ULB UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES, UNIVERSITÉ D'EUROPE

DIGITHÈQUE
Université libre de Bruxelles

Revue de l'Université de Bruxelles, tome 7, Bruxelles : Université Libre de Bruxelles, 1955.

http://digistore.bib.ulb.ac.be/2010/DL2503255_1955_000_007_f.pdf

---

Cette œuvre littéraire est soumise à la législation belge en matière de droit d'auteur.

Elle a été publiée par **l'Université Libre de Bruxelles** et numérisée par les Archives & Bibliothèques de l'ULB.

Tout titulaire de droits sur l'œuvre ou sur une partie de l'œuvre ici reproduite qui s'opposerait à sa mise en ligne est invité à prendre contact avec la Digithèque de façon à régulariser la situation (email : bibdir(at)ulb.ac.be) .

Les règles d'utilisation de la présente copie numérique de cette œuvre sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés mis à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site http://digitheque.ulb.ac.be/

UNIVERSITAS BRUXELLENSIS
SCIENTIA VINCERE TENEBRAS

★

REVUE DE L'UNIVERSITÉ

de Bruxelles

(SEPTIÈME ANNÉE)

OCTOBRE-DÉCEMBRE 1954

★

1

SOMMAIRE

P. GOUROU, La population rurale du Congo belge. Introduction à l'étude de sa répartition géographique . . . 5

A. CLAUDE, Le Centre de Diagnostic et de Dépistage des Tumeurs à l'Institut Jules Bordet 16

F. DUMON, Réflexions sur la Démocratie 24

R. MORTIER, Un grand historien des idées : Paul Hazard (1878-1914) 48

Bibliographie 61

Chronique de la Vie Universitaire 71

REDACTION : 56, AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT, BRUXELLES
ADMINISTRATION : 31, AVENUE DES COCCINELLES, BOITSFORT

COMITÉ DE RÉDACTION

M. P. ANSIAUX
(Faculté de Droit)

M. CHLEPNER
(Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques)

M. DELVOYE
(Faculté de Philosophie et Lettres)

M. M. HOMÈS
(Faculté des Sciences)

M. JAUMOTTE
(Faculté des Sciences appliquées)

M. RIJLANT
(Faculté de Médecine)

M. TITS
(Ecole des Sciences de l'Education)

M. E. JANSON
(Directeur)

M. JANSSENS
(Secrétaire)

La rédaction est établie à Bruxelles, 56, avenue Franklin Roosevelt.

L'administration est assurée par M. Janssens, 31, avenue des Coccinelles, Boitsfort.

Abonnements :

Les abonnements partent du 10 octobre.

Il y aura cinq numéros par an, espacés d'environ deux mois.

Abonnements annuels (5 numéros) . . 200 francs

Prix de vente au numéro . . . . . 60 francs

Le prix de l'abonnement doit être versé au compte de chèques postaux n° 3118.71 de M. Janssens, 31, avenue des Coccinelles, Boitsfort.

★

REVUE DE L'UNIVERSITÉ

de Bruxelles

(SEPTIÈME ANNÉE)

1954-1955

★

REDACTION : 56, AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT, BRUXELLES
ADMINISTRATION : 31, AVENUE DES COCCINELLES, BOITSFORT

La population rurale du Congo belge
Introduction à l'étude de sa répartition géographique

par **Pierre GOUROU,**
Professeur à l'Université de Bruxelles

L'étude de la répartition de la population est un des thèmes essentiels de la géographie humaine. Le premier souci de cette discipline est évidemment de savoir quel est le nombre des hommes et comment ces hommes se répartissent à la surface de la Terre. Cette enquête purement descriptive au départ ne prend toute sa valeur que si elle est éclairée par le désir d'expliquer la densité de la population. La recherche des explications conduit à mettre en jeu tous les ressorts de la géographie. Le nombre des hommes résulte-t-il de la valeur des contrées, c'est-à-dire de leurs ressources physiques, de leurs sols, de leur climat, de leurs richesses minières? Ne résulte-t-il pas plutôt des « civilisations », c'est-à-dire des complexes de techniques par lesquels les hommes règlent leurs rapports avec le milieu naturel? L'étendue et l'importance des problèmes posés par la densité de la population sont d'un intérêt scientifique captivant. Comment ne pas être saisi par les énigmes que pose la répartition de la population au Congo belge? Comment d'autre part ne pas penser que ces énigmes résisteraient au plus subtil Œdipe; les explications ne sauraient être simples, elles sont toujours alourdies de multiples interdépendances. Une explication n'est valable que dans ses rapports avec d'autres explications. Isolée, elle perd toute force convaincante du fait des très nombreuses exceptions qu'elle doit admettre. Mais la complexité du réel et des structures qui le soutiennent ne donnent que plus d'attrait à la recherche.

Qui ne voit l'intérêt pratique de ces études sur la répar-

tition de la population? Nous voici parvenus à une étape de l'évolution du Congo où se pose avec acuité le problème de la main-d'œuvre; pourra-t-on assurer aux entreprises modernes les ouvriers dont elles ont besoin, sans dépeupler dangereusement les campagnes? Une carte de la densité de la population, l'étude explicative d'une telle carte ne répondent-elles pas aux préoccupations qui viennent d'être indiquées? N'est-il pas essentiel de savoir où sont les hommes, de savoir combien il y a d'hommes par km² dans les diverses parties du territoire, et de tenter de découvrir pourquoi la carte est ce que nous la voyons? L'explication du présent peut permettre en effet de dégager les tendances de la population et de prendre à bon escient les mesures qui pourront améliorer ces tendances.

Il n'est pas possible, dans ce bref exposé, de traiter à fond toutes les questions qui viennent d'être évoquées et que nous nous proposons d'examiner un peu plus longuement dans un ouvrage en préparation. Nous nous contenterons d'attirer l'attention de nos lecteurs sur quelques points, et, en premier lieu, sur les grands traits de la répartition statistique de la population au Congo belge.

*
* *

Fin 1948 (1) la population indigène totale du Congo belge (Ruanda-Urundi exclus) est de 10.914.208 habitants. Nous avons calculé la densité de la population en utilisant une population de 9.708.011 hab. La différence de 1.206.197 hab. vit dans des agglomérations administratives, industrielles et commerciales et n'a pas été conservée dans nos calculs de densité. Notre étude se réfère donc à la population « rurale », qui compte 89 % de la population indigène totale du Congo belge.

N'aurait-il pas été plus simple de calculer la densité générale de la population par circonscription administrative,

(1) Nos calculs ont été en effet établis d'après les valeurs de fin 1948. Nos résultats n'auraient pas été sensiblement modifiés si nous avions raisonné sur des valeurs plus récentes. Signalons que le Service des Affaires Indigènes du Gouvernement Général procède à de très remarquables enquêtes sur les problèmes démographiques congolais; il en faudra tenir le plus grand compte quand elles auront acquis un nombre suffisant de résultats.

sans distinguer entre ruraux et citadins? Nous n'avons pas voulu adopter cette méthode, qui perd contact avec la réalité des paysages. Le paysage d'un terroir peuplé d'un habitant par km² n'est pas le même que celui d'un terroir qui compte 20 paysans par km². Ne pas traiter à part la population urbaine conduit nécessairement à des distorsions. Voici le Territoire de Manono (prov. Katanga); ce territoire peu peuplé se divise en vingt circonscriptions indigènes; l'une d'entre elles, celle de Bakongolo, a une superficie de 3.010 km² et une population « rurale » de 1.989 hab. (au 31 décembre 1948), ce qui lui affecte une densité « rurale » de 0,6 hab. par km². Mais dans cette circonscription se trouve l'agglomération essentiellement minière de Manono, qui compte 24.000 hab. Si nous avions calculé la densité générale de la circonscription en tenant compte de la population de Manono nous aurions obtenu la densité de 8,6 hab. par km² au lieu de 0,6. Or le paysage de la circonscription de Bakongolo est bien le paysage d'une région à 0,6 de densité et la ville de Manono s'y dresse comme une excroissance étrangère. Une carte qui aurait donné comme teinte à la circonscription de Bakongolo la teinte de densité correspondant à 8,6 hab. par km² aurait donc été profondément inexacte.

Un calcul de la densité qui incorporerait la population urbaine affecterait gravement les calculs de surfaces de densité et de répartition de la population par densité. Pour nous faire bien comprendre donnons quelques précisions. Nous verrons plus loin qu'il existe au Congo belge une surface de 189.720 km² dotée d'une densité de 0,3 à 1 hab. par km² et une surface de 51.910 km² ayant une densité de 8 à 9 hab. par km². Nous verrons aussi que 1,6 % de la population indigène rurale du Congo belge appartient à la densité inférieure à 1 hab. par km² et que 3,9 % de la population appartiennent à la catégorie 8 à 9 hab. par km². Il apparaît que l'adoption d'une densité générale erronée pour la circonscription de Bakongolo affecterait à elle seule d'une manière très sensible les données ci-dessus puisque la surface dont la densité est inférieure à 1 hab. par km² serait diminuée de 3.010 km² et que la surface dont la densité est comprise entre 8 et 9 serait augmentée de 3.010 km². La population vivant dans les surfaces de densité inférieure à 1 serait amputée de 1.989 hab.

tandis que la population vivant dans les surfaces de densité comprise entre 8 et 9 serait indûment accrue de 25.989 hab. (les 1.989 hab. de la circonscription de Bakongolo et les 24.000 hab. de l'agglomération de Manono).

Il n'est pas permis de dire que ces distinctions ont peu d'importance au total, 3.010 km² représentant peu de chose eu égard à la surface totale du Congo belge (2.343.930 km²). Il faut bien voir tout d'abord que si nous n'avions pas appliqué notre méthode ce n'est point sur 3.010 km² seulement que l'erreur aurait porté mais sur toutes les circonscriptions indigènes qui contiennent une agglomération. Notre tableau d'ensemble aurait été sérieusement modifié, par diminution des catégories inférieures et accroissement des catégories supérieures. Enfin ne nous laissons pas aller à considérer comme négligeable une surface de 3.000 km². C'est le dixième de la Belgique et la moitié d'un département français.

*
* *

Une étude de la densité de la population doit être fondée sur des unités administratives aussi petites que possible, de manière à réduire le risque pour ces surfaces d'englober des surfaces de densités humaines différentes. Il est presque impossible, dans le cadre administratif, d'écarter ce danger. Même dans un pays comme la Belgique, où la surface moyenne des communes est seulement de 11,42 km², bien des communes s'étendent sur des domaines géographiques différents, avec des densités humaines différentes. Bien des communes ardennaises s'étendent à la fois sur des fonds de vallée consacrés aux prairies, sur des replats couverts de champs et de prés, sur des versants raides et forestiers, sur des fagnes marécageuses. Comment pourrait-il en être autrement étant donné que la superficie des communes belges varie en 0,55 km² (la superficie de la plus petite commune, Groot-Loon dans la province de Limbourg) et 114 km² (la superficie de la plus grande commune, Mol dans la province d'Anvers). Les plus grandes communes sont nécessairement complexes. A plus forte raison en est-il ainsi en France, où la superficie moyenne des communes est non plus de 11,42 km², mais de 14 km²

Le Congo belge est divisé selon la hiérarchie suivante :

provinces, districts, territoires, circonscriptions indigènes. Provinces et districts sont des divisions administratives trop vastes pour nous retenir. Nous pouvons commencer à arrêter notre attention aux Territoires. Au 31 décembre 1948 il y avait au Congo belge 119 Territoires (non compris les villes de Léopoldville, Costermansville et Elisabethville) d'une superficie moyenne de 19.500 km² environ. C'est là une superficie très considérable (trois départements français!) qui donne l'assurance qu'une carte de la densité établie dans le seul cadre des Territoires n'aurait qu'un très faible intérêt géographique. Le degré d'inexactitude de la carte serait très inégal, les Territoires étant d'étendues très diverses : dans la province de Léopoldville le plus grand, Oshwe, a 42.727 km², et le plus petit, celui du Mayumbe, en a 6.515. Dans la province de l'Equateur le plus grand Territoire, Monkoto, a 45.093 km² et le plus petit, Coquilhatville, en a 8.771. Dans la province de Stanleyville, le plus grand Territoire, Bafwasende, a 47.087 km², et le plus petit, Stanleyville, 1.910 km². Dans la province du Kivu, le plus grand Territoire, Shabunda, a 32.882 km² et le plus petit, Uvira, en a 3.031. Dans la province du Katanga, le plus grand Territoire, Kamina, a 53.614 km², et le plus petit, Mwanza, en compte 15.740. Dans la province du Kasaï, le plus grand Territoire, Lomela, a 26.343 km², et le plus petit, Luluabourg, en a 3.902. Les deux extrêmes sont Kamina, avec 53.614 km², et Stanleyville, avec 1.910 km². Il est rigoureusement nécessaire de descendre à l'échelon au-dessous et de soumettre à un examen approfondi les « circonscriptions indigènes », d'autant plus qu'elles sont notre dernier espoir en matière de « trame administrative », car les divisions administratives inférieures (groupements indigènes, villages) ont été mal délimitées jusqu'à présent. Nous nous proposons d'ailleurs de reprendre notre étude sur les bases beaucoup plus détaillées que nous donneront les groupements indigènes quand une documentation administrative sur ceux-ci aura pu être réunie.

Le Congo belge comptait en décembre 1948 un total de 1.047 « circonscriptions indigènes » (²). Les « circonscriptions indigènes » portent deux noms différents : elles sont en effet

(²) Cf. J. MAGOTTE, *Les circonscriptions indigènes*, La Louvière, s. d., 190 pages.

appelées « chefferies », ou « secteurs ». Bien qu'il ne soit pas possible de donner dans ce domaine des définitions d'une précision absolue, nous dirons que les « chefferies » sont des circonscriptions territoriales habitées par un groupe indigène traditionnellement uni et pourvu d'un chef indigène, tandis que les « secteurs » sont des circonscriptions territoriales qui réunissent des groupes indigènes différents en une unité assez grande pour accéder à la personnalité administrative. Un administrateur est chef du Territoire, tandis qu'il n'est pas nécessaire qu'un Européen se trouve à la tête de la circonscription indigène; cependant il est fréquent qu'un « agent territorial », c'est-à-dire un fonctionnaire européen d'un rang inférieur à celui des administrateurs, dirige un secteur.

Un exemple fera mieux comprendre ce que veulent dire les expressions de « chefferie » et de « secteur ». Dans le Territoire de Bosobolo (province de l'Equateur) existent 5 chefferies et 5 secteurs. Les chefferies ne sont pas subdivisées; elles constituent des unités ethniques homogènes : les chefferies Togbo, Gobu, Furu, Mono portent les noms de sous-groupes du peuple banda; la chefferie Gombe le nom du peuple gombe. Au contraire les secteurs sont composés de plusieurs groupes ethniques : ainsi le secteur Dula compte un groupement Gombe Yakpwa (peuple gombe), un groupement Furu Banza (peuple banda), un groupement Mono (peuple banda); ainsi le secteur Bwaka compte un groupement Bokada (peuple bwaka), un groupement Bodema (peuple banda), un groupement Bwi (peuple banda).

Les circonscriptions indigènes donnent le moyen d'approcher de plus près les réalités de la densité de la population puisqu'il y a 1.047 circonscriptions indigènes au lieu de 119 Territoires, et par conséquent une moyenne de près de 9 circonscriptions indigènes par Territoire. Les circonscriptions indigènes permettent donc d'être neuf fois plus précis. La superficie moyenne des circonscriptions indigènes est de 2.230 km^2; c'est encore une superficie considérable si nous la comparons à ce qui sert de fond à une étude de la densité en Belgique (superficie moyenne d'une commune, 11,42 km^2) ou en France (14 km^2); l'énorme étendue de notre unité de base est digne de nous inspirer quelque modestie quant à la valeur de notre étude de la densité. La superficie des circons-

criptions est fâcheusement variable. Dans la province de l'Equateur, la plus petite circonscription indigène (Elinga, dans le Territoire de Befale) a 140 km², 1.796 hab. et une densité de 12,8 hab. par km²; la plus grande circonscription indigène (Bongonda, dans le Territoire de Monkoto a 10.830 km², 11.446 hab. et une densité de 1,05 hab. par km². Dans la province du Kasaï la plus petite circonscription indigène a 40 km² (Luputa, dans Kanda Kanda), 3.590 hab. et une densité de 89,9 hab. par km²; la plus grande circonscription (Dengese, Territoire de Dekese) a 16.400 km², 27.261 hab. et une densité générale brute de 1,6 hab. par km². Dans la province du Katanga la plus petite circonscription indigène (Kipete, Territoire de Kabongo) a 90 km², 1.504 hab. et une densité de 16 et la plus grande (Mwata Yamvo, Territoire de Kapanga) 24.380 km², 44.443 hab. et une densité de 1,8. Dans la province du Kivu la plus petite circonscription indigène (Bweza, Territoire de Rutshuru) a 110 km², 4.509 hab. et une densité de 40,9; la plus grande circonscription (Wanianga, Territoire de Masisi) a 14.840 km², 24.744 hab. et une densité de 1,6. Dans la province de Léopoldville la plus petite circonscription indigène (Yanga, Territoire du Mayumbe) a 95 km², 11.027 hab. et une densité de 116; la plus grande circonscription indigène (Lokolama, Territoire d'Oshwe) 17.290 km², 11.576 hab. et une densité de 0,66. Dans la province de Stanleyville la plus petite circonscription indigène (Wagongo, Territoire de Mahagi) a 80 km², 4.066 hab. et une densité de 50,8; la plus grande circonscription (Sasa, Territoire d'Ango) a une superficie de 19.080 km², 17.871 hab. et une densité de 0,93. Ainsi la plus petite circonscription indigène observée est Luputa (Territoire de Kanda Kanda, province du Kasaï) qui a 40 km². La plus grande « chefferie » du Congo belge se trouve dans le Territoire de Kapanga (province du Katanga). Elle s'étend en effet à la superficie totale de ce Territoire, qui a donc une seule circonscription indigène. Elle porte le nom de chefferie du Mwata Yamvo, roi du peuple lunda qui peuple toute cette circonscription. Cette chefferie a 24.380 km² et une population indigène totale de 44.443 hab. (au 31 décembre 1948). L'immensité de cette circonscription indigène repose donc sur une organisation politique indigène, sur une aptitude particulière marquée par

les Lunda qui peuplent cette circonscription à organiser un vaste espace. Le Mwata Yamvo est au sommet d'une hiérarchie féodale; les dignitaires de sa cour ont chacun autorité sur plusieurs villages et en sont responsables devant le souverain.

Les « circonscriptions indigènes » sont donc très inégales, ce qui ne laisse pas d'être préoccupant. Cette inégalité est-elle quelconque, résulte-t-elle d'un pur arbitraire administratif, ou est-elle liée à des causes générales au premier rang desquelles pourrait se placer la densité de la population? Une indication dans ce sens nous est donnée par les observations que nous avons faites ci-dessus. Si nous les groupons nous obtenons les résultats suivants :

Provinces	Plus petite circonscription		Plus grande circonscription	
	Surface	Densité	Surface	Densité
Equateur . . .	140 km²	12,8	10.830 km²	1,05
Kasaï	40 km²	89,9	16.400 km²	1,6
Katanga	90 km²	16	24.380 km²	1,8
Kivu	110 km²	40,9	14.840 km²	1,6
Léopoldville . .	95 km²	116	17.290 km²	0,66
Stanleyville . . .	80 km²	50,8	19.080 km²	0,93

Il existe à coup sûr une relation entre la superficie des circonscriptions indigènes et la densité de la population. C'est une constatation certainement très rassurante, car elle nous révèle que les mailles du réseau administratif se rapetissent dans les contrées où nous avons besoin d'indications plus serrées, c'est-à-dire dans les régions les plus peuplées.

*
* *

Nous pouvons aborder une étude schématique de la répartition de la population rurale au Congo belge. Si nous considérons que le Congo belge, déduction faite des surfaces lacustres, a une superficie totale de 2.296.760 km² et une population rurale totale de 9.708.085 habitants, nous aboutissons à une densité rurale moyenne de 4,23 hab. par km². Cette densité moyenne est une expression arithmétique qui a peu d'intérêt géographique, c'est-à-dire de rapport avec la part que les hommes prennent à l'élaboration des paysages. En effet, 6,59 % seulement de la population du Congo belge appartiennent à la densité de 4 à 5 hab. par km² (valeur qui

encadre la densité moyenne); les surfaces occupées par la densité de 4 à 5 couvrent seulement 6,28 % de la superficie totale du Congo belge. Nous observons d'autre part que 29 % de la population rurale du Congo belge habitent des surfaces dont la densité démographique est inférieure à la moyenne de 4,23 et que 71 % habitent des surfaces dont la densité démographique est supérieure à 4,23 hab. par km². Nous observons aussi que les surfaces dont la densité démographique est inférieure à la moyenne rurale générale (4,23) occupent 74 % du Congo belge, tandis que les surfaces dont la densité démographique est supérieure à la moyenne occupent 26 %.

Voici les surfaces occupées par les diverses densités :

Moins de 0,3 hab. par km²	9,85 % de la surface totale
De 0,3 à 1 hab. par km²	9,66 % de la surface totale
De 1 à 2 hab. par km²	24,67 % de la surface totale
De 2 à 3 hab. par km²	15,04 % de la surface totale
De 3 à 4 hab. par km²	10,09 % de la surface totale
De 4 à 5 hab. par km²	6,28 % de la surface totale
De 5 à 6 hab. par km²	5,53 % de la surface totale
De 6 à 7 hab. par km²	3,65 % de la surface totale
De 7 à 8 hab. par km²	3,10 % de la surface totale
De 8 à 9 hab. par km²	1,89 % de la surface totale
De 9 à 10 hab. par km²	1,43 % de la surface totale
De 10 à 11 hab. par km²	1,13 % de la surface totale
De 11 à 12 hab. par km²	0,87 % de la surface totale
De 12 à 13 hab. par km²	0,67 % de la surface totale
De 13 à 14 hab. par km²	0,95 % de la surface totale
De 14 à 15 hab. par km²	0,87 % de la surface totale
De 15 à 20 hab. par km²	1,57 % de la surface totale
De 20 à 30 hab. par km²	1,71 % de la surface totale
De 30 à 50 hab. par km²	0,74 % de la surface totale
Plus de 50 hab. par km²	0,30 % de la surface totale

La répartition de la population rurale dans les diverses densités donne le tableau suivant :

Moins de 1 hab. par km²	1,60 % de la popul. rurale totale
De 1 à 2 hab. par km²	8,43 % de la popul. rurale totale
De 2 à 3 hab. par km²	8,87 % de la popul. rurale totale
De 3 à 4 hab. par km²	8,34 % de la popul. rurale totale
De 4 à 5 hab. par km²	6,59 % de la popul. rurale totale
De 5 à 6 hab. par km²	7,24 % de la popul. rurale totale
De 6 à 7 hab. par km²	5,60 % de la popul. rurale totale
De 7 à 8 hab. par km²	5,50 % de la popul. rurale totale
De 8 à 9 hab. par km²	3,80 % de la popul. rurale totale
De 9 à 10 hab. par km²	3,19 % de la popul. rurale totale
De 10 à 11 hab. par km²	2,84 % de la popul. rurale totale
De 11 à 12 hab. par km²	2,39 % de la popul. rurale totale

De 12 à 13 hab. par km²	1,96 % de la popul. rurale totale
De 13 à 14 hab. par km²	3,02 % de la popul. totale rurale
De 14 à 15 hab. par km²	2,82 % de la popul. rurale totale
De 15 à 20 hab. par km²	6,31 % de la popul. rurale totale
De 20 à 30 hab. par km²	9,59 % de la popul. rurale totale
De 30 à 50 hab. par km²	6,47 % de la popul. rurale totale
Plus de 50 hab. par km²	5,44 % de la popul. rurale totale

La densité de 1 à 2 hab. par km², avec 24,67 % de la surface totale du Congo belge, est de loin la densité qui occupe la plus vaste surface de ce pays. Est-elle l'effet de la combinaison de situations locales particulières, ou présente-t-elle une signification générale? Pour le savoir, consultons les tableaux de densité pour les diverses provinces; la densité de 1 à 2 occupe 16,66 % de l'Equateur (où elle n'est dépassée que par la densité de 0 à 3 : 16,75 %), 12,46 % du Kasaï (où elle n'est dépassée que par la densité de 2 à 3, avec 17,77 %), 41,39 % du Katanga, 23,62 % du Kivu, 18,69 % de Léopoldville, 27,49 % de Stanleyville. Dans les quatre dernières provinces la densité de 1 à 2 est de loin la plus étendue.

Lorsque nous remarquons que la densité 1-2 (c'est-à-dire 1 à 1,999...) est celle qui occupe la plus vaste surface du pays, puisqu'elle en tient 24,67 %, nous exprimons la notion que la surface de densité 1-2 est la surface dominante. Quant à la dominante des densités (effectifs humains absorbés par les classes de densité), elle se trouve dans la classe 2-3, qui groupe 8,87 % de la population rurale sur 15,04 % du territoire.

C'est un fait très important que la grande étendue des surfaces à densité inférieure à 2 (44,18 % de la surface totale du Congo belge). Ce fait s'exprime très clairement dans la médiane des surfaces de densité : 50 % de la surface du Congo belge appartiennent à des densités inférieures à 2,4 hab. par km², qui est la médiane des surfaces de densité, et 50 % de la surface dont la densité est inférieure à la médiane des surfaces de densité assemblent seulement 12,65 % de la population, l'autre moitié en portant donc 87,35 %.

Au contraire la médiane des densités se trouve dans la classe 7-8 hab. par km²; c'est-à-dire que la moitié des ruraux du Congo belge se trouve dans les densités supérieures à la valeur de 7,5 hab. au km² et l'autre moitié au-dessous de cette valeur. La moitié inférieure à la densité de 7,5 occupe 86,52 %

de la surface du Congo belge, laissant à l'autre moitié 13,48 % du territoire.

Si nous résumons les résultats de cette étude schématique de la répartition de la population au Congo belge, nous constatons qu'ils mettent remarquablement en valeur la très faible population de ce pays. Voici en effet quelques données caractéristiques :

Surface occupée par les densités inférieures à 0,3 hab. par km²	9,85 % de la superficie totale
Surface occupée par les densités inférieures à 2	44,18 % de la superficie totale
Classe de densité dominante pour la surface occupée	1 à 2 (24,67 % de la surface totale)
Classe de densité dominante pour les effectifs	2 à 3 (8,87 % de la population)
Médiane des surfaces de densité .	2,4 hab. par km²
Médiane des densités	7,5 hab. par km²

Les données schématiques qui viennent d'être présentées doivent être complétées par une étude de la répartition géographique de la population. Celle-ci se fonde sur une carte de la densité de la population qui ouvre la porte aux explications. Pourquoi une telle dominance des faibles densités, et pourquoi de si grandes inégalités dans la répartition? Cette carte a été publiée (échelle au 5.000.000e, en couleurs, 1951) dans l'*Atlas général du Congo belge* édité par l'Institut Royal Colonial (Bruxelles).

Le Centre de Diagnostic et de Dépistage des Tumeurs à l'Institut Jules Bordet (1)

par M. le Professeur **A. CLAUDE,**
Directeur des Services Scientifiques de l'Institut Jules Bordet

Depuis quelques années, et de plus en plus, le problème du Cancer entre dans le domaine public et se discute au grand jour. La presse quotidienne elle-même n'hésite plus à en entretenir ses lecteurs

Cette évolution salutaire a coïncidé avec la création dans de nombreux pays, surtout depuis la guerre, de sociétés de lutte contre le Cancer dont l'activité ne se borne plus à porter le réconfort matériel et moral aux victimes, mais qui ont mis à leur programme un plan d'action positif, notamment dans le domaine scientifique. Sur le plan social, ces œuvres se préoccupent surtout d'éclairer le public de manière à ce qu'il puisse se prémunir en temps utile. Au point de vue scientifique, elles cherchent à recueillir à l'échelle nationale les renseignements qui nous permettront d'établir d'une manière précise la distribution et la nature des cas de cancers observés.

Les statistiques actuelles indiquent qu'une personne sur huit meurt du cancer, tandis qu'on estime à 22.000 le nombre de nouveaux cas de cancer qui apparaissent chaque année en Belgique. Grâce aux thérapeutiques diverses mises en œuvre, et suivant les types cliniques de cancers, de 10 à 95 % des malades guérissent. Dans les conditions actuelles de dépistage, encore imparfaitement organisées, on peut considérer que parmi les malades atteints, et traités à un stade quelconque de

(1) Remarques faites par le Directeur du Service Scientifique de l'Institut, le 30 mars 1954, à l'occasion de l'inauguration des nouveaux locaux du Centre.

la maladie — y compris par conséquent les malades réputés incurables — 25 à 35 % ne succombent pas au cancer — restent définitivement guéris.

Si, au taux de mortalité déjà énorme, nous ajoutons le nombre, lui-même élevé, des personnes qu'il est heureusement possible de sauver, nous sommes amenés à conclure que ce n'est pas une personne sur huit, mais une personne sur six environ, qui est atteinte. Il n'est pas exagéré de dire qu'à l'heure actuelle le cancer représente la menace la plus grave pour l'individu. Par son caractère relativement chronique et par ses débuts insidieux, il reste, pour chacun, un problème particulièrement angoissant. L'étendue relative du mal, et les conséquences sociales qu'il entraîne indiquent que le problème du cancer doit occuper une place de premier plan, sinon la première place, dans les préoccupations des organismes — Etat, Ecole de médecine, et Hôpitaux — qui ont pour mission de promouvoir l'amélioration de la santé publique. Le cancer est un fléau qui affaiblit la nation, moralement et physiquement et qui, économiquement, représente, pour la Belgique, un débit financier de plusieurs milliards par an.

Ces chiffres sont à retenir. Ils devraient servir de base lorsque les pouvoirs publics, nos Institutions, et le citoyen lui-même se disposent à établir la proportion de leurs revenus qu'ils comptent investir dans la lutte anticancéreuse, et dans la recherche scientifique. Le Ministère de la Santé publique a récemment augmenté ses subsides à la lutte anticancéreuse, de trois millions à quinze millions, par an. Si nous ajoutons à cette somme les sacrifices que les universités, déjà pauvres, veulent bien consentir, et les maigres dons qui nous viennent du public, on constate que les sommes que le pays consacre à la lutte anticancéreuse ne dépassent guère une vingtaine de millions par an. Devant ces chiffres : d'une part l'incidence écrasante du cancer, d'autre part les sommes énormes qu'il coûte au pays, les services dont nous faisons aujourd'hui l'inauguration vous paraîtront bien modestes. Et en réalité ils le sont. Mais c'était le premier pas qu'il fallait franchir.

Si nous avons tenu à ce que les locaux que vous allez voir — notre salle d'attente, nos cabinets de consultations — revêtent en quelque sorte, les couleurs un peu vives de l'arc-en-ciel, c'est que nous sommes tous ici très optimistes. Le geste de

premier accueil doit être le symbole du pacte d'alliance qui unit le malade qui se présente, et le corps médical. L'entrée d'un hôpital ne doit pas être la porte qui mène à l'angoisse, mais celle qui conduit à la confiance et à l'espoir. Tous ceux qui participent de près ou de loin à une œuvre médicale, que cela soit au niveau de la gestion, au niveau de la pratique médicale, au niveau administratif ou technique doivent se souvenir, à chaque instant, que c'est un privilège pour eux d'être associés à une œuvre qui n'est pas de destruction, mais constructive, qui, dans son essence et dans ses buts n'est pas, ne peut pas être, égoïste, mais généreuse.

La médecine bien comprise n'exclut pas le confort matériel et moral pour le malade cancéreux qui le requiert plus que tout autre. A côté du médecin et de l'infirmière qui soignent et qui guérissent, il y a le malade, l'individu, celui qui porte un nom, qui possède une famille inquiète qui attend dans l'angoisse de ses nouvelles et qui a le droit d'être rassurée. Il faut que ce soit au bénéfice du malade en tant qu'être humain que les règlements agissent, et non pour ceux qui les appliquent.

C'est ainsi que l'Institut Jules Bordet entend remplir sa mission. Je tiens à saisir cette occasion pour rendre hommage à chacun des membres du personnel médical de l'Institut, pour la bonne humeur inaltérable qu'ils maintiennent dans des fonctions difficiles, à l'amitié, à l'esprit de franchise, de loyauté, de tolérance qui les unit aussi bien dans leur travail qu'au dehors. S'il n'en était pas ainsi nous serions gravement fautifs, car le travail, et en fin de compte, le malade en souffriraient.

*
* *

Nous avons vu que d'une manière générale, 25 à 35 % environ des malades atteints de cancer peuvent être guéris. L'Œuvre américaine de lutte contre le cancer a estimé que ces derniers chiffres pourraient être doublés, c'est-à-dire que 50 à 60 % de tous les cas de cancers pourraient être traités avec succès, et ceci sans avoir rien à changer à nos méthodes thérapeutiques actuelles, si les lésions pouvaient être détectées et traitées à un stade précoce de la maladie. Si les études statistiques modernes nous ont révélé d'une manière brutale l'éten-

due du mal, elles ne nous ont pas laissés complètement désemparés puisqu'elles nous indiquent en même temps certains moyens d'y remédier. Vous comprenez, par les chiffres qui viennent d'être cités, que le dépistage précoce constitue l'un des objectifs les plus urgents de la lutte anticancéreuse, celui qui semble offrir la promesse de résultats certains et immédiats.

Le but à atteindre, ainsi présenté, semble clair. Cependant la mise en pratique d'un système de dépistage n'est pas simple, car elle présuppose la collaboration permanente d'une population éclairée et du corps médical. Si nous voulons augmenter les chances de guérisons, il est nécessaire que chaque membre de la population soit mis en alerte et tenu informé d'une façon précise sur les symptômes précoces que présentent les types de cancers les plus fréquents, afin que le malade présumé soit en mesure de pouvoir solliciter l'avis médical en temps utile. Ce résultat ne pourra être atteint que par des campagnes éducatives s'adressant au pays tout entier, systématiques et souvent répétées. Dans cette entreprise qui s'avère difficile, et de longue haleine, l'Œuvre Nationale belge de lutte contre le Cancer, et les Centres anticancéreux universitaires, collaborent.

Après cette courte introduction, je tiens à vous entretenir, d'une manière également brève, du Centre des Tumeurs de l'Université de Bruxelles, de ses objectifs, et surtout de ses réalisations.

L'Institut Jules Bordet exerce à la fois deux fonctions : il est un centre de diagnostic, et un centre de traitement des tumeurs. Mais si, au point de vue pratique, ces deux activités peuvent être considérées séparément, l'Institut Jules Bordet présente une unité médicale qui est caractéristique de notre institution. De plus en plus, et par la force des choses, l'activité de notre Centre s'intègre dans un travail d'équipe, où toutes les disciplines susceptibles de contribuer au diagnostic et au traitement des tumeurs doivent être représentées. L'évolution présente apportée dans l'organisation du centre anticancéreux a ses bases dans l'évolution même de la médecine et de la chirurgie au cours des trente dernières années.

Depuis la découverte de l'action ionisante sur les tissus, des rayons Rœntgen et du radium, jusqu'à nos jours, la radiothérapie a pris et gardé une place prépondérante dans

le traitement des affections tumorales. En fait, c'est de l'usage des radiations que sont nés les premiers centres anticancéreux modernes, et le Centre des Tumeurs de l'Université de Bruxelles, établi en premier lieu à l'Hôpital Brugmann en est un exemple. C'est pendant la même période également que s'est développée l'idée du cancer, en tant que maladie locale et d'origine bien délimitée. La méthode de traitement allait donc consister à détruire la partie malade, afin d'assurer la guérison. La plupart des Centres anticancéreux européens sont restés dans une grande mesure des centres de radiothérapie et ont atteint dans la connaissance et l'utilisation de rayons un degré de perfection qui permet d'obtenir un pourcentage élevé de guérisons. Dans les dernières années, la radiothérapie étend son activité à l'expérimentation de radiations beaucoup plus pénétrantes, de 20 à 30 millions de volts, et à l'utilisation de radioisotopes.

Pendant la même période, tandis que se développait la radiothérapie, la chirurgie était longtemps restée craintive, et la médecine interne inefficace. Le malade cancéreux se présentait souvent à la table d'opération, débilité, et ses lésions largement infectées. L'intervention chirurgicale se terminait d'une manière fatale par suite de complications infectieuses, ou d'incidents post-opératoires inexpliqués. Il n'en est plus de même aujourd'hui. Dans les quinze dernières années, la chirurgie est rentrée en scène avec des armes nouvelles. Grâce aux antibiotiques, aux transfusions sanguines, à une meilleure connaissance de la physiologie du malade, et à une amélioration de ses techniques, la chirurgie a, à son crédit, de nombreuses guérisons et peut prétendre concurrencer dans certains cas la radiothérapie.

De son côté, la médecine interne par sa préparation du malade aux interventions radiothérapiques et chirurgicales, par ses études des états sérologiques et physiologiques du malade cancéreux, par ses soins pré- et post-opératoires, est devenue l'alliée indispensable du radiothérapeute et du chirurgien. Enfin la chimiothérapie offre chaque jour l'occasion d'expérimenter de nouveaux produits. Comme vous le savez, aucun d'eux ne s'est encore montré complètement efficace. A tort ou à raison, la médecine moderne fonde sur ce genre de traitement de grands espoirs.

Comme l'indique cet exposé forcément incomplet, on peut dire qu'à l'heure actuelle aucune branche de la médecine ne peut revendiquer à elle seule, vis-à-vis du cancer, un traitement spécifique, ou qui réussit à tout coup. Au contraire, l'expérience démontre que le traitement d'un certain nombre de tumeurs, par l'action combinée de thérapeutiques variées — radiothérapie, chirurgie, chimiothérapie — augmente, d'une manière appréciable le pourcentage de guérisons.

L'Institut Jules Bordet s'efforce de réaliser au maximum les avantages que présente la combinaison de ces techniques en favorisant dans la même institution, le développement et la coordination de toutes les disciplines médicales susceptibles de contribuer au diagnostic et au traitement des tumeurs.

Afin d'illustrer d'une manière plus concrète la politique suivie par l'Université, à l'Institut Jules Bordet, permettez-moi de vous donner quelques chiffres en prenant pour point de comparaison la situation de l'Institut à cinq années d'intervalle, c'est-à-dire en 1949 et en 1954. Au début de 1949, le personnel médical du Centre comptait onze médecins dont la plupart part-time, répartis dans trois services dont un de radiothérapie, un de chirurgie, un de radiodiagnostic et un laboratoire d'anatomie pathologique. Fin 1954 le personnel médical de l'Institut Jules Bordet comptera 30 médecins dont 20 médecins attachés à l'Institut en qualité de full-time et 10 médecins en qualité de part-time ou de half-time.

En 1948, les nouveaux cas de cancer pris en traitement à l'Institut ont été de 1.103, tandis que le nombre des malades vus à la consultation (Bruxelles et province) a été de 10.933. Pendant l'exercice 1953, 1.141 nouveaux cas de cancer ont été pris en traitement. Durant la même période le service de consultations a enregistré 15.180 visites, dont 5.097 dans des consultations de province.

Si l'on tient compte du fait que le nombre de malades pris en traitement par le Centre n'a pas sensiblement augmenté, il apparaît que l'effort consenti par l'Université pendant cette période a surtout porté sur la modernisation de l'Institut, la création de nouveaux services cliniques et de recherches et l'amélioration constante de la qualité des prestations dans les domaines thérapeutique, dépistage, assistance sociale et dans la recherche scientifique. Ces améliorations se

manifestent également dans la réorganisation des services de dépistage et de prévention que nous inaugurons aujourd'hui. Dans l'espace dont nous disposions et grâce à des générosités auxquelles M. le Vice-Président-Administrateur a rendu hommage, nous nous sommes efforcés d'aménager des locaux, agréables aux malades et pratiques aux médecins qui s'en serviront.

Ce Centre de Diagnostic, qui est en voie d'être complété, comprendra :

1. *Un service social,* dont les fonctions seront d'accueillir le malade dès son arrivée, de lui servir de guide dans ses premiers contacts avec le centre, et de le suivre pendant son traitement et sa convalescence, que cela soit à l'hôpital ou à son domicile. Pendant l'hospitalisation l'assistante sociale en charge restera en contact avec la famille du patient de façon que celui-ci ne se sente plus seul devant l'inconnu médical. Enfin le service social devra aider le malade dans tous les problèmes qu'il pourrait avoir à résoudre avec les services hospitaliers, infirmiers ou administratifs de l'Institut.

2. *Un secrétariat médical,* commun à tous les départements médicaux de l'Institut et dont la fonction sera de maintenir pour chaque malade un dossier médical complet, à la disposition des services cliniques et scientifiques de l'Institut.

3. *Un service d'archives et de statistiques* : destiné à établir l'évolution de l'activité thérapeutique du Centre, à déterminer l'incidence des divers types de tumeurs et leur curabilité, à mettre en évidence la valeur relative des divers traitements adoptés et à servir de base pour des études cliniques et statistiques en vue de l'amélioration des traitements et au profit de l'enseignement.

4. *Un service de surveillance et de follow-up* destiné, par l'intermédiaire du service social et d'infirmières visiteuses, à surveiller la convalescence du malade à domicile, à contrôler les progrès de sa guérison, et à veiller à ce qu'il se présente régulièrement aux consultations de surveillance. Cette surveillance médicale se poursuit d'une manière attentive pendant une période de cinq ans, et par la suite, à des périodes plus éloignées pendant toute la vie du malade. Au besoin cette sur-

veillance s'exerce, pour la facilité du malade, dans des consultations de province.

5. Enfin, le *service de dépistage et de diagnostic.* Celui-ci constitue l'activité centrale du département de diagnostic au travail duquel tous les services de l'Institut participent.

Aux services de radiothérapie, de chirurgie et de médecine interne, qui collaborent dans le service de diagnostic du Centre, s'ajoutent le laboratoire d'anatomie pathologique qui assure le diagnostic microscopique, et le service de radiodiagnostic qui assure le diagnostic radiologique des tumeurs. A ces divers services s'ajoutera bientôt un laboratoire d'analyses.

Le malade qui se présente à l'Institut Jules Bordet n'est donc pas nécessairement vu par un seul médecin mais, si son cas le justifie, pourra être examiné conjointement par plusieurs des divers spécialistes attachés à l'Institut. Le choix du traitement le mieux approprié sera discuté par des représentants des services cliniques et médicaux, et des mesures seront prises pour l'application éventuelle de traitements combinés.

Ainsi, par une collaboration étroite de tous ses membres et par une coordination parfaite de son activité, l'Institut Jules Bordet arrivera à mériter, nous l'espérons, le nom que nous ambitionnons pour lui, celui de véritable *Centre* de Traitement des Tumeurs.

Réflexions sur la Démocratie (*)

par **F. DUMON,**
Professeur extraordinaire à l'Université libre de Bruxelles,
Avocat général à la Cour de Cassation

Le mot démocratie, il est sans doute superflu de le souligner, est un de ceux que l'on prononce le plus, mais qui, à la fois trop riche de sens et trop étroit pour les notions qu'il appelle, est fréquemment utilisé pour exprimer des idées mal précisées ou mal conçues et s'applique dès lors, dans la pratique, à des notions vagues et souvent même opposées et contradictoires.

Il suffirait pour illustrer cette constatation banale soit de faire appel aux enseignements de l'histoire (1), soit d'observer les organisations politiques contemporaines; des classes privilégiées ont exercé le pouvoir sans participation effective du peuple et elles se sont cependant réclamées de la démocratie; des régimes politiques bâtis sur des conceptions diamétralement opposées et vivant des deux côtés d'un écran réputé avoir la rigidité du fer, prétendent réaliser la démocratie.

Les définitions de là démocratie sont innombrables. Il n'entre évidemment pas dans mes intentions d'en faire un inventaire et encore moins d'en proposer une nouvelle.

Je crois cependant qu'il y en a une — assez vide d'effets pratiques actuels cependant — qui rallie tous les suffrages; c'est celle qui s'appuie sur l'étymologie : δῆμος, κρατος — peuple et autorité. Démocratie signifie donc le peuple qui exerce l'autorité; exercice du pouvoir par le peuple ou gouvernement du peuple par le peuple.

(*) Texte d'une conférence faite le 4 mai 1954 à l'Institut des Hautes Etudes de Belgique.

(1) Voir notamment l'ouvrage de J. Gilissen, professeur à l'Université de Bruxelles : *Le Régime représentatif avant 1790 en Belgique.*

Ajoutons que gouvernement et autorité supposent l'établissement de règles de conduite; par conséquent ordre et discipline.

La démocratie s'oppose donc à la démagogie qui est le pouvoir de factions du peuple sans contrôle, sans règles.

Mais ce gouvernement du peuple par le peuple — la démocratie — tout au moins dans une communauté politique d'une certaine étendue se heurte à une impossibilité matérielle. J.-J. Rousseau nous le montrait déjà : « Il est contre l'ordre naturel des choses que le grand nombre gouverne [2] [3]. » Certains individus doivent donc exercer le pouvoir pour le peuple. Des volontés individuelles se substituent à ce que devrait pouvoir être la volonté collective.

La démocratie populaire des pays de l'Est ne s'incline cependant pas devant cette constatation de bon sens et imposée par la réalité. Elle prétend réaliser un régime politique où le peuple tout entier gouverne le peuple.

Ce projet, heurtant les faits, doit pour réussir, les vaincre. Aussi la démocratie populaire façonne, malaxe les caractères individuels pour les former tous selon un moule unique et préconçu. Les volontés individuelles, par nature divergentes et multiples, doivent ainsi devenir des volontés unanimement concordantes et dociles. Alors il sera possible au peuple tout entier, à tous les individus de gouverner.

La démocratie populaire veut donc refaire la nature humaine; entreprise combien hardie et à laquelle on n'avait pas encore osé s'atteler.

Nous y reviendrons dans un instant.

Démocratie — opposition au pouvoir personnel

De la manière la plus simpliste la démocratie se définit par son aspect négatif : elle signifie que la communauté n'est

[2] J.-J. Rousseau, *Du Contrat social*, livre III, chap. IV.

[3] Joseph Schumpeter dans son ouvrage *Capitalisme, Socialisme et Démocratie* définit même la démocratie en considérant que la représentation du peuple en constitue un élément essentiel : « La méthode démocratique est le système institutionnel aboutissant à des décisions politiques, dans lequel des individus acquièrent le pouvoir de statuer sur ces décisions à l'issue d'une lutte concurrentielle portant sur les votes du peuple » (p. 403).

pas gouvernée par un chef : pas de dictature, pas d'individu souverain, pas de pouvoirs personnels. La démocratie pense Alain c'est « un effort perpétuel des gouvernés contre les abus de pouvoir », c'est le contrôle, c'est la faculté de déposer les ministres et spécialistes. Cette faculté qui s'est longtemps exercée par révolutions et barricades s'exerce aujourd'hui par l'interpellation (4).

La France a pendant de très nombreuses années mis l'accent sur cet aspect de la démocratie et sa politique s'en est profondément ressentie.

Les expériences historiques du césarisme l'y invitaient d'ailleurs logiquement. De 1870 à 1880 le peuple francais se méfiait principalement de tout gouvernement, croyant toujours qu'il aspirait à la dictature. Cet état d'esprit persiste en France. C'est une des raisons pour lesquelles le gouvernement de Tardieu échoua : ce président du conseil avait voulu s'inspirer des méthodes anglo-saxonnes : création de deux grands partis politiques, gouvernement puissant et efficace, stabilité gouvernementale.

Doumergue échoua aussi en 1934 après avoir heurté le sentiment démocratique français en s'adressant comme un « leader » directement à la nation, notamment par des discours radiodiffusés.

Les projets de révisions constitutionnelles voulant créer un pouvoir exécutif fort et indépendant émanant directement de la nation et s'inspirant notamment du régime présidentiel américain, comme le général De Gaulle le suggéra en 1947, suscitent la méfiance du peuple français. Sa conception de la démocratie est heurtée.

Et cependant nous pourrions dire avec Léon Blum qu'une démocratie comme tout autre régime a besoin d'un chef, d'un premier ministre, véritable monarque, à condition toutefois, comme il ne manque pas de le préciser, qu'il soit temporaire, révocable et responsable devant un Parlement (5).

Les Britanniques et les Américains ont compris cette nécessité sociale et l'on ne peut cependant pas dire que ces

(4) Alain cité par J.-J. Chevalier dans *Les grandes œuvres politiques de Machiavel à nos jours*, p. 334.

(5) Léon Blum, *La Réforme parlementaire.*

peuples ne sont pas pénétrés plus que quiconque de l'esprit démocratique.

Le premier ministre britannique dirige avec des pouvoirs immenses son cabinet et son ministère; il est chef du parti au pouvoir et disposant pendant cinq années d'une majorité parlementaire cohérente et stable, il exerce, selon l'expression de Ramsay Muir une véritable « dictature », mais elle est tempérée et reste démocratique grâce au contrôle de l'opinion, au rôle agissant de l'opposition et surtout aux mœurs démocratiques dont tous, citoyens et gouvernants, sont pénétrés.

Le président des Etats-Unis d'Amérique élu pour quatre ans est nanti de pouvoirs personnels immenses et quasi illimités non seulement en temps de guerre mais aussi dans une certaine mesure en état d'urgence « state of emergency » (souvenons-nous à cet égard de la réquisition des entreprises sidérurgiques décidée par Truman en avril 1952 en vertu des pouvoirs qu'il croyait avoir par suite de la déclaration de l'état d'urgence faite le 16 décembre 1950 en raison de la situation internationale) (6).

Le peuple s'en accommode et reconnaît sa nécessité car il sait que le gouvernement du peuple, grâce à son contrôle permanent n'est pas compromis. L'opinion publique est constamment informée, le Congrès, le pouvoir judiciaire exercent une surveillance fort poussée, la fonction présidentielle est précaire et surtout tous les citoyens, en ce compris ceux qui sont nantis du pouvoir, sont pénétrés de sentiments démocratiques.

Il est symptomatique de signaler à cet égard que Roosevelt, qui pendant la dernière guerre avait des pouvoirs personnels immenses, a cependant eu à cœur de maintenir constamment avec le Congrès des relations confiantes et étroites. Alors que

(6) On sait que sur recours de certaines entreprises réquisitionnées les tribunaux fédéraux durent déclarer si Truman n'avait pas excédé ses pouvoirs. La District Court répondit négativement. Sur appel la District Court of Appeal réforma cette décision. La Supreme Court confirma l'arrêt d'appel. Le Chief Justice Vinson qui ne s'était pas rallié à la majorité de la Cour déclara : « En ce cas de nécessité urgente, le président est donc laissé sans pouvoir au moment où des décisions rapides sont nécessaires et quand il est le seul à pouvoir les prendre sans délais. »

ses pouvoirs de guerre lui permettaient d'agir seul il a cependant, spontanément, demandé au Congrès une autorisation préalable ou lui soumettait pour ratification les mesures qu'il venait de prendre.

Les présidents Jefferson, Lincoln et Wilson avaient agi de même.

Les démocraties libérales du continent sont cependant restées, elles, caractérisées par l'opposition au pouvoir; l'héritage des rois souverains était passé entre les mains des représentants du peuple et c'était contre eux qu'il fallait donc se prémunir (7).

J'ai déjà, il y a un instant, donné un adjectif au mot démocratie, j'ai parlé en effet de la démocratie libérale.

Ce procédé est en effet indispensable si l'on veut donner un contenu précis à la notion.

On parlera de démocratie directe, représentative, ou indirecte ou, selon l'expression chère à G. Burdeau (8), de démocratie gouvernée ou gouvernante ou encore de démocratie populaire si l'on veut préciser la manière selon laquelle le peuple gouverne.

Si l'on cherche à exposer quelles sont les missions que le pouvoir de la démocratie s'assigne on emploiera les expressions démocratiques libérales, solidaristes, socialistes et encore populaires.

On opposera encore les notions de démocraties libérales, socialistes et populaires si l'on veut dire quels droits sont conférés aux individus qui composent la communauté.

Je ne puis songer à reprendre ici chacune de ces notions

(7) Le danger extérieur peut transformer cet état d'esprit. J.-J. Chevallier décrit dans une section intitulée *La peur sacrée* les pouvoirs dont Clemenceau fut investi : « Comme le dit très bien Brogan, la Chambre en acceptant Clemenceau se donne un comité de salut public; à lui tout seul il était un comité de ce type... Il y a au pouvoir une personnalité exceptionnelle qui pour la première fois trouve un rôle à la taille de ses qualités comme de ses défauts. Elle fait de l'ombre sur tous ceux qui l'entourent; mais à l'abri de cette ombre peuvent durer les institutions parlementaires... Clemenceau est formel : « La question de confiance sera toujours posée; le contrôle parlementaire est maintenu... » (*Histoire des institutions politiques de la France de 1789 à nos jours*, pp. 545-546.)

(8) G. Burdeau, *Traité de Science politique*, cinq volumes parus.

pour les soumettre même à un examen concis. Je dois me limiter (9).

Retenons, si vous le voulez bien, les expressions « démocraties libérales » et « démocraties socialistes ».

Les démocraties libérales et les démocraties socialistes

Avant la naissance de la démocratie libérale, il y eut l'Etat libéral qui n'était certes plus conduit par un monarque, par un « chef » mais qui ne constituait cependant par une démocratie : gouvernement du peuple par le peuple (10). On gouvernait certes pour lui et en son nom; et on s'appuyait sur des fictions pour le prétendre, mais il était exclu de toute participation réelle. Le suffrage universel ne fit que tard son apparition dans nos pays (11).

(9) *a*) On considère souvent que la méthode représentative est de l'essence de la démocratie. Cela n'est pas tout à fait exact. Les petites communautés politiques peuvent ignorer la représentation, ainsi dans les *Landgemeinden* des petits cantons suisses. Schumpeter définit cependant de cette manière la démocratie : voir *op. cit.*, pp. 377-378, 406-407, 422-423.

b) La participation des individus à l'exercice du pouvoir par l'intermédiaire de représentants *choisis par eux* peut être étroite ou large. En Amérique du Nord elle est particulièrement large : non seulement les membres du Parlement et le chef de l'exécutif sont « élus » par eux, mais aussi des centaines de fonctionnaires et de juges. « Au lieu d'offrir à la volonté populaire un seul instrument pour s'exprimer la constitution américaine lui propose un orchestre » (Burdeau, *op. cit.*, t. V, p. 439).

c) « L'élection n'est pas indispensable à la désignation des représentants : divers autres modes de désignation ont pu être ou sont encore utilisés, soit seuls, soit en même temps que l'élection. Il en est ainsi du tirage au sort des jurés dans certaines corporations ou des échevins dans certaines villes médiévales; il en est de même de la désignation à tour de rôle parmi tous les membres d'un groupe organisé » (J. Gilissen, *op. cit.*, p. 11).

(10) L'Angleterre fut libérale bien avant d'être démocratique. Bien avant la généralisation du droit de suffrage, il y eut la participation d'une portion large de la nation à l'exercice du pouvoir. C'était une démocratie libérale (limitée). La démocratie était cependant socialement assurée, car les individus bénéficiaient de larges libertés.

(11) Jusqu'en 1887 les Pays-Bas ne comptaient que 135.000 électeurs, et 350.000 jusqu'en 1907.

En Italie jusqu'à la réforme électorale de 1912 le nombre des électeurs dépassait à peine trois millions. En Angleterre, avant 1832 il n'y avait que 500.000 électeurs; deux millions en 1867, cinq millions en 1884 et 27 millions en 1928 (suffrage universel des hommes et des femmes).

La démocratie libérale peut, je crois, être caractérisée par : 1° le nombre restreint des gouvernants — c'est un gouvernement par des individus spécialisés et indépendants — ce n'est pas le règne de la masse; 2° le domaine limité des objectifs que s'assigne son pouvoir; 3° le respect de l'individu, sa formation, son éducation pour en faire un être libre, raisonné et critique.

Reprenons chacun de ces éléments.

La démocratie libérale, écrit G. Burdeau, « est le régime qui, fondé sur la souveraineté du peuple, refuse ouvertement de la confondre avec l'omnipotence du nombre ([12]). *C'est la démocratie gouvernée qu'il oppose à la démocratie gouvernante.*

Même quand le droit de vote est accordé à la grosse majorité ou à la quasi-totalité de la population, le régime du gouvernement de masse est proscrit. Les élus, les gouvernants sauvegardent l'esprit libéral qui fait appel à la raison, à l'éducation du citoyen. Le gouvernement est laissé aux mains des élites politiques ([13]) ([14]) qui gardent une très large indépendance vis-à-vis de l'électeur, vis-à-vis des partis politiques — c'est le mandat représentatif et non impératif. Les hommes politiques restent des *leaders*. Les députés, les ministres, les présidents du conseil français ont conscience de leurs responsabilités personnelles; il font souvent « cavalier seul » allant jusqu'à démissionner de leur parti s'il le faut. De 1909 à 1914, par exemple, la direction de la politique française tend à passer entre les mains de quelques personnalités qui ont leur clientèle personnelle et mènent leur jeu propre. Trois personnalités émergent : Briand, Caillaux et Poincaré. Briand imitant le « cas Millerand » refuse d'obéir à Jaurès : il entre dans le cabinet Sarrien et pour cela il quitte le parti socialiste ([15]).

([12]) G. Burdeau, *op. cit.*, t. V, p. 457.

([13]) De Tocqueville (*Œuvres*, t. IV notamment pp. 247 et 248) estime que les âmes médiocres, ne doivent avoir accès à la démocratie que pour être gouvernées par les sages.

Victor de Broglie estime qu'il doit y avoir un partage du pouvoir entre le chef de l'Etat, les classes supérieures et le peuple.

([14]) La Politique est une activité spécialisée (voir Burdeau, t. V, p. 32).

([15]) J.-J. Chevallier, *Histoire des institutions politiques de la France*, pp. 501 et 509.

A la démocratie libérale ainsi caractérisée on oppose donc la démocratie de masse, dans laquelle les élus de la nation ou plus généralement leurs représentants seraient inconditionnellement soumis aux décisions ou vœux de classes, de groupes politiques, économiques, corporatifs ou sociaux et de partis politiques rigidement disciplinés.

Les démocraties libérales classiques du continent se fondent sur la doctrine de la souveraineté nationale c'est-à-dire que c'est la personne collective qui posséderait la souveraineté, les citoyens pris isolément n'en ayant pas la plus petite parcelle ([16]) ([17]). En Angleterre où les faits l'emportent sur les doctrines, souveraineté du peuple signifie souveraineté du Parlement, parce que c'est là qu'elle s'extériorise. Là comme sur le continent ce système politique se traduit par l'indépendance très large des élus.

L'examen des faits, des constitutions et des lois nouvelles montre que cette situation est largement dépassée.

Les partis de masse et disciplinés ont fait leur apparition dans toutes les démocraties, soit ignorés des constitutions, comme chez nous, soit prévus par elles, comme c'est le cas pour la république fédérale de Bonn (art. 21). Les membres nombreux des partis, leurs rouages administratifs, des forces sociales puissantes qui leur sont alliées, commandent ou dictent l'attitude des élus au Parlement.

La constitution de Bonn dit expressément d'ailleurs que « les partis concourent à la formation de la volonté politique du peuple » (art. 21).

Nos lois du 20 septembre 1948 « portant organisation de l'économie » et du 29 mai 1952 « organique du Conseil national du travail » permettent aux « organisations les plus représentatives » de l'industrie, de l'agriculture, du commerce et de l'artisanat — patrons et travailleurs — de passer pardessus les membres du Parlement et de saisir directement les Chambres législatives de propositions concernant des pro-

([16]) Duguit, *Traité de droit constitutionnel*, t. III, p. 586. Burdeau, *op. cit.*, p. 392.

([17]) On consultera l'étude de R. Warlomont, *La notion de représentation publique*, publiée dans la Revue *internationale d'Histoire politique et constitutionnelle*, n° 12, octobre-décembre 1953, pp. 305 et ss.

blèmes relatifs à l'économie nationale et des problèmes d'ordre social.

On ne peut donc perdre de vue que la démocratie libérale telle que je viens de la caractériser par son premier élément, a perdu du terrain. Mais il faut se méfier de toute généralisation ou schématisation, de tout jugement ou appréciation catégorique ou trop rigide.

La démocratie actuelle de Grande-Bretagne connaît certes la puissance des syndicats, un groupement de la grosse majorité de la nation en deux grands partis rigidement disciplinés, imposant leur décisions au Parlement, aux élus ([18]), mais les

([18]) MacDonagh dans son ouvrage *The Pageant of Parliament* (t. II, pp. 126 et 133) explique et justifie ce phénomène. Il écrit : « Le parti vote d'après les indications du pouce des *whips* parce que ce pouce est contrôlé par un ensemble d'opinions sérieuses et réfléchies, par des convictions assises et de grands principes. Il est vrai que les *whips* du gouvernement pensent que le devoir d'un M. P. est de tenir sa langue excepté pour crier « non-non » « oui-oui » ou de faire un cri moqueur. L'indépendance et l'initiative du M. P. semblent incompatibles avec l'efficacité du gouvernement. Les *whips* de l'opposition au contraire, encouragent leurs jeunes et fougueux M. P.'s à l'action et à la parade... Mais quand le vote est libre et que les *whips* ne les dirigent plus, alors les M. P.'s sont très malheureux de leur liberté. Ils sont désorientés, ne sachant vers quel couloir se diriger (celui des oui ou celui des non)... L'insurbordination d'un membre est aisément pardonnée s'il traverse la Chambre (c'est-à-dire, s'il change de parti); il n'y a réellement pas d'animosité contre le déserteur politique, mais il en existe une grande contre le mécontent qui reste dans le parti uniquement pour l'attaquer de l'intérieur plus efficacement.

» Le révolté est banni non par le parti mais par sa circonscription. La sentence a été prononcée par les *whips* de parti... Les conflits sont très rares entre la liberté d'opinion et la soumission au parti. Ceci n'est pas dû à un défaut d'intellect. Ce ne sont pas les plus soumis des hommes du parti qui sont disciplinés. Au contraire, les M. P.'s les plus grands en caractère et en intelligence ne trouvent rien en cela de désagréable ou d'ennuyeux. Ils sont convaincus que le plus grand besoin du pays, comme ils le conçoivent, est servi au mieux par la cohésion et la discipline du parti. Sans une unité de parti aussi forte, un ministère fort et homogène durant normalement cinq ans serait impossible. Sans l'unité du parti, il y aurait beaucoup de discussions académiques à la Chambre des Communes et très peu de travail pratique aboutirait. Il est certain que plus un membre de la Chambre des Communes est animé d'une foi politique convaincue et a vidé son esprit de politicien de toute pensée égoïste, plus il pourra accepter entièrement et joyeusement par sa complète subordination personnelle de donner une expression législative aux principes de son parti.

» Balfour, Asquith, Lloyd George suivirent leur exemple. Ces hommes d'Etat distingués savaient bien que le pouce levé du *whip* est

ministres restent des individus soucieux de leurs responsabilités, attentifs à l'intérêt général, pouvant imposer leurs vues à leur majorité, voire même au Parlement tout entier. Churchill et Attlee l'ont montré. Au sein des partis des personnalités s'imposent, se libérant des impératifs de la masse.

Aux Etats-Unis d'Amérique du Nord de même il y a certes de grands partis minutieusement organisés, groupant des millions de membres, il y a des groupements de toutes natures (les *pressure groups* et les *lobbies*) s'efforçant d'influencer les parlementaires et le gouvernement... mais le Président et ses secrétaires d'Etat gardent une grande indépendance et les parlementaires ne se plient nullement à la discipline d'un parti et c'est ce qui caractérise la différence entre les partis britanniques et américains, expliquant par ailleurs les surprises et les contradictions des votes du Congrès et les conflits entre le Président et la majorité du Congrès qui est formée cependant par son propre parti ([19]).

Des constatations semblables peuvent être faites à l'égard des démocraties occidentales actuelles du continent.

Deuxième caractéristique de la démocratie libérale : le pouvoir s'assigne des tâches limitées; il administre et le moins possible — il ne « gouverne » pas ([20]).

dirigé, non par l'orgueil et l'insolence, mais par la grande force à la fois des arguments et de l'autorité, par lesquels la politique du parti est soutenue, que ce pouce est en fait un infaillible indicateur, montrant le chemin du parti, qui doit toujours être le chemin du devoir pour les politiciens. En vérité, le parti nous préserve de la dégénérescence politique. Si son esprit disparaissait, il n'y aurait que des excentriques et des originaux à la Chambre. On n'y entendrait rien d'autre que le travail des araignées dans le cerveau des députés détraqués... »

([19]) Ainsi en 1947 le Congrès dominé par les républicains vota le Taft-Hartley Act qui limitait les droits des syndicats.

Truman (président démocrate) opposa son veto. Le projet devint cependant loi car le Congrès le vota à la majorité des deux tiers grâce au concours de nombreux parlementaires démocrates. De nombreux autres exemples pourraient être cités.

Voir aussi l'opposition de certains démocrates et l'adhésion de certains républicains au programme du Fair Deal de Truman. — *Encyclopédie politique*, t. III, p. 312.

([20]) Cette caractéristique explique les jugements peu favorables portés à l'égard de la démocratie libérale.

« Le personnel républicain, issu de la basoche et des loges de province, était exclusivement bourgeois, au sens le plus mesquin du

Le libéralisme serait anti-Etat, il préférerait une anarchie policée.

Mais encore une fois méfions-nous de jugements absolus. Des législatures entières de démocraties réputées libérales se sont occupées de réglementer des intérêts purement commerciaux ou industriels; on cite à cet égard la phrase prononcée par un président d'une Chambre des représentants d'un Etat américain : « Pouvons-nous clôturer la session, l'administration de la compagnie des chemins de fer n'a-t-elle vraiment plus rien à demander. » Burdeau note à cet égard avec ironie : « L'industriel réclame une protection douanière, mais est irrité par toute réglementation du travail; le spéculateur est scandalisé par toute menace d'impôts sur le revenu, mais exige d'un Etat puissant une démonstration navale ou l'envoi d'un corps expéditionnaire — ou une politique de fermeté à l'égard des puissances dans l'aventure coloniale ([21]). »

Le même auteur a, avec talent, mis le doigt sur les déficiences de l'Etat libéral du type classique ou ancien. « La société libérale, écrit-il, a eu l'intelligence de tout sauf de la justice et c'est pourquoi dans la distribution des rôles il y a un trou. Les libéraux avaient confiance dans la spontanéité des équilibres sociaux... mais cet équilibre (spontané) est un équilibre économique et ce n'est pas un équilibre nécessairement juste. La société n'entend pas la demande de celui qui ne peut la justifier que par ses besoins; elle est indifférente à l'accroissement des naissances dans un milieu où règne la pénurie alimentaire...Elle ignore tout ce qu'une réussite ne révèle pas; pour elle la misère est un problème, ce n'est pas un mal... Or c'est la fonction de l'Etat (ce que l'Etat libéral ne voulait pas comprendre) de procurer... aux forces impuissantes dans la société les moyens d'accomplir leurs (légitimes) aspirations... C'est l'erreur irréparable de la pensée libérale

terme, passionnément attaché au code civil, à la propriété, au profit. Son individualisme étroit l'empêchait de sentir l'existence du problème social et, plus encore, de pressentir la place grandissante que ce problème allait prendre dans la vie publique. » (F. Goguel, *La politique de parti sous la troisième République*, 1946, p. 39.) « ... Au nom du respect de l'autonomie humaine on emploie le mot liberté à justifier la sécurité des situations acquises. Libéral en arrive à signifier conservateur. » (G. Burdeau, *op. cit.*, t. V, p. 72.)

([21]) G. Burdeau, t. V, p. 322.

au XIX^e siècle de n'avoir pas compris que l'Etat ajoute quelque chose aux œuvres de la société, qu'il est nécessaire pour introduire dans la vie collective la dose de justice ([22]) ([23]). »

A cette conception libérale s'oppose le régime de la démocratie socialiste.

Il veut faire cesser les conséquences de l'inégalité économique qui crée l'injustice sociale et qui assure la domination des classes possédantes, refoulant les autres dans la passivité. Résumant lumineusement une déclaration du premier ministre Attlee et la doctrine des professeurs Laski et Macmurray, Paul de Visscher écrit : « En bref la doctrine travailliste considère que la liberté négative du XIX^e siècle est un leurre qui dissimule mal le désir de domination que la classe capitaliste entend exercer sur les masses laborieuses. A cette conception fausse et hypocrite de la liberté, les travaillistes opposent la conception positive de la liberté... L'Etat ne doit pas se borner à réprimer les abus commis par les individus dans l'exercice de leurs libertés, mais doit également pouvoir *diriger* les actions individuelles et collectives en fonction d'un plan préconçu. Seul l'adoption d'un tel plan... permettra d'éviter les injustices sociales ([24]). »

J. Jaurès écrivait que le socialisme doit éviter que l'individu, le travailleur, aliène une part de son activité, de son

([22]) G. BURDEAU, *op. cit.*, t. V, pp. 323-324.

([23]) Bien d'autres auteurs ont montré qu'en évitant le problème social l'Etat libéral classique empêchait la plus grande partie de la nation de participer réellement au pouvoir : « Beaucoup d'éléments interviennent qui empêchent cette majorité numérique de se manifester pleinement et l'on ne saurait méconnaître que la puissance économique des classes possédantes est un contrepoids aux manifestations, libres et spontanées, de la majorité numérique et qu'il se forme une sorte de pondération entre le nombre et la fortune qui finalement assure la prépondérance à ce que l'on peut appeler l'élément petit bourgeois. » (R. PINTO, *Eléments de droit constitutionnel*, 1952, p. 108.) J.-J. Chevallier écrit aussi au sujet de l'expérience politique de L. Blum de 1936-1937 : « Un duel oratoire remarquable avec Caillaux au Sénat met à nu la faiblesse de la position de Blum : socialiste au pouvoir qui gouverne dans un cadre capitaliste maintenu et qu'il veut assouplir, non briser. Dans ce cadre capitaliste maintenu, la confiance des possédants donnée ou refusée fait réussir ou fait échouer une politique financière. » (*op. cit.*, pp. 600-601).

([24]) Paul DE VISSCHER, *Les nouvelles tendances de la démocratie anglaise*, p. 156.

profit, de son être, au profit d'une autre classe ([25])([26]). Le socialisme, disait-il encore, est l'individualisme logique et complet.

Le socialisme veut réaliser le *greatest happiness for the greatest number* ([27]).

La conception socialiste ou solidariste de la démocratie veut assurer des possibilités de travail digne et sain à chacun, des conditions de vie honorables, une instruction lui permettant d'accéder à toutes les situations; elle tend à égaliser les droits du capital et du travail; elle est inspirée de sentiments d'amour et de charité et secourt donc les faibles, les malheureux, les malades, les vieillards.

Le pouvoir de la démocratie socialiste ou solidariste interviendra donc, effectivement, dans les domaines économiques et sociaux.

Faut-il dire que cette conception a pénétré nos démocraties et les a foncièrement transformées.

N'est-il pas remarquable de signaler à ce sujet le rapport rédigé en 1948 à l'unanimité moins une abstention par les membres de la commission de la Chambre chargée d'étudier le projet qui devint notre loi du 20 septembre 1948 « portant organisation de l'économie ». La commission comprenait des membres de tous nos partis politiques : « La déclaration que l'égalité politique est aujourd'hui compromise par l'inégalité économique, que le pouvoir économique dominant appartient aux détenteurs des capitaux, que la masse des citoyens doit être libérée de la tutelle de ce pouvoir économique, ne rencontre pas de contradiction sérieuse... les préjugés du passé et les égoïsmes privés doivent s'effacer devant la recherche du bien commun dans une meilleure compréhension des devoirs et des responsabilités de tous ([28]). »

Aux missions classiques du maintien de l'ordre et d'administration nos démocraties ont ajouté des tâches considérables aux responsabilités du pouvoir de nos démocraties contemporaines. W. Friedman, professeur à l'Université de Toronto, nous rappelle que l'Etat a actuellement cinq missions essen-

([25]) Jean Jaurès, *Etudes socialistes*, pp. 125-127.
([26]) Jean Jaurès, *Revue de Paris*, 1er déc. 1898, p. 499.
([27]) W. Friedman, *Law and Social Change*, p. 284.
([28]) *Pasinomie*, 1948, pp. 678 et 685.

tielles : il protège, il dispense des services sociaux, il est commerçant ou industriel, il contrôle l'économie et enfin il est arbitre ([29]).

L'examen de la doctrine et de la réalité nous montre cependant que l'on ne peut assimiler la démocratie socialiste ou solidariste à l'Etatisme. Il ne s'agit en effet pas de substituer un patron gigantesque et omnipotent — l'Etat — aux nombreux patrons de l'économie libre. Emile Vandervelde l'a souligné : « Dans l'ordre économique comme dans l'ordre politique et d'une manière générale, dans toutes les sphères de la vie collective, le socialisme n'est pas étatique, mais anti-étatique... Il veut... l'Etat-pouvoir, l'Etat-organe d'autorité, réduit sinon à rien, du moins à des fonctions secondaires de surveillance et de police... La grande coopérative du travail social, parvenue à la plénitude de son autonomie, s'administre elle-même en dehors de toute ingérence gouvernementale ([30]). »

J. Jaurès expose le même principe ([31]).

En Suède, qui se trouve à la pointe du progrès, rien n'est plus étranger à l'esprit du socialisme que le contrôle ou l'interventionnisme exclusif de l'Etat. Depuis longtemps déjà de très larges secteurs d'activité sont placés sous le contrôle de villes, de syndicats, de coopératives, de fédérations professionnelles groupant patrons et ouvriers. Des accords de portée nationale ont réussi à régler sans aucune intervention de l'Etat le marché du travail, la fixation des salaires, à mettre en place les comités d'entreprise et tout un système d'assurances-chômage et d'assurance-maladie ([32]) ([33]).

J'ai déjà une ou deux fois montré le danger des clichés et des formules toutes faites quand on essaye de caractériser les régimes politiques des Etats. Je crois utile de montrer ici l'inexactitude de l'opposition radicale que l'on signale entre l'organisation sociale actuelle de l'Amérique du Nord qui serait *capitaliste* et celle d'autres Etats qui auraient réalisé la

([29]) W. FRIEDMAN, *op. cit.*, p. 298.

([30]) Emile VANDERVELDE, *Le Socialisme contre l'Etat*, p. 168.

([31]) Jean JAURÈS, *Etudes socialistes*, p. 147.

([32]) G. E. LAVAU, *Partis politiques et réalités sociales* (*Cahiers de la Fondation nationale des Sciences politiques*, p. 130).

([33]) Après la guerre de 1939-1945 l'Etat s'est cependant emparé en Suède de l'assurance sociale, Voir *Encyclopédie politique*, t. IV, p. 37.

véritable égalité sociale et le vrai gouvernement du peuple par le peuple.

Dans un livre attachant récemment paru Frederick Lewis Allen (34) montre que, contrairement à l'opinion, complètement fausse, de la majorité des Européens, l'Amérique n'est plus la nation capitaliste qui alimente les romans, les histoires fabuleuses, la propagande de pays ou de partis hostiles, mais au contraire une communauté politique où la justice sociale, l'égalisation progressive des fortunes et des conditions sont apparues, où la sécurité, le bien-être de la collectivité sont assurés par la collaboration entre d'innombrables initiatives privées et l'Etat.

Le souffle solidariste, altruiste, charitable a pénétré toutes les couches sociales et les a heureusement fécondées. Tous les milieux sages se sont ralliés aux nouvelles idées.

Signalons à cet égard que la sécurité sociale, le principe du plein emploi, le contrôle par l'Etat des monopoles et même la naturalisation de certains services publics constituent en Grande-Bretagne des institutions libérales. La constitution du parti libéral proclame notamment que « son objectif est un pays où les pouvoirs de l'Etat seront constamment employés à établir la justice sociale, à combattre la pauvreté, à assurer un développement judicieux des ressources du pays au profit de toute la communauté et à créer les véritables conditions qui permettront à tous les citoyens de vivre entièrement libres..., un pays où il y aura participation effective des citoyens à l'établissement de leurs conditions de vie et de travail; des garanties contre l'abus des monopoles privés et publics, le travail justement rétribué ».

Je me dois cependant de préciser qu'il existe une différence de justification de ces objectifs entre la doctrine socialiste et la doctrine libérale britanniques. La première se fonde sur le principe égalitaire, la seconde sur celui de l'égalité de chances, *equality of opportunity* (35).

Mais l'héritage le plus remarquable que le parti libéral ou

(34) Frederick Lewis ALLEN, *Le grand changement de l'Amérique* 1900-1950 (*The Big Change*) et spécialement le dernier chapitre *Où en sommes-nous ?*

(35) Albert MABILEAU, *Le parti libéral dans le système constitutionnel britannique* (*Cahiers de la Fondation nationale des Sciences politiques*, p. 281 et annexe I, p. 319).

sa doctrine ont laissé aux peuples anglo-saxons c'est l'esprit de tolérance qu'ils ont su créer ou affermir, le fair-play, la tolérance politique qui reconnaît à chacun le droit illimité d'exprimer ses opinions, qui permet la discussion, qui assure respect, sauvegarde et estime à l'opposition.

Et si nous ajoutons à cet aspect du libéralisme son *souci d'assurer l'éducation, la formation de l'homme,* de développer sa raison, d'en faire un homme pensant librement et sainement, lui permettant de s'élever du détail à la synthèse, de l'intérêt égoïste à l'intérêt général, de l'égoïsme à la charité, nous aurons précisé le troisième élément de la démocratie libérale que je signalais tout à l'heure et en même temps caractérisé l'essence de notre civilisation commune à tous.

Tous nos démocrates, socialistes et autres, sont en effet, chez nous des libéraux. En Angleterre par exemple conservateurs et travaillistes sont des libéraux.

Tolérance, liberté et indépendance de l'individu, esprit critique, sont les caractères qui permettent, entre autres éléments, de distinguer nos démocraties de celles que l'on appelle les démocraties populaires ou démocraties de l'Est.

Dans nos pays on respecte l'opposition, on lui donne des droits, on lui permet et on lui facilite l'accès au pouvoir; elle constitue même en Grande-Bretagne une fonction officielle de l'Etat; son chef reçoit un traitement. C'est l'opposition de Sa Majesté ([36]).

Dans les démocraties populaires au contraire on traque, on finit par supprimer l'opposition, il ne peut y avoir qu'un parti unique : celui au pouvoir. Dans ces Etats les libertés constitutionnelles ne peuvent être exercées dans un sens opposé au régime.

Ceci revient à dire que seuls les citoyens qui font partie de la majorité, les prolétaires, les communistes ou communisants peuvent user de leurs droits; c'est donc l'illégalité de toute opposition ([37]). L'opposition conduit tout droit à la trahison. Dimitrov avertissait les électeurs aux élections du

([36]) The Minister of the Crown Act 1937.

([37]) Michel-Henry FABRE, *Théorie des démocraties populaires* (bibliothèque de droit d'Alger, vol. V).

27 octobre 1946 que « voter pour l'opposition équivaudrait à un acte de trahison » (38).

Aussi G. Burdeau trace-t-il une ligne bien nette entre l'Est et l'Ouest en écrivant que d'une part on a des démocraties fermées (pas d'opposition) et d'autre part des démocraties ouvertes (légalité et nécessité d'une opposition). Louis Baudin écrit avec raison : « La vérité est dans cette affirmation que la défense des droits de la minorité et non celle de la primauté de la majorité est le criterium de la démocratie (39). »

L'Angleterre est le pays qui a le mieux et le plus parfaitement acquis la technique du système de l'opposition. Ce dernier constituait d'ailleurs une nécessité indispensable pour tempérer les effets du *two parties system* permettant à un parti discipliné et organisé de conduire le pays pendant toute une législature.

Les critiques de l'opposition, ses appels à l'opinion, les menaces de renverser les réformes partisanes à la prochaine législature arrêtent l'omnipotence du parti au pouvoir, et remplacent le contrôle classique du parlement sur le gouvernement. On sait, en effet, que le parti anglais formant un monolithe couvrant la majorité parlementaire et le gouvernement a supprimé pour une large part le fonctionnement du parlementarisme classique, que l'on enseigne encore dans tous les manuels; le contrôle du parlement sur le gouvernement disparaît, les députés obéissent à leur parti et ceux de la majorité épaulent le gouvernement, ne formant en fait qu'un seul bloc avec lui.

Le rôle de l'opposition devient dès lors essentiel. Qu'elle tempère l'omnipotence majoritaire, cela ne saurait être mis en doute. C'est elle qui explique qu'alors que Churchill avait annoncé en tête de son programme électoral de 1951 que sa majorité abrogerait immédiatement la loi de nationalisation du fer et de l'acier, ce ne fut cependant qu'au cours de l'année 1953 que parut le Iron et Steel Act qui certes restituait les entreprises aux anciens propriétaires mais organisait tout de même un « dirigisme » de ces industries (40).

(38) M.-H. Fabre, *op. cit.*, p. 44.

(39) Louis Baudin, *L'aube d'un nouveau libéralisme*, p. 160.

(40) Voir *International and Comparative Law Quarterly*, janvier 1954, p. 145.

De même Attlee n'a pas osé réaliser tout son programme de socialisation malgré la large majorité dont il disposait à la Chambre des Communes de 1945 à 1950.

Les démocraties continentales n'ont pas eu l'occasion de faire le même apprentissage salutaire du jeu de l'opposition Là, les coalitions, les cartels, les unions éphémères entre les partis multiples, font que l'on passe sans cesse du gouvernement à l'opposition sans avoir le temps d'éprouver les effets et les possibilités de cette dernière. Bien plus, les critiques, les appels à l'opinion formulés par les partis qui sont dans l'opposition se font souvent à la légère.

Quand il y a plusieurs partis et qu'aucun n'a ou ne peut aspirer à avoir la majorité, on peut aisément asseoir une plate-forme électorale sur des promesses alléchantes, voire inconsidérées, sans se soucier des possibilités de réalisation.

Ces partis ne seront en effet jamais en mesure de les réaliser seuls puisqu'ils n'auront pas seuls le pouvoir.

Les partis britanniques sont, eux, tenus à plus de prudence; promettre c'est s'engager sérieusement à réaliser quand on aura le pouvoir.

Les Britanniques ont aussi appris que l'opposition avait une mission constructive et non pas seulement destructive. Le rôle de l'opposition n'est pas de tout critiquer, de ne jamais s'associer aux mesures gouvernementales, d'égarer l'opinion publique en lui dénonçant des mesures gouvernementales qu'elle aurait prises si elle avait été au pouvoir, de provoquer le désordre ou l'action révolutionnaire, alors qu'elle aura, aussi, besoin de la légalité et du respect du régime quand elle aura conquis la majorité régulièrement. Les partis britanniques ont compris tout cela.

Churchill déclara avec raison le 3 mai 1952 : « Je ne connais rien de pire pour un pays... que de demeurer en permanence au milieu des violentes luttes des partis, qui tendent à dresser la moitié de la population contre l'autre, faisant de la surenchère l'un sur l'autre pour obtenir des voix ([41]). »

Léon Blum écrivait aussi qu'il fallait un minimum de moralité dans l'action des partis : « L'opposition n'a pas le

([41]) Albert MABILEAU, *op. cit.*, p. 271.

droit de combattre de parti pris, à tour de bras, en toute occasion... elle n'a pas le droit de refuser au gouvernement qu'elle combat les mesures qu'elle approuve et qu'elle proposerait elle-même si elle était au pouvoir à sa place ([42]). »

Même affirmation judicieuse de M. P. Vermeylen dans un article publié le 30 décembre 1953 ([43]) : « L'intransigeance d'une opposition ne se manifeste pas par des actes de sabotage. Elle trouve sa meilleure expression dans une critique des actes principaux de la majorité et l'exposé clair de la politique de rechange qu'elle propose. »

J'ai dit il y a un instant que ce qui caractérisait nos démocraties c'était la liberté de l'homme, son individualisme. Ici de nouveau divorce profond avec les démocraties populaires.

La philosophie des démocraties populaires veut supprimer l'écran intermédiaire qui dans les démocraties occidentales s'interpose entre le peuple et le pouvoir. Elle ne pourra atteindre son but qu'en formant tous les individus selon un moule unique.

Elle estime, en effet, que les politiciens qui forment les assemblées parlementaires et le gouvernement, les fonctionnaires qui dirigent les services publics, sont des parasites qui empêchent le peuple, les prolétaires, de gouverner eux-mêmes.

Ne pouvant réaliser une démocratie directe où chaque élément du peuple gouvernerait lui-même, les artisans de la démocratie populaire veulent que le parti-unique au pouvoir garde un contact constant avec les masses populaires et réalise le synchronisme entre la volonté des gouvernants et celle des gouvernés.

Pour réaliser cet objectif on exige des membres des devoirs stricts et lourds : la carte du parti confère plus d'obligations que de droits ([44]). Le communiste doit posséder une solide instruction politique, il doit connaître à fond ses « classiques marxistes », il doit aussi être profondément discipliné.

([42]) Léon BLUM, *La Réforme gouvernementale*, pp. 214 et ss.

([43]) P. VERMEYLEN, article publié dans *Le Soir* du 30 décembre 1953.

([44]) Michel-Henry FABRE, *op. cit.*, p. 66 : « L'entrée au parti communiste évoque la comparaison avec le baptême du néophyte converti au Christianisme. Elle repose principalement sur l'acte de foi du postulant que touche la grâce marxiste, qui croit dans le dogme de la révolution prolétarienne, et qui consacre toutes ses forces au service de cette cause... »

Une fois fixée la ligne de conduite par le comité central, celle-ci acquiert la valeur d'un « impératif catégorique » et chacun doit s'y conformer.

Mais pour arriver à ce synchronisme réel et effectif entre le pays légal (le parti au pouvoir) et le pays réel (tous les prolétaires), il faut plus encore : il faut en effet mettre le citoyen dans l'incapacité de vouloir autre chose que la politique adoptée par le gouvernement ([45]).

Cet objectif est réalisé par une propagande puissante et par une éducation et une formation très poussées dans une direction donnée et imposées aux esprits par le parti : « L'incidence de cette propagande et de cette action du parti, écrit Fabre, met le citoyen dans l'incapacité de vouloir autre chose, dans son vouloir profond, que la politique adoptée par le gouvernement communiste ([46]). »

La volonté de l'individu est façonnée en lui inculquant à l'école, à l'armée et à l'entreprise l'amour du marxisme, du régime populaire, du parti, des chefs soviétiques et en réalisant « l'embrigadement intellectuel » qui met au service du régime populaire toute l'activité intellectuelle, artistique, scientifique du pays. Le tout est couronné par l'isolement intellectuel des démocraties populaires. »

Notre civilisation ne nous permet pas, faut-il le dire, de nous approcher de cette doctrine.

Nous nous insurgeons contre l'asservissement de notre personnalité, nous pensons et sentons individuellement, notre esprit veut rester libre et nous exigeons que notre éducation développe notre personnalité. « L'individu ne pense que libre et seul », écrit R. Capitant ([47]).

Aussi pouvons-nous partager sans réserves les réflexions de l'ancien ministre français André Philip : « Il ne faut pas grouper des hommes de l'enfance à la mort dans des groupes sociaux entièrement intégrés, qui annihilent par là même la liberté de choix de l'individu. »

Il faut éviter que les partis créent des groupes de femmes, des groupements culturels, sportifs, artistiques... « Un homme

([45]) Michel-Henry FABRE, *op. cit.*, p. 76.
([46]) Michel-Henry FABRE, *op. cit.*, p. 76.
([47]) R. Capitant cité par J.-J. Chevallier *Les grandes œuvres politiques de Machiavel à nos jours*, p. 395.

peut être socialiste en politique, chrétien en religion, montagnard dans son activité physique, musicien dans son action intellectuelle, tout ceci correspond à des groupes différents. La liberté de la personne humaine est liée à son intégration à des groupes divers, chacun spécialisé dans une partie de son activité, mais dont aucun n'absorbe jamais intégralement la totalité de sa personne ([48]). »

Friedman déjà cité écrit qu'il n'y a pas de démocratie sans « freedom of mind ».

Pour terminer notre entretien je me dois de signaler le problème angoissant avec lequel nos démocraties sont actuellement confrontées et qui est relatif à leur sauvegarde, à leur défense. Le danger contre lequel elles veulent se prémunir serait l'existence et l'activité de certains partis dont la philosophie politique serait à l'opposé de celles qui se trouvent à la base de nos organisations sociales et politiques. Ce danger résulterait aussi d'une propagande qui tendrait au renversement de nos institutions ([49]).

Il ne peut être nié que le jeu démocratique basé sur la liberté de tous les partis politiques, sur le respect de l'opposition, présuppose l'existence de partis qui approuvent l'ordre légal de nos institutions. Il est dangereusement faussé si l'on se trouve en présence de partis puissants pouvant notamment devenir majoritaires et dont le but serait le renversement de nos institutions. Il est prévisible qu'arrivés au pouvoir ils pourraient mettre fin à l'ordre légal qu'ils combattent.

Il ne pourrait être oublié non plus que l'accroissement considérable des tâches de l'Etat a augmenté le nombre et les pouvoirs des fonctionnaires et que dès lors si ces derniers sont inféodés à des partis révolutionnaires ou se mettent à leur service, nos démocraties périront.

Aussi ces dernières ont voulu établir des barrières de défense.

C'est la constitution de Bonn qui dispose que les partis

([48]) André Philip, *La crise de la démocratie parlementaire* (*Revue politique et parlementaire*, 1953, pp. 230-232).

([49]) « Le droit constitutionnel cherche une technique encore embryonnaire il est vrai ayant pour but la défense de l'Etat démocratique et prenant comme critère suprême de la légalité démocratique, la déclaration des droits de l'homme. » Mirkine-Guetzevitch, *Les Constitutions européennes*, p. 141.)

dont le programme ou l'attitude de leurs membres tendent à porter atteinte à l'ordre constitutionnel, libéral et démocratique ou à mettre en péril l'existence de la république sont inconstitutionnels (art. 21).

Elle déclare même que quiconque abuse de la liberté d'expression des opinions ou d'autres libertés pour combattre l'ordre constitutionnel libéral et démocratique, encourt la déchéance de ces droits fondamentaux (art. 18) ([50]).

C'est le projet de révision constitutionnelle des Pays-Bas qui suggère de déchoir les mandataires publics coupables d'activités révolutionnaires.

C'est la législation d'Amérique du Nord et de la Suisse Fédérale ([51]) qui prennent des mesures de défense à l'égard des fonctionnaires indignes de confiance.

La jurisprudence de la Supreme Court des Etats-Unis effrayée, limite considérablement les libertés publiques des citoyens. André Tunc écrit à ce sujet : « Les derniers arrêts marqueraient un certain déclin de la liberté d'opinion et d'expression. Mais il est à peu près certain que la Cour n'a affaibli sa défense des libertés que parce qu'elle se trouvait devant le danger communiste ([52]). »

Un vent de panique, d'inquisition, de délation déferle sur l'Amérique : on voit des ennemis de la démocratie partout, une commission sénatoriale dotée de pouvoirs d'investigation puissants, aidée de bureaux, disposant de la presse, attise ou provoque cette atmosphère malsaine, créant un climat semblable à celui des régimes que l'on prétend combattre et minant le crédit d'une grande nation. Que deviennent ainsi la dignité, la liberté, la respectabilité, le fair-play, la loyauté qui sont tout de même les joyaux de notre civilisation et qui donnent à notre démocratie tout son éclat?

Le problème de la défense de notre démocratie est complexe et délicat. Dans un système étatique autoritaire où tout est subordonné au succès et au maintien du régime la défense est aisée.

([50]) Les constitutions de *Länder* contiennent des mesures de défense semblables.

([51]) Hatch Act de 1949 et le jugement de décembre 1949 du Tribunal fédéral suisse.

([52]) André et Suzanne Tunc, *Le système constitutionnel des Etats-Unis d'Amérique* (*Histoire constitutionnelle*, p. 428).

Dans les pays démocratiques, au contraire, où des valeurs priment toutes autres considérations, où l'individu a des droits intangibles, il n'en va pas de même.

Jusqu'où peut aller la réaction de l'Etat démocratique?

Nos principes démocratiques nous permettent-ils d'aller jusqu'à la dissolution des partis qui, d'après leur programme, leur propagande, ou l'attitude de leurs membres tendent à porter atteinte à l'ordre politique intérieur?

La réponse paraît délicate.

On peut se demander d'abord si cette mesure est vraiment efficace.

On refoulera, en effet, ces partis dans la clandestinité.

Il y a ensuite de graves objections à rencontrer : ce serait une mesure de force supprimant une opposition qui chez nous doit toujours être licite. On doit permettre la libre expression des opinions, le droit de défense ne s'ouvre qu'à l'égard des actes qui annoncent, préparent ou réalisent une activité subversive.

La dissolution peut constituer une sanction collective : nos principes ne nous permettent que de frapper des actes individuels.

Duverger écrit avec raison que les régimes démocratiques doivent stabiliser et affaiblir les partis ennemis non par des mesures policières qui seraient contraires à leurs principes mais par une transformation de leur infrastructure économique et morale ([53]).

Quant à la propagande, tout le monde sait l'arme efficace qu'elle constitue et les effets profonds qu'elle peut créer sur la volonté souvent relâchée des individus innombrables qu'elle touche. Des mesures peuvent certes être envisagées à cet égard.

Voilà quelques aspects de ce problème. Je ne pourrais en dire plus dans le cadre de ma communication.

Il est d'usage de dégager des conclusions précises après un exposé.

Vous voudrez bien m'en dispenser.

Le sujet que j'ai choisi est, faut-il le dire, inépuisable et je n'en ai touché que quelques aspects et encore très sommairement.

([53]) Maurice DUVERGER, *Les Partis politiques*, p. 461.

Permettez-moi de me contenter d'une constatation d'ensemble.

Toutes les doctrines qui se réclament de la démocratie, quels que soient leurs qualificatifs particuliers (libérales, socialistes, gouvernées...) tendent en fin de compte à réaliser la liberté de l'homme et son bonheur.

Les méthodes, les techniques préconisées ou appliquées sont différentes.

Le bonheur ne peut être réalisé qu'en respectant la dignité complète de l'homme, sa vie matérielle, sa vie et ses aspirations intellectuelles.

Des hommes libres et dignes ont pu et peuvent, grâce à leur raison assistée de leurs sentiments de charité et d'amour du prochain, réaliser une société dans laquelle chacun trouve déjà et trouvera bientôt encore mieux les conditions d'existence les plus favorables.

L'évolution de nos démocraties, ses résultats tangibles prouvent, me semble-t-il, que ce n'est pas là faire preuve d'un optimisme injustifié.

Un grand historien des idées : Paul Hazard (1878-1944) (1)

par **Roland MORTIER,**
Assistant à l'Université libre de Bruxelles

Il y a dix ans exactement, le 12 avril 1944, Paul Hazard s'éteignait à Paris, sans avoir eu l'ultime consolation d'assister à la libération de l'Europe asservie, à la reprise de ces échanges intellectuels dont il avait été l'un des agents les plus brillants et les plus efficaces. On n'entendrait plus la voix prenante et chaude, les subtiles inflexions de l'incomparable conférencier, mais son œuvre subsistait : une œuvre solide, attachante et forte, dont le recul du temps n'a fait apparaître qu'avec plus d'éclat les vertus de sincérité, de pénétration intelligente, d'humaine compréhension.

*
* *

Il était proche de nous par la naissance, ce Flamand de Noordpeene qu'une longue hérédité semblait prédestiner à l'enseignement et qui naquit au croisement de deux cultures et de deux langues. Mais il l'était aussi par son ouverture d'esprit, par une curiosité intellectuelle qui faisait fi des frontières et qui tendait à retrouver, au-delà des cloisonnements, les affinités et la continuité de la pensée européenne.

Brillant élève à l'Ecole Normale Supérieure, où il fut le

(1) Cet article avait été rédigé au printemps de 1954, à l'occasion du dixième anniversaire de la mort de Paul Hazard. Les circonstances n'ont pas permis qu'il vît le jour plus tôt. Nos lecteurs voudront bien nous en excuser.

disciple de Lanson et de Bédier, Paul Hazard se sentit bientôt attiré par la littérature comparée, cette jeune discipline à laquelle Joseph Texte et son successeur Fernand Baldensperger venaient à peine de donner droit de cité en France. Dès 1906, une excellente étude sur *Le Spectateur du Nord*, un journal littéraire publié à Hambourg sous l'émigration, marquait son entrée dans un domaine qu'il ne devait pas tarder à illustrer. Mais le hasard d'une bourse d'études, et peut-être aussi l'irrésistible attrait du Midi sur cet enfant du Nord, l'orienta très rapidement vers l'Italie où il devait trouver, à l'instar de Stendhal — son auteur favori — une seconde patrie et une terre de dilection. En 1910, il soutenait avec éclat à la Faculté des Lettres de Lyon une thèse magistrale sur *La Révolution française et les lettres italiennes* où se révélaient déjà son intuition de sourcier, son style dense et ferme, son goût marqué pour les larges ensembles. C'est à Lyon également que débuta une brillante carrière universitaire qui allait le conduire de la Sorbonne au Collège de France et de là à l'Académie française, où il fut élu le 11 janvier 1940, à l'époque où le colonel Paul Hazard travaillait sous la direction de Jean Giraudoux au haut-commissariat à l'Information.

La guerre de 1914 l'arracha brusquement à ses travaux et le frappa durement dans ses plus chères affections : il se fit romancier pour évoquer, dans *La Ville envahie*, les paysages de son enfance et les images obsédantes de l'occupation. La paix revenue, il sera un des premiers à rouvrir les fenêtres vers l'étranger et il crée, de concert avec Fernand Baldensperger, la toujours vaillante *Revue de Littérature comparée* qui devait assurer à son pays une incontestable primauté dans ce champ de recherches.

La curiosité de Paul Hazard, sans cesse tendue et en éveil, n'eut jamais rien de restrictif ou d'étroit. Les hasards de son enseignement le conduisirent tantôt vers Stendhal ou Lamartine, tantôt vers la période de la Révolution et de l'Empire, qu'il traita dans la monumentale *Histoire de la littérature française* dont il fut, avec le grand médiéviste Joseph Bédier, l'inspirateur et le directeur.

Son accession au Collège de France, en 1925, va lui permettre de se consacrer plus librement à des travaux toujours plus vastes, sans qu'il perde pour autant le contact avec la

jeunesse estudiantine qui se presse à ses cours où, selon l'expression de son élève M. M.-Fr. Guyard, « on attendait un professeur et l'on trouvait un maître ». Dès lors, et jusqu'en 1940, s'ouvre une carrière exceptionnelle de conférencier et de professeur d'échange qui va faire de lui, dans les deux Amériques, que ce soit à Rio-de-Janeiro, à Chicago, à Harvard, ou encore auprès des étudiantes de Bryn Mawr, le plus séduisant et le plus fervent ambassadeur de la pensée et des lettres françaises. Son rôle dépasse d'ailleurs celui du simple conférencier : il dirige les travaux, stimule les énergies, rassemble les chercheurs et c'est d'un séjour à Chicago, en 1928, que va sortir un volume charmant où le maître s'efface discrètement derrière ses jeunes collaborateurs, *Etudes critiques sur « Manon Lescaut » par Paul Hazard et ses étudiants américains*. Car ce savant éminent était aussi un homme d'une bonté délicate et compréhensive qui ne dissociait pas la littérature de la vie, ni le passé du présent. Cette sagesse souriante, cet intérêt pour toutes les formes vivantes de la littérature transparaissent à chaque page du volume délicieux qui a pour titre *Les livres, les enfants et les hommes* (1932). Le comparatiste y démontre ingénieusement « que les hommes ont longtemps opprimé les enfants », comment « les enfants se sont défendus contre les hommes » et combien le génie de chaque pays et de chaque époque imprègne profondément son attitude à l'égard de l'enfance. Le savant, l'homme de goût, l'écrivain de race se complètent admirablement dans ces pages primesautières, parfois paradoxales.

Il semble que, d'instinct, le goût de Paul Hazard se porte vers les figures les plus hautes et les plus nobles : un Cervantes, un Leopardi, un Manzoni ou un Michel-Ange qu'il commente ou traduit avec un sens exquis de la nuance et une infinie souplesse. Puis, à partir de 1930, le champ de ses enquêtes s'élargit encore. Au-delà de l'activité proprement littéraire, l'historien se prend à scruter toutes les formes intellectuelles du passé, telles qu'elles se manifestent dans les luttes d'opinion, dans les récits des voyageurs, dans les constructions des philosophes, dans les traités des moralistes et jusque dans la grisaille poussiéreuse de la plus éphémère des littératures, celle des journaux, des périodiques, des libelles. Dans un immense effort de synthèse, Paul Hazard va tenter de disci-

pliner et de sérier les matériaux bruts que lui livrent ses enquêtes, de trouver les points névralgiques, les fils conducteurs, les grands courants autour desquels la matière va s'ordonner. Sans doute garde-t-il de sa formation lansonienne le goût des sources précises, du document sûr, du contrôle personnel le plus rigoureux : « Je ne crois pas » — écrivait-il du front, en 1915, à M. Pierre Moreau, « que l'enseignement supérieur doive renoncer à ses méthodes de critique; je ne vois même pas ce que la guerre peut y faire » et il s'élevait avec force contre l'idée de « recommencer à fabriquer des Nisards ». Mais il était trop fin pour ne pas sentir que le fait a besoin d'être interprété, hiérarchisé par son intégration dans une vue d'ensemble qui lui confère sa véritable signification, et que l'histoire doit prendre son sens en fonction de l'homme. Non pas que Paul Hazard ait voulu renoncer à l'objectivité du savant : nul ne fut plus que lui respectueux de toutes les formes de la pensée et il est bien rare que ses convictions personnelles déteignent sur sa vision du passé. Mais il sentait l'urgence de dépasser le stade du travail monographique, préliminaire indispensable à la synthèse et non aboutissement final de la recherche. Au moment où le rôle de l'histoire, où sa validité même, étaient remis en question par de prestigieuses intelligences, Paul Hazard lui rendait sa valeur explicative intégrale et, comme le philosophe grec, prouvait le mouvement en marchant.

Comment le XVII^e^ siècle, époque de stricte hiérarchie, de stabilité, d'équilibre, où la suprématie de la raison, la prééminence des valeurs religieuses et une certaine conception de la vie et de l'homme semblent définitivement établies, fait-il place à cet extraordinaire brassage d'idées, de curiosités et de contacts humains, à cette universelle remise en question, à cette sourde inquiétude qui caractérisent le « siècle des lumières » ? Tel est le problème majeur auquel Paul Hazard s'attache dans le livre qui fera sa gloire, *La crise de la conscience européenne (1680-1715)*. Cette *crise européenne*, comme l'a très bien vu un des plus intelligents disciples du maître, le professeur Basil Munteano, c'était aussi la crise intime, le drame personnel de la conscience de Paul Hazard, tiraillé entre les exigences de la raison et les appels du sentiment, entre les impératifs de la foi et la vision lucide de

l'observateur critique. Mais dans le livre comme chez l'homme, la dialectique des contraires se résout en une unité supérieure, par une synthèse hardie où toutes les valeurs trouvent leur place et se complètent harmonieusement.

L'Europe de 1700 apparaît à Paul Hazard comme un vaste chantier où l'édifice patiemment élaboré par le classicisme est soumis à une démolition impitoyable. La rupture des deux époques se marque d'abord sur le plan religieux : le cartésianisme cesse d'être un auxiliaire de la foi pour s'affirmer son dangereux rival. Les « rationaux » transforment la raison, chère aux classiques, en une arme contre la Révélation, le mystère et ce qu'on qualifie encore prudemment de « superstitions », mais qui diffère bien peu des religions établies. La Bible elle-même est l'objet d'un examen philologique rigoureux, et c'est un Oratorien qui se hasarde avec une tranquille assurance à cette entreprise inouïe, qui aurait été inconcevable un siècle plus tôt. L'exégèse de Richard Simon n'est pourtant qu'un des aspects d'un revirement général des esprits qui sera le drame de la vieillesse de Bossuet. Paul Hazard nous brosse du lutteur indomptable, mais fatigué, traqué, solitaire, un portrait d'un pathétique prenant.

L'ordre divin cesse de régir les choses de ce monde et les efforts pour reconstruire un monde nouveau se situeront délibérément à l'échelon humain. Ce n'est pas un des moindres paradoxes de cette époque troublée que de voir des penseurs sincèrement chrétiens répondre inconsciemment à l'esprit de leur temps en dissociant la philosophie de la religion, la métaphysique de l'action morale et de la vie sociale. Bien rares sont ceux qui poussent la négation jusqu'à ses conséquences ultimes : on se contente d'un déisme rassurant, mais imprécis, qui ne réclame de l'honnête homme qu'une adhésion de l'intelligence. La morale perd son caractère impératif et religieux; la vertu compte moins que le bonheur; l'ascèse et le sacrifice s'effacent devant les vertus sociales et pratiques : la bienfaisance, la générosité, la tolérance, et l'Anglais Mandeville démontre, au grand scandale des bons esprits, que les vices privés eux-mêmes peuvent concourir au bonheur général. Foin donc des réformateurs sectaires, des moralistes farouches. Laissons faire la Nature — ce sera le grand mot du XVIII^e siècle — elle ne saurait nous égarer.

Puisque le ciel nous est inaccessible, il faudra conquérir la terre. L'essor extraordinaire des sciences expérimentales, les progrès réalisés en mathématiques et en physique vont permettre à l'homme de s'assurer la mainmise sur le monde qui l'entoure. Tous les espoirs semblent permis pour un avenir assez proche. La religion du progrès et de la science se confond ainsi avec la quête passionnée du bonheur : son grand-prêtre est le savant, l'investigateur détaché des passions vulgaires, le « philosophe » tel que le définit le Dictionnaire de l'Académie de 1694 : « Celui qui s'applique à l'étude des sciences, et qui cherche à en connaître les effets par leurs causes et par leurs principes... » Mais ce type de « philosophe » ne tardera pas à se confondre avec cet autre, honni encore en 1694, « qui, par libertinage d'esprit, se met au-dessus des devoirs et obligations ordinaires de la vie civile ».

L'Europe, jusqu'ici figée dans des cadres immuables, semble en proie à une agitation tumultueuse. La découverte d'horizons nouveaux, de cultes inconnus, de morales étranges incline les modérés au scepticisme, les exaltés aux utopies les plus révolutionnaires. Les principes rigoureux des « chronologistes » embarrassent également les historiens de la nouvelle école et les théologiens soucieux de l'orthodoxie. Comment concilier la méthode critique avec les croyances traditionnelles? Chacun doit résoudre les problèmes qui se posent à sa conscience par des débats intimes et par un examen personnel. Le doute ébranle les fondements d'un univers qui paraissait intangible, mais il oblige à se défier des solutions faciles et des réponses toutes prêtes. En même temps que le monde se révèle dans sa surprenante diversité, le champ mental s'élargit démesurément, ouvrant ainsi la voie à l'initiative, à l'esprit de recherche, mais aussi à l'hétérodoxie et au non-conformisme, valeurs suspectes aux yeux de l'autorité. L'individu ne tardera pas à s'opposer avec force à cette autorité dont il se refuse à accepter les vérités établies. En 1700, un auteur obscur de voyages imaginaires, Claude Gilbert, écrit ces lignes étonnantes à leur date et dont la valeur prophétique se vérifiera beaucoup plus tard : « En suivant la raison, nous ne dépendons que de nous-mêmes, et nous devenons par là en quelque façon des dieux. »

Dans une telle conception du monde, il ne saurait y avoir

de privilèges, d'inégalités, de hiérarchies légitimes; le droit se réclame de la loi de nature, sans parvenir cependant à définir clairement cette notion confuse. Les règles sociales vont apparaître comme autant de conventions insupportables, fondées sur des « préjugés ».

Devant cette marée qui menace de tout submerger, le sentiment religieux vacille ou se réfugie dans de troubles ferveurs. Il n'est pas jusqu'à l'empirisme, imprudemment associé au rationalisme, qui ne favorise à sa manière l'affleurement de curiosités nouvelles. Locke découvre la psychologie du désir et cette « uneasiness » qui est le principal aiguillon de nos activités. Il y a là en germe toute une esthétique de la sensation qui prépare, au sein d'une époque peu propice aux valeurs imaginatives et sensorielles, l'avènement lointain d'une poésie nouvelle.

Telle était bien, en substance, la vision d'ensemble où Paul Hazard croyait pouvoir enserrer la crise la plus lourde de conséquences qui ait agité la pensée européenne depuis la Renaissance. Devant l'ampleur du travail, la rigueur de la méthode, la sûreté de l'exposé, on ne peut se défendre, à vingt ans de distance, d'un étonnement admiratif. Aucun élément de ce vaste tableau n'est laissé au hasard, la moindre ligne recouvre des volumes de lectures et de références et pourtant cette érudition n'a rien de pédantesque ou de fastidieux, car Paul Hazard a le grand art de savoir sacrifier à bon escient ce qui pourrait alourdir l'exposé ou en freiner l'allure. On se sent emporté par l'aisance du récit, par une composition aérée et souple. L'écrivain sait se faire insinuant, railleur, prenant ou dramatique : tantôt il brosse en traits colorés et en touches précises des portraits d'une vie surprenante, tantôt il dialogue avec son personnage, lui cède la parole, épouse ainsi les nuances les plus mouvantes et les plus délicates de sa pensée.

Surtout, il triomphe dans cet art difficile et ingrat de dégager la beauté propre des époques troublées et inquiètes, l'émotion sous-jacente à leurs combats idéologiques. « Il y a des périodes lyriques » — écrivait Paul Hazard dans sa Préface — « il est doux, lorsqu'on les étudie, d'écouter leurs harmonies, d'aspirer leur effluves sonores, de se laisser conduire par leurs musiques subtiles jusqu'à l'ineffable : toute

la terre n'est plus qu'un chant. » Il a préféré, pour sa part, l'effort pénible, mais exaltant, qui fait apparaître dans une matière rebelle, apparemment confuse et chaotique dans sa diversité, la permanence des plus hautes valeurs humaines. En se penchant sur l'homme, sur ses aspirations, sur ses ambitions, sur ses inquiétudes, Paul Hazard s'insérait dans la grande tradition française, préoccupée du sens et de la finalité de notre destin.

Paul Hazard s'était confirmé, par l'étude du passé, dans la certitude « que ce sont les forces intellectuelles et morales, non les forces matérielles, qui dirigent et qui commandent la vie ». Sans doute trouva-t-il dans cette conviction profonde l'énergie et le ressort moral qui lui permirent d'entreprendre, en pleine occupation, et d'achever avant de mourir son ultime ouvrage consacré à *La pensée européenne au* XVIII^e^ *siècle, de Montesquieu à Lessing*, livre capital dont il a dit lui-même qu'« il n'est guère de chapitre qui ne soulève des problèmes de conscience ».

Ce qui fermentait obscurément en 1680 s'est développé maintenant au grand jour. Le procès du christianisme ne s'instruit plus dans le silence du cabinet, mais sur la place publique, au milieu des clameurs de la foule. L'esprit critique, l'irrespect font tache d'huile et n'épargnent plus rien : le XVIII^e^ siècle va repenser tous les grands problèmes de l'esprit. Ce sera à la fois son drame et sa grandeur.

La raison n'est plus cette étincelle divine qui éclairait les intelligences, ce n'est même plus la raison cartésienne qui voulait s'élever aux généralités et aux lois universelles; elle sera strictement analytique, contrôlée de près par le recours à l'expérience, divinité nouvelle que Diderot célèbre en termes vibrants dans *Les bijoux indiscrets*. L'irrationalisme, le symbolisme d'un Vico, sa philosophie du devenir n'avaient aucune chance de trouver une audience : le siècle voulait la lumière, ou plutôt « les lumières ». Il était d'ailleurs persuadé que celles-ci ne manqueraient pas de lui donner par surcroît le bonheur, ce bonheur qui est l'universelle obsession de l'époque. Notion d'ailleurs confuse et singulièrement rétrécie, sorte d'hygiène morale et mentale, presque de « confort intellectuel », qui exclut l'incertitude, l'enthousiasme, l'inquié-

tude et l'élan. Notion dangereuse même, quand on voit un d'Holbach lui subordonner la recherche de la vérité.

Comment pourrait-on concilier l'existence de Dieu avec le désir d'un bonheur terrestre immédiat, avec les clartés de la raison, avec les données de l'expérience? Comment aussi autoriserait-on par la simple sanction divine le problème irritant du Mal? Dieu sera donc l'ennemi qu'il faut abattre, puisqu'il n'admet pas de partage et que sa présence est un obstacle à l'émancipation humaine.

Jamais la dénonciation du christianisme n'avait pris des accents aussi terribles que chez le curé Meslier dont le *Testament* déborde d'une amertume trop longtemps contenue et finit par éclater en reproches vengeurs. Pour la première fois dans l'histoire, Jean Meslier accusait les prêtres de complicité avec le pouvoir et vouait à la même exécration les imposteurs et les tyrans. Sans aller aussi loin, l'Allemand Edelmann proclamait, au grand scandale des luthériens orthodoxes, l'identité de la Raison et de Dieu et réhabilitait hautement l'impie, l'abominable Spinoza.

Mais bien plus efficacement que les intempérances véhémentes de ces isolés, les critiques insidieuses, les railleries irrévérencieuses, les pointes acérées des déistes et des « rationaux » sapent insensiblement le prestige de l'Eglise et de ses dogmes. Devant cette véritable marée montante, les apologistes regroupent leurs forces; tantôt ils évitent le débat sur le fond en se contentant d'user de l'arme du ridicule, tantôt ils contre-attaquent timidement en rendant la religion aimable ou en essayant de la concilier avec les résultats des sciences de la nature. En portant le combat sur le terrain de l'adversaire, ils rendent d'avance leurs efforts inopérants. Leur position s'affaiblit davantage encore à mesure que l'autorité se rapproche des « philosophes » dans son désir de secouer la tutelle de l'Eglise. La suppression de la Compagnie de Jésus est saluée par l'opinion éclairée comme le triomphe de la « philosophie », alliée maintenant à l'exécutif.

L'individu se trouve ainsi libéré des entraves philosophiques et religieuses qui endiguaient jadis le déferlement de ses instincts et lui imposaient des règles d'action. Que va-t-il faire de sa liberté? Comment donner un contenu à cette infinité de possibles?

Dès le moment où il s'agit de bâtir sur les ruines de la vieille *Cité de Dieu* la nouvelle *Cité des Hommes*, l'entente devient plus difficile et la discorde s'installe bientôt au camp des novateurs. Les tenants de la religion naturelle s'opposent avec force aux matérialistes athées : Voltaire, dans sa vieillesse, s'en prend avec autant de violence au *Système de la nature* qu'il dénonçait jadis les torts de « l'Infâme ». Déistes et athées se considèrent mutuellement comme des alliés suspects ou compromettants.

En revanche, l'unanimité se fait sur la primauté à accorder aux sciences naturelles, même sur les mathématiques, que l'on juge trop à-prioriques et dont la gratuité rebute l'utilitarisme triomphant. Newton, Bacon, Buffon surtout jouissent d'un prestige qui éclipse celui des littérateurs. Dans ce domaine en tout cas, l'impulsion donnée par le XVIII^e^ siècle sera déterminante pour le destin ultérieur de l'humanité : une immense espérance a soulevé cette époque devant les perspectives infinies qu'ouvrait l'asservissement de la nature par le génie humain. « Knowledge is more than equivalent to Force », écrit fièrement Samuel Johnson en 1759. La foi dans la science rejoint par là les prémisses de la morale du bonheur et de l'optimisme qui imprègnent le climat du temps.

Le droit lui-même va devenir une science, puisque, selon Montesquieu, les lois sont « les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses ». Et il n'est pas jusqu'à la morale qui ne veuille se faire expérimentale, sous l'impulsion de Helvétius. Du droit naturel et de la morale naturelle, on passe presque sans transition à l'idée d'un « état de nature » en politique et à la notion du contrat social. Certains rêveurs paradoxaux vont s'en autoriser pour remettre en question toute la structure sociale, mais la majorité des penseurs éclairés s'en tiendra prudemment à l'idéal d'une monarchie tempérée à l'anglaise.

En même temps qu'on reconstruit l'Etat, d'aucuns se préoccupent de repenser la formation de l'homme et du citoyen. En dépit de maintes illusions et de flagrantes erreurs, c'est au XVIII^e^ siècle que naît la pédagogie moderne, résolument tournée vers une formation civique adaptée à la vie contemporaine.

Dans les chapitres suivants, Paul Hazard dépeint le cli-

mat littéraire du siècle et les particularités nouvelles dans les mœurs : succès de l'aventurier, règne de la femme, avec son corollaire : celui des salons, diffusion de l'idéal maçonnique, libéral et cosmopolite, apparition de « l'homme de lettres » et surtout ascension rapide de la bourgeoisie au détriment d'une noblesse qui se défend mal. La plupart de ces traits se reflètent dans l'*Encyclopédie*, œuvre de science et de vulgarisation, de raison et d'empirisme, d'audace et de circonspection, véritable kaléidoscope de son temps.

On pouvait croire, vers 1770, que la « révolution dans les esprits » dont parle d'Alembert avait définitivement changé la face du monde et balayé les vestiges de l'édifice ancien. C'était faire bon marché des principes de ruine, des fêlures secrètes qui subsistaient au sein même des doctrines nouvelles. On ne tarda pas à s'apercevoir que l'on ne pouvait rien construire de durable sur des bases incertaines et des notions contradictoires, pas plus que la réalité ne se laissait bafouer impunément. On avait trop facilement fait fi des puissances du cœur : les « sentimentaux » allaient riposter en mettant en accusation la Raison et le Progrès. Enfin, que pouvait-on déduire valablement d'une nature insaisissable, jamais définie et dont on se réclamait d'autant plus volontiers que chacun l'interprétait à son gré. La critique de Kant, en mettant à nu cette plaie cachée, va ouvrir, dès 1781, la crise de l'*Aufklärung*.

L'empirisme lui-même suscite aux adorateurs de la nature les pires difficultés et ce n'est pas en se réfugiant dans la solution commode de l'éclectisme que les encyclopédistes pourront éliminer les contradictions de leur théorie de la connaissance.

Les événements, de leur côté, se chargent de discréditer l'optimisme, jetant ainsi la suspicion sur la bonté originelle de la nature. Comment fonder une morale sur un principe aussi équivoque? Ce problème se révèle, à l'usage, un des plus irritants et des plus décevants de l'époque : entre la liberté et le déterminisme, également attirants, également générateurs de nouvelles difficultés, le XVIII[e] siècle hésite et se refuse à choisir. Rien n'est plus caractéristique de cette oscillation continuelle que l'attitude de Diderot devant les questions éthiques.

Il y a plus grave encore dans l'immédiat : les philosophes, avocats d'une « politique naturelle », ont mis cependant leurs espoirs dans la politique de réformes par le haut qui est celle du despotisme éclairé. Leurrés par des programmes trop souvent fictifs, ils découvriront avec un effroi tardif le cynisme de Frédéric, l'impérialisme brutal de Catherine de Russie. L'invasion de la Silésie, le partage de la Pologne, le destin exemplaire de Stanislas Poniatowski — victime de ces « lumières » dans lesquelles il n'a cessé de croire — font apparaître l'inquiétante collusion d'une idéologie avec une politique de violence. On n'aura que trop tendance à s'en inspirer par la suite, mais l'opinion publique juge sévèrement ces théoriciens aveuglés par leurs partis pris.

Enfin, l'observation elle-même, la méthode expérimentale tant vantée, fait surgir des faits inexplicables et troublants : miracles de la science, richesses de la sensation, aspects inconnus du monde. Ce qu'on avait cru un se révélait multiple, ce qu'on avait cru clair se révélait incohérent et contradictoire. Cette confusion, qui est celle de la vie, trouve son expression la plus émouvante dans la personnalité et dans l'œuvre de Diderot, synthèse de tous les contrastes de son temps, véritable tissu de contraires, « philosophe » et romantique, adepte de la morale du sentiment et matérialiste déterministe, ouvert à toutes les sollicitations de l'esprit, Janus tourné vers le passé et vers l'avenir.

L'Europe, qu'on voyait déjà unifiée par la philosophie des lumières et par le goût français, l'Europe cosmopolite du prince de Ligne, est en butte aux assauts des nationalismes naissants et déjà se morcelle. Une ère qui a rêvé d'instaurer, avec l'abbé de Saint-Pierre, la paix universelle, va s'achever dans le tumulte des guerres et dans les convulsions politiques. Et ce n'est pas le credo final de Paul Hazard dans les destins d'une Europe idéale, accordée dans sa soif de vérité et de liberté, qui pourrra atténuer ce qu'une telle conclusion a de navrant.

Aussi bien Paul Hazard y était-il tout naturellement amené par l'économie interne de son livre, avec ses trois phases successives de lutte, de triomphe et de « désagrégation » ; peut-être aussi, inconsciemment, par sa conception personnelle du monde et par l'expérience douloureuse des désastres

contemporains. Et c'est là que nous aimerions marquer notre désaccord. Certes, l'historien Paul Hazard n'a rien d'un partisan, mais s'il se veut impartial, il ne saurait être impassible et l'on ne peut que s'en féliciter en percevant le frémissement de vie qui parcourt son œuvre. A notre sens, on ne saurait parler d'un échec des « rationaux » et des « philosophes » qu'en arrêtant l'histoire vers 1792 : vue artificielle et trompeuse imposée par les limites mêmes du travail de Paul Hazard. Leur échec, dans la mesure où il est réel, est celui de leurs ambitions et surtout de leur méthode. Imbus des vertus de l'esprit critique, ils ne l'ont pas suffisamment appliqué à leurs propres conceptions; ennemis du dogmatisme, beaucoup sont retombés bien vite dans l'esprit de système; éblouis par l'essor des sciences expérimentales, ils ont pensé y trouver la solution de tous les problèmes qui sollicitent l'attention des hommes. Ils ont cru pouvoir tout résoudre, harmoniser tous les contraires, actualiser tous les possibles : trop de précipitation et trop d'illusions ont vicié leurs efforts, mais il ne leur a manqué qu'un peu plus de rigueur et de patience. A deux siècles de distance, leur idéal reste le nôtre, mais nous ne croyons plus qu'on puisse l'atteindre sans peine; nous savons que le chemin de la recherche est ingrat et pénible, que le libre-examen implique l'esprit de sacrifice et de responsabilité, que la vérité ne se donne pas, mais se conquiert; nous avons une plus nette conscience de nos limites et de l'ampleur de la tâche, et l'expérience nous a rendus prudents. Mais quand bien même nous ne partageons plus certaines illusions du « siècle des lumières », nous n'en sommes pas moins ses continuateurs et ses tributaires. En émancipant l'individu, en libérant l'esprit de ses entraves séculaires, en affirmant hautement la primauté de l'humain, le XVIII^e^ siècle a frayé les voies où nous sommes toujours engagés et ses erreurs elles-mêmes nous instruisent sur les périls qui nous guettent à la moindre défaillance.

Cette réserve faite, *La pensée européenne au* XVIII^e^ *siècle* n'en reste pas moins un des maîtres livres de notre temps, un de ces ouvrages trop rares qui donnent à penser et qui fécondent la réflexion, l'œuvre inégalable d'un très grand humaniste.

BIBLIOGRAPHIE

Suzanne TASSIER, *Figures révolutionnaires* (XVIII^e *siècle*), La Renaissance du Livre, 1954 (Collection *Notre Passé*).

M^me^ Tassier a réuni sous ce titre cinq monographies, consacrées à cinq hommes qui ont agi dans notre pays dans la période révolutionnaire de la fin du XVIII^e^ siècle : Edouard de Walckiers, le prince de Bethune-Charost, Charles Jaubert, Lorenzo et J. B. C. Verlooy.

Nous ne dirons rien de trois d'entre eux. Non que ce qu'en dit M^me^ Tassier soit sans intérêt, au contraire, mais parce que les personnages sont ce que l'on pourrait appeler « de mauvais garçons » qui ne pouvaient réussir dans leurs desseins et qui n'ont pu que troubler, avec un succès modéré d'ailleurs, des entreprises d'autres hommes et d'autres groupes.

Deux études échappent à cette observation et se situent donc sur un plan plus élevé.

Celle sur J. B. C. Verlooy. L'homme est sympathique, intelligent, actif, désintéressé, persévérant dans l'échec. Au moins était-il un démocrates sincère qui a compris les problèmes de son époque et même prévu ce que la plupart des Belges ne verront que plus de cent ans après lui. Ce qu'en dit M^me^ Tassier mérite une lecture qui est agréable. Elle aiguise la curiosité et la satisfait dans une large mesure.

Edouard de Walckiers est l'autre sujet intéressant de ces monographies. M^me^ Tassier apporte sur l'homme et sur son action de précieuses révélations, dont la lecture est très attachante.

Pourtant, à y bien réfléchir, l'homme est, dans son action, bien contradictoire. Financier noble, attaché par ses affaires à l'Autriche et bénéficiaire de privilèges qu'elle lui a accordés, il est allié aussi à la finance française.

Attiré par les idées nouvelles, il adhère à la révolution française et à son exemple veut la révolution belge qu'il ne parvient pas à faire triompher.

Dénoncé en France, il y perd tout crédit, participe à l'émigration et se ruine.

Tout cela, M^me^ Tassier l'expose, et l'expose bien.

Mais on voudrait comprendre mieux pareil homme. A moins qu'il ne fût un enfant gâté de la fortune et de la puissance, qui a gaspillé l'une et l'autre, il a dû avoir d'autres mobiles et d'autres buts que ceux qui apparaissent.

Ces mobiles et ces buts qui, malgré les bouleversements de la Révolution, de l'Empire et du régime hollandais, sont tout de même les

prodromes de notre histoire indépendante, méritent de nouvelles études. Nous espérons que Mme Tassier, qui nous a déjà beaucoup instruits, apaisera davantage notre curiosité à leur sujet.

E. JANSON.

Jacqueline DE ROMILLY, *Thucydide, La Guerre du Péloponnèse*, livre I, Paris, Les Belles-Lettres, 1953, LIX-107 pages.

Je suis persuadé que cette publication comblera les vœux, non seulement des hellénistes, mais aussi de tous les philologues. Il y a des années qu'on attendait une édition française de Thucydide! Au demeurant, un pareil retard se comprend et il n'est personne, je crois, qui ne se rende compte qu'il est aussi difficile, présentement, d'aborder Thucydide, que, jadis — *mutatis mutandis* —, à Corinthe. Mme de Romilly a sans doute assumé une charge écrasante. Je n'en suis pourtant pas étonné, car nous lui devons déjà un *Thucydide et l'impérialisme athénien.*

Disons tout de suite que la préface ne nous apporte rien de neuf sur la vie de Thucydide. En revanche, nous y trouvons des pages d'une analyse très fine sur la valeur historique de l'ouvrage et la nouvelle méthode de travail de l'écrivain, lequel a poussé l'impartialité à un degré enviable pour ses confrères ultérieurs. J'estime qu'on ne s'étonne pas assez de posséder l'œuvre de Thucydide. Outre qu'elle eût pu périr comme tant d'autres, on ne s'est pas avisé que, dès les premiers mots, l'auteur avertit son lecteur qu'il n'écrit que poussé par la conscience d'avoir vécu une tranche d'histoire plus importante que les autres. Quel homme ne pense de la sorte? Chacun est de son époque, je veux dire que chacun est persuadé qu'il vit une vie plus fertile en événements remarquables que ceux qui l'ont précédé. Quel historien hésiterait à prétendre que la guerre 1940-1945 est plus importante que la guerre 1914-1918, alors que celle-ci portait déjà celle-là dans ses flancs, sans compter celles qui viendront?

Si j'ai lu de bout en bout la traduction de cette œuvre d'un conservateur, d'un rationaliste, d'un homme enfin tellement persuadé de la grandeur de sa tâche qu'il en oublie d'écrire avec haine, j'avoue ne m'être reporté au texte que là où le ton de cette traduction m'y invitait, c'est-à-dire, ma foi, assez souvent quand même. Chaque fois, j'ai été frappé d'admiration en voyant comment Mme de Romilly avait réussi à ne pas trahir son auteur. La phrase française étincelle de pureté classique, elle vibre toute de la cadence d'un rythme souverain et mâle, digne de provoquer la juste jalousie d'un Montherlant.

Je n'aurai pas à discuter le texte, car Mme de Romilly s'est montrée résolument conservatrice, quand le texte lui semblait se suffire par lui-même, allant parfois jusqu'à ne pas tenir compte de notre légitime curiosité de connaître les corrections proposées.

On trouvera, en fin de livre, quelques pages consacrées à des notes complémentaires, toutes fort pertinentes, mais insuffisantes. Mme de Romilly renvoie par trop souvent à son étude que j'ai citée plus haut, mais que je ne possède malheureusement pas. J'aurais aimé savoir, par exemple, ce qu'était ce fameux bataillon de Pitanè, dont Thucydide ne nous parle que pour dire qu'il n'a jamais existé... Il me semble enfin que quelques cartes eussent été les bienvenues.

Il y a quelques années, un ami anglais m'offrit « in memory of my

leave before demobilisation » l'édition de Thucydide de H. S. Jones revue par J. E. Powell. A la vérité, j'étais un peu effrayé par cette munificence, pour britannique qu'elle fût, et j'avais dit à mon ami que je réservais la lecture « for my old days ». Voilà que Mme de Romilly s'est plue à contrecarrer mes projets. Dois-je lui assurer que je ne lui en veux pas ?

Raoul VERDIÈRE.

Ph.-E. LEGRAND, *Hérodote, Histoires*, livre VIII, Uranie, Paris, Les Belles-Lettres, 1953, 144 pages.

Témoignant d'une ténacité jamais en défaut M. Legrand continue de nous produire, avec un soin jaloux, le dernier état de son travail le meilleur. Est-il bien nécessaire de dire que là où l'historien vient doubler le philologue, il se révèle tout aussi excellent ?

Sans que je veuille m'octroyer un méchant renom d'originalité, en prenant systématiquement le contre-pied d'idées reçues, j'avoue que je ne me suis jamais senti pris par le fameux charme de conteur unanimement reconnu à Hérodote. Sa phrase m'a toujours paru horriblement balourde et, malgré tous les efforts déployés par M. Legrand pour l'aérer, il en transparaît quelque chose dans la traduction. Au demeurant, je suis bien assuré qu'il sera difficile au lecteur de se déprendre d'un texte qui, en dépit de ce que je viens de dire, réussit parfois à susciter notre intérêt, puisque c'est précisément *Uranie* qui nous dit l'effroyable déroute des hordes persanes de Xerxès. La psychologie aussi trouve son profit, car c'est la première fois, je crois, que l'on voit se dessiner la figure inquiétante de Thémistocle : bouillant, intrigant, vantard, « chèvrechoutiste », nourrissant son patriotisme et son escarcelle, le héros de Salamine présente déjà en puissance tous les traits du *Graeculus* si méprisé des Romains.

J'ai hâte de connaître la fin de cette œuvre harassante, à laquelle M. Legrand a dévoué le meilleur de lui-même et dont la philologie française peut s'enorgueillir à juste titre.

Raoul VERDIÈRE.

Pierre BOYANCÉ, *Cicéron, Discours*, tome VIII, *Pour Cluentius*, Paris, Les Belles-Lettres, 1953, 178 pages.

En nous léguant le *Pro Cluentio*, l'antiquité nous a donné un des plus magnifiques types d'éloquence d'assises, une sorte d'« affaire Marie Besnard » au petit pied, d'où les toxicologues sont bannis, malheureusement pour nous, car nous sommes ainsi privés d'une belle bagarre !

Nous sommes en 66 avant Jésus-Christ et l'opinion romaine se passionne pour une curieuse histoire d'empoisonnement, dominée par deux figures hautes en couleurs : Oppianicus, « vrai Barbe-Bleue italien, entraîné au massacre de ses épouses », et Sassia, amatrice de chair fraîche, qui ravit son gendre à sa propre fille. Détail comique : l'accusé Cluentius trouve un défenseur en Cicéron, lequel avait défendu, huit ans auparavant, un certain Scamander, coupable d'une tentative d'empoisonnement sur la personne du même Cluentius ! Ce retournement de toge, si courant chez notre orateur, est remarquablement expliqué par M. Boyancé : en soutenant les chevaliers publicains, la

même année, dans le *Pro lege Manilia*, en défendant Cluentius, chevalier tout comme lui, Cicéron, alors préteur, songe au consulat. Et ceci explique cela... Ainsi donc, bien que, contrairement à son habitude, l'orateur ne fasse nullement allusion à lui-même en tant qu'homme politique, le *Pro Cluentio* ne laisse pas de présenter de nettes visées électorales. Bien en prit à Cicéron, puisqu'il gagna sa cause et qu'il fut consul.

Il faut féliciter M. Boyancé, non seulement pour sa présentation et son interprétation si intelligente de l'affaire elle-même, mais encore pour sa mise au point dans l'étude de la tradition manuscrite. Car, malgré les travaux d'un Clark et d'un Classen, il a jugé bon de procéder à une nouvelle collation, qui lui a permis d'accorder plus d'importance qu'on ne le faisait jadis aux *mutili*.

Je dirai peu de choses du texte : en § 69 j'aurais maintenu le *possit* des mss., en qualité de *lectio difficilior*, malgré la présence de *negauit* dans la proposition principale, car il arrive que le narrateur emploie les temps principaux du subjonctif, même après un passé, pour rendre son récit plus vivant (cf. Cés., *B. G.*, 1, 14 et 4,8); en § 70 *dem ego* me semble excellent; en § 87 *bonum*, qu'on lit dans la majorité des mss., ne me paraît pas devoir s'appuyer sur un *unum*; en § 94 j'aurais maintenu *prudens* avec son sens habituel de « prud'homme »; en § 103 la lacune est comblée d'une manière adéquate au texte; en § 104 *prouincia... facta* doit être maintenu en qualité d'attribut de *quae;* en § 115 *incertis iudiciis* est d'autant meilleur qu'il s'oppose parfaitement à *reo damnato...* et qu'il restitue un chiasme à Cicéron; en § 127 *aliud* est une correction palmaire. Tenu par le temps, je n'ai pu me livrer à un examen complet de l'édition de M. Boyancé, mais je veux faire savoir que ce que j'en ai lu me permet d'augurer de son succès, car le maillon que l'auteur vient d'ajouter à la chaîne des œuvres cicéroniennes publiées par *Les Belles-Lettres* me paraît d'un métal capable d'affronter sans peur la pierre de touche.

Raoul VERDIÈRE.

Bernard RENSCH, *Neuere Probleme der Abstammungslehre*, 2e éd., Stuttgart, Ferdinand Enke Verlag 1954, VIII-436 pages, 113 fig., gr. in-8°, Prix : relié toile, DM 49,20; broché, DM 47.

Voici, présenté par un biologiste éminent, l'état actuel des questions qui se posent dans l'étude de l'évolution des organismes vivants. L'auteur se propose de faire le point des acquisitions que l'on peut considérer comme définitives, du chemin parcouru dans l'investigation de quelques problèmes fondamentaux, et des bases dont on dispose désormais pour procéder à l'approfondissement de certaines questions essentielles.

La première édition, parue en 1947, se distinguait, comme la présente, par un traitement très personnel de la matière proposée. Bien entendu, il était fait largement — et nécessairement — usage d'une importante documentation bibliographique. Cette deuxième édition s'inspire en outre de nombreuses contributions étrangères, et non des moindres, dont il fut impossible à l'auteur de faire état en 1947 à cause de l'hiatus provoqué par la guerre dans les relations scientifiques internationales. De plus, cette deuxième édition apporte plusieurs points de

vue nouveaux émanant de l'auteur lui-même et de ses élèves, ainsi qu'une augmentation du matériel iconographique.

Les sciences de la nature sont arrivées dans bien des cas à une spécialisation qui permet de suivre dans le détail des recherches extrêmement fructueuses, mais cette spécialisation même tend à limiter l'horizon du chercheur et à abolir, ou tout au moins, à réduire chez lui le sens de l'infinie dépendance qui unit en une immense synthèse le grouillement de la vie et de ses problèmes. La vieille formule qui avertit de ne pas se laisser masquer la vue de la forêt par l'examen des arbres est toujours valable, et un livre comme celui-ci est un bienfait à la fois pour le biologiste et pour le public cultivé qui y trouvera un exposé assez complet des résultats de travaux inaccessibles dans leur détail à des lecteurs non spécialisés.

Une première partie de l'ouvrage est consacrée à l'évolution infraspécifique, c'est-à-dire à l'étude des phénomènes qui sont de nature à modifier les représentants d'une espèce sans toutefois leur permettre de franchir les frontières spécifiques. Ce sont les naissances de races, de variétés et de sous-espèces obtenues par mutation, par isolement, par fluctuation du nombre d'individus, par sélection et par métissage. Les généticiens sont parvenus à exprimer la validité de ces facteurs d'évolution par d'innombrables expériences dont on peut s'attendre à vérifier le fonctionnement dans la nature. C'est ainsi que les races d'espèces vivantes peuvent se classifier naturellement selon les facteurs évoqués plus haut, mais on observera que la race géographique est de loin le facteur le plus fréquent dans la différenciation interne de l'espèce, et que bien souvent les facteurs écologiques, physiologiques et génétiques se contentent d'agir secondairement pour promouvoir la différenciation.

Mais c'est l'évolution transspécifique, telle qu'elle est attestée par la paléontologie, qui pose les problèmes les plus difficiles. Peut-on conférer à l'évolution un caractère autonome qui nous forcerait à repousser le mécanisme de l'évolution infraspécifique et à supposer un plan préétabli dans lequel s'organiserait la vie ? Celle-ci resterait dans ce cas un « Urphänomen » que sa nature soustrairait à notre compréhension. L'auteur laisse paraître sa répugnance pour semblable conception, et chaque chapitre se clôturera par une conclusion où il montre qu'il n'est nullement nécessaire de recourir à une force autonome, et que les facteurs de l'évolution infraspécifique ne doivent point être exclus d'une explication de la phylogénie des êtres vivants. Il semble que l'évolution transspécifique soit dépourvue de buts déterminés, mais que les conditions particulières du milieu guident ses manifestations fondamentalement quelconques dans des directions déterminées qui les polarisent et les conditionnent. Ces considérations mènent l'auteur à formuler vingt règles régissant le développement phylogénétique, et il passe ensuite à un chapitre intitulé *Die absolute Geschwindigkeit der Evolution*, qui constate que les rythmes attestés par la paléontologie pour l'évolution des grandes divisions taxonomiques peuvent très bien s'accorder avec l'intervention des facteurs infraspécifiques.

Rensch clive alors la notion d'évolution en deux concepts distincts : celui de « cladogénèse » qui désigne la division « arborescente » des lignées (*Stammverzweigung*), et d'« anagénèse » pour l'évolution progressive-qualitative (*Höherentwicklung*). Il aperçoit dans la cladogénèse un mécanisme qui se décompose en phases explosives et *Virenzperioden* suivies d'une accalmie où s'affirment des tendances de spécialisation.

Celles-ci sont naturellement d'une variété et d'une complication très grandes, et l'auteur s'étend considérablement sur les problèmes particuliers qu'elles soulèvent. Cette partie est richement illustrée d'exemples intéressants évoquant les aspects les plus divers de la question.

La spécialisation comporte des excès qui mènent à la dégénérescence et à l'extinction. Passant dès lors au mécanisme de l'évolution considérée aux différents stades du cycle individuel, l'auteur examine dans de nombreux exemples la diversité qui s'affirme dans l'apparition des nouveaux traits organiques au cours du développement de l'individu. Enfin, c'est l'évolution des nouveaux types de construction et des nouveaux organes eux-mêmes qui conclut l'étude des éléments de la cladogénèse.

Pour ce qui concerne l'anagénèse, l'évolution du système nerveux central apparaît comme l'un de ses éléments les plus déterminants et Rensch insiste sur l'importance des facteurs quantitatifs de cette évolution, notamment en ce qui concerne l'augmentation de la multiplication des cellules. L'anagénèse est aussi caractérisée par un accroissement de la plasticité des structures et des fonctions, ainsi que par une affirmation de l'indépendance vis-à-vis du milieu, c'est-à-dire par l'autonomie progressive de l'organisme. L'étude de ces mécanismes conduit tout naturellement à la question de l'ascendance de l'homme et de sa propre évolution.

Le problème de l'origine de la vie est l'objet du chapitre VIII, qui constate encore une fois l'inutilité du recours à des forces autonomes destinées à rester inconnues. Le chapitre IX, intitulé *Autogenese, Ektogenese und Bionomogenese*, termine la partie la plus importante du livre consacrée aux problèmes généraux de l'évolution. Il confronte les conceptions vitalistes et mécanistes qui se dissimulent respectivement derrière les termes d'autogénèse et d'ectogénèse, et recommande l'usage du terme « bionomogénèse » qui considère les lois de l'évolution comme les effets terminaux d'interactions causales complexes. Il convient donc d'appliquer aux lois elles-mêmes la mobilité évolutive qu'elles constatent chez les organismes.

Enfin, le dernier chapitre, qui traite de l'évolution des faits de conscience, mêle aux considérations biologiques et physiologiques un important matériel philosophique qui donne à ces pages un caractère à la fois marginal et général par rapport à l'ensemble du livre, comme l'indique l'un des sous-titres : *Einfügung der Evolution von Phänomenen in ein philosophisches Weltbild.* Et la conclusion qui s'impose à l'auteur est d'un optimisme qui s'inspire de toute la conduite de son enquête. Il nous paraît convenable de la citer textuellement à la fin de cette recension trop brève d'un livre dont la richesse même défie qu'on le résume : « Wenn manche Sonderfragen bislang auch noch mit einem *Ignoramus* beantwortet werden müssen, so scheint es doch nicht notwendig, ein *Ignorabimus* hinzuzufügen, wie es einst durch Du Bois-Reymond geschah. »

Emile Janssens.

Fels (Edwin), *Der wirtschaftende Mensch als Gestalter der Erde*, Franckhsche Verlagshandlung, Stuttgart, 258 pages, 16 planches, 51 figures, *Erde und Weltwirtschaft*, Band V. Prix : relié toile, 30 DM.

Dans le n° 3-4 du tome VI de cette Revue notre collègue J. Peiffer a publié une recension du volume III (Otremba, *Allgemeine Agrar- und*

Industriegeographie) de la collection *Erde und Wirtschaft*. Il s'agit ici du volume V, qui présente un caractère plus résolument géographique. Nous ne pouvons manquer de partager les dispositions favorables de notre collègue envers les remarquables ouvrages qui constituent cette collection. La présentation, la qualité matérielle, le choix des illustrations recommandent dès l'abord au lecteur un texte dont la substance se révèle riche et nourrie des expériences les plus récentes.

L'auteur avait déjà publié en 1935 un livre intitulé *Der Mensch als Gestalter der Erde*, épuisé en 1942. Le succès de cet ouvrage l'a conduit à en faire une refonte sous la forme que nous lui voyons maintenant. Il s'encadre dans une conception de la géographie économique qui s'oppose assez radicalement à l'« Economic Geography » des Américains, qui n'est en somme qu'une géographie de la production. La collection *Erde und Wirtschaft* s'inspire essentiellement des trois considérations suivantes :

1. Influence de l'espace naturel sur l'homme (conditions géographiques de l'économie);

2. Répartition des objets et des états économiques (*Wirtschaftsgegenstände und -zustände*) et ses causes;

3. Modification du milieu biologique naturel par l'*Homo economicus* (*Wirtschaftender Mensch*), soit conséquences géographiques de l'économie.

On voit que l'orientation de ces ouvrages est principalement géographique, et cette constatation a surtout de la valeur pour ce qui regarde le livre de Fels. L'auteur le présente plus comme une analyse que comme une synthèse suivant des lignes directrices qui seraient par exemple les zones naturelles ou les différents « paysages économiques ». Il craint qu'une semblable conception ne conduise à des redites et ne compromette l'utilisation pratique du livre qui doit rester avant tout un manuel, c'est-à-dire un ouvrage de consultation. Il est incontestable que cet objectif a été réellement atteint, mais il est non moins vrai qu'il a été dépassé, car les différents chapitres se lisent avec autant d'intérêt que si l'auteur s'était préoccupé d'attacher son lecteur plutôt que de le renseigner.

Un premier ensemble de phénomènes est étudié dans le cadre des modifications de la surface terrestre proprement dite (lithosphère). Les différentes sortes d'habitat humain, depuis la hutte isolée jusqu'aux plus grandes villes y sont examinées, sans oublier les effets — souvent très particuliers et très importants — des bombardements massifs de la dernière guerre. L'influence des industries d'extraction, d'amoncellements de toute nature, le rôle des substances minérales artificielles (béton), tout cela fait l'objet d'un examen approfondi et de comparaisons avec certains processus naturels (volcanisme, par exemple). Interviennent encore dans cet ordre de considérations les modifications et constructions ou destructions de côtes, digues, môles, dunes, etc. Les formes d'agriculture (terrasses, champs et prairies, oasis, etc.), ainsi que le déboisement et ses problèmes, forment un important aspect de ce premier chapitre, qui se termine par une étude approfondie des effets de la circulation sur le paysage géographique. Depuis les itinéraires élémentaires fournis par la nature elle-même en passant par les routes romaines, on arrive aux formes actuelles de la circulation, aux autostrades et aux réseaux ferroviaires avec tous les éléments auxiliaires qu'ils comportent (tunnels, ponts, viaducs, etc.). L'auteur ne manque jamais

dans ces études de s'attacher aux conséquences esthétiques des interventions humaines et il n'oublie pas l'épigraphe qui figure en tête de son livre : « Il y a beaucoup de choses terribles, mais il n'y a rien de plus terrible que l'homme » (Sophocle, *Antigone*, 332).

Après la lithosphère, l'hydrosphère. Les modifications de l'hydrographie d'une région se manifestent par la diminution ou l'augmentation de la couverture forestière, l'aménagement des cours d'eau, l'assèchement de marais et de lacs, l'influence des villes, de l'industrie et des mines. Certains de ces aspects de la question sont l'objet d'études plus approfondies; c'est le cas notamment pour l'installation de barrages, les problèmes de l'irrigation et la conquête de terres nouvelles. Ici encore, les exigences de la circulation créent des situations particulières auxquelles l'auteur consacre à juste titre son attention. Le chapitre se termine par un examen critique des grands plans (par exemple Atlantropa) qui s'attaquent à un traitement hydrographique ambitieux d'énormes territoires.

Le troisième groupe de problèmes est constitué par l'influence de l'homme sur le climat. On distingue ici entre influences directes, comme la lutte contre les intempéries et la création de climats artificiels, et les influences indirectes résultant de la modification de l'hydrographie ou de la couverture forestière, ainsi que des perturbations amenées dans le climat par de très grandes concentrations urbaines. La question d'un changement possible du climat terrestre sous l'influence de l'homme est examinée en fin de chapitre.

L'ensemble consacré à la biosphère s'ouvre par une critique du mot *Kultur* dont l'auteur déplore le sens équivoque. Il s'efforce par conséquent de le bannir avec tous ses composés pour le remplacer notamment par l'élément *Wirtschaft* dans le concept *Wirtschaftlandschaft* dont on aperçoit bien la précision. On verra ici comment l'homme a tiré parti des associations végétales naturelles en modifiant profondément leur structure et en créant de nouvelles entités. Ces modifications n'ont pas toujours été heureuses, comme on le voit surtout dans le cas du déboisement. Celui-ci est l'objet d'une étude particulièrement documentée, et est illustré par des exemples pris en Allemagne, dans les régions tropicales, sur les côtes de la Méditerranée et en Amérique. Il est aussi intéressant de suivre la migration des plantes cultivées d'une région à l'autre du monde, ainsi que l'évolution des méthodes agricoles avec les résultats qu'elle entraîne dans la structure des paysages végétaux. Les effets de l'industrie sur ceux-ci ne manquent pas non plus de s'exercer dans maintes régions.

Les transformations de la faune sont aussi dues en ordre principal à l'intervention de l'homme. A l'extinction de nombreuses espèces fait pendant l'introduction d'animaux surtout domestiques, dont l'apparition est, ici encore, l'occasion d'une étude historique du plus haut intérêt. La population des eaux vives, des lacs et de la mer est aussi soumise, du fait de l'homme, à des fluctuations importantes. Celles-ci dépendent non seulement de la pêche, mais encore du succès ou de l'échec des méthodes d'élevage, de la pollution des eaux, de la circulation et des modifications de l'hydrographie en général.

Enfin, il n'est pas oiseux de considérer l'homme lui-même et ses vicissitudes dans « le tourbillon des transformations du monde ». Cet ordre de questions comporte notamment l'évolution numérique de la population humaine, ses causes et ses effets, les modifications dans la

distribution de cette population. La signification de la concentration urbaine est l'objet d'une attention spéciale, ainsi que l'influence de l'économie mondiale sur la fusion des races. Il est intéressant de noter la place que fait cet important ouvrage au concept de *Rassenmischung*. On se préoccupe aussi des répercussions de l'économie et de la circulation sur la santé de l'homme, et enfin, nous trouvons un chapitre qu'on n'a point accoutumé de prévoir dans des ouvrages de ce genre, et qui est cependant du plus haut intérêt. Il s'agit des conséquences morales de l'économie et de la circulation. Celles-ci consistent dans la formation de « types moraux » ou de « types intellectuels » (*Geistige Menschentypen*) créés sous l'influence du milieu, et notamment au sein des grandes villes. On considère aussi la politique comme une projection des événements économiques et des problèmes d'expansion et de circulation. L'auteur constate d'autre part que l'activité économique est susceptible de « féconder » certaines sciences. Nous croyons, après avoir suivi son raisonnement, qu'elle les féconde toutes, ou presque, et non pas seulement la géographie, la géologie, l'océanographie, la météorologie et l'exploration polaire. Mais il est évident que l'auteur envisage ici une influence directe, immédiate. Ce chapitre très original se termine par l'étude historique de l'évolution de la notion d'espace illustrée par deux cartes d'isochrones (1812 et 1912). Il serait intéressant de bâtir une carte semblable pour 1954 : on y constaterait certes une accentuation considérable des directions suggérées par les documents figurés ici.

Le livre se termine par une étude conclusive du concept de « paysage économique ». L'auteur s'efforce d'arriver cette fois à une synthèse groupant en une suite de concepts définis les différents aspects du paysage modelé par l'intervention humaine. Accordant une attention particulière à l'aspect esthétique du processus, il en arrive aux organisations qui se forment un peu partout pour assurer la protection de certains sites naturels (parcs nationaux, par exemple). Enfin, une courte péroraison reprend sur un plan plus élevé les réflexions générales dont l'auteur ne manque pas d'animer le fil de son exposé.

Une bibliographie nourrie et un index classifié mettent le point final à ce livre qui, nous en sommes convaincus, sera accueilli avec la plus grande faveur, plus encore sans doute par les géographes que par les économistes.

Emile JANSSENS.

Morris Edward OPLER, *Problèmes sociaux de l'assistance technique. Possibilités et problèmes*, Unesco.

L'application du programme élargi d'assistance technique des Nations Unies aux pays insuffisamment développés pose tout naturellement une série de problèmes dans le cadre de la structure économique, politique et sociale des pays intéressés.

Ces problèmes ont fait l'objet d'une conférence organisée par les Nations Unies et l'Unesco, consacrée à l'examen des méthodes d'exécution des programmes d'assistance technique.

La brochure contient le rapport sur les travaux de cette conférence.

Elle est d'un haut intérêt pour ceux qui s'intéressent à ces problèmes et aussi pour tous ceux qui se préoccupent des problèmes de solidarité entre les peuples.

Erratum

La recension de l'*Atlas historique* du Bayerischer Schulbuch-Verlag qui a paru dans le n° 5 du tome VI de la Revue comporte une erreur. Il faut lire : *Grosser Historischer Weltatlas*, I. Teil *Vorgeschichte und Altertum*, prix : DM 6,50 (et non DM 14).

CHRONIQUE DE LA VIE UNIVERSITAIRE

SÉANCE SOLENNELLE DE L'ACADÉMIE D'ARRAS, DU 9 MAI 1954

Le 9 mai dernier, M. Frans van Kalken a été reçu par l'Académie d'Arras, au titre de membre d'honneur. Nous publions ici son discours d'accueil, consacré à l'Artois, dans ses rapports avec nos Pays-Bas dans le passé, ainsi que le discours de réception prononcé par M. Cler, Secrétaire de l'Académie.

Discours de M. le Professeur Fr. van Kalken

Monsieur le Président de l'Académie,
Mesdames, Messieurs,

Je remercie de tout cœur l'Académie d'Arras pour le très grand honneur qu'elle me fait en me recevant aujourd'hui parmi ses membres honoraires. Je redoute que, dans quelques instants, M. le proviseur Cler ne tienne à mon sujet des propos trop louangeux. Les lois de la saine critique historique m'inciteront à établir un départ entre la valeur intrinsèque de ses éloges et les sentiments de sympathie qui les ont dictés.

Mais un fait est là, et il y fera allusion, j'en suis convaincu, et j'en éprouverai une joie particulière : les sympathies du monde scientifique français ont soutenu mes efforts depuis le début de ma carrière. Ce fut un professeur d'histoire de l'Université de Lille, homme de grand mérite, M. de Saint-Léger, qui fut des premiers à dire du bien, dans la *Revue du Nord*, de ma thèse d'agrégation, consacrée à la fin du régime espagnol aux Pays-Bas, cette même thèse à laquelle mon très honoré confrère, le duc de Lévis-Mirepoix, consacrait, il y a quelques instants, des paroles qui m'ont profondément touché. J'ai eu l'honneur de donner des conférences et des cours à Paris et dans plusieurs villes universitaires françaises, mais chaque fois mon effort s'est trouvé simplifié du fait que je ne rencontrais que visages amicaux et n'entendais que paroles compréhensives. Certes, j'ai été le fondateur du groupe belge de la Société d'Histoire moderne de Paris, cette société dont je suis un des vice-présidents depuis trente ans, mais, que j'eusse à faire à

Mathiez, Léon Cahen, Marc ou Camille Bloch, Espinas, le chanoine Leman, Lot, Berr ou tant d'autres, il semblait toujours qu'un sentiment de dilection particulière les animât lorsqu'ils parlaient à l'ami belge. Je me suis laissé dire — mais n'est-ce point là un privilège réservé aux médecins seulement — que le doctorat *honoris causa* de l'Université de Montpellier me donnait le droit de passer sous le porche de la cathédrale de cette vénérable cité, à cheval, en robe et le bonnet de docteur sur la tête. De toutes façons, je relève de l'évêque de Maguelonne, et ce privilège n'est point mince. Pour venir parmi vous, j'ai fait un crochet par Clermont-Ferrand où l'Université — dont je porte aussi les couleurs — célébrait avec éclat son centenaire. Me voici, de par votre volonté, membre de la vénérable Académie Royale des Belles Lettres d'Arras, fille elle-même de cette aimable Société Littéraire qui, dès 1737, se plaisait à entretenir le « commerce des esprits » dans un « culte général des lumières ». Vous le voyez, Mesdames et Messieurs, c'est vraiment du Nord au Midi que les Français m'ont soutenu et me soutiennent encore par leurs agissantes sympathies. Et vous n'ignorez pas combien nous, Belges, sommes sensibles à toute preuve d'amitié venant de votre grande nation.

A ma fierté se joint cependant un sentiment de confusion. J'appartiens à la catégorie d'historiens, née au XIX^e^ siècle, qui s'occupe de cette partie de l'histoire que l'on dénomme provisoirement « contemporaine ». On dit parfois que, pour faire pièce aux ambitions des préhistoriens et des archéologues, les contemporanéistes prétendent ne s'intéresser à l'évolution de l'humanité qu'à partir de 1775 et considèrent les temps qui précèdent comme une sorte de protohistoire. Prise à la lettre, pareille manière de voir ne me permettrait de vous parler en connaissance de cause que des Français du temps de Jonnart, du chef syndicaliste Basly, du gouverneur général de l'Algérie Alapetite ou encore, dans le domaine des techniques, de l'inventeur du béton armé, M. Hennebique, de Neuville-Saint-Vaast.

Si vous me concédez le privilège de sauter par-delà les limites de ma « spécialité », combien faible est ma connaissance de l'Artois quand je la compare à celle de bon nombre de mes collègues belges. Dans ses *Anciennes Démocraties des Pays-Bas*, l'illustre Henri Pirenne parle avec autorité des premiers acheminements de l'agglomération d'Arras vers sa constitution en Commune, Fernand Vercauteren, auteur des *Civitates de la Belgique Seconde*, définit avec sagacité la position de la Civitas Atrebatum sur la route de Bagacum à Colonia Bolonensia. Dans ses *Recherches sur l'histoire de l'Artois et du Boulonnais aux* IX^e^ *et* X^e^ *siècles*, Dhondt introduit sur la scène de l'histoire les premiers comtes de Flandre, ces Baudouin qui, selon l'appréciation spirituelle de l'abbé Lestocquoy, « sont tous bien encombrants, qu'ils aient des bras de fer ou de belles barbes » ! Mon élève regretté et si plein de promesses, Henri Laurent, nous met en contact, dans *La Draperie des Pays-Bas en France*, avec ce fier patriciat arrageois qui envoyait ses draps aux tons garance dans tout le monde civilisé. Et c'est encore un de mes vieux amis, Georges Bigwood, trop tôt disparu, qui, dans *Les Financiers d'Arras*, suit les représentants de ce patriciat à Gênes où, voués au commerce de l'argent, ils vont faciliter l'exportation des draps de leur petite patrie vers les royaumes d'Orient.

Mon premier contact avec l'Artois date de mon passage dans l'enseignement secondaire du degré inférieur. C'est là que j'appris que

l'Artois et le Roussillon furent cédés à Louis XIV par le traité des Pyrénées, en 1659. Une certaine sécheresse dans la manière de rédiger les manuels d'alors avait créé dans mon esprit un lien indissoluble entre les deux provinces. Je ne concevais pas l'une sans l'autre. Je les traitais en frères siamois. Je me suis laissé dire que les écoliers anglais opérent une même synthèse tératologique lorsqu'ils citent tout d'une haleine William and Mary, les souverains anglais les plus représentatifs de la fin du XVII[e] siècle.

Oserai-je le dire : ma première vision enthousiaste du Pas-de-Calais naquit de l'illustration ! L'âge n'a pas que des inconvénients. De par l'année de ma naissance, j'appartiens à la catégorie d'hommes, bénie des dieux, qui prit contact avec l'histoire par le truchement du romantisme ! Combien en ai-je feuilleté, au cours de mon enfance un peu solitaire et recueillie, de ces histoires populaires des Girondins, par Lamartine, de la Révolution, par Louis Blanc, de la France, par Michelet. L'illustrateur Riou était mon Dieu. Je vois encore la silhouette de la Tour de Nesle, au clair de lune, corsée par la vision de deux hommes jetant dans la Seine, du haut du rempart, un troisième personnage, d'autant plus mystérieux quant au sexe et au rang social qu'il était étroitement ficelé dans un sac. J'appris à connaître le Pas-de-Calais par des tableautins représentant le somptueux Camp du Drap d'Or. Je revois, en vous parlant, la solide carrure de Henri VIII, les traits fins de l'astucieux François I[er] et, à l'arrière-plan, près d'Ardres ou de Guines, j'aperçois des tentes et encore des tentes plaquées d'or, coiffées d'or, rutilantes d'or ! C'est grâce à cette brillante imagerie, Mesdames et Messieurs, que j'ai pu — laissez-moi vous l'avouer — résister dans ma carrière à l'ennui que nombre d'historiens savent distiller en élaborant leurs œuvres. Pourquoi faut-il que Clio soit si souvent enserrée dans des bandelettes de gloses et d'hypothèses qui la font ressembler à une momie, alors, qu'elle ne demande qu'à jaillir, fraîche et spontanée, du puits où elle se cache avec sa grande sœur, la Vérité ? Certes, la recherche de la vérité est pour nous un devoir strict mais je conserve au fond du cœur une tendresse — que je crois partagée par l'abbé Lestocquoy avec qui, s'il veut bien me le permettre, je me sens d'espiègles affinités, — je conserve une tendresse, dis-je, pour cette manière romantique de voir les choses dont un de ses confrères a pu dire, avec un bon sens narquois : « C'est historique mais ce n'est pas vrai ! »

Tout compte fait, ce furent des professeurs non historiens qui me firent connaître les hommes les plus pittoresques de vos contrées. Mon professeur de philosophie nous parla de Jean Buridan, de Béthune. J'ai appris, récemment, avec un réel chagrin, que son petit âne rêveur et si logique dans son indécision n'avait probablement jamais existé. Combien de fois, cependant, en une vie meublée de guerres et de dévaluations, n'ai-je pas été amené à comprendre cette « liberté d'indifférence » du classique baudet devant la suppression d'une souffrance au prix du prolongement d'une autre. Ce fut mon professeur de littérature, M. Herman Pergameni, qui me fit apprécier, avec l'enthousiasme juvénile qui lui était propre, Adam de la Halle et son *Jeu de Robin et de Marion*, les « fatrasseries » d'Arras, ces poésies macaroniques qu'il plaçait dans la bouche des « Confrères jongleurs et bourgeois arrageois ». Elevé dans le culte de la Révolution française et goûtant le jeu des contrastes, il se plaisait à nous représenter le tout jeune avocat Maximilien de Robespierre, poudré et calamistré, au sein du groupe fleuri des

Rosatis. J'avais quelque crainte d'évoquer devant vous la figure du proconsul de la Terreur mais, en feuilletant les œuvres si savoureuses de votre historien local attitré, j'ai eu l'impression qu'il jugeait cet Arrageois déraciné avec une certaine indulgence et le considérait surtout comme un avocat ayant mal tourné.

*
* *

Permettez-moi, Mesdames et Messieurs, d'essayer, en quelques lignes, de situer le rôle de l'Artois, au sein de nos anciens Pays de par-deçà. Vous le remarquerez : je n'emploie ici ni le mot de Pays-Bas, un peu déplacé si l'on songe à la plupart de nos provinces wallonnes, ni celui de Belgique un peu trop moderne. Ce qui frappe dès l'abord, c'est le parallélisme qui dirige vos destinées et les nôtres dans une Europe en formation. Les *extremi hominum* des Romains sont vos Morins et nos Ménapiens. Au cours de l'évangélisation du VII^e^ siècle, si bien décrite par Léon van der Essen dans son *Siècle des Saints* et par le R. P. de Moreau dans ses *Abbayes Belges*, je retrouve saint Vaast, saint Omer, son parent saint Bertin, évêque de Thérouanne, exerçant leur dur apostolat au temps où saint Lambert, évêque de Tongres, parcourait la forêt d'Ardenne et où l'Anglo-Saxon saint Willibrord convertissait les Frisons au péril de sa vie. A la fin du IX^e^ siècle, la Terreur normande s'étendit aussi bien sur vos campagnes que sur les nôtres. Je sais que les historiens scandinaves, se plaçant sous le signe rassérénant de l'Unesco, aiment à nous représenter les Vikings sous l'aspect de navigateurs entreprenants et sympathiques, commettant de temps en temps le péché véniel de réaliser leurs gains par des moyens directs. Je n'en persiste pas moins à croire que le son des cors d'ivoire de ces hommes du Nord dut glacer d'une même angoisse les moines et les cultivateurs de l'Artois, de la Flandre ou de la Hollande.

L'histoire d'Arras à ses débuts, est celle, bien connue en Belgique, de la transformation d'une ville de gens d'église en une cité de marchands et d'artisans. Au début du moyen âge, l'Artois participe intensément à la formation de la plus importante de nos principautés : le comté de Flandre.

Une erreur de psychologie du comte Philippe d'Alsace allait détruire ce parallélisme d'évolution. Si je vois bien les choses, Philippe redoutait avant tout la puissance de la Champagne. Pour arracher le roi Philippe Auguste à l'influence d'Adèle de Champagne, sa mère, il donna l'Artois en dot à sa nièce, Isabelle de Hainaut, lors de son mariage avec Philippe Auguste. Je ne sais si, par la suite, Philippe Auguste suivit encore les conseils de sa mère mais il est un fait certain : une fois l'Artois acquis, Philippe Auguste n'écouta plus son mentor. Un de ces Baudouins encore dont nous parlions il y a peu d'instants, Baudouin de Constantinople, neuvième du nom, lutta de toutes ses forces, mais en vain, pour conserver tout au moins les châtellenies d'Aire et de Saint-Omer. La partie était trop inégale. Le comté d'Artois fit l'objet de la sollicitude des rois de France. Et c'est en Artois que se groupèrent désormais les grandes armées qu'ils allaient diriger contre la démocratie des Flandres.

Le mariage de Marguerite de Male avec Philippe de Rouvre prépara l'entrée de l'Artois dans l'ensemble des pays bourguignons. On mesure toute la différence qu'il y a entre le patriotisme de jadis et celui des

temps contemporains à la tranquillité d'esprit avec laquelle les Artésiens passèrent de l'autorité des lys sous celle des bâtons de Bourgogne. Du moment que le nouveau souverain pouvait faire valoir des droits légitimes et qu'il s'engageait à respecter les privilèges territoriaux, l'adhésion des sujets devenait générale. Au surplus, les Artésiens étaient bons agriculteurs et bons hommes d'affaires. Il ne leur déplut point de prospérer dans cet ensemble d'Etats florissants, jouissant de la paix, où leur patrie allait pouvoir jouer le rôle de grenier à blé et où leur goût des libertés locales allait s'épanouir. On sait avec quel talent les ducs de Bourgogne surent préserver leurs sujets de la contagion démagogique et surent étendre à toutes les couches de la population le sens du « bien commun ».

Cela dura jusqu'à Charles-Quint, jusqu'au début du règne de Philippe II. Il est une catégorie un peu crispante d'historiens qui se plaît à chercher des explications compliquées pour les faits les plus simples. Je ne m'attarderai pas ici à déterminer si les guerres de religion du XVI^e^ siècle furent oui ou non un camouflage, dissimulant des luttes entre riches propriétaires terriens et paysans d'une part, nobles ruinés et artisans faméliques de l'autre. Quant à moi, je crois simplement que le XVI^e^ siècle fut un temps où les gens aimèrent à combattre pour leur Foi et surent mourir pour leur Foi. Quoi qu'il en soit, l'Artois joua à cette époque un rôle de premier plan. Tandis que Guillaume le Taciturne et son conseiller, Marnix de Sainte-Aldegonde, s'exténuaient à chercher des possibilités de Paix de Religion entre catholiques et réformés, le mouvement calviniste de 1577, connu sous le nom de Gueuserie gantoise et dirigé par les seigneurs de la Kéthulle et d'Hembijze, allait constituer, pour les Hennuyers et les Artésiens, un danger qu'il fallait enrayer à tout prix.

Une réconciliation avec la Couronne d'Espagne était tentante. Philippe II ne menaçait plus ses sujets de leur enlever leurs privilèges. La victoire de Gembloux, du 31 janvier 1578, ouvrait la perspective de succès durables pour l'armée espagnole. La révolte des Malcontents de l'Artois, de la Flandre gallicante et du Hainaut n'eut donc rien qui puisse surprendre. Bien qu'une chanson du temps dise : « Le bon seigneur de la Motte et cesluy de Montigny, feront danser à leur motte la folle Flandre, pour lui apprendre le branle des Wallons ! », il n'y a pas lieu de voir dans la révolte des Malcontents une guerre interprovinciale et, moins encore, une guerre de races. Le thème d'un retour des XVII Provinces sous l'autorité de Philippe II était — sauf en Hollande et en Zélande — considéré avec une certaine faveur. La lassitude était générale, à la fin du XVI^e^ siècle. Que le mouvement soit parti des provinces wallonnes résulte surtout des circonstances particulièrement favorables à la sécession, qui se rencontrèrent dans ce secteur de la Généralité.

Il est naturel que nombre d'historiens protestants ou libéraux ressentent encore aujourd'hui de la tristesse, voire même une certaine indignation, devant le fait que la Confédération d'Arras, du 6 janvier 1579, et la riposte inévitable de l'Union d'Utrecht détruisirent cette Généralité si pleine de promesses, que la Pacification de Gand avait fait naître deux ans plus tôt au prix de tant de peines et de sacrifices.

Cette rupture était cependant dans l'ordre des choses. On ne voit pas bien une quinzaine de provinces, où l'opinion était dirigée par des terriens, des nobles, des bourgeois riches et des cultivateurs attachés à la propriété foncière, suivre sans rechigner l'élan de ces marins et de

ces marchands hollandais orientés vers la mer du Nord, la Baltique, la colonisation d'outre-mer et le profit spéculatif. On n'imagine pas ces catholiques des Pays-Bas, non fanatiques mais fort dévots, subissant de plus en plus la tutelle des Seigneurs Etats généraux protestants alors que, dans la guerre qui s'allumait en Europe entre la Réforme et les partisans du Concile de Trente, les Pays-Bas espagnols visaient à devenir les champions de la Catholicité.

*
* *

En 1659, l'Artois fait retour à la Maison de France. En 1678, le traité de Nimègue fait encore perdre à l'Espagne les châtellenies d'Aire et de Saint-Omer. Mais c'est ici que vont se dévider dans leur incompressible logique les lents déroulements de l'Histoire. Les frontières qui nous séparent sont évidemment dues à de grands desseins politiques. Mazarin aspirait à « mettre la France en tous lieux où fut la Gaule », à mettre Paris à l'abri des conquêtes par la constitution d'un vaste boulevard, de l'Ile-de-France au Rhin inférieur. L'Espagne voulait conserver dans les Pays-Bas une position stratégique infiniment plus menaçante pour la France que les lointaines bases d'opérations des provinces basques ou de la Catalogne. Les Provinces-Unies, auxquelles se joignait l'Angleterre, prétendaient transformer les Pays-Bas en une solide Barrière. Fort bien, mais la qualité des grands chefs militaires dans les deux camps, la science d'un Vauban ou celle de son émule néerlandais Coehoorn, la sagacité des diplomates, ne permirent la réalisation intégrale d'aucun de ces trois grands desseins. La frontière issue de tant de guerres finit par être une cote mal taillée, une diagonale fuyante, traversant les « prés carrés » orgueilleusement conçus par les uns ou par les autres. Les Français s'assurèrent tout au moins d'éventuelles bases d'offensive sur la haute Lys, le haut Escaut, la Sambre, la Meuse et en face des défilés forestiers des Ardennes. Les Hispano-Austro-Anglo-Hollandais maintinrent leurs positions dans l'Entre-Sambre-et-Meuse et restèrent à la source de l'Oise, cette voie de guerre idéale qui avait jadis conduit Philippe d'Alsace à Louvres-en-Parisis et les pandours du Cardinal-Infant aux portes de Pontoise.

Or, tandis que le destin des illustres familles régnantes et des grands Etats de l'Europe occidentale se jouait ainsi dans le tumulte de l'histoire-batailles, aujourd'hui si injustement décriée, l'humble vie de tous les jours des bourgeois, des artisans et des cultivateurs se poursuivait dans les villes, malgré les sièges, au long des routes, malgré les « passades et repassades » des troupes. Ces pays intermédiaires, disputés et contestés, conservaient la forme de vie que leur donnaient non des décisions emportées au fracas de la mousqueterie mais les lois imperturbables de la géopolitique. Les plaines des Flandres restaient, du côté de la mer, découpées en polders par des wateringues rectilignes. De l'Escaut à la Scarpe, les campagnes produisaient le blé et le colza; plus tard, la culture de la betterave et le développement des industries agricoles allaient leur assurer une solide prospérité. On pouvait pressentir que l'industrie de la houille allait faire surgir d'identiques paysages, dans toute la région de Mons à Valenciennes. La Thiérache prolongeait en terre française les boqueteaux et les prés entourés de haies d'arbres du Hainaut oriental et de la Sambre wallonne. En Gaume se perpétuait la structure des villages lorrains, avec leurs larges rues encombrées des

provisions de bois hivernales et les immenses portes cochères de leurs granges. Des falaises du Boulonnais aux vignobles de la Moselle, du Brabant, cœur de la Belgique, aux plateaux de la Picardie, du riant Namurois mosan aux solitudes de la Champagne, le lent travail des siècles créa ainsi un pays intermédiaire dont les particularités sont bien connues de ceux qui aiment à vagabonder en auto au long de vos belles routes et sont sensibles aux charmes de la France bien avant d'arriver aux paysages classiques, vantés par les agences de voyages.

Parmi tant d'esprits éclairés, un des vôtres, le comte d'Héricourt, a souligné, — comme le faisait remarquer un de vos anciens présidents, le docteur Vaillant, dans le beau discours qu'il prononça en 1937, aux fêtes du bicentenaire de la fondation de votre Académie, — a souligné dis-je, l'utilité d'un rapprochement intellectuel entre l'Artois et les provinces de Flandre et de Wallonie, « provinces dont pendant tant de siècles les destinées ont été les nôtres et les sympathies restent les nôtres ». Comme dans les villes de chez nous, aux abords de ces places immenses faites pour accueillir des marchés et des foires, se dressent vos cathédrales et vos hôtels de ville, aux architectures apparentées aux nôtres. Les historiens de l'art se plaisent à signaler nos affinités, depuis le moyen âge, en matière de sculpture, d'orfèvrerie, d'enluminure et de somptueuses tapisseries. Et que de bons rapports entre vos anciennes sociétés d'arbalétriers ou d'archers et les nôtres, que de cordiales visites, d'orphéons à orphéons, d'harmonies à harmonies. Que de noms de famille communs aux deux pays. Je me suis aussi laissé dire que vous avez la prédilection bien connue des Gantois pour les pains d'épices et une manière si experte de préparer les andouillettes que l'eau en vient à la bouche de tous nos connaisseurs belges — et Dieu sait s'ils sont nombreux — en cochonnailles.

J'ai eu la curiosité de chercher une définition du caractère artésien dans une grande et solennelle Encyclopédie britannique. Elle dit que vous, Artésiens, êtes situés à équidistance des Picards, tumultueux et pétulants, et des Flamands recueillis et placides. Je préfère, en pensant à vous, retrouver dans vos personnes la vivacité d'esprit, la lucidité de raisonnement et le sens de la mesure du Français, aussi bien que la persévérance dans le travail la piété discrète et l'amour ardent des libertés de nos braves gens de Par-deçà. La France est fière de ses enfants d'Artois et la Belgique est heureuse de ne leur avoir jamais voulu que du bien.

*
* *

Puisque aussi bien mon métier d'historien de la période contemporaine me permet de me considérer encore dans mon domaine au milieu du XVIII[e] siècle, je me suis souvent plu à rêver à ces temps calmes, intimes, où l'impératrice Marie-Thérèse, par lettres patentes de 1772, transformait la Société littéraire de Bruxelles en une Académie Impériale et Royale des Sciences et des Belles-Lettres. J'aime à me représenter le Plénipotentiaire Cobenzl, traversant en carrosse la place Royale, au décor nancéen, pour aller traiter auprès du bon gouverneur général Charles de Lorraine de quelque affaire propice au développement de notre Compagnie. De ce jour, je pourrai joindre aux jeux brabançons de mon imagination d'autres visions aimables : les rencontres de 1737, dans un appartement d'une maison cossue d'Arras,

sise au 10 Entre-Deux-Places, réunissant l'officier Victor d'Artus, l'avocat Pierre de la Place et une vingtaine de leurs émules, en perruque poudrée, aux fins de s'entretenir élégamment de problèmes délicats de l'esprit.

Le discours si précieux du docteur Vaillant m'a appris que l'Académie d'Arras se représentait volontiers sous l'aspect d'une divinité aux formes opulentes, accueillant gracieusement un abbé, un gentilhomme et un bourgeois, représentant les Etats d'Artois. Une devise souligne le sens de cette rencontre : « Elle est chère à tous et tous lui sont chers ! » J'appartiens à un pays qui, au moyen âge, comptait de nombreux *buiten poorters*, c'est-à-dire des bourgeois forains, des bourgeois du dehors, de « dju d'là » comme disent les Liégeois. Permettez-moi de m'ajouter en cette qualité au trio artésien et de modifier la devise de son Académie au risque de la rendre un peu rocailleuse : « Elle est chère à tous quatre; tous quatre lui sont chers ! »

Discours de réception de M. Cler, Proviseur du Lycée, Secrétaire de l'Académie

MONSIEUR,

Arras, qui fut jadis une capitale et participa, vous venez avec quel éclat de le rappeler, à la grande histoire, n'est pas une cité oublieuse de son passé. Elle se rappelle le temps où son destin était mêlé à celui des provinces qui sont aujourd'hui la Belgique. Aussi, dans cette réunion consacrée à l'histoire, y aurait-il eu mutilation, si votre pays, proche et fraternel, n'avait pas été là.

C'est pourquoi, Monsieur, votre présence nous va droit au cœur. Quelle société ne tirerait gloire d'accueillir M. le Professeur van Kalken, professeur émérite de l'Université de Bruxelles, membre de l'Académie royale de Belgique, dont la renommée en France égale celle de nos meilleurs historiens nationaux. Mais l'honneur que nous éprouvons s'accompagne d'une émotion particulière : c'est moins une visite officielle que vous nous rendez qu'une visite de bon voisinage. Votre venue est celle d'un ami. Redirai-je avec quelle bonne grâce vous avez répondu aussitôt à notre appel et nous avons senti, dans cette spontanéité, que votre plaisir de cette rencontre était semblable au nôtre. Nous en avons été touchés. Nous l'avons été aussi par le choix de votre propos qui a éveillé en nous cette piété que l'évocation du passé provoque toujours, surtout quand il s'agit d'une contrée familière. Nous l'avons été enfin par l'autorité avec laquelle vous avez ranimé des siècles d'histoire, si bien que, même pour ceux qui étaient au courant des faits, ce fut comme une révélation. Permettez-moi de dire combien nous vous sommes reconnaissants d'avoir prodigué à notre profit un talent qui est le fruit d'une vie consacrée à l'étude et que nous devinons riche d'une longue expérience méditée.

Si je rappelle que vous êtes né à Bruxelles, au cœur de votre patrie, à la ligne de partage des pays wallons et flamands, c'est que je vois là pour un futur historien une première chance : celle du poste d'observation qu'offre une capitale, ce qui prédispose à voir les choses de haut et à demeurer au-dessus des particularismes. Si je précise que vous naquîtes en 1881, c'est pour souligner que vous avez vu le jour, et c'est

là votre autre chance, au moment où le jeune Etat belge avait atteint son demi-siècle, surmonté la crise de croissance juvénile, trouvé son équilibre, affirmé sa robustesse : sous le règne du roi Léopold II qui est votre ère victorienne, au moment où la Belgique étendait son horizon d'Europe en Afrique et devenait puissance mondiale. Comme vous le dites dans la préface d'un de vos ouvrages cet épanouissement n'était pas seulement matériel : il s'accompagnait, et je vous cite, « d'une lutte d'idées extrêmement passionnée » à laquelle vous prîtes part et dont vous avez gardé « le souvenir coloré ». C'est dans ce climat, à tous égards excitant pour l'esprit, que se passa à Bruxelles votre adolescence et que s'éveilla une vocation d'historien qui ne manqua pas d'être marquée, provoquée peut-être aussi, par les circonstances mêmes où elle naquit.

Dès lors vous commencez tôt une carrière qui sera une ascension brillante vers les hautes responsabilités et les honneurs. En 1904 vous conquérez votre premier titre de docteur que vous confirmez en 1907 par la publication de *La fin du régime espagnol aux Pays-Bas* qui, vous classant tout jeune au rang des maîtres, vous ouvre les portes de l'Université de Bruxelles. Vous y enseignerez de 1907 à 1951, ayant fait de la période contemporaine le centre de votre intérêt, spécialiste de l'histoire parlementaire belge, comme de l'histoire politique et diplomatique des autres puissances. En 1910, c'est la publication d'une *Histoire du Royaume des Pays-Bas et de la Révolution belge de 1830*, acte de naissance de la Belgique. En 1930, c'est la très remarquable synthèse sur *La Belgique contemporaine de 1780 à nos jours*, publiée en France par la librairie A. Colin et que notre Académie des Sciences morales et politiques honora d'un prix spécial. De plus en plus votre attention s'attache au temps présent dont vous tentez de faire l'histoire « à chaud ». L'audace réussit : dans votre petit ouvrage, si dense dans sa concision, *Entre deux guerres* vous débrouillez avec une lucidité qui force l'admiration l'écheveau très emmêlé de la vie politique belge de 1918 à 1940. Cette année même, donnant la preuve que votre curiosité cerne tous les problèmes, vous venez de publier une importante *Histoire de la Belgique et de son expansion coloniale*.

Rien au reste de l'histoire de Belgique ne vous est étranger. L'histoire demande toujours du recul pour assurer une bonne mise en place des faits. Votre sûre connaissance du passé national est attestée par votre *Histoire de Belgique*. C'est un livre de quelque 900 pages destiné aux gens cultivés auxquels vous voulez révéler leur patrie sous une forme d'accès facile. A quoi bon les plus beaux travaux scientifiques s'ils doivent rester confidentiels et si les vérités grâce à eux acquises ne deviennent pas enrichissement pour tous ? Le livre riche d'éléments bien fondus, solide et clair, a agréé à vos compatriotes comme le prouvent les nombreuses éditions depuis sa parution en 1920. Pour porter jusqu'aux jeunes votre message, vous n'avez pas dédaigné d'écrire des manuels scolaires, prouvant que la vocation pédagogique et celle de savant ne sont pas exclusives l'une de l'autre. L'universitaire que je suis salue en vous l'inspecteur général des classes supérieures des établissements secondaires de la région bruxelloise. Ce ne fut pas, au reste, la seule fonction administrative que vous ayez eu à remplir : trop nombreuses sont vos participations à des conseils universitaires ou à des sociétés savantes de votre pays pour que je les énumère ici. Elles témoignent de la confiance que l'on vous accorde, de l'autorité que l'on vous

reconnaît, de l'éventail très large de vos curiosités. Aussi en 1948 l'Académie royale belge mit-elle à tant de charges et d'honneurs, la consécration suprême : celle de l'immortalité, lorsqu'elle vous accueillit dans sa section des Lettres et des Sciences morales et politiques.

Mais votre activité aussi bien que votre renommée dépasse le cadre national. A l'historien des temps présents, les contacts directs avec le vaste monde sont au moins aussi profitables que l'exploration des documents. Pèlerin de l'histoire, vous êtes allé à Rome et à Varsovie, aux Etats-Unis comme en République Argentine (et j'en passe), au cours de nombreuses missions qui étaient en même temps pour vous occasions d'information. Faut-il s'étonner que vos contacts les plus nombreux fussent avec la France ? Votre connaissance de notre pays, votre sympathie pour notre culture, votre conviction de l'interpénétration de nos histoires explique l'accueil que vous ont fait nos grandes villes universitaires, dont deux : Clermont et Montpellier s'honorent de vous compter parmi leurs docteurs *honoris causa*. A Paris même, n'êtes-vous pas vice-président de la Société d'Histoire moderne, vice-président du Conseil de direction de l'Académie internationale de Sciences politiques et d'Histoire constitutionnelle, membre enfin du Comité de patronage de la grande revue d'histoire économique et sociale *Annales* que dirige M. Lucien Febvre ? En hommage enfin à une œuvre que, sans esprit d'annexion, nous considérons comme honorant à la fois la France et la Belgique, le gouvernement de la République vous a élevé en 1951 à la dignité d'officier de la Légion d'honneur.

Si j'ai dressé ce palmarès éblouissant, ce n'est pas seulement pour me conformer au protocole de cette séance qui me donnait mission de vous présenter au public arrageois. C'est aussi parce qu'il porte témoignage de l'autorité qui vous est reconnue dans « le métier d'historien » pour reprendre une formule de Marc Bloch. Et notre curiosité est piquée de connaître la façon qu'a un maître tel que vous d'appréhender l'histoire, dans un siècle où les sciences humaines sont en période de mue et où elles s'interrogent, avec quelque inquiétude parfois, sur leurs fins et leurs moyens.

Pourquoi donc écrit-on l'histoire ? Pourquoi cette avidité anxieuse de l'homme à se pencher sur son passé ? Désir d'évasion ? Sans doute. Passion désintéressée de connaître, le souci de savoir pouvant être une fin en soi ? Peut-être. Mais la vraie raison de l'histoire est probablement d'être une interrogation. On fait de l'histoire pour répondre à des questions, celles que nous propose l'époque où nous vivons. Avec l'espoir, sinon de résoudre les problèmes du temps présent, tout au moins de voir plus clair en eux; afin de pouvoir, à l'aide de ce catalogue des situations et des valeurs que nous offre l'histoire, mieux définir notre place dans le monde où nous sommes jetés, partant, d'y mieux ajuster notre comportement. « Celui qui voudra s'en tenir au présent, à l'actuel, ne comprendra pas l'actuel », disait déjà Michelet. Votre question. Monsieur, je crois la trouver dans la préface que vous avez écrite en 1920, à votre *Histoire de Belgique*. Vous y dites que la tenue de la Belgique devant l'épreuve de la Grande Guerre avait surpris, même des Belges. « Certains de nos compatriotes, dites-vous, ne prétendaient-ils que la Belgique était une simple expression géographique, que le terme de Belge désignait un être artificiel !... Ils lui déniaient jusqu'à ses droits à l'existence. »

La Belgique est-elle un paradoxe de l'histoire ? Telle fut, je crois

votre question, que, né à l'époque où votre patrie s'affirmait, vous avez pressentie spécieuse. Mais il convenait de vous en assurer, de vous en donner à vous-même les raisons, d'en administrer les preuves aux ignorants et aux sceptiques. Où trouver ces preuves, sinon dans l'histoire, cette pesée des nations ? Peut-on sans faire appel à elle déterminer les raisons d'existence d'un groupe humain, sa validité, la portée de son enracinement dans le monde, sa garantie d'avenir ? Sans doute, la profondeur des racines ne met pas l'arbre le plus robuste à l'abri de la foudre. La tornade est toujours possible, qui emporte tout, et la réponse favorable de l'histoire n'est pas une assurance tous risques contre l'avenir. Mais elle mesure avec un degré élevé de probabilité les chances de vie.

Encore faut-il que les réponses ne soient pas faites d'avance. Tant la passion nous guette, préjugé ou prévention, et la tentation de plier l'événement au gré de nos vœux. Certains en déduisent argument pour nier à l'histoire toute autorité. Sans doute, reste-t-elle chose relative, ne serait-ce que par notre façon d'interroger et notre manière d'inventorier les éléments de la réponse. Mais ne savons-nous pas que les problèmes de l'homme présentent un tel degré de complexité que les conclusions auxquelles nous arrivons en ces matières n'ont aucunement la certitude et la rigueur des vérités que nous appréhendons dans le domaine des choses ? La nostalgie de l'absolu ne convient pas à l'historien. Moins encore l'esprit de système qui en est une forme dégradée : il rétrécit, mutile et déforme au point que, si l'on n'y prend pas garde, l'histoire risque d'être détériorée jusqu'à n'être plus qu'un moyen de propagande.

Combien, Monsieur, vous êtes loin de ce dogmatisme et quel scrupule vous avez de n'être pas dupe de vous-même ! Vous abordez certes l'histoire de votre pays avec une sympathie que vous ne dissimulez pas. Qui vous en ferait grief ? La sympathie n'est-elle pas le prélude à la compréhension et comprendre n'est-il pas le but suprême de l'historien ? Au reste la sympathie, qui n'est pas la partialité, n'exclut pas la lucidité. L'amour que vous portez à votre patrie ne fait aucune difficulté à reconnaître les incertitudes, les faiblesses, les erreurs que vous acceptez comme des éléments inévitables du patrimoine au même titre que les réussites, les grandeurs et les héroïsmes. Cet effort de compréhension lucide, vous l'étendez à tous les protagonistes du drame et de tous, même de ceux qui ne sont pas de votre famille d'esprit, vous tracez une image équitable. Vous y parvenez, Monsieur, parce que vous êtes, à l'évidence, un esprit accueillant, c'est-à-dire un esprit libéral. Je ne crois pas m'abuser en avançant que le libéralisme est votre dominante et c'est pour l'historien le meilleur antidote contre les malfaisances de l'esprit de système, comme de la partialité. De ce libéralisme vous expliquez chez vous la genèse et vous définissez le caractère dans la préface de 1930 à votre *Belgique contemporaine*. Vous affirmez être resté fidèle aux convictions de votre jeunesse. « Mais, ajoutez-vous, la Grande Guerre et ses épreuves m'ont enseigné la modestie dans l'expression de ma propre Vérité aussi bien que le respect de celle de l'adversaire. La tâche de l'historien ne réside-t-elle pas essentiellement dans l'examen impartial de toutes les doctrines, celles d'aujourd'hui comme celles d'hier, celles de demain comme celles d'aujourd'hui ? Il y a plaisir de sage à découvrir, sous l'écume des passions soulevées, dans le tumulte des flux et des ressacs, le granit des Pensées éternelles. »

Le granit des Pensées éternelles ! Ces mots nous indiquent l'angle de prises de vues que vous avez sur l'histoire. Il reste proche de celui de l'histoire traditionnelle où l'accent est mis sur les événements politiques, mais il s'accompagne de l'évocation en bonne place des ensembles que sont les sociétés et des grands courants, peut-être irrésistibles qui les entraînent.

Aux idées vous accordez qu'elles méritent l'attention privilégiée de l'historien, car, pour vous, beaucoup plus que les intérêts ou les besoins, elles mènent le monde. Ainsi dans votre livre sur la Belgique contemporaine, votre but est-il de dégager la pensée politique de la période que vous étudiez, la politique étant, au sens noble du terme, l'art de faire vivre en paix, ordre et justice, c'est-à-dire au fond d'une manière raisonnable, les sociétés humaines. Le meilleur moyen d'appréhender cette pensée sans cesse changeante est d'en suivre les manifestations sous la forme doctrinale des partis, dans les péripéties de la vie parlementaire par exemple, c'est-à-dire au fil des événements. C'est donc dans la perspective des événements que vous situez le jeu politique, expression lui-même des idéaux contradictoires des hommes.

Mais ces événements, certains en contestent l'importance parce qu'ils ne seraient que la surface des choses. Le vrai but de l'historien serait de déterminer les structures des sociétés et de retrouver les grands courants économiques, sociaux ou culturels qui sont la réalité solide de l'histoire. Et pourtant ! L'événement c'est le fait soudain, en apparence imprévu, qui nous atteint directement et qui est à notre mesure d'homme limité dans la durée. Il nous sollicite chaque matin quand nous ouvrons notre journal et qu'il nous oblige à repenser nos rapports avec le monde parce qu'il détermine notre vie d'homme. On peut certes prétendre que l'existence de Napoléon ou d'Hitler n'a eu, en fin de compte et à l'échelle des siècles, qu'une influence relativement faible sur l'évolution des sociétés humaines, qui se serait produite sans eux. Mais pour leurs contemporains il en est autrement dont, personne ne le niera, ils ont singulièrement perturbé l'existence. Les événements sont la donnée immédiate de l'histoire, qui ne peut pas, sans se mutiler, ne pas être au moins dans une certaine mesure, événementielle.

Mais vous savez trop la complexité des choses pour limiter à l'événement votre investigation. Vous le dites excellemment quand, dans la préface que je citais tout à l'heure, vous expliquez que la vie des partis ne se comprend que si on connaît leur structure sociale et vous ajoutez : « Cette structure elle-même dépend de facteurs économiques, psychologiques ou moraux qu'il convient tantôt d'évoquer, tantôt d'examiner en détail. »

Aussi enracinez-vous toujours l'événement dans son contexte social, vous efforcez-vous de le relier à ces courants de profondeur qui sont la trame de l'histoire et rejoignez-vous, par ce biais, l'histoire structurale. Avec un souci de discerner, en dehors de tout système, lequel des facteurs, économique ou psychologique ou moral fut déterminant dans le cas étudié. Il n'y a pas pour vous une clef unique qui ouvre toutes les serrures de l'histoire, mais plusieurs, parmi lesquelles il faut savoir choisir selon les siècles et les lieux. Pour y réussir la méthode ne suffit pas; il faut culture et expérience; et aussi une sorte de flair qui est la manifestation même de l'esprit de finesse, sans lequel il n'y a pas de pesée exacte des faits.

Vous excellez, Monsieur, à reconstituer les ensembles. Vous ne

renoncez à aucun de leurs aspects : tous sont là, chacun mis à son rang selon son importance. Nous assistons au déroulement heurté et frémissant des événements : et derrière, comme sur une toile de fond, nous discernons les grandes forces qui en forment le support : sociétés, économies, civilisations. De soi-même l'histoire s'ordonne en plans successifs et prend un sens.

Ainsi en est-il pour la Belgique. Paradoxe de l'histoire ? avions-nous questionné tout à l'heure ? Peut-être, si l'on entend par là que votre pays a connu, au cours des siècles, bien des avatars, qu'il s'est heurté à maintes forces contraires qui semblaient lui refuser l'être. Pourtant, à travers vents et marées, la Belgique fut : preuve de l'impulsion irrésistible qui l'entraînait et qui est garante de son existence. Car une flamme brûla toujours au cœur de ces Belges que César disait déjà les plus courageux des hommes : celle de la liberté. Elle fut tout d'abord comme une réaction du tempérament, quelque chose de passionnel qui était résistance instinctive aux dominations et aux oppressions, prenait la forme des particularismes, se dégradait parfois en esprit de clocher. Plus tard, vers la fin du XVIII^e^ siècle, une sorte de transmutation s'opéra : l'instinct de liberté devint une conception raisonnée, élargie, qui s'épanouit en esprit de tolérance et en respect d'autrui et dont votre révolution de 1830 mesura toute la force efficace.

Dans les vicissitudes de l'histoire qui avaient trempé sa personnalité votre pays avait déjà montré sa vocation européenne, ayant à la fois tiré parti et souffert de sa position ambiguë : carrefour de routes terrestres et maritimes où s'échangeaient les marchandises et les idées; mais aussi marche frontière au contact d'Etats puissants, comme tel maintes fois déchiré et dévasté. Cette destinée n'aide-t-elle pas à comprendre l'adhésion qu'il donne aujourd'hui aux solutions qui ne feraient plus de lui un champ de bataille mais consacreraient son rôle de trait d'union ?

Ainsi conduisez-vous l'histoire de votre pays jusqu'au seuil de l'insondable avenir que, malgré toutes les incertitudes, il me semble que vous envisagez avec confiance. Parce que vous croyez à la raison, vous êtes optimiste. Sur le granit des vérités éternelles, que l'historien aide, plus peut-être que tout autre à dégager, on peut construire. Comme L. Febvre, vous croyez que « le passé détient et restitue à l'historien le sens secret des destinées humaines ». Votre œuvre est de celles qui justifient l'histoire et donnent confiance. Souffrez, Monsieur, que nous vous en disions tout notre remerciement.

A. Nominations à l'Université

1. *Docteurs* honoris causa

M. Camille Arembourg, a été nommé docteur *honoris causa*, au titre de la Faculté des Sciences.

M. Stanford Moore, a été nommé docteur *honoris causa*, au titre de la Faculté de médecine et de pharmacie.

M. Joseph Perez, a été nommé docteur *honoris causa*, au titre de la Faculté des Sciences appliquées.

2. *Professeur extraordinaire*

A la Faculté des sciences, M. Jean Wiame, professeur extraordinaire, a été nommé directeur du nouveau Laboratoire de microbiologie.

3. *Chargés de cours*

A la Faculté de droit, M. Marcel Van Audenhove, a été chargé de cours pour les années académiques 1954-1955 et 1955-1956, et titulaire du cours de Comptabilité en langue néerlandaise (20 heures) en premier doctorat en droit.

A la Faculté des sciences, M. Hubert Chantrenne, chargé de cours, a été nommé directeur du nouveau Laboratoire de chimie biologique.

A la Faculté de médecine et de pharmacie, M. Jean Reuse, chargé de cours, a été nommé titulaire des cours : Physiologie spéciale, 5 leçons et Pharmacodynamie, 5 leçons au programme de l'enseignement d'Anesthésiologie.

4. *Agrégé de l'Université*

A la Faculté de médecine et de pharmacie, M. Bruno Toccardi a été nommé agrégé de l'Université.

5. *Suppléants*

A l'Institut de philologie et d'histoire orientales et slaves, M^lle^ Marie Maline a été nommée suppléante de M. le professeur B. Unbegaun pour les enseignements suivants :

— Exercices philologiques sur les langues slaves en première candidature (30 heures) et en deuxième candidature en philologie et histoire slaves (30 heures);

— Vieux slave et paléographie cyrillique (30 heures en première licence en Philologie et Histoire slaves);

— Histoire et grammaire comparée des langues slaves (30 heures en deuxième licence idem), pendant le second semestre de l'année académique 1953-1954.

6. *Assistants*

A la Faculté des sciences, M^lle^ S. De Smet, a été nommée assistante hors cadre auprès de M. le professeur Duvigneaud, pour le Laboratoire de botanique systématique et de phytogéographie; M. Neirinckx a été chargé d'assurer l'intérim des fonctions d'assistant auprès de M. le professeur Homès, pour une période de six mois (du 1^er^ février au 31 juillet 1954); M. Jean Huet, assistant auprès de M. le professeur Descamps pour le Laboratoire de chimie générale I, a été nommé chercheur au Centre de physique nucléaire, et attaché, en cette qualité, aux Laboratoires de chimie minérale et analytique et de Chimie physique thermodynamique (directeurs : M^lle^ L. de Brouckère et M. I. Prigogine).

A la Faculté des sciences appliquées, M. Ferenc Kirschner, assistant auprès de M. le professeur van den Dungen, s'est vu octroyer un congé du 15 mars au 31 décembre 1954, afin de séjourner aux Etats-Unis et d'y poursuivre certaines études et recherches au Laboratoire d'acoustique de la Columbia University.

A la Faculté des sciences appliquées, M. Jean Isabeau a été nommé assistant auprès de M. le professeur Hoffmann, pour le Laboratoire d'applications industrielles de l'électricité, à partir du 1^er^ mai 1954 jusqu'au 30 septembre 1955.

7. *Lecteurs*

A la Faculté de philosophie et lettres, M. Horia Radulesco a été nommé titulaire du nouveau Lectorat de langue et de littérature roumaines.

8. *A l'Institut de Sociologie Solvay*

Mandats de secrétaire-chargé de recherches et de chargés de recherches, M. Jean Morsa été nommé secrétaire-chargé de recherches pour la Section d'économie sociale de l'Institut avec effet rétroactif au 1er mars 1954.

M. Johan Röpke a vu son mandat de chargé de recherches au Centre d'étude des problèmes de l'emploi prorogé pour une période s'étendant du 1er mars au 30 septembre 1954.

M. Lucien Morissens a vu son mandat de chargé de recherches pour le Centre d'Economie appliquée prorogé du 1er janvier 1954 jusqu'à son rappel sous les armes et au plus tard jusqu'au 30 septembre 1954.

Mlle Yvonne Verdussen a vu se renouveler son mandat de chargé de recherches pour le Centre de sociologie du travail, du 1er janvier au 30 septembre 1954.

9. *Création et modification d'enseignements*

A la Faculté de philosophie et lettres, le cours Introduction à la langue et à la littérature espagnoles (60 heures) a été transformé en un Lectorat d'espagnol.

A la Faculté des sciences, désormais le cours Exercices pratiques de géographie (première et deuxième candidatures en sciences géographiques), s'intitulera : Introduction à la géographie, y compris les exercices pratiques.

A la Faculté de médecine et de pharmacie, il a été créé un enseignement complémentaire de Caractérisation et dosage des antibiotiques.

10. *Les Agrégés*

Les Agrégés de l'Université ont organisé un programme de cours de perfectionnement intitulé *Notions d'actualité en Cancérologie*, sous les auspices de la Faculté.

Cet enseignement est réparti comme suit :

Professeur A. Claude, *La cellule cancéreuse : l'hypothèse du virus comme facteur étiologique.*
Professeur S. Simon et Dr Jacques Henry, *Radio-isotopes en médecine.*
Dr J. Mombaerts, *Cancer de la vessie.*
Dr J. Beumer, *Le phénomène de lyse induite chez les bactéries lysogènes.*
Dr A. Dumont, *Le cancer du poumon. Problèmes de diagnostic.*
Dr J. Mahaux, *Tumeurs de la thyroïde.*
Professeur H. Tagnon, *L'anémie du cancer.*
Dr P. Dustin, *La chimiothérapie du cancer, et en particulier des leucémies.*
Dr R. Vokaer, *Diagnostic et traitement du cancer en gynécologie.*

B. Prix

Prix Décennaux

M. le professeur G. Charlier s'est vu décerner le prix décennal de Philologie moderne et linguistique, pour la période 1940-1949.

M. le professeur Paul Brien s'est vu attribuer le prix décennal des Sciences zoologiques, pour la sixième période, c'est-à-dire, 1942-1951.

M. le professeur Frans van den Dungen s'est vu attribuer le Prix décennal de mathématiques appliquées pour la sixième période, c'est-à-dire, 1943-1952.

C. Missions, Congrès, Conférences

Au cours du mois d'avril déjà, l'Université de Paris avait invité M. le professeur Louis Maricq, à faire les deux conférences suivantes : *Application de l'électrodialyse dans les sciences pharmaceutiques* et *L'électrographie des ions*, en l'auditoire Marcelin Berthelot de sa Faculté de Pharmacie. A son tour, M. le professeur G. A. Homès, invité par la Faculté des sciences, y a fait quelques leçons sur : *Les problèmes d'actualité concernant la physique de l'état solide*; tandis que M. le professeur Ilya Prigogine était invité à y présenter un cycle de trois conférences.

M^lle^ Lucie de Brouckère, professeur ordinaire, a fait le jeudi 20 mai à 20 h. 30, à la Fondation Universitaire, devant la Société Chimique de Belgique, une conférence sur le sujet *Etude des solutions diluées de* polymères.

M. le professeur Dassel a participé aux deux journées de la productivité, organisées par la Chambre de commerce de Bruxelles, où il a traité : *De la productivité en matière de distribution, élément intermédiaire entre le producteur et le consommateur.*

M. Walter De Keyser a été chargé par le Fonds Jacques Cassel d'une mission scientifique au Congo belge, dont le but est l'étude sur place de problèmes relatifs à l'évolution, l'emploi et le traitement de certains matériaux du Congo.

M. Jean Brachet, professeur à la Faculté des sciences de l'U. L. B., a été invité à participer au Symposium organisé à Bristol, du 29 mars au 3 avril, par la Colston Research Society et l'Université de Bristol. Le professeur Jean Brachet y a présenté une communication sur *Le contrôle exercé par le noyau sur les activités enzymatiques.*

M. J. Lequime, chargé de cours, a été invité à faire une conférence à l'Académie des sciences de Sienne sur le sujet suivant : *Physiopathologie de l'insuffisance circulatoire.*

M. le professeur G. A. Homès a été invité par le Doyen de la Faculté des sciences de l'Université de Paris à faire à la Sorbonne quelques leçons sur les problèmes d'actualité concernant la physique de l'état solide.

La vingt-huitième session des Journées médicales de Bruxelles qui s'est tenue du 11 au 15 juin 1954, était placée sous la présidence de M. le professeur Pol Gérard. La session s'est intéressée tout particulièrement aux trois sujets suivants : *L'état actuel du traitement médical et chirurgical de la tuberculose pulmonaire; Les affections du foie* et *Les maladies à virus.*

Le vendredi 11 juin à 20 heures, au Palais des Académies, en présence de M. le Recteur et de nombreuses personnalités du monde universitaire, M. le professeur Paul Brien qui avait été chargé de la conférence d'ouverture, à choisi pour sujet : *De la terre à l'Homme.*

Le dimanche 13 juin à 15 heures, M. H. Tagnon a présenté une communication sur les Tests hépatiques. Le lundi 14 juin, à 14 h. 20, M. le professeur Paul Bordet présentait, à son tour, une communication sur le sujet : *Virus de la grippe*; le même soir, à 21 heures, au Palais des Beaux-Arts, M. le professeur Van Riel présentait une conférence sur : *L'environnement tropical.*

A la Semaine cardiologique internationale de Paris, M. le professeur Lequime a fait une conférence sur le sujet : *Clinique et Physiopathologie de la péricardite constrictive.* A l'Université de Florence, dont il a été l'hôte, il a fait une conférence intitulée : *Physiopathologie des anévrismes artério-vasculaires.* Invité à conférencer au Cycle annuel de l'Athénée de Ciney, il a fait une conférence en mai dernier sur : *Chirurgie du cœur — La maladie bleue.*

La section de Charleroi de l'A. I. Br., a entendu M. le professeur Jaumotte exposer le problème des *Turbomoteurs, hier, aujourd'hui, demain.*

M. le professeur Arthur Doucy a participé au Colloque organisé par l'Institut des Sciences sociales de Munster, sur les *Changements d'attitude des travailleurs industriels sous les effets de l'évolution des techniques.*

M. R. Vokaer, agrégé de l'Université, a été invité à participer aux Colloques sur la Fonction Lutéale, tenus à Paris. Il y a présenté un rapport intitulé : *Histo-Photométrie nucléaire de la muqueuse utérine et des cellules vaginales chez la femme.* A l'Union Médicale d'Ath, il a présenté une conférence sur le sujet : *Diagnostic et traitement des métrorrhagies fonctionnelles.*

M. le professeur Jean Lameere, Président de la Faculté de Philosophie et Lettres, a été invité à faire trois conférences sur Benedetto Croce, au Centre Européen Universitaire de Nancy, les 2, 3 et 4 juin 1954.

M^me^ le Professeur Suzanne Tassier-Charlier, a fait deux conférences, l'une à l'Institut des Hautes Etudes sur le thème : *Aux origines de la première coalition*, l'autre à la Société royale d'Archéologie de Bruxelles, le 10 mai, sur : *Le Ministre Le Brun-Tondu, libérateur de l'Escaut.* Elle avait été chargée par le Cercle d'Histoire de l'U. L. B., de présenter l'éloge du Professeur Michel Huisman dans une séance solennelle de commémoration qui s'est tenue à l'Institut des Hautes Etudes, le samedi 20 février 1954. Une partie de son discours a été reproduit par *Le Flambeau* (1^er^ fascicule de 1954) sous le titre *La Compagnie d'Ostende.*

M^lle^ Lucie de Brouckère, professeur ordinaire à la Faculté des Sciences, a fait, au C. L. E. O. d'Uccle une conférence sur : *L'Utilisation de l'énergie nucléaire.*

De l'Ecole des Infirmières, nous apprenons que M^lle^ Huguette Merchiers, infirmière spécialisée en obstétrique, graduée en Sciences hospitalières de l'Ecole de l'U. L. B., titulaire d'une bourse Fullbright et actuellement aux Etats-Unis, a été désignée par l'Organisation Mondiale de la Santé pour accomplir une mission en Turquie, pour une période de deux ans. M^lle^ Merchiers est chargée d'y élaborer un programme de nursing obstétrical.

M. le professeur G. Willems, a fait à l'Institut du Génie civil, une conférence intitulée : *La modernisation du réseau des voies navigables.*

D. Manifestations à l'U. L. B.

Deux Conférences

Le vendredi 28 mai 1954, M. Flamme a été l'hôte de la Faculté de droit, où il a fait une conférence sur : *Les marchés de travaux publics.*

Le mardi 8 juin, la Faculté des sciences a reçu M. Hannaert qui a parlé des *Réactions d'échange et de solvolyse de quelques dérivés chlorométhyles.*

Le bicentenaire de la Columbia University

Cette année, la Columbia University de New-York fête le bicentenaire de sa fondation. Cette institution qui compte une population d'étudiants parmi les plus denses des Etats-Unis (25.000 inscrits dont 2.000 étrangers), s'est fondée sous le signe d'un principe très proche de notre idéal de Libre-Examen.

Vingt-sept panneaux illustrant « Les droits de l'homme à la Science et le libre usage des connaissances » constituent une exposition itinérante qui a séjourné dans le Grand Hall de l'Université du 24 mai au 6 juin 1954 et fut accessible au public bruxellois.

En présence de MM. F. M. Alger, ambassadeur des Etats-Unis, H. Gilchrist, Chef de la Foreign Operations Administration en Belgique et des Autorités académiques, M. le Président du Conseil, Paul De Groote, a présidé la cérémonie qui a marqué le vernissage de cette exposition.

M. le Recteur Bigwood, ancien élève de la Columbia University, a retracé l'histoire de l'illustre université américaine et s'est attaché à mettre en relief les mérites des photographies, les devises, les dessins exposés. Ces illustrations, a précisé M. Bigwood, « marquent l'inquiétude que les hommes imbus de liberté éprouvent sans doute plus impérieusement que jamais, invitant ceux-ci à lutter toujours plus énergiquement pour la sauvegarde de l'esprit ». « En ce qui concerne la présente exposition, a ajouté le Recteur de l'Université, la Columbia University a voulu mettre en évidence le fait que depuis les temps les plus reculés de l'histoire des civilisations du monde les peuples ont eu à lutter constamment pour sauvegarder les droits de l'homme à la connaissance et au libre usage de toutes les manifestations de la pensée. Les vingt-sept panneaux qui sont soumis à vos réflexions rappellent par l'image et par l'écriture ce que de nombreux penseurs et hommes d'action des quatre coins du monde et de tous les temps ont eu le souci de proclamer. »

Réception des Préfets et Préfètes

Les Préfets et Préfètes des Athénées et Lycées de Belgique, ont été les hôtes à déjeuner de M. le Recteur E. J. Bigwood, le 3 juin 1954, à la Cité Paul Héger.

Au cours de son allocution de bienvenue, M. le Recteur a souligné l'importance de l'Enseignement moyen pour la préparation des futurs universitaires.

M. le Ministre Collard et son Chef de Cabinet M. Kuypers ont tenu

à rehausser de leur présence cette manifestation qui a réuni, en outre des directeurs des Centres d'enseignement moyen, MM. les Membres du Bureau de l'Université, les Présidents des Facultés, les Maîtres de stages pédagogiques et les Inspecteurs de l'enseignement normal et moyen.

Visite d'un groupe de Professeurs de Grenoble à la Faculté des sciences appliquées

Tout récemment, un groupe de professeurs de l'Université de Grenoble composé de MM. Kravchenko, Craya, Gallissot et de Passel a été reçu à la Faculté des sciences appliquées. Intéressés spécialement par les questions de mécanique des fluides et de résistance des matériaux, ces professeurs ont visité principalement les installations de l'Institut de mécanique appliquée (professeurs Van Eepoel et Jaumotte), de photoélasticité (professeur Baes), le Laboratoire d'électronique industrielle (professeurs Hoffman et M. Peretz), et essais de matériaux métalliques (professeurs Vandeperre et M. Boland).

E. Divers

Distinctions honorifiques

M. le professeur J. Brachet a été nommé docteur *honoris causa* de l'Université de Poitiers.

M. le Professeur Paul Govaerts a été élu membre honoraire de l'Association of American Physicians et M. le professeur Maurice De Laet a été élu membre de la Libre Académie de Belgique.

Médecins issus de l'U. L. B.

L'Association des Médecins issus de l'U. L. B. a organisé à Tournai, le dimanche 9 mai, sa dix-neuvième journée post-universitaire, placée sous la présidence du professeur Weill.

La journée d'étude a permis d'entendre après une allocution de M. le professeur Cordier, Président de la Faculté de Médecine et de Pharmacie, des communications de : M. le professeur Claude, *15 ans de progrès dans l'étude de la cellule normale et cancéreuse*; M. le professeur P. Bordet, *Quelques données récentes sur les virus;* M. le professeur La Barre, *Mode d'action et efficacité thérapeutique de différents antibiotiques.*

Association des Professeurs d'Université

Le dimanche 16 mai, à la Cité Universitaire, a eu lieu la septième journée d'étude de l'Association des Professeurs de l'enseignement supérieur belge. Le sujet en fut : *Deuxième confrontation des conceptions de la formation humaniste dans quelques pays latins et anglo-saxons.*

Mission rectorale à Paris

M. le Recteur E. J. Bigwood, ainsi que les autres Recteurs des Universités belges, séjournent en ce moment à Paris afin de prendre contact avec le Directeur de l'Enseignement supérieur au Ministère de l'Instruction nationale et le Directeur général de l'Enseignement secon-

daire du même département. Au cours de ce voyage, la mission passera une journée entière au Centre International d'étude pédagogique de Sèvres.

Congrès international d'Urologie

Le Congrès international organisé par la Société belge d'Urologie s'est ouvert, le 7 mai, à Bruxelles, sous la présidence du Dr Jean Mombaerts, Président de la Société et agrégé de l'Université.

Après l'allocution présidentielle et une communication du professeur Cordier, président de la Faculté de médecine et de pharmacie, les congressistes ont entendu un exposé du professeur Deloyers, ainsi qu'un rapport des docteurs Quackels et Ledent sur l'utéroentérostomie.

A ce congrès qui a duré du 7 au 9 mai, des communications ont été faites par des savants étrangers, notamment par les docteurs Darget (Bordeaux), Ljunggren, Ekman et Berglin (Göteborg), Couvelaire (Paris), Nedelec (Nantes), Thoma (Luxembourg), Rueda (Bogota), Mingazzini (Rome), Rovasini (Padoue), Negro et Caporale (Turin), Chauvin (Marseille), Vernet (Barcelone), Nicolich (Gênes), Dufour (Paris), Cifuentes, Delatte (Madrid), Thiermann (Erlangen), Delporte (Rosario), etc.

A l'ordre du jour de cette importante confrontation scientifique figuraient les grandes questions d'actualité médicales et chirurgicales de la spécialité des praticiens assistant au congrès de Bruxelles.

1. *Commémoration Copernic*

Le mardi 23 mars 1954, à 18 heures, en la salle Auguste Lameere, les Facultés des sciences et des sciences appliquées, ont organisé une commémoration du quadricentenaire de la mort de Copernic (1543).

Au cours de cette manifestation, M. le professeur van den Dungen, a traité du sujet : *Copernic et son époque*; M. le professeur J. F. Cox de : *L'œuvre de Copernic*; M. le professeur Baudoux, Président de la Faculté des sciences appliquées de : *Copernic et l'Eglise*; M. le professeur E. Schatzman des *Prolongements de l'œuvre de Copernic.*

2. *M. le Lieutenant Commander Peter Smithers hôte de l'U. L. B.*

M. le Lieutenant Commander Peter Smithers, Membre conservateur au Parlement Britannique, a été au cours du mois d'avril, l'hôte de l'Université Libre de Bruxelles.

Le vendredi 9 avril 1954, à 20 h. 30, il a fait une conférence sur le sujet *The British Colonies and Europe*, dans le grand Hall de l'Université, conférence en langue française, placée sous les auspices de notre Université, de l'Union belgo-britannique et de l'Institut des Relations internationales.

3. *Pour la Discothèque du Sanatorium Universitaire d'Eupen*

Le 29 avril 1954, a eu lieu dans le Grand Hall de l'Université un important concert organisé par la Discothèque nationale de Belgique, au profit du Sanatorium Universitaire d'Eupen. Au cours de cette manifestation que les Autorités académiques avaient rehaussée de leur présence, se sont produits les artistes Lola Bobesco et Jacques Genty.

Au programme figuraient : la *Sonate en Ré Majeur n° 4 de Haendel;* la *Sonate en Si bémol majeur K.454 de Mozart*; la *Sonate de Franck*; et *Ondine et Alborada del Gracioso* de Ravel.

Chaleureusement applaudis, les interprètes donnèrent en bis le *Scherzo* de la première sonate de Fauré.

4. Les Athénées de Charleroi et du Centre en visite à l'Université

Le dimanche 9 mai 1954, à 10 heures, M. le Recteur E. J. Bigwood, a reçu dans le Grand Hall de l'Université, des professeurs et élèves des Athénéees et Lycées de Charleroi, Chimay, Châtelet et de Morlanwelz.

M. le Docteur Hubinont, Président de l'extension de Charleroi et du Centre, ainsi que plusieurs membres de ce Comité, accompagnaient ces futurs étudiants du Hainaut.

Le programme de la journée a débuté par une allocution de M. le professeur Gourou sur les Sciences géographiques. Nos hôtes visitèrent ensuite le musée de zoologie et d'anatomie comparées sous la conduite de M^me^ Herlant-Meewis, les laboratoires de MM. les professeurs Balasse, Baudoux et Jaumotte.

L'après-midi fut consacré à la visite de la Faculté de médecine et de pharmacie, où nos visiteurs furent accueillis par M. le professeur Grégoire et visitèrent ensuite le Laboratoire d'anatomie pathologique sous la conduite du D^r^ Pierre Dustin.

F. Conférences à l'Université

Au cours du mois de mars 1954, la tribune de l'Université Libre de Bruxelles s'est honorée de la présence d'éminents conférenciers :

M. A. Stucky, directeur de l'Ecole Polytechnique de Lausanne, a parlé, à l'Institut des Constructions civiles de la Faculté des sciences appliquées de : *Les Barrages.*

M. E. M. Meijers, professeur à l'Université de Leyde et docteur *honoris causa* de l'U. L. B., a fait une série de conférences à la Faculté de droit sur : *De Herziening van het Nederlands Burgerlijk Wetboek* et de *La réforme du Code civil néerlandais.*

M. André Coyne, ingénieur général des Ponts et Chaussées de France et maître de conférences à l'Ecole nationale des Ponts et Chaussées, a parlé à l'Institut des Constructions civiles de la Faculté des sciences appliquées, de : 1. *Accidents de barrages*; 2. *Développement de la précontrainte*, et *L'Evolution récente des barrages en béton.*

M. le professeur A. van Wijngaarden, directeur du Centre de mathématiques d'Amsterdam, a parlé à l'Institut de Statistique, de : *Le Calcul numérique moderne.*

M. L. A. Sackmann, professeur à l'Université de Strasbourg, a parlé, à la Faculté des sciences appliquées, Institut d'Aéronautique, de : *L'aérodynamique expérimentale considérée dans le cas limite de l'étude des traces d'écoulement sur les parois des obstacles* et de *Les changements de régime dans les canalisations. Naissance et développement de la turbulence d'écoulement.*

M. Louis Glangeand, professeur à l'Université de Besançon, a parlé, sous les auspices des Facultés des sciences et des sciences appliquées, de *L'évolution des estuaires, Tectonique de l'Afrique du Nord*, et *Application des théories géophysiques modernes à la géologie de la Méditerranée occidentale.*

M. Henri Hondermarcq, directeur général des Routes au Ministère des Travaux publics, a parlé, à l'Institut des Constructions civiles de la Faculté des sciences appliquées, de : *Les problèmes de la circulation routière, Les lois du trafic routier* et de *L'Aménagement de la voirie.*

M. Dumas, directeur de l'Aluminium français, a parlé à la Faculté des sciences appliquées de : *Production et consommation de l'aluminium.*

M. Gadeau, directeur du Centre technique de l'Aluminium, a parlé à la Faculté des sciences appliquées des : *Propriétés des divers alliages de l'aluminium* et de *La mise en œuvre de l'aluminium et de ses alliages.*

M. le professeur A. Abel a parlé à la Faculté de philosophie et lettres de : *Espagne musulmane et Espagne chrétienne* et *De l'indifférence religieuse au fanatisme.*

M. Richard Lougee, professeur à Clarck University Worcester Mass. Fulbright Fellowship, a parlé à la Faculté des sciences de : *Recent Geological Investigations in Alaska.*

M. D. J. van Lennep, professeur à l'Université d'Utrecht, en raison de l'Accord culturel belgo-néerlandais, a fait trois conférences à l'Ecole des sciences de l'éducation sur le sujet : *Les variables du test des quatre images chez les sujets normaux névrotiques et psychotiques.*

M. Douglas Everett, professeur à St-Andrews University à Dundee, a fait une conférence à la Faculté des sciences appliquées, sur le sujet : *Hystersis in Physics and Chemistry.*

M. Dario Graffi, professeur à l'Université de Bologne, a fait quatre conférences à la Faculté des sciences appliquées, en raison de l'Accord culturel belgo-italien, sur les sujets : *Propagation des ondes électromagnétiques dans un guide à diélectrique hétérogène, Quelques questions de mécanique non linéaire, Les phénomènes héréditaires.*

M. le Lieutenant Commander Peter Smithers, Conservative Member of Parliament, a fait une conférence sur le sujet : *The British colonies and Europe.*

M. Charles Delvoye, professeur à l'U. L. B., directeur de la Fondation Archéologique, à fait à la Faculté de philosophie et lettres, une conférence sur le sujet : *Fresques médiévales de Yougoslavie* (projections lumineuses).

M. Thoralf Albert Skolem, professeur à l'Université d'Oslo, a fait, à la Faculté des sciences, en raison de l'Accord culturel belgo-norvégien, trois conférences sur les sujets : *Some considerations concerning recursive arithmetic, The use of a P-Acid method in the theory of diophantine equations, On some relative pell's equations.*

M. Henri Pieron, professeur honoraire du Collège de France, a fait en la Faculté de médecine et de pharmacie, une conférence sur le sujet : *Le rôle actuel de la Psychologie expérimentale dans les problèmes d'information.*

M. J. N. Davidson, M. D., D. Sc., professeur à l'Université de Glasgow, a fait à la Faculté des sciences une conférence sur le sujet : *Données nouvelles sur la biochimie du noyau cellulaire.*

M. Eugène Chase, professeur à Lafayette College (U. S. A.), Fulbright visiting Lecturer of the United States Educational Foundation, a fait, à la Faculté de droit, une conférence sur le sujet : *Le point de vue américain sur les problèmes coloniaux.*

M. Frede Castberg, recteur de l'Université d'Oslo, a fait à la Faculté

de Droit une conférence sur le sujet : *La vie constitutionnelle de la Norvège comparée à celle des grands pays occidentaux.*

M. le Dr Charles Wunderly, professeur à l'Université de Zurich, directeur du Laboratoire de physicochimie médicale de la Clinique médicale universitaire, a fait à la Faculté de médecine et de pharmacie, une conférence sur le sujet : *Nouvelles possibilités de dosage par électrophorèse sur papier.*

G. U. L. B. - Congo

Le lundi 22 mars 1954 à 18 heures, les étudiants coloniaux ont inauguré, par le vernissage d'une exposition d'art nègre, une semaine d'information consacrée au Congo belge.

Le mardi 23 mars, le cercle Congo-U. L. B. a organisé un débat en collaboration avec le cercle du Libre Examen et les cercles d'étudiants coloniaux des autres universités belges, sur le sujet : *Racisme ou non.*

Les soirées des mercredi 24 mars et vendredi 26 mars ont été consacrées à des conférences sur : *L'influence de l'art et de la musique nègre sur l'art et la musique modernes*, par Me Robert Goffin, et *L'Université au Congo*, par M. le professeur Jean Ghilain, secrétaire général de Cemubac.

H. Conférences de l'Extension de l'U. L. B.

Le mardi 6 avril, à Court-Saint-Etienne, M. Van Waeyenberghe a fait une conférence : *Quelles études choisir pour nos enfants.*

Le mercredi 7 avril, à Virton, M. Fr. van Kalken a fait une conférence : *Les Réfugiés français en Belgique au* XIXe *siècle.*

Le mercredi 7 avril, à Anvers, M. Wangermée a fait une conférence sur le sujet : *Une Religion de la Musique, le Wagnérisme.*

Le vendredi 9 avril, à Marchienne, M. A. Abel a fait une conférence sur le sujet : *L'homme et son Dieu : essai sur la création réciproque.*

Le mardi 13 avril, à Ostende, M. A. Abel a fait une conférence sur le sujet : *Position actuelle de la question d'Orient.*

Le samedi 24 avril, à Mons, M. A. Gerlo a fait une conférence sur le sujet : *Légende d'Ulenspiegel et la Flandre.*

Le mardi 27 avril, à Ostende, M. M. Kraitchik a fait une conférence sur le sujet : *Les récréations mathématiques.*

A l'Institut Bordet

Au cours d'une conférence d'information, le 30 mars 1954, l'Université, en accord avec la Commission d'Assistance publique de la Ville de Bruxelles, a attiré l'attention du grand public sur l'instauration du nouveau Centre de diagnostic et de dépistage des tumeurs à l'Institut Jules Bordet.

La Presse unanime a fait écho à cette manifestation qui a rassemblé les membres du Conseil d'Administration de l'U. L. B. et les membres de la C. A. P.

M. le Vice-Président Administrateur Félix Leblanc a défini, en son allocution, le sens précis de la réforme de conception des soins hospi-

taliers. M. Félix Leblanc a souligné l'importance des gestes généreux qui ont permis d'amorcer cette réforme et au nom de l'Université, a remercié MM. Bernheim, Spaens, Cohen et Christiaens.

L'ensemble des journaux belges, tant d'expression française que néerlandaise, représentés à cette conférence de presse, ont reproduit de très larges extraits du discours qu'a prononcé M. le professeur Claude. Après avoir esquissé une évolution des thérapeutiques appliquées en cancérologie, il a fait un exposé des techniques nouvelles, où le travail d'équipe et la collaboration de toutes les disciplines susceptibles de contribuer au diagnostic et au traitement des tumeurs, sont mises en action à l'Institut Jules Bordet.

Le Directeur scientifique de l'Institut a attiré l'attention de son auditoire, sur « l'évolution présente apportée dans l'organisation du centre anticancéreux, qui a ses bases dans l'évolution même de la médecine et de la chirurgie au cours des trentes dernières années ».

Dans le présent numéro, la *Revue de l'Université* publie le texte *in extenso* de l'exposé de M. le professeur A. Claude, sous le titre : *Le Centre de diagnostic et de dépistage des tumeurs à l'Institut Jules Bordet.*

Un centre de lutte contre le rhumatisme

La Ligue belge contre le rhumatisme a désigné M. le professeur Michez pour réaliser un plan d'action pour lutter contre le rhumatisme, établi par MM. les professeurs Govaerts et Michez.

Le Prix Francqui 1954

Après M^lle^ Claire Préaux (en 1953), M. le professeur Raymond Jeener, Vice-Président de la Faculté des Sciences, se voit attribuer le Prix Francqui de cette année.

Le Jeune Théâtre de l'U. L. B. à Parme

Le Jeune Théâtre de l'U. L. B. a remporté à Parme tout récemment, au Festival international du théâtre universitaire, un grand succès.

XXIV^e^ Semaine Sociale Universitaire

L'Institut de Sociologie Solvay (Parc Léopold, rue Belliard, à Bruxelles) nous annonce que la XXIV^e^ Semaine Sociale Universitaire sera consacrée, du 18 au 23 octobre 1954, à l'*Alimentation.*

Le programme, qui comporte des causeries par des professeurs de l'U. L. B. et diverses personnalités belges et étrangères, des excursions et visites, des réceptions et déjeuners, sera envoyé aux participants inscrits.

Inscriptions moyennant un droit de 150 francs (50 francs pour les étudiants) à verser au C. C. P. de la Semaine Sociale Universitaire n° 1763.61; Institut de Sociologie Solvay (Parc Léopold, rue Belliard, à Bruxelles).

Pour vos

Opérations bancaires

adressez-vous à la

BANQUE de la SOCIETE GENERALE de BELGIQUE

La plus importante du pays

Capital et Réserves : 1.600 millions
Moyens d'action : 34 milliards

PLUS DE 400 SIÈGES ET AGENCES

CORRESPONDANTS DANS LE MONDE ENTIER

Le Libre Examen en matière scientifique

par **Henri POINCARÉ,**
membre de l'Académie française
et de l'Académie des sciences.

Cette année 1954 est celle du centenaire de la naissance de Henri Poincaré, qui fut docteur honoris causa *de notre Université et un ami fidèle de notre Maison.*

Il lui a donné un témoignage de cet attachement en participant à son 75e anniversaire.

Elle le lui a rendu par une constante admiration de ses travaux scientifiques, de ses ouvrages de philosophie et de son action de professeur.

La Revue de l'Université *a tenu à exprimer ces sentiments en reproduisant le texte du discours qu'il vint prononcer dans la salle des fêtes de la Madeleine, le 21 novembre 1909.*

Ce discours a été célébré, mais il n'a jamais paru que dans deux publications peu répandues de notre Université : 1884-1909. L'Université de Bruxelles, 75e Anniversaire. Relation des fêtes *(1 vol., Bruxelles, 1910, pp. 97 à 106) et* Bulletin Technique de l'Association des Ingénieurs sortis de l'Ecole Polytechnique de Bruxelles *(8e année, n° spécial, 1910).*

Il ne figure pas dans les 10 volumes de l'édition — achevée — des Œuvres de Henri Poincaré (1916-1954), et même la deuxième édition d'Ernest Lebon : Savants du jour, Henri Poincaré, biographie, bibliographie analytique des écrits *(Paris, Gauthier-Villars, 1912) ne permet pas de le retrouver facilement.*

Jamais pourtant les idées que Henri Poincaré a exprimées dans ce discours n'ont été plus vraies ni plus utiles.

MESDAMES, MESSIEURS,

Vous trouverez peut-être que j'ai choisi un sujet bien général et un titre bien ambitieux; je ne songe pourtant pas à m'en excuser. Je ne pouvais pas, comme d'autres le font, vous entretenir de mes études quotidiennes; elles sont un peu... comment dirais-je? ésotériques, et bien des auditeurs aiment mieux les révérer de loin que de près, et alors j'étais bien forcé de rester dans les généralités. D'ailleurs, je ne pouvais oublier que la maison qui me donne aujourd'hui l'hospitalité est avant tout une maison de liberté, et qu'on y est toujours bien accueilli quand on y parle de liberté. Permettez-moi d'ajouter que ce choix, c'est une idée de M. le Recteur, idée que, du reste, j'ai saisie avec empressement.

La liberté est pour la Science ce que l'air est pour l'animal; privée de liberté, elle meurt d'asphyxie comme un oiseau privé d'oxygène. Et cette liberté doit être sans limite, parce que, si on voulait lui en imposer, on n'aurait qu'une demi-science, et qu'une demi-science, ce n'est plus la science, puisque cela peut être, cela est forcément une science fausse. La pensée ne doit jamais se soumettre, ni à un dogme, ni à un parti, ni à une passion, ni à un intérêt, ni à une idée préconçue, ni à quoi que ce soit, si ce n'est aux faits eux-mêmes, parce que, pour elle, se soumettre, ce serait cesser d'être.

Depuis les temps lointains où il interdisait à nos premiers parents de toucher à l'arbre de la science, les idées du bon Dieu se sont sans doute bien élargies; j'imagine que ce merveilleux artiste qui a fait le monde ne veut pas que cette incomparable œuvre d'art demeure inutile, faute d'admirateurs; il ne veut pas non plus qu'on n'en connaisse qu'une mauvaise reproduction artificiellement mutilée. Si nous pouvions entendre sa voix, je crois qu'elle nous dirait : « Regardez bien et regardez tout », et non pas : « Ne regardez pas de ce côté, attendez qu'on ait mis à la Vérité une feuille de vigne. »

Si les bûchers sont éteints pour toujours, il arrive encore qu'un homme est puni pour avoir pensé. S'il est rare qu'il paye ses idées de sa vie, ou même de sa liberté, elles sont pour lui trop souvent l'origine de mille tracasseries sournoises; elles l'exposent à la perte de sa place ou aux taquineries haineuses de persécuteurs hypocrites qui n'ont plus le courage

d'être de francs inquisiteurs. C'est encore trop; il est clair que s'il faut être un héros pour ouvrir les yeux et pour oser dire ce que l'on a vu, il y aura bien peu de gens qui se serviront loyalement de la vue ou de la parole, parce qu'en ce monde les héros seront toujours rares; et ce qui est plus grave, c'est qu'il y aura des hommes qui se tromperont et qui nous tromperont, parce que, ne regardant qu'en tremblant, ils croiront de bonne foi avoir vu ce qu'il est le moins dangereux de voir. Il faut donc que toute contrainte légale ou sociale exercée sur la pensée disparaisse autant que la nature humaine le permet.

Je rougirais d'insister, mais cela, ce n'est que la liberté extérieure, et cela ne suffit pas; les pires chaînes sont celles que nous nous forgeons à nous-mêmes et c'est aussi de celles-là qu'il convient de s'affranchir.

Si vous abordez l'étude des phénomènes avec une croyance préconçue, qui vous est chère parce que vous l'avez sucée avec le lait, parce que les maîtres à qui vous la devez sont des hommes vertueux et dignes de respect; si, de plus, vous êtes persuadé que vous ne sauriez y renoncer sans crime, par quels conflits douloureux n'allez-vous pas passer, si les faits viennent à la démentir? C'est à cette angoisse que beaucoup de savants éminents qui ont conservé leur foi tout entière ou des traces de leur foi se trouvent tous les jours exposés, et il leur faut, pour affronter la lumière, pour pouvoir appliquer aux faits une critique impartiale, et, après cette critique, se soumettre aux faits sans réserve, plus de courage qu'à nous autres; il leur faut un esprit mieux trempé et peut-être plus vraiment libre.

Mais de tels hommes sont rares. Combien d'autres croiront de bonne foi faire de la science impartiale, parce qu'ils font quelquefois appel au témoignage des faits? C'est vrai, mais ils les interrogent, comme les présidents d'assises d'autrefois, ceux de la vieille école, interrogeaient les témoins; ils ne les laissaient tranquilles que quand ils avaient dit ce que l'on voulait qu'ils dissent. Et c'était cela que ces magistrats appelaient de la justice, et c'est cela que ces soi-disant savants appellent de la science.

Je voudrais étudier de plus près le mécanisme par lequel ces hommes de bonne foi sont entraînés, à leur insu, par leurs

idées préconçues, et souvent jusqu'à l'erreur. Les faits sont susceptibles de plusieurs interprétations, parce qu'ils ne sont jamais qu'imparfaitement connus. Parmi ces interprétations, il y en a qui sont plus vraisemblables que d'autres. Malheureusement, l'appréciation de la vraisemblance est une chose délicate, fugitive, éminemment subjective, sur laquelle tous les bons esprits ne peuvent toujours s'accorder. Ils ne tombent d'accord que quand les vraisemblances s'accumulent et, sans jamais atteindre la certitude mathématique, engendrent la certitude pratique. Eh bien, de deux interprétations d'un fait, l'homme asservi à un dogme ne choisira pas celle qu'il jugerait la plus raisonnable s'il ne connaissait que ce fait isolé, mais celle qui est la moins contraire à la vérité qu'il croyait connaître avant de l'avoir observé. C'est celle-là qu'il regardera comme vraisemblable et, jusqu'ici, il est dans son droit. L'explication peut sembler étrange, mais, après tout, il arrive en ce monde des choses étranges.

Seulement, après ce fait, il en observera un second, puis un troisième; et pour chaque fait, il trouvera une explication nouvelle; comme chacune d'elles ne sera qu'à demi-invraisemblable, il croira que tout est sauvé; il ne s'apercevra pas que les invraisemblances s'accumulent et il n'osera pas s'avouer à lui-même qu'il aurait reculé devant ce faisceau d'absurdités si elles s'étaient présentées à lui à la fois, et non pas l'une après l'autre. Il sera très fier parce qu'il pourra dire : « Nous avons réponse à tout! » Ce sont les avocats qui... (Messieurs, il y a peut-être des avocats parmi vous; je leur fais toutes mes excuses, mais je continue tout de même). Ce sont les avocats qui se contentent à si bon marché et qui sont satisfaits quand ils n'ont pas été réduits au silence; leur métier n'est pas de chercher la vérité, mais de faire croire qu'ils la possèdent.

Pour le vrai savant, il ne s'agit pas d'abuser de la naïveté d'un juge; il faut qu'il ait l'esprit assez libre pour se faire son propre juge et pour apprécier à sa valeur un échafaudage artificiel, dont les pièces avaient pu le séduire tant qu'elles restaient séparées.

N'allez pas comprendre au moins que je veux interdire la science aux hommes de foi, et en particulier aux catholiques. A Dieu ne plaise! Je ne serais pas assez bête pour priver

l'humanité des services d'un Pasteur. Il y a des hommes qui oublient leur foi en entrant au laboratoire; dès qu'ils ont revêtu leur costume de travail, ils savent regarder la vérité en face, et ils ont autant d'esprit critique que personne. C'est là tout ce qu'on peut leur demander.

J'en connais beaucoup et Pasteur n'est que le plus illustre. Mais, rappelez-le-vous bien, Pasteur a été élève de l'Ecole normale. Là il était dirigé par des penseurs éminents qui lui ont appris le respect qui est dû à la vérité; il se frottait constamment à des camarades qui avaient d'autres idées que lui, et leurs discussions hardies faisaient son âme forte et libre. Supposez, au contraire, qu'il ait été élevé dans un établissement d'un autre esprit, où ses maîtres auraient regardé ses qualités éminentes comme un danger, où il n'aurait vu autour de lui que des condisciples soumis à l'autorité et coulés dans le même moule, où on lui aurait appris dès l'enfance à se défier de sa raison comme d'une ennemie, à redouter des curiosités qui pouvaient l'exposer au péché du doute; eh bien, sa foi n'aurait pas été plus vive, mais il n'aurait pas été Pasteur.

Les dogmes des religions révélées ne sont pas les seuls à craindre. L'empreinte que le catholicisme a imprimée sur l'âme occidentale a été si profonde que bien des esprits à peine affranchis ont eu la nostalgie de la servitude et se sont efforcés de reconstituer des églises; c'est ainsi que certaines écoles positivistes ne sont qu'un catholicisme sans Dieu. Auguste Comte, lui-même, rêvait de discipliner les âmes et certains de ses disciples exagérant la pensée du maître, deviendraient bien vite des ennemis de la science s'ils étaient les plus forts. Toute discipline extérieure n'est pour la pensée qu'une entrave, et ce ne serait pas la peine d'avoir brisé l'ancienne si c'était pour en accepter une nouvelle.

Ce péril est encore lointain, et je ne veux pas insister. Mais, sans adhérer à aucune église, sommes-nous bien certains d'avoir toujours conservé l'impartialité qui convient au savant, de ne pas nous être écriés en face d'une découverte particulièrement embarrassante pour les croyants : « Ah! je voudrais bien savoir quelle tête vont faire les cléricaux! » Ce n'est pas la sérénité avec laquelle doit être accueillie une conquête scientifique; l'admiration qu'elle inspire doit être

désintéressée, elle doit s'adresser à la beauté pure, sans aucun souci de l'avantage qu'en peut tirer tel ou tel parti.

Voyez, par exemple, l'histoire des religions; c'est une science qui doit être traitée comme une science, par des hommes résolus à tout voir et à aller jusqu'au bout. On ne la confiera pas à un croyant qui ne toucherait pas volontiers à ce qui lui est plus cher que lui-même; les chirurgiens les plus habiles n'aiment pas à opérer leurs proches. Mais il ne convient pas davantage de choisir un homme qui a de l'antipathie pour les choses religieuses et qui par là même est incapable de comprendre les phénomènes qu'il doit étudier. Autant confier un cours d'optique à un aveugle, ou un cours d'acoustique à un sourd.

Nous ne serons libres, et capables de libre examen, que quand nous ne serons plus les dupes d'aucune passion, et je ne parle pas seulement des passions politiques; peut-être arrive-t-il quelquefois qu'un expérimentateur éprouve un sentiment pénible quand il fait une observation qui vient à l'appui d'une théorie chère à un collègue pour qui il ne ressent qu'une demi-sympathie. Et cela arrivera sans doute tant que les hommes seront des hommes. L'affranchissement ne sera donc jamais que partiel; c'est déjà quelque chose qu'on en rougisse, qu'on ne regarde pas la partialité comme une obligation morale, ainsi qu'on fait lorsqu'on est dominé par un souci d'apologétique.

Il n'y a pas d'ailleurs que les catholiques qui se croient obligés par un devoir étroit à combattre certaines propositions et à ne pas écouter les raisons de ceux qui les défendent; il y a ceux qui invoquent l'intérêt social. Y a-t-il des doctrines dangereuses pour la société? Et alors, la société qui veut vivre et qui a le droit de se défendre, peut-elle s'en débarrasser comme elle se débarrasse des criminels? Non, il n'y a pas de mensonge salutaire; le mensonge n'est pas un remède, il ne peut qu'éloigner momentanément le danger, en l'aggravant; il est impuissant à le conjurer. C'est à ceux qui ne savent pas regarder la vérité en face qu'elle inspire de périlleuses tentations; ceux qui sont plus familiers avec elle n'en aperçoivent que la splendeur sereine, de même que le sculpteur, en face du modèle nu, oublie ses désirs pour ne plus songer qu'à l'éternelle beauté.

Les théories sont des auxiliaires indispensables de la

science, mais ce sont des auxiliaires tyranniques contre lesquels il faut savoir se défendre; celui qui subirait leur empire sans réagir ne serait plus capable d'un examen vraiment libre; il se mettrait à lui-même des œillères, et cependant, on ne saurait se passer d'elles. Que faire alors?

Les uns chercheront à les négliger, ils les mépriseront et ils mépriseront ceux qui s'en servent; ils n'auront foi qu'à l'expérience toute nue et ils croiront qu'eux seuls sont fidèles à la vraie méthode expérimentale. Mais pourront-ils aller bien loin dans cette voie? S'ils sont conséquents avec eux-mêmes, ils devront s'interdire tout rapprochement entre les faits, parce qu'un rapprochement, c'est déjà une théorie. Mais les faits isolés sont dépourvus d'intérêt, parce que c'est leur comparaison qui nous révèle leur harmonie, source de leur beauté, et parce que l'analogie permet seule la prévision sans laquelle il n'y a pas d'application pratique possible. Toute classification est une théorie déguisée, et ce n'est pourtant qu'en classant les faits qu'on pourra se mouvoir dans le dédale sans s'égarer. Ceux qui méconnaîtront cette vérité ne marcheront qu'à tâtons, revenant sans cesse sur leurs pas, refaisant cent fois le même chemin; ils ne seront pas, comme il convient, économes de leur pensée; ils doivent se rappeler que la tâche est longue et que la vie est courte (je ne dis pas seulement celle de l'homme, mais celle de l'humanité), et ils ne doivent pas s'exposer à perdre un temps précieux.

D'autres tombent dans un excès tout opposé. Ils ont tant de confiance dans les théories qu'ils se refusent à voir les faits qui peuvent les contredire, ou simplement montrer qu'elles ne sont qu'approchées. Quand on fait une expérience, il arrive, en général, qu'on n'en saurait accepter les résultats bruts, qu'il y a certaines causes d'erreur, et qu'il est nécessaire en conséquence de pratiquer quelques corrections. Eh bien, si les résultats bruts concordent avec la théorie, les savants dont je parle ne se donneront pas la peine de rechercher les erreurs; si, au contraire, il y a désaccord, ils se creuseront la tête pour en découvrir; ils ne rechercheront que celles qui agiront dans le bon sens; ils seront aveugles pour celles qui pourraient agir en sens contraire; et à force de se donner du mal, cela finira toujours par marcher. Est-il besoin de dire que ce n'est pas là le libre examen, qui ne peut être qu'un examen impartial? Il

faut être aussi sévère pour les expériences qui réussissent que pour celles qui ne réussissent pas.

Heureusement, il y a des savants qui font des théories un usage plus judicieux; ils s'en servent, mais ils s'en défient; elles ne sont pour eux que des guides qui leur indiquent ce qu'il est intéressant de chercher, plutôt qu'elles ne leur font pressentir quel sera le résultat de cette recherche. Parmi tous les faits qui nous environnent, aucun n'est indifférent; ils devraient tous nous arrêter si le temps ne nous était mesuré; malheureusement, nous sommes pressés et nous ne devons retenir que les plus importants; la difficulté est de les discerner, c'est à cela que les théories peuvent nous aider; les faits importants sont les faits cruciaux, comme disent les Anglais, c'est-à-dire ceux qui peuvent confirmer ou infirmer une théorie. Après cela, si les résultats ne sont pas conformes à ce qu'on a prévu, les vrais savants n'éprouvent pas un sentiment de gêne, dont ils ont hâte de se débarrasser grâce à la magie des coups de pouce; ils sentent, au contraire, leur curiosité vivement surexcitée; ils savent que leurs efforts, leur déconvenue momentanée, vont être payés au centuple, parce que la vérité est là, tout près, encore cachée et parée pour ainsi dire de l'attrait du mystère, mais sur le point de se dévoiler.

J'arrive à une question délicate, celle du surnaturel et du miracle; je ne veux pas parler seulement des faits merveilleux dont les partisans des diverses religions tirent argument, mais de tout ce qu'on appelle télépathie ou spiritisme. Il n'y a pas longtemps que tout cela aurait été écarté par la question préalable; ce ne sont que des superstitions d'un autre âge, aurait-on dit, et dont les progrès des lumières ont définitivement fait justice. Mais il arrive aujourd'hui que le triomphe du positivisme ne nous permet plus d'adopter sans remords cette attitude commode. Le savant ne se croit plus le représentant de je ne sais quelle raison éternelle à laquelle il saurait d'avance que les faits doivent se soumettre. L'expérience seule est reine et ceux qui reconnaissent sa royauté ne doivent rien nier sans examen.

Aussi voyons-nous des savants authentiques, et quelquefois éminents, se laisser attirer par ces mystérieuses questions. « Pourquoi, disent les uns, laisser toute une classe de faits en

dehors la science; il faut leur appliquer les méthodes scientifiques; comme les autres, ils obéissent à des lois; seulement ces lois sont inconnues, il ne s'agit que de les découvrir. » Et ils n'ont pas tout à fait tort, puisqu'ils ont découvert les phénomènes d'hypnose.

D'autres vont plus loin. « De quel droit, disent-ils, proclamez-vous *a priori* le déterminisme universel et l'impossibilité du miracle? Ce n'est pas là du libre examen, c'est tout le contraire. Non seulement vous n'avez pas le droit de déclarer d'avance que ces phénomènes n'existent pas, vous n'avez pas même celui de nier leur caractère surnaturel. Regardez d'abord, vous parlerez ensuite. »

On pourrait répondre, sans doute, que nous sommes obligés de faire un choix parmi la multitude d'objets qui sollicitent notre attention; que nous sommes, par conséquent, forcés d'en négliger quelques-uns et que ce n'est pas là manquer aux règles, puisque c'est une nécessité; qu'en conséquence il est légitime de laisser de côté les essais dont l'expérience du passé nous fait prévoir l'insuccès. Une expérience d'aujourd'hui a-t-elle plus de poids que mille expériences d'hier?

Et ce n'est pas tout; pour aborder ces questions avec quelque chance d'éviter les erreurs, il ne suffit pas d'être un physicien habile, il faut, avant tout, être un psychologue averti; il y a des instruments de physique très perfectionnés, mais qui ne fonctionnent bien que si l'observateur est sans parti pris.

On sait que les médiums sont enclins à la supercherie; tous les médiums trichent, disent les croyants; il nous suffit qu'ils ne trichent pas toujours. Ceux qui raisonnent ainsi ne doivent pas être très difficiles à tromper. Les médecins eux-mêmes, qui ont créé la science de l'hypnotisme, et qui avaient un sens critique beaucoup plus développé, ne se sont pas toujours suffisamment défiés des ruses de leurs sujets.

L'enthousiasme n'est pas moins à redouter que la fraude. Quand on nous raconte un fait de ce genre, et surtout quand on nous le raconte avec l'accent de la foi, nous devons nous rappeler quel est chez certaines âmes l'appétit du merveilleux, avec quelle ardeur elles croient l'incroyable, quand elles dou-

teraient d'une demi-vraisemblance, et nous ne devons croire que ce que nous avons vu nous-mêmes.

Eh bien, alors, allez-y voir, nous dira-t-on. Mais si quelqu'un d'entre nous y voulait aller, on lui imposerait des conditions saugrenues. Eusapia consentait à l'intervention d'un photographe, mais elle se réservait d'ordonner elle-même l'inflammation du magnésium en criant : fuoco! Ce n'est plus là le libre examen, puisqu'il y a des modes d'examen qu'on ne nous laisse pas libres d'employer, et ceux qui ne veulent pas se prêter à cette comédie ont bien raison.

Que devons-nous répondre maintenant à ceux qui nous reprochent de nier le miracle *a priori* et d'être ainsi infidèles à la méthode expérimentale. Pouvons-nous dire que la physique moderne en a démontré l'impossibilité; non, ce serait une pétition de principe. La science ne peut que nous faire connaître les lois des phénomènes; elle ne nous apprend pas que ces lois ne comportent aucune exception, elle le postule, cela n'est pas la même chose. Nous aurons beau montrer que ces exceptions sont rares, que dans tel cas particulier, celles qu'on avait cru observer n'étaient qu'apparentes, nous n'aurons pas la démonstration rigoureuse qui réduirait nos adversaires au silence.

Tout au plus pourra-t-on dire que nos habitudes expérimentales nous ont fait un état d'âme qui nous rend impossible la croyance au miracle, cet état d'âme ne se communique pas.

Non, ce qui plaide contre le surnaturel, ce n'est pas la physique, c'est la psychologie et l'histoire.

La première nous apprend, je l'ai déjà dit, quelles illusions engendre l'enthousiasme; il faut toujours en revenir au mot de Renan : les témoins qui se font égorger, c'est justement de ceux-là qu'il convient de se défier.

Quant à l'histoire, elle nous montre que les faux dieux ont fait autant de miracles que le vrai.

Si l'on veut établir que les faits dits surnaturels sont non seulement authentiques, mais inexplicables sans l'action d'un être surhumain, encore faut-il que cet être existe; et alors nous avons le droit de demander aux croyants de juger les récits de ces faits, comme ils le feraient si le prodige était attribué à Jupiter.

Il reste bien les miracles modernes; là aussi, sans doute,

Esculape faisait tout aussi bien; il serait néanmoins désirable que des médecins sans parti pris étudiassent ces phénomènes de près.

Je sais bien à quoi ils s'exposent et je comprends qu'ils hésitent; aussi est-il heureux qu'un procès récent, à Metz, ait jeté quelque lumière sur ces questions.

J'ai dit, Messieurs, ce que la liberté est pour la science; je voudrais, en terminant, dire ce que la science peut faire pour la liberté; les fondateurs de votre Université l'ont bien compris.

« Ce qui fait la force de notre établissement, disait l'un d'eux, ce qui a sauvegardé son existence, c'est que bien qu'émanant d'un parti politique, il n'en a jamais été l'instrument. L'Université de Bruxelles n'est point destinée à défendre telle ou telle doctrine libérale, sa mission est de propager les grands principes, et spécialement celui du libre examen. »

On ne saurait mieux dire; non, ce qu'on doit demander à la science, ce n'est pas de découvrir des vérités aussi désagréables que possible pour nos adversaires politiques, c'est de faire des esprits libres; quand elle nous en aura donné beaucoup, elle aura payé sa dette envers la liberté.

Voyez Pasteur, sa foi était profonde et il ne croyait certes pas travailler contre le catholicisme; cependant il a formé des élèves qui se sont imprégnés de ses méthodes, de sa rigoureuse critique, de ses habitudes d'expérimentateur consciencieux; ce sont de libres esprits qu'il a donnés à l'humanité, et tous ceux qui aiment la liberté doivent lui en être reconnaissants. Parmi ces élèves, il y en a peut-être qui partagent ses idées religieuses; mais ils travailleront librement comme leur maître; à leur tour, ils engendreront des esprits libres et par là ils travailleront pour nous; quoi qu'ils en aient, ces croyants sont des nôtres; s'il n'y en avait que de pareils, on pourrait vivre avec eux.

Technique et humanisme.

Essai pour une éthique de l'ingénieur

par **Paul GOLDSCHMIDT-CLERMONT,**
Administrateur Général de l'Office National de Sécurité Sociale

> La grande affaire est de devenir maître et possesseur de la nature.
>
> DESCARTES.

Les lois générales naturelles qui, au sein d'une civilisation, régissent la progression de la technique, n'ont pas été dégagées et c'est là une lacune dans la connaissance des voies qui conduisent l'homme à son destin.

Sans doute, cette progression a-t-elle la singulière apparence d'une marche au hasard. Un économiste a observé que si l'invention du moteur à combustion interne avait précédé celle de la machine à vapeur, au lieu de lui succéder à un siècle d'intervalle, l'ordonnance des villes n'aurait pas été bouleversée à deux reprises : une première fois, lorsque les gares de chemin de fer leur ont imprimé des développements généralement excentriques; une deuxième fois, lorsque l'auto y eut rétabli l'ancienne topographie axiale de la route. Et cela en attendant une troisième contrainte, qui sera évidemment conditionnée par l'issue de la compétition entre l'avion, avec son aéroport éloigné, et l'hélicoptère, qui peut atterrir sur le toit de l'hôtel. De tels exemples seraient à l'infini, et elles le savent bien, les compagnies propriétaires des câbles transatlantiques enfouis à grand prix sous les océans, dont les services peuvent être suppléés par des émissions radio-électriques de quelques watts. Caprices de l'invention technique, liée elle-

même au cheminement imprévisible de la découverte scientifique.

L'industrie, qui est la technique matérialisée et mise à fruit, se développe au rythme des séquences de la recherche et de la découverte; telle quelle, elle a proliféré, bouleversé la surface de la planète et centuplé la puissance de l'homme. Trouble-fête de l'humanisme traditionnel, elle l'irrite, dans l'ordre temporel, par des bienfaits que Renan avait pressentis. Tant il est vrai que le progrès technique dans son ensemble est une force à laquelle rien, à la longue, ne résiste, et que la « vétusté technique » est aujourd'hui, pour une nation, une des formes redoutables du sous-développement.

*
* *

A la source de cette genèse se trouve l'ingénieur, siège, gardien et véhicule de la pensée technique, dépositaire de valeurs immenses, et qui s'ignore. Voici le paradoxe : l'ingénieur, comme tel, n'est guère investi de la puissance économique. Il ne régit rien, faute d'ailleurs de désirer régir; Schumpeter, dans son système d'économie dynamique, fait un départ entre celui qui prend les décisions et porte les responsabilités, qu'il dénomme entrepreneur, et celui dont le rôle est d'instruire les problèmes et d'inventer, c'est-à-dire d'innover, mais sans décider. L'ingénieur, dans le cas général, s'identifie au second groupe. Il ne s'assimile pas pour autant à l'ouvrier, dont il diffère par la formation, presque toujours aussi par le milieu social (ce qui n'est pas nécessairement un bien), et à qui, en général, il commande. Une école d'économistes parmi lesquels Talcott Parsons, Thomas C. Cochran et Jenks s'est greffée sur cette doctrine.

Autre paradoxe : étayée par la doctrine, la lutte sociale a porté pendant plus d'un siècle sur la possession des instruments de production et la répartition du profit; opposant souvent avec brutalité le travail au capital, elle a forgé une idéologie simpliste et redoutable, génératrice tantôt d'abus ou de violence, tantôt de convulsions politiques, bouleversant jusqu'à des empires. Faute d'avoir clarifié ces conceptions, le progrès social, dû aux développements de la technique et qui eût pu être une œuvre de solidarité humaine, a été porté sur le ter-

rain de la lutte des classes. Face à cette fresque tragique de l'histoire sociale, l'ingénieur, sauf les cas individuels où il s'identifie soit au capital, soit au travail, ne fait figure que de témoin; comme en matière économique, la doctrine sociale, le passant sous silence, a négligé de lui assigner un rôle; ou plutôt, a omis de fixer la place idéologique de la technique dans l'ordre des événements.

Or, s'il est vrai que c'est le vocabulaire qui modèle la philosophie, et qu'il est même une philosophie par lui-même, il importe, pour lever ce mystère, d'interroger l'économiste et le sociologue sur la justification de la terminologie consacrée par leurs doctrines.

Instruments de production, investissements, amortissement, capital, travail manuel, consommation : ces vocables et tant d'autres renferment, en termes d'économiste, les équipements et les mouvements industriels issus de la pensée technique; mais quant à cette pensée elle-même, ils la dissimulent. Et c'est ici le fond du problème.

Lorsque le chef d'une entreprise réunit des capitaux pour équiper celle-ci en mécanismes nouveaux ou pour entreprendre la fabrication de nouveaux produits, il est exact, comme le veut l'économiste, qu'il « investisse » et un financier trouve la formule irréprochable. Mais ce chef d'entreprise ne fait pas que cela. Il incorpore dans son activité, et c'est infiniment plus important, le fruit rentable d'une pensée technique novatrice. S'il s'agit d'un service ou d'un produit dont l'usage était inconnu précédemment, — on pense rétrospectivement à l'apparition encore relativement récente de la radio-électricité, de l'auto, de l'avion, — il n'est pas inexact de dire que ce chef d'entreprise travaille en faveur de l'usager et du consommateur; mais il fait bien plus : c'est une pensée technique qu'il met en valeur pour livrer au genre humain de nouveaux instruments de commodité ou de puissance. L'économiste a caché la plus belle moitié de la vérité.

Tel est aussi le fait du sociologue. Certes, il est vrai, comme il l'affirme, qu'aucune activité économique ne soit possible sans la conjonction des efforts du capital et du travail; mais, si la pensée technique en était absente, cette conjonction serait stérile. Où sont donc les sources de cette pensée? A tous les étages de cette collectivité laborieuse qu'est l'entre-

prise, puisqu'elle insuffle la vie à tous ses membres, depuis le simple travailleur manuel, dans ses mouvements, jusqu'à chacun des dirigeants placés au sommet de la hiérarchie. Le sociologue qui passe sous silence la technique, animatrice invisible de l'usine, oublie en même temps l'ingénieur qui la personnifie.

La doctrine capital-travail n'a pas aperçu le terme essentiel de cette équation, qu'elle a d'ailleurs si mal su résoudre. Mieux posée, cette équation s'exprimerait en trois termes : capital, travail, technique; ou, dans un ordre plus rationnel : technique, travail, capital. Berthelot disait : « La science seule a transformé... depuis le commencement des temps, les conditions morales de la vie des peuple. »

*
* *

La pensée technique a pris des formes multiples. Les instruments du progrès n'ayant de valeur sociale que si l'homme les trouve à sa portée et au prix qu'il peut y mettre, elle s'est portée, pour une large part, sur les méthodes de travail les plus aptes à la fabrication de masse et a découvert des voies inattendues par lesquelles la production deviendra économique et, partant, abondante. Cette découverte s'est faite par étapes. Par une logique apparemment impeccable, on a d'abord recherché la réduction des prix de revient par la modération de tous ses éléments, y compris les salaires : tel était l'enseignement de l'économie classique. On a ensuite entrepris la fabrication en grandes séries normalisées, comportant l'organisation scientifique des ateliers et des bureaux, l'analyse minutieuse et systématique des matériaux mis en œuvre, le contrôle à pied d'œuvre de chacun des éléments à assembler. Ce fut ensuite l'analyse chronométrique de chacun des gestes des travailleurs manuels, poursuivie en vue de leur ordonnance judicieuse, de leur simplification, de la réduction de la fatigue physique qu'ils endurent. Poussée à sa limite, cette analyse aboutit au travail à la chaîne, qui bientôt se généralise : si tant est que c'est par l'abondance que l'homme doive conquérir sa libération, il faut donc, pour y atteindre, qu'il soit d'abord enchaîné. Mais on n'est pas au bout des surprises. Voici notamment qu'il faut organiser à l'échelle mondiale

le harcèlement hallucinant du consommateur pour qu'effectivement il consomme, et qu'on le poursuive en effet par une publicité implacable, véhiculée par des agents de vente scientifiquement stylés. Quant au travailleur manuel, en sa double qualité de consommateur et d'agent de la production, ce n'est plus, comme jadis, en économisant sur son salaire et en alourdissant les conditions de son travail qu'on abaissera le prix de revient du produit, mais, au contraire, en le traitant bien et surtout en le payant bien. Il faut, pour que l'entreprise fasse un grand bénéfice, que le moindre des membres de la collectivité qu'elle met au travail participe largement à ses profits. Tels sont quelques impératifs essentiels de la « productivité », devenue une science par elle-même.

C'est certainement ce que les fondateurs de doctrines n'avaient pas prévu, pas plus que, pendant près de deux siècles, ceux de la grande industrie; s'ils avaient eu cette prescience, le monde moderne aurait évolué autrement, et fait l'économie d'immenses misères et de révolutions sanglantes. Ici encore, la séquence a été mauvaise et le génie humain s'est fécondé à contretemps. La marche syncopée du progrès a laissé derrière elle des tragédies politiques, dont le dernier acte n'est pas encore joué. Quand même, la métamorphose s'est accomplie et, pour des nations évoluées (car les pays sous-développés posent d'autres problèmes), il n'est guère de rang dans la société où, à deux siècles d'intervalle, l'étiage de la condition humaine ne se soit relevé jusqu'à un niveau qui, au point de départ, eût été inespéré, imprévisible et impensable.

*
* *

Donc, générateur de cette évolution, l'ingénieur se cherche lui-même. Pris collectivement, il fait figure de créateur; individuellement, c'est un travailleur modeste, généralement appointé d'une entreprise industrielle où il s'inscrit dans une hiérarchie dont il franchit pesamment les degrés. Intellectuel de grande classe à sa manière, mais marqué, comme il l'est, par le défaut de cette indépendance propre aux autres professions dites libérales, privé de la puissance économique, réfractaire à l'organisation syndicale, il souffre d'un défaut d'équilibre moral, aggravé encore du fait d'un dédain naturel à

l'égard des moyens d'expression propres aux disciplines qui s'appuient sur le verbe, lui qui communique sa pensée par le dessin, le nombre et l'expression mathématique.

Technocratie de Veblen, société directoriale de Burnham, ère technicienne de Jacques Ellul : ces doctrines, au cours de leur période de vogue, ont pu déchaîner des passions, soulever des vagues d'hostilité à l'égard des tenants de la technique : c'est à peine si l'ingénieur, absorbé par ses problèmes quotidiens, en a seulement eu connaissance; et, si d'aventure ce fut le cas, il a haussé les épaules et s'est replongé dans ses diagrammes et ses épures. Il n'a pas davantage tendance à considérer les cadres, si tant est qu'il en fasse partie, comme une troisième force lancée dans la mêlée. Il est caractéristique et remarquable qu'aucune allusion n'ait été faite à de telles doctrines au cours d'assises internationales aussi importantes que celles qu'ont tenues avec éclat, à Rome, en 1953, les Associations nationales d'Ingénieurs : par contre, elles ont révélé à l'ingénieur le défaut d'une éthique qui lui appartienne en propre, une sorte de maladie de jeunesse affectant son métier, et pis encore, l'existence de complexes dont sont immunisés, dans leurs professions antiques, l'avocat, dont l'expérience est deux ou trois fois millénaire, et le médecin, soutenu et grandi par le serment d'Hippocrate.

Certes, la hiérarchie qui étreint l'ingénieur dans l'usine, et dont d'ailleurs il peut atteindre le sommet, lui offre, à chaque étape de sa carrière, d'amples compensations; dans l'ordre matériel, par la sécurité du traitement; dans sa formation professionnelle, par le contact quotidien de ses pairs et des chefs; en prestige, par son appartenance à l'entreprise qui l'occupe, laquelle constitue souvent, outre un bastion de la technique, une entité économique influente et brillante; dans sa propre conscience, par son apport personnel, par l'accomplissement de sa mission quant à la formation technique de ses subordonnés. Mais, psychologiquement, il paie cette solidarité du prix que le poète assigne à la vie du soldat : sa grandeur fait sa servitude. Le risque serait que, par le fait d'une altération de l'ambiance et des traditions acquises, il en vienne à ressentir la servitude sans apercevoir la grandeur, d'autant que son statut, qui est généralement celui du contrat d'emploi, pourrait, à la longue, lui façonner une mentalité de subalterne.

Rien ne pourrait être plus dommageable à l'industrie elle-même : Napoléon disait qu'une armée commandée par des officiers sans personnalité est une armée de vaincus.

Le mal est peut-être plus profond qu'il ne paraît. « L'ingénieur, dit Mittensten, n'entreprend plus aucune initiative pour essayer de comprendre les raisons de sa situation économique et personnelle. Il commence à considérer les deux comme des faits fondés dans le système économique, il se bute et devient prolétaire, autrement dit homme de la masse, sans opinion, sans volonté, sans foi envers le sens de la vie; il est ainsi livré à toutes les paroles radicales lui promettant protection et sa réussite, et cela d'autant plus que la destruction du monde actuel y est liée. »

La mission de l'ingénieur, dans la société moderne, ne peut se satisfaire de cette position psychologique. Ses disciplines intellectuelles valent au moins celles des professions dites libérales. « Le véritable humanisme ne peut pas être actuellement constitué par une culture exclusivement littéraire et juridique, parce que la technique et l'économie ont pénétré la vie d'aujourd'hui; pour l'humanisme actuel, la culture doit faire fusionner, dans une unité supérieure, tous les éléments de la vie... » Ainsi s'exprimait excellemment à Rome M. Ferrari Toniolo. Il ajoutait que c'est à l'ingénieur qu'il appartient d'affirmer les valeurs culturelles et spirituelles de sa technique, soit en réagissant contre sa propre tendance, qui le porte trop souvent à restreindre sa pensée à la technicité pure, soit en s'attachant à atteindre une intelligente compréhension réciproque et une efficace collaboration des diverses professions intellectuelles, qui sont l'expression vivante et continuellement opérantes de la culture. On retrouve ainsi le conseil donné jadis par Brunschvicg : « La culture scientifique..., base de renouvellement des valeurs spirituelles. » Telle est la première pierre de cette construction qu'il faut maintenant édifier pour obtenir que l'ingénieur, qui n'a été admis qu'en dernier lieu au monde de ces valeurs, y acquière un domicile consacré.

*
* *

Mais, on va le voir, le congrès de Rome a fourni bien d'autres matériaux de qualité. Le propre de l'ingénieur est

que ses valeurs à lui soient de celles qui s'expriment également dans l'ordre temporel. Il crée des biens, des services et des emplois; il commande à des hommes; dans la mesure, qui est grande, où l'Etat est lui-même un entrepreneur, l'ingénieur s'insère dans la vie publique. Ainsi, son rôle est multiple et s'intègre dans l'administration, dans l'économie privée et dans la structure sociale de la nation.

L'administration est, par nature, conservatrice; mais, dans son cadre, le rôle de l'ingénieur est d'innover et de construire, qu'il s'agisse de bâtiments, de routes, de ponts, de voies hydrauliques ou ferrées ; souvent elle exploite des services comme en matière de communications, voire de transport d'énergie, ou assume des responsabilités matérielles, comme lorsqu'elle contrôle des chaudières ou des engins mécaniques. « Mais, si on examine les échelons suprêmes et supérieurs de la hiérarchie, remarquait K. M. Wagner, on constate qu'un petit nombre seulement d'ingénieurs y accèdent, tenus à l'écart, comme ils le sont généralement, par des juristes et des économistes. » Ainsi, la grandeur de l'œuvre de l'ingénieur, son importance pour le bon fonctionnement de l'Etat, ne se reflètent pas dans le choix des dirigeants de la vie publique et de l'économie; faut-il s'en étonner, sachant que la pensée technique est exclusive, exigeante et hermétique, qu'il se montre peu en public, qu'il fait montre d'une attitude excessivement contemptrice quant aux moyens d'expression qui pourraient, s'il s'en donnait la peine, lui donner largement accès aux parlements et aux autres institutions nationales.

En est-il autrement de l'activité économique, au sens large du terme? C'est là que l'ingénieur se montre tel que les événements l'ont formé; quitte à trop simplifier, on dira qu'il crée magistralement le fait économique, mais sans le voir; s'il invente des machines agricoles et fabrique des engrais, il se désintéresse de l'enrichissement qu'il apporte ainsi aux campagnes; il équipe les foyers ménagers en instruments automatiques, mais ne désire pas savoir qu'il décuple le rendement du travail de la ménagère; il accélère les transports et les télécommunications, — tout en se plaignant le premier de ce que le rythme trépidant imprimé ainsi au travail de l'homme soit épuisant et exaspérant pour lui, — mais est le dernier à spé-

culer sur ce qu'à un tel prix, le rendement de ce travail soit centuplé.

Ces instruments et ces produits, que l'ingénieur imagine et qu'il fabrique, la vie économique exige qu'il les écoule, mais l'abstraction technique où il s'est confiné l'empêche de se préoccuper de leur vente, si bien que le commerce, et, en particulier la connaissance des marchés, sont le point faible de la productivité dans des pays comme le nôtre. L'ingénieur ignore superbement le consommateur et le processus économique de la production, de la distribution et de la consommation. Les équipements qu'il imagine doubleront les étapes de l'usinage dans ses ateliers ,mais il laisse à d'autres le souci de réoccuper ceux de ses travailleurs qui en auront perdu temporairement leur emploi. Maître dans sa discipline, il ne désire pas s'apercevoir que, pour que le progrès technique atteigne son but, il lui faille être lui-même à la fois technicien, économiste et sociologue. B. M. Gerbal pouvait affirmer que « sa formation en fait trop exclusivement un technicien » et J. de Arespacochaga y Felipe ajoutait « qu'il s'agit moins d'augmenter sa capacité de connaisseur en économie que d'accroître son influence d'*acteur* dans l'économie ». « Nous exécutons, au plus près de notre connaissance, nos tâches techniques et évitons prudemment toute activité sociale, économique et politique, dit P. Huguenin, laissant à d'autres le soin d'utiliser nos découvertes et nos réalisations. Que cette utilisation de nos travaux bouleverse notre existence et conditionne l'avenir de nos enfants ne semble pas autrement nous émouvoir : nous exerçons honnêtement notre métier et trouvons commode de penser que cela doit suffire. »

A l'égard de la structure sociale de la nation, la position du problème est plus délicate encore et surtout plus complexe. Le progrès technique, comme tel, est sans doute le moteur social par excellence. Si l'industrie est le véhicule social de la science, si c'est elle qui la vulgarise et la met à la portée de chacun, si elle multiple les biens, les services et les emplois, si elle relève l'étiage de la consommation et du bien-être, et surtout si elle atteint ces mêmes buts à l'égard des populations sous-développées, l'ingénieur peut certes s'en réjouir avec le sentiment d'avoir répandu de grands bienfaits sur la surface de la planète.

Mais tout cela n'est encore qu'un aspect de la question. Les autres sont multiples. « Dès qu'il passe du cadre du travail au cadre de l'ensemble de vie de l'ouvrier, remarque P. Pillot, l'ingénieur prend conscience d'une double responsabilité : celle qui découle de l'influence générale de la technique sur les conditions de l'existence, et celle qui est directement relative à un mode de vie, déterminé, dans chaque cas particulier, par le voisinage de l'usine, par son emprise sur le milieu ambiant, par la façon, plus ou moins heureuse, dont le problème du logement ouvrier a été résolu, par les moyens ou, hélas, l'absence de moyens mis à la disposition des travailleurs pour se distraire socialement et développer leur personnalité. »

« Nous désirons, ajoute J. Eichenbergen, que, au moment où tout laisse à penser qu'une structure politique nouvelle est en gestation dans notre partie du monde, on repense les notions qui ont présidé à l'évolution du monde il y a deux cents ans, qu'on revise les principes qui ont été appliqués à une société où l'agriculture, l'échange commercial et l'artisanat représentaient l'activité économique totale des humains. C'est le moment où l'on bâtit du neuf qu'il faut choisir pour réajuster les valeurs anciennes et adapter les structures sociales aux impératifs de l'heure, dominés lourdement par la réalité industrielle. »

*
* *

Parmi ces valeurs, il va de soi que le facteur humain dans l'industrie vient en ordre principal. L'ingénieur, comme conducteur d'hommes, est investi de possibilités immenses dans une société où le secteur des activités dites secondaires est prépondérant. Sa position doctrinale à l'égard du capital et du travail n'est nullement théorique, car elle résulte de sa vie quotidienne; méritant, par sa formation objective et intègre, la confiance de ses chefs aussi bien que celle des travailleurs et de leurs syndicats, il est en mesure de se constituer spontanément cheville ouvrière de la solidarité dans l'entreprise; et si, le comprenant à leur échelon, ses associations professionnelles l'y encouragent, c'est dans la structure même de la nation que l'ingénieur apparaîtra comme le facteur par excellence de la paix sociale. Mais l'époque du paternalisme

étant, qu'on le veuille ou non, révolue, comme aussi celle de l'improvisation sentimentale, il faut, comme condition préalable, qu'il ait la connaissance approfondie des questions sociales modernes avec leurs données scientifiques de base. Ce qui pose pour l'ingénieur, mais dans un cadre différent, un problème de formation non moindre en importance et en complexité que ne l'est l'acquisition des fondements de la science économique. Car, comme le remarque R. Gennari-Santoni, « les problèmes sociaux se révèlent à nous à l'improviste, dans leur crudité. Problèmes nouveaux, insoupçonnés, dont personne ne nous a jamais parlé à l'université ». Alors que par la position cardinale qu'il occupe dans la collectivité, l'ingénieur peut devenir le plus précieux des promoteurs de la paix et du progrès social.

*
* *

Il peut aussi, s'il le veut, bâtir l'Europe. « L'université, dit M. Nokin, fait de nous des adeptes de la science universelle, attachés à la liberté de pensée et d'expression, qui est une condition préalable de tout progrès scientifique. Notre spécialisation dans le domaine mathématique nous a habitués aux démarches de l'esprit qui ne connaissent pas de contraintes. Les ingénieurs ne doivent-ils pas, dès lors, figurer au premier rang de ceux qui sont attentifs à faire de l'Europe Unie une réunion d'hommes libres, associés en un régime foncièrement démocratique? »

Et, en effet, la technique par elle-même a une vocation internationale. Les bases scientifiques en sont universelles et constituent un bien commun à tous les pays, que les ingénieurs échangent entre eux, grâce à leurs publications, grâce aux études internationales qu'ils organisent en commun dans des domaines tels que la normalisation, grâce aux congrès régulièrement réunis par leurs sociétés savantes. Sans doute, les fondements de l'Europe seront-ils essentiellement politiques : mais n'est-il pas significatif que, précisément, la première des réalisations économico-politiques européennes se situe dans un domaine technique, celui du charbon et de l'acier? Et n'y a-t-il pas un enseignement profond à retirer du

fait qu'elle plonge ses racines dans le domaine de la production?

Conclusion évidente : les problèmes politiques eux-mêmes ne peuvent plus laisser les ingénieurs indifférents; les techniciens, qui avaient abandonné à d'autres l'ordonnance et la conduite politique du monde, doivent désormais méditer sur leurs responsabilités à l'égard des grands événements de l'époque, et contribuer, en accord avec les travailleurs et leurs organisations, à résoudre les problèmes structurels de la société organisée et rajeunie. A ce plan également, ce sera sur la base d'un humanisme renouvelé et modernisé par la technique. André Siegfried disait : « La tradition européenne ne peut conserver un sens qu'en maintenant l'équilibre entre Socrate et Prométhée. »

*
* *

Il y a peu de mois, on eût pu limiter ici ce choix de données dont l'éthique de l'ingénieur d'aujourd'hui se dégage d'elle-même, avec ses impératifs d'une portée infiniment plus large que par le passé. Mais un fait nouveau vient de se produire, d'une importance considérable : il s'agit de la Déclaration commune patronale-ouvrière concernant le problème de la « productivité », qui a été rendue publique le 5 mai 1954 et à laquelle la grande presse a fait écho. Ce document, destiné sans nul doute à laisser des traces profondes dans l'histoire sociale de notre pays, pose le problème économique et social de l'avenir dans une ambiance si différente de celle qu'avait créée la doctrine ancienne, que l'ingénieur va devoir en méditer le contenu et procéder, dans sa propre conscience, à la révision de certaines conceptions traditionnelles (1).

Cette déclaration commune avait été entrevue et annoncée le 31 mars dernier au cours de la Journée d'étude consacrée par l'Association des Ingénieurs sortis de l'Université de Bruxelles au problème de la productivité (2), sous les auspices de

(1) Une première déclaration patronale-ouvrière avait été rendue publique en 1944 : le « Projet d'accord de solidarité sociale » conclu clandestinement sous l'occupation ennemie, plus connu sous la dénomination de « Pacte de solidarité sociale » et d'où sont sortis le régime belge de la sécurité sociale et, à plus longue échéance, la loi du 20 septembre 1948 portant organisation de l'économie.

(2) *Revue générale des Sciences appliquées*, 1954, n° 2.

la Faculté des Sciences appliquées de l'U. L. B. La Déclaration patronale-ouvrière a une portée très générale : signée de la Fédération des Industries belges (F. I. B.), de la Fédération des Employeurs du Commerce, des Banques et des Assurances, de la Fédération générale du Travail de Belgique (F. G. T. B.) et de la Confédération des Syndicats chrétiens (C. S. C.), précédée d'un préambule destiné à souligner la nécessité urgente d'un effort pour le maintien et le relèvement du niveau de vie de nos populations européennes et de celles des pays sous-développés, condition essentielle de la paix, elle constate l'accord des parties sur le Protocole ci-après :

« 1. L'accroissement de la productivité doit amener en fin de compte une diminution du nombre de chômeurs. Les représentants des employeurs et des travailleurs sont d'accord pour étudier et appliquer les moyens d'empêcher tout chômage technologique et de résorber le chômage existant. Si, malgré ces efforts, certains travailleurs se trouvaient en disponibilité momentanée d'emploi, les remèdes seraient recherchés en commun, par employeurs et travailleurs.

» 2. Les représentants des employeurs et des travailleurs collaboreront loyalement à l'échelon national et à l'échelon professionnel. Cette collaboration confiante sera basée sur une information aussi complète que possible de la situation. Les moyens et méthodes pour accroître la productivité seront étudiés en commun. On ne perdra toutefois pas de vue que c'est dans les entreprises que le problème de la productivité se résout finalement.

» 3. C'est donc dans les entreprises que la collaboration en matière de productivité revêt le plus d'importance. C'est notamment au sein des conseils d'entreprise qu'elle doit s'établir par la suggestion des moyens et méthodes et par l'enregistrement des résultats obtenus.

» 4. Les représentants des employeurs déclarent que l'accroissement de la productivité ne peut en aucune manière être obtenu en compromettant l'intégrité physique et morale des travailleurs ni en portant atteinte à leur dignité humaine.

» Les représentants des travailleurs déclarent de leur côté que l'effort commun en vue d'accroître la productivité ne servira pas de prétexte pour tenter de modifier le statut des entreprises ou mettre en cause l'autorité de leurs chefs.

» 5. Les représentants des employeurs s'engagent à intervenir de manière pressante auprès des chefs d'entreprise afin de les encourager à pousser au maximum l'amélioration de la productivité. A cet effet, on attirera systématiquement leur attention sur tous les éléments qui peuvent y concourir.

» Pour contribuer à ce que les travailleurs appliquent de bon cœur et en confiance certains procédés ou méthodes nouveaux, il est possible que des chefs d'entreprise recourent à l'aide de spécialistes syndicaux.

» Les représentants des travailleurs interviendront auprès de leurs mandants pour qu'ils apportent, dans leur propre intérêt, toute leur collaboration à l'effort d'accroissement de la productivité.

» D'une manière générale, une propagande sera faite dans tous les milieux et à tous les niveaux pour provoquer la participation des couches les plus larges de la population.

» 6. On s'attachera, de commun accord, à promouvoir la formation professionnelle et humaine du personnel et des cadres.

» 7. L'accroissement de la productivité sera recherché avec la volonté d'avantager l'économie générale du pays. Les fruits de cet accroissement doivent revenir dans une mesure équitable à l'entreprise, aux travailleurs et aux consommateurs.

» L'accroissement de la productivité industrielle, bien qu'essentiel, n'est pas suffisant. L'effort vers une productivité meilleure doit être fait par tous, dans tous les domaines, et notamment dans l'agriculture, dans les services, dans la distribution des produits et dans l'administration de l'Etat. Les mesures à prendre dans le cadre de cette déclaration commune doivent trouver des appuis auprès du gouvernement; celui-ci s'attachera notamment à exercer une influence coordinatrice, à favoriser le développement du commerce extérieur, ainsi que l'essor des industries nouvelles. En bref, sa politique générale devra promouvoir l'accroissement de la productivité et de la production dans tous les domaines, secteurs industriels, commerciaux, administratifs, ainsi que dans l'économie générale. L'avenir de notre économie et, par conséquent, de nos propres conditions de vie en dépend. »

Ce que ce document apporte de profondément original dans l'évolution de la lutte sociale, — à laquelle, pour le surplus, il n'est pas renoncé pour autant, — c'est la constatation faite par les parties qu'au-delà de cette lutte, la collaboration patronale-ouvrière est indispensable pour que soit franchie une étape nouvelle au bénéfice de la collectivité tout entière; elle intéressera en particulier l'ingénieur qui, à tous les échelons de la production, désirera s'employer avec sa pleine mesure à consolider cette collaboration; et il se renforcera dans la conviction que le terrain technique, qui est le sien, est celui de la solidarité humaine. La Déclaration commune a ainsi jeté de grandes clartés sur cette solidarité et sur les fondements sociaux de l'industrie moderne.

On remarquera cependant qu'elle est spécifiquement belge et qu'on n'en trouve pas, ou pas encore, l'équivalent dans les autres pays industriels d'Europe; quant aux Etats-Unis d'Amérique, la question des relations industrielles, on le sait, s'y présente avec une structure totalement différente et celle de la productivité y est résolue de longue date avec l'accord de tous les milieux intéressés.

*
* *

A ce tournant de l'évolution industrielle, la difficulté, pour l'ingénieur, est de se trouver contraint à élargir à la fois le champ de sa culture technique, sans négliger les impérieuses nécessités de la spécialisation, et celui de sa culture générale, comprenant les données scientifiques de base de l'économie politique et de la sociologie. Cependant, ce n'est qu'à ce prix qu'il sera désormais lui-même.

Dans certains pays parfaitement évolués, il n'y a pas très longtemps que les hautes écoles techniques ont rang de facultés universitaires : la formation qu'on y obtenait était exclusive, et cette tradition est restée celle des facultés polytechniques elles-mêmes, où les cours apparentés à la culture générale n'attirent guère les étudiants, trop absorbés, comme ils le sont, par les sciences pures et appliquées, structure profonde de leur formation. Comment l'enseignement supérieur conciliera-t-il des exigences aussi complexes? Le système des stages industriels n'y suffit guère. Les Associations d'ingénieurs

représentées à Rome n'ont pas hésité à s'orienter vers des solutions très analogues à celles qui prévalent aux Etats-Unis d'Amérique, et recommandent avec force une formation post-universitaire. Les études proprement dites, aux programmes déjà surchargés, conserveront leur armature essentiellement scientifique et technique; mais ceux des ingénieurs qui, après les premières années de développement de leur carrière, apparaîtront comme aptes à accéder à des fonctions de direction, recevront un complément de formation dans le cadre des disciplines ressortissant à l'économie politique et sociale ainsi qu'à la conduite des affaires. On sait qu'aux Etats-Unis, la formule qui a prévalu dans cette voie, et dont le succès s'est d'ailleurs propagé jusqu'à atteindre la plupart des universités américaines, est celle des séminaires post-universitaires, usant très largement de la « case method ». Du point de vue belge, il est hors de doute qu'une solution similaire s'impose et doive être trouvée de commun accord entre les Autorités académiques et les associations d'ingénieurs.

*
* *

Jusque il n'y a guère, l'éthique de l'ingénieur pouvait se synthétiser en peu de mots : recherche de la perfection technique et réduction des prix de revient. Aujourd'hui, dans certaines universités américaines où les hautes études sont poussées très loin, le grade supérieur, après celui de « doctor in engineering » s'intitule « doctor in philosophy ». Les temps ont changé. Jadis, un laboratoire dans l'usine était une excroissance somptuaire, et la recherche scientifique une dépense à éviter. Aujourd'hui, le laboratoire se rattache étroitement au « brain trust » de l'entreprise et la recherche est une fonction essentielle en même temps qu'une source de profits. La direction d'une entreprise devient un art — ou une science — qui s'enseigne et où plus rien n'est laissé à l'empirisme. Les secrets de la fabrication, autrefois gardés jalousement par les entreprises, sont considérés maintenant comme de dangereux obstacles à la prospérité générale, laquelle résultera au contraire de leurs échanges d'information au plan le plus large. Le travailleur était le servant de l'équipement mécanique : il est désormais un être humain avec tout ce que

cette acception comporte d'attitude nouvelle à son égard; l'organisation syndicale a droit de cité et contribue, par ses méthodes, au bien-être de la collectivité au travail, comme par sa participation aux conseils d'entreprise, où cependant l'ingénieur lui-même n'a encore accès que comme représentant de la direction. Réduction des prix de revient signifiait jadis modération des salaires et des charges sociales : un pouvoir d'achat élevé des salariés est maintenant un facteur d'essor pour l'activité économique. Des produits parfaits et bon marché s'écoulaient sans préoccupation ni effort : la vente devient une fonction primordiale de l'organisation industrielle, exigeant des connaissances spéciales; c'est au consommateur qu'il revient de modeler à sa convenance les produits à livrer aux marchés intérieur et extérieur, dont la prospection doit être désormais constante et systématique. L'entreprise trouvera son bénéfice en vendant non pas cher, mais bon marché et beaucoup. Les pays sous-développés, aux populations si souvent grouillantes et affamées, ne doivent plus être des sources de richesse à exploiter par les nations plus fortes, mais celles-ci se saigneront, au contraire, pour leur livrer les équipements qui leur manquent, y former des spécialistes aptes à en tirer parti, y relever des conditions de vie déficientes et former ainsi d'immenses couches de consommateurs nouveaux. Tels sont les impératifs de l'époque et les orientations nouvelles dans les préoccupations de l'ingénieur. La forme d'humanisme qui est le sien découvre des mondes insoupçonnés et s'épanouit à l'échelle de l'univers.

Pour réussir cette évolution difficile, l'ingénieur a besoin de ses associations. Celles-ci auront à se réorganiser elles-mêmes et à amplifier considérablement leurs activités. Elles peuvent seconder les Autorités académiques dans la recherche constante du rajeunissement de leur enseignement proprement dit et dans l'organisation des stages industriels. Elles doivent, comme on l'a vu, poser avec elles les bases d'un enseignement post-universitaire. Par ailleurs, elles pourvoiront largement à la tâche d'informer de cette éthique nouvelle ceux de leurs membres qui ont dépassé l'âge d'aller ou de retourner sur les bancs de l'école, et à cette fin, elles rechercheront le moyen de leur procurer le complément indispensable de formation dans les domaines économique et social.

Innovant avec hardiesse, elles superviseront les échanges internationaux d'informations scientifiques et techniques. Elles contribueront ainsi à construire une Europe d'ingénieurs, infrastructure de l'Europe tout court, et un réseau international d'ingénieurs. E. Diesel propose un projet très concret : la création de ce qu'il appelle une « Sodalité » d'ingénieurs, d'un mot latin qui évoque une confraternité agissante, en même temps que le dévouement à une cause commune. « Cette confrérie disposerait —, dit encore M. Nokin —, sous ce radieux climat méditerranéen, d'un établissement propre, sorte de sanctuaire où s'élaborerait entre ingénieurs une communauté intellectuelle destinée à former l'esprit humaniste de chacun. Ce serait le gage du soutien fervent qu'apportent les membres de nos groupements à la réalisation d'une unité de l'Europe au profit de tous les peuples. »

*
* *

Le récent projet Eisenhower d'une collaboration Est-Ouest pour l'utilisation pacifique de l'énergie atomique situe la technique au centre de perspectives nouvelles. Si l'usage de cette énergie ouvre des possibilités sans précédent dans l'histoire de l'homme, le principe de la collaboration envisagée conduit plus loin encore.

L'idéologie divise, la technique unit. Il est vrai que, pour avoir discerné trop tard l'importance que présente, à l'atelier, au chantier ou à l'usine, le facteur humain à l'égard des dangers de la lutte des classes, et pour avoir tardé à le mettre en valeur comme animateur de la productivité, l'industrie des siècles derniers, par la plus grave des erreurs de séquence dans ses conceptions, a donné naissance à deux philosophies apparemment inconciliables, et divisé le monde en deux blocs qui pourraient lui préparer une fin tragique. Mais il est remarquable que la première tentative vraiment constructive faite en vue d'un rapprochement fasse appel à la plus haute des techniques et à ses tenants : répétition sur d'autres bases et un autre plan de l'événement qu'a constitué l'avènement du plan Schuman.

Les risques d'échec au plan Eisenhower sont redoutables; mais on peut faire l'hypothèse d'une réussite à long terme. Le

monde libre et les démocraties populaires reliés par les fibres de la technique, leurs techniciens multipliant les contacts, les étendant à d'autres disciplines; l'optique des réalisations communes se superposant à celle des doctrines ennemies : un espoir de survie resurgit sur la boule terrestre.

L'ingénieur est un modeste, confiné et isolé dans sa pensée hermétique. Une connaissance exacte de ses limites, son aptitude à asservir la matière, le préservent d'autres ambitions. L'ampleur de son succès lui laisse la tête froide. Mais certaines de ses tâches exigent de lui qu'il repense ses propres valeurs et d'abord son propre statut social, puis, parallèlement, son éthique, pour conjuguer celle-ci aux valeurs spirituelles qui ont précédé les siennes, et créer ainsi un humanisme plus riche que celui du passé. Il est temps que Prométhée délivré se rencontre avec Socrate, et qu'ils s'entretiennent.

Les Slaves devant la « leçon » turque à l'aube des temps modernes (1)

par **Claude BACKVIS,**
Professeur à l'Université de Bruxelles

Si la suite martelante de succès remportés par les armées ottomanes dans le Sud-Est de l'Europe et tout particulièrement la plus spectaculaire et la plus symbolique de ces victoires, la prise de Constantinople, ont vivement frappé il y a un demi-millénaire l'opinion d'Occident et déterminé les réflexions, projets et manifestations que l'on sait, on peut s'attendre *a priori* que les mêmes événements, dont l'éloquence parlait encore beaucoup plus haut et de plus près pour les nations slaves, aient trouvé là-bas aussi des échos dans la pensée politique ou dans ce qui en tenait lieu. Je ne suis pas armé pour dresser un bilan convenable et tant soit peu complet des conceptions et des émotions que le grand événement provoqua dans l'esprit et la conscience des chefs et dans l'opinion publique (2); mais je me propose de relever ici et de discuter quelques-unes de ces réactions qui se sont exprimées dans des textes que, avec une légitimité plus ou moins évidente, on peut qualifier de « littéraires ».

Et tout d'abord il nous faudra bien *déblayer notre terrain* en ramenant aux proportions que nous croyons justes le plus

(1) Cet article reflète la substance d'une communication faite par l'auteur dans le cadre du colloque organisé à l'Institut de Philologie et d'Histoire orientales et slaves grâce à l'initiative du professeur Armand Abel et qui se tint en novembre 1953 à l'occasion du demi-millénaire de la prise de Constantinople par Mahomet II.

(2) Pour cette dernière d'ailleurs il n'est que juste de constater qu'en tout état de cause elle était alors prodigieusement moins habituée à se faire entendre que ce ne se sera le cas au XVI^e siècle.

connu — ou plutôt le seul connu en Occident — de ces contrecoups, celui que l'on évoque fort souvent et qui pourtant nous semble, quant à nous, le moins intéressant de très loin, le moins fécond — à savoir cette théorie de la *Troisième Rome*, selon laquelle la direction de l'univers, passée autrefois de Rome à Byzance, se serait spirituellement déplacée à nouveau dix siècles plus tard de Constantinople à Moscou.

A l'origine, il s'agit là d'une typique conception d'émigrés. Dès la fin du XIV^e^ siècle et au début du XV^e^ des Slaves du Sud, Bulgares et Serbes, chassés de leur patrie par la progression turque — il s'agissait évidemment d' « intellectuels » — étaient venus chercher refuge à Moscou, attirés par la communion de religion et de langue. Ainsi que tous les hommes que les vicissitudes de l'histoire ont placés dans une situation de ce genre, on peut dire qu'ils passaient leur temps à échafauder des combinaisons dont l'effet dernier devait toujours être de les ramener triomphants dans leur patrie, un jour plus ou moins proche. Or, rompus à des conceptions politiques infiniment plus vastes et plus brillantes que le terne ordinaire dont se contentaient dans ce domaine les princes grands-russiens de l' « époque des apanages », mais rompus aussi — il faut bien le dire — à la pratique de ce verbiage à grands principes et à prétentions immenses que les clercs (et les diplomates) byzantins superposaient si volontiers aux réalités souvent décevantes de la politique, ces réfugiés lancèrent les considérations mystico-impériales qui promettaient à la Moscovie la gloire de chasser les Turcs de la péninsule et de libérer les Orthodoxes du joug des mécréants. Et quand Byzance eut consenti, lors du concile de Florence, à une stérile capitulation devant l'Eglise de Rome pour prix d'une aide occidentale qui en définitive devait être totalement insuffisante, puis quand, par une juste rétribution, pouvait-il sembler, de cette « trahison » de la bonne cause, elle eut été subjuguée à son tour, il ne fut guère difficile d'imaginer que la seule puissance orthodoxe demeurée indépendante et même pour lors en rapide croissance était destinée — comme de juste puisqu'elle détenait la vraie foi — à exercer cette domination du monde qui avait été détenue par la Première Rome et revendiquée par la Deuxième.

Moscou n'a pas l'habitude de repousser les éloges même

les plus gros ni d'ailleurs les plus contradictoires, qu'elle s'estime dus en raison des diverses et successives supériorités qu'elle se reconnaît. Mais c'est un fait, en l'espèce, que, agréant avec un terrible sérieux les flatteries et les titres, elle ignora souverainement les conseils qui leur servaient de soubassement et de mobile. Sous l'emphase des théories, qu'elle adoptait à défaut de les créer, elle ne se départait pas pour autant de son très solide réalisme. Et puisque la puissance turque tournait l'essentiel de sa vigueur d'attaque pour lors effroyablement efficace contre la Moldavie, la Hongrie, l'Autriche et la Pologne, elle laissa résolument dormir ces fameux droits à la protection et à la libération des orthodoxes balkaniques : de cette séculaire somnolence ces droits ne devaient être tirés qu'au jour encore très lointain où l'empire ottoman, épuisé par ses guerres interminables contre *d'autres* adversaires comme aussi bien et plus encore par les effets de son mauvais gouvernement, serait devenu une proie succulente plutôt qu'un ennemi dangereux. Et encore faut-il relever que lorsque, dans la huitième décade du XVII[e] siècle, Moscou commença vraiment (après quelques engagements d'irréguliers, dépourvus de portée comme de continuité) à se heurter de front à l'Empire turc, *l'idéologie de la Troisième Rome n'y fut absolument pour rien.* Ce grand virage de la puissance russe en effet, riche de si vastes conséquences, fut tout d'abord le contrecoup *fortuit* de l'imbroglio ukrainien dans lequel Moscou s'était engagée en 1654, du fait que la guerre cosaque — en principe guerre civile — ne cessait de se compliquer à mesure qu'elle s'éternisait et que notamment les hetmans ambitieux qui lui avaient donné le branle concluaient des accords éphémères et d'ailleurs presque aussitôt reniés avec les trois partenaires possibles, la Pologne, Moscou et la Porte. Et d'autre part, si la chaîne d'incidents politico-militaires survenus alors n'allait pas tarder à mûrir en une politique concertée, durable et active, ce fut sous la dictée des conceptions de deux très éminents hommes d'Etat, Ordin-Nashtshokin et le prince V. V. Golicyn, qui se trouvent être précisément deux têtes remarquablement occidentales, précurseurs insignes de Pierre le Grand, qui rompaient le plus parfaitement du monde avec les traditions d'isolement et de suffisance soupçonneuse de la vieille Moscovie et pensaient selon

des catégories tout autres que les siennes; et en effet cela survint dans le cadre purement diplomatique, laïque, on pourrait dire « normal », de la Quadruple Alliance, conclue par Venise, l'Empire, la Pologne et la Russie contre les Turcs agresseurs à Candie et bientôt sous Vienne.

Ainsi donc cette trop fameuse théorie n'a exercé *aucune* influence sur les faits à l'époque où l'on pourrait *a priori* s'attendre à ce que les actions collectives eussent été dirigées ou infléchies par des conceptions religieuses.

A-t-elle à tout le moins porté des fruits dans le monde de la spéculation et a-t-elle trouvé quelque répercussion dans ce qu'on peut appeler à plus ou moins bon droit la « conscience populaire »? Ici encore le bilan est singulièrement décevant. On ne peut guère saisir à l'époque le reflet de ces conceptions que dans quelques-uns de ces étranges récits d'allure fantastico-symbolico-révélatoire, d'une saveur si curieusement orientale, où la vieille Moscou aimait enclore, sans aucun talent littéraire hélas, une « sagesse » d'autant plus illusoire qu'elle affectait des démarches plus mystérieuses, et des vues en fait d'autant plus terre à terre, d'autant plus opportunistes, d'autant plus étroitement inféodées à des objectifs momentanés de propagande qu'elles mettaient en branle un scénario aux proportions plus cosmiques. Il n'est donc pas surprenant que leur seule vraie application, nous la retrouvions dans ces vains effets de logomachie fumeuse et faussement savante (agrémentée par ailleurs d'anachronismes colossaux) dont les scribes moscovites, les *djjaki*, aimaient à surcharger inutilement les interminables préambules des négociations que l'on menait avec eux.

Nous conclurons donc que ces conceptions n'ont pas cessé de faire partie de cette friperie intellectuelle implacablement poussiéreuse, qui, née dans le cercle étroit des « gens des livres », n'en pouvait pas sortir et qui, située à la limite par trop ambiguë d'une spéculation immédiatement utilisable en vue d'objectifs de revendication et de propagande et d'un « idéalisme » gigantesque mais démenti aussi bien par la prudence des actes que par la brutale matérialité des ambitions qu'il était destiné à servir, allait demeurer en porte à faux entre une conception diplomatique (à cet égard elle était trop vague) et une construction spirituelle (pour

cela elle était trop visiblement intéressée et complaisante). En définitive, il n'y avait là ni la clef d'une politique raisonnable et prévoyante ni la source d'un mouvement tant soit peu authentique de l'opinion publique (3).

J'irai jusqu'au bout de ma pensée et je dirais volontiers qu'au fond le prestige qu'a connu la théorie de la Troisième Rome date surtout du... XIX^e^ siècle (4). Côte à côte avec un fabricat idéologique encore plus abusif, le panslavisme, le vieux mythe a rempli alors ce rôle d'ingrédient prétendûment idéaliste qui entrait invariablement dans l'accommodement des ambitions nationalistes les plus brutales et des visées les plus cyniques nourries par les impérialismes bureaucratico-militaires. Ainsi dans le cas présent le panslavisme fournissait à point nommé le vernis « scientifique » de la philologie et de la « race », tandis que le « messianisme » de la Troisième Rome venait dessiner dans la partie supérieure du tableau un petit nuage métaphysique du plus piquant effet. Et quelle aubaine désormais pour tous les journalistes et pour tous les trop nombreux historiens à l'âme de journaliste que ces deux formes vides mais retentissantes qui allaient servir d' « explication » commode — commode parce qu'elle dispensait en fait de penser et de vouloir — devant les faits, les enchaînements et les objectifs de la politique réelle!

Nous abandonnerons donc sans plus ce schéma apparemment si grandiose et en réalité si infécond pour nous tourner vers des réactions plus immédiates, plus rationnelles et qui, étant plus authentiques, s'avéreront en même temps singulièrement plus intéressantes.

La ligne selon laquelle nous devons nous attendre à les trouver est dictée par l'évidence. La répétition constante des

(3) M. Vladimir Weidlé lui-même qui, comme bien l'on pense, est beaucoup plus disposé que je ne le suis à chercher d'authentiques valeurs intellectuelles et morales dans l'héritage de la vieille Russie moscovite comme aussi bien à se laisser séduire d'emblée par des concepts d'allure mystique, emploie, il est vrai, dans son très joli livre *La Russie absente et présente* (Paris, 1949) l'expression de « nouvelle conscience nationale » — ce que je considère comme prodigieusement excessif — mais c'est pour avouer aussitôt après que ces théories « en constituent l'expression la plus exaltée *mais aussi la plus livresque* » (p. 40).

(4) Ici aussi d'ailleurs, comme si souvent, c'est « the nineteenth Century *and after* »...

succès militaires remportés par les Ottomans sur les Etats chrétiens ne pouvait manquer de susciter les questions : quel est donc le secret de cette redoutable *efficacité*? d'où vient la définitive faiblesse de nos armées *et de nos sociétés*? que faudrait-il faire pour pouvoir espérer l'emporter un jour sur cette terrible machine de guerre?

Un homme de chez nous, Ogier-Ghislain de Busbecq, a la gloire d'avoir fourni l'expression peut-être la plus profonde et la plus frappante des réflexions que pouvait se faire un Occidental observateur devant ce problème. D'une part, dans ses *Epîtres* il évoque à merveille le sentiment d'épouvante en quelque manière respectueuse mêlé d'horreur et d'appréhension que déchaîne en lui le spectacle de l'armée ottomane qu'il a vu rentrer à Stamboul. Il remarque son ordre, *sa monotonie*, son uniformité, sa discipline : les Janissaires lui apparaissent non comme une troupe guerrière mais comme une déconcertante espèce de moines (5); la similitude de l'équipement, le fait que pour tous ce soient « presque la même coupe de vêtement et la même couleur », donnent bien à connaître qu'ils appartiennent tous au service d'un même maître, qu'ils constituent en quelque sorte sa gigantesque domesticité militaire (6). Et lui, fils d'une société encore tout organique, où jouaient encore en toutes choses et à chaque instant le caprice, la fantaisie individuelle, les particularités et les particularismes, il se rend compte de la force terrifiante *et inhumaine* que signifie une telle uniformité imposée à des masses humaines.

Voilà un volet de la constatation. L'autre, nous le trouvons dans sa *Diatribe sur la façon dont la guerre devrait être faite aux Turcs* : de la description documentaire on passe à la polémique persuasive, et donc de la pure constatation d'une disparité on passe *à la leçon énergétique qui peut en être tirée*.

La façon dont l'Empire ottoman a su fondre le matériel humain hétéroclite dont il disposait pour en faire un alliage

(5) *A. Gislenii Busbequii omnia quae extant*, Leyde, Bibl. Elzevir, 1633, *Epistola prima*, pp. 24-25.

(6) « Ut ejusdem domini servitium et velut familiam agnosceres », *ibid.*, *Epistola tertia*, p. 246. Le passage a ceci de piquant pour nous qu'il reflète l'impression que ressent un Européen du XVI^e siècle sous les yeux duquel une confrontation de l'histoire a ménagé le spectacle *d'une armée européenne du* XX^e *siècle*.

à toute épreuve, la manière dont cette organisation s'entend à tirer le maximum des capacités naturelles de chaque homme sans se soucier de sa naissance, sait reconnaître en lui ce à quoi il peut servir et désormais le pousse sans limite aucune dans le sens où son activité sera la plus avantageuse à la puissance de l'Etat, amènent Busbecq à reporter un regard chargé d'une ironie insultante sur les sociétés cloisonnées et traditionnelles de l'Occident chrétien *qui ne savent pas se servir des hommes*. Les princes chrétiens s'enchantent quand ils ont découvert un bon chien de chasse, un excellent faucon, un cheval de magnifique race et ils n'épargnent aucune peine pour, quand ils les ont trouvés, les mener encore au point suprême de perfection dans leur genre. Mais l'homme, cet engin si précieux, ils ne s'en soucient guère et quand bien même ils en auraient de la qualité la meilleure à leur disposition, ils les laissent se perdre dans l'inutilité et la bassesse. Et en conséquence il *envie* au régime ottoman cet art de tirer *rationnellement* parti du capital humain qui lui échoit (7).

Ces réflexions que se faisait sous une forme admirable, avec toutes les ressources du talent littéraire et de la rhétorique antique, un brillant humaniste de chez nous au milieu du XVI^e^ siècle, il sera curieux d'en retrouver un équivalent plus fruste certes mais plus impératif encore dans des écrits dus à des observateurs plus pathétiquement intéressés à la question et dont la patrie menacée se trouvait encore plus profondément engagée dans le vieil ordre féodal que ne l'était un empire du XVI^e^ siècle évoluant vers l'absolutisme.

On a depuis 1828 tiré de l'oubli un texte traditionnellement appelé *Mémoires d'un Janissaire* écrit par un « Rasce » (c'est-à-dire un Serbe) d'Ostrovica, Constantin fils de Michel Konstantinović, qui, capturé tout jeune encore lors de la prise de Novo-Bordo par les Turcs, fut selon leur usage versé dans le corps des Janissaires et servit de la sorte, bien malgré lui, les agresseurs de sa patrie. Au bout de quatorze ans le hasard voulut qu'il fît partie de la garnison d'une petite place nommée Zvetshaj qui fut reprise par le roi de Hongrie Mathias Corvin; de la sorte notre Constantin se trouva en mesure, comme il le dit dans son livre (ch. XXXIV), de « rendre

(7) « Hanc illis rationem invidebam », *ibid.*, *Exclamatio sive de re militari contra Turcam instituenda consilium*, pp. 437-439.

grâce au Seigneur Dieu de ce que je fusse revenu avec honneur à la Chrétienté ». Assez naturellement après une telle expérience, il se considéra comme habilité à donner aux princes chrétiens directement concernés des conseils sur la façon de s'y prendre pour résister aux Ottomans avec quelque chance de succès. Telle est l'origine du texte sur lequel nous voulons attirer l'attention de nos lecteurs.

Un travail récent (8) suggère avec infiniment de vraisemblance qu'il dut être élaboré dans une petite « despotie » aménagée par Mathias Corvin, *pour les réfugiés serbes* dans le Sud de son royaume de Hongrie et qui se groupait autour du prince Vuk Grgurović; ce serait dans l'entourage immédiat des successeurs de ce Vuk, Georges (1486-1496) et son frère Jovan, c'est-à-dire Jean (1496-1502), petits-fils de Georges Branković que l'ex-Janissaire aurait été actif et aurait composé son ouvrage. En tout cas, le texte qui a été scientifiquement imprimé (9) et qui peut bien être (qui est même probablement) une traduction de l'original, est adressé à Ladislas Jagellon, roi de Hongrie et de Bohême, et à Jean-Albert, roi de Pologne — ce qui permet de le dater assez précisément d'entre 1497 et 1501 (10). Nous verrons plus loin que l'œuvre ne semble avoir eu aucun effet pratiquement et politiquement mais il est non moins évident *qu'elle a continué longtemps et diversement à susciter un vif intérêt documentaire.* Elle fut

(8) Bronislaw Cirlić, *Próba nowego spojrzenia na « Pamiętniki Janczara »*, dans *Pamiętnik Literacki*, t. XLIII, fasc. 1/2 (1952), pp. 140-170.

(9) En dernier lieu par Jan Łoś, *Pamiętniki Janczara czyli Kronika turecka*, tome 63 de la *Biblioteka Pisarzów Polskich* éditée par l'Académie des Sciences de Cracovie, 1912. C'est sur le texte de cette édition que nous donnons plus loin nos traductions. Elle n'est pas sans défaut et on en annonce une nouvelle.

(10) Le terminus *a quo* est indiqué par une allusion non explicitée mais indubitable à la cuisante défaite que Jean-Albert venait d'essuyer en Bukovine en 1497. A vrai dire, il se pourrait que nous ayons une date encore plus précise : on nous dit en effet que le ms. 9522 de la Bibliothèque Vaticane comporte un *Tractatus de moribus, conditionibus et nequitia Turcorum* qu'accompagne une note introductrice qui dit : « *Ecrit en 1499.* L'auteur, Hongrois de nation, a été captif des Turcs de 1436 à 1458. » Ces dernières dates, il est vrai, ne correspondent pas tout à fait exactement à celles qui ont encadré le service forcé de notre Konstantinović. Mais la tentation est vraiment forte de le reconnaître dans l'auteur du *Tractatus*. Bien entendu, rien ne peut être dit avec assurance avant que ce texte ait été examiné.

éditée deux fois en tchèque, en 1565 et en 1581; on a retrouvé d'assez nombreuses copies manuscrites du texte polonais, conservées le plus souvent dans les territoires du Sud-Est de l'ancienne République, c'est-à-dire dans les régions qui avaient le plus à souffrir des déprédations tatares et où l'esprit d'animosité politique et militaire — et bientôt de curiosité culturelle — à l'égard de l'Empire turc était le plus vif, en des endroits d'autre part où il existait d'incontestables contacts culturels et politiques avec l'Etat moldave. Enfin, il est spécialement digne de remarque que bon nombre de ces copies comportent de grosses additions insérées au XVI[e] siècle, ce qui prouve que l'écrit de notre Janissaire était tenu pour la source première de documentation, pour le noyau essentiel d'une espèce de « corpus » de renseignements sur la société ottomane ([11]).

Cet écrit en effet est tout à la fois un petit traité sur l'histoire des Turcs Ottomans, sur l'organisation religieuse et ecclésiastique de la société mahométane turque, une chronique des événements militaires des règnes de Murad II et de Mahomet II et enfin (et surtout) un tableau de l'organisation militaire des Turcs. Il est évident que c'est en vue de cette dernière partie que l'ouvrage a été composé et il va de soi que c'est elle également qui va nous intéresser ici.

Or, la leçon que le Janissaire se propose de dégager est obvie. Les Chrétiens continueront à subir défaite sur défaite, ils n'ont aucune chance de l'emporter ni même de résister s'ils ne changent :

Leur *méthode de combat sur le champ de bataille*, qui, dictée actuellement par le désir de faire étalage de « prouesse », consiste à s'attaquer immédiatement, incessamment, brillamment mais inconsidérément aux armées et aux fortifications de campagne des Turcs;

([11]) On possède en outre des renseignements récurrents et relativement assez précis pour qu'on ne puisse croire à un mythe, touchant un manuscrit au moins, conservé dans ces mêmes régions, et qui aurait été écrit en lettres cyrilliques — l'original serbe ou (bien plus vraisemblablement) une copie serbe ou même russo-ukrainienne? Nous venons de voir qu'il n'est pas impossible qu'une traduction latine en ait été faite à l'époque pour l'usage des cercles dirigeants occidentaux de cette « croisade » anti-turque dont on parlait toujours. On vient enfin (1952) de retrouver une nouvelle copie manuscrite à Prague.

Leur *technique d'armement*;

Leur *organisation militaire entière*, qui est insuffisante, imprévoyante, capricieuse, et où les groupes particuliers conservent une fâcheuse autonomie jusque dans les décisions cardinales de la bataille.

Mais le grand mérite du Janissaire est d'avoir vu plus loin et plus large encore : il comprend bien et fait comprendre que l'armée qu'il désire et dont il affirme que seule elle pourrait assurer la victoire aux puissances chrétiennes *stipule une refonte totale de l'équilibre politique et social* dans le sens de l'absolutisme, d'une discipline stricte imposée à tous, dans le sens de la destruction des privilèges et même dans l'ensemble de la *limitation de la propriété privée exercée par la noblesse héréditaire*.

Rien, je pense, ne communiquera mieux la tendance et surtout le ton, le climat de sa pensée que quelques citations.

« Le système de gouvernement dans le pays de Turquie, c'est tout d'abord ceci — que l'Empereur lui-même détient solidement tous les châteaux (places fortifiées) dans tout le pays en ses propres mains, y mettant des garnisons de Janissaires, autrement dit ses pupilles, *et ne confiant nulle place à aucun seigneur.* »

« ... Sauf en temps de siège, chacun vit de sa solde. Cette solde leur est payée par la Porte Impériale à chaque quart d'année, complètement et sans manquement, et on leur fournit également un habit par an. »

« ... Et de même qu'on a pourvu aux places fortes de l'Empereur, *de même il en est pour toute seigneurie en Turquie*, depuis la plus grande jusqu'à la plus petite : riche ou pauvre, tous attendent tout des mains de l'Empereur (12) et l'Empereur fournit constamment à tous et à chacun selon sa dignité et ses services. *Et de cette façon aucun seigneur ne possède rien d'héréditaire.* Bien que (il est vrai) quelques grands seigneurs aient leurs biens héréditaires, il n'y en a pas beaucoup — et c'est pourquoi au cas où l'Empereur le leur enlève, mais qu'ils peuvent garder auprès d'eux leur domesticité, ils demeurent ainsi jusqu'à ce que l'Empereur

(12) Dans le texte, par une figure plus brutale encore qui oriente l'imagination vers le spectacle d'un chien attendant sa pitance : « chacun regarde vers les mains de l'Empereur ».

pourvoie à eux, *car l'Empereur, quand il le veut, enlève à l'un et donne à l'autre* — et celui auquel il aura enlevé viendra à la Porte et y vit un an ou deux. Et de tels personnages auxquels on a enlevé pour donner à d'autres, il s'en trouve habituellement environ deux cents à la Cour et on les appelle *ma'zul.* »

« Et les causes pour lesquelles ils enlèvent leurs biens et les donnent à d'autres sont les suivantes : *c'est qu'on a commis quelque injustice à l'égard des pauvres* — ceci ne sera toléré d'aucun personnage mais (dans ce cas) il (*scil.* : l'Empereur) lui prend (sa cure) et donne à un autre; une autre cause : celui qui néglige le service de l'Empereur, car il est fixé pour chacun comment il doit servir et avec quoi. »

« ... Et c'est en ceci précisément que consiste la sollicitude de l'Empereur que chaque année il installe quatre seigneurs appartenant à sa Cour à la tête des quatre parties de son Etat, pour qu'ils examinent si quelque part une injustice n'est pas faite à un pauvre par son seigneur. Alors ces seigneurs ont plein pouvoir pour le punir soit dans sa vie, soit dans ses biens, selon ce qu'il a mérité. Et ces seigneurs envoyés en inspection sont appelés *hayf seridi*, ce qui signifie « ceux qui interrogent sur les abus ([13]). »

« L'Empereur lui-même ne chevauche jamais avec les cavaliers, mais il reste toujours parmi les Janissaires, jusqu'à la fin de la bataille. »

« ... Toujours la cavalerie chrétienne l'a emporté sur la cavalerie turque, mais ensuite ils (*scil.* : les Chrétiens) gâchaient eux-mêmes leur succès au moment où ils s'empressaient de venir attaquer les troupes de la Porte sans prendre de précautions ([14]). »

« *Comme la raison et l'organisation créent la force*, lorsque vous devez vous préparer contre les Turcs, prenez garde de ne pas vous alourdir de vos armes, de ne pas avoir avec vous de lances épaisses pour les cavaliers, d'arbalètes, de pieux pesants, mais de vous préparer toutes choses nécessaires à la guerre et à une bataille rangée de façon à pouvoir vous en servir sans alourdir vos mouvements. Car c'est par une orga-

([13]) Chap. XXXVIII : *Sur l'organisation du pays de Turquie.*

([14]) Chap. XL : *Sur la façon de se battre et l'ordre de bataille des Turcs.*

nisation de ce genre que les Turcs ont un grand avantage sur vous. Si vous les poursuivez, ils parviendront à s'enfuir, et s'ils vous poursuivent, vous ne pouvez leur échapper. Les Turcs et leurs chevaux sont toujours extrêmement rapides grâce à la légèreté de leur armement, et nous au contraire, nous sommes toujours lents avec nos chevaux pesants et notre armement lourd : quand on a beaucoup sur la tête, on a l'esprit embarrassé et de plus on n'entend pas et on ne voit pas toujours bien, on n'est pas maître de ses mains à cause du poids de l'armure. En effet, il y en a qui se préparent pour la guerre avec une armure tellement pesante qu'on dirait que l'ennemi doive s'emparer d'eux en se tenant continuellement assis au-dessus d'eux le poignard à la main — alors qu'un homme valeureux va combattre avec un cœur net et courageux. Il lui vaut mieux se mêler à la bataille *de telle façon qu'il puisse se retirer avec honneur quand c'est nécessaire*, sain et sauf, quitte à rengager le combat ensuite, comme cela se voit, que de rester à un seul et même endroit comme s'il était de plomb jusqu'à ce qu'il y soit tué ([15]). »

On aura relevé trois traits bien caractéristiques : une veine « égalitaire », en tout cas nettement anti-féodale; une vive admiration pour les valeurs d'organisation et d'efficience; une ironie agressive à l'égard de tous les linéaments spécifiques du comportement de la vieille noblesse.

Ce sont les mêmes notes, mais dans une ambiance encore plus tendue et plus polémique que nous allons saisir dans un texte venu d'un autre point de l'horizon slave.

Mais tout d'abord, afin de le situer et de mettre en valeur sa signification dynamique, il faut évoquer un curieux parallélisme.

Cette organisation de l'Etat et de la société des Osmanlis en fonction de l'efficience militaire, dont notre Janissaire saisissait avec clairvoyance quelques traits essentiels, un excellent historien vient d'en refaire brillamment la synthèse ([16]). Je ne saurais mieux faire que d'en épingler quelques passages :

« L'idéal gouvernemental jamais affiché mais reconnais-

([15]) Chap. XLI : *Comment devrait être organisée une expédition contre les Turcs.*

([16]) Fernand Braudel, *La Méditerranée et le Monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris, 1949 pp. 638-639.

sable est de déraciner (l'aristocratie foncière) par tous les moyens, les grands et les petits, et de lui substituer une noblesse viagère, nantie de fiefs militaires, *sipahiniks* ou *timars*. Les spahis sont des cavaliers à l'entretien desquels on affecte un timar de tel revenu annuel, à charge pour lui de servir à chaque réquisition sous les ordres du sandjak de sa province... Les fiefs ou mieux les bénéfices militaires sont assez naturellement dévolus aux fils de spahis, soldats eux-mêmes... Les Turcs ont donc été amenés *à pourchasser la grande propriété, à la changer de nature, à la transformer.* A l'avènement de tout nouveau sultan, on procède à des recensements dont les registres ont été conservés parfois (le premier en date est celui de 1475). L'occasion est excellente de frapper d'impôt la propriété à enregistrer *et de la faire entrer, avec les obligations militaires qui en découlent, dans le cadre général des sipahiniks. En Asie Mineure où les propriétaires sont plus nombreux qu'ailleurs, on leur offre, pour les tenter, en échange de leurs domaines, des terres plus riches, un timar en Europe ou sur les frontières.* C'est à la lumière de ces faits qu'il faut considérer la grande réforme de Soliman en 1530... C'est à Constantinople désormais et presque exclusivement (les beglerbeys ne conservant que le droit de nommer à des tenures mineures) que sont décernés les fiefs militaires... Ce qui frappe, dans le règlement établi par Soliman, *c'est que le spahi est titulaire, non propriétaire, de son timar...* On ne laisse pas les familles prendre racine : la possibilité reste au maître de déplacer l'héritier sur le vaste échiquier de l'Empire, *d'accentuer ainsi le brassage humain qui est l'une de ses grandes réalités.* »

Quiconque s'est occupé de l'Etat moscovite du XVI^e^ siècle sera d'emblée stupéfié par le parallélisme absolu qui se manifeste entre les situations que M. Braudel évoque pour l'Empire ottoman et celles auxquelles il est accoutumé par ses propres études. Mieux, il a l'impression confondante qu'on lui dresse le tableau de quelque chose qu'il connaît de longue date, mais en usant cette fois d'appellations insolites. Il n'y a qu'à remplacer *timar* par *pomestje*, *spahis* par *sluzhilye ljudi*, qu'à dénommer *votshina* la vieille propriété foncière — et le compte y est. Même action menée par le gouvernement par tous les moyens de la persuasion ou même ici de la terreur pour trans-

former la *votshina*, propriété pleine et entière et privilégiée, en *pomestje*, usufruit révocable qui doit être mérité par la disposition permanente au service militaire. Ici aussi à la mutation de la nature juridique de la possession correspond très souvent un déplacement dans l'espace : les détenteurs de *votshiny* sises dans la vieille Moscovie historique sont déposédés et pourvus de *pomestja* soit dans les territoires du Grand Sud (il serait juste de dire ici : le « Far South ») nouvellement conquis sur la steppe et sur l'emprise nomade, soit disposés en un épais bourrelet militaire tout le long de la nouvelle frontière de l'Ouest, contre l'Etat polono-lituanien. Et, au-delà encore de ces considérations d'opportunité immédiate, même pratique tout à la fois méditée et gigantesque et permanente du brassage humain, afin de briser tous les particularismes, toutes les traditions d'indépendance, *toutes les solidarités sociales organiques* — au profit de la volonté centrale et suprême. Et donc, ici aussi, même centralisation, ou plutôt centralisation bureaucratique plus poussée encore : tout est réglé au *prikaz* des *pomestja* à Moscou.

Sans doute, rien ne nous autorise à parler d' « influence »; un même désir passionnément ambitieux d'efficience militaire se conjuguant avec une même attitude du pouvoir à l'égard de la matière humaine et des corporations naturelles a dicté la même solution. Ce n'est pas — et de très loin — le seul cas où la Moscovie (et la Russie) nous apparaissent comme une monarchie orientale. Et dès lors il étonne à peine que, pendant la période critique révolutionnaire de cette vaste mutation, lors de la « révolution dirigée » menée par Ivan le Terrible, des comparaisons avec les Janissaires viennent tout naturellement à l'esprit à propos de l'instrument par excellence de cette révolution et de cette terreur, le corps des *opritshniki* — et ce d'autant plus inévitablement que dans ses éjaculations idéologico-sentimentales, quand il les oppose à ses serviteurs officiels et traditionnels (qu'il soupçonne et qu'il déteste), Ivan désigne lui aussi si volontiers les hommes de sa milice politique comme ses « pupilles », comme des « petits malheureux » qui n'ont que lui pour les protéger.

Il n'y a donc là, semble-t-il bien, qu'une rencontre. Encore valait-il la peine de la relever. Et surtout convient-il d'attirer

l'attention de nos lecteurs *sur un texte russe de l'époque* ([17]) *qui précisément insiste sur ce parallélisme et qui cite les pratiques de l'Empire ottoman en guise de modèle.*

Il s'agit d'une « supplique » d'un certain Ivan « Peresvetov » (il s'agit presque à coup sûr d'un pseudonyme), qui fut présentée par lui à Ivan aussitôt qu'après une régence qui fut déplorable le Terrible eut pris les responsabilités du pouvoir, en 1548-1549. L'auteur avait vu le monde extérieur, ce qui était rare pour un Moscovite, et de toute évidence il s'en glorifie. Ses réflexions, on le verra, il les stylise volontiers comme des conseils indirectement donnés par des potentats étrangers et dans la troisième partie ([18]), qui est un peu une épître accompagnatrice pour les deux autres, il qualifie celles-ci, qui contiennent sa doctrine, de « petits livres avec des discours impériaux (c'est-à-dire : touchant la direction des Etats) *que j'ai amenés des autres royaumes* ». Lui aussi en effet avait été une manière de mercenaire-aventurier. Il nous apprend qu'il avait servi chez le roi hongrois « V'janush » (Jean Zapolya) et le roi tchèque « Fordynal » (Ferdinand de Habsbourg); il fait aussi allusion à son service parmi des troupes polonaises — sans doute s'agit-il précisément de l'un de ces détachements de volontaires qui servaient auprès de Zapolya; enfin et surtout il avait séjourné pendant cinq mois à Suczeava, la résidence du hospodar Pierre de Moldavie. Revenu en Moscovie il avait eu (ou croyait avoir) à se plaindre du gouvernement des boyards, des « gros », notamment en ceci qu'il n'avait pas obtenu (ou qu'on lui avait enlevé) le domaine, le *timar*, le *pomestje*, qu'il se considérait comme dû en raison de ses services. Son écrit sera donc le témoignage — le plus radical et le plus passionné — du point de vue de la nouvelle classe en formation, les « hommes de service », se dressant furieusement contre la noblesse de naissance.

([17]) En fait, c'est un peu mieux encore : notre texte date des années qui *précèdent immédiatement* la phase révolutionnaire et violente de cette refonte de la propriété noble, et il a été placé sous les yeux, il a été écrit pour être placé sous les yeux de celui qui va imprimer un cours expéditif et extrémiste à cette évolution, Ivan le Terrible.

([18]) En effet, l'ouvrage se subdivise curieusement en trois exposés : le Récit sur Pëtr, voïvode de Valachie, comment il a écrit l'éloge du pieux tsar et grand-prince Ivan Vasiljevitch (c'est-à-dire Ivan le Terrible lui-même) — le Récit sur le tsar turc Makhmet, comment il voulut brûler les livres grecs — et enfin l'Epître d'Ivashka Semënov Peresvetov.

Or, le « background » de prestige si on ose dire « démonstratif », l'*exemple de succès* auquel il s'adosse pour soutenir ce qui n'est après tout dans son essence qu'une attitude affective et revendicative, ce sera précisément la toujours victorieuse organisation ottomane, ce sera notamment le triomphe insigne de « Makhmet », la prise de Constantinople. Et ce dès l'extrême début du premier texte : « Ainsi a parlé Pëtr, voïvode de Valachie : S'il vient à quelqu'un l'envie de connaître la sagesse du prince (la sagesse nécessaire à un prince), de bien savoir ce qui regarde l'art de la guerre et la règle de vie du prince, celui-là doit prendre « La Prise de Tsarjgrad » (Constantinople) et la lire jusqu'au bout *et il y trouvera toute l'aide de Dieu* (tout ce que Dieu peut lui fournir pour l'aider). »

Quelle est cette leçon que notre Peresvetov considère comme « divine » ? C'en est d'une part une de *virtù*, d'énergie et d'efficacité — Dieu aide ceux qui ne sont pas « paresseux » et par exemple les Grecs de 1453 étaient « paresseux » — et d'autre part et surtout c'en est une de « justice » ou comme il dit la leçon de la « grande vérité » (*velikaja pravda*), à savoir, en clair, une leçon d'égalitarisme niveleur et haineusement anti-nobiliaire.

Il mènera sa démonstration tout d'abord sous le couvert d'une prétendue interview documentaire menée par le voïvode Pierre de Valachie auprès d'un Moscovite qui servait auprès de lui, Vaska Mercalov, et des réflexions que les renseignements de celui-ci suggèrent au prince. Certes théologiquement les Russes confessent la vraie et bonne religion mais par contre la « vérité » (la vérité en quelque sorte laïque et pratique, celle qui tient à l'organisation de l'Etat et de la société) a « diminué » dans l'Etat moscovite. Et en conséquence le grand-prince ne « vit » plus (sa puissance ne subsiste plus) que par l'effet des thaumaturges d'autrefois et des prières des saints — autrement dit par miracle. Et — la haine, comme on sait, rend clairvoyant — il s'attaque aussitôt à ce qu'il y avait vraiment de plus primitif, de plus ridicule dans l'organisation de l'Etat moscovite (et qu'Ivan allait bientôt changer), l'habitude de confier l'administration locale, le plus souvent avec l'usage des droits régaliens les plus larges, à quelque serviteur privilégié, à quelque compagnon d'armes que le prince désirait récompenser de ses fatigues et dont l'usage moscovite disait

avec une aimable et naïve sincérité qu'il était envoyé « se nourrir » sur le terrain. Et aussitôt, en un contraste significatif, l'éloge de Mahomet II, tsar infidèle bien sûr mais *qui* « *a fait ce qui plaît à Dieu* », qui notamment « a envoyé à travers son Empire ses juges fidèles après leur avoir fait prêter serment, leur ayant donné leur pitance de son propre trésor, de quoi ils puissent vivre avec leurs hommes et leurs chevaux d'une année à l'autre ». Ces juges tranchent sans opposition aucune; s'il s'avère qu'ils se sont montrés injustes, on les supplicie cruellement en les précipitant « par le cou » dans quelque précipice ou en les écorchant vifs.

Mais de toute évidence cet embryon de programme « positif » intéresse beaucoup moins notre Peresvetov que la critique des conditions russes présentes, qui est son principal propos.

Cette critique, il la mènera d'une part sous le couvert de jugements prétendûment prononcés par Pëtr de Valachie, sous la forme de diatribes violentes contre les boyards qui s'enrichissent, vivent dans la paresse, ne savent pas tenir fermement contre la foi chrétienne ni « ne savent jouer redoutablement le jeu mortel contre l'ennemi » : en conséquence ils perdent les armées qu'on leur confie tout en s'entendant à « se garder eux-mêmes du glaive meurtrier ». (Ceci est une calomnie : les grands seigneurs que la règle pédantesquement et minutieusement observée de la préséance — le *mestnitshestvo* — obligeait à mettre à la tête des armées étaient fréquemment incapables et subissaient des échecs pour lesquels il y a d'ailleurs bien d'autres raisons et sans doute plus déterminantes que leur impéritie personnelle; mais la pratique des sources de cette époque nous autorise à affirmer que presque aussi régulièrement ils trouvaient la mort dans ces défaites. On peut relever ici la démarche habituelle d'une pensée révolutionnaire : il ne lui suffit pas de déconsidérer les capacités de l'élite au pouvoir, elle n'a pas de cesse si en outre elle ne la déshonore.)

Mais, avec toutes espèces de redoutables faiblesses, c'est un fait que l'Etat moscovite de la première moitié du XVI^e^ siècle se renforçait et s'étendait perpétuellement. Certes, Peresvetov avait tout de même raison à son point de vue : cette expansion dynamique était certainement gênée et faussée par des institutions surannées et par une organisation primitive. Il n'em-

pêche qu'avec tout le parti pris qu'il pouvait y mettre, l'exemple direct qu'il invoquait n'aurait pu militer en faveur de sa thèse qu'au prix d'une analyse plus délicate et plus pénétrante que celle qu'il était à même de fournir. Ce sera donc par un autre biais qu'il dira tout ce qu'il a sur le cœur : pour mener jusqu'à ses derniers termes l'attaque contre le vieil ordre de choses qu'il déteste, pour suggérer à l'esprit du lecteur (et n'oublions pas que son premier lecteur, son lecteur par excellence, devait être Ivan le Terrible) quelles sont, quelles doivent être les suites dernières, encore invisibles dans la Moscovie de 1550, d'une telle espèce de gouvernement et d'organisation sociale, il reprendra son thème de Mahomet II en le retournant. Une philippique — qui, faut-il le dire, ne se propose pas un instant de demeurer fidèle à la vérité historique objective — contre l'empire byzantin expirant constituera le paravent de derrière lequel Peresvetov mène son attaque contre le régime des boyards. Nous « apprenons » de la sorte qu'il n'y a pas à s'étonner de l'effondrement de Byzance, car les grands seigneurs grecs ont trahi l'empereur Constantin, ils ont troublé l'Etat par leurs « jugements injustes » et par leur avidité déprédatoire, sans compter qu'ils ont livré « la religion chrétienne grecque et la splendeur de l'Eglise » aux outrages des étrangers turcs en raison des « sortilèges hérétiques » auxquels ils se livraient ([19]). Le résultat de leur politique et de leur puissance, c'est qu'aujourd'hui Grecs et Serbes sont pris en louage par les Turcs pour paître les moutons et les chameaux. Et, constate Peresvetov avec une triomphante *Schadenfreude*, ces magnats eux-mêmes avec tout leur orgueil « ont dû apprendre maintenant à paître les moutons ». Il s'agit prétendûment des aristocrates grecs — mais quand on voit l'auteur se gausser de leur inefficacité militaire tandis qu'ils usent toutes leurs énergies à s'enrichir par des déprédations injustes et « à tenir le compte de leurs familles (de leur rang dynastique) et à mesurer leurs places d'honneur (*da mesty mestnitshatjsja*) », jusque dans les mots qu'il choisit

([19]) Dans la Moscou du temps cette accusation est vraiment canonique : elle s'attache régulièrement à tous ceux qu'une attaque, qui peut venir d'ailleurs de camps diamétralement opposés, veut perdre devant l'opinion publique, et tout particulièrement aux vaincus et aux disgraciés.

pour exprimer sa pensée on sent qu'il dirige en vérité sa flèche à l'œil droit des boyards russes ([20]).

Ainsi donc, nous pouvons conclure que de ce texte extrêmement confus certes, plein de redites, de fade rhétorique et d'images stéréotypées, à la vieux-russe, il se dégage cependant indéniablement un programme ne fût-ce que négatif et que c'est celui-là même qui, amorcé déjà auparavant depuis le règne d'Ivan III, se trouva réalisé dans sa phase violente par ce même Ivan Vasiljevitsh auquel, l'Epître nous l'apprend, « Peresvetov » avait remis personnellement ses deux premiers « petits livres » à l'entrée de l'église, le jour de la fête de la naissance de la Vierge. Et l'historiographie russe n'a d'ailleurs jamais mis en doute le lien idéologique qui unit ce texte à la période d'*opritshnina*, en d'autres termes à la phase critique de l'établissement du système du *pomestje*, du *timar*([21]).

Nous n'avons fait comparaître que deux témoins, mais on avouera qu'ils sont de taille, qu'ils nous éclairent notamment sur le *sens* dans lequel l'éloquence terrifiante des succès ottomans invitait les sociétés interpellées à s'engager. La constatation, croyons-nous, est loin de manquer d'intérêt. Mais si maintenant nous passons du plan de la pensée, de la spéculation politiques — pensée si diverse, si foisonnante au XVI[e] siècle, qui suggérait tant de modèles divers et de sollicitations de toutes sortes, ne l'oublions pas afin de ne pas perdre le sens des proportions — à celui des réalités organiques et institutionnelles, il nous faudra singulièrement déchanter.

La leçon du Janissaire s'adressait, on l'a vu, aux rois de Bohême et de Pologne. Or, très peu de temps après, la Bohême entrait dans l'orbite de l'édifice stratégique et dynastique des Habsbourg et la société tchèque n'allait plus se préoccuper que de la défense des aspects religieux de son autonomie. La Pologne par contre entrait dans une époque d'exceptionnelle exubérance politique et idéologique, *mais ici la voix du Janissaire parvenait à contretemps*. Les dates ont en l'espèce une éloquence à laquelle il est impossible de se soustraire. L'opuscule que nous avons évoqué provient, on se le rappelle, tout

([20]) A. S. ARKHANGELS'KIJ, *Iz lekcij po istorii russkoj literatury* (*Literatura moskovskago Gosudarstva*, Kazanj, 1913, pp. 340-356).

([21]) Cf. tout récemment encore P. A. SADIKOV, *Otsherki po istorii Opritshniny*, Moscou-Leningrad, 1950, pp. 7-77.

au moins pour la version qui nous est parvenue et qui est adressée à Ladislas et à Jean-Albert, de 1497-1501. Or, en 1497 précisément l'unique grande tentative qui ait été menée en Pologne pour fonder un pouvoir de type « machiavélien » et qui, comme partout dans l'Europe transalpine, avait pris ici comme cadre un plan et une ambition *dynastiques*, avait, d'entrée de jeu peut-on dire, essuyé sur le plan militaire une déconfiture qui fut à la fois décisive dans les catégories de la force et déshonorante dans celles de la morale — l'insuccès de Jean-Albert dans sa campagne de Bukovine. Et ce qui compte, c'est que *ce type d'ambition ne se releva jamais en Pologne de cet échec liminaire*, qu'il en demeura à tout jamais déconsidéré. A juste titre d'ailleurs, car, quoi qu'en puissent prétendre les « réalistes » à fleur de peau de tous les temps, c'est là un genre d'entreprises que seul le succès peut justifier. Or, d'autre part, un peu dans le cadre de la même politique à l'origine, au gré de l'un de ces détours paradoxaux que connaît le jeu politique quand il est de haute qualité, en 1493 s'était tenu le « Parlement modèle », le premier Sejm définitivement articulé, *et cette initiative-ci au contraire allait prendre aussitôt force et vigueur.* Dès lors, la confrontation de ces deux péripéties survenant en un moment de mutation critique de la société polonaise a préjugé du succès que pouvaient avoir les conseils et les exemples du Janissaire. La Sérénissime République présidée par un roi, par un doge à vie qui n'est même que partiellement et conditionnellement dynastique, va chercher les solutions de ses problèmes dans un tout autre sens. Certes, elle va s'efforcer aussi de clore sa période de féodalité ([22]) (partiellement, mais c'est aussi le cas pour toutes les autres sociétés occidentales) mais ce sera sur une tout autre base que la « leçon turque » tant pour ce qui regarde les réalités de fait et d'institutions que dans les projections idéales : ce sera dans le sens d'un régime parlementaire fondé sur l'omnipuissance de la Diète et tout particulièrement de la Chambre des Députés et dans le sillage des leçons du civisme républicain antique, réfractées à travers l'exemple vivant de

([22]) C'est ce que nous nous proposons de démontrer au terme d'une vaste enquête sur la pensée et la conscience politiques dans la Pologne du XVI[e] siècle, à laquelle nous travaillons actuellement.

Venise et transposées à l'usage d'une société agraire et décentralisée.

Aussi y a-t-il bien pu y avoir avec le temps, et même assez tôt, une estime sincère pour certaines qualités morales des Turcs et une reconnaissance clairvoyante des mérites de quelques physionomies d'hommes d'Etat ([23]), il n'en est pas moins vrai que dans la masse énorme des libelles, pamphlets, discours prononcés à la Diète, discours de propagande électorale, qui constituent l'équivalent parfait du journalisme politique d'aujourd'hui et nous représente l'opinion moyenne dans toutes ses orientations et à tous ses niveaux, le *régime* turc dans son essence est évoqué avec dégoût et avec horreur : à côté de la Moscovie et de ce que les Polonais de ce temps appelaient la Valachie ([24]), l'Empire ottoman constitue couramment l'exemple-type de la tyrannie sans limites et sans légitimité, c'est-à-dire de l'opposé exact de la République libre, civique, fondée sur la loi et les droits, que la société polonaise se targuait d'être.

Sans doute, ceci constitue-t-il une opinion générale du type affectif, qui relève de cette « mythologie » politique simplifiée dont ne peuvent se passer les sociétés qui vivent en état de discussion permanente touchant leurs décisions et leurs volontés. Mais prêtons l'oreille maintenant à la voix d'un observateur intelligent, attentif et nuancé qui, par chance, se trouve être de surcroît un esprit on ne peut plus indépendant, Erasme Otwinowski, qui, un peu plus tard, va devenir un Antitrinitaire notoire et même agressif — et il est facile de se représenter ce qu'une telle option doctrinale comportait pour lors de total non-conformisme à l'égard des opinions reçues comme envers les autorités sociales et politiques consacrées. A titre de curieux et de volontaire il accompagne l'ambassadeur Andrzej Bzicki dans la mission de celui-ci à Stamboul en

([23]) J'ai déjà signalé en une autre occasion combien l'évocation par l'historien Wapowski (mort en 1535) des liens de cordiale « collégialité » qui existaient entre Christophe Szydłowiecki et Ibrahim-Pacha au moment où, à propos de la mort du dignitaire polonais (1532), l'auteur dresse le bilan de sa personnalité et de sa politique, constitue à cet égard un phénomène tout à la fois liminaire et profondément frappant.

([24]) Faut-il rappeler que dans les textes de cette époque on dénomme Valachie ce que notre géographie historique désigne au contraire sous l'appellation de Moldavie ?

1557. Il nous a laissé des notes qui le désignent comme un modèle de touriste pénétrant ([25]). Or, quel est le trait qui l'a le plus frappé dans la société ottomane? Il ne nous est pas difficile de répondre aussitôt : *l'étatisme*. De ce phénomène il relève les avantages tout comme les inconvénients. Dans la bourgade où le groupe des Polonais arrive pour la première fois en vue de la mer, il admire un pont jeté par-dessus un golfe, « très coûteux », construit en blocs carrés joints par des crocs de fer et recouverts de plomb, comportant trente-six voûtes disposées en quatre étages, si bien qu'on dirait de quatre ponts superposés, et il conclut : « Une construction large, particulière (originale), on n'entend pas qu'elle ait (nulle part) sa pareille. Quelques milliers d'hommes y ont travaillé pendant trois ans. » Mais à Constantinople il notera un contraste éloquent : dans cette ville énorme il n'y a, à son gré, aucun édifice digne d'être vu *sauf les fondations publiques* — églises, bains (qui l'ont vivement frappé), hôpitaux, écoles, caravansérails — qui, elles, au contraire sont remarquables, tout comme le pavé des chaussées.

Et surtout il a bien distingué et longuement commenté, avec des détails *vus* et attachants, le paradoxe extrême de cette société ottomane, que les plus hautes fonctions dans l'Etat échoient à d'anciens esclaves choisis, éduqués, dressés par le pouvoir comme on ferait d'animaux. Et au terme de l'ample développement qu'il consacre à cette particularité institutionnelle, il conclut sur un jugement nuancé et au fond empreint d'une redoutable ironie, ironie à deux tranchants certes mais qui n'en dénonce pas moins en un raccourci pénétrant *le développement subséquent de tous les régimes de ce genre* : « Et il y a de quoi regarder les yeux bien ouverts une telle manière de se comporter vraiment opposée à nos coutumes — que là-bas *on ne naît pas seigneur*, mais qu'ils sont faits quelque chose à partir de rien, soit en raison de leur courage et de leur grande *virtù, comme c'était d'abord*, quand les vices ne s'étaient pas encore glissés dans le corps social au point où ils en sont aujourd'hui, *soit en raison d'une chance aveugle et par la grâce du maître, sous l'effet de quelque hasard.* » Et comme il ajoute encore — et combien justement! — qu'une

([25]) Publiées (techniquement parlant, très mal), par J. I. Kraszewski, *Podróże i poselstwa polskie do Turcji*, Kraków, 1860, pp. 7-40.

telle organisation de la société est extraordinairement propice « *ad devincendos animos subditorum* » par le monarque, « parce que chacun doit lui être de fait et moralement redevable de quelque chose, quand au sortir de l'ordure on l'a fait tout de suite seigneur », on peut dire que par là même il dépose la pierre tombale sur toute possibilité de propagande en faveur d'un régime imité de cet exemple. Plus encore que dans la simplification polémique que l'on trouvait dans les écrits quotidiens, l'organisation ottomane apparaît ici comme située à l'opposé de tous les mobiles dominants de la société polonaise, aussi bien de ceux qui attirent notre respect et notre sympathie, le culte de la liberté et de l'indépendance personnelle, l'ambition et la fierté pour chaque homme pris individuellement de se forger sa propre carrière, sa propre gloire, sa propre immortalité, la tension prodigieuse de l'initiative privée, que de ceux qui constituent *the dark side of that moon*, l'esprit de caste, le sens exacerbé des catégories du sang. Et déjà le seul « avantage » qui pouvait compenser tant d'intolérables disparités, celui de l'efficacité et du bon fonctionnement, est en train de s'estomper : l' « égalitarisme » *sui generis* qui enchantait le Janissaire et, trop tard pour son renom de perspicacité, le prétendu Peresvetov, s'avère déjà *une autre inégalité*, aussi déraisonnable que celle des vieilles sociétés et pas plus efficiente, ou plutôt moins encore puisqu'il s'y ajoute les effets léthargiques du despotisme ([26]).

S'il est après tout de notoriété évidente que l'organisation de l'Empire ottoman n'a exercé aucune influence quelque peu significative sur l'Etat polonais et que donc les conseils du Janissaire n'ont pas été suivis, il peut paraître à première vue bien risqué de vouloir mettre en doute l'importance ou plus exactement la valeur des traits « turcs » — ceux que Peresvetov prônait avec une féroce énergie — dans l'histoire de l'Etat moscovito-russe. Sans doute, je l'ai dit, il serait encore plus risqué de parler d' « influences » ou de « modèle », comme aussi bien de surestimer l'effet qu'ont pu exercer les écrits du mercenaire. Mais, le lecteur s'en doute, ce n'est pas seulement

([26]) De même dans les pures catégories de la *balance of power* Wapowski avait eu l'étonnante prévoyance de comprendre au moment même que le point suprême de la force d'expansion ottomane avait été atteint *et dépassé* au cours de la grande péripétie de 1529-1531.

cet objectif restreint que notre scepticisme a en vue : ce n'est rien moins que la signification de l'introduction du système du *timar-pomestje* que nous nous proposons de soumettre à un examen critique.

Sans doute, l'histoire de la Russie au XVI^e^ siècle est-elle marquée par des phénomènes *durables* et *importants* dont on a vu combien ils sont indubitablement concomitants et convergents avec les traits les plus caractéristiques de l'organisation ottomane. Sans doute, pour aller au principal, le gouvernement de Moscou parvint-il par une pression constante, par une lutte qui pendant tout un temps prit le caractère d'une guerre civile unilatérale menée par le pouvoir contre une bonne partie de ses sujets (avec tous les dégâts matériels et moraux qu'une telle situation comporte) à réduire à peu près à rien la part des *votshiny*, des vieilles propriétés foncières nobles, et à les remplacer par des *pomestja*, par des *timars*. Sans doute encore, cette mutation en soi et les conditions dans lesquelles elle fut menée ont-elles déterminé l'apparition de la *noblesse russe moderne*, celle qui a été dépossédée en 1917, l'élaboration du *néo-servage*, qui n'est pas du tout ici un résidu de la féodalité médiévale mais qui naquit alors, en fonction de la création des *pomestja*, et qui ne devait être aboli qu'en 1861-1863, et ont-elles de surcroît imprimé à la conception du pouvoir et au climat des relations entre le gouvernement et les gouvernés des traits si profonds qu'ils subsistent notablement jusqu'à ce jour. Il s'agit donc de faits qui ont été indubitablement importants — *mais cette constatation ne préjuge en rien de leur valeur.*

Deux remarques dominent toute la question et suffisent pour la trancher. On a vu que d'un bout à l'autre, l'unique argument invoqué en faveur de la « leçon turque » était l'efficience, et l'efficience vue particulièrement et même au vrai uniquement sous l'angle du potentiel militaire. Or, sur ce terrain l'expérience moscovite, menée pourtant à fond, avec méthode, pendant tout un temps avec frénésie, sans tenir aucun compte du prix payé, *s'est soldée par un échec total.* Déjà Ivan le Terrible a terminé son règne en vaincu. Et dès le XVII^e^ siècle, aussitôt après que cet immense effort eut été fourni pour doter l'Etat et l'Empire d'une réserve perpétuellement disponible (mais qui s'avéra de très peu de valeur sur les

champs de bataille), les premiers Romanov d'abord, plus tard Pierre le Grand en y appliquant sa surprenante énergie, *durent reprendre le même problème à pied d'œuvre* — mais bien entendu en conservant tout le gigantesque passif de l'opération précédente — et créer des régiments à l'occidentale dressés aux évolutions sur le terrain par des spécialistes étrangers, composés de recrues prises dans les classes taillables et non dans le nouveau corps « militaire » privilégié, et entretenus intégralement par le Trésor, les *pomestja* demeurant aux mains des ex-« hommes de service » devenus déjà « élite de consommation ». Ainsi nous pouvons dire que sur ce terrain, qui était le sien propre, le système du *pomestje* fut une création effroyablement coûteuse mais en définitive une « *mesure pour rien* ».

On pourrait soutenir légitimement qu'à côté et peut-être au-dessus de cette valeur d'efficience dynamique, il y en avait une autre, satisfaisant un impératif de la raison (ou, si l'on veut, de la conscience), qu'à maintes reprises nous avons vu affleurer dans les considérations avancées en faveur de la « leçon turque » — à savoir cette forme d'égalitarisme ou de justice distributive qui souhaite que, s'il existe des privilèges, ils soient au moins mérités par la personne qui en jouit et utiles à la communauté, cette utilité pouvant d'ailleurs être comprise de façons bien diverses. Mais c'est un fait que dès la seconde moitié du XVII^e^ siècle il est question dans les documents russes, sans que l'on semble se rendre compte de l'intime contradiction des termes, de *pomestja* « héréditaires », de *pomestja* « de famille »; on les lègue, on les aliène, on les livre en gage; en 1684 un texte législatif en autorise le morcellement par *voie d'héritage*. Ainsi, sur ce terrain-là aussi, le bénéfice pour la communauté de la sanglante et ruineuse révolution foncière menée au XVII^e^ siècle se trouvait bientôt entièrement résorbé. La Russie faisait pour la première fois une expérience qu'elle répétera à plusieurs reprises sans jamais en vouloir tirer la leçon — à savoir que là où il n'existe pas de liberté et notamment là où ne peut s'exercer le contrôle de l'opinion et de la discussion publique, les privilèges ont tendance à grossir et à se cristalliser dans une caste du même mouvement où ils cessent d'être mérités par le talent et l'activité.

Nous sommes donc bien en droit de conclure que dans le

domaine des réalités militaires, politiques, sociales, de toutes les leçons qu'avait pu suggérer la terrifiante efficience impériale des Ottomans *il n'est rien demeuré de solide ni d'utile* : lorsque les sociétés que nous avons prises en considération feront un effort couronné d'un réel succès pour sortir de leur inadéquation institutionnelle, de ce qui les faisait faibles et menacées, il leur faudra chercher leurs modèles ailleurs, et cela en un temps où déjà le déclin et même l'effondrement de la puissance turque étaient patents.

Est-ce à dire que de cette longue « coexistence » qui pendant si longtemps ne fut guère « pacifique » il ne soit absolument rien resté?

Quant à nous, nous croyons retrouver les éléments d'un bilan enfin positif sur un tout autre terrain, sans doute assez inattendu. Et de la sorte nous nous trouverons confrontés avec un dernier paradoxe, qui nous semble assez instructif.

Au moment même où, après une longue période de surveillance mutuelle au sein d'une paix crispée, périlleuse et paradoxale, Pologne et Turquie entraient enfin dans une longue et vaine épreuve de forces, en un temps où il ne pouvait plus être question d'imiter l'adversaire sur le terrain des concepts de l'Etat et de la société, même en vue de le combattre plus efficacement, l'art turc d'ornement, art « d'enveloppe » à coup sûr mais qui n'en conférait que plus efficacement et plus visiblement à l'existence quotidienne, aux choses et aux hommes, aux aspects tangibles et continus de la vie, un lustre chatoyant et une élégance suprême, conquérait de haute lutte la sensibilité polonaise et, à travers celle-ci, contribuait à coup sûr pour une certaine part à enrichir et nuancer les rêves d'exotisme d'un Occident qui ne cesse de revenir à des nostalgies proche-orientales.

Grâce, encore un coup, aux témoignages littéraires nous pouvons saisir sur le vif, *in statu nascendi*, le choc premier de cette espèce de *compensation* apportée par ce qu'on pourrait appeler une solidarité esthétique au sein même de la pire tension politique et militaire. Voici comment Samuel Twardowski, qui sera le maître et l'initiateur de la « poésie des gentilshommes » pendant l'époque du baroque « sarmate », rend compte de l'impression faite par les costumes turcs, sur les membres de la « Très Honorable Légation » dirigée par

le prince Christophe Zbaraski — or, prenons-y garde, nous sommes en 1622, c'est-à-dire aussitôt après la destruction de toute une armée à Cecora au cours d'une retraite dramatique et au lendemain du siège de Chocim qui a été un peu un Verdun de l'époque : « Et ici il y avait pour eux de quoi observer les vêtements étranges, que ce fussent les turbans tressés en cercles divers, que ce fussent les kaftans et les toges (!), *à chaque fois œuvres de joliesse*, aux couleurs soyeuses et aux teintes variées. L'œil n'est pas autant réjoui par, au bord de la mer, un amas de conques que la nature elle-même a bigarré de sa main miraculeuse ou par l'aimable tulipier dans une vallée parfumée quand il déploie sa fleur aux mille nuances diverses. » Mais ce qui est le plus significatif, c'est que cette impression de jeunesse, *il ne l'oubliera plus* : il y revient dans son *Panégyrique de Ladislas IV* en l'enrichissant et en la poétisant : spahis et janissaires du camp turc à Chocim ne sont plus du tout les moines terrifiants de Busbecq mais des paons qui ouvrent leur queue, des « tulipes de feutre »; de leurs turbans il voit jaillir des « traînes de phénix »; et si à nouveau leur foule colorée lui rappelle les « conques de la Propontide », les jeunes « caddis » qui servent dans l'entourage immédiat du sultan Osman « dressent leurs têtes plus qu'une fleur de pavot épanouie » — c'est-à-dire que le spectacle exotique est déjà devenu si proche de l'âme du spectateur par l'émotion sympathique qu'il déchaîne, qu'il suggère à son imagination une comparaison que j'oserais appeler *intime*, celle du coquelicot gracile qui, parmi les épis des champs polonais, au moment le plus coloré et le plus éclatant de l'été, dresse le plus haut qu'il peut sa corolle somptueuse. Et en effet, plus significativement encore, on le voit employer *ce même matériel de comparaisons*, surgi d'abord pour évoquer la splendeur d'une foule turque, on le voit l'employer aussitôt après et avec prédilection dans le *Panégyrique* et dans la *Guerre Civile* aux moments où il se propose de peindre de la façon la plus poignante des spectacles fournis *par ses compatriotes*, là la magnificence bariolée du cortège de l'ambassadeur Ossoliński entrant à Rome, ici la grâce éclatante et tragiquement dérisoire de régiments de cavalerie polonaise qui vont être taillés en pièces dans la guerre cosaque.

Cette constatation, apparue dans l'œuvre de Twardowski,

on peut l'approfondir et la généraliser. Dans cette société qui s'enchante tout à la fois de son unité retrouvée et de son unicité à l'égard du monde ambiant, où la vie spirituelle naguère si riche et si variée tend à se ramener à quelques grandes émotions frustes et communautaires, où l'esprit de prouesse prend dans l'opinion générale la place qu'occupaient récemment les problèmes, il se fait que les conditions de la vie, de la culture et aussi et surtout de l'inculture créent les conditions idéales pour l'apparition de ce qui est pour lors impensable dans le reste de l'Europe, une épopée *authentique*. Et en effet on la voit naître et à l'encontre des conseils autorisés et désastreux que lui prodiguait la théorie esthétique, qui lui suggère comme guide Virgile, ce maître adorable de toutes les épopées mort-nées, mue par un instinct juste elle suit au contraire la voie défrichée par Lucain. Or, dans ce type de solution le « danger » était — ou pouvait être, selon les goûts du temps — un certain prosaïsme que faisaient craindre des sujets réels, historiques, proches même dans le temps, privés donc des prestiges de la mythologie et des brumes augustes des théogonies. Ce prosaïsme virtuel, on voudra donc, tout comme chez Lucain d'ailleurs, lui forger une compensation dans l'exubérance colorée d'évocations exotiques et pourtant proches, qui charment l'imagination tout en la promenant dans un univers dont la séduction soit immédiate et immanquable — et, comme bien l'on pense, ce sera le monde ottoman-tatare, ce seront le Sérail, les armées multicolores et hétérogènes, les turbans et les burnous, les aigrettes et les brocarts qui en fourniront l'ample matière.

Combien ce charme a agi profondément et durablement, je le prouverai en relevant deux faits d'histoire de la culture qui sont d'une belle force. Jean Sobieski, époux — extrêmement épris — de Marie de la Grange d'Arquien, lecteur — toujours enthousiaste — des romans de Mademoiselle de Scudéry et de La Calprenède, pose à ses résidents à Bakhtshisaraj des questions précises sur les dernières modes qui règnent à la cour de Crimée et leur recommande de lui envoyer des modèles. On a pu récemment établir, contre le scepticisme de Boyé, la part personnelle et impérieuse qu'avait prise Stanislas Leszczyński, beau-père de Louis XV, dans ses constructions des Deux-Ponts et de Nancy, précisément par l'élément de

« turquerie » que l'ancien réfugié de Bender a tenu à introduire dans les « fabriques » et dans les « ermitages » de ses parcs.

Je l'ai dit en une autre occasion, le dernier et suprême accord de cette « *symphonie alla turca* », on le trouve dans l'œuvre poétique de Slowacki, qui est un peu pour l'ancienne culture polonaise ce que Goya est pour l'Espagne. Rien de plus émouvant ni de plus efficace que la sympathie avec laquelle il a su évoquer la noblesse funèbre et délicate de l'Islam en décrépitude. Et le moment où le héros de l'épopée *Beniowski* quitte la Crimée et, se retournant tandis qu'il chemine dans la steppe, distingue encore au loin, dressé sur un mamelon, le fils de Girey-khan, éclatant de brocart comme un bouvreuil et gracile comme un roseau, dans l'embrasement du soleil couchant, a toute la vigueur incisive d'un symbole définitif. Si *pan* Beniowski ne parvenait plus à reconnaître le visage du cavalier scintillant, c'était, bien sûr, parce qu'il y avait dans l'atmosphère une telle rougeur et que de telles flammes montaient de la terre — mais c'était aussi sans doute parce que son regard s'embuait quelque peu d'émotion.

C'est donc sur un sentiment d'une espèce de fraternité nostalgique que se terminait la courbe des attitudes nourries à l'égard de ceux qui avaient commencé par être les *imanissimi hostes nominis Christiani*.

Nous avons ici un contraste qui oblige à la réflexion. Ce qui avait été si redoutable et si impressionnant a sombré sans laisser ni de traces ni presque d'échos; ce qui d'emblée était fragile a traversé les siècles et a su vaincre des préventions séculaires et acharnées. N'aurions-nous pas ici un exemple privilégié de cette vérité que les forces, les puissances, les organisations, peuvent être, sont le plus souvent des mirages, au mieux des contingences — et alors pratiquement toujours des contingences négatives, néfastes —, *presque de l'anecdote*, et que les valeurs de culture au contraire constituent le grain solide du passé, la vraie « acquisition éternelle », *et donc le véritable objet de l'histoire*?

En tout cas, dans le cas qui nous occupe, il n'est peut-être pas difficile de deviner la raison pour laquelle l'organisation a « passé avec le vent » et pourquoi le charme des valeurs artistiques s'est finalement avéré une réalité sécu-

laire. Au premier abord, les « réalistes » s'extasiaient devant une utilisation aussi efficace du *matériel humain*, mais cette organisation était fondée sur le mépris total de l'homme, sur la négation de cette part d'autonomie qu'aucune considération d'efficience communautaire n'a le droit de lui arracher — et ce mépris monstrueux n'a pas tardé à rencontrer sa juste rétribution : dès que le mécanisme inhumain eut commencé à se déranger, il n'y avait plus d'autre possibilité que la déconfiture et la paralysie progressives. Les valeurs d'art au contraire que créait cette société se trouvaient extérieures à cet ordre, elles constituaient l'oasis où se réfugiaient le caprice et la part de la création indépendante.

Du destin contrasté qu'ont connu les « nouveautés turques » dans les sociétés slaves il se pourrait donc que se dégage une leçon qui, aujourd'hui plus que jamais, nous semble tout à la fois significative et encourageante.

De l'adjudication publique en tant que mode de conclusion des marchés de l'Administration et du contrôle exercé par le Conseil d'Etat

par **M. A. FLAMME,**
Agrégé de l'Enseignement supérieur

1. Alors qu'on serait bien en peine en Belgique de citer, avant 1950, un seul ouvrage traitant des « contrats de l'administration » (1), cette matière est passée depuis cette date au premier plan des préoccupations de plusieurs auteurs (2) et fait l'objet des recherches de centres d'études (3) et de sociétés savantes (4).

L'interventionnisme croissant de l'Etat dans les domaines économique et financier, le malaise indéniable existant dans les rapports entre les pouvoirs publics et leurs cocontractants, la nécessité de favoriser un climat de collaboration confiante entre parties, et surtout les espoirs placés à bon droit dans notre jeune Conseil d'Etat en tant que « gardien de la moralité administrative », voilà qui suffit amplement à expliquer l'évolution constatée et la réelle « actualité » de problèmes hier encore ignorés.

(1) Cette curieuse indigence de la doctrine doit être attribuée à la conviction solidement ancrée chez les juristes d'avant guerre que lesdits contrats n'offraient aucune originalité et s'intégraient aisément dans les cadres traditionnels du droit civil.

(2) A. DE GRAND RY, *Marchés de fournitures et de travaux publics* (1952, stencil); J. POORTERMAN, *Entreprises de travaux et de fournitures* (éd. La Charte, à Bruges, 1953); voy. également notre thèse d'agrégation : *Les marchés de travaux publics. Analyse du droit positif et essai doctrinal* (stencil, avril 1954).

(3) Le Centre d'Etudes René Marcq (section de droit administratif) à l'U. L. B. sous la direction du regretté professeur J. Lespès.

(4) Tel l'Institut belge des Sciences administratives.

I. Les modes de passation des marchés publics

2. Lorsque l'Etat désire assurer l'exécution d'un travail public, il peut :

— Ou bien recourir à la *régie*, c'est-à-dire se faire lui-même entrepreneur;

— Ou bien confier l'exécution à un entrepreneur professionnel avec qui il conclut un *marché*.

Dans cette deuxième hypothèse, qui seule nous intéresse, l'Etat ne jouit cependant pas d'une entière liberté dans le choix de son cocontractant.

Il est obligé de recourir à la procédure de l'adjudication publique (5) et ne peut s'en dispenser, pour traiter de gré à gré, qu'à titre exceptionnel (6), c'est-à-dire :

a) En raison de la faible importance pécuniaire du marché (7);

b) Lorsque l'objet du marché paraît incompatible avec la procédure de l'adjudication :

— Soit que son possesseur soit unique, ou titulaire d'un brevet;

— Soit qu'il s'agisse d'ouvrages d'art et de précision, dont l'exécution ne peut être confiée qu'à des artistes ou ouvriers éprouvés;

— Soit qu'il importe d'acheter ou de choisir les objets au lieu de production;

— Soit encore lorsque les exploitations, fabrications et fournitures ne sont faites qu'à titre d'essai;

c) En raison des circonstances entourant la passation du marché, soit la nécessité de garder le secret sur les opérations du Gouvernement, soit l'inefficacité des tentatives d'adjudication (8), soit encore l'urgence évidente (9), amenée par des

(5) Loi de comptabilité du 15 mai 1846, art. 21.

(6) *Ibid.*, art. 22.

(7) Moins de 100.000 francs.

(8) Cette hypothèse se rencontre lorsque aucune offre n'a été présentée ou que les prix offerts ont été jugés inacceptables.

(9) Sur la notion de l'urgence, les limites du pouvoir de l'Administration d'apprécier quand sont réunies les conditions permettant de recourir à la procédure de gré à gré, ainsi que sur le contrôle exercé par le Conseil d'Etat, voyez notre thèse précitée, n° 32 et les notes.

circonstances imprévues, et qui ne permet pas de retarder la conclusion du marché en lui faisant subir les délais de l'adjudication.

3. Si la loi organique de comptabilité n'a prévu que deux modes de passation des marchés publics, la pratique administrative s'est toutefois quelque peu écartée de ce cadre rigide et recourt également :

1° A *l'adjudication sur coefficients*, véritable adjudication publique, mais où la combinaison de coefficients de qualité — rendus publics avant l'ouverture des soumissions — et de coefficients de prix a pour effet d'attribuer automatiquement le marché non plus à l'auteur de l'offre la plus basse, mais à celui de l'offre qui se révèle la plus avantageuse pour l'Administration, compte tenu et de son prix et de sa valeur technique, appréciée suivant un procédé mathématique ([10]);

2° Au *marché de gré à gré par voie de concours*, lorsque l'Administration se trouve en face d'un problème technique ou artistique, à l'occasion duquel elle invite les participants à proposer eux-mêmes des solutions d'exécution; la caractéristique du concours est donc de porter non pas exclusivement sur la confection de l'ouvrage technique ou artistique, mais aussi sur l'établissement du projet de cet ouvrage;

3° A *l'adjudication* dite « *restreinte* » ou « sur appel restreint à la concurrence »; l'Administration s'adresse à un petit nombre d'entrepreneurs *préalablement* et *discrétionnairement* admis à soumissionner et leur fait directement parvenir les documents nécessaires à l'établissement de leurs offres; dérogeant incontestablement à la règle de la concurrence illimitée édictée par l'article 21 de la loi de comptabilité, ce mode n'est rien autre qu'une variante de la procédure de gré à gré ([11]) et laisse entière la liberté du maître de l'ouvrage quant au choix de son cocontractant ([12]).

([10]) A notre connaissance, l'Administration belge — celle des Routes notamment en matière de fournitures de pavés — dénature l'adjudication sur coefficients en ne publiant pas lesdits coefficients.

([11]) Il ne peut donc y être recouru que dans les hypothèses limitativement énumérées à l'article 22 de la loi de comptabilité (cf. *supra*, n° 2).

([12]) Voyez notre thèse *Les marchés de travaux publics*, n° 86; *contra* cependant, mais à tort, P. Wigny, *Droit administratif*, n° 357.

4. Avant l'institution du Conseil d'Etat, la règle de l'adjudication publique n'avait pas de sanction, les tribunaux civils étant incompétents pour connaître d'un recours contre une décision ministérielle de renoncer à l'adjudication publique sans que soit remplie l'une des conditions énumérées par l'article 22 de la loi de comptabilité.

Depuis la loi du 23 décembre 1946 au contraire, le Conseil d'Etat ne se fait pas faute d'annuler les décisions administratives prises en violation de la règle précitée ([13]).

Il convient toutefois d'observer que cette règle ne vaut que pour les marchés de l'Etat et de la Colonie ([14]). Aussi invraisemblable que la chose paraisse, aucune loi n'impose aux provinces ni aux communes ([15]) l'obligation de recourir à l'adjudication publique et les seules restrictions apportées à la liberté des pouvoirs subordonnés résultent du contrôle exercé par l'autorité de tutelle.

Or, si pour l'Etat déjà les avantages ([16]) présentés par l'adjudication publique ont été jugés l'emporter sur les inconvénients ([17]), la chose est encore bien plus vraie en ce qui concerne les marchés des collectivités locales, passés par des autorités dont les préoccupations politiques s'accompagnent rarement d'une compétence technique et financière suffisante et qui sont forcément plus exposées aux tentations de tous ordres ainsi qu'aux sollicitations et aux influences locales.

Pour ces collectivités, l'adjudication conserve son principal avantage qui est de rendre plus difficiles les collusions et abus de pouvoir des agents publics et de garantir l'impartialité du choix du titulaire du marché. La réforme actuellement projetée du régime des marchés administratifs devrait donc comporter l'obligation pour les pouvoirs subordonnés de recourir à l'adjudication publique et subordonner toute dérogation à l'approbation de l'autorité de tutelle.

([13]) Voyez les arrêts cités dans notre thèse, n° 38, note 3.

([14]) Ordonnance du 12 avril 1951, *Bull. Admin.*, 10 mai 1951, p. 993.

([15]) En ce qui concerne les organismes parastataux (R. T. T., S. N. C. F. B., I. N. R., etc.) il faut consulter la loi qui les crée ainsi que leurs statuts (voyez notre thèse précitée, n° 53).

([16]) Notamment l'automatisme dans la désignation de l'adjudicataire, qui soustrait l'administration aux soupçons de favoritisme ou de corruption, tout en simplifiant sa tâche et en allégeant sa responsabilité.

([17]) Les coalitions d'entrepreneurs, le rôle excessif joué par l'élément « prix » au détriment de la compétence technique.

II. La procédure de l'adjudication publique

5. Du moins en ce qui concerne les marchés de l'Etat, nous avons défini ([18]) l'adjudication publique comme étant la « procédure unilatérale et préalable à la conclusion d'un marché, qui permet à l'Administration de recourir, dans les formes légales et réglementaires, à la collaboration forfaitaire d'une entreprise privée, désignée à la suite d'un appel public à la concurrence — en principe illimitée — appel qui a pour effet de conférer automatiquement au titulaire de l'offre régulière la plus basse le droit à l'attribution définitive du marché, droit cependant subordonné à l'approbation de l'organe administratif compétent, laquelle seule noue le lien contractuel ».

En reprenant point par point les divers éléments de cette définition, nous aurons démonté le mécanisme de l'adjudication publique.

A. *Procédure unilatérale et préalable à la conclusion d'un marché*

6. L'adjudication ([19]) est un acte juridique unilatéral, puisqu'il est le fait exclusif de l'administration et conditionne la régularité de l'exercice de la compétence de l'autorité publique qualifiée pour conclure le contrat. Quant à son caractère « préalable », il convient de souligner que si la procédure des enchères constitue un réel préambule au contrat, c'est uniquement dans le chef de l'administration maîtresse de l'ouvrage, car l'entrepreneur, lui, est lié par son offre et ne peut la retirer pendant un certain délai généralement fixé par le cahier des charges ([20]).

B. *Respect des formes légales et réglementaires*

7. Nous étudierons cet aspect essentiel du problème à propos du contentieux de l'adjudication publique ([21]).

([18]) Dans notre thèse précitée, n° 55.

([19]) Entendons par là l'ensemble complexe d'opérations préparatoires et dont le dernier acte seulement est la proclamation du titulaire du marché.

([20]) *Infra*, n° 17.

([21]) *Infra*, n[os] 18 et suiv.

C. *Collaboration forfaitaire d'une entreprise privée*

8. Au même titre que la publicité et la concurrence (22), le forfait constitue l'une des constantes de la procédure (23). Cette notion — qui ne figurait pas dans l'ordonnance française du 31 mai 1838 (24) — fut introduite pour rendre encore plus rigide le principe de l'adjudication publique et traduit la volonté du législateur d'empêcher que l'égalité entre les soumissionnaires — nécessaire lors de l'adjudication à peine d'enlever toute efficacité à la concurrence — puisse être rompue après coup, c'est-à-dire en cours d'exécution, par des modifications aux clauses du contrat, consenties par le maître de l'ouvrage à l'avantage de l'adjudicataire.

Il en résulte que si, en principe, l'entrepreneur ne peut demander aucune augmentation de prix, notamment sous le prétexte d'augmentation de la main-d'œuvre ou des matériaux (Code civil, art. 1793), l'Administration est, elle aussi, liée par cette règle du forfait, qui domine dès lors la rédaction comme l'interprétation de tous les contrats administratifs et interdit à l'Etat de renoncer au principe de l'irrévocabilité du prix à peine d'engager la responsabilité du Ministre intéressé.

9. Tel est bien le principe, mais la pratique s'en est fort écartée et non sans raison :

1° Se fondant sur l'article 97 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868 (25), et malgré l'opposition déterminée de la Cour des Comptes (26), l'Administration prétend pouvoir déroger aux clauses et conditions de l'entreprise, et notamment en modifier les clauses pécuniaires à l'avantage de l'adjudicataire

(22) *Infra*, nos 10 et suiv.

(23) Art. 21 de la loi de comptabilité du 15 mai 1846 : « Tous les marchés au nom de l'Etat sont faits avec *concurrence*, *publicité* et à *forfait*... »

(24) Dont s'est inspiré le législateur belge dans la loi de comptabilité précitée.

(25) « Après que le Ministre a approuvé le marché, il ne peut être dérogé qu'en vertu de décisions ministérielles motivées aux clauses et conditions des devis et cahiers des charges, soit pour changer la nature de l'entreprise ou des travaux, soit pour en modifier et augmenter le prix ou pour affranchir les entrepreneurs des cas de responsabilité et d'amendes. »

(26) Sur cette controverse, voyez notre thèse, nos 90 à 95.

lorsque surviennent des circonstances extraordinaires et imprévisibles et ce même si celles-ci ne paraissent pas constituer de cas de force majeure; en fait, cette dernière attitude semble sinon conforme au texte du moins éminemment réaliste car, contrairement aux craintes exprimées par la Cour des Comptes, c'est bien plus favoriser la concurrence que l'annihiler que de ne point s'en tenir d'une manière rigoureuse et absolue aux clauses et conditions d'une entreprise, lorsque se produisent des circonstances difficiles et imprévisibles et que les intérêts supérieurs du Trésor ne risquent pas d'être compromis.

« Certes, lit-on dans une récente décision du Conseil des Ministres ([27]), la non-application des amendes (pour retard d'exécution) équivaut à l'abandon des clauses formelles du contrat, mais ce dernier, comme toute convention, oblige non seulement à ce qui y est exprimé mais encore à toutes les suites équitables. Au surplus, pareille décision n'a pas eu pour conséquence de rompre l'égalité entre les soumissionnaires; il suffit que ceux-ci aient été placés, avant l'adjudication, sur un pied de stricte égalité; il en a été ainsi en l'occurrence car la décision en cause eût été prise, pour la même raison, à l'égard de tout autre soumissionnaire que le bénéficiaire. »

2° L'application rigide de la notion de forfait, logique au milieu du XIX^e^ siècle, est devenue difficilement concevable à notre époque d'instabilité économique, où les incessantes variations des salaires, des charges sociales et des cours des matières premières multiplient dans de graves proportions les aléas auxquels sont exposés les entrepreneurs de travaux publics.

Il n'eût guère été équitable de leur faire supporter tous les risques de fluctuations qui, dans un régime d'économie dirigée, sont le plus souvent autorisées sinon imposées par l'Etat lui-même. Pareille solution ne serait même pas opportune car les soumissionnaires devraient recourir à des pratiques par trop spéculatives, consistant à prévoir dans leurs offres des marges de sécurité parfois excessives et ainsi susceptibles de dépasser ce que les pouvoirs publics auraient dû leur accorder en admettant le principe de clauses de revision.

Ces considérations expliquent que les départements minis-

([27]) 17 janvier 1946, Cahier d'observations de la Cour des Comptes, 1946-1947, p. 40.

tériels les plus directement intéressés — suivis par la plupart des pouvoirs publics — ont inséré dans leurs contrats de travaux et de fournitures des clauses accordant aux adjudicataires le bénéfice de décomptes en cas de variations des salaires et des charges sociales ou de fluctuations des prix des matériaux.

D. *La publicité*

10. Pour que la concurrence puisse jouer normalement, il est indispensable d'assurer une publicité suffisante à l'appel d'offres de manière à favoriser la compétition entre le plus grand nombre possible d'entrepreneurs à même de soumissionner.

Les mesures de publicité, qui sont en somme la garantie d'une part de la réalité et de l'efficacité de la libre concurrence, d'autre part de la correction de la procédure, concernent à la fois :

1° La communication du projet à la connaissance des intéressés, au moins quinze jours d'avance, par l' « avis d'adjudication » publié au *Bulletin des Adjudications*, organe hebdomadaire officiel;

2° La communication aux candidats des documents du marché indispensables à l'étude technique de l'ouvrage projeté et au calcul des offres : cahiers des charges (général et spécial), métré([28]), détail estimatif([29]) et surtout les plans([30]);

3° Les opérations des enchères proprement dites, c'est-à-dire l'ouverture des offres ([31]) en séance publique, leur lecture par le président, l'établissement du procès-verbal où sont consignées les offres et relatés les incidents éventuels.

On comprend aisément que seul le maximum de publicité peut garantir la régularité de ces opérations en même temps qu'assurer l'égalité entre les différents candidats. Aussi l'ab-

([28]) Etat analytique des travaux à effectuer.

([29]) Evaluation approximative de l'importance financière des travaux, communiquée par l'Administration à titre de simple renseignement.

([30]) Qui constituent, avec les cahiers des charges, le fondement essentiel du contrat d'entreprise.

([31]) Elles sont soit remises cachetées en séance publique soit envoyées par pli recommandé déposé à la poste au plus tard le troisième jour précédant celui fixé pour l'ouverture des soumissions.

sence de publicité ou une publicité qui ne répondrait pas aux prescriptions réglementaires rend l'adjudication susceptible d'annulation.

E. *La concurrence*

11. Trait dominant de la procédure de l'adjudication publique, la libre concurrence n'est toutefois illimitée qu'en principe, l'intérêt général exigeant un contrôle préalable et sérieux de certaines qualités jugées indispensables par l'Administration pour lui garantir l'exécution correcte de l'ouvrage projeté.

Les principales restrictions ainsi apportées au principe de la libre concurrence ont trait à :

a) La *capacité juridique* des personnes physiques et morales. Cette première réserve va de soi : les mineurs et les interdits par exemple sont exclus, tandis que les sociétés doivent prouver la régularité de leur constitution;

b) La *solvabilité*, que font présumer notamment le dépôt d'un cautionnement et la preuve par l'adjudicataire de la régularité de sa situation vis-à-vis de l'Office National de Sécurité sociale;

c) L'*honorabilité civile et commerciale :* sont ainsi exclus d'une part les entrepreneurs ayant manqué à leurs devoirs patriotiques sous l'occupation, d'autre part les faillis, les personnes placées sous conseil judiciaire et celles qui ont commis un crime ou un délit ayant entraîné une peine privative de liberté;

d) La *nationalité* des candidats et de leur main-d'œuvre, ainsi que l'origine des matériaux employés, voire du matériel utilisé.

Un arrêté royal (n° 204 du 1er octobre 1935) a en effet instauré auprès du Ministère des Affaires économiques une « Commission permanente consultative » en vue de sauvegar der les intérêts de la production nationale dans le domaine des adjudications publiques. Tous les contrats de l'Administration qui comportent « soit la désignation d'un adjudicataire... de nationalité étrangère, soit le recours à du personnel de nationalité étrangère, soit la fourniture ou l'utilisation de produits

ou de matériaux d'origine... étrangère » doivent être communiqués dans les dix jours de leur date à la Commission précitée qui a pour mission de déterminer si et dans quelle mesure il peut exister un intérêt à préférer la fabrication étrangère à la fabrication nationale; amenée à dresser la balance des avantages et des désavantages de chaque offre, la Commission permanente peut évidemment préconiser de déclarer adjudicataire un autre soumissionnaire que celui dont l'offre est la plus basse, en vue précisément de favoriser l'industrie nationale ([32]);

e) L'*agréation des entrepreneurs.*

12. C'est au cours des débats du Congrès international du Bâtiment de 1935 ([33]) que naquit l'idée d'une sélection préalable des entrepreneurs de travaux publics, pour répondre à la double préoccupation de mettre les entrepreneurs sérieux à l'abri de confrères fantaisistes, incorrects ou incapables, en même temps que d'assurer à l'Administration les meilleures garanties quant à l'exécution irréprochable des travaux qu'elle entreprend.

Mise une première fois en pratique sous l'occupation par un arrêté des Secrétaires généraux du 22 février 1941, la formule de l' « agréation préalable » fut définitivement adoptée par l'arrêté-loi du 3 février 1947.

Depuis cette date, l'Etat — et aussi la plupart des pouvoirs publics — subordonne l'attribution des marchés d'une certaine importance à la possession d'une *agréation spéciale et préalable*, délivrée par le Ministre des Travaux publics sur avis d'une « Commission d'agréation » présidée par un magistrat et composée de hauts fonctionnaires, de délégués de l'organisation professionnelle des entrepreneurs ainsi que des syndicats ouvriers ([34]).

([32]) Le Ministre compétent dispose de trente jours pour s'opposer, après avis de la Commission, à l'exécution du contrat; le défaut d'opposition dans ce délai permet aux parties de passer à l'exécution.

([33]) Qui se tint à Bruxelles; sur les multiples problèmes que pose le système de l'Agréation des entrepreneurs de travaux publics, voir notre thèse précitée, nos 67 à 82.

([34]) L'extension du système de l'agréation a plusieurs fois eu pour effet d'abaisser le montant minimum exigé : d'un million, il est passé à 500.000 francs, puis à 300.000 francs.

Pour formuler ses avis, cette commission tient compte des capacités techniques et financières du requérant, de ses moyens d'exécution en matériel et en personnel qualifié, des références qu'il peut invoquer, de sa probité commerciale, etc., et propose éventuellement son inscription au registre des entrepreneurs agréés, d'une part dans la catégorie ou la sous-catégorie répondant à sa spécialité ([35]), d'autre part dans la classe correspondant à l'importance financière des travaux qu'il est à même d'entreprendre.

Il convient d'observer, et parfois de critiquer, certaines particularités du système actuellement en vigueur :

1° La compétence de la commission précitée est purement consultative : le Ministre n'est ni lié par les avis émis ni tenu de motiver les décisions qu'il prend en sens contraire.

Bien que le pouvoir discrétionnaire du Ministre ne nous paraisse pas illimité en la matière ([36]), il y a là une grave lacune que la réforme projetée de l'arrêté-loi du 3 février 1947 devrait bientôt pallier.

2° Quoique qualifiée de « préalable », l'agréation n'est pas requise dès le dépôt des offres, mais seulement au moment de la passation du marché, de manière à ne pas empêcher les entrepreneurs non agréés de soumissionner. Il faut savoir en effet que les ministres intéressés par les travaux mis en adjudication ont le pouvoir de déroger ([37]), par arrêté motivé cette fois ([38]), pris sur avis également motivé de la Commission, à la règle de l'agréation préalable et de confier en conséquence le marché à un entrepreneur non agréé.

3° Des sanctions administratives d'une extrême gravité (déclassement, retrait de l'agréation, voire exclusion de tous les marchés publics, etc.) peuvent être décidées par le Ministre des Travaux publics, sur avis motivé de la Commission, à l'égard des entrepreneurs défaillants ([39]).

([35]) Travaux routiers ou hydrauliques, de dragages ou de bâtiments, etc.

([36]) Voyez, pour plus de détails, notre thèse précitée, n° 76.

([37]) Article 8 de l'arrêté-loi du 3 février 1947.

([38]) Il en résulte que le Conseil d'Etat n'hésitera sans doute pas à exercer son contrôle sur les motifs par lesquels le Ministre compétent sera contraint de justifier une décision éventuellement opposée à l'avis de la Commission d'agréation (voyez notre thèse, n° 78)

([39]) Art. 6.

Aucune disposition de l'arrêté-loi du 3 février 1947 n'oblige le Ministre à motiver les décisions qu'il prend dans ce domaine, mais il ne faudrait pas en conclure que les intéressés soient privés de tout recours contre une sanction qu'ils jugeraient injustifiée, voire arbitraire. Il ne semble guère douteux en effet que notre Conseil d'Etat ait bientôt l'occasion de faire sienne la jurisprudence du Conseil d'Etat français, particulièrement restrictive du pouvoir discrétionnaire de l'Administration, puisqu'elle admet le contrôle non seulement du détournement de pouvoir, mais encore de l'existence et même de la valeur des motifs de la sanction (40).

F. *La désignation automatique du soumissionnaire le plus bas*

13. L'ouverture des soumissions ne permet qu'un classement provisoire des concurrents. En effet, le choix de l'adjudicataire ne peut se concevoir sans l'examen préalable des offres au double point de vue de l'exactitude de leur montant et de leur validité.

D'une part, l'Administration se réserve le droit de vérifier les opérations arithmétiques faites par les concurrents et de rectifier (41) les erreurs éventuellement constatées; de l'autre, la découverte d'irrégularités (42) dans certaines soumissions est également de nature à modifier le classement provisoire, tel qu'il s'établit au premier abord par la simple lecture des prix offerts.

Une fois obtenu le classement définitif, se pose le plus important et le plus délicat des problèmes soulevés par la procédure de l'adjudication publique : celui du droit du plus bas soumissionnaire.

(40) Voyez, sur cette importante question, notre thèse précitée, nos 79 à 81.

(41) Cette rectification est d'autant plus nécessaire que chaque soumissionnaire est invité à corriger les erreurs et à combler les lacunes qu'il aurait relevées dans le métré eu égard aux plans et au cahier spécial des charges; lorsqu'une correction ainsi apportée lui paraît justifiée, l'Administration doit évidemment en tenir compte pour éventuellement rectifier les offres des concurrents auxquels l'erreur a échappé (voyez notre thèse, n° 112).

(42) Les soumissions doivent être inconditionnelles; elles ne peuvent contenir la moindre réserve; sur la distinction entre les irrégularités substantielles ou non substantielles et la nullité absolue ou relative qui en découle, voyez notre thèse précitée, nos 115-116.

Trois thèses sont en présence :

1° *Thèse du choix discrétionnaire*

14. Se fondant sur l'article 97 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868 ([43]) ainsi que sur l'article 4 du Cahier général des charges de 1933 ([44]), l'Administration a longtemps dénié aux entrepreneurs titulaires des offres les plus basses le droit à l'attribution automatique du marché. La jurisprudence civile approuvait cette attitude en soulignant notamment :

— Que le dépôt de la soumission ne constitue qu'une offre, laquelle doit encore être acceptée par le maître de l'ouvrage pour que le contrat naisse;

— Que l'Administration doit tenir compte non seulement du prix, mais aussi de la compétence technique, des capacités financières, etc., faute de quoi l'Etat serait exposé à devoir traiter avec des entrepreneurs incapables et insolvables ([45]).

2° *Thèse de l'offre la plus « avantageuse »*

15. Défendue par une partie de la doctrine ([46]), l'opinion que l'Administration est libre d'accepter l'offre qu'elle juge la plus avantageuse, sans que cette offre soit nécessairement la plus basse, paraît difficilement justifiable. Elle ne trouve un appui que dans l'interprétation littérale de l'article 4 du Cahier général des charges([47]) et le système qu'elle prône, loin d'offrir la moindre garantie aux concurrents, organise le pire arbitraire puisqu'il est impossible de distinguer l'offre « la plus avantageuse » par des critères objectifs.

([43]) Cet article subordonne la formation définitive des marchés à l'approbation du ministre compétent (voyez *infra*, n° 17).

([44]) « Lorsqu'une entreprise est confiée à un soumissionnaire *autre* que celui qui a proposé le prix le plus avantageux..., un tel choix doit être autorisé ou ratifié par le conseil des ministres ou, en cas d'urgence, par le premier ministre. »

([45]) Voyez la jurisprudence citée dans notre thèse, n° 118.

([46]) A. DE GRAND RY, *Marchés de fournitures et de travaux publics*, n° 94; l'auteur a cependant modifié son point de vue dans la seconde édition de son ouvrage.

([47]) Voyez *supra*, n° 14, en note.

3° *Thèse du droit du soumissionnaire le plus bas à l'obtention du marché*

16. Cette thèse nous paraît la seule qui soit compatible avec :

a) L'article 95 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868 ([48]) interprété *a contrario* : lorsque plusieurs soumissionnaires ont proposé le prix le plus bas, quel sens en effet aurait encore l'obligation de les inviter à déposer immédiatement de nouvelles offres écrites de rabais si l'Etat jouissait encore de la faculté de désigner comme adjudicataire un de leurs concurrents moins bien classés ? *A fortiori* convient-il de décider que si un seul entrepreneur a remis l'offre la plus basse, seule celle-ci peut être prise en considération.

b) L'esprit et la portée de l'arrêté-loi du 3 février 1947 : en raison de la sélection préalable des entrepreneurs techniquement et financièrement aptes à mener à bien les travaux projetés par les pouvoirs publics, on ne comprendrait pas que l'Administration, qui a la haute direction de la procédure d'agréation et est ainsi en mesure de se prémunir contre les extravagances d'entrepreneurs peu sérieux, puisse se prétendre en danger de se voir lier automatiquement envers un entrepreneur insolvable ou incapable qui, par définition, ne peut obtenir l'agréation nécessaire.

c) La distinction essentielle établie par les articles 21 et 22 de la loi de comptabilité du 15 mai 1846 entre les marchés conclus sur adjudication publique ou de gré à gré.

En effet, puisqu'un marché de gré à gré peut fort bien être fait avec concurrence et publicité et doit également être conclu à forfait, le seul critérium de la distinction entre les deux modalités de passation des contrats administratifs est donc bien la possibilité ou l'impossibilité de choisir librement entre les concurrents ([49]).

([48]) « Lorsque plusieurs soumissionnaires ont proposé le prix le plus bas et qu'ils sont présents, ils sont invités à déposer immédiatement de nouvelles offres, écrites, de rabais. »

([49]) Voyez dans le même sens l'arrêt du Conseil d'Etat en cause Cobesma, n° 1034, du 10 août 1951, *R. J. D. A.*, 1952, p. 86; sur les critiques qu'appelle cependant cet arrêt, en ce qu'il admet la possibilité d'une mise en échec du droit du plus bas soumissionnaire par une délibération du Conseil des Ministres, voyez notre thèse n° 125.

Nous conclurons donc que les textes légaux ou réglementaires actuellement en vigueur font une obligation à l'Administration ([50]) de passer commande au soumissionnaire le plus bas et qu'un acte administratif qui violerait cette règle est susceptible d'annulation par le Conseil d'Etat.

Ceci n'est vrai toutefois qu'en ce qui concerne les marchés de l'Etat, la loi de comptabilité du 15 mai 1846 étant inapplicable aux pouvoirs subordonnés. Dès lors, et c'est une nouvelle lacune du système des adjudications en vigueur, le plus bas soumissionnaire évincé par l'autorité communale par exemple ne dispose d'aucun recours en justice; il pourra uniquement soumettre son cas à l'autorité de tutelle qui appréciera si l'intérêt général commande d'annuler la délibération incriminée du collège échevinal.

G. *La conclusion définitive du marché est subordonnée à l'approbation de l'adjudication*

17. Quelle que soit la rigueur de la procédure de l'adjudication publique et si minutieuse qu'ait été la sélection préalablement opérée parmi les candidats à l'exécution du marché envisagé, il s'imposait de prévoir une contrepartie, un assouplissement à l'automatisme aveugle du système. Cette contrepartie consiste dans la subordination de la formation définitive du contrat à l'approbation de l'autorité administrative compétente ([51]).

Ainsi constate-t-on, lors de la passation des marchés publics, une complète absence de simultanéité dans l'émission des consentements des deux parties.

D'une part en effet les soumissionnaires — et donc aussi le futur adjudicataire — restent engagés ([52]) vis-à-vis de l'Administration dès le dépôt de leurs offres jusqu'à ce que la déci-

([50]) Bien entendu, seulement si elle persévère dans son intention de contracter (voyez *infra*, n° 17 *in fine*).

([51]) « Les adjudications, réadjudications, contrats et marchés ne sont définitifs qu'après avoir reçu l'approbation du ministre » (art. 97, A. R. du 10 déc. 1868).

([52]) Pendant un délai indiqué par le cahier des charges, généralement nonante jours.

sion désignant le titulaire du marché ait été notifiée à ce dernier ([53]).

D'autre part, c'est uniquement l'approbation de l'autorité compétente — le Ministre pour les marchés de l'Etat ([54]) —, qui assure la perfection des contrats de l'Administration. Le Ministre — dont l'approbation conclut donc le marché — dispose pour ce faire d'un délai qui, même en l'absence d'une clause expresse, n'est jamais illimité, les soumissionnaires n'étant liés par leurs offres que pour une durée raisonnable et normale.

Il importe de souligner que le refus d'approbation est discrétionnaire dans le chef du Ministre, qui n'est nullement tenu de motiver sa décision.

III. Le formalisme de l'adjudication publique et le contrôle exercé par le Conseil d'Etat

18. L'exposé qui précède a fait ressortir le caractère particulièrement formaliste de l'adjudication publique, procédure imbriquée dans un écheveau de formalités souvent substantielles et dont le respect s'impose impérativement à l'administration maîtresse de l'ouvrage, dès le moment où est institué un contrôle juridictionnel de l'activité administrative.

C'est en vain qu'on a prétendu ([55]) que les formes de la procédure étaient organisées dans l'intérêt exclusif des pouvoirs publics, seuls qualifiés dans ces conditions pour en exiger l'observation. En réalité, en invitant les concurrents à lui faire des offres, l'Administration les avise que l'attribution du marché aura lieu suivant telles ou telles formes qu'elle s'engage implicitement à observer et les soumissionnaires ont le droit d'exiger que le résultat de l'adjudication soit légal car les formalités de la procédure sont avant tout prescrites dans l'intérêt général, en vue :

([53]) Sur la nature juridique de l'obligation souscrite par le soumissionnaire du seul fait du dépôt de son offre, voyez notre thèse, n° 154.

([54]) En ce qui concerne les pouvoirs subordonnés, voyez notre thèse, n^{os} 179 et 196 et suivants.

([55]) Berthélémy, *Traité élém. dr. admin.*, p. 678.

— D'écarter le danger d'une distribution arbitraire des marchés publics;

— D'assurer le respect de l'égalité entre les concurrents;

— De garantir l'emploi régulier des deniers de l'Etat, en protégeant celui-ci contre les erreurs ou les faiblesses de ses propres agents.

19. Or, le contrôle juridictionnel dont question ci-dessus existe depuis l'institution du Conseil d'Etat en Belgique. Auparavant, on ne connaissait aucune sanction en cas de violation des règles de l'adjudication publique, le pouvoir judiciaire se déclarant incompétent pour censurer l'exécutif lorsque ce dernier agit dans les limites de ses attributions. Les entrepreneurs lésés ne disposaient donc que du recours gracieux avec tout ce que ce recours comporte d'aléatoire.

Depuis la loi du 23 décembre 1946, les entrepreneurs et les fournisseurs des pouvoirs publics jouissent au contraire d'une réelle protection juridictionnelle, fondée sur l'article 9 de ladite loi, qui permet à la section d'administration de statuer « par voie d'arrêts sur les recours en annulation pour violation des formes soit substantielles, soit prescrites à peine de nullité, excès ou détournement de pouvoir, formés contre les actes et règlements des diverses autorités administratives ou contre les décisions contentieuses administratives ».

20. Il convient toutefois de préciser la compétence du Conseil d'Etat en la matière. Le plus souvent en effet la requête en annulation ne sera introduite ou ne sera jugée qu'après la conclusion, voire en cours d'exécution du contrat conclu avec un concurrent du requérant qui se prétend injustement évincé. Or, en vertu de l'article 92 de la Constitution ([56]), notre haute juridiction administrative ne peut connaître des litiges concernant les contrats, leur interprétation ou leur exécution et on aperçoit aussitôt l'invraisemblable situation qui serait faite aux concurrents évincés ([57]), si notre Conseil d'Etat n'avait

([56]) « Les contestations qui ont pour objet des droits civils sont exclusivement du ressort des tribunaux. »

([57]) N'étant pas parties au contrat conclu, ils n'ont pas accès au prétoire civil et ne peuvent davantage demander à la juridiction administrative de prononcer l'annulation d'une convention de droit civil.

pas adopté la jurisprudence française relative aux *actes détachables* du contrat.

On appelle ainsi les actes administratifs ayant concouru à la formation d'un contrat et qui, s'ils conditionnent la validité de celui-ci, demeurent néanmoins des actes administratifs distincts de la convention proprement dite, régis eux-mêmes par des règles spéciales, et dont la régularité doit dès lors pouvoir être contestée par tout intéressé — même s'il n'est pas partie au contrat — devant le juge de l'excès de pouvoir, juge normal de la légalité des actes administratifs ([58]).

21. Parmi les « actes détachables » ainsi séparés du contrat, citons l'approbation donnée par l'autorité de tutelle aux marchés passés par les pouvoirs subordonnés et, chose plus curieuse, toute décision de l'autorité administrative de conclure un marché. Il s'agit dans ce dernier cas d'une démarche de l'esprit infiniment subtile, par laquelle le Conseil d'Etat détache de la conclusion du marché la décision de le passer.

En fait, dans le cas des marchés de l'Etat par exemple, la décision du Ministre intéressé de choisir tel concurrent comme adjudicataire est une pure décision intellectuelle, que ne matérialisera aucun acte et qui ne prendra normalement pas d'autre forme juridique que celle du contrat proprement dit. C'est pourtant cette volonté du représentant de l'Administration que les Conseils d'Etat de France et de Belgique ont isolée de son objet, et tout se passe en somme comme si le Ministre prenait au préalable un arrêté par lequel il déclarerait publiquement qu'il va passer le contrat dans telles et telles conditions ([59]).

IV. Les conséquences des arrêts d'annulation

22. Les principaux cas d'ouverture du recours pour excès de pouvoir sont au nombre de trois : ce seront tantôt l'incompétence de l'autorité administrative qui a accompli l'acte, tan-

([58]) Sur l'évolution dont cette théorie est l'aboutissement, voyez notre thèse, n° 136.

([59]) Sur les arrêts, déjà nombreux, du Conseil d'Etat belge, qui font application de la théorie des actes détachables, voyez notre thèse, n° 137, note 1.

tôt la violation de la loi ([60]), tantôt encore la violation des formes substantielles ([61]) ou prescrites à peine de nullité.

Supposons maintenant que l'acte détachable ait été annulé par le Conseil d'Etat.

Quels seront les effets pratiques de cette annulation ?

Si l'on tient compte du délai — sans cesse croissant — qui s'écoule entre l'introduction du recours et le prononcé de l'arrêt, il faut admettre que la décision attaquée aura entre temps été suivie de la conclusion du marché avec un concurrent du requérant et que ledit marché sera déjà sinon exécuté complètement ([62]), du moins en cours d'exécution.

Or, nous l'avons vu, l'annulation de l'acte détachable ne porte pas directement atteinte au marché, le Conseil d'Etat étant incompétent pour prononcer la nullité d'un contrat d'entreprise régi par le droit civil, et le succès remporté par le requérant demeure sans lendemain.

23. Cette conséquence plutôt inattendue d'une théorie fondée sur un louable souci de justice ne semble pas avoir le moins du monde inquiété les promoteurs du système : « Nous ne nous dissimulons pas, concluait le Commissaire du gouvernement Romieu ([63]), que l'annulation pour excès de pouvoir... n'aura parfois qu'un caractère platonique; l'Administration en effet pourra régulariser aussitôt l'acte entaché de nullité; ou bien le contrat pourra subsister entre les parties, nonobstant l'annulation des actes qui ont servi à le former, si les contractants... ne demandent pas au juge du contrat ou n'obtiennent pas de lui la résolution de leurs obligations réciproques. Mais *cette conséquence n'est pas de nature à vous surprendre ou à vous effrayer.* Vous savez bien que les annulations

([60]) L'insuffisance ou l'absence de publicité, les atteintes portées au principe de la libre concurrence, la violation de la règle de l'adjudication publique lorsqu'il est recouru à la procédure de gré à gré sans que soit remplie l'une des conditions énumérées par l'article 22 de la loi de comptabilité.

([61]) Ce sont celles dont l'inobservation porte atteinte aux principes fondamentaux des adjudications (publicité, concurrence, égalité) en assurant à l'un des soumissionnaires des avantages indus par rapport aux autres (par exemple l'omission d'une consultation préalable à une décision, l'admission d'une offre viciée par de graves irrégularités).

([62]) Ce fut le cas à propos de l'arrêt Cobesma cité plus haut.

([63]) Conclusions sous l'arrêt Martin, 4 août 1905, LEBON, p. 754.

pour excès de pouvoir n'ont, dans bien des cas, qu'un caractère purement platonique : le juge de l'excès de pouvoir n'a qu'à examiner si l'acte administratif attaqué doit ou non être annulé en raison du vice qui lui est reproché, *il n'a pas à se préoccuper des conséquences positives ou négatives de son jugement.* Si l'Administration refait, selon les formes légales, l'acte irrégulier à l'origine, ce sera le meilleur hommage rendu à votre décision. Si, d'autre part, les parties n'entendent pas se prévaloir de l'illégalité constatée ou si le juge du contrat estime que les liens contractuels peuvent subsister nonobstant cette irrégularité, l'annulation que vous aurez prononcée aura toujours pour effet de dire le droit, de ne pas fermer le prétoire aux citoyens usant de la faculté que la loi leur reconnaît de censurer l'illégalité, d'éclairer l'opinion publique et de prévenir le retour des pratiques condamnées. C'est là un résultat absolument conforme aux traditions de votre jurisprudence et aux besoins d'une démocratie bien organisée. »

On ne peut aujourd'hui s'empêcher de sourire devant le naïf optimisme et le manque de réalisme dont faisait preuve il y a cinquante ans l'éminent juriste qu'était le Commissaire Romieu. Certes, « dire le droit » en vue de « prévenir le retour des pratiques condamnées » était l'idéal digne d'être poursuivi mais impossible à atteindre tant l'Administration lui oppose son invincible force d'inertie, son obstination à répéter les errements dénoncés.

24. Il nous faut donc conclure, dans l'état actuel des choses, à la totale inefficacité de la théorie dite des « actes détachables ».

En transformant les recours des tiers lésés en véritables « pourvois dans l'intérêt exclusif de la loi », en réduisant le rôle du contentieux d'annulation pour excès de pouvoir à une simple censure morale ou doctrinale des errements de l'Administration, cette théorie a irrémédiablement manqué son but, qui était à l'origine d'assurer une sanction effective et efficace du contrat administratif. Elle encourage au contraire maints représentants de l'Administration à persévérer dans l'illégalité, puisqu'ils n'ignorent pas que malgré le recours introduit l'acte irrégulier sera suivi d'effet.

25. Si tel est le mal, du moins ne paraît-il pas sans remède.

Relevons notamment, parmi les solutions suggérées :

a) La prise de conscience par l'Administration de l'obligation morale de traduire dans les faits l'arrêt du Conseil d'Etat et de saisir en conséquence le juge du contrat ([64]) d'une demande d'annulation du contrat;

b) L'examen d'extrême urgence par le Conseil d'Etat des recours introduits contre les actes administratifs unilatéraux accomplis au cours de la procédure d'adjudication : c'est en effet parce que la plupart des difficultés proviennent du caractère non suspensif du recours et sont ensuite aggravés par l'intervalle qui sépare nécessairement l'acte illégal de son annulation, que certains auteurs ([65]) ont proposé d'abréger considérablement les délais tant de l'introduction et de l'instruction des recours que du prononcé de l'arrêt, et de suspendre durant ce laps de temps (60 jours) le droit du Ministre compétent d'approuver définitivement le choix de l'adjudicataire ([66]);

c) L'abandon partiel de la théorie des « actes détachables », en ce sens que l'on considérerait ces actes, aussitôt prononcée leur annulation, comme incorporés au contrat, avec pour conséquence la mise à néant automatique de l'ensemble de l'opération contractuelle par l'annulation d'un seul de ses éléments ([67]).

26. Cette dernière solution paraît la plus conforme à la logique juridique — n'est-il pas absurde de prétendre que l'annulation d'un acte détachable n'entraîne pas *ipso facto* la mise à néant de la convention qui, en fait, supporte l'illégalité constatée ([68])? — mais ne nous semble pas pouvoir être admise pour des considérations capitales à nos yeux et qui touchent au droit public. N'est-ce pas le moment en effet de

([64]) C'est-à-dire le tribunal civil.

([65]) J. POORTERMAN, *Entreprises de travaux et fournitures*, p. 201.

([66]) Sur l'institution française du « sursis à l'exécution », voyez notre thèse, n° 146.

([67]) Voyez PÉQUIGNOT, *Théorie générale du contrat administratif*, pp. 583 et 599 et P. WEIL, *Les conséquences de l'annulation d'un acte administratif pour excès de pouvoir*, pp. 206-207.

([68]) Voyez notre thèse, n° 143.

se rappeler que les parties et, partant, les intérêts en présence sont loin d'être égaux, que le droit doit tenir compte du fait et que, devant le fait matériel de l'exécution — fût-ce partielle — de la convention, le principe de la rétroactivité de l'annulation demeure impuissant ?

Aucun intérêt particulier, si légitime soit-il, ne saurait justifier la solution qui consisterait à suspendre l'exécution d'un marché de travaux publics et à imposer à l'Administration — quelque coupables qu'aient été ses agissements — la perte de temps qu'impliquerait le recommencement de la procédure d'adjudication.

27. Ainsi, la seule solution adéquate paraît être l'allocation au requérant qui a obtenu l'annulation d'un acte détachable de dommages-intérêts, véritable indemnité compensatoire de l'absence d'exécution rétroactive en nature.

Devant quelle juridiction faut-il dès lors introduire l'action en dommages-intérêts ? On pense aussitôt au Conseil d'Etat, statuant au contentieux d'indemnité mais on est bientôt obligé d'abandonner cette idée en raison et de la difficulté de la preuve du caractère exceptionnel du préjudice subi et du rôle purement consultatif dévolu en la matière à notre haute juridiction administrative ([69]).

Il reste les tribunaux judiciaires et, faisant nôtre la thèse chère à notre maître regretté, le professeur Lespès ([70]), nous ne voyons pas pourquoi ces tribunaux n'accorderaient pas protection aux véritables *droits subjectifs* invoqués par les soumissionnaires irrégulièrement évincés.

De même que les cours et tribunaux ont reconnu dans le chef des agents de l'Etat un droit subjectif au respect des procédures statutaires organisées par l'arrêté royal du 2 octobre 1937, de même on ne saurait contester que la procédure de l'adjudication publique soit réglementaire ni que son

([69]) L'article 7 de la loi du 23 décembre 1946 ne reconnaît au Conseil d'Etat statuant en équité au contentieux d'indemnité qu'une compétence d'avis; contrairement à l'attente du législateur, l'Administration ne suit que rarement les avis favorables à l'allocation d'une indemnité pour préjudice exceptionnel.

([70]) Thèse formulée dans un domaine qui n'est pas sans analogie avec le nôtre, celui du statut des agents de l'Etat (voyez les observations de J. Lespès sous Bruxelles, 28 février 1948, *R. J. D. A.*, p. 42 et C. E., 26 juillet 1950, Thibaut, n[os] 476, *R. J. D. A.*, 1951, p. 25).

respect s'impose à l'Administration autant qu'aux soumissionnaires ([71]).

Les constantes de la procédure — publicité, concurrence et égalité des candidats — ont certes été conçues dans un but d'intérêt général, mais elles l'ont été tout autant, sinon en ordre principal, pour garantir aux soumissionnaires la régularité des opérations préalables à la passation du marché et une rigoureuse impartialité dans le choix par l'Administration de son collaborateur. Ces garanties constituent autant de limitations légales mises par l'Etat lui-même au libre exercice de son pouvoir discrétionnaire, autant de règles de droit qui ne peuvent être modifiées que par voie de dispositions générales et auxquelles il ne peut être dérogé que conformément aux dispositions générales autorisant ces dérogations.

Dès lors, puisque l'Administration est tenue de respecter les garanties de régularité assurées aux soumissionnaires par le seul fait du dépôt de leurs offres, à peine de voir annuler par le Conseil d'Etat ses actes unilatéraux pris en violation des textes de portée générale qui consacrent lesdites garanties, il existe un droit subjectif au respect de la procédure réglementaire de l'adjudication publique dans le chef de chaque soumissionnaire, droit corrélatif à une obligation juridiquement sanctionnée dans le chef de l'Etat ([72]).

28. Quant à l'indemnité à allouer au soumissionnaire irrégulièrement évincé, il ne semble pas qu'elle puisse être limitée aux frais d'étude qu'il a exposés en pure perte; elle doit selon nous couvrir également le *lucrum cessans*, cette solution étant seule conforme à la thèse de l'attribution automatique du marché au titulaire de l'offre régulière la plus basse. C'est en vain qu'on opposerait à cette opinion le pouvoir discrétionnaire de l'Administration et la faculté dont elle jouit de ne donner aucune suite à l'adjudication. Cette faculté

([71]) *Supra*, n° 18.

([72]) La notion de droit subjectif comporte en effet d'une part une faculté ou un intérêt personnel dans le chef d'un sujet actif, auquel correspond d'autre part une obligation dans le chef d'un sujet passif.

Ajoutons qu'il importe peu que le droit subjectif du soumissionnaire évincé soit qualifié de civil ou de politique, les tribunaux judiciaires demeurant compétents, même dans cette dernière hypothèse, sur base de l'article 93 de la Constitution.

ne porte en effet nulle atteinte au droit de l'entrepreneur, s'il remplit les conditions requises, à se voir confier l'exécution du marché à l'exclusion de tout autre concurrent, dès le moment où l'autorité compétente pour passer le marché a décidé qu'il y avait lieu de procéder à la désignation de son titulaire. En procédant à la désignation irrégulière de l'adjudicataire, l'Administration renonce d'ailleurs à la faculté dont elle disposait avant cette désignation de ne donner aucune suite à l'adjudication projetée ([73]).

*
* *

Nous conclurons cette étude — qui est loin d'avoir épuisé le sujet — en formant le vœu qu'il soit bientôt procédé à la réforme du régime des adjudications et qu'en attendant les tribunaux civils élaborent hardiment une jurisprudence susceptible de protéger efficacement les véritables droits subjectifs engendrés par la procédure réglementaire de l'adjudication publique et dont plusieurs arrêts d'annulation du Conseil d'Etat ont en somme reconnu l'existence.

([73]) Comparez, dans une matière qui permet de fréquents parallèles avec notre sujet, l'arrêt de la Cour d'appel de Bruxelles, du 23 novembre 1953, en cause Etat belge contre Thibaut (*J. T.*, 1954, p. 550) :

« ... Si l'autorité qui nomme pourrait toujours s'abstenir de nommer, ceci n'implique nullement que quand elle nomme, elle pourrait le faire sans respecter les principes et les critères fixés par les susdits arrêtés royaux;

» ... Dans chaque cas litigieux, il importe non pas d'imaginer ce que l'Etat eût pu faire ou ne pas faire, mais bien de considérer la nomination ou la promotion qu'il a accordée, les conditions dans lesquelles elle l'a été et la conformité de ces conditions aux prescriptions réglementaires. »

Les « cours d'amour » : légende et réalité

par **Paul REMY,**
Assistant à l'Université Libre de Bruxelles,
Associé du Fonds National de la Recherche Scientifique

L'expression « cours d'amour » évoque pour chacun de nous, un moyen âge raffiné et précieux, un monde de troubadours, de seigneurs oisifs et d'amants agenouillés, bienheureux martyrs de belles dames sans merci. Mais que signifient exactement ces mots ? Quel sens erroné leur a-t-on donné ou leur donne-t-on encore parfois ? Je voudrais éclairer ici ce problème.

*
* *

Mistral, que l'amour de sa Provence aveuglait souvent, ne pouvait se résoudre à mettre en doute les traditions du terroir. Non sans naïveté, il a fait plusieurs allusions aux cours d'amour. Le 15 janvier 1861, il écrivait à son ami Bonaparte-Wyse, félibre d'origine anglaise, une lettre « dans laquelle il se rencontre avec Victor Hugo pour exalter la « vertu cachée » des mots. En exemples, il donne les noms de ses amis : Roumanille, qui rappelle, selon lui, la cour d'amour de Romanin; Aubanel, dont il fait *aubo e nèu*, aurore et neige; Mathieu, qu'il écrit *mat ièu* et définit « le félibre des petits riens charmants », etc. (1). » L'auteur de *Mireille* tenait beaucoup à cette cour d'amour de Romanin; dans ses délicieux *Mémoires et récits*, à l'endroit où il parle du blason des Mistral nobles — trois feuilles de trèfle avec cette devise :

(1) P. Souchon, *Mistral, poète de France*, Paris, Ed. Tallandier, 1945, p. 157.

« Tout ou Rien » — il tente de préciser : « Pour ceux, et nous en sommes, qui voient un horoscope dans la fatalité des noms patronymiques ou le mystère des rencontres, il est curieux de trouver la Cour d'Amour de Romanin unie, dans le passé, à la seigneurie des Mistral, et le nom de Mistral désignant le grand souffle de la terre de Provence, et, enfin, ces trois trèfles marquant la destinée de notre famille terrienne (2). »

Un historien du Midi, M. E.-G. Léonard, a publié, il y a quelques années, un livre sur *Mistral, ami de la science et des savants* (3). Il s'agit de lettres inédites où deux maîtres français de la philologie romane, Paul Meyer et Gaston Paris, sont animés d'une prévenante sympathie pour le chef du félibrige. Or voici ce que Mistral répondait à P. Meyer, le 10 septembre 1871, pour le remercier de l'envoi d'un livre dont j'aurai à reparler, *Les derniers troubadours de la Provence* : « J'admire de plus en plus la précision et l'exactitude scientifique que vous apportez dans tous vos travaux. Il n'y a qu'à jeter les yeux là-dessus pour voir que c'est solide comme bronze »; mais il ajoutait aussitôt quelques phrases chargées d'une réelle déception : « Vous avez fait pour J. de Nostre Dame tout ce qu'il y avait à faire. C'est une exécution méritée. Mais cette diable de question des cours d'amour est, paraît-il, difficile à trancher. En connaissant le procédé de Nostre Dame, on est porté à croire qu'il a inventé les cours de Romanin, de Pierrefeu et de Signes. Mais je vous assure cependant que les paysans des environs de Romanin ne désignent le château que sous le nom de *la court-d'amour*... et à Signes, une place qui est près du château s'appelle vulgairement *la plaço d'amour*. Serait-ce l'ancienne popularité du livre de N. D. qui aurait donné naissance à la tradition (4) ? »

Les doutes et les réticences de Mistral étaient sans fondement; dans cette « diable de question des cours d'amour », le nom d'un Nostredame doit apparaître en grandes lettres. Originaire de Saint-Remy-de-Provence, Michel, dit Nostradamus (mort en 1566), s'est bizarrement rendu célèbre par les

(2) *Mes origines. Mémoires et récits* (traduction du provençal), Paris, Plon, 1906, p. 5.
(3) Paris, Ed. des Horizons de France, 1945.
(4) *Ibid.*, pp. 65-66.

prophéties de ses *Centuries*. Mais dans cette curieuse famille, le goût de la fantaisie et de la mystification semble avoir sévi comme une tare, et si l'on peut être indulgent pour César, auteur d'une *Histoire et Chronique de Provence*, il convient de juger sévèrement son oncle Jean, frère de Michel.

Jean de Nostredame a signé des essais de chronique (en français et en provençal), des pastiches des troubadours (poèmes qui ne parviennent pas à illustrer le pauvre XVI^e^ siècle de la lyrique occitane), un glossaire provençal qui ne manque pas d'intérêt à certains égards; mais plus intéressant pour nous est l'ouvrage qu'il publia à Lyon en 1575, sous le titre *Les vies des plus celebres et anciens poëtes provensaux qui ont floury du temps des Comtes de Provence*.

Sur l'existence des troubadours, peu de détails historiques nous sont parvenus. Dès le XIII^e^ siècle, des biographes s'étaient ingéniés à imaginer de trop belles légendes : celle de Jaufré Rudel, par exemple, qui sera acceptée et amplifiée par Pétrarque et Carducci, par Heine, Swinburne et Browning, par Edmond Rostand. Mauvais exemple pour Jean de Nostredame, qui, tel un portraitiste sans modèle, va donner, tantôt d'après les biographies anciennes, tantôt en se livrant à son imagination, des « précisions » sur la vie, sentimentale, vantarde ou bouffonne, de Bernart de Ventadour, de Peire Vidal ou de Gaucelm Faidit. Dans l'ensemble, ce travail a l'aspect d'une pittoresque galéjade où des bribes de vérité s'entremêlent au mensonge, sous l'autorité, notamment, d'un prétendu Moine des Isles d'Or. Pierre Devoluy le dit sans détours : « C'est un extraordinaire ramassis de mystifications et de bourdes (5). »

Ces faits sont généralement connus. Ce qui l'est moins, peut-être, c'est que ce fils de notaire, ce procureur en la cour du parlement de Provence fut le vrai propagateur de la fausse interprétation des cours d'amour, dont il fit la fortune littéraire avec son sens inné de l'imposture.

En feuilletant l'édition des *Vies* préparée par Chabaneau et menée à bien par Joseph Anglade (6), on ne tarde pas à découvrir une allusion aux cours d'amour. Déjà dans la préface : « Les tensons estoyent disputes d'Amours qui se fai-

(5) *Mistral et la rédemption d'une langue*, Paris, Grasset, 1941, p. 62.

(6) Nouvelle édition, Paris, H. Champion, 1913.

soyent entre les chevaliers et dames poëtes, entreparlans ensemble de quelque belle et subtille question d'amours, et où ils ne s'en pouvoyent accorder, ils les envoyoyent pour en avoir la diffinition aux dames illustres presidentes, qui tenoyent Cour d'Amour ouverte et planiere à Signe et à Pierrefeu, ou à Romanin, ou à autres, et là dessus en faisoyent arrests, qu'on nommoit lous Arrests d'Amours » (p. 11). Même allusion, presque identique, à un tribunal d'amour et à des juges féminins dans la biographie de Jaufré Rudel, dans celles de Raimon de Miraval et de Bertran d'Alamanon, ou dans celle de Marcabru, satirique plébéien, que Jean de Nostredame affuble — ô ironie ! — d'une mère qui « tenoit Cour d'Amour ouverte en Avignon, où se trouvoyent tous les poëtes, gentilshommes et gentilsfemmes du pays, pour ouyr les diffinitions des questions et tensons d'Amours qui y estoyent proposees et envoyees par les seigneurs et dames de toutes les marches et contrees de l'environ » (p. 125).

Qu'un poète comme Mistral ait cru à ces cours d'amour de Signes, de Pierrefeu, de Romanin et d'Avignon, on peut à la rigueur l'admettre. Mais il faut malheureusement constater que tous les historiens ont, jusqu'au début du XIX^e^ siècle, connu les cours d'amour par le truchement des fantaisies de Nostredame. Au XVIII^e^ siècle, Crescimbeni le traduit en italien, en le corrigeant sur certains points seulement ; quelques auteurs font preuve de plus de méfiance et s'insurgent parfois contre les affirmations de notre Méridional : Caumont, l'abbé Goujet, les Bénédictins qui rédigèrent l'*Histoire générale de Languedoc*, Papon dans son *Histoire générale de Provence*, l'abbé Millot dans son *Histoire littéraire des troubadours*, Tiraboschi dans son *Histoire de la littérature italienne* et dans son édition de Barbieri, d'autres encore. Ces réserves, pourtant, visaient moins la notion de cours d'amour que les biographies en général, et dans les premières années du siècle suivant, un Ginguené, dans son *Histoire littéraire d'Italie* (1811), ou un Sismondi, dans sa *Littérature du Midi de l'Europe* (1813), considéreront Nostredame comme un oracle et adopteront ses cours d'amour.

En 1779, Legrand d'Aussy avait, dans ses *Fabliaux ou contes du* XII^e^ *et du* XIII^e^ *siècles*, développé la définition de Nostredame; juridiction, comparution des coupables, peines,

prescriptions, sentences, code de lois : rien ne manque. Mais Raynouard devait être plus méticuleux encore, en 1817, dans une longue étude servant d'introduction au tome II de son *Choix des poésies originales des troubadours*. Pour lui, il s'agit d'un tribunal, d'une institution juridique destinée à arbitrer des controverses de caractère sentimental. Se fiant à André le Chapelain (dont je parlerai plus loin), il prétend que les jugements étaient rendus par des dames de haut rang, réunies en assemblées nombreuses sous la présidence de celles qui furent les protectrices renommées des poètes, une Eléonore d'Aquitaine, une Ermengarde de Narbonne, une Marie de Champagne. Bien entendu, Raynouard avait lu Nostredame; il précise que les jugements étaient rendus, dans la France du Midi, en des cours siégeant à Signes, à Pierrefeu, à Romanin, à Avignon. Des chevaliers pouvaient figurer dans certaines cours. En quelques occasions, on aurait rédigé des règlements généraux et perpétuels. Des jugements faisaient jurisprudence. Les parties pouvaient aller en appel. A en croire Raynouard, ces « preuves diverses et multipliées... ne laisseront plus le moindre doute sur l'existence ancienne et prolongée des cours d'amour » (p. XCVI).

Cinq ans plus tard, en 1822, Stendhal publiait *De l'Amour*. L'appendice de ce livre contient quelques pages où l'on trouve un nouvel indice du rayonnement des allégations de Nostredame (il est vraisemblable que Raynouard, que Stendhal pouvait connaître grâce à Fauriel, a servi d'intermédiaire). On lit notamment (7) : « Il y a eu des cours d'amour en France, de l'an 1150 à l'an 1200. Voilà ce qui est prouvé. Probablement l'existence des cours d'amour remonte à une époque beaucoup plus reculée.

Les dames réunies dans les cours d'amour rendaient des arrêts soit sur des questions de droit, par exemple : l'amour peut-il exister entre gens mariés ? Soit sur des cas particuliers que les amants leur soumettaient (en note : André le chapelain, Nostradamus, Raynouard, Crescimbeni, d'Aretin). Autant que je puis me figurer la partie morale de cette jurisprudence, cela devait ressembler à ce qu'aurait été la cour

(7) Je cite d'après l'édition H. Martineau, Paris, Le Divan, 1927, t. II.

des maréchaux de France, établie pour le *point d'honneur* par Louis XIV, si toutefois l'opinion eût soutenu cette institution » (p. 279). Ou encore : « Il est vraisemblable que la même cour d'amour s'assemblait tantôt dans le château de Pierrefeu, tantôt dans celui de Signe. Ces deux villages sont très voisins l'un de l'autre, et situés à peu près à égale distance de Toulon et de Brignoles » (p. 281). Et Stendhal de citer, sous la garantie de Nostredame, les « noms de quelques-unes des dames qui présidaient aux cours d'amour de Pierrefeu et de Signe : Stéphanette, dame de Baulx, fille du comte de Provence; Adalasie, vicomtesse d'Avignon; Alalète, dame d'Ongle; Hermissende, dame de Posquières, etc. » (pp. 280-281). On ne pouvait demander à un romancier de ne pas accepter de pittoresques histoires...

Il était temps qu'un esprit lucide s'avisât de la non-historicité des tribunaux d'amour. Tout en accumulant les bévues, Raynouard avait eu le mérite, trop minimisé à mon sens par ses successeurs, de mettre l'accent sur deux éléments intéressants pour l'étude des cours d'amour : la *tenson*, genre poétique fort apprécié des troubadours, et surtout le *Tractatus de Amore* d'André le Chapelain; de plus il avait, par l'ensemble de ses travaux, attiré l'attention sur la nécessité d'une renaissance des études provençales et suscité des réactions fécondes. C'est le premier des grands provençalistes allemands, Friedrich Diez, qui allait, dans un essai publié à Berlin en 1825 (*Ueber die Minnehöfe*), s'attaquer à la légende en tenant — je reprends ses propres mots, un rien clinquants — « le flambeau de la critique ». Avec des moyens encore insuffisants, Diez a fait une précieuse mise au point et certains savants, parmi lesquels Pio Rajna, ne lui ont pas assez rendu justice. En 1842, l'*Essai sur les Cours d'Amour* était traduit en français par Ferdinand de Roisin, et il eût été naïf, après cette date, de reprendre encore parti pour Nostredame ou Raynouard. Trojel au Danemark, Gaston Paris en France, Pio Rajna et Crescini en Italie, d'autres encore ont contribué à préciser, à développer les explications de Diez (*).

(*) Voir principalement : E. Trojel, *Middelalderens Elskovshoffer* (*Les cours d'amour médiévales*), Copenhague, 1888, et le très important compte rendu de G. Paris, *Journal des Savants*, 1888, pp. 664-675 et 727-736; — E. Trojel, *Andreae Capellani regii Francorum De Amore*

L'existence des cours ou tribunaux d'amour n'est nulle part attestée : tous les spécialistes sont aujourd'hui d'accord sur ce point. Encore s'agit-il de déterminer clairement le procédé utilisé par Nostredame et de bien connaître les documents dans lesquels la légende a trouvé naissance.

*
* *

Dans le chansonnier Giraud, étudié et publié par Paul Meyer (*), figure un poème provençal qui propose, en cinquante-six décasyllabes et sous forme de débat, une de ces nombreuses *nugae* sentimentales recherchées par les poètes du Midi. Le texte est à ranger parmi les *jeux-partis* et non, comme l'indique à tort la rubrique, parmi les *tensons* (la tenson — prov. *tenso* — a ceci de commun avec le jeu-parti — prov. *joc partit* ou *partimen* — que le sujet est présenté comme une discussion; le dialogue doit rebondir de couplet en couplet et la pièce exige en principe deux auteurs. Mais la structure du *partimen* est plus complexe, d'abord parce que le premier personnage propose un dilemme et accepte de défendre le point de vue resté libre, ensuite parce que les *tornades* ou envois désignent un arbitre).

Dans le jeu-parti ou « jeu partagé » en question, Peironet et Girart (ou Giraut) se répondent. « A votre avis, demande Girart, lequel maintient le mieux amour, des yeux ou du cœur, chez celui qui aime sa dame loyalement ? »; Peironet ayant choisi la défense des yeux, Girart se voit contraint de se poser en champion du cœur et la discussion s'engage sur un ton assez banal. Seules les deux tornades doivent retenir

libri tres. Copenhague, 1892 (édition reprise par A. Pagès, en 1929, et souvent utilisée, notamment par J. J. Parry, *The art of courtly love by Andreas Capellanus*, Columbia University Press, 1941); — P. Rajna, *Le Corti d'Amore*, Milan, 1890. — V. Crescini, *Per la questione delle Corti d'Amore*, Padoue, 1891 (traduit en français par A. Martel, *La question des cours d'amour*, Montpellier, 1896); — A. Caligaris, *Maria di Champagne e le Cortil d'Amore*, Turin, 1925; — le petit livre de vulgarisation de M. Lafitte-Houssat (*Troubadours et cours d'amour*, Paris, « Que sais-je ? », 1950) est peu satisfaisant.

(*) *Les derniers troubadours de la Provence*, d'après le chansonnier donné à la Bibliothèque impériale par M. Ch. Giraud, Paris, A. Franck, 1871 (cf. pp. 66-72). Tirage à part d'un article de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1869, pp. 245-297, 461-531, 649-687 et 1870, pp. 412-462.

notre attention. Dans la première, Girart envoie son partimen « à Pierrefeu, où la belle tient cour d'enseignement » :

A Peirafuoc tramet mon partimen
Hon la bella fai cort d'enseinhamen (v. 49-50).

Dans la seconde, qui termine la pièce, Peironet réplique : « Quant à moi, je veux, au moment du jugement, le riche et noble château de Signes, car là est celle qui maintient *Joven* (qualités de la jeunesse) et saura dire quelle opinion est la meilleure » :

Et ieu volrai per mi al jugamen
L'onrat castell de Sinha el valen,
Car lay estay silh que manten Joven
E sabra dir cal razon mays valria (v. 53-56).

Voilà donc un texte du XIII[e] siècle qui pourrait, à première vue, donner un peu de vraisemblance à des jugements rendus à Pierrefeu et à Signes. Il est malheureusement unique et Jean de Nostredame n'a pas hésité à l'exploiter pour faire allusion, en plusieurs endroits de ses *Vies*, aux « cours d'amour de Pierrefeu et de Signes ». Il ne nous a pas trompés dans sa biographie de Jaufré Rudel, puisqu'il y mentionne le débat entre Peironet et Girart (où il est question du poète de l'amour lointain), mais il ne s'agit — Paul Meyer l'a souligné — ni de Signes ni de Pierrefeu dans les discussions qui opposent Raimon de Miraval et Bertran d'Alamanon d'une part, Simon Doria et Lanfranc Cigala de l'autre : une fois de plus, Jean de Nostredame a menti.

Pour en revenir au point de départ, constatons que Peironet et Girart parlent d'une *cour d'enseignement* et non d'une *cour d'amour*, et que le jugement n'est demandé qu'à propos d'un cas tout général.

*
* *

Si les troubadours ont mis beaucoup de personnalité dans leurs sirventés, ces poèmes étonnants de relief, nourris de satire et d'invective, la chanson, réservée à l'expression de l'amour courtois, apparaît comme un genre plus artificiel, tant par la structure que par le fond. Certains troubadours

— surtout ceux de la première génération — ont introduit dans leurs vers une spontanéité réelle, mais ils voient généralement dans l'amour moins un sentiment qu'un thème; au lieu d'exprimer leurs élans, ils recourent à des formules, à des clichés. Leur art risque à tout moment de devenir plus intellectuel qu'affectif : il s'agit d'un amour aristocratique, « extra-conjugal », codifié conformément aux devoirs ou aux exigences d'une sorte de régime vassalique fort strict; ce sentiment est à la fois exceptionnel et rituel; il est figé, cristallisé. Que le poète évite les contradictions ! « On doit bien prendre garde — écrit Raimon Vidal au début du XIII[e] siècle, dans ses *Razos de trobar* — quand on fait une chanson ou un roman, de tenir des propos cohérents et de dire des paroles appropriées; et que cette chanson ou ce roman ne soient pas faits de propos mal agencés ou mal suivis. C'est ce qui est arrivé — poursuit Raimon Vidal — à Bernart de Ventadour, qui, dans les quatre premiers couplets de sa chanson *Be m'an perdut*, dit qu'il aime tant sa dame que pour rien au monde il ne s'en séparerait, et dans le cinquième dit : je suis ainsi échu en partage à toutes les autres que chacune d'elles peut me prendre à son service ([10]). »

A côté de la chanson, il fallait donc un correctif, un exutoire pour la contradiction et le débat, un genre propre à la discussion : d'où la tenson et le jeu-parti. Ces textes sont d'une inspiration fort diverse; parmi les tensons dont la liste a été dressée par David J. Jones ([11]), il en est où la grossièreté et les injures dominent, d'autres dont les sujets sont littéraires, politiques ou simplement plaisants : on connaît ce poème où le moine de Montaudon fait bavarder Dieu en personne et des statues de saints qui reprochent aux femmes d'abuser des fards et de les priver de leur belle polychromie; Dieu décide que les femmes ne s'orneront le visage qu'à partir de la vingt-cinquième année et pendant quinze ans seulement. Mais la tenson et plus encore le jeu-parti permettent surtout d'examiner, en des strophes alternées, des questions galantes ou de simples bagatelles sentimentales. « L'amante et l'amant ont-ils des droits égaux ? », demande Marie de

([10]) Traduit par A. JEANROY, *La poésie lyrique des troubadours*, Toulouse et Paris, 1934, t. II, p. 114.

([11]) *La tenson provençale*, Paris, Droz, 1934.

Ventadour à Gui d'Ussel. Aimeric de Péguilhan et Guilhem de Berguédan discutent sur le point de savoir s'il est préférable d'aimer qui vous hait ou de haïr qui vous aime. Savaric de Mauléon, Gaucelm Faidit et Uc de la Bacalaria se réunissent pour examiner quel est le meilleur signe d'amour adressé à un soupirant, une œillade, un serrement de main ou une pression du pied. « Est-ce la mort ou l'infidélité qui cause le plus de douleur ? », demande Gui d'Ussel à son cousin Elias, ou encore : « La condition du mari est-elle préférable à celle de l'amant ? » Voici, à titre d'illustration, la fin de ce dernier débat :

V. « Elias, si je refuse de prendre ma dame pour épouse, je ne lui inflige pas de déshonneur, car si je la laisse, c'est par crainte et pour le si grand respect que je lui porte; en effet, si je l'épouse et la courtise ensuite, je ne peux commettre faute plus grande, et si je suis rude et grossier envers elle, je suis coupable envers amour et je mets fin au service amoureux. »

VI. « Cousin, tenez-moi pour bien vil si, pouvant avoir sans gardien, sans copropriétaire et sans maître, celle que je désire le plus, je demande autre chose; le mari obtient son plaisir sans aucun tourment, tandis que celui de l'amant est mêlé de douleur. Aussi préféré-je, quoi qu'en dise la rumeur, être mari joyeux qu'amant marri. »

VII. « Elias, je m'en remets à Dame Marguerite, comme à la meilleure, pour qu'elle tranche ce débat et que je sois honni si je n'aime ma dame plus que ne fait son mari. »

VIII. « Cousin, je sais bien qu'elle a valeur si grande qu'elle sait juger un différend d'amour; et, parce que son mérite est si parfait et si distingué, je sais qu'elle dira que vous avez commis là une faute ([12]). »

Des sujets similaires furent traités au Nord et l'on doit à M. Arthur Långfors l'édition d'un abondant *Recueil général des jeux-partis français* ([13]). Jean Bretel, par exemple, pro-

([12]) *Nouvelle anthologie des troubadours* par A. Audiau, revue par R. Lavaud, Paris, Delagrave, 1928, pp. 197-198.

([13]) Paris, Société des Anciens Textes Français, 1926, deux tomes en un volume.

pose à un adversaire poétique, Jean de Grieviler, le problème suivant : « Un amant veut aller au tournoi de Gand, mais sa dame le lui défend; un autre ne voudrait pas y aller, mais sa dame le lui commande. Laquelle aime mieux son ami ? » (pièce XLV). Autre dilemme soumis à Gadifer par le même Jean Bretel : « Que préféreriez-vous : ou entendre dire beaucoup de bien de votre amie et n'en point trouver en elle, ou en entendre dire du mal et y trouver beaucoup de bien ? » (pièce LXXIII).

On a vu plus haut que les poètes méridionaux avaient l'habitude de désigner un arbitre. La même coutume existait au Nord. Ecoutons Jean Bretel et Lambert Ferri mettre un terme à une discussion sur ce sujet : « Vous avez une amie demeurant à Abbeville. En allant la voir, préféreriez-vous la trouver morte, ou qu'elle vous eût trompé avec un homme de bien, et s'en repentît ? » (pièce LVII) ; Jean Bretel déclare :

Vuillart, Ferri li dervés
Soustient droite desverie.
Mieus vaut boine amour faillie
Par mort q'avoir maintenant
Amie mal contecant.

« Vuillart, Ferri le fou soutient une pure folie. Mieux vaut un bel amour disparu par suite de la mort qu'avoir maintenant une amie compromise. » Et Ferri répond :

Hacecourt, vous jujerés
Pour Ferri, qui vous em prie,
Et soustenés se partie :
Mieus aim avoir un besant
Que riens trouver en un want.

« Hachecourt, vous jugerez pour Ferri, qui vous en prie, et soutenez son parti; j'aime mieux posséder un besant que ne rien trouver dans un gant (je préfère une pièce de monnaie à un gant vide) ([14]). »

Ces poèmes, tant en langue d'oc qu'en langue d'oïl, ont pu dans certains cas être attribués à deux auteurs par pure fiction poétique, mais M. Långfors a bien souligné que géné-

([14]) *Ibid.*, p. 215.

ralement « deux poètes se mettaient d'accord sur le sujet à traiter, préparaient la pièce ensemble et, la pièce terminée, la chantaient dans une réunion littéraire ([15]). » Quant aux personnages invoqués comme arbitres, ils sont pour la plupart historiques, bien qu'il soit difficile d'identifier les dames de Pierrefeu ou de Signes, ou quelques-uns des bourgeois comme Vuillart et Hachecourt, auxquels un avis est demandé (le *Registre de la Confrérie des jongleurs et bourgeois d'Arras* est précieux à cet égard) ; il peut s'agir parfois d'un hommage déférent ou intéressé — on sait que les troubadours durent beaucoup au mécénat — mais un fait semble indéniable : les envois des partimens et des jeux-partis constituaient une invitation à des discussions, et l'on peut assigner à cette mode une date fort ancienne, puisque le premier troubadour, Guillaume IX d'Aquitaine, écrivait à la fin du XI^e^ ou au début du XII^e^ siècle :

Ieu conosc ben sen e folhor,
E conosc anta et honor,
Et ai ardimen e paor;
E si·m partetz un juec d'amor
No suy tan fatz
No·n sapcha triar lo melhor
D'entre·ls malvatz.

« Je connais bien sagesse et folie; je connais honte et honneur; je connais audace et crainte; et si vous me proposez un jeu d'amour, je ne suis pas si sot que de tous les partis je ne sache choisir le meilleur ([16]). »

Ces « jeux d'amour » sont attestés, et dans la France du Nord et au Midi, du XII^e^ au XIV^e^ siècle. Ils naquirent dans cette atmosphère de préciosité galante que recréeront — *mutatis mutandis* — certains salons du XVII^e^ siècle (et même, selon les *Maximes d'Amour* de Bussy-Rabutin, l'entourage du jeune Louis XIV). Très différentes par leur situation sociale, les égéries des troubadours ou des trouvères et les dames de Rambouillet ont un air de famille : les unes comme les autres firent commerce d'esprit et de raffinement et — à en juger

([15]) *Ibid.*, p. VII.

([16]) *Les chansons de Guillaume IX*, éd. par A. Jeanroy, Paris, Classiques Français du Moyen Age, 1927, pp. 13-14.

par les thèmes de plusieurs poèmes — telle châtelaine du moyen âge n'est pas sans annoncer Cathos.

C'est surtout au siècle d'or de la lyrique que les réunions devaient comporter, outre l'audition des grands thèmes traditionnels, des amusements collectifs portant sur des données courtoises plus piquantes, plus saugrenues. Or on possède bien des recueils de *Demandes d'amour* en langue d'oïl, mais aucun « jugement » n'a été transmis par les troubadours ou par les trouvères; quant aux héros et aux victimes de ces jeux de société, ils pouvaient avoir des modèles (les assistants devaient prendre plaisir à chercher des « clés ») : ils n'en restaient pas moins anonymes et fictifs.

Ce dernier détail me semble fort important. Dans ces « cours » ou « tribunaux d'amour » méridionaux dont aucun jeu-parti ne permet de postuler l'existence, que serait devenue la célèbre discrétion de l'amant ? Dans un milieu littéraire où toute femme aimée se voyait obligatoirement privée de son nom et masquée sous un *senhal*, pouvait-on imaginer une « juridiction » ou des « arrêts d'amour » qui ne fussent pas fantaisistes ? Quant au clergé, même s'il ne brillait pas par sa sainteté à l'époque et dans la région dont nous parlons, n'aurait-il pas fait allusion, ne fût-ce que par une phrase, à ces « cours d'amour plénières » tout aussi profanes que certaines danses ou chansons condamnées par les autorités religieuses du moyen âge ?

***

La légende des cours d'amour, c'est-à-dire l'erreur commise par Jean de Nostredame et par Raynouard, ne trouve pas son origine uniquement dans les jeux-partis. Il reste à montrer comment d'autres textes ont contribué à déformer la donnée primitive.

Le document le plus important est le fameux *Tractatus de Amore (De arte honeste amandi)*, rédigé en prose latine par André le Chapelain.

L'auteur fut-il le contemporain des grands troubadours ? On peut admettre un *terminus a quo* : une lettre attribuée à Marie de Champagne, datée de 1174 et citée par les manuscrits du *Tractatus*; et un *terminus ad quem* : dans son *Ars*

loquendi et tacendi (1238), Albertano de Brescia reprend une des « règles d'amour » d'André le Chapelain. L'incertitude, on le voit, reste grande. Pour G. Paris, l'œuvre fut écrite au début du XIII[e] siècle; pour Trojel et quelques autres, André fut réellement le contemporain de Marie de Champagne; en recourant à l'histoire, Arpad Steiner a brillamment suggéré les années 1174-1186 ([17]).

En 1290, le texte latin fut adapté en vers français par le peu amoureusement nommé Drouart la Vache, mais cette version — étudiée et éditée par M. R. Bossuat ([18]) — est moins raffinée, plus « moderne », plus ovidienne que l'original : le *Tractatus de Amore* contient l'expression théorique de l'amour courtois parfait, sans compromis; il constitue la somme, le code, le *Speculum majus* de tous les aspects du sentiment mondain cher aux troubadours.

L'ensemble des trois livres est dominé par l'*amor purus*, fait d'espoirs incessants et opposé à l'*amor mixtus*, qui s'abaisse en se réalisant. Cet « art d'aimer honnêtement » est pur parce qu'ennoblissant et dispensateur de cette « joie », de cette exaltation qui est une fin en soi. On a beaucoup disserté sur la nature véritable de l'amour courtois, mais peu importe, pour notre propos, qu'il soit antichrétien, teinté d'averrhoïsme ou simplement amoral (et bien distinct du libertinage des poètes médiévaux inspirés d'Ovide) : il nous suffit de constater que les chansons des troubadours et le *Tractatus* parlent d'un amour identique.

Or ce texte latin contient aussi, outre de laconiques *règles d'amour*, une série de *jugements d'amour*. Sous le titre *De amoris variis judiciis*, l'auteur fait état d'un jugement par lettre attribué à Marie de Champagne et de vingt débats résolus et sanctionnés par des dames, qu'il cite : la Reine (trois cas), la reine *Almoria* (trois cas), la comtesse M. de Champagne (six cas), *Mengardis Narbonensis* (cinq cas), la comtesse de Flandre (deux cas) et une cour de dames réunie

([17]) G. Paris, *op. cit.*, p. 672. A. Steiner, *The date of the composition of Andreas Capellanus' De Amore* (*Speculum*, IV, 1929, pp. 92-95).

([18]) *Drouart la Vache, traducteur d'André le Chapelain* et *Li livres d'Amour de Drouart la Vache*, Paris, Champion, 1926 (thèse et thèse complémentaire de Paris).

en Gascogne (un cas). S'il n'est pas aisé d'identifier cette dernière « cour », on reconnaît aisément Aliénor d'Aquitaine, reine de France et d'Angleterre, sa fille la comtesse Marie de Champagne, Ermengarde de Narbonne; quant à la comtesse de Flandre, il s'agirait non de Sibylle d'Anjou, mais de sa fille Marguerite ou d'Isabel de Vermandois; la reine pourrait être Aéliz de Champagne ([19]). Tous ces personnages vécurent dans la deuxième moitié du XII[e] siècle.

Restent les jugements eux-mêmes. Trojel distinguait des cas imaginaires rappelant ceux proposés par les tensons et des cas réels ressortissant à une véritable juridiction. Voici, résumés en français, les quatre jugements retenus par Trojel :

Jugement XIV : une dame, dont l'amant n'est pas revenu de Terre sainte, croit ce dernier mort et veut prendre un autre ami; le confident du premier amant s'y oppose. La comtesse de Champagne, consultée, déclare que l'absent est parti pour la bonne cause et qu'il n'a pas fait parvenir de message à sa dame pour ne pas dévoiler son secret amoureux.

Jugement XVI : un chevalier charge un confident de défendre son cœur auprès d'une dame, mais cet ami le trompe et joue le jeu pour son propre compte. Le chevalier a recours à l'avis de la comtesse de Champagne, qui réunit soixante dames pour décider que les deux coupables sont indignes d'aimer et seront désormais exclus de toute assemblée.

Jugement XVIII : « tous les chevaliers d'amour » réclament un châtiment pour un confident qui a révélé des secrets amoureux. Des dames groupées en Gascogne estiment que l'accusé doit être voué au mépris de tous les chevaliers courtois et que toute femme qui l'aimerait devrait être traitée comme lui.

Jugement XIX : une dame a accepté des cadeaux d'un chevalier, mais elle ne le remercie que par de la froideur. La reine lui dit qu'il convient de choisir : refuser les présents ou accorder son amour.

N'est-ce pas limpide comme eau de source ? Y a-t-il dans ces « jugements » le moindre élément précis ? N'y voit-on pas, au contraire, ce qui fait le fond de la poésie des trouba-

([19]) G. PARIS, *op. cit.*, p. 672.

dours : l'éloge de la discrétion, les réprimandes adressées aux bavards et, sous le nom de *secretarius*, le messager qui joue un grand rôle dans les chansons ? Trouve-t-on dans ces badinages de cour une seule sanction applicable ?

On pourrait objecter que les juges sont des personnages historiques, qu'André fut peut-être un familier de la cour de Marie de Champagne et que les questions ont pu être réellement résolues. Il ne s'agit point de le nier; mais pourquoi imaginer autre chose que des jeux ? Marie, Eléonore, Ermengarde favorisèrent l'inspiration des poètes courtois ; elles étaient sensibles à la flatterie : André a tout simplement désiré rendre hommage à leur esprit.

Rien, dans le *Tractatus*, ne fait allusion à une cour d'amour, à un tribunal sentimental constitué; les questions débattues sont vagues et les accusés anonymes. Il convient donc de souligner qu'après avoir codifié, dans ses *règles d'amour*, les données des chansons, André le Chapelain a repris, dans ses *jugements*, les thèmes traditionnels des jeux-partis. C'est ce que Raynouard n'a pas compris.

*
* *

D'autres textes ont causé des méprises.

Reprenons la phrase déjà citée : « Les tensons estoyent disputes d'Amours qui se faisoyent entre les chevaliers et dames poëtes, entreparlans ensemble de quelque belle et subtille question d'amours, et où ils ne s'en pouvoyent accorder, ils les envoyoyent pour en avoir la diffinition aux dames illustres presidentes, qui tenoyent Cour d'Amour ouverte et planiere à Signe et à Pierrefeu, ou à Romanin, ou à autres, et là dessus en faisoyent arrests, qu'on nommoit lous Arrests d'Amours. » J'ai montré comment Jean de Nostredame a inventé les cours d'amour de Signes, de Pierrefeu, de Romanin; mais pourquoi précise-t-il en outre, à plusieurs reprises, qu'on faisait des *arrêts d'amour* à l'époque des troubadours ?

Du milieu du xv[e] siècle date un texte, les *Arrêts d'Amour*, dont l'auteur, Martial d'Auvergne (né entre 1430 et 1435, mort en 1508), fut pendant cinquante ans procureur au parlement de Paris. Il s'agit de cinquante et un jugements prononcés sans possibilité d'appel, au cours d'une séance, par

la cour, par le parlement d'Amour : tribunal souverain, composé d'un président, de seigneurs et de dames (les « déesses »), de plaideurs et d'accusés, et qui a pour tâche de se prononcer « sur toute matière amoureuse; il tranche les procès de toute sorte entre les amants et leurs dames, entre des amants rivaux, entre une dame et sa chambrière indiscrète, entre voisines qui épient leurs amours ([20]) »; Martial d'Auvergne a réussi une parodie parfaite de la procédure du palais; les termes, les formules, la mise en scène constituent un véritable calque.

Ces jugements imaginaires portent sur des amourettes bourgeoises sans rapport avec l'amour quintessencié des troubadours, mais Jean de Nostredame, procureur au parlement de Provence, ne pouvait qu'être enclin à imaginer lui aussi, un siècle plus tard, des « dames présidentes », des « cours d'amour plénières », des « arrêts d'amour ».

*
* *

A côté de ces deux œuvres maîtresses — le *Traité* d'André le Chapelain et les *Arrêts* de Martial d'Auvergne — beaucoup d'autres textes témoignent, pendant tout le moyen âge, de la vogue des jugements d'amour et des controverses galantes en général.

Nombreux sont les débats poétiques où un choix est fait entre l'amour du *clerc* et celui du *chevalier*; des textes latins comme le *Concile de Remiremont et Phyllis et Flora* (XII[e] s.), ou français comme *Florence et Blanchefleur*, pour ne citer que les plus anciens, ne sont pas directement utiles pour l'étude des « cours d'amour », mais ils prouvent combien était vif, au moyen âge, le goût de la scolastique, du *pro* et du *contra*, qu'on retrouve dans les longs monologues amoureux des romans courtois.

Les nombreux recueils de *Demandes d'Amour*, dont quelques-uns ont été étudiés et publiés par A. Klein ([21]), présentent, sous forme de questions et de réponses, des pro-

([20]) *Les Arrêts d'Amour de Martial d'Auvergne*, publiés par J. Rychner, Paris, Société des Anciens Textes Français, 1951, p. xxv.

([21]) *Die altfranzösischen Minnefragen*, Marburg (*Beiträge zur romanischen Philologie*, Heft I, 1911).

blèmes sentimentaux similaires à ceux débattus dans les jeux-partis.

Quant au cadre juridique adopté par Martial d'Auvergne, il n'est que l'aboutissement d'une tradition dont les germes se trouvent dans la « curia amoris » de *Phyllis et Flora* et, à la fin du XIII^e^ siècle, dans la *Cour d'Amour* de Mathieu le Poirier; peu avant la parution des *Arrêts d'Amour*, un climat judiciaire avait été créé, dans l'entourage de la « cour amoureuse » de Charles VI, par la *Belle dame sans merci* d'Alain Chartier (1424) et par le cycle qui en constitue le prolongement : le *Parlement d'Amour* de Baudet Herenc, la *Dame loyale en amour*, la *Cruelle femme en amour* d'Achille Caulier, etc.

Mais il n'est pas possible d'étudier ou même d'analyser tous les textes qui ont préparé l'éclosion des *Arrêts d'Amour*; il est temps de revenir aux troubadours et de conclure.

*
* *

Les cours ou tribunaux d'amour n'ont existé ou n'existent que dans l'imagination de quelques-uns. La légende est née et s'est transformée selon un mécanisme dont je reprends les éléments essentiels.

A la base ne se trouve qu'un jeu de société, un amusement littéraire centré sur des dilemmes courtois; les jeux-partis font allusion à des discussions et à des jugements dont aucune trace ne demeure.

André le Chapelain codifie et systématise ces données; il reproduit une série de jugements émis à propos de débats de casuistique galante.

Procureur porté à voir partout des jurys et des juges — comme Martial d'Auvergne, à qui il emprunte le terme « arrêts » — Jean de Nostredame part, au XVI^e^ siècle, d'une fausse interprétation de quelques partimens pour inventer ses cours plénières de Signes, Pierrefeu, Romanin et Avignon, véritables tribunaux d'amour.

Après quelques autres, Raynouard, le pionnier de la philologie romane en France, accepte cette notion et la développe en accordant toute sa confiance à André le Chapelain, dont il a découvert le *Traité*.

Aujourd'hui encore, on ignore trop souvent que les mots « cours d'amour » n'apparaissent, au moyen âge, que dans des allégories ou pour désigner un tribunal symbolique qui juge par délégation du dieu d'Amour : ainsi dans un poème en provençal, transmis incomplet par le Chansonnier Mac-Carthy et publié par L. Constans ([22]), dans des textes français comme *Florence et Blanchefleur*, la *Cour d'Amour* de Mathieu le Poirier ou les *Arrêts d'Amour* de Martial d'Auvergne. On peut admettre que des critiques bien informés parlent de cours d'amour, par convention, en pensant aux réunions aristocratiques réservées, à l'époque des troubadours, à des débats de courtoisie (c'est pourquoi, sans doute, M. René Bray a intitulé *Au temps des cours d'amour* le premier chapitre de son livre sur *La préciosité et les précieux*) ; nul ne pourrait raisonnablement soutenir que le mot *cour* a le sens de « cour de justice » dans les jeux-partis, dans la biographie du troubadour Rigaut de Barbezieux, qui aurait demandé son pardon, pour un délit sentimental, à une « cour du Puy », ou dans cet épisode d'un roman de Raoul de Houdenc, *Méraugis de Portlesguez*, où la reine et les dames de la cour d'Arthur décident après contestation que le héros, et non Gorvain, a droit à l'amour de Lidoine :

... lors fu recitez
En plaine cort le jugement ([23]).

Malheureusement, l'ambiguïté créée par Jean de Nostredame subsiste dans beaucoup d'esprits et, à lire la phrase de Manitius, par exemple — « wir sind hier nämlich in der Zeit, da sich die Liebesgerichtshöfe in Frankreich versammelten, um über Liebessachen zu beraten und zu entscheiden ([24]) » — il n'apparaît point que les tribunaux d'amour sont une invention des temps modernes.

([22]) *Les manuscrits provençaux de Cheltenham* (*Revue des Langues Romanes*, 3e sér., VI, 1881, pp. 157-179, 209-220, 261-276).

([23]) Ed. M. Friedwagner, Halle, Niemeyer, 1897, v. 1034-1035.

([24]) *Geschichte der lateinischen Literatur des Mittelalters*, t. III, Münich, 1931, p. 284.

La littérature des lumières dans les Pays-Bas autrichiens

par **Roland MORTIER,**
Assistant à l'U. L. B.

Dans l'histoire littéraire de la France, le siècle des lumières marque un de ces sommets étincelants où s'affirment avec force, devant une Europe charmée, et bientôt conquise, le prestige de l'intelligence et de la sensibilité françaises, le rayonnement d'une pensée créatrice servie par la grâce du style, par le raffinement des rapports sociaux, par cet outil rêvé que constitue une langue portée à sa perfection. Il en va tout autrement dans les Pays-Bas méridionaux et le simple fait de parler d'une littérature des lumières dans nos provinces belgiques pourrait sembler, de prime abord, une entreprise fort hasardeuse.

Les témoignages contemporains sont, en effet, assez sévères pour notre pays dont ils déplorent l'atonie intellectuelle, la mentalité routinière, les préoccupations mesquines. Il serait trop long de rechercher ici les causes historiques d'une situation qui se présente de façon très analogue dans les Pays-Bas autrichiens proprement dits et dans la principauté ecclésiastique de Liège, solidaires dans leur destin spirituel (sinon politique) et baignant dans un même climat intellectuel.

Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'au sortir d'une époque troublée, les Belges aspirent au calme et qu'ils préfèrent le sommeil de la vie de l'esprit aux conséquences, jugées pernicieuses, de la curiosité.

Voltaire, que ses déplacements incessants amènent à diverses reprises dans notre pays, se montre, comme à l'ordi-

naire, un observateur cruellement ironique. Séjournant à Bruxelles en 1740, il se plaint à son correspondant, M. de Formont, de sa pénible condition :

Pour la triste ville où je suis,
C'est le séjour de l'ignorance,
De la pesanteur, des ennuis,
De la stupide indifférence;
Un vrai pays d'obédience,
Privé d'esprit, rempli de foi.

« Ce n'est pas ici le pays des belles-lettres », écrit-il la même année à Helvétius, et il se montre plus explicite encore dans les vers qu'il adresse au président Hénault :

Les vers et les galants écrits
Ne sont pas de cette province,
Et dans les lieux où tout est prince
Il est très peu de beaux esprits.

Il ne craint pas d'appeler Bruxelles, à cette époque, « l'éteignoir de l'imagination » et avoue ne pas comprendre comment son rival, le poète J.-B. Rousseau, a pu choisir un tel asile, car Bruxelles ignore, ou peu s'en faut, qu'elle héberge une des gloires les mieux établies de la poésie du temps.

Mais les critiques étrangères les plus dures sont moins cruelles peut-être que certaines phrases cinglantes lâchées à l'endroit de nos compatriotes par un écrivain de chez nous, le prince Charles-Joseph de Ligne. Le châtelain de Belœil ne proposait-il pas d'envoyer aux Pays-Bas, pour les punir, les gens qu'on jugerait trop savants ? N'est-ce pas lui encore qui, offrant à J.-J. Rousseau l'asile de sa terre de Fagnolles, croyait pouvoir lui promettre une absolue tranquillité et précisait, dans une lettre fameuse : « On ne sait pas lire dans mon pays. Vous ne serez ni admiré, ni persécuté. »

L'excès même de tels jugements devrait les rendre suspects. Il faut, dans les remarques de Voltaire, faire la part de la mauvaise humeur et de l'esprit caustique : loin de Paris, Voltaire se sent toujours quelque peu en exil et notre pays n'est pas le seul qui fit les frais de ses sarcasmes. De son côté,

le prince de Ligne cherche avant tout à éblouir les salons parisiens et rien ne vaut, à ses yeux, la satisfaction de placer un « bon mot » : la lettre à Jean-Jacques est un de ces morceaux où la recherche du trait et du brillant tournent à l'afféterie et Ligne, pour soutenir sa réputation d'homme d'esprit, n'a pas hésité à dauber assez injustement sur ses compatriotes.

Nous tenterons, pour notre part, de substituer à ce tableau d'une obscurité sans nuances une vue plus complexe, plus précise, plus soucieuse aussi de l'évolution chronologique. Car il est, sans doute, incontestable que les premières années du siècle, et même les premiers lustres, sont une période de marasme intellectuel, de léthargie et de stagnation dans nos provinces belgiques. Henri Pirenne pouvait parler, à bon droit, d'un « affaissement de l'énergie nationale ».

Une sorte de torpeur engourdit la vie de l'esprit et paralyse les facultés créatrices de la nation. L'Eglise exerce une domination quasi absolue et censure impitoyablement les plus timides manifestations de modernisme, mais cette Eglise subit elle-même l'influence du climat général : elle a perdu son élan, sa vigueur, sa chaleur interne, pour se confiner dans les pratiques extérieures où se complaît ce goût du faste et des réjouissances traditionnel dans nos régions. On craindrait, en lisant, de passer pour janséniste, et l'on sait ce qu'il en coûte d'être suspecté d'hérésie. L'Université de Louvain, unique foyer d'enseignement supérieur, est en pleine décadence et s'enlise dans la routine de méthodes surannées. Seuls les Bollandistes et quelques rares amateurs s'adonnent, au milieu de l'indifférence générale, à des compilations érudites ou à l'édition de textes anciens. Les pouvoirs publics se désintéressent des belles-lettres comme ils affectent d'ignorer le problème de l'éducation; la bonne société ne songe qu'à s'amuser, les masses sont presque illettrées, les rares intellectuels ne peuvent compter sur aucun appui, ne bénéficient d'aucune sympathie.

En 1779 encore, un poète de chez nous, injustement oublié, le licencié en droit Pierre Mataigne, déplore cette pénible situation dans un recueil de *Satyres et autres Variétés poétiques et historiques* portant l'approbation des censeurs de Bruxelles et de Louvain. Dès la première satire, il s'en prend aux grands seigneurs qui méprisent la compagnie des poètes :

Bien peu, comme Mécène, ont la délicatesse
De choisir des amis sur les bords du Permesse,
. . . . . .
Un convive gourmand, qui boit et qui s'enivre,
Leur plaît mille fois plus que l'auteur d'un bon livre.
. . . . . .
En effet, disent-ils, à quoi peut être utile
Auprès d'un grand seigneur un écrivain habile ?
S'entend-il en ragouts, se connaît-il en vins ?
. . . . . .
Non, mais il fait des vers... O le plaisant métier.

Et il conclut avec amertume :

Que faire d'un savant qui n'est pas biberon ?

Vers le milieu du siècle, cependant, la situation évolue assez sensiblement. Le gouvernement se hasarde, timidement d'abord, ouvertement ensuite, à revendiquer une plus grande indépendance à l'égard de l'Eglise. Sous l'impulsion du ministre plénipotentiaire Charles de Cobenzl et de son actif auxiliaire le comte de Neny, l'autorité civile s'efforce de frayer la voie à des réformes éclairées et d'imposer par le haut une vie intellectuelle nourrie de l'esprit des lumières.

Si la même évolution se dessine simultanément dans la principauté de Liège, le parallélisme n'a rien de fortuit : nos provinces ne pouvaient rester indéfiniment en marge du puissant courant d'idées qui soulevait alors l'Europe tout entière.

Comme il fallait s'y attendre, l'orientation nouvelle se heurta à la résistance farouche des Jésuites et d'une partie du clergé, mais elle recueillit aussi la fervente adhésion de quelques esprits novateurs. Le plus remarquable d'entre eux fut sans doute le Malinois Corneille-François de Nelis (1736-1798), bibliothécaire de l'Université de Louvain, mais adepte passionné des théories de Neny, ce qui lui valut, on le devine, la suspicion, puis l'animosité de ses supérieurs. Cet homme cultivé, insatiable lecteur (comme l'atteste son *Myriobiblon* conservé à la Bibliothèque Royale), avait gardé de son passage à la Faculté de théologie un insurmontable dégoût pour l'apo-

logétique médiévale et pour la didactique traditionnelle. Il aspirait à intégrer dans la foi et dans l'enseignement catholiques les principes les plus féconds de la pensée moderne. Singulière fusion, en vérité, et qu'il opère avec un succès discutable dans un *Fragment sur les principes du vrai bonheur, ou Discours à Lysimaque* (Louvain, 1763), qui révèle chez ce métaphysicien novice, une tendance inquiétante, de la part d'un prêtre, au déisme rationaliste. Nelis développe une philosophie optimiste fort peu originale et prône une morale de l'amour fondée sur la contemplation de l'ordre rationnel de l'univers.

La riposte ne tarda pas : la même année encore paraissait une parodie haineuse du *Discours*, *Les deux Chrysippes, ou le stoïcien démasqué*, rédigée par un autre Malinois, le chanoine Verberght. Bien plus qu'une réfutation, *Les deux Chrysippes* est une âpre mise en accusation de l'homme et de son orthodoxie par un collègue aigri et rancunier. La philosophie de Nelis est taxée d'obscurité et de confusion, l'auteur est ridiculisé comme « un nouvel apôtre de l'amour ».

L'autorité ecclésiastique, pour écarter Nelis de Louvain, le fit chanoine de Tournai, mais il résida davantage à Bruxelles où il bénéficiait de l'active protection de Neny. Un second ouvrage de Nelis parut en 1764 : plus encore que le *Discours à Lysimaque*, il est révélateur des préoccupations et des sympathies de l'auteur, car *Alexis, ou fragment sur l'éducation d'un prince* est l'œuvre d'un *Aufklärer* convaincu qui revendique avec force un enseignement contrôlé par l'Etat et fait l'éloge du bon souverain. L'évolution intellectuelle de Nelis et les fluctuations de sa carrière devaient un jour le séparer de Neny : la politique radicale de Joseph II trouva en lui un adversaire résolu, qui s'orienta dès lors vers une sorte de mysticisme piétiste. Nommé évêque d'Anvers en 1784, il fut le dernier titulaire de ce poste qu'il n'occupa qu'une dizaine d'années pour partir ensuite en exil et mourir dans un couvent près de Florence. Il eut le temps cependant de publier avant sa mort des entretiens philosophiques profondément imprégnés de la pensée chrétienne des premiers siècles. *L'aveugle de la montagne* se présente comme la traduction d'un vieux manuscrit latin, mais la pensée en est toute moderne. Le premier entretien s'ouvre sur un tableau manifeste-

ment inspiré de la *Profession de foi du vicaire savoyard*, avec cette différence que le vieux philosophe aveugle Pythagore, insensible aux beautés naturelles, se contente d'admirer au plus profond de lui-même l'ordre de la nature créée. Des trente entretiens initialement prévus, Nelis ne put en faire paraître que neuf. Ils eurent l'honneur de diverses rééditions et les cinq premiers connurent une vogue européenne grâce à la caution du célèbre Lavater, qui les publia dans une version allemande (*Der Blinde vom Berg, philosophische Unterredungen*, 1791) en tête de ses propres *Gespräche über Wahrheit und Irrthum*.

Avant de rompre avec la pensée des lumières, Nelis avait toutefois collaboré très activement à l'une des créations les plus intéressantes de Cobenzl, cette Société des Lettres de Bruxelles, instituée en 1769 et dont un décret impérial de 1772 allait faire l'Académie des Sciences et Belles-Lettres, notre actuelle Académie thérésienne. La jeune institution eut des débuts difficiles : elle comptait parmi ses membres un seul savant de renom, le prêtre anglais John Tuberville Needham, célèbre par ses expériences sur l'hybridation et sur la génération spontanée, et copieusement ridiculisé par Voltaire sous le nom de *M. l'anguillard* (en raison de sa théorie sur les animalcules prétendûment engendrés par la corruption du blé). L'Académie négligea d'ailleurs complètement les belles-lettres au profit des sciences, ce qui ne suffit pas à désarmer l'hostilité du clergé.

Mais un événement capital allait modifier du tout au tout l'équilibre des forces en présence : la suppression de la Société de Jésus, en 1772, marque le triomphe de la pensée éclairée. Le gouvernement montra un empressement significatif à fermer les écoles jésuites et à les remplacer par les collèges dits *thérésiens*. La dissolution de la puissante société fut aussi le signal d'une efflorescence de petites gazettes où s'affrontaient d'une part les publicistes à la solde du gouvernement, aventuriers français tels Chevrier, Linguet, Maubert de Gouvest ou Bastide, et d'autre part quelques anciens Jésuites passés au journalisme militant, tels le Virtonnais Brosius et le Luxembourgeois Feller qui devait se révéler un pamphlétaire redoutable et un publiciste de talent. Cependant toutes ces gazettes se cantonnaient dans l'information et dans la dis-

cussion politique, à l'exclusion de toute activité littéraire. Une audacieuse tentative pour doter notre pays d'une feuille littéraire avait abouti, vingt ans plus tôt, à un piteux échec dont on n'avait pas perdu le souvenir. *Le Littérateur belgique*, fondé en avril 1755, avait sombré rapidement sous l'indifférence des uns et sous les sarcasmes des autres. « Littérateur et belgique », s'était exclamé un railleur, « ces deux mots impliquent contradiction ». Les rédacteurs du nouvel hebdomadaire, Français pour la plupart, n'avaient pas tardé à s'en apercevoir.

La censure change, elle aussi, de caractère après 1772. Son animosité se tourne désormais davantage contre les partisans de l'ancien régime que contre les tenants de la *philosophie*. Soutenue par les autorités, une certaine littérature *philosophique* se répand alors dans nos provinces, surtout chez les magistrats et les hommes de loi. Les remarques du voyageur français Derival, en 1782-1783, sont confirmées par l'examen des catalogues de bibliothèques privées : on y retrouve les noms de Montesquieu, Mably, Voltaire, Rousseau, Raynal, Necker, Diderot, Locke, Hume et Hobbes, sans parler de l'*Encyclopédie* dont deux cents exemplaires environ ont été écoulés dans nos provinces. Certes, il s'agit moins, dans l'ensemble, de philosophie proprement dite que de philosophie politique. Condillac, Helvétius, d'Holbach sont peu lus, encore que par un savoureux paradoxe un manifeste lancé en octobre 1789 par les Brabançons cléricaux emprunte son préambule à l'auteur du *Bon Sens*. Par contre, on goûte le libéralisme éclairé de Montesquieu et de Necker, mais surtout la rhétorique enflammée de l'*Histoire philosophique et politique des établissemens et du commerce des Européens dans les deux Indes*, ouvrage de l'abbé Raynal, violente diatribe contre le fanatisme et l'esprit de conquête.

Il semble toutefois que la propagande antichrétienne de ces mêmes penseurs ait trouvé peu d'échos dans un milieu resté très attaché aux pratiques religieuses. La politique de Cobenzl, hostile à l'ultramontanisme jésuite, l'est tout autant à la libre-pensée française : ces anticléricaux restent en général foncièrement catholiques. Cette nuance se reflète jusque dans les *Satyres* de l'avocat Mataigne, que nous avons cité plus haut : au chapitre *La mode* et *la nouveauté*, le poète

s'élève contre la « secte déiste » et stigmatise l'athée pusillanime, épouvanté par l'idée de la mort :

Cet athée orgueilleux, tremblant au moindre orage,
Croit voir dans chaque flot les horreurs du naufrage.

Le même satirique s'en prend toutefois, avec autant de verve, à l'hypocrisie religieuse :

Chacun veut à l'envi paraître homme de bien,
Et jusques dans le cloître, on est comédien.

Ainsi, le prédicateur Damon n'applique pas ses propres préceptes, ce qui nous vaut la conclusion :

Le sermon édifie et l'exemple détruit.

*
* *

Dans la principauté de Liège, il semble que la situation soit un peu plus favorable à la diffusion des idées nouvelles. L'attraction et l'influence de Paris s'y font sentir plus fortement, l'Eglise y est moins puissante, en dépit des apparences, car le synode se réunit rarement et le prince-évêque abandonne la direction de la politique générale à des conseillers civils. Certes le pays « fourmille de prêtres et de moines », selon l'expression d'un curieux document contemporain (Bibliothèque Nationale, collection Anisson), mais l'abondance même de ces sujets privilégiés, exemptés de l'impôt, indispose la population qui ne versera jamais, comme celle des Pays-Bas autrichiens, dans un cléricalisme agressif.

Vers le milieu du siècle, le trône épiscopal est occupé par un Allemand, J.-Th. de Bavière : cette circonstance, loin de freiner la francisation, la favorise plutôt. Le prince vit, en effet, en Allemagne et la gestion effective des affaires revient au grand prévôt, le comte de Horion, lequel est, comme son frère, le grand mayeur de Liège, un adepte convaincu des idées nouvelles et un admirateur des philosophes français.

Sous un tel gouvernement, et grâce à la situation particulière de Liège, pays de franchise, l'imprimerie va prendre un extraordinaire essor. Nombreux sont les Français qui

viennent y braver les foudres de la Sorbonne ou les rigueurs de la justice civile.

C'est à Liège que l'ex-jésuite Robinet de Château-Giron publie, en 1768, sous la fallacieuse mention d'Amsterdam, des *Essais de la nature qui apprend à faire l'homme*, ou *Considérations philosophiques sur la gradation naturelle des formes de la vie*, qui déchaînent aussitôt la colère du clergé. Cet ouvrage étonnant n'était rien moins qu'une anticipation du transformisme et une ébauche de matérialisme scientifique. On y voyait la nature esquisser, après une série de tâtonnements plus ou moins heureux, les premières manifestations de la vie et préparer l'apparition de l'homme. Robinet fut contraint de publier une rétractation dans la *Gazette de Liège* de Desoer et s'en alla chercher asile à Bouillon où nous le retrouverons dans l'entourage de Pierre Rousseau.

Les éditions liégeoises n'ont pas toutes ce caractère clandestin : Clément Plomteux édite les *Œuvres complètes* de Voltaire et prépare avec Pancoucke une *Encyclopédie méthodique* qui se répandra par toute l'Europe. Tutôt, Lemarié et Desoer ne sont pas moins actifs, mais le plus remarquable est sans conteste Bassompierre, grand spécialiste de la contrefaçon et du livre de luxe. A l'abri des privilèges liégeois, il réimprime insolemment les meilleurs ouvrages français et les écoule ensuite en Allemagne. Marmontel sera surpris, en 1780, de trouver chez Bassompierre une des plus belles imprimeries d'Europe, où ses œuvres sont abondamment reproduites et luxueusement illustrées. L'éditeur pirate poussera même l'audace jusqu'à lui offrir de se fixer à Liège et d'y travailler pour le compte exclusif de sa maison d'édition.

La fortune surprenante de l'édition liégeoise finit par ruiner la vieille maison anversoise de Plantin. Elle inquiète même les éditeurs parisiens, car c'est à Liège que paraissent nombre de livres, souvent obscènes, qui portent la mention Amsterdam, Francfort, Monomotapa ou Pékin. En 1764 déjà, Liège compte quatorze imprimeurs et dix libraires. En 1790 encore, le voyageur allemand Georg Forster constate que l'industrie de la contrefaçon fait vivre largement un petit nombre d'artistes et une importante main-d'œuvre ouvrière et il remarque : « Que cette activité ait contribué au progrès des

lumières dans le pays de Liège et chez ses voisins, c'est une chose évidente et qu'il fallait d'ailleurs prévoir. »

La situation géographique du pays de Liège, placé entre l'Allemagne et la France, entre les Pays-Bas autrichiens et la Hollande, lui assurait un rayonnement nettement privilégié. Telle est, avec l'existence d'une main-d'œuvre qualifiée et la protection d'un gouvernement éclairé, la principale raison qui attira à Liège, vers la fin de 1755, le Toulousain Pierre Rousseau. L'existence aventureuse de ce personnage remuant est une parfaite illustration des vues de Paul Hazard sur l'instabilité du XVIII^e siècle et l'agitation fiévreuse qui le caractérise. Auteur dramatique malheureux, correspondant littéraire à Paris de l'Electeur Palatin, fermier général des domaines du prince de Nassau-Sarrebruck, Pierre Rousseau a tâté du journalisme dans *Les Affiches de Paris*, important quotidien d'information. Les premiers tomes de l'*Encyclopédie* ayant paru peu de temps auparavant, avec le succès et les mésaventures que l'on sait, Rousseau conçut le dessein d'en populariser la doctrine dans de minces cahiers d'un prix modique, destinés au grand public. Ce fut l'origine du célèbre *Journal encyclopédique.*

Le projet ambitieux de Pierre Rousseau reçut d'emblée l'approbation des comtes de Horion. Le grand prévôt, tout ouvert à l'esprit des lumières depuis son ambassade à Paris, se réjouissait de voir sa ville devenir un centre intellectuel européen, puisque aussi bien l'ambition du nouveau périodique était « de rassembler, chaque quinze jours, tout ce qui se passe en Europe de plus intéressant dans les sciences et dans les arts ».

Le premier cahier sortit en janvier 1756 des presses d'Everard Kindts : il était habilement dédié au prince-évêque et s'ouvrait, de façon significative, sur un hommage à Bacon, un compte rendu du tome V de l'*Encyclopédie* et une analyse des *Pensées sur l'Interprétation de la Nature* de Diderot. Bien que le *Journal encyclopédique* se montrât toujours d'une extrême retenue sur le plan philosophique, son modernisme déclaré, son libéralisme intellectuel et politique lui valurent très tôt l'hostilité du clergé et d'une fraction de l'opinion. Il serait trop long de rapporter ici par le menu les tribulations de Pierre Rousseau et de son journal, encore que cette

histoire soit riche en rebondissements imprévus et en épisodes pittoresques; nous nous contenterons de l'esquisser dans ses lignes essentielles.

Pendant les premières années, la violente campagne déchaînée contre Rousseau par certains prêtres se heurta à la solide autorité des Horion. A un mémoire du doyen de Saint-Georges, le grand prévôt rétorqua qu'il se réservait le droit de censure et qu'il conseillait aux ennemis du *Journal encyclopédique*, « pour ne point exposer leur foi, de ne le lire jamais... qu'il contenait une nourriture trop forte pour des gens qui, comme eux, ne s'étaient nourris que des vaines subtilités de l'école ». La mort des comtes de Horion, en 1759, priva Rousseau de ses meilleurs appuis. Comme cette disparition correspondait avec une ère de poursuites engagées en France contre l'*Encyclopédie*, le synode se sentit encouragé à reprendre les hostilités. Après avoir sollicité l'avis de la Faculté de théologie de Louvain, qui fut celui que l'on attendait, le synode déféra l'affaire au prince-évêque lui-même en ayant soin de faire intervenir le nonce apostolique, tant et si bien qu'en septembre 1759, de guerre lasse, Jean-Théodore finit par révoquer son privilège. Rousseau avait été prévenu à temps du coup qui allait le frapper et put sauver son fonds en lui faisant descendre la Meuse en péniche.

Lui-même gagna Bruxelles et, fort de la sympathie de Cobenzl, il crut pouvoir reprendre le travail dans la capitale des Pays-Bas autrichiens. C'était bien mal connaître la situation. Malgré tout l'intérêt qu'il portait au *Journal encyclopédique*, Cobenzl avait affaire à forte partie. A l'échelon supérieur, le gouvernement de Vienne se montrait peu soucieux de se mettre à dos les théologiens de Louvain soutenus par le nonce apostolique; on refusa à Pierre Rousseau l'autorisation qu'il sollicitait et, pour plus de sûreté, on alla jusqu'à exclure ce perturbateur des Etats de S. M. Impériale.

Voltaire intervint alors pour offrir à Pierre Rousseau « un château ou une maison à l'abri des flots », en d'autres termes l'asile de Ferney. Voltaire n'avait d'ailleurs pas cessé de soutenir le *Journal encyclopédique*, le seul périodique français acquis à la cause des lumières. Mais Pierre Rousseau préféra l'indépendance à la facilité et vint se fixer à Bouillon, capitale de la minuscule principauté du même nom. Bouillon

offrait, à peu de choses près, les mêmes avantages que Liège, sans en avoir les inconvénients et le prince régnant, ravi de fixer une industrie dans une petite ville sans commerce et sans débouchés, accorda au journaliste tous les privilèges qu'il voulut. Rousseau n'avait songé, primitivement, qu'à une solution provisoire : il considérait Bouillon comme « un affreux séjour de douleur, et de tristesse » et ajoutait : « ... les gens n'ont ici que la figure humaine, et encore quelle figure... » Ses collaborateurs et sa famille partageaient ce sentiment. Aussi crut-il, vers la fin de 1762, pouvoir préparer le transfert de ses presses à Mannheim où l'Electeur Palatin l'avait fait conseiller aulique. C'était compter sans le duc de Bouillon dont la réaction fut prompte et violente. Rousseau dut composer et resta désormais à Bouillon.

Dès lors, et jusqu'en 1793, le *Journal encyclopédique* va poursuivre une carrière fructueuse et sans histoire. On le lit, on l'imite, on le copie parfois en Allemagne, en Italie, en Suisse : l'année même de sa fondation, il est traduit à Lucques sous le titre *Giornale enciclopedico di Liegi, tradotto in lingua italiana con nuove aggiunte;* de 1773 à 1789, paraît à Vicence un *Nuovo Giornale enciclopedico* qui puise abondamment dans la matière de son homonyme bouillonnais. Il pénètre jusqu'en Russie et en Pologne : le dernier roi de Pologne, Stanislas-Auguste Poniatowski, négligeait délibérément tous les autres périodiques français pour s'en tenir au seul *Journal encyclopédique* dont il fut, selon l'expression de M. Fabre, « un lecteur admirablement attentif et assidu ». Il engageait les savants de son pays à y puiser des informations et à y publier les résultats de leurs travaux.

Le succès du *Journal encyclopédique* s'explique, pour une bonne part, par son habile modération. Essentiellement bibliographique, il rend compte, avec un judicieux éclectisme, de presque toutes les publications importantes. L'admiration sincère vouée à l'*Encyclopédie* et à ses directeurs se concilie fort bien, dans la pratique, avec une appréciation louangeuse des livres d'apologétique. S'ils sont adversaires de l'obscurantisme, les rédacteurs du *Journal encyclopédique* n'en dénoncent qu'avec plus de force l'athéisme d'un d'Holbach, « les assertions révoltantes, les folles inconséquences du *Sys-*

tème de la Nature qui fait la honte de la philosophie, de la raison, et de notre siècle ».

D'autre part, le *Journal encyclopédique* ne cesse de mériter son titre et de tenir les promesses de son prospectus. Il manifeste une curiosité grandissante pour les sciences, les techniques agricole et industrielle, les progrès de la médecine et de la pharmacie : il bénéficie ainsi de l'engouement pour les sciences appliquées qui caractérise la seconde moitié du siècle.

Enhardi par ce succès, Rousseau s'attaque à de plus vastes entreprises. Le *Journal encyclopédique* va se doubler de toute une série de périodiques à grand tirage et, en 1771, Rousseau s'associe avec Rey et Pancoucke pour l'édition d'un *Supplément à l'Encyclopédie* qui l'amène à des rapports personnels avec Diderot. A la mort de Pierre Rousseau, son beau-frère Weissenbruck reprendra la direction de la vaste Société typographique de Bouillon, devenue un des centres les plus actifs de l'édition française, un des foyers d'où la pensée éclairée et libérale rayonne à travers l'Europe.

A Liège, cependant, les lumières avaient triomphé définitivement lorsqu'en 1772 le comte de Velbruck accéda à la dignité épiscopale. Etrange figure, en vérité, que cet évêque franc-maçon, vertueux et bienfaisant, protecteur de la philosophie, en qui s'incarnent les aspects les plus divers de ce siècle qui fut pourtant riche en paradoxes. Beau-frère du grand-mayeur de Horion, il est, comme lui, imprégné de pensée française, encore qu'il soit né aux environs de Dusseldorf. Cet évêque se veut philanthrope et se déclare déiste : il représente à la perfection le type du « bon souverain » éclairé, libéral, novateur, dont rêvent les philosophes.

Rien d'étonnant donc à ce qu'en 1781 il se fasse présenter l'abbé Raynal, décrété de prise de corps par le parlement de Paris et qui est venu chercher refuge chez l'éditeur Plomteux avant de trouver asile à Spa, la ville d'eau à la mode, surnommée alors « le café de l'Europe ». Ce fut, pour certains Liégeois, l'occasion de manifester leur sympathie à l'illustre écrivain. Le jeune Jean-Nicolas Bassenge composa en son honneur une épître en vers, *La Nymphe de Spa à l'abbé Raynal*, où la charmante naïade saluait le philosophe en ces termes :

Tu vas quitter cette aimable retraite
Où loin du bruit, des fourbes, des cagots,
Libre de soins, ton âme satisfaite
A su goûter les douceurs du repos.

et, haussant le ton, la nymphe spadoise s'en prenait aux obscurantins :

De ses malheurs imbécile artisan,
Que contre toi dans sa fureur glapisse
Des préjugés l'aveugle partisan;
Que des mortels ce farouche tyran,
Le fanatisme, à ton seul nom frémisse.
Sous mes berceaux, malgré la calomnie,
L'intolérance et ses affreux suppôts,
L'amant sacré de la philosophie
Fut couronné par la main des héros.

allusion non déguisée aux visites faites à Raynal par le prince Henri de Prusse et l'empereur Joseph II. Ajoutons que le poème de Bassenge déchaîna de furieuses réactions et que Velbruck lui-même dut intervenir pour calmer les esprits.

Si l'abbé Raynal avait été reçu chaleureusement à Liège, un autre abbé, verviétois celui-là, n'avait pas eu cette bonne fortune. Ancien Carme devenu professeur à Paris et gagné aux idées nouvelles, Henri Pyrard, en littérature l'abbé Duval-Pyrau, avait demandé et obtenu sa sécularisation. Mais lorsqu'il s'avisa, en 1774, de regagner son pays de Liège, il fut décrété de prise de corps et s'enfuit à Francfort où il se fit écrivain. Il y publia, en 1776, un *Cathéchisme de l'homme social* qui ambitionnait de réconcilier la foi religieuse avec la pensée des lumières et avec la notion de tolérance. Devenu conseiller du Landgraf de Hesse-Homburg, Duval-Pyrau va se hausser au rang d'un « instituteur des rois » et se faire le thuriféraire du despotisme éclairé. Sous des fictions transparentes, empruntées à une antiquité à demi légendaire, il trace aux princes philosophes la voie de la justice et de la vertu : s'inspirant, pour la forme, du *Bélisaire* de Marmontel et des *Entretiens de Phocion* de l'abbé Mably, il publie aux presses suisses d'Yverdon ses récits moraux *Aristide* et *Agiatis*. *Aris-*

tide, publié en 1777 et dédié au roi de Suède Gustave III, notoirement acquis aux lumières, contient de longues et verbeuses dissertations sur des sujets de politique et de morale. Si Pyrard est un médiocre styliste, ses idées ne manquent pas d'intérêt : à côté de déclamations obligées contre la tyrannie et les privilèges, on peut y glaner des remarques plus positives (l'impôt doit frapper tous les biens, sans distinction de rang; — « un bon esclave, un simple adulateur sont toujours de mauvais sujets »; — Pyrard admet en principe les mariages entre époux de religion différente; — il s'étend ailleurs sur la triste condition de la femme : « la nature a placé ton sexe entre le mépris et les chagrins », dit Aristide à sa fille Policéyde). Il n'est pas jusqu'aux thèses des physiocrates qui ne trouvent chez lui un écho favorable : Aristide bêche la terre en hommage aux dieux et déclare : « La lance, l'encensoir et le soc sont les instruments qui soutiennent un empire. » Mais surtout, *Aristide* est truffé de remarques insidieuses contre l'avidité des prêtres et la cruauté des rites religieux : « le premier devoir que les dieux imposent aux hommes », dit Aristide, « c'est l'humanité ». Dans une très habile préface, Pyrard se défend d'avoir fait allusion à autre chose qu'au culte de Cérès et proclame : « Au reste, s'il en était d'aussi fourbes et d'aussi coupables dans nos temples ou nos cloîtres, je voudrais qu'ils trouvassent un Aristide et que je pusse créer une langue pour le mépris qu'ils mériteraient. C'est classer ceux qui trouveraient dans ce petit ouvrage l'analogie de leur conduite. »

Agiatis, histoire d'une reine de Sparte, est dédiée à la reine douairière de Suède Louise-Ulrique de Prusse, la sœur de Frédéric II. Pyrard y trace le portrait du bon philosophe, formateur et guide du souverain éclairé : « Sphérus fit de Cléomène un roi juste et bon... Le plus beau présent que Dieu pourrait faire aux souverains, ce serait d'attacher à chaque trône un homme de cette singularité; alors les vrais philosophes ne seraient plus forcés à se repentir d'éclairer et de servir le genre humain. » L'invitation était trop claire pour qu'on ne la saisît pas.

Frédéric II se fit présenter Duval-Pyrau, le prit à son service et le pensionna : l'ex-abbé se détourna dès lors de la littérature pour se faire agent secret de la Prusse. Il devait

jouer, à ce titre, un rôle actif dans les tractations politiques qui accompagnèrent la révolution liégeoise.

Le cas de l'abbé Pyrard n'est pas isolé : il correspond à une progression générale de la pensée philosophique. Dans la principauté de Liège, celle-ci possède depuis 1779 un centre très actif de diffusion : la Société d'Emulation, créée par Velbruck et qui s'intéresse tout autant aux problèmes politiques et sociaux qu'aux questions littéraires et artistiques. Alors que les autres sociétés littéraires qui se constituent dans nos provinces sont bien plutôt des cercles de jeu et de conversation, la Société d'Emulation ressemble de manière frappante à ces « Sociétés de pensée » qui furent en France les foyers intellectuels de la Révolution. On y débat des problèmes d'actualité, telle la question : « Pourquoi le pays de Liège, qui a produit un si grand nombre de savants et d'artistes en tout genre, n'a fait naître que rarement des hommes également distingués dans la littérature française ». A quoi Léonard Defrance répondait en accablant de reproches et de traits satiriques les prêtres et les moines, l'intolérance et le fanatisme. Ce curieux peintre de genre, assez oublié de nos jours, se fit, par le pinceau, par la plume et par le verbe l'avocat passionné des lumières : avec quelques autres membres de la Société d'Emulation, dont certains étaient poètes comme Bassenge, Henkart ou l'élégiaque Reynier, il fut un des plus ardents promoteurs de l'éphémère Révolution du 18 août. Bassenge, de son côté, y participa activement par ses virulentes *Lettres à l'abbé de Paix* où, sous le désordre de l'improvisation et malgré un style empâté, éclate par instants un civisme généreux qui se complaît à l'évocation des fastes nationaux.

Mais le moment est venu de conclure. L'étude approfondie du mouvement des lumières dans nos provinces ne nous a permis d'exhumer aucune figure de premier plan, aucun écrivain marquant et original. Notre seul auteur d'envergure, à cette époque, nul ne l'ignore, c'est le prince de Ligne : mais il serait artificiel et tendancieux de vouloir le rattacher à la pensée philosophique. Incarnation parfaite de l'Europe cosmopolite des salons et des cours, représentant typique de cette « internationale des privilégiés » qui donne au XVIII^e^ siècle

un cachet si particulier, ultime témoin de la « douceur de vivre », ce grand Européen reste volontairement en marge de l'esprit des lumières. S'il admire et visite Voltaire et Rousseau, s'il est, chez M^me^ Geoffrin, le commensal des encyclopédistes, c'est pure curiosité de sa part, sans adhésion profonde de l'intelligence ou du cœur. Ce grand seigneur doit trop à son nom, ce serviteur des Habsbourg est trop respectueux de la tradition et du bon usage pour donner dans les idées nouvelles ou dans la « philosophie à la mode », comme on disait alors. Un général de Marie-Thérèse peut se permettre le libertinage des mœurs et de la plume, et Ligne ne s'en fera pas faute; il ne saurait, sans déchoir à ses propres yeux, jouer à l'esprit fort. Brillant épistolier, dramaturge de salon, stratège par inclination secrète, le prince n'a d'ailleurs rien d'un penseur. De son propre aveu, il préfère la grâce à la profondeur, la frivolité à la grandeur : « J'aime mieux une chanson d'Anacréon que l'*Iliade* et le chevalier de Boufflers que le *Dictionnaire encyclopédique.* » Philosophes et encyclopédistes lui apparaissent comme des esprits séditieux dont les déclamations l'ennuient; il n'a que mépris pour ces bourgeois ambitieux, que du dégoût pour leur *Dictionnaire*, « ce comble de la bêtise et de l'impertinence » (*Œuvres posthumes*). Esprit léger et pétillant, pour qui « la seule philosophie est le plaisir », Ligne est l'expression, et presque le symbole, d'un monde qui va s'évanouir; il est aux antipodes de ces penseurs hardis, remuants et novateurs qui préparent, dans l'ombre, le monde de demain.

Il n'en reste pas moins que nous croyons pouvoir affirmer, après cette vue d'ensemble, que nos provinces belgiques ont participé, timidement peut-être, mais de façon indiscutable, à la grande fermentation d'idées que la pensée des lumières suscite dans l'Europe entière. Sans doute la Belgique d'alors n'a-t-elle pas eu la bonne fortune de produire un Marnix ou un De Coster, mais en assurant la permanence d'une certaine attitude intellectuelle, fondée sur l'esprit critique et sur la tolérance, sur la foi dans la raison et dans les destinées de l'homme, elle a sauvegardé, dans des circonstances particulièrement difficiles, un climat spirituel qui trouvera sa pleine éclosion au siècle suivant. Sa contribution

au panorama intellectuel de l'époque des lumières, si modeste soit-elle, a l'immense mérite d'avoir réintégré la Belgique dans les grands courants littéraires et philosophiques de cette Europe française qui reste, à nos yeux, une des expressions les plus hautes et les plus fécondes de l'esprit d'Occident.

CHRONIQUE UNIVERSITAIRE

SÉANCE DE RENTRÉE DE 1954

Discours du Président du Conseil de l'Université

MESDAMES, MESSIEURS,

Cette cérémonie de rentrée se place au seuil de notre 121e année académique; elle nous procure, une fois de plus, la faveur de recevoir chez nous des personnalités nombreuses et distinguées. Nous les accueillons avec infiniment de plaisir, nous tenons à leur dire notre affection et nous les remercions de s'associer à cette manifestation, à laquelle l'Université accorde plus qu'une valeur symbolique.

La séance inaugurale répond, dans la vie de notre Institution, à la nécessité fondamentale de resserrer à intervalles réguliers, les liens entre tous ceux qui, dans des dispositions d'esprit très diverses, témoignent à notre Maison de l'intérêt, de la déférence ou de l'amitié. La marque de sympathie, que votre présence ici nous apporte, nous la recevons, Mesdames, Messieurs, avec grande satisfaction, nous tous qui, dans cette Université, tentons loyalement, dans un effort que nous voulons généreux, de bien servir la Science et la Nation.

Nous sommes une Université parmi bien d'autres qui, elles aussi, accomplissent la grande fonction d'enseignement et de recherche. Nous nous plaisons à remplir le devoir de confraternité à l'égard de ces Universités sœurs, au seuil de notre nouvelle année académique, en formulant nos vœux de bonne réussite de leurs efforts et en leur exprimant nos sentiments de cordiale estime.

En particulier, je salue dans la personne de leurs représentants, les autres Universités, Faculté et Instituts d'enseignement supérieur de Belgique. Il est réconfortant de les voir poursuivre leurs activités dans un esprit de désintéressement et de souci scientifique, qui fait grand honneur au Pays.

Nous avons le privilège d'accomplir en collaboration avec ces Institutions, toute une série de tâches qui demandent, pour être fécondes, d'être pensées et menées dans un climat de solidarité et sous le signe de l'estime réciproque. Nous formulons le vœu cordial de les voir recueillir, dans la poursuite de leurs travaux, de nombreux et mérités succès.

MESDAMES, MESSIEURS,

Je me conforme à la tradition de cette Maison, en commentant devant vous, dans cette allocution inaugurale, la vie de l'Université au cours de l'année académique révolue. Il est vraisemblable que c'est bien honorer cette tradition, que de présenter sur le sujet un rapport bref. Car, n'est-il pas vrai, il ne faut reprendre dans le passé immédiat, pour les faire revivre et les mettre en lumière, que les événements saillants, ces événements qui ont éprouvé nos forces ou accru notre vigueur, ces événements capables d'étayer notre confiance quand, regardant l'avenir, nous nous apprêtons à bâtir du neuf, ou encore ces événements dont nous pouvons retirer cette expérience vivante qui, dans notre tâche de gestion, doit nous aider à faire la séparation entre le rêve et les possibilités accessibles.

*
* *

Nous avons, au cours de l'an passé, perdu dans le deuil de précieux collaborateurs.

L'Université s'incline avec respect devant leur souvenir; bien qu'elle leur ait déjà rendu hommage et qu'elle ait rappelé tous les mérites des défunts, je me permets d'évoquer une dernière fois, dans cette séance solennelle, le nom de ces amis fidèles.

M. Michel Huisman, professeur honoraire de la Faculté de Philosophie et Lettres; M. Benoît Dujardin, professeur honoraire de la Faculté de Médecine et de Pharmacie; M. Jules Fontaine, professeur honoraire de la Faculté des Sciences sociales, politiques et économiques; M. Roger Goossens, professeur ordinaire de la Faculté de Philosophie et Lettres; M. Jules Lespès, professeur ordinaire à la Faculté de Droit; M. Marcel Wanson, professeur extraordinaire à la Faculté de Médecine et de Pharmacie; M. Ernest Honigmann, professeur à l'Institut de Philologie et d'Histoire orientales et slaves ; M. Edouard Meijers, docteur *honoris causa* de la Faculté de Droit; M. Eugène Bataillon, docteur *honoris causa* de la Faculté de Médecine et de Pharmacie; M. Camille Hennebert, agrégé de la Faculté de Médecine et de Pharmacie.

Mais si l'Université a été atteinte de la sorte par des pertes irréparables, elle a par contre eu la satisfaction de renforcer et d'étendre ses amitiés.

Trois personnalités éminentes sont devenues, au cours de l'année 1953-1954, docteurs *honoris causa* de notre Université.

Il s'agit de M. Camille Arambourg, directeur de la Section de Paléontologie du Musée d'Histoire naturelle de Paris; de M. Stanford Moore, membre du Conseil de la Rockefeller Foundation et de M. Joseph Perez, doyen de la Faculté des Sciences de Paris, qui deviennent respectivement docteurs *honoris causa* des Facultés des Sciences, de Médecine et de Pharmacie, et des Sciences appliquées.

Inversement, des universités étrangères ont accueilli, parmi leurs docteurs *honoris causa*, des professeurs de notre Université.

Il s'agit de M. Jean Brachet, nommé docteur *honoris causa* de l'Université de Poitiers, de M. Frans van den Dungen, docteur *honoris causa* de la même Université, de M. Jacques Cox, docteur *honoris causa* de l'Université de Besançon et M. Frédéric Bremer, docteur *honoris causa* de l'Université d'Aix-Marseille.

Il serait fort long d'évoquer dans le détail, les autres honneurs qui sont échus à des membres de notre corps professoral.

Permettez-moi, comme l'an passé, de présenter à tous leurs bénéficiaires mes plus vifs compliments et de mentionner seulement devant vous, et à titre symbolique, ceux de ces honneurs qui sont les plus marquants.

Il s'agit de M. Raymond Jeener, à qui fut attribué le Prix Francqui, de M. Gustave Charlier, lauréat du Prix décennal de Philologie moderne et de linguistique, de M. Paul Brien, Prix décennal des Sciences zoologiques, et de M. Frans van den Dungen, Prix décennal de Mathématiques appliquées.

Et je termine cette évocation, trop succincte, des fastes de l'Université, en présentant mes vifs remerciements à M. François Ganshof, professeur à l'Université de Gand, qui occupait, en 1953-1954, la Chaire Francqui dans notre Université.

Six de nos professeurs des plus éminents ont été admis à l'honorariat.

Il s'agit de MM. Louis Baes, Richard Desprets, Paul Erculisse, Florent Scoumanne, José Carner et Auguste Piccard.

Au nom de l'Université, je tiens à leur dire toute notre affection. Ils demeurent, en dépit de la limite d'âge, associés à la vie de notre Maison et bien qu'ils ne participent plus directement à ses activités, je voudrais leur dire qu'ils restent dans notre Institution, les témoins de conscience auxquels se réfère notre jugement lorsque l'avenir de l'Université peut être mis en jeu par nos décisions.

Tels sont les événements qui, dans notre esprit, demandaient à être commentés de façon particulière.

Et puis, voyez-vous, il y a tout ce complexe de choses et de faits qui sont notre existence journalière. Il y a les événements heureux, ceux qui se conjuguent dans des réalisations successives pour mener notre Maison dans la voie du progrès.

Il y a aussi tous ces faits de caractère neutre liés à la gestion d'une grande institution mais encore ces faits eux-mêmes prennent-ils quelque relief dans notre cas parce que nous avons le privilège de bénéficier de la collaboration d'un personnel qui, à tous les échelons, se dévoue et ne ménage pas son effort.

Il y a enfin les petites ironies de la vie; elles sont capables, dans une certaine mesure, d'éprouver notre sérénité mais au moins peut-on leur reconnaître cette vertu de nous rappeler que l'action des hommes de bonne volonté ne chemine pas seulement parmi les choses agréables et confortablement cartésiennes, que les intentions les plus louables ne se réalisent pas sans quelque douleur. Tout compte fait, une administration systématiquement heureuse et largement dégagée de soucis risquerait d'inspirer un fac-similé de béatitude. Il est, sans doute, superflu de vous dire que la menace d'un tel danger n'est pas immédiate dans cette Université.

Il importe aussi, dans un essai de synthèse de la vie de l'Université, de percevoir le ton même qui prévaut. D'une part, notre Institution bénéficie d'une large sympathie, nous éprouvons la sensation stimulante du travail exécuté en commun au nom d'un même idéal; d'autre part, nous devons rencontrer nécessairement les effets d'un individualisme parfois pointu et nous devons, dans l'exercice de notre responsabilité de gestion, ramener au sol les vues et les initiatives qui procèdent de conceptions purement théoriques ou trop radicales.

Toutes ces réactions apparemment divergentes s'associent fort bien et créent un climat qui préserve l'essentiel : ce qui importe surtout, c'est que reste pur et sans tache l'esprit du bon combat poursuivi dans la loyauté et dans la franche conviction, mené par nous tous pour faire prévaloir cet idéal de libre examen auquel nous restons indéfectiblement attachés.

Evidemment, quelques ombres se profilent dans notre avenir, et ces ombres enlèvent à notre optimisme ce qu'il pourrait engendrer de stagnation et d'immobilisme. Il convient sans doute d'en dire quelques mots aujourd'hui.

Nous nous sommes assigné une fonction vaste et complexe et d'autant plus attachante qu'elle combine ces trois tâches essentielles : former la jeunesse, promouvoir la pensée et satisfaire des besoins primordiaux du Pays. La valeur et le dévouement du Corps des professeurs sont évidemment essentiels pour accomplir nos desseins et nous avons le grand bonheur de fonder, dans ce domaine, sur le terrain le plus solide. Mais ce n'est pas avec le seul dévouement de notre Corps enseignant ni avec le seul attachement de tous à un même Idéal que l'on bâtit dans le concret; les moyens matériels auxquels l'on est en mesure de puiser, jouent, eux aussi, un rôle essentiel. Leur insuffisance actuelle nous donne plus que du souci; elle est capable d'engendrer quelque inquiétude. Bien sûr, nous ne songeons nullement à réaliser des programmes démesurés; nous n'espérons pas répondre à des ambitions hors de proportion avec le volume et la nature des nécessités à satisfaire, nous ne voulons pas doubler, portés par un amour-propre critiquable par sa vanité, ce qu'à l'échelle du pays, d'autres que nous font déjà et font fort bien.

Mais en dépit de ce réalisme et d'une gestion mesurée et raisonnable de l'Institution, nous souffrons d'une insuffisance de moyens qui nous empêche de satisfaire parfois des nécessités fondamentales et immédiates. Il s'agit, en ordre principal, de l'impossibilité avec laquelle nous nous trouvons confrontés, de porter remède à des carences graves dans notre organisation actuelle, à savoir :

— Faute de pouvoir nommer un nombre suffisant d'assistants et de chefs de travaux, nous restreignons l'accès à la recherche et à l'enseignement d'éléments jeunes. Nous surchargeons de la sorte nombre de nos professeurs qui se trouvent distraits de leur activité principale par la nécessité d'effectuer eux-mêmes des travaux généralement confiés à des collaborateurs, et surtout, nous réduisons les possibilités d'étendre et d'intensifier les contacts si indispensables entre les membres du corps enseignant et nos étudiants;

— Faute de disponibilités budgétaires, nous ne pouvons étendre nos enseignements au-delà du strict nécessaire et ceci risque d'engendrer à la longue une stagnation, voire un appauvrissement de notre apport culturel;

— Faute de crédits suffisants, nous ne pouvons poursuivre, selon nos vœux, l'équipement de nos laboratoires et nous devons délibérément sacrifier l'enrichissement de nos bibliothèques.

Un usage établi consiste, devant les grandes difficultés, à jeter un cri d'alarme. De tels cris d'alarme se pratiquent en général sous l'empire d'une forte émotion, devant une tribune appropriée et dans un langage non exempt d'une certaine passion. Nous n'en sommes pas là et le recours à cette méthode ne serait pas justifié dans les circonstances actuelles. Demeurant plus près de la réalité, je m'adresse clairement

et sans ménagements aux vrais amis de l'Université, pour leur dire que notre Institution traverse une épreuve matériellement difficile, que les préoccupations budgétaires restreignent l'ampleur de notre gestion; ce qui reste au centre de notre souci, c'est de nous trouver privés de la possibilité pratique de faire aux jeunes la place qu'il convient dans notre cadre scientifique.

Nous avons la sensation de nous dérober, de la sorte, devant l'un de nos devoirs essentiels, et nous sommes convaincus de priver ainsi la Science et le Pays d'un potentiel de chercheurs qu'une attente prolongée détruirait inévitablement.

Nous sommes contraints de sacrifier, dans une certaine mesure, les bases de notre recrutement et les réserves nécessaires à la relève. Et puis, ce n'est pas sans peine que l'on se résigne à priver des jeunes hommes et des jeunes femmes de talent et de conviction, de la possibilité de faire valoir leurs mérites et de poursuivre une carrière à laquelle ils se sont acquis un droit moral d'accéder. Ceci n'est pas sans créer, chez bon nombre des nôtres, une amertume justifiée.

L'Université croit devoir informer ses amis de ses difficultés; elle le fait sans réticence et sans fausse honte, car l'état de fait dans lequel nous nous trouvons est l'aboutissement d'une évolution et de circonstances qui ne permet raisonnablement pas de dire que l'administration de notre Institution, dans sa continuïté, aurait démérité.

Faut-il rappeler que les trois ans d'inactivité auxquels s'est condamnée, dans l'honneur, notre Maison sous l'occupation allemande, ont largement pesé, par leurs séquelles, sur sa vie ultérieure. Mais ce qui est la cause essentielle du mal dont nous souffrons, c'est le fait que les besoins universitaires et les moyens d'y satisfaire n'ont pas évolué de façon parallèle.

Nous vivons sur un continent où le culte des choses de l'esprit est particulièrement intense, mais bien moins intense est sur ce même continent, la poussée de mécénat qui doit soutenir ce culte.

Des initiatives extrêmement généreuses ont été prises, à la suite d'appels éminents, en faveur de la recherche scientifique; que l'on me permette, à ce propos, de rendre un cordial hommage à l'œuvre du Fonds National de la Recherche scientifique. Mais la même générosité qui répondait aux besoins de la recherche, ne s'est pas manifestée pour combler les insuffisances financières liées au coût de l'enseignement universitaire, au coût de la formation des chercheurs et de celle des pédagogues.

Il serait injuste de passer sous silence les rajustements salutaires du soutien donné jusqu'ici par l'Etat aux Universités libres. Mais cependant, l'effort que ces Universités doivent fournir elles-mêmes devient particulièrement lourd, peut-être même démesuré, lorsque l'on prend conscience des charges considérables auxquelles un enseignement supérieur bien organisé doit faire face.

Dans la pratique, l'on constate que faute de pouvoir compter sur d'autres ressources, l'extension nécessaire des cadres enseignants et le maintien à niveau de l'équipement des laboratoires et bibliothèques reposent presque exclusivement sur le revenu du patrimoine de notre Institution et ce patrimoine, insuffisamment alimenté, nous condamne ainsi aux restrictions dont j'évoquais, il y a un instant, les effets dommageables pour nos activités et pour notre rayonnement.

En fait, une liaison étroite a toujours existé entre les dons et legs qui viennent s'accumuler dans le patrimoine d'une Université, d'une

part, et le niveau de sympathie dont cette Université est entourée, d'autre part. Et dès lors vient naturellement à l'esprit la question de savoir si la sympathie que l'on accorde à notre Institution aurait subi quelque atténuation ou quelque refroidissement. J'ai toutes les raisons de savoir qu'il n'en est rien et je pense qu'il n'est pas nécessaire de rappeler ici qu'il ne pourrait pas en être autrement, étant donné qu'inlassablement, dans la difficulté ou dans le succès, l'Université Libre de Bruxelles poursuit son œuvre, qu'elle continue de remplir ses devoirs dans le même esprit d'objectivité et d'indépendance, qu'elle répond avec la même conscience aux soucis intellectuels et scientifiques, qu'elle demeure également respectueuse de toutes ses obligations à l'égard de la Nation qu'elle sert fidèlement et, je crois pouvoir le dire, avec honneur.

Une tâche pareillement accomplie trouve son appréciation dans le succès que rencontrent les hommes formés dans notre établissement, dans le rôle que ces hommes remplissent et dans la distinction avec laquelle ils servent, quels que soient les domaines multiples où les appelle leur spécialité. Les diplômes que nous délivrons procèdent de la reconnaissance des seuls critères de compétence, notre popularité dût-elle en souffrir. Les grades académiques que l'Université accorde dans les épreuves sont pesés et mesurés au niveau de la valeur des récipiendaires, sans sacrifice aucun à la facilité ou à la surenchère.

MESDAMES, MESSIEURS,

Ce n'est pas sans quelque réticence que je m'astreins à parler moi-même des mérites d'une Maison à laquelle j'appartiens. Si je le fais, c'est parce que des critiques ont été parfois formulées à l'égard de notre communauté universitaire. C'est un scrupule de conscience qui me pousse à les évoquer et à les commenter. Certaines d'entre elles s'adressaient à l'exubérance sporadique de nos étudiants. Elles ne nous atteignaient que lorsqu'elles stigmatisaient des fautes de goût ou de la vulgarité et nous cherchions alors, avec nos étudiants, dans le cadre de leur propre sens du devoir et de la responsabilité, à porter remède aux erreurs et aux abus. Mais d'autres critiques ont visé directement l'orientation de pensée et la position intellectuelle de la Maison; elles tendaient, le cas échéant, à imputer certaines opinions politiques convergentes, à ceux qui sont dans notre Institution, ou à ceux qui en viennent.

Je désire parler clair sur le sujet. Non pas pour satisfaire les auteurs de ces critiques, mais bien pour rassurer les honnêtes gens que les propos tenus pourraient troubler.

Lorsque l'on vise des cas isolés, je réponds sans hésiter qu'il est fatal dans des milieux aussi complexes et aussi nombreux que ceux que constituent, qu'engendrent ou que conditionnent les Universités, de trouver nécessairement des cas critiquables, voire même répréhensibles du point de vue du comportement. L'Université Libre de Bruxelles, pas plus qu'aucune Université du monde, n'aurait la vanité de contester la réalité de ces faits inévitables. Mais à raison même de ce qu'il s'agit de cas isolés, la critique s'applique à des individus et rien de concret ne permet de mettre en cause la formation universitaire qu'ils ont reçue. Peut-être pourrait-on remarquer, en passant, à propos de comportement politique, que les grandes poussées antidémocratiques qui ont corrompu l'entre-deux-guerres, ont rallié les

plus tristes et les plus célèbres de leurs meneurs dans d'autres milieux que ceux qui pratiquent le Libre Examen.

Mais où les insinuations et les propos appellent une mise au point de la façon la plus impérative, c'est lorsqu'ils tendent à faire croire que systématiquement, notre Université engendrerait telle appartenance politique ou favoriserait l'adhésion à telles vues politiques bien déterminées.

Il est des plus simples d'apporter la preuve de l'inanité du propos. L'Université Libre de Bruxelles, issue de la libre initiative de bons citoyens, est née d'un besoin fondamental de réagir, dans ce pays, contre l'emprise de conceptions dogmatiques, d'un besoin de combattre une soumission trop résignée à l'égard d'autorités qui ne soient pas démocratiquement choisies, de la nécessité de préserver la communauté nationale alors naissante contre les dangers du conformisme et de l'abdication devant les opinions toutes faites. Cette Université créait le devoir spirituel pour tous ceux qui la composaient et tous ceux qui s'en réclamaient, de n'adopter de position et de ne fixer de comportement qu'en pleine indépendance, dans une adhésion dégagée de tous éléments imposés et franche de tout asservissement. Elle demandait le respect de cette seule règle à ses adhérents, d'atteindre et de répandre cet idéal d'affranchissement dans la tolérance, dans le respect de la personnalité humaine et dans la loyauté à l'égard des institutions démocratiquement établies et acceptées.

C'était là sa raison d'être; c'est encore là intégralement le fondement spirituel de ses activités et le principe de base qui associe tous ceux qui animent notre Université.

Et vous voyez dès lors qu'il est inconcevable qu'un être raisonnable, doué de réactions psychologiques normales, puisse trouver, précisément dans notre milieu de préférence à tout autre, de quoi satisfaire ou développer ses appétits anti-démocratiques, sa soif d'autorité imposée, ses désirs de soumission facile à des règles pensées par d'autres que lui et en dehors de lui.

Si les considérations qui précèdent s'appliquent à nos anciens étudiants et à nos étudiants, pour lesquels l'accès de notre Maison n'a jamais été soumis à aucune condition préalable en matière spirituelle, elle s'applique *a fortiori* à tous les membres de notre Corps enseignant qui, eux, sont engagés à pratiquer et à répandre le Libre Examen. Et que l'on ne se trompe pas sur le contenu même de ce Libre Examen. La liberté et l'indépendance qu'il postule, s'imposent avec une égale rigueur aux buts que l'on s'assigne et aux moyens qui doivent être mis en œuvre pour atteindre ces buts. Il est utile, sans doute, de le préciser : les libres exaministes n'admettent pas de fonder, à titre d'objectif final, un régime de liberté en acceptant des intervalles de servitude, de réaliser une fraternité humaine finale, en passant par l'intermédiaire d'une période de férocité jugée temporairement salutaire, ou encore d'atteindre la paix dans ce monde, au travers de quelques carnages censés indispensables.

Ces règles de comportement, pures dans la fin mais autant dans les moyens, tous les membres de notre communauté ont pris l'engagement solennel de les respecter scrupuleusement et, dès lors, si contre toute logique et contre toute décence, il arrivait que l'un des nôtres admette d'agir suivant des consignes, se prête à exécuter les mots d'ordre lui imposés, s'il pliait le genou devant une autorité, qu'elle procède du droit divin ou se fonde sur la raison d'état, celui-là aurait

enfreint les lois fondamentales de l'Université, aurait trahi son esprit et se serait irrémédiablement placé en dehors de nous. Si nous revendiquons une liberté de pensée que nous voulons totale, nous entendons bien un affranchissement total dans le sens le plus simple du mot, car notre devoir de libre exaministe ne tolère ni accommodement, ni subtilités d'interprétation, ni casuistique. Et ce devoir se concrétise essentiellement sous la forme d'un devoir de conscience, dont l'exercice ne fait dans notre Institution, au niveau des intentions, l'objet d'aucun système de surveillance ou de contrôle. On ne vit pas, dans cette Maison, avec une mauvaise conscience.

Nous ne pouvons, au nom même de nos principes de base, bâtir une organisation préventive destinée à pallier la possibilité, que d'aucuns pourraient considérer comme bien humaine dans toute communauté, d'un fléchissement, d'une erreur de jugement, ou d'un retournement d'opinion chez l'un des nôtres. Nous ne pourrons jamais nous résoudre à scruter les consciences et à vérifier les intentions, à faire en un mot, une besogne qui participe au régime de contrainte et d'interventionnisme, que nous combattons.

Il est des pratiques auxquelles nous ne pouvons décemment recourir et en tout cas, nous sommes unanimes à croire que l'on ne se préserve pas d'un mal en y puisant les méthodes nécessaires pour s'en garantir. Le Libre Examen se corromprait en s'accommodant, à titre préventif, d'exclusions, d'interdictions ou d'épurations.

Les procès d'intention, et les tracasseries policières qui en découlent, font naître l'insinuation, engendrent la délation et développent l'équivoque dans les consciences. Ils n'ont, faut-il le dire, jamais eu d'autres effets que d'affaiblir la volonté démocratique. Ils aboutissent, tout au plus, à faire changer les ennemis de la démocratie d'étiquette, mais non point d'opinion.

Et je conclus ces quelques considérations, en vous disant en pleine conviction, fort de ma connaissance profonde de cette Maison dont je partage la vie de tous les jours : les critiques auxquelles j'ai fait allusion sont partiales, malveillantes et dépourvues de tout fondement. Cette Université vit de la liberté et pour la liberté. Forte de ses principes fondamentaux, elle est un pilier de la vraie démocratie et contribue, dans la plus large mesure, à former de vrais démocrates. Cette Maison est profondément saine parce qu'elle tire son immunité de la force et du réconfort de son idéal de Libre Examen. Puis-je vous dire toute ma confiance dans la fécondité et dans l'ampleur des destinées d'une Université bâtie sur de telles assises ?

J'aurai rempli tous les devoirs qui m'incombent dans cette séance solennelle de rentrée, lorsque je me serai adressé très brièvement aux étudiants qui commencent cette année leurs études dans notre Université. C'est le privilège du Recteur de leur souhaiter la cordiale bienvenue et leur dire tous les espoirs que fonde sur eux notre Maison. Ma préoccupation et mon but sont autres.

Je demande aux nouveaux étudiants, au seuil de la mutation qui s'opère dans leurs activités, de rendre hommage avec moi aux Maîtres qui ont assumé la conduite de leurs études moyennes. Le mérite de ces Maîtres est particulièrement grand et la fonction qu'ils ont accomplie est d'exceptionnelle valeur, car ils ont eu la charge d'initier de jeunes hommes et de jeunes femmes aux études humanistes et de leur donner l'essentiel de leur culture générale.

Dans la hiérarchie des charges d'enseignement, les professeurs des

établissements d'études secondaires remplissent une fonction au moins égale à celle dévolue à l'enseignement universitaire, à la fois par la généralité de l'objet des études moyennes, par la profondeur de l'empreinte que ces études laissent et aussi par la difficulté de bien accomplir la tâche, à raison de l'âge des personnes qui y sont soumises.

L'enseignement secondaire et l'enseignement universitaire forment une symbiose. La médiocrité éventuelle de l'un risquerait d'entraîner la médiocrité de l'autre, tout comme la valeur de l'un amplifie celle de l'autre.

Ces deux formes d'enseignement se trouvent de la sorte placées dans un voisinage organique et les décalages hiérarchiques que l'on tenterait d'établir entre l'un et l'autre ne seraient véritablement qu'illusion. De tels décalages ne pourraient éventuellement résulter que de différences dans la valeur des hommes qui, dans chacun des deux secteurs considérés, agissent, manifestent leurs talents et libèrent leur vitalité. Nous savons tous qu'il n'en est pas ainsi dans la réalité. Et l'Université tient à saluer et à dire toute son estime à tous les professeurs de l'enseignement moyen qui, chaque année, préparent les nouveaux étudiants qui nous sont confiés.

Dans une seconde réflexion, je voudrais souligner tout le privilège dont bénéficient ceux qui vont poursuivre leurs études universitaires, à l'égard de ceux qui, par manque de vocation ou par manque de moyens, n'accéderont pas à l'Université. Ce privilège est important et, de ce fait, crée des devoirs pour les nouveaux venus dans notre Université. Il est indispensable que dans leur attitude vis-à-vis des camarades qui s'arrêtent à la formation moyenne, ils veillent à ne créer chez ces derniers ni amertume, ni sens d'infériorité quelconque. Il importe moins d'adopter telle profession de préférence à une autre profession, que de se comporter adéquatement dans la profession choisie. Une vie sociale bien ordonnée et d'inspiration démocratique ne doit-elle pas offrir à chacun le réconfort de tirer satisfaction moins de ce que l'on fait, que de la manière dont on accomplit ses devoirs professionnels.

Et puis, voyez-vous, le vrai prestige d'un comportement dans la vie active n'est pas et ne sera jamais l'apanage et le privilège spontané d'un mandarinat universitaire, car la médiocrité n'est pas nécessairement neutralisée par l'octroi d'un diplôme universitaire. La compétence et le bien-faire se prouvent, mais ne s'invoquent pas au nom d'un titre.

Il faut que ceux-là mêmes qui entrent à l'Université, s'astreignent dès aujourd'hui à bien comprendre que la qualité d'universitaire qu'ils acquerront, n'apporte d'avantages réels qu'en contrepartie d'une vie de labeur et d'efforts, d'une vie dominée par le sens de la rigueur pour soi-même et de la générosité pour autrui.

Il faut qu'ils soient décidés, dès le départ, à pratiquer une conscience professionnelle dont les vertus propres et les vertus d'exemple soient seules capables de leur conférer un prestige réel et indiscutable.

Telles sont, Mesdames, Messieurs, les quelques paroles que j'ai cru devoir vous adresser.

Discours rectoral de M. le professeur E. J. Bigwood

Des devoirs de la Nation à l'égard de l'Enseignement de la Médecine dans les hôpitaux

Monsieur le Président,
Excellences, Messieurs les Ministres,
Monsieur le Chef de Cabinet du Roi,
Messieurs les Recteurs, mes chers Collègues,
Mesdames, Messieurs,

Je vous ai entretenus l'an dernier de ce qu'il me semble être des devoirs de la Nation en matière de recherche scientifique et de la nécessité pour notre pays de faire un plus grand effort en vue de la promouvoir. J'insistais sur le fait que le plein essor de notre économie ne saurait prendre libre cours, de façon appropriée, sans cette expansion.

Je me propose cette fois, d'envisager cette même obligation dans un domaine où la recherche est, elle aussi, indissolublement liée à l'enseignement, celui de la médecine dans les hôpitaux universitaires. L'extraordinaire essor de la science médicale en ces dernières décades pose tous les jours des problèmes nouveaux d'ajustement de l'enseignement. Si l'Université devait se sentir bridée à cet égard dans sa mission, la formation de nos médecins praticiens s'en ressentirait aussitôt, nos Universités cesseraient de se trouver en mesure de les préparer de façon convenable à leur profession et la santé de la population tout entière s'en ressentirait immanquablement.

Or, l'enseignement de la médecine pose à l'Université des problèmes d'un caractère particulier : alors que dans toutes ses facultés et écoles, l'Université est maîtresse de ses destinées et décide seule de ce qu'elle juge le plus approprié à sa mission, en matière d'enseignement clinique au contraire, la situation est bien différente. C'est dans la partie essentielle de la formation du médecin, celle qui assure au futur praticien son apprentissage médical, qu'une Université ne se trouve généralement pas seule à décider de l'organisation de son enseignement. Dans le cas le plus usuel, elle est partie liée à des organismes n'ayant aucune responsabilité ni compétence en matière d'enseignement et dont la mission concerne la gestion des hôpitaux qu'ils consentent à mettre à la disposition de l'Université.

Un tel problème n'est pas propre seulement à notre pays. Mon propos est d'analyser d'abord comment on l'a résolu à l'étranger et d'examiner ensuite où nous en sommes à cet égard, en Belgique. Il ne me paraît pas normal que l'opinion publique puisse rester indifférente à des questions dont l'importance ne saurait échapper à ceux qui s'intéressent à la formation de nos étudiants, d'autant plus que l'évolution

des événements a créé peu à peu, chez nous, une situation dont l'anachronisme ne peut manquer de frapper l'observateur objectif.

Voici d'autres raisons encore qui me poussent à livrer mes réflexions sur ce problème à vos méditations :

Tout d'abord, la meilleure formation possible du futur médecin intéresse directement une importante fraction, environ 30 %, de notre population estudiantine. Dans l'ensemble du pays, nous comptions en 1952-1953, 6.718 futurs médecins parmi 18.905 étudiants.

D'après une étude approfondie de la main-d'œuvre scientifique, professionnelle et technique aux Etats-Unis, 45 % des citoyens détenant un titre de docteur (« *doctoral degree* », « *M. D.* » ou « *Ph. D.* ») sont des médecins; tandis que si l'on englobe dans le relevé les diplômés de toutes catégories, équivalents à nos doctorats, licences et candidatures, y compris les diplômes d'écoles techniques (« *Doctoral* », « *master's* » et « *bachelor's degrees* »), à peu près un quart d'entre eux étaient conquis en 1950 par des personnes occupées dans l'enseignement, au moins un cinquième par des personnes exerçant des métiers intéressant la santé publique, encore un cinquième par celles d'entre elles se consacrant à des services sociaux (administrations, droit, arts, lettres, religion et loisirs), tandis que les sciences et la technologie en absorbaient entre le cinquième et le quart. Non seulement le diplôme de médecin compte donc dans une très large mesure parmi les diplômes de toutes natures qui sont décernés, mais il s'agit en outre de la formation de ceux à qui la santé de la population tout entière est confiée.

C'est encore par d'autres aspects du problème que celui-ci mérite d'attirer votre attention : vous y trouverez, en effet, un typique exemple de situation essentiellement normale à l'origine, précocement stabilisée par une législation conçue en fonction de contingences particulières à une époque passée, situation devenant toutefois, graduellement, de plus en plus anormale, en raison de l'évolution de l'organisation sociale et des exigences techniques. Ainsi se fige la tradition dans des formules rigides auxquelles on adhère obstinément par conservatisme. Le mécanisme de fonctionnement normal que cette réglementation immuable est appelée à préserver, devient bien au contraire, de plus en plus laborieux sinon défectueux. Toujours en fonction de la même tendance traditionnelle, la société se fait un singulier devoir d'accepter les difficultés croissantes, de chercher à s'y adapter, de s'ancrer dans une routine à laquelle on s'efforce de s'habituer, au prix d'amendements de plus en plus nombreux et encombrants. Ceux-ci visent, sans succès d'ailleurs, cela se constate à l'usage, à assouplir des règlements périmés; ils sont destinés à sauvegarder coûte que coûte des conventions désuètes, comme si le souci de revision fondamentale d'un problème était, de toute façon et toujours, à condamner par manque de conformisme à l'usage, même quand la situation se révèle être devenue à peu près inextricable.

L'importante question dont je veux vous parler a d'ailleurs fait l'objet de bien des préoccupations. Mon collègue, le professeur Goormaghtigh, recteur de l'Université de Gand, a donné en 1948 un sérieux avertissement à cet égard. Notre collègue, le professeur Paul Govaerts, principal intéressé si je puis dire, dans la solution du problème, par sa responsabilité de l'enseignement de la clinique médicale, s'est consacré dès 1925, à l'étude de la question, dans un rapport qui retint particulièrement l'attention. Plus récemment encore, il y consacra le sujet d'une remarquable conférence qu'il fit au Congrès français de médecine

qui se tint à Bruxelles en 1951. D'autres éminents collègues de notre Maison s'en sont préoccupés aussi. Lors de la séance de rentrée de notre Université en 1949, notre collègue Ernest Renaux, professeur à notre Faculté de Médecine, nous entretint du problème des hôpitaux universitaires et l'on se rappelle les efforts que le professeur Fernand Heger-Gilbert prodigua en vue de résoudre cette question lorsqu'il présidait la Commission d'Assistance publique de Bruxelles. A la suite du remarquable discours qu'il prononça à l'Académie Royale de Médecine de Belgique, le 28 mai 1949, celle-ci formula unanimement le vœu que les hôpitaux universitaires fussent dotés d'un statut légal propre. Elle fit une proposition concrète pouvant servir de base à un avant-projet de loi consacrant le droit de créer par arrêté royal des hôpitaux universitaires jouissant d'un statut légal indépendant. Cette liste de références serait incomplète si je ne mentionnais pas encore les études que les professeurs Brull d'une part, Buttgenbach et Esser d'autre part, de la Faculté de Médecine de Liège, ont consacrées à ces problèmes; celles de ces derniers collègues ont suscité de vives polémiques. Enfin, je citerai celles de notre collègue De Laet, Secrétaire général du Ministère de la Santé publique. Des années se sont écoulées depuis lors et nous ne sommes nulle part encore. Les recommandations formulées unanimement par les Autorités les plus compétentes du pays sont restées jusqu'ici sans suite. Il me paraît dès lors indispensable de revenir à mon tour sur cette question et de souligner l'impérieuse nécessité où nous nous trouvons d'y porter les remèdes qui s'imposent. C'est un privilège du Recteur de parler en son nom personnel et non pas au nom de l'Université dans son discours à la séance inaugurale qui marque le début de chaque année académique. Je saisis cette occasion pour vous faire part de mes vues au sujet de cet important problème.

*
* *

Dans certains pays, quelques universités très prospères, qui disposent non seulement d'un patrimoine important mais encore d'appuis matériels suffisamment généreux et régulièrement renouvelés, peuvent se permettre de disposer d'hôpitaux universitaires en pleine propriété. Ceux-ci se trouvent donc entièrement et exclusivement sous leur contrôle. Ces hôpitaux servent tant à la formation des médecins qu'aux enseignements de perfectionnement, que des praticiens diplômés viennent y suivre périodiquement. Dans ce cas, le coût tout entier, tant de l'entretien que des soins médico-chirurgicaux, est supporté par l'Université qui perçoit cependant, d'une part, les taxes versées par l'Etat, par malade et par journée d'entretien, et d'autre part, les versements perçus à charge du malade payant. La gestion hospitalière et celle de la Faculté de Médecine sont généralement confiées dans ce cas à des directeurs distincts opérant pour le compte d'un administrateur général, seul responsable du fonctionnement de ces deux organes vis-à-vis de l'Université.

Cette situation est cependant exceptionnelle, même dans des pays comme les Etats-Unis d'Amérique. Généralement l'Université est moins libre d'opérer à sa guise et les autorités académiques ont toujours reconnu que le point crucial du problème consiste alors à préserver au mieux l'autorité que l'Université doit pouvoir conserver quant au choix du personnel enseignant et à l'organisation médicale des services cliniques.

Quand l'Université doit ainsi faire appel au concours d'institutions hospitalières qui lui sont étrangères, la situation peut se présenter suivant diverses modalités. Certains hôpitaux confient entièrement à l'Université le soin d'y assurer les services médico-chirurgicaux y compris tous les services annexes dont ceux-ci peuvent avoir besoin L'administration hospitalière fonctionne dans ce cas exclusivement comme un service d'hôtellerie. Il arrive même, lorsqu'il s'agit d'un grand hôpital, que celui-ci partage ses salles de malades entre plusieurs écoles de médecine distinctes mais localisées dans la même région. L'Université a plein contrôle sur le personnel médical et sur l'organisation médicale dont elle assume entièrement et exclusivement la responsabilité. L'administration municipale, régionale ou privée, qui a la charge de la gestion de l'hôpital supporte, quant à elle, les frais d'entretien des pensionnaires malades, du service des infirmières et du personnel administratif et subalterne. Cette administration étrangère à l'Université est donc responsable de l'organisation globale du service des soins prodigués aux malades, c'est-à-dire que ceci comprend non seulement l'entretien, mais encore le « nursing ». L'Université n'intervient pas, dans ce cas, dans la couverture des frais d'entretien et des soins hospitaliers. Elle prend par contre à sa charge tous les frais inhérents au personnel médical et à l'enseignement.

D'autres hôpitaux appartenant généralement à des institutions privées, prennent en charge la totalité des frais que comporte l'hospitalisation, ils couvrent ces dépenses grâce aux subventions qui leur sont versées par les services sociaux de la communauté (subsides de l'Etat, subsides municipaux ou communaux, versements de mutualités ou de malades payants), tandis que l'Université intervient aussi sous forme d'un subside forfaitaire, par malade admis dans les salles d'hospitalisation ou services de policlinique.

Il arrive encore que l'Université ait recours à des hôpitaux vivant principalement sinon exclusivement, de la charité publique (« *non profit private hospitals* » ou « *voluntary hospitals* » des pays anglo-saxons). On y trouve au pied de certains lits de malades une plaque sur laquelle se trouve gravé le nom du généreux donateur qui couvre les frais d'entretien et de soins des malades qui y sont accueillis. Alors que cette coutume flatte l'amour-propre du donateur qui éprouve quelque satisfaction à manifester ainsi publiquement sa générosité, le malade au contraire ne peut éprouver que des sentiments fort mélangés parmi lesquels prédominent, suivant les dispositions de son caractère, tantôt de la reconnaissance résignée, tantôt au contraire, de l'amertume sinon un sentiment de révolte à l'idée que sans la sollicitude de ce généreux inconnu dont la plaque commémorative lui révèle seule l'existence, il serait simplement abandonné à sa misère. Le développement d'un sens social nouveau engage la société d'aujourd'hui à rejeter une telle situation. Ce qui lui paraissait naturel jadis, lui devient inacceptable actuellement.

Ces hôpitaux couvrent les frais d'entretien et de soins de leurs malades au moyen des ressources de leur patrimoine constitué grâce à des dons, auxquels s'ajoutent éventuellement des versements provenant des services sociaux de la communauté, tandis que leur service médical proprement dit est couvert en principe par l'Université qui est autorisée à y pratiquer son enseignement. Cette contribution de l'Université aux frais médicaux de l'hôpital n'est que fictive dans ce cas, en ce sens que les médecins y sont payés par l'Université pour l'enseignement

qu'ils y donnent aux étudiants, tandis qu'ils acceptent par contre de prodiguer gratuitement leurs soins aux malades de ces hôpitaux.

Il arrive enfin, même aux Etats-Unis, que certaines écoles de médecine restent plus étrangères encore à l'organisation hospitalière au concours de laquelle elles font appel. Le service médical aussi bien que le service hospitalier dépendent exclusivement de l'administration de l'hôpital qui en reste seule responsable. Il est habituellement reconnu que cette formule est la moins satisfaisante pour l'enseignement médical. L'Université fait parmi les médecins de ces hôpitaux le choix de ceux auxquels elle confie son enseignement, mais ils sont nommés par l'administration hospitalière en question. Tout au plus arrive-t-il que par convention avec cette administration, l'Université rend exceptionnellement un membre de son personnel enseignant, entièrement rétribué par elle, responsable des soins médicaux de ceux des malades de l'hôpital qui servent à son enseignement.

Parmi les diverses situations que nous venons de passer en revue, nous voyons, en bref, que l'Université peut se trouver dans l'une des positions suivantes :

Tantôt l'Université est entièrement maître de l'hôpital, où elle se trouve donc chez elle, tantôt elle partage ses responsabilités avec une institution hospitalière qui lui est étrangère mais qui lui confie la responsabilité et la charge du service médical, tantôt encore, et c'est là le cas le plus fréquent, le partage des responsabilités se concrétise sous la forme d'un comité de direction mixte avec répartition à peu près égale des sièges entre les représentants des deux parties; il arrive beaucoup moins souvent que la responsabilité repose exclusivement sur l'administration hospitalière, l'Université n'y intervenant qu'à titre consultatif et occasionnel. Dans certains grands pays où l'expérience acquise repose sur toutes ces conceptions d'organisation de l'enseignement clinique, l'opinion unanime qui prévaut est que ce dernier cas est certainement le moins satisfaisant (1).

Une situation très particulière se présente dans les grands hôpitaux londoniens dans lesquels l'existence d'une Ecole de médecine a résulté du fait de l'existence même de l'hôpital, en ce sens qu'elle a pris naissance au sein de celui-ci. Ce cas très particulier n'est concevable que dans des pays comme l'Angleterre où l'enseignement médical n'est pas l'apanage exclusif d'une Université; on y forme des médecins qui n'ont pas nécessairement un diplôme universitaire de docteur en médecine pour pouvoir exercer la profession, il y existe à peu près autant d'écoles isolées de médecine qu'il y a de grands hôpitaux dans cette énorme agglomération. Seules certaines de ces écoles sont rattachées à une Université (2).

Enfin, par opposition au système londonien, il n'est pas sans intérêt de faire mention du système parisien : l'Assistance publique de la Ville de Paris est un service public dont la direction est confiée à des

(1) Il existe des Universités dont l'enseignement est pratiqué dans un certain nombre de grands hôpitaux et qui ont passé avec ceux-ci des conventions différentes, de l'un ou l'autre type de collaboration susmentionné.

(2) D'après l'étude du professeur Fernand Heger, des tentatives furent faites à Bruxelles, à la fin du XVIII^e siècle, de former des *officiers de santé* dans les hôpitaux qui dépendaient des Conseils des Hospices avec lesquels l'Université passait plus tard des conventions en vue de la formation de ses futurs docteurs en médecine.

fonctionnaires ayant à la fois qualité de médecin et d'administrateur. Le service médical des hôpitaux de cette vaste organisation est entièrement et exclusivement sous le contrôle de ladite administration, à l'exclusion de la Faculté de Médecine de l'Université de Paris, alors que l'enseignement médical y est cependant dispensé avec l'importance particulièrement grande que l'Université française attache à la partie clinique de son enseignement médical.

Ce système sans doute unique dans son genre, ne peut exister qu'en raison de facteurs contingents très particuliers : il y a tout d'abord un nombre considérable d'hôpitaux parisiens comportant au total environ 50.000 lits, intégrés dans un complexe unique dépendant de l'Assistance publique ; ce nombre doit toutefois être ramené à quelque 30.000 lits, si l'on en déduit les lits d'hospices, d'asiles, de cités pour aveugles, etc., pour ne retenir que ceux affectés aux services de médecine générale, de chirurgie générale et des diverses spécialités. D'autre part, à Paris, les fonctions de chefs de ces services ne sont accessibles qu'aux médecins ayant acquis le titre de « médecin des hôpitaux ». A cet effet, il faut se soumettre aux dures épreuves des concours; ceux de l'externat, de l'internat, du clinicat (chefs de cliniques, sorte d'adjoints aux chefs de services, et enfin le concours de « médecin des hôpitaux ». Je ne comprends pas dans cette énumération l'important concours de l'agrégation d'un caractère plus académique. Les jurys du concours de « médecins des hôpitaux » sont formés exclusivement de médecins porteurs de ce titre. Etant donné que les professeurs de clinique de la Faculté de Médecine de l'Université de Paris font, eux aussi, partie de ces jurys en leur qualité propre de « médecins des hôpitaux », il s'ensuit que ne deviennent chefs de services dans les hôpitaux de l'Assistance publique de l'agglomération parisienne, que des médecins qui ont subi les épreuves sévères de concours éliminatoires et les membres de la Faculté de Médecine de Paris ont contribué à ladite sélection. On comprend dès lors que la formation clinique des très nombreux étudiants de la Faculté parisienne de médecine puisse être confiée aux médecins non moins nombreux de ce réseau étendu de services. Administrativement, l'Université de Paris n'intervient pas dans la gestion de ces hôpitaux si ce n'est peut-être pour y installer certains laboratoires de recherches. La totalité des frais d'hospitalisation dans ces hôpitaux où se prodigue un enseignement médical est donc à charge exclusive de l'Assistance publique. Ces frais sont considérables. On ne fait pas de distinction entre frais provoqués par l'enseignement et frais requis en vue des soins médicaux courants. La médecine des hôpitaux de l'Assistance publique est une médecine de qualité; elle est coûteuse; cela n'est pas attribué à la nature universitaire de cette médecine. On admet, en raison de l'évolution sociale des idées, que les soins les meilleurs doivent être à la disposition de tous, quelque coûteux qu'ils soient. On n'accepte pas la notion que la médecine qui est pratiquée dans un hôpital universitaire doit être plus coûteuse que la médecine courante pour pouvoir servir à l'enseignement. C'est au contraire parce que les exigences sociales imposent les critères d'excellence aux soins de l'Assistance publique que ceux-ci méritent, par surcroît, d'être considérés comme appropriés à l'enseignement.

*
* *

La série des situations diverses que je viens d'envisager n'a pas la prétention d'être exhaustive; il en existe certainement d'autres encore qui ne pourraient être classées, sans réserve et par suite de quelques particularités, dans l'une des catégories principales que nous venons de passer en revue. Celles-ci caractérisent cependant de façon suffisamment complète la variété des formules auxquelles on a eu recours un peu partout dans le monde, en vue d'assurer l'enseignement en question et elles nous permettent d'envisager maintenant le principe selon lequel l'organisation de l'enseignement clinique est conçu en Belgique et de voir comment il se situe dans le cadre des formules que nous avons décrites.

A quelques différences près, la situation est assez semblable dans trois de nos quatre Universités, à Liège, à Louvain et à Bruxelles, en ce sens que dans ces trois cas, l'Université a passé des conventions avec les Commissions d'Assistance publique pour organiser leur enseignement médical au lit du malade (3). Seule la situation de la Faculté de Médecine de l'Université de Gand est différente, l'Etat ayant mis un hôpital universitaire à sa disposition, qui ne dépend pas de la Commission d'Assistance publique. En ce qui concerne les trois premières Universités, le cas de la Faculté de Médecine de Louvain se trouve cependant dans une situation spéciale en ce sens que l'un de ses deux hôpitaux universitaires dépend de la Commission d'Assistance publique, tandis que l'autre appartient à l'Université elle-même.

Pour les besoins de mon exposé, je puis néanmoins m'en tenir au seul examen de la situation qui se présente à Bruxelles.

L'Assistance publique dépend d'une administration qui existe, je l'ai déjà dit, depuis la fin du XVIII[e] siècle. Lors de sa fondation, en 1834, notre Université contractait avec elle des accords en vue de son enseignement médical; mais la raison d'être de cette administration reposait exclusivement sur des considérations de charité publique rigoureusement conformes, d'ailleurs, aux idées qui prévalaient dans la société de l'époque. Une abondante population de malades indigents recevait des soins médicaux grâce à la générosité d'une bourgeoisie privilégiée mais compatissante, dont les contributions volontaires ont permis de créer une médecine dite « des pauvres » et d'accueillir les malades nécessiteux dans des hôpitaux créés pour eux. Il y avait en outre une obligation communale instituée par Napoléon; l'administration communale était tenue de soigner gratuitement les vagabonds ainsi que toute personne en état de nécessité sur son territoire. Il s'est créé à cet effet des Bureaux de bienfaisance et un Conseil des Hospices et de secours. La gestion de ces organismes fut confiée à des notables de la ville. Leur mission avait donc un caractère purement moral. Elle n'exigeait aucune compétence médicale, celle-ci appartenant aux médecins, non moins généreux, qui acceptaient d'apporter, gracieusement ou à peu près, leurs soins aux malades indigents accueillis dans des lazarets.

Telle était la situation il y a un siècle lorsque notre Université passa une convention avec le Conseil des Hospices en vue de lui permettre d'organiser son enseignement principalement dans deux des hôpitaux, Saint-Pierre et Saint-Jean, de l'Assistance publique; ce dernier était situé au boulevard du Jardin Botanique, il a été désaffecté et

(3) A Liège la convention était originellement imposée par l'Etat, tandis qu'à Bruxelles elle fut librement adoptée.

remplacé par l'actuel Hôpital Brugmann à Jette-Saint-Pierre il y a une trentaine d'années. En vertu de cette convention, l'Assistance publique gardait toutes ses prérogatives de gestion et d'organisation des services médicaux et chirurgicaux dont elle conservait seule la responsabilité. Nos étudiants avaient accès à ces services et le personnel médical de ceux-ci était nommé par le Conseil des Hospices. La nomination d'une partie de ces médecins se faisait toutefois sur proposition de l'Université, de même que celle-ci proposait aussi les remaniements d'organisation des services qui lui paraissaient nécessaires en vue de l'enseignement. Ledit Conseil gardait toutefois sa liberté entière en ce qui concernait ces nominations et ces suggestions d'organisation, car elles restaient à charge de l'Assistance publique.

Cette structure n'a guère changé depuis lors malgré de profondes modifications de la situation, d'ordre social, économique et technique, survenues depuis lors. Il ne semble pas que l'on ait compris combien cette rigidité de conception ancestrale, restée immuable malgré une évolution si grande des contingences, a été si hautement préjudiciable à une bonne organisation de l'enseignement médical dans les hôpitaux. C'est de cette divergence que je voudrais vous entretenir brièvement en terminant cet exposé.

Administrativement, les bureaux de bienfaisance et le Conseil des Hospices se sont fusionnés pour donner naissance à la Commission d'Assistance publique en 1925. La convention première passée avec l'Université a subi certains remaniements, mais la structure fondamentale du système n'a pas été modifiée.

Quelles sont cependant les modifications radicales survenues dans la situation présente et qui appellent à mon avis, et depuis longtemps déjà, une revision complète du système, un remaniement de conception à la base même de celui-ci ?

Faut-il que j'insiste dès à présent, pour ne plus y revenir, sur le fait que si mon exposé comporte une critique d'un système, il ne vise par contre, en aucune manière, des personnes. La bonne volonté de ceux qui se sont attelés depuis des années, sans défaillance, à gérer les hôpitaux de Bruxelles, n'est pas en cause; cela est trop évident. Mais le bon vouloir ne peut suffire quand il se heurte à un mode d'organisation et d'administration devenu anachronique. C'est à force d'avoir retardé une indispensable métamorphose des institutions hospitalières que l'on a réduit à néant toute efficacité du rôle de la Commission d'Assistance publique. C'est la loi qui n'est plus appropriée au temps présent. Je ne suis pas le premier à dénoncer le fait, les professeurs Heger et Renaux l'ont fait avant moi. La loi organique en vigueur date de 1891, c'est-à-dire de plus d'un demi-siècle. Mes observations ne visent que la nature et le fonctionnement d'un mécanisme devenu désuet et non ceux qui sont appelés au nom de la collectivité à le faire fonctionner. Il s'agit de se décider à vivre dorénavant dans le présent.

Voyons tout d'abord l'aspect social et administratif du problème.

Il n'est certainement plus conforme aux idées d'à présent et depuis assez longtemps déjà, qu'une partie de notre société, celle que l'on désigne d'une expression devenue à la mode, la couche économiquement faible de notre stratification sociale, doive se résigner aujourd'hui encore, à recevoir des soins en cas de maladie, par le recours à la charité publique. Sur le plan moral, je l'ai déjà dit, cette idée est devenue inacceptable et cela malgré les sentiments nobles et élevés qui sont et restent à la base de cette charité. Cette évolution se traduit par

le fait qu'il n'existe pratiquement plus d'indigents au sens administratif du mot. Dès la fin de la première guerre, les organisations mutuellistes se sont créées et se sont rapidement développées. Les nouvelles lois sociales qui prenaient leur essor à l'issue de la dernière guerre ont rapidement porté leur fruit et l'Assistance publique créée pour porter secours aux indigents perdait donc peu à peu sa raison d'être. Un déficit grave du budget de cette Assistance ne pouvait manquer de mettre celle-ci en péril. Cette situation n'a fait que s'aggraver. Il n'est pas admissible que l'enseignement de la médecine en souffre de plus en plus tous les jours. L'inquiétude qu'en éprouvent nos Universités prend des proportions croissantes. Cette situation doit prendre fin. Nos milieux dirigeants doivent en prendre conscience et préconiser d'urgence les mesures fondamentales qui s'imposent. Les mutualités et l'assurance maladie et invalidité ont donc fait un sort à l'indigence sauf dans quelques cas isolés et exceptionnels.

La société *dans son entièreté* et non pas dans le chef de quelques individus isolés et généreux, reconnaît en matière d'assistance médicale une responsabilité commune, une *obligation* incombant à tous les citoyens, celle de faire bénéficier la société tout entière des soins que ses malades requièrent. Ce devoir commun à tous les citoyens implique la mise en œuvre d'un service responsable, *techniquement compétent* et non pas simplement d'une commission de contrôle de l'utilisation de dons accordés par quelques âmes charitables et généreuses ou bien encore de ressources provenant de l'impôt. Ce contrôle n'impliquait jadis aucune compétence *technique*. Il s'agissait simplement de confier à quelques citoyens méritant la confiance du public, le soin de contrôler l'utilisation des fonds. Cette mission n'exigeait rien d'autre qu'une sorte de brevet d'honorabilité. Or, du fait de la convention passée avec l'Université, cet organe de contrôle s'est vu cependant *ipso facto* nanti — du jour au lendemain et sans modification dans la nature de sa composition — de la responsabilité de décision en matière d'enseignement clinique universitaire et même d'engager des dépenses nouvelles de ce fait, alors que les fonds de ladite œuvre de « secours » n'ont jamais été versés, à l'origine, en vue d'une telle affectation. Telle est cependant la situation qui prévaut aujourd'hui encore dans notre pays en matière d'hôpitaux universitaires. On ne saurait imaginer une situation d'un caractère plus désuet; elle s'est encore compliquée par le fait que des facteurs politiques y ont joué, à leur tour, un rôle de plus en plus important. Rien ne sert de levier politique plus puissant que ce qui a trait à la santé publique. La composition des Commissions d'Assistance publique n'est donc pas déterminée essentiellement par des questions de compétence spécialisée. L'organe est devenu essentiellement politique, tandis que sa mission est devenue, par contre, d'ordre de plus en plus technique.

En matière d'enseignement, l'organe compétent est l'Université et cependant celle-ci en est réduite à exercer un rôle purement consultatif, la responsabilité des décisions restant entièrement l'apanage de la Commission d'Assistance publique. L'anomalie d'une telle situation ne saute-t-elle pas aux yeux ? Le mal réside dans une conception devenue périmée, eu égard non seulement à l'évolution qu'a subie le sens social de la communauté et l'organisation nouvelle de ses services sociaux qui en est la conséquence, mais encore à l'évolution technique beaucoup plus grande qu'on ne le pense généralement, qui résulte des progrès de la médecine avec ses conséquences sociales et ses répercussions

démographiques. Il est vain de chercher à y porter remède si l'on n'est pas décidé à reviser fondamentalement la structure organique de ladite assistance, à l'intégrer délibérément dans un cadre plus conforme aux exigences présentes. Sans doute ne s'agit-il pas de détruire le système qui existe, mais bien de lui faire subir les remaniements profonds nécessaires. La Commission d'Assistance publique a, en effet, et garde sa raison d'être. Elle gère un patrimoine considérable et au surplus, ce n'est essentiellement que dans une partie de ses activités que son fonctionnement exige une revision, celle notamment pour laquelle la Commission est partie liée à l'Université, c'est-à-dire les hôpitaux universitaires.

A mon avis, certaines réformes proposées dans le passé avaient le défaut d'être excessives. Il ne me paraît ni juste, ni opportun dans le principe, même si la mesure était financièrement réalisable, de confier aux Universités exclusivement le soin de gérer les hôpitaux universitaires. Je pense que c'est en partie à cause du caractère excessif des réformes demandées, que celles-ci sont restées sans suite. Le but ne doit pas être de faire disparaître les Commissions d'Assistance publique en matière de gestion d'hôpitaux universitaires, mais bien de mettre en œuvre un mécanisme de collaboration plus sain entre elles et les Universités. Ce qui est essentiellement anormal c'est d'abord, je le répète, le fait que le statut des hôpitaux universitaires n'est pas indépendant de celui des autres charges d'assistance desdites Commissions et c'est d'autre part le fait que les Universités ne sont pas appelées à partager la responsabilité de la gestion des hôpitaux universitaires du pays. Que ceux-ci dépendent ou non d'une Commission d'Assistance publique, ils devraient fonctionner sur la base d'un statut et d'un budget propres. L'administration devrait en être confiée à des organes exécutifs mixtes dotés de pouvoirs étendus, formés d'une part de personnalités universitaires et notamment de médecins engagés dans l'enseignement ou qui l'ont été et, d'autre part, d'administrateurs techniquement rompus à ce métier; les uns et les autres étant mandatés respectivement par l'Université et par l'organisme gérant l'hôpital, que celui-ci dépende d'une Commission d'Assistance publique ou non. Les deux parties responsables devraient avoir à peu près la même importance numérique et bénéficier aussi du concours d'un observateur représentant les départements de la Santé et de l'Instruction publique de l'Etat, puisque celui-ci prend à sa charge une partie, aujourd'hui encore notoirement insuffisante il est vrai, des frais de gestion des hôpitaux universitaires. Si ces hôpitaux dépendent d'une Commission d'Assistance publique, c'est à celle-ci à être représentée dans l'organisme mixte en question. L'essentiel c'est que l'élément de compétence spécialisée soit le facteur déterminant du choix de ces mandataires. Dans ces conditions le caractère politique de la Commission d'Assistance publique elle-même ne présenterait plus l'inconvénient que je signalais il y a un instant.

Quant à l'aspect économique du problème, il est fort complexe. Il se caractérise notamment par le fait que dans le temps, le malade indigent pouvait s'estimer bien heureux s'il était admis dans un hôpital médiocre, fonctionnant à frais limités. Il n'y avait pas pour lui d'alternative. Aujourd'hui au contraire, alors que l'indigent tend à disparaître, les hôpitaux d'assistance publique accueillent des malades assurés, des affiliés à des mutuelles, alors que certains autres hôpitaux

peuvent même appartenir à celles-ci dans certains cas. Les premiers se trouvent donc en compétition avec ces derniers.

Dans l'agglomération bruxelloise qui comporte à peu près un million d'habitants, le recensement des disponibilités hospitalières indique qu'on y trouve d'une part *2.979* lits « C. A. P. » (4) répartis en 12 établissements sur 15, tandis qu'il y a d'autre part *2.810* lits « privés » (non C. A. P.) répartis en 37 établissements sur 56.

La compétition entre les deux groupes quant à leurs possibilités d'hospitalisation est donc serrée. L'un des deux groupes, de création récente, a pris à peu près la même importance que celle du premier, son aîné, et pourrait bien dominer celui-ci dans un avenir plus ou moins prochain, si l'on n'y prend pas garde. De part et d'autre, les malades hospitalisés ont, à juste titre, des exigences quant à la qualité des soins et des services médicaux, auxquels l'indigent d'hier n'aurait jamais osé prétendre.

C'est ici, je crois, que l'expérience parisienne doit être appréciée à sa pleine valeur. Ainsi que je vous l'ai dit, l'Assistance publique de Paris estime à juste titre qu'il n'existe pas deux médecines, l'une universitaire, l'autre qui ne le serait pas. On n'essaye donc pas à Paris d'opérer des distinctions subtiles, comme on le fait à Bruxelles, en vue d'évaluer le coût de la médecine universitaire.

Pour les Parisiens, la médecine universitaire est simplement celle qui utilise l'arsenal des moyens de diagnostic et de thérapeutique les plus actuels, c'est-à-dire, en fait, une bonne médecine qui est la seule qu'il faut souhaiter voir mettre à la disposition de tout malade et par conséquent aussi à l'enseignement.

La véritable solution me paraît être que l'hôpital universitaire devant couvrir dans leur totalité les frais qu'il expose doit trouver, d'où qu'elles viennent, les ressources nécessaires à cet effet. Pour couvrir ces frais, l'hôpital dispose de ressources communales, provinciales (fonds commun), privées (malades payants), auxquelles s'ajoutent celles de la sécurité sociale, de l'assurance maladie-invalidité et celles d'autres assurances encore. Il me paraît évident que l'Etat devrait à son tour reconnaître beaucoup plus largement sa part de responsabilité dans la couverture des frais de la journée d'entretien des hôpitaux universitaires, de façon à garantir que ceux-ci soient assurés d'un nombre toujours suffisamment élevé d'admissions de malades, afin de préserver les exigences toujours croissantes des besoins de l'enseignement médical. Cette compétition de plus en plus serrée, dont il faut d'ailleurs se réjouir si elle joue en faveur de l'intérêt du malade, ne doit pas nous faire perdre de vue cependant que l'hôpital universitaire souffre d'un handicap par le fait que les malades qui y sont admis doivent y accepter les inconvénients mineurs sans doute, mais réels néanmoins, d'avoir à se prêter aux exigences de l'enseignement aux étudiants. Il est normal que ce désavantage soit compensé par des avantages particuliers, notamment la gratuité des soins dans ces hôpitaux. Cet état de choses justifie le principe d'un subside spécial de l'Etat par journée d'entretien en faveur des hôpitaux universitaires.

Par contre, le fait que c'est cette journée d'entretien qui devient de plus en plus onéreuse aujourd'hui, soulève à son tour de nouveaux problèmes techniques d'ordre médical touchant directement aux besoins de l'enseignement. Diminuer le nombre de lits d'hospitalisation sans

(4) C. A. P. = Commission d'Assistance publique.

nuire à ces besoins, tel est en effet le problème. Le développement des policliniques dont l'organisation est rendue propre à l'enseignement moderne de la médecine portant sur des malades *non* hospitalisés, en est une des solutions. C'est un problème d'enseignement et non pas seulement, loin de là, d'assistance publique. Je voudrais rappeler à cet égard l'œuvre de pionnier à laquelle s'était attaché le professeur Antoine Depage lorsqu'il s'est efforcé de créer ce qu'il appelait des Centres de diagnostic. On ne saurait assez souligner l'importance des nombreuses idées neuves qu'Antoine Depage défendait en matière d'organisation des hôpitaux. Aujourd'hui la médecine a évolué de manière telle qu'elle exige de ces centres non seulement d'être des organes de diagnostic mais encore de traitement des malades pour lesquels l'hospitalisation ne s'avère plus nécessaire.

Une augmentation de la « rotation » des malades dans un lit d'hôpital, c'est-à-dire, la diminution de la durée moyenne d'occupation de ce lit pour chacun des malades qui s'y succèdent, est une autre solution du même problème, puisqu'il vise à diminuer le nombre de lits d'un hôpital sans en diminuer la capacité d'hospitalisation. Pour y réussir, il faut augmenter la capacité hospitalière des établissements hébergeant des malades atteints d'affections chroniques, les maisons de convalescence et les hospices pour vieillards. Or, de telles mesures ont toutes leur incidence sur les besoins de l'enseignement et encore une fois, elles ne posent donc pas exclusivement des problèmes de pure assistance publique. Ladite rotation des malades par lit, poussée au maximum peut être sans inconvénient, dans un hôpital ne se prêtant pas à l'enseignement; par contre, elle pourrait être excessive dans un hôpital universitaire car il est nécessaire dans l'intérêt des malades, d'éviter un nombre anormalement élevé d'étudiants et assistants par rapport au nombre de malades hospitalisés. Le professeur Hustin estimait en 1945, dans une étude qu'il avait faite à la demande du Bureau de l'Université, qu'il faut environ dix malades par étudiant inscrit au doctorat, ce qui impliquait qu'à cette époque l'Université devait pouvoir disposer de deux mille cinq cents à trois mille malades hospitalisés. Aujourd'hui cette capacité d'enseignement, calculée sur la même base, devrait atteindre trois mille à trois mille cinq cents lits. Notons que nos deux hôpitaux universitaires actuels comprennent environ mille cinq cents lits seulement et nous avons déjà vu que les dispositions hospitalières de l'ensemble de l'agglomération bruxelloise, faubourgs compris, sont de l'ordre de trois mille lits. Notons encore que cette évaluation ne comprend pas les besoins des enseignements de perfectionnement post-universitaire dont l'importance grandit tous les jours. Ces quelques faits démontrent une fois de plus la nécessité d'étendre l'organisation de l'enseignement médical à la policlinique des malades dits « externes ».

La rotation peut devenir excessive aussi quand elle entraîne une sélection trop poussée des seuls cas de malades atteints d'affections aiguës parmi l'ensemble d'une population de malades mis à la disposition des besoins de l'enseignement. Non seulement, celui-ci ne peut pas se faire à l'exclusion des affections chroniques, mais il faut songer encore au fait que l'âge moyen de nos populations de civilisation occidentale dépasse aujourd'hui la soixantaine alors que jadis il était inférieur à la trentaine. La physiopathologie des malades appartenant aux groupes d'âge avancés de nos populations prend donc, en pratique, une importance non seulement de plus en plus grande, mais à certains

égards elle devient même prépondérante. C'est ainsi que s'explique l'importance et le développement remarquable que prennent aujourd'hui, en médecine, ce que l'on appelle la gérontologie et la gériatrie.

Mesdames et Messieurs, il faut que je m'arrête. J'ai déjà abusé de votre temps et je m'en excuse. Je suis convaincu que la réforme dont je me suis fait aujourd'hui le protagoniste est devenue une impérieuse nécessité. Elle concerne un problème d'intérêt public. Il appartient à l'opinion publique d'opérer sur les milieux dirigeants la pression nécessaire qui incitera ceux-ci à porter leur attention sur cette nécessité. Il y va de l'intérêt de nos malades et de celui de notre corps médical. La force d'inertie d'une routine trop facilement déguisée sous le couvert des traditions est assurément un phénomène très remarquable. L'intérêt public commande qu'elle soit périodiquement remuée.

Je vous remercie de m'avoir accordé votre attention aussi généreusement; je me permets de vous inviter maintenant à accorder au problème dont je vous ai entretenus, le bénéfice de vos réflexions et j'espère ardemment que le Gouvernement prendra l'initiative de faire appel aux quatre Universités de notre pays, aux Commissions d'Assistance publique, et aux hauts fonctionnaires des départements de la Santé et de l'Instruction publique, en vue d'entreprendre sans plus tarder, la réforme du statut des hôpitaux universitaires.

Adresse du Recteur aux Etudiants

ETUDIANTS ET ETUDIANTES,

C'est avec une profonde satisfaction que le Recteur s'adresse au seuil de chaque année académique, à la nouvelle fournée d'étudiants qui nous font l'honneur d'entrer dans notre Maison.

Ceux dont nous nous séparons, un peu seulement, à la fin de leurs études, car ils continuent à faire partie de la grande famille de nos « anciens », nous laissent cependant, au moment de leur éloignement de nos salles de cours et de travail, dans un sentiment de regret que seule compense la joie pour nous, de saluer les générations plus jeunes qui viennent assurer la relève de leurs aînés.

Vous allez donc aborder aujourd'hui vos études universitaires. Certes, vous venez chez nous pour vous soumettre à l'apprentissage qu'exige l'acquisition de ce diplôme qui constituera pour vous un instrument de travail, cet outil dont vous aurez besoin au cours de votre existence.

Mais le choix que vous faites de notre Université pour y acquérir ce grand carré de parchemin, implique quelque chose de plus dont je vous demande de prendre pleinement conscience.

Vous ne sauriez mieux aborder l'examen de cette question qu'en réfléchissant tout d'abord aux idées que notre Président vient de développer si opportunément devant vous, en se référant à ce que nous considérons comme étant une des justifications mêmes de l'existence de notre Maison, c'est-à-dire, *le Libre Examen*. Il l'a fait en faisant allusion aux critiques formulées dans certains milieux qui nous sont hostiles et qui visent à déformer les notions qui sont à la base des idées que nous défendons.

Le Libre Examen est avant tout une liberté d'attitude que nous

vous invitons à adopter et qui est appelée à marquer votre comportement à l'égard de tous les événements de la vie.

Si cette notion est, en somme, assez simple dans son essence, il est néanmoins remarquable de constater la facilité avec laquelle il est possible aussi de la déformer. D'autre part, une idée maîtresse qui se cristallise dans une formule qui ne tient plus notre attention en éveil et qui finit par prendre le caractère d'une litanie, devient lettre morte.

Je vous invite, afin de garder des idées claires à ce sujet, à prendre dès à présent contact étroit avec vos aînés dans cette Maison, de prendre *tous*, votre part active dans les préoccupations du Corps estudiantin dont vous faites désormais partie, de participer aux activités du Cercle du Libre Examen dans lequel vous entrerez et de vous rapprocher, dès à présent aussi, de l'Union des Anciens Etudiants dont vous devenez les futurs membres. Vous apprendrez par vos contacts avec ces groupements ce qu'est le sens profond du Libre Examen; vous apprendrez à discerner parmi certains mouvements, ceux qui tout en se réclamant de notre beau principe, en sont en réalité de redoutables adversaires. Il est classique de soutenir que les adversaires de nos idées appartiennent aux milieux dits réactionnaires. Ne croyez pas que ce soit là seulement qu'il faille les rechercher. Dans de récents articles de presse issus de milieux où nous ne comptons pas précisément des amis, vous trouverez des allusions dirigées contre notre principe. Ils lui reprochent de servir de camouflage à une propagande que la très grande majorité d'entre nous condamne incontestablement dans notre pays. Je veux saisir cette occasion que j'ai, de m'adresser à vous au moment de votre entrée à l'Université, pour affirmer hautement ce qui nous tient tant à cœur.

Il est devenu traditionnel, j'allais dire proverbial, que notre campagne d'opinions vise l'attitude doctrinale qui prévaut dans ce qu'on appelle les milieux réactionnaires. Cela, en soi, est et reste vrai. Mais, parmi ceux qui croient défendre le principe du Libre Examen, tous ne me paraissent pas réaliser qu'il serait bien trop simpliste et même dangereux pour la destinée de notre action, de penser qu'avec l'évolution mouvante des idées et des opinions politiques, le Libre Examen ne doive jamais reconnaître ses adversaires que dans ces seuls milieux. Dans bien des secteurs de notre société, dits *de gauche*, se trouvent des adversaires tout aussi redoutables de nos opinions et ceux-là mêmes que je vise sont peut-être loin, très sincèrement, de s'en douter.

Le Libre Examen se révèle non pas tant dans telle ou telle catégorie d'opinions que dans l'attitude que l'on prend à l'égard des idées. Le Libre Examen ne connaît aucune orthodoxie *a priori*. Il exige d'accepter de reviser éventuellement des valeurs, même celles que l'on a pris l'habitude de tenir pour les plus fondées et intangibles; et cela, dans le respect de l'opinion d'autrui et à l'exclusion de tout système imposé par des directives dogmatiques. Le vrai libre exaministe se hérisse dès qu'il sent, sous le couvert d'un libre échange d'idées, l'impératif d'une consigne. C'est sous cette réserve de la condamnation de tout système de ce genre, dont on aperçoit la trace tant à gauche qu'à droite de l'arène politique, que notre Maison s'enorgueillit d'accueillir les défenseurs *sincères* et *personnels* de n'importe quelle idée. Est-il besoin de rappeler que bien des notions actuellement acceptées ont été considérées comme subversives dans le passé? La société humaine n'est pas une chose qui reste égale à elle-même, en fonction du temps. C'est donc bien avec le temps qu'il faut vivre. Bien des vérités inscrites en

règle d'or de notre morale politique n'ont-elles pas coûté jadis à leurs auteurs des souffrances infinies, sinon le sacrifice de leur vie ? Le Libre Examen est et doit demeurer le levain de tout progrès humain.

Je souhaite, mes chers et jeunes amis, que vous viviez parmi nous des années heureuses de votre vie, dans l'atmosphère que je viens d'évoquer. J'espère que ces années resteront imprégnées des idées que nous défendons tous les jours plus ardemment et que vous prendrez *tous* votre part dans cette lutte, afin que l'attitude d'une petite minorité agissante ne puisse donner l'apparence de s'imposer comme étant celle qui domine dans notre Maison.

Personnel scientifique des Universités et Recherche scientifique

par L. Degueldre,
Assistant à l'Université de Bruxelles

Il est beaucoup question, à l'heure actuelle, de problèmes d'enseignement à tous les degrés.

L'enseignement universitaire a les siens.

Nous voudrions envisager ici ceux qui préoccupent particulièrement le personnel scientifique.

Mais, d'abord, que faut-il entendre par « personnel scientifique » ?

Le personnel scientifique des universités de l'Etat comprend le bibliothécaire en chef, les chefs de travaux, les conservateurs, les bibliothécaires, les assistants, les internes de clinique, les élèves-assistants. Tel est le texte de l'article 12 de l'arrêté royal fixant le statut des agrégés, des répétiteurs et des membres du personnel scientifique des universités de l'Etat (31 octobre 1953, *Moniteur* des 9 et 10 novembre 1953).

Parmi ces diverses fonctions, les catégories les plus nombreuses sont constituées par les chefs de travaux et les assistants.

Cette remarque est encore plus valable pour le personnel scientifique de l'U. L. B.

Nous nous attacherons donc spécialement aux deux fonctions de chef de travaux et d'assistant.

*
* *

Au lendemain de la dernière guerre, des associations du personnel scientifique se sont constituées dans plusieurs établissements d'enseignement supérieur : universités de l'Etat à Liège et à Gand, université de Bruxelles et Institut agronomique de Gembloux.

Il n'est pas douteux que ce sont des préoccupations matérielles de même nature qui ont présidé à la constitution de ces groupements.

Un peu partout dans le pays, quelques assistants et chefs de travaux, soucieux des intérêts matériels et moraux de leurs fonctions, eurent le grand mérite de saisir l'occasion de fonder des associations susceptibles de jouer un rôle intéressant dans la vie intérieure de leurs institutions respectives.

Et, à ce propos, nous croyons utile de citer ici quelques extraits des statuts de l'Association des Assistants et Chefs de travaux de l'Université Libre de Bruxelles.

Adoptés en juin 1946, ces statuts montrent que les promoteurs avaient vu beaucoup plus grand que le seul problème matériel à l'origine du mouvement.

« L'Association a pour buts :

» 1. De susciter et d'entretenir des liens de solidarité entre ses membres;

» 2. De défendre, d'une manière générale, les intérêts moraux, scientifiques et matériels de ses membres;

» 3. De participer activement à la vie universitaire, tant dans le domaine de l'enseignement que dans celui de la recherche.

» Afin de réaliser ces buts, l'Association se propose notamment :

» 1. D'organiser des réunions entre ses membres ou bien entre ceux-ci et des tiers;

» 2. D'étudier tous les problèmes d'organisation de la recherche ou de l'enseignement, susceptibles d'intéresser ses membres, l'Université ou la Science en général et d'étudier aussi tous les problèmes moraux, matériels ou professionnels intéressant ses membres;

» 3. De se maintenir en rapport avec les autorités académiques et les Facultés, aux fins

» *a*) D'obtenir communication des propositions ou des décisions intéressant l'enseignement, la recherche ou le rayonnement de l'Université et, d'une manière générale, la vie universitaire de ses membres;

» *b*) De faire des suggestions dans les domaines de l'enseignement, de la recherche ou du rayonnement du Libre Examen et de l'Université ainsi que dans les divers domaines intéressant la vie universitaire de ses membres;

» *c*) D'exposer, dans un esprit de compréhension mutuelle, toute question morale, matérielle, scientifique ou professionnelle intéressant ses membres. »

Nous avons tenu à reproduire cet extrait pour montrer l'ampleur des buts poursuivis et des moyens envisagés.

L'Association s'est placée largement au-dessus des revendications étroites; elle a rallié le concours de nombreux chefs de travaux et assistants.

Entre les diverses associations (de Liège, Gand, Bruxelles et Gembloux), des contacts se sont rapidement établis. Préoccupés de questions identiques, ces groupements ne devaient pas tarder à entretenir de bonnes relations et à fonder un organisme national, la « Fédération des Associations du Personnel scientifique des Universités et Etablissements légalement assimilés de Belgique ».

Les statuts de la Fédération ont été publiés au *Moniteur* du 15 décembre 1951.

L'article 4 de ses statuts expose son objet :

« La Fédération a pour but d'assurer, par une collaboration continue, l'unité d'action des associations-membres dans la défense de leurs intérêts moraux, scientifiques, professionnels et matériels. Chaque association conserve cependant son autonomie complète et son entière liberté d'action en ce qui concerne ses intérêts spécifiques.

» Du fait de son caractère légal, la Fédération est spécialement habilitée à représenter les diverses associations qui y sont groupées auprès des organismes tant belges qu'étrangers, qu'ils soient d'ordre scientifique, administratif ou professionnel. »

*
* *

A l'heure actuelle, Associations et Fédération traitent un problème fondamental, constitué par deux éléments étroitement liés : la revalorisation des fonctions de chef de travaux et d'assistant et les difficultés de recrutement.

Ces difficultés de recrutement existent dans deux des trois Facultés ayant des travaux pratiques très importants : Médecine et Sciences appliquées. Elles ne se posent pas à la Faculté des Sciences.

Pour comprendre le problème, il est indispensable de décrire la situation actuelle des fonctions d'assistant et de chef de travaux.

L'article 22 du statut du personnel scientifique définit ainsi la fonction de l'assistant :

« Les assistants sont adjoints aux titulaires des cours pour les aider dans leur enseignement expérimental et pratique ainsi que dans les travaux de laboratoire et de séminaire; ils auront, en outre, à se perfectionner dans les sciences qui ont fait l'objet de leurs études universitaires. »

Notons tout de suite que cette définition ne fait pas mention des charges administratives et techniques qui incombent à chacun dans une mesure *dépendant* de sa discipline. Et pourtant, le bon fonctionnement d'un département en dépend aussi.

Le statut prévoit donc essentiellement une double mission d'enseignement et de recherche, sans toutefois préciser le temps à consacrer à chacune de ces activités. Ceci est une lacune que les Facultés et les professeurs, en général, ont essayé de combler, en formulant des vœux quant à la durée des prestations d'enseignement.

Il reste encore, malgré tout, des cas où les charges sont telles que l'intéressé ne peut plus s'adonner à la recherche d'une manière assez soutenue, assez continue pour qu'elle soit fructueuse.

Reconnaissons cependant qu'il est difficile de préconiser une distribution du temps que le personnel scientifique aurait à consacrer à la recherche comme à l'enseignement. Car, tel assistant serait heureux de pouvoir grouper ses heures de travaux pratiques, mais tel autre en préférerait l'étalement. Et le même assistant souhaiterait tel système pour une première recherche et le système opposé pour une seconde recherche.

Il serait donc vain de vouloir trop préciser. On ne peut que souhaiter l'existence d'un juste équilibre entre le temps consacré aux charges d'enseignement et d'administration d'une part et la recherche d'autre part.

Et nous croyons pouvoir clore ce commentaire en disant que ce problème n'existerait pas si le directeur du service *pouvait* s'assurer le concours d'un nombre suffisant de collaborateurs qualifiés.

Voyons maintenant quelles sont les conditions requises pour être nommé assistant.

Selon l'article 23 du statut, « il faut être porteur du diplôme de docteur, de pharmacien ou d'ingénieur et s'être distingué au cours des études.

» A défaut de candidats qualifiés remplissant ces conditions, le conseil d'administration pourra faire appel aux porteurs du diplôme de licencié. »

Cette dernière disposition nous amène à considérer deux cas. Nous allons les traiter séparément.

1. Pour l'*assistanat* à la Faculté de Médecine et de Pharmacie ou à la Faculté des Sciences appliquées, le candidat possède toujours le

diplôme requis : ingénieur, pharmacien ou docteur. Aussi, la situation matérielle qui lui est offerte est d'autant plus insuffisante et paradoxale. Elle est à la base des difficultés de recrutement dans ces deux Facultés.

Effectivement, en les nommant assistants, l'Etat attribue à ces ingénieurs, docteurs en médecine ou pharmaciens, le même barème que celui des licenciés, professeurs d'enseignement moyen. Or, chacun s'accorde à reconnaître que ce barème est notoirement insuffisant !

Le côté paradoxal, c'est quand on constate que l'Etat — ce même employeur — accorde aux mêmes ingénieurs, docteurs en médecine ou pharmaciens un barème plus élevé s'ils entrent soit au Ministère des Travaux publics, soit au Ministère de la Santé publique.

Et enfin, les conditions matérielles sont d'autant moins attrayantes que le secteur privé offre des possibilités particulièrement intéressantes.

2. La Faculté des Sciences doit être envisagée à part. Car ici, rarissimes sont les candidats ayant le diplôme de docteur. C'est l'exception qui est devenue la règle : on ne trouve plus que des licenciés pour les fonctions d'assistant.

En revanche, le recrutement est aisé car il est possible à ceux qui sont choisis de faire leur doctorat. Conception faussée de l'*assistanat*, faut-il le dire ! Mais, nous touchons ici une conséquence probablement imprévue en 1929, lorsqu'il fut décidé de créer le grade de licencié et de ne décerner le grade de docteur qu'au bout d'une année supplémentaire, au minimum.

Le coût des études universitaires est tel que les étudiants limitent leur effort à la conquête du diplôme de licencié. Leurs inscription au doctorat est généralement subordonnée au bénéfice d'un subside du F. N. R. S. ou de l'I. R. S. I. A. ou bien encore à une nomination d'assistant.

En exigeant au minimum deux années de travail pour le doctorat, les professeurs des diverses disciplines scientifiques ont contribué au développement de cette conception. Ces exigences au sujet du doctorat sont un peu la conséquence de celles qui existent à propos des thèses de licence ou des travaux de fin d'études. A cette occasion, les étudiants fournissent un travail dont l'importance est en voie d'égaler celle du doctorat d'il y a une vingtaine d'années. Leur programme expérimental est souvent tel qu'ils ne peuvent traiter leur sujet dans le temps imparti. Pour prendre un exemple, disons que la quasi-totalité des étudiants de seconde licence en sciences chimiques a besoin d'y consacrer les mois de juin, juillet et parfois d'août, en plus du temps normalement prévu ! Ils doivent, en conséquence, renoncer à s'inscrire à la première session d'examens.

Dans ces conditions, on conçoit aisément que les thèses de licence puissent prendre déjà une certaine ampleur. Aussi, faut-il que la thèse de doctorat soit plus étoffée que jadis et est-il quasi impossible de la faire en moins de deux ans !

Or, nous sommes enclins à penser que les inscriptions au doctorat d'étudiants non subsidiés seraient plus nombreuses si ce grade pouvait être obtenu au bout d'une seule année, selon les termes légaux.

Bien plus, nous nous demandons, en fin de compte s'il n'eût pas été préférable en 1929 de porter, tant en Philosophie et Lettres, qu'en Sciences, la durée des études universitaires de quatre à cinq ans avec attribution du titre de docteur.

Car, disons-le nettement, la licence actuelle vaut le doctorat d'avant

1929, mais elle ne jouit pas de la même considération. Le diplôme de licencié est considré comme une sous-valeur et son porteur, comme un produit demi fini ! Cette situation n'est pas sans avoir eu des répercussions sur les conditions matérielles et morales dans lesquelles les maîtres de l'enseignement moyen accomplissent leur tâche. Il en est également ainsi pour les assistants universitaires. Le fait que les assistants en Sciences et en Philosophie et Lettres ne sont généralement porteurs que du diplôme de licencié, entrave singulièrement les aspirations de tous les assistants à une meilleure rétribution de leur fonction.

En effet, l'opinion suivante est fréquemment émise :

« Pourquoi accorder aux assistants un barème supérieur à celui du professeur de l'enseignement moyen ? Ils ont le même diplôme. Bien plus, l'assistant tire profit de son mandat pour conquérir un nouveau grade académique : celui de docteur. »

Cette opinion, émise sur le plan général, oublie que docteurs, pharmaciens et ingénieurs constituent une fraction importante du personnel scientifique d'une université. Quant aux licenciés, ils ont bien des arguments à opposer à ce raisonnement.

Pour eux, les difficultés de recrutement n'existent pas. Ils sont donc l'objet d'un choix de la part des professeurs. Ce choix a beau reposer sur des bases plus ou moins fragiles. Il se porte sur un individu qui laisse entrevoir les qualités requises pour la fonction d'assistant et le classe, *ipso facto*, à un échelon plus élevé.

Le mandat d'assistant est accordé pour deux ans; il est, en principe, renouvelable deux fois. Le professeur d'enseignement moyen a devant lui toute une carrière. L'assistant ne sait pas où il va. En fait, sa situation est précaire. Et, il est heureux qu'il en soit ainsi : il est bon que l'assistant ait à faire la preuve qu'il a les aptitudes nécessaires à l'enseignement supérieur et à la recherche. Mais, en principe, les situations doivent être d'autant mieux rétribuées qu'elles sont précaires.

En troisième lieu, les prestations d'ensemble sont plus lourdes. Si la présence, dans l'établissement d'enseignement, du professeur d'enseignement moyen est étroitement liée à celle de ses élèves, il n'en est pas de même pour l'assistant.

N'est-ce pas au moment où l'étudiant prépare ses examens ou est déjà en vacances que l'assistant peut s'adonner le plus fructueusement à ses recherches ?

Y a-t-il lieu de comparer les fonctions de professeur d'enseignement moyen et d'assistant ? Nous pensons qu'elles sont assez différentes pour ne pas s'y arrêter, mais cette comparaison vient tout naturellement à l'esprit de chacun, puisque dans l'échelle des traitements des agents de l'Etat, le secrétaire d'administration, le professeur d'athénée et l'assistant universitaire se situent au même échelon.

Signalons que, par contre, le licencié, professeur d'école normale, se situe à l'échelon immédiatement supérieur. Pourquoi la fonction d'assistant universitaire ne se situe-t-elle pas au-delà de l'enseignement normal au lieu de rétrograder au niveau de l'enseignement moyen ?

Les assistants considèrent que la reconnaissance de ce principe et sa concrétisation sur le plan matériel seraient de nature à faciliter le recrutement des assistants là où il s'avère actuellement difficile.

L'amélioration de la situation matérielle des assistants rencontre des oppositions parfois inattendues.

Par exemple, des autorités académiques ont pu déclarer que le chercheur, réellement passionné par ses travaux et épris de son idéal,

n'est pas amené à songer à ses besoins matériels. Si cela peut être vrai pour un jeune homme vivant encore avec ses parents, qui veillent à son bien-être total, ce n'est certainement plus le cas d'un jeune chef de ménage, parfois père de famille. Aussi, nous croyons qu'il serait bien plus exact de retourner la proposition et de dire que celui-là, qui ne doit pas trop souvent penser aux côtés matériels de l'existence, peut être totalement absorbé par ses travaux de recherche.

Citons encore une autre conception. Elle reconnaît que « l'assistanat est une fonction temporaire, instable, qu'elle n'est pas une carrière et que, devant ces considérations, elle est mal rétribuée. Mais, elle permet d'accéder à la situation définitive de chef de travaux. Et, en vue de cette charge, l'assistanat pourrait accepter des conditions matérielles modestes ».

D'abord, la fonction de chef de travaux n'est pas l'aboutissement logique de l'assistanat : il y a peu de chefs de travaux et beaucoup plus d'assistants.

Ensuite, elle n'est guère mieux rétribuée : le traitement de fin de carrière est tout juste supérieur à celui des secrétaires d'administration ou des professeurs de l'enseignement moyen. Et dans ce cas, il n'est pas un facteur à prendre en considération.

Disons d'ailleurs, que les chefs de travaux constituent peut-être, depuis les réformes barémiques de cette dernière décade, la catégorie la plus défavorisée. A titre indicatif, citons ici un extrait des conclusions exprimées par une commission de professeurs, commission désignée par la Faculté des Sciences appliquées de l'Université de l'Etat à Liège et chargée de l'étude du recrutement des assistants et autres collaborateurs des professeurs (23 juin 1946).

« Selon le nouveau barème, le traitement maximum des chefs de travaux serait inférieur au traitement maximum des chargés de cours. Selon le barème antérieur, ils étaient identiques. La Commission est d'avis que, dans la situation actuelle, rien ne justifie ce décalage; au contraire, le développement des laboratoires a fait croître les exigences à l'égard des chefs de travaux, par rapport à ce que l'on demandait il y a une vingtaine d'années. En conséquence, la Commission demande que le traitement maximum des chefs de travaux ne soit pas inférieur au traitement maximum des chargés de cours. »

Nous n'en sommes pas là, tant s'en faut puisque, maintenant, le maximum du chargé de cours est supérieur de 30 % au maximum du chef de travaux.

En montrant que les conditions de la fonction de chef de travaux sont telles qu'elles ne sauraient agir favorablement sur un recrutement plus aisé des assistants, nous en sommes arrivés à décrire plus explicitement cette fonction.

« Les chefs de travaux sont adjoints aux titulaires des cours en vue de coopérer à l'organisation, à la surveillance et à l'appréciation des travaux des étudiants ainsi qu'à l'activité scientifique du service.

» Les chefs de travaux peuvent, sur proposition du titulaire d'un cours, être chargés de faire des répétitions et interrogations cotées sur la matière du cours. » (Articles 14 et 15 des statuts.)

Sans doute, pourrait-on souhaiter une meilleure définition bien que celle-ci soit largement supérieure à celle qui figurait dans le projet de statuts. En effet, dans ce projet, les termes employés pour le chef de travaux étaient les mêmes que ceux traitant de l'élève-assistant!

Quelles conditions faut-il réunir pour la nomination de chef de travaux ?

« Les candidats doivent être porteurs du diplôme de docteur, pharmacien ou ingénieur et s'être distingués au cours de leurs études.

» Les chefs de travaux sont nommés pour un premier terme de deux ans ; ils peuvent, après ce laps de temps, être définitivement confirmés dans leurs fonctions.

» Les candidats aux fonctions de chefs de travaux qui ont, pendant quatre ans, rempli les fonctions d'assistant, peuvent être nommés d'emblée à titre définitif. »

Remarquons tout d'abord que la thèse d'agrégation n'est pas requise. Toutefois, certaines Facultés l'exigent.

Passons maintenant aux griefs des chefs de travaux sur cette question statutaire.

Examinons d'abord un grief mineur. Les chefs de travaux de certaines disciplines regrettent qu'aucune disposition statutaire ne règle leurs charges d'enseignement, d'organisation et d'administration. Ces charges, parfois très lourdes, sont souvent peu connues.

Sans doute, confèrent-elles à ces chefs de travaux — et ce, au bout de quelques années — une expérience précieuse aux points de vue technique et pédagogique. Mais, elles ne laissent plus aux intéressés que fort peu de temps à consacrer à des recherches personnelles.

D'autre part, il est un autre grief, majeur celui-là, parce que formulé par tous les chefs de travaux : les statuts ne prévoient pas la préparation des chefs de travaux à l'enseignement universitaire.

Or, les chefs de travaux estiment qu'ils sont à même de postuler une charge de cours.

Mais, au moment de le faire, le chef de travaux entre très souvent en compétition avec d'autres candidats venant de l'extérieur. Et, la plupart du temps, sa candidature n'est pas retenue, les raisons invoquées étant toujours les mêmes : un autre candidat a des publications plus importantes et il a effectué des séjours à l'étranger. Et cela, ce dernier le doit souvent à une indépendance totale de chercheur subsidié : il a pu consacrer tout son temps à des travaux scientifiques et perfectionner ses connaissances dans des laboratoires étrangers.

Il n'est pas tenu compte de ce que le chef de travaux aurait pu réunir les mêmes titres si ses charges d'enseignement ne l'avaient cloué sur place, tout en lui prenant une grosse partie de son temps pour rédiger des textes de manipulations, rassembler le matériel nécessaire et en prévoir la réserve, effectuer lui-même les essais préliminaires, etc.

Les chefs de travaux sont d'avis qu'ils ont, par contre, d'autres mérites : ils connaissent bien leur service, son organisation, ses besoins et, ce qui peut-être est plus important encore, ils connaissent bien les difficultés qu'éprouvent les étudiants, non seulement dans l'exécution des travaux pratiques, mais souvent aussi dans la compréhension du cours théorique.

En conséquence, il faut, disent-ils, considérer la carrière de chef de travaux comme une carrière à tendance plane, ne conduisant que rarement à une promotion.

Comme on le voit, la situation faite actuellement aux assistants et aux chefs de travaux n'est guère encourageante pour les jeunes diplômés.

Nous redirons que certaines Facultés éprouvent des difficultés de

recrutement. Ceci a conduit à envisager la prolongation du mandat d'assistant au-delà des six années prévues.

A l'U. L. B., on a proposé en plus le mandat de chef de travaux à titre personnel.

Ce sont des mesures d'adaptation aux conditions actuelles. Elles viennent confirmer le besoin d'une réorganisation des cadres du personnel scientifique et de ses statuts.

Le Fonds National de la Recherche Scientifique constate aussi ce besoin de réorganisation de la recherche scientifique. Nous avons lu naguère avec le plus grand intérêt, l'ouvrage publié par le F. N. R. S. pour commémorer le vingt-cinquième anniversaire de l'important discours prononcé à Seraing par S. M. le roi Albert.

Cet ouvrage intitulé *Au Service de la Science* fait notamment état d'un projet de réforme des dispositions actuellement en vigueur pour les mandats conférés par le F. N. R. S.

La principale raison de ce besoin d'évolution, de cette nécessité de transformation y est formulée comme suit : « ... Le jeune et brillant intellectuel souhaite la sécurité matérielle et des chances d'avenir sérieuses. Ni celles-ci, ni celle-là ne sont suffisamment garanties, pour le moment, dans la carrière universitaire ou dans les possibilités offertes aux chercheurs. »

Les solutions envisagées se préoccupent de l'avenir du jeune homme engagé dans la carrière scientifique. Effectivement, les grades actuels d'aspirant, de chargé de recherches et de chercheur qualifié constituent de moins en moins le tremplin permettant de faire le bond qui marque la réussite. De plus en plus souvent, au contraire, les bénéficiaires de ces mandats risquent d'aboutir à une impasse.

Le projet vise à éliminer les craintes qui naissent de l'insécurité et qui sapent l'idéal de vie du chercheur. Il tient compte du climat social actuel. Sa mise en application consacrerait un nouvel essor de la recherche scientifique en Belgique.

Mais, cette mise en application ne nous paraît pas souhaitable dans l'état actuel des fonctions du personnel scientifique des universités.

Ce serait une mesure dangereuse pour nos établissements d'enseignement supérieur. Ce danger est d'ailleurs nettement formulé dans la publication même du F. N. R. S. : « Nous devons, quant à nous, éviter toute mesure susceptible de déforcer les Universités et autres Institutions supérieures; nous devons craindre de détourner des tâches d'enseignement les candidats-chercheurs; la création d'un cadre de chercheurs fonctionnarisés constituerait une concurrence scientifique décourageante pour les débutants dans les services universitaires. »

Si le projet du F. N. R. S. ne tend pas à faire du chercheur un fonctionnaire, il désire que la voie de la recherche soit plus séduisante, plus attrayante, moins aléatoire.

Or, nous avons déjà dit que, dans l'état actuel des choses, les assistants et chefs de travaux des universités sont défavorisés par rapport aux chercheurs subsidiés, lorsqu'il s'agit de faire acte de candidat à une fonction de chargé de cours.

La mise en vigueur du projet du F. N. R. S. sans modification simultanée des statuts du personnel scientifique des universités, ne ferait qu'accentuer cet état de fait. Ce serait définitivement marquer que la fonction de chef de travaux est sans issue. Et ceci aurait, pensons-nous, un effet désastreux sur le recrutement des assistants universitaires.

Le F. N. R. S. tient à ce que les extensions et les améliorations qu'il souhaite « soient entièrement conçues dans le cadre de nos Institutions de haut enseignement ».

Nous souhaitons, quant à nous, que ces réformes aillent de pair avec de nouvelles dispositions concernant les fonctions d'assistant et le chef de travaux. Nous souhaitons de plus que les mandataires du F. N. R. S. ne soient plus tenus dorénavant à l'écart des charges d'enseignement et d'administration du service universitaire où ils effectuent leurs recherches. Pourquoi faut-il qu'il en soit ainsi alors que ces chercheurs sont logiquement destinés à présenter leur candidature lorsque la chaire deviendra vacante !

Mais, il y a aussi une question d'équité.

Le chercheur subsidié a besoin, dans le service universitaire où il poursuit ses travaux du concours des membres du personnel technique. Ceux-ci, en nombre déjà insuffisant, sont fatalement amenés à consacrer à ce chercheur une partie de leur temps. Celui-ci est pris nécessairement au temps qu'ils devraient consacrer à la préparation des cours, à la préparation des travaux pratiques, à l'avancement des travaux du personnel scientifique du laboratoire et, en un mot, à la bonne marche de ce service universitaire.

Et, en fin de compte, ce sont les assistants et chefs de travaux qui voient encore se réduire un peu plus le temps qu'ils peuvent consacrer à la recherche !

Dans le discours qu'il a prononcé à l'occasion de la dernière séance solennelle de rentrée, M. E. J. Bigwood, recteur de notre Université, a souligné la nécessité d'une adaptation des universités aux conditions actuelles de la recherche scientifique afin de sauvegarder la valeur de leur enseignement.

Ce problème consiste essentiellement en une réorganisation du personnel scientifique mais, forcément, il ne saurait se limiter à cette fraction du corps enseignant. Il doit normalement intéresser le corps professoral. Nous pensons qu'il doit s'étendre d'autre part aux techniciens. Ceux-ci collaborent toujours plus efficacement aux travaux du personnel scientifique. Pour quelles raisons les universités ne pourraient-elles pas toujours s'assurer le concours de techniciens de première valeur ?

Ainsi, le problème nous paraît posé dans toute son ampleur.

Les chefs de travaux et les assistants ont des idées sur l'évolution de leurs fonctions. Le travail des Associations du personnel scientifique des diverses universités du pays a même conduit à des projets.

Mais, — puisque le problème dépasse le cadre des fonctions du personnel scientifique —, nous ne pensons pas qu'il soit utile de développer ici des propositions concrètes. Par contre, nous donnerons les idées directrices qui ont guidé les chefs de travaux et les assistants dans leur étude du problème.

Le personnel scientifique souhaite que, au terme de ses études universitaires, tout diplômé ayant le goût de la recherche scientifique, ne soit pas amené à rejeter cette voie pour aller vers le secteur privé. Aussi, conviendrait-il de lui offrir, non seulement une rétribution plus honorable et mieux en rapport avec les offres de l'extérieur, mais aussi et surtout, la perspective d'une carrière.

Nous pensons avoir montré précédemment que la situation actuelle apporte peu de satisfactions intellectuelles et morales aux

membres du personnel scientifique. C'est à ceci peut-être qu'il faut surtout porter remède.

Il ne s'agit pas de mieux codifier la situation actuelle en précisant l'une ou l'autre question de détail dans le statut actuellement en vigueur. Il faut, selon nous, élaborer un nouveau système capable d'accroître la valeur et l'éclat de l'enseignement universitaire.

LA VIE UNIVERSITAIRE

Le Professeur Henri Janne, Directeur de l'Institut de Sociologie Solvay, a été, sur présentation de l'Association Internationale de Sociologie. coopté comme membre du Comité International pour la Documentation des Sciences Sociales, qui siège à Paris en liaison avec l'Unesco.

Le Président de la République Italienne a conféré la décoration de Commandeur de l'Ordre « Au Mérite » à M. Gustave Charlier, professeur à l'Université Libre de Bruxelles et président de l'Institut des Hautes Etudes de Belgique.

Agrégé de l'Enseignement Supérieur

Au cours d'une cérémonie à la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université Libre de Bruxelles, placée sous la présidence de M. le Pro-Recteur Marcel Barzin, M. Roland Mortier, docteur en philosophie et lettres, a été proclamé Agrégé de l'Enseignement Supérieur.

M. Roland Mortier avait défendu une thèse sur *Diderot* en Allemagne et avait fait une leçon orale sur *La littérature des Lumières aux Pays-Bas autrichiens.*

Tous les professeurs de la Faculté et un très nombreux public qui assistaient à la séance ont largement applaudi le nouvel Agrégé de l'Enseignement Supérieur.

Prix René Marcq

A son tour, la Faculté de Droit de l'Université Libre de Bruxelles, sous la présidence de M^me^ Madeleine Gevers, a proclamé, au cours d'une cérémonie, M^lle^ C. Draps et M. Louis Vincent en qualité de lauréats du prix René Marcq pour 1954.

A Delft

Les 2 et 3 décembre, M. le Professeur F. Van den Dungen, de la Faculté des Sciences appliquées de l'Université Libre de Bruxelles, répondant à l'invitation de l'Ecole Polytechnique de Delft, a fait deux conférences en cette institution universitaire.

A Montpellier

M. le Professeur Jean Snoeck a été invité à conférencier aux Sociétés de Gynécologie et de Chirurgie de Montpellier. Le Professeur Snoeck était accompagné du Docteur Roger Vokaer, Assistant à l'Université.

Hygiène mentale

C'est M. le Professeur René Nyssen qui a représenté l'Université Libre de Bruxelles à la Septième Journée Nationale d'Hygiène mentale qui s'est tenue à Louvain.

A Belgrade

M. Maurice Errera, Assistant à l'Université Libre de Bruxelles, a séjourné du 29 novembre au 11 décembre 1954 à Belgrade, où il avait été invité à faire quelques leçons et démonstrations sur l'action biologique des radiations.

Accord culturel belgo-néerlandais

M. John Gilissen, Professeur à la Faculté de Droit de l'Université Libre de Bruxelles, a été invité en raison des échanges culturels belgo-néerlandais à faire trois conférences à la Faculté de Droit de l'Université de Leyde les 8, 9 et 10 décembre 1954.

A Rome

L'Union géodésique et géophysique internationale (U. G. G. I.) s'est réunie à Rome du 14 au 25 septembre dernier.

Le Comité national belge de Géodésie et de Géophysique y avait délégué :

A l'Association internationale de Géodésie (A. I. G.): MM. Paul Bourgeois, Chargé de cours; Prof. Jacques Cox, président de la Section d'Astronomie géodésique de position, membre du Comité exécutif de l'A. I. G.; Prof. Albert Gilliard; Prof. Armand Letroye, membre du Conseil de l'A. I. G.; Assistant Paul Melchior.

A l'Association internationale de Météorologie (A. I. M.) : Prof. Jacques van Mieghem, secrétaire général de l'A. I. M.; membre du Comité de l'Année géophysique internationale (A. G. I.) de 1957; Agrégé en exercice : Pierre Defrise.

A l'Association internationale du Magnétisme et Electricité terrestres (A. I. M. E. T.) : Prof. Edouard Lahaye; Agrégé Marcel Nicolet, secrétaire général de l'*Année géophysique internationale 1957.*

Grand Prix de l'Education

M. le Professeur honoraire Tobie Jonckheere s'est vu décerner le Grand Prix de l'Education Achille Marchal par l'Académie internationale de Culture française, pour l'ensemble de son œuvre pédagogique.

Chaire Francqui

M. le Professeur Albert Claude a été désigné en qualité de titulaire de la Chaire Francqui à l'Université de Liège pour l'année académique 1954-1955.

A l'Université d'Aix-Marseille

M. le Président Jean Lameere a été désigné, en qualité de professeur d'échange pour faire un enseignement, du 18 au 23 avril prochain, à la Faculté des Lettres d'Aix-en-Provence.

En Sorbonne

M. le Professeur André Jaumotte a été invité par la Faculté des Sciences de l'Université de Paris, à faire deux cours-conférences en Sorbonne.

Statistiques de la prévoyance sociale et de la sécurité sociale

M. le Professeur Arthur Doucy a été nommé, par arrêté ministériel, membre de la Commission consultative des statistiques de la prévoyance sociale et de la sécurité sociale, en qualité de représentant du Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale.

Aux fouilles belges d'El-Kab

M. le Professeur Gilbert dirige en ce moment et jusqu'à la fin de février 1955, les fouilles belges d'El-Kab (Egypte).

A Lisbonne

M. le Chef de travaux Marcel Pourbaix a séjourné, du 11 au 15 janvier 1955 à Lisbonne, pour participer aux études et aux discussions dans les milieux portugais intéressés à l'activité du Cebelcor. A cette occasion, M. Pourbaix y a fait une conférence le 12 janvier.

A l'Université Libre de Bruxelles

Défense de thèse de doctorat à la Faculté de Philosophie et Lettres

M. Philippe Roberts-Jones, Licencié en Histoire de l'Art et Archéologie, a défendu publiquement, le 10 janvier 1955, une thèse de doctorat en Histoire de l'Art et Archéologie.

Sa dissertation est intitulée : « *La caricature française entre 1860 et 1890* ».

*
* *

Rappelons enfin que l'ensemble des journaux belges, tant de provinces que de Bruxelles, ainsi que les émissions de l'I. N. R. (16 décembre) ont fait un large écho à la conférence de presse qui fut organisée le mois dernier à la Faculté des Sciences Appliquées. Le 15 décembre, en effet, les représentants de la presse étaient conviés à une visite des Laboratoires que dirigent MM. les Professeurs Baudoux, W. De Keyser et C. Decroly.

En cette circonstance et à propos de la décision prise par le Conseil d'Administration de créer à l'intention des futurs ingénieurs des enseignements complémentaires de physique et de chimie nucléaires, M. le Président Baudoux, dans une allocution préliminaire, a souligné l'importance de l'orientation prise par l'U. L. B.

BIBLIOGRAPHIE

Encyclopédies zoologiques

Léon BERTIN, *La Vie des animaux*, Paris, Larousse. — Maurice BURTON, *Le Monde secret des animaux*, traduction B. Heuvelmans, Paris-Bruxelles, Elsevier.

Depuis plusieurs années, la Zoologie jouit d'une faveur accrue auprès du grand public. Elle n'est plus seulement un sujet de curiosité amusée que satisfait la lecture du dimanche des *Merveilles de la Nature*. Elle s'intègre désormais dans la culture. Elle figure, avec plus de considération, au programme des « Humanités » qui, progressivement, évoluent vers un humanisme scientifique. Elle est l'objet de l'intérêt des personnalités les plus autorisées qui veulent y voir, pour la jeunesse, une source d'initiation morale, esthétique et philosophique.

S. M. la Reine Elisabeth de Belgique, Elle-même, en donne un éclatant témoignage lorsqu'Elle dédie avec une si haute simplicité, aux enfants de nos écoles, l'admirable enregistrement des chants d'oiseaux du parc de Laeken, symphonie pastorale empreinte de fraîche et pure poésie.

Il faut y voir encore la raison du succès que remportent des films zoologiques, annoncés aujourd'hui, à la façon des grands événements cinématographiques. Plusieurs d'entre eux, il est vrai, sont d'une très réelle valeur artistique et d'un immense intérêt. On ne peut que déplorer davantage que tant de déploiement de belle technicité et de science certaine soit, parfois, si mal desservi par une orchestration d'un mauvais goût déplorable ou par des commentaires d'un humour douteux ou puéril qui détournent la pensée du sens profond de la vie, de ses mystères, de sa gravité, de ses inquiétudes, de ses beautés et de ses grandeurs tragiques.

Une autre preuve de la recrudescence d'intérêt pour l'étude des animaux nous est donné par l'accueil réservé à quelques encyclopédies zoologiques récemment éditées. Nous sommes a un moment où la Zoologie se fait un nouveau visage. De temps en temps, après une période plus ou moins longue d'incubation — si l'on ose ainsi dire — et pendant laquelle toute science se renouvelle en sa substance et son esprit grâce aux recherches patientes et minutieuses, la nécessité s'impose de dresser l'inventaire des acquisitions et de les coordonner en de grandes synthèses. Dans l'édification des connaissances elles sont les paliers successifs caractéristiques des différentes époques de l'histoire de la pensée scientifique.

Les encyclopédies zoologiques qui, depuis le début du XIX^e^ siècle, se sont succédé sont de deux types et s'inspirent de deux modèles. Les

unes sont de grands traités dont le *Règne animal* de Cuvier servit d'exemple. Ils s'adressent exclusivement aux zoologistes, collationnent et coordonnent pour eux l'essentiel de la science des animaux. L'ampleur de telles encyclopédies, qu'impose d'ailleurs l'immensité même du Règne animal, les expose à rester toujours inachevées. Les plus célèbres sont : Bronns *Klassen und Ordnungen des Tierreichs;* Yves Delage et Edg. Hérouard, *Traité de Zoologie concrète;* Edmond Perrier, *Traité de Zoologie*; *A Treatise on Zoology*, édité par E. Ray Lankester; *Handbuch der Zoologie*, édité par Willy Kukenthal et Thilo Krumbach; Auguste Lameere, *Précis de Zoologie.*

Signalons encore le *Traité de Zoologie* en voie de publication que dirige le professeur Pierre Grassé, aux Editions Masson. Nous reviendrons dans une prochaine notice bibliographique sur ce monument élevé à la gloire des Sciences zoologiques.

Il existe un autre genre d'encyclopédies qui prolongent et complètent l'*Histoire naturelle* de Buffon. Elles sont destinées aux zoologistes, aux naturalistes quels qu'ils soient tout en restant accessibles au public cultivé. Elles cherchent à faire connaître les animaux non point dans leur structure intime ni dans leur physiologie profonde mais plutôt à reconstituer leur comportement et leurs adaptations dans leurs habitats propres. Leur portée scientifique est peut-être moins haute que celle des Traités dont nous parlions il y a un instant. Encore pourrait-on en discuter. Il est certain, par contre, que leur influence culturelle est plus étendue puisqu'elles ont une plus vaste audience. Par leur présentation même elles éveillent, en de jeunes esprits, le goût des études zoologiques et assurent ainsi la relève de chercheurs enthousiastes et fervents. Elles ouvrent la Zoologie à l'art, à la philosophie; elles l'intègrent parmi les préoccupations intellectuelles de l'éducation contemporaine.

Sans avoir à souligner la résonance qu'ont pu avoir en leur temps les *Mémoires sur l'histoire des insectes* de Réaumur, les *Souvenirs entomologiques* de Fabre, je rappellerai l'importance des ouvrages tels que le *Brehm's Tierleben* et *The Cambridge Natural History* de S. F. Harmer et A. E. Shipley, qui, depuis tant d'années sont consultés avec profit par tous ceux qui ont quelque curiosité pour la nature.

*
* *

C'est à ce genre d'encyclopédie qu'appartiennent deux livres récemment publiés en langue française, et dont la lecture peut être recommandée comme des plus agréables et des plus instructives dans le domaine des sciences naturelles.

Le dernier paru, puisqu'il date de 1953, est le *Monde secret des animaux* par Maurice Burton. A vrai dire il s'agit d'un ouvrage anglais portant le titre *The Story of Animal Life.* Il vient d'être traduit par B. Heuvelmans, un de nos meilleurs écrivains scientifiques, excellemment averti de l'évolution de la science et zoologiste de formation.

Cette très belle édition française est présentée par un illustre biologiste, Jean Rostand, dont la préface débute par ces mots : « Etudier le règne animal, c'est étudier l'évolution de la vie. »

L'auteur, Maurice Burton, conservateur à la Section de Zoologie du British Museum, s'est fait depuis longtemps une grande réputation par son érudition zoologique, son remarquable talent de la faire goûter du

public grâce au choix de faits particulièrement significatifs et judicieusement mis en lumière.

Le *Monde secret des animaux* se présente donc avec toutes les garanties. Il suffit de l'ouvrir pour être conquis. Ce qui séduit tout d'abord c'est son admirable illustration. Page après page — et le livre en contient quelque huit cents d'un texte composé sur deux colonnes — se succèdent des photographies en noir et blanc, d'une exceptionnelle beauté et d'un grand intérêt. Elles sont accompagnées de légendes si éloquentes qu'elles font de cette collection de photographies une zoologie concrète. Il s'agit donc d'une grande fresque du règne animal dont les six premiers panneaux — ou chapitres — sont consacrés à quelques principes sur lesquels reposent l'étude et la compréhension des animaux : *L'importance d'avoir certaines notions sur le monde des êtres vivants*; *L'origine de la vie*; *Le mécanisme de la vie, sa reproduction et sa croissance*; *L'histoire de la vie, son passé paléontologique*; *L'expression de la vie, le comportement et l'éthologie des animaux*; *Le cadre de la vie, l'écologie animale*; *Le berceau de la vie : la mer.*

Après quoi les embranchements sont successivement évoqués, à la façon de dioramas, sans lourdeur, sans terminologie technique exagérée, avec une sobre précision, mais à laquelle — puis-je le répéter — l'iconographie confère une poésie, une beauté qui n'a pas besoin de mots pour s'exprimer. Il est inévitable que les chapitres aient une valeur inégale. L'ouvrage souffre d'un certain déséquilibre. Si les Insectes sont très bien traités, les Crustacés et les Mollusques sont plus rapidement esquissés. Enfin, sacrifiant peut-être au goût du public et à l'idée que celui-ci veut bien se faire de la zoologie, la très grosse moitié du volume est consacrée aux Vertébrés, trop surestimés ainsi par rapport aux Invertébrés qui constituent, pourtant, l'immense majorité du règne animal. N'en faisons pas reproche à l'auteur, tant on prend plaisir à parcourir les chapitres des Poissons, des Amphibiens, des Reptiles et surtout ceux des Oiseaux et des Mammifères. Il est bien certain que l'auteur se souvient que pour la plupart de ses lecteurs ces animaux d'écailles, de plumes et de poils forment les éléments prépondérants du paysage zoologique.

La documentation est de nature essentiellement éthologique et c'est avec précision et parfois avec un art aigu que sont évoqués certains comportements d'animaux. Je songe par exemple à la chasse de l'Araignée sauteuse, à la capture des proies par l'Asile, au délicieux chapitre consacré aux Péripates que l'on est agréablement étonné de voir évoqués en pareil ouvrage. L'on devine tous les autres chapitres attrayants qui ont été choisis parmi les sujets les plus classiques, les plus captivants, les plus évocateurs de la psychologie animale.

Le livre de Maurice Burton est destiné à un très gros succès. Il le mérite assurément.

*
* *

Je voudrais parler encore de *La Vie des animaux* de Léon Bertin. Ce grand ouvrage répond mieux à la notion et à la tradition de l'encyclopédie zoologique, par son ampleur, sa conception plus scientifiquement ordonnée, par la documentation à la fois plus profonde et plus large. Il est de toute beauté, d'une lecture inépuisable.

Léon Bertin, professeur au Museum National d'Histoire Naturelle de Paris et éminent ichthyologue, s'est fait connaître du grand public

par quelques livres généraux de belle et haute vulgarisation : *Les Anguilles, Géologie et Paléontologie, ...* Il sait allier la spécialisation la plus précise, la plus fouillée, à la culture générale la plus étendue. Il est bien dans l'esprit des grands encyclopédistes.

Les renseignements qu'il nous donne sont vérifiés, revus et sûrs. Ils sont étonnamment abondants sans que l'exposé perde cependant ni son élégance ni sa clarté. *La Vie des animaux* s'ouvre d'ailleurs sous l'autorité de Rabelais, par une citation de ce grand maître à penser : « ... Par de fréquentes anatomies acquiers toy parfaicte cognoissance... Je voye un abysme de science... Mais science sans conscience n'est que ruine de l'âme. » Voilà bien un préambule digne de l'ouvrage et qui le situe parfaitement.

Après une brève introduction consacrée à définir l'être vivant, les règnes vivants, la cellule, la reproduction, la croissance, l'hérédité, l'espèce, les variations, le système de classification, l'histoire de la Zoologie, *La Vie des animaux* débute dès le premier chapitre par les Organismes unicellulaires. Tout au long des deux tomes de près de cinq cents pages et imprimés sur deux colonnes, les chapitres consacrés à chacun des groupes et des embranchements, se succèdent dans un ordre rigoureux, remarquablement dosés et équilibrés et qui donnent bien l'impression du volume, de la consistance, de l'importance, des classes zoologiques dans leur enchaînement systématique. *La Vie des animaux* est un livre recommandable pour tous les zoologistes, mais de quel appoint il peut être pour l'homme curieux de la nature, pour le philosophe, pour l'artiste et l'écrivain ! On y puise comme à la source et sa lecture est pleine d'agrément. Il ne se limite pas à l'anecdote, au pittoresque, à la curiosité exceptionnelle. En le parcourant, l'intelligence est satisfaite parce que, à chaque moment, le détail que l'on recherche, se découvre en son sens particulier et se perçoit dans l'ensemble du règne animal. Tous les chapitres pourraient être donnés en exemple.

L'illustration est remarquable aussi. On n'y trouve pas, il est vrai, l'abondante reproduction de photographies qui donnent tant d'éclat à l'ouvrage précédent, mais les phototypies sont suffisantes et toujours didactiques. Elles sont complétées et accompagnées d'un grand nombre de dessins exécutés avec soin et clarté. Le texte se rehausse de planches en couleur et d'aquarelles qui ajoutent à tant de science le charme d'une sensibilité artistique.

Léon Bertin n'a jamais négligé l'aspect humain de la Zoologie. Il donne, en passant, des aperçus historiques sur les grandes découvertes; souligne la part qui revient aux animaux dans l'inspiration artistique et la naissance des légendes; il signale les ressources économiques qu'ils peuvent offrir; décrit les maladies, les dangers, dont ils sont parfois les redoutables agents.

Bref, c'est un ouvrage dont on ne peut se séparer. Il appartient autant au professeur qu'à l'élève, au naturaliste et à tout honnête homme.

Les œuvres de cette ampleur et de cette valeur ont le mérite de montrer que l'introduction de la Zoologie en nos enseignements n'a pas à se justifier seulement par l'utilité qu'il y aurait à la connaître, utilité pratique, médicale, économique, utilité scientifique comme introduction indispensable aux études biologiques. La Zoologie porte en elle sa propre justification. Elle est la biologie même puisque en définitive « l'état de vie » ne trouve sa manifestation réelle que dans les

êtres vivants. Elle est essentiellement philosophique puisqu'elle nous permet de remonter aux principes de l'existence. En elle, l'homme découvre sa véritable essence, son origine et sa nature et prend mieux conscience du privilège de son étonnante destinée dont il porte à la fois la noblesse, les devoirs et les responsabilités. La Zoologie est un aspect du monde dont le degré de connaissance marque le niveau d'une civilisation.

Paul BRIEN.

Maxime GLANSDORFF, *Théorie générale de la valeur et ses applications en esthétique et en économie*, Institut de Sociologie Solvay, Bruxelles, 1954, 324 pages.

L'œuvre présentée par le Professeur Glansdorff est une tentative de fonder l'étude de la valeur sur des données relevant exclusivement de la connaissance expérimentale. L'auteur s'attache ensuite à montrer que les principes se dégageant de la théorie générale sont applicables en esthétique et en économie politique.

Analysant tout d'abord les fondements psychiques du phénomène de la valeur, le Professeur Glansdorff fait observer que celui-ci résulte de l'éveil simultané de la conscience effective et de la conscience représentative.

L'apparition de la conscience dépend de la stimulation des organes par des circonstances auxquelles ils ne sont pas prédisposés. En effet, l'être vivant est un complexe d'organes adaptés à certaines situations du milieu et inadaptés à d'autres. Cela est dû au phénomène d'assimilation, les possibilités d'assimilation d'une espèce, découlant elles-mêmes de sa structure organique et de sa capacité de régulation.

En ce qui concerne l'activité mentale, les représentations auxquelles le sujet est habitué peuvent être considérées comme des prédispositions fonctionnelles de son cerveau; ce sont les « tendances ». Elles sont fonction de l'hérédité, du milieu éducatif, du milieu historique et du milieu géographique. Les « incidentes » sont les conditions qui mettent une tendance en état d'inadaptation, elles sont positives ou négatives selon qu'elles favorisent ou contrarient les tendances du sujet.

Il ressort de ce qui précède que la valeur est fonction de la limitation des pouvoirs humains par une structure organique définie; en effet, la valeur est, rappelons-le, la conséquence de l'éveil de la conscience effective et représentative sur une même incidente; or, celle-ci n'est que la circonstance inattendue mettant une tendance en état d'excitation. Ce phénomène dérivant lui-même de ce que l'organisme et l'appareil nerveux en particulier n'est adapté qu'à certaines conditions de fonctionnement.

Caractérisant ensuite les divers aspects du phénomène de la valeur, le Professeur Glansdorff fait remarquer que la valeur peut être réelle ou potentielle, involontaire, ou créée; mais quel que soit le signe qui affecte l'incidente, elle est toujours positive. D'autre part, elle est le résultat d'une comparaison entre l'objet de la tendance et l'objet de l'incidente.

Dans l'étude des rapports qui existent entre la valeur et la liberté, l'auteur note que « la liberté n'est que le pouvoir relatif, variable d'un individu à un autre de changer d'opinion ou de décision, sans aucune limitation nominative de l'objet de celle-ci ». Faisant ensuite un rapprochement entre la valeur et la vérité, il souligne que ce qui les distingue l'une de l'autre, c'est le fait que la vérité est la contrainte subie

par la raison lors de la vérification d'une hypothèse par l'expérience sensible, la valeur étant la contrainte subie par la raison lors de la rencontre de courants divergents de l'activité nerveuse.

Les principes que nous venons de décrire sont tout d'abord appliqués au domaine de l'esthétique. La caractéristique du jugement esthétique est d'apercevoir les choses dans leur être, mais l'être n'est pas immuable, c'est un objet auquel notre esprit attribue une individualité, celle-ci n'excluant pas pour autant le changement. L'individualité est un effet de l'unité qui existe entre les parties composantes d'une chose et celle-ci est une conséquence des tendances du sujet bien que de la nature de l'objet contemplé. Après avoir énuméré les conditions selon lesquelles l'unité de la contemplation peut varier en universalité, le Professeur Glansdorff attire l'attention sur le fait que l'esthétique ne doit pas être confondue avec la beauté; en effet, pour que cette dernière soit ressentie, il faut que la tendance à l'unité soit excitée.

Au cours de l'examen des problèmes relatifs aux jugements d'ordre pratique, il est précisé que ce qui caractérise ces derniers c'est le processus de finalité. Les deux termes de ce processus, sont les fins et les moyens. Le facteur déterminant d'une fin est le désir, c'est-à-dire l'intention de faire passer un objet de l'ordre du possible à l'ordre du réel, tandis que le fondement de la valeur d'un moyen est son utilité, c'est-à-dire l'estimation de son efficacité à atteindre le but prescrit? Mais la présence d'une incidente est indispensable pour que le phénomène de la valeur se manifeste tant en ce qui concerne les fins et les moyens.

Après un exposé historique et critique des diverses conceptions de la valeur formulées jusqu'à présent par les économistes, l'auteur recherche quels sont les caractères statiques de la valeur en économie politique. Il insiste sur le fait que le prix, qui dans cet ordre d'idées a toujours été une préoccupation essentielle n'est que l'expression verbale d'un acte régi par la rencontre des tendances du sujet et des incidentes du milieu interne et externe. Dans le cadre des fins, ce sont les désirs insatiables qui influencent de manière prépondérante l'économie d'une Société, pour ce qui est des moyens, deux faits sont importants, à savoir que la satisfaction des désirs n'entraîne pas nécessairement une décroissance de l'utilité des moyens et que la limitation des moyens connaît à présent des exceptions appréciables dues aux progrès de la technique. Les circonstances de nature sociale dont la principale est l'inégalité entre les personnes interviennent aussi dans l'énumération des moyens de l'activité économique.

Se préoccupant ensuite d'édifier une théorie dynamique de l'économie, le Professeur Glansdorff signale que c'est dans la force motrice du couple tendance-incidente que réside l'explication des fluctuations économiques quelles qu'en soient la forme et la durée.

Mais pour qu'un mouvement se propage et atteigne la généralité, il faut l'accomplissement étendu d'une condition créée par un fait de structure qui est la complémentivité. Les conditions dans lesquelles naissent, persistent et s'écroulent les économies de domination font l'objet d'un dernier chapitre. Une économie dominante implique la rente, c'est-à-dire la possession d'un avantage durable; elle est renforcée par la complémentarité. Mais pour que la rente soit constitutive d'un processus de domination, il faut qu'elle représente une incidente favorable à une tendance préalablement acquise.

C'est par une vue de l'évolution future des rapports entre gouvernants et gouverneurs que se termine le présent ouvrage.

Tels sont, brièvement résumés les principaux éléments qui constituent la base de la Théorie Générale de la valeur du Professeur Glansdorff.

***

Dagobert-D. RUNES, *Of God, the Devil, and the Jews.* 1 vol. in-8°, cart., 186 pages. New York, Philosophical Library, $3,15, East 40th St. N. Y. 16.

Un livre d'essais, de notations, d'opinions personnelles, Joubert ou Alain. Il est publié dans une des plus intéressantes collections américaines, à laquelle collaborent Einstein, Maritain, Podolsky et P. L. Harriman. Un livre dont le scholastique se détournera avec un sourire supérieur, dont le snob parlera avec dédain, comme de l'œuvre d'un béotien. Livre, pourtant, hautement sympathique, livre d'un honnête homme, écrit pour ceux aux yeux desquels le monde — le monde américain en particulier — n'a pas encore atteint la divine perfection. Qu'on ne s'y trompe pas, au moins : D.-D. Runes n'a rien d'un révolutionnaire. C'est un esprit religieux et clairvoyant, sans plus, qu'indignent l'ignorance, la sottise béate et la lâcheté. Il est chrétien et philosophe — auteur d'un dictionnaire de philosophie — et parle en philosophe qui sent en chrétien et en homme libre. Essais de peu d'étendue, écrits avec conviction, sans rhétorique, dans un franc sentiment d'humanité et de loyauté intellectuelle.

Sans hésiter, il dénude les plaies de l'esprit contemporain : racisme ségrégatif ou seulement hitlérien, nationalisme, conformisme, sadisme de la vertu, snobisme, hypocrisie religieuse, mensonges confortables. Il le fait, en cette année bénie 1954, avec ce qui pourra toujours passer pour un beau courage, non seulement aux U. S. A., mais aussi dans certains pays d'Europe où la tradition de l'humanisme libéral n'est plus qu'une coquetterie surannée. Et, pour nous, qui connaissons la pensée américaine à travers le pessimisme de ses romanciers, l'angoisse de ses économistes, l'optimisme primaire du Readers Digest et le conformisme de Mac Carthy, c'est une lecture qui apporte un courant d'air nouveau, bien agréable, pour exceptionnel qu'il soit.

Et, ce qui ne gâte rien, un livre écrit dans une langue dont la correction garde ce mouvement spontané et familier, qui est sans doute le charme principal de la littérature d'outre-Atlantique.

ABEL.

Frans VAN KALKEN, *Histoire de la Belgique et de son expansion coloniale.* Bruxelles, Office de Publicité, 1954, 1 vol. in-16 (19 × 14), 872 pages, 172 figures, 13 cartes. Prix : cartonné, 240 francs.

Ce livre est plus qu'une simple mise à jour de l'*Histoire de Belgique*, dont une cinquième édition avait paru en 1946, et qui est associée pour tant d'entre nous au souvenir des années d'apprentissage. M. van Kalken a voulu, en effet, non seulement modifier tel ou tel point de détail pour tenir compte des résultats acquis grâce aux dernières recherches érudites mais surtout reconsidérer, à la lumière de récents travaux et de controverses savantes, quelques grandes questions de notre histoire nationale comme les origines de la dualité des langues, l'œuvre de Philippe le Bon (beaucoup moins préméditée qu'on ne l'a

longtemps dit, ainsi qu'il appert des études, si originales, de M. Bonenfant), la signification du mouvement populaire de 1477 dirigé contre les institutions des ducs de Bourgogne, l'importance respective des facteurs religieux et nationaux dans la révolution du XVI^e^ siècle, les conséquences de la rupture de 1585 entre les Provinces du Nord et celles du Sud, la Révolution brabançonne, l'adaptation des Belges aux institutions françaises. Tout un chapitre a été consacré à la géographie du Congo et à son histoire jusqu'à 1953 inclusivement. La politique coloniale de Léopold II a été aussi présentée plus en détail qu'elle ne l'avait été précédemment. L'ajout apporté au titre du livre est donc pleinement justifié.

Je ne saurais dénombrer ici toutes les innovations introduites, depuis l'aperçu sur la protohistoire, où M. van Kalken a fort bien résumé l'essentiel des conclusions qui se dégagent des publications de M. Mariën, jusqu'au dernier chapitre de « synthèse conclusive », intitulé *Problèmes, réalisations, devoirs d'aujourd'hui et de demain* et qui est consacré à l'histoire la plus récente et aux perspectives d'avenir dans les domaines de la politique étrangère et intérieure ainsi que de la vie économique et sociale. Toutes les grandes questions de l'heure y ont été passées en revue, de la C. E. D. — depuis lors défunte ! — aux problèmes scolaires tels qu'ils se posaient sous le gouvernement du P. S. C. (le livre a été imprimé avant le tournant du 11 avril 1954). Les principaux paragraphes ajoutés ou remaniés concernent la vie économique et sociale au IX^e^ et au X^e^ siècle (pp. 62-63), le comté de Hainaut de Baudouin IV le Bâtisseur à Baudouin VI (pp. 95-96), les commerçants indigènes au XI^e^ siècle et les commerçants étrangers au XII^e^ (pp. 108-109), la charte de Cortenberg (p. 146), le comté de Hollande au moyen âge (pp. 181-186), le duché de Luxembourg (pp. 188-190), la Gueldre (p. 216), la politique ecclésiastique de Charles-Quint (p. 268), le mécénat au XVI^e^ siècle (p. 283), Marnix de Sainte-Aldegonde (p. 334), la principauté de Liège au XVI^e^ siècle (pp. 353-356), la situation d'Anvers au XVII^e^ siècle (p. 397), l'industrie houillère au XVIII^e^ et au XIX^e^ siècle (pp. 438, 503-504), les demeures patriciennes au XVIII^e^ siècle (p. 442), le caractère moderne des réformes de Joseph II (p. 455), le protocole secret de Troyes-en-Champagne par lequel, le 15 février 1814, les Alliés accordèrent les Provinces belgiques à Guillaume d'Orange (p. 512), l'organisation judiciaire et financière de la Belgique (p. 564), le mouvement flamand (pp. 625-629, 727). Pour la dernière guerre, M. van Kalken fournit des précisions supplémentaires sur les effets des bombardements allemands et alliés (pp. 739, 742, 748), les *Werbestellen* (p. 743), la collaboration (pp. 744-745, surtout dans le domaine de la presse : l'exécution de Paul Colin par Arnaud Fraiteur est justement rappelée; la délicate question de la collaboration économique mériterait d'être abordée dans la prochaine édition, qui ne tardera guère sans doute; peut-être ne serait-il pas inutile non plus de parler un peu plus longuement à l'avenir de la résistance civile armée et par la presse clandestine, et de citer les noms des différents groupements qui l'organisèrent : la place légitimement accordée au rappel de la collaboration me paraît exiger cette contrepartie). Le chapitre relatif à la vie scientifique, littéraire et artistique a été largement développé : l'œuvre de penseurs et de savants comme Eugène Dupréel et Henri Grégoire, par exemple, y est présentée en quelques lignes; on trouvera aussi des indications sur nos grandes fondations scientifiques et même, signe des temps !, sur le cinéma et l'archéologie (ici encore on peut espérer que la prochaine édition trai-

tera aussi de l'histoire de l'art : Hulin de Loo, Fierens-Gevaert, Marcel Laurent vaudraient d'être cités).

A côté de cela, il y a encore les changements moins apparents à première vue, portant sur quelques mots, afin de rendre l'expression plus claire ou plus conforme à la réalité historique. Les alinéas et les sous-titres ont été multipliés de manière à faire ressortir plus nettement les articulations de l'exposé. L'illustration a été considérablement enrichie : certains documents peuvent être fort suggestifs, comme la photographie montrant l'entrée de lanciers dans un centre ouvrier du Hainaut lors des troubles de 1893 : elle nous renseigne mieux qu'un long texte sur l'âpreté des luttes politiques et sociales à cette époque.

Cet effort de renouvellement et d'approfondissement, ce respect exigeant de la vérité chez un savant dont l'œuvre avait assez de mérites pour se suffire à elle-même, commandent le respect et doivent être proposés en exemple aux jeunes qui ont des responsabilités dans l'élaboration et l'enseignement des sciences historiques. Par l'élégance et la clarté de la présentation, la richesse et l'exactitude du savoir, la vivacité du style, la maîtrise de la pensée, le volume de M. van Kalken, que l'auteur a conçu à l'intention du public cultivé et des étudiants plus encore que des élèves des enseignements secondaire et normal, figurera en bonne place dans la bibliothèque de tout homme désireux de connaître l'histoire de notre pays.

Charles DELVOYE.

Henri LAVACHERY, *Statuaire de l'Afrique noire*, Office de Publicité, Bruxelles, 1954, Collection Lebègue et Nationale, in-8°, 157 pages, 5 planches, 28 figures.

Toute synthèse qui met le lecteur au courant des récentes découvertes est, *a priori*, intéressante, tant pour les étudiants que pour ceux qui désirent prendre connaissance d'un sujet qu'ils aiment, d'une façon rapide mais non point superficielle.

A ce titre, le petit livre que vient de publier Henri Lavachery mérite d'être signalé à l'attention du public. L'auteur, on le sait, s'intéresse depuis fort longtemps à l'art des Noirs et d'aucuns se souviennent de la collaboration qu'il apporta en 1930-1931, au Palais des Beaux-Arts, à l'Exposition d'Art africain.

Néanmoins, jusqu'ici H. Lavachery n'avait consacré que quelques articles à la statuaire du Continent noir. L'étude d'ensemble qu'il publie aujourd'hui nous révèle sa connaissance approfondie du sujet. L'auteur a lu tout ce qui a été écrit sur la question, que ce soit sous la forme de publications ou sous la forme de manuscrits non encore édités. On ne peut que l'en féliciter, si l'on excepte toutefois quelques théories hasardeuses, dès qu'il abandonne le terrain de la plastique pure pour se livrer à des considérations d'ordre anthropologique. En effet, ce petit ouvrage révèle à l'analyse deux parties bien distinctes, réparties entre les sept chapitres qu'énumère la table des matières : les Noirs d'Afrique et leur art dans le passé; les Noirs d'Afrique et leur art à la lumière des enquêtes ethnologiques de notre temps.

La première partie correspond aux chapitres I et II (pp. 7 à 38); elle n'emportera pas l'adhésion unanime des préhistoriens et des anthropologues.

En parlant des Pygmées qui seraient, selon lui, les plus anciens

habitants du Continent africain, H. Lavachery aurait dû peut-être signaler la théorie de H. Vallois selon laquelle les Pygmées, au lieu d'être, comme d'aucuns le croient, une population originaire, ne constitueraient que de petits groupes secondaires et dépendants des races noires. En effet, la préhistoire africaine qui, au cours de ces dernières décades, a apporté à la science des découvertes sensationnelles, n'a pas encore prouvé l'existence, chez les hommes fossiles, de caractères pygmoïdes.

Quant aux Bochimans, « seconde vague humaine qui, venant sans doute de l'Asie, aurait peuplé l'Afrique avant l'invasion noire » (p. 10), ils ne sont pas le moins du monde apparentés aux Australiens ainsi que l'affirme l'auteur. Bien que classés comme groupe distinct, les Bochimans présenteraient plutôt des affinités avec les Jaunes. Au contraire, les Australiens dont la peau est brun-chocolat et dont la disposition capillaire est tout à fait différente sont considérés par quelques anthropologues comme un peuple pré-dravidien.

En ce qui concerne les Noirs Bantous, il peut paraître hasardeux de parler comme d'un fait acquis de « leur évasion des îles océaniques » (p. 11). Ceci d'autant plus qu'on n'a aucune preuve que ces Noirs, métissés de sang hamitique, possèdent, comme c'est le cas des Noirs de Madagascar, des connaissances en matière de navigation maritime. Quant à la classification que nous propose H. Lavachery, selon laquelle les populations noires comprises entre le Sahara et l'Equateur feraient partie des peuples Bantous, elle ne pourra être admise que moyennant une démonstration convaincante, puisqu'elle renverse les théories acceptées jusqu'ici.

S'il est vrai, comme le disait le professeur Rivet que l'argument linguistique constitue un élément intimement lié à l'ethnographie et à l'anthropologie, on constate que les populations bantoues se trouvent au sud d'une ligne qui, partant du Rio del Rey aboutit à l'océan Indien en passant par le Sanga, le sud de l'Uellé, les lacs Albert et Kioga, l'ouest et le sud du lac Victoria et le territoire du Tanganyka. On ne peut donc donner le nom de Bantous aux Noirs soudanais, puisque ce terme est lié à une répartition linguistique bien caractérisée. Les Noirs de Madagascar, nous l'avons déjà dit, forment un groupe distinct des groupes mentionnés ci-dessus.

Les paragraphes relatifs à l'art préhistorique de l'Afrique sont traités d'une façon très sommaire. C'est qu'il s'agit là d'un art graphique plutôt que d'un art plastique. Bornons-nous à rappeler que la ville de Zimbabwé a existé jusqu'au XVI^e^ siècle de notre ère (Miss Caton-Thompson) et non point seulement jusqu'au XIII^e^ siècle.

Toute la partie du livre que H. Lavachery a consacrée à la description minutieuse de la statuaire des Noirs est attachante et instructive. L'auteur a élaboré une théorie originale dont on reconnaîtra volontiers les qualités. Il subdivise les styles africains en styles concaves et en styles convexes. Il voit dans les styles concaves des styles concaves rectilignes (*sic* pp. 72 et s.) et des styles concaves curvilignes; il admet, à l'intérieur de chacune de ces catégories, des subdivisions d'ordre géographique et d'ordre tribal.

Depuis Seligman, on a beaucoup parlé des traditions égyptiennes dans la statuaire des Noirs. L'hypothèse qui ne manque pas de vraisemblance, est séduisante; mais c'est peut-être aller un peu loin de voir dans les boîtes en écorce, à tête humaine, qu'utilisent les Mangbetou, le souvenir des vases-canopes de l'Egypte pharaonique (pp. 94-95).

On sera reconnaissant à M. Lavachery d'avoir donné la synthèse de ce que les découvertes récentes ont apporté à l'art africain : les trouvailles de J.-P. Lebeuf et d'A.-M. Masson-Detourbet; de B. Fagg, de Biebuyck, de Zangrie, de Mortelmans et de Verly. Ce dernier est abondamment cité et l'on sera heureux de prendre connaissance de l'ouvrage que cet auteur prépare et qui, à en juger par ce qu'en dit H. Lavachery, promet d'apporter des vues très neuves sur l'art africain.

Nous regrettons cependant que des apports de premier ordre, comme celui de M. Houzeau de Lehaie à la connaissance de l'art plastique de la Volta, comme celui de William Fagg qui a montré l'existence d'un style d'Owo, indépendant du style Yorouba de la Nigérie ou comme celui du regretté Théodore Delachaux sur l'Ethnographie du Cunène, n'aient pas été mentionnés.

Nous eussions aimé d'autre part que l'auteur rappelât le bel article du comte Ph. d'Arschot, relatif à l'école d'art de Germain Desfossés, école où est en train de renaître un art africain original, ainsi que l'article que nous avons publié en 1951 et qui s'intitule : *L'arrière-plan sociologique des Arts plastiques en Afrique noire.*

Malgré quelques phrases trop hâtivement rédigées (pp. 116, 125, 136, 138), on appréciera le style dynamique qui rend fort agréable la lecture de ce petit ouvrage, utile et nécessaire malgré les réserves que nous avons cru devoir y apporter (1).

Elizabeth DELLA SANTA.

Roger GRÉGOIRE, *La Fonction publique*, Paris, Librairie Armand Colin, Sciences politiques, 1954.

M. Louis Camu, ancien Commissaire royal à la Réforme administrative de Belgique, a préfacé ce livre, dont l'utilité est incontestable, et qui « éclaire pleinement le facteur humain dans l'Administration... Il associe des connaissances que la méthodologie a réparties entre des sciences morales indépendantes : le droit, la politique, la sociologie, les finances publiques. Par sa synthèse, il répare deux fautes : celle du droit administratif, indifférent à l'humain, celle de la science d'organisation, trop éprise de l'homme rationnel. »

M. Grégoire a acquis l'expérience qu'il dispense dans ce livre en dirigeant, pendant huit ans, en France, la Fonction publique.

Dans son Introduction, M. Grégoire définit d'abord ce qu'est la Fonction publique. Sa définition est certes empirique, mais elle est aussi raisonnable et objective : « Font partie de la Fonction publique toutes les personnes qui perçoivent un traitement prélevé directement sur les deniers publics. »

Les problèmes qu'elle pose « naissent du conflit entre les obligations professionnelles des serviteurs de l'Etat et leur triple condition de citoyens, de salariés et de techniciens ».

Le chapitre premier traite de la conception française de la Fonction publique. Notons pourtant une observation liminaire : « Dans aucun pays, le régime de la Fonction publique ne procède d'un plan théorique mis en œuvre de toutes pièces. Il est l'aboutissement d'une lente évolution où les bouleversements institutionnels ont moins de

(1) P. 94, lire Schweinfurth au lieu de Schweinfurt.

part que les transformations de l'esprit public et du comportement social. »

Eléments fondamentaux, divisés en particularisme de la Fonction publique, autonomie du droit des fonctionnaires et notions de garanties statutaires. Evolution des garanties de fait ou garanties octroyées avec une analyse de la conception classique et le fait syndical.

Le chapitre II contient une étude de la Fonction publique en 1953, en deux parties : le Cadre juridique et les Aspects nouveaux.

La conclusion de cette dernière partie est intitulée *Pour une politique d'ensemble de la Fonction publique.*

L'exemple de l'étranger, les origines de la direction de la Fonction publique, ses attributions et son rôle y sont ramassés avec force et expériences.

Le chapitre III est consacré à la structure de la Fonction publique et à l'organisation des carrières.

Le chapitre IV au recrutement de la Fonction publique.

Chapitre V : Le déroulement des carrières et l'appréciation de la valeur professionnelle.

Chapitre VI : Remise en ordre de la Fonction publique.

Chacun de ces chapitres contient une abondante documentation et des observations utiles.

Dans le dernier chapitre VII, intitulé : *La Fonction publique au service de la nation*, M. Grégoire examine le devoir professionnel et ses sanctions, la Fonction publique et l'exercice du droit de grève, la Fonction publique et la politique.

Sur ces graves problèmes, la documentation juridique et politique est très importante. Les observations de l'auteur sont sages et pertinentes. L'expérience est communiquée à ceux qui voudront bien l'acquérir.

Enfin une conclusion.

Puisons-y quelques idées :

« La Fonction publique n'apparaît plus pour autant radicalement différente des autres groupes professionnels. »

« Le développement de grandes unités industrielles et commerciales et l'évolution de la législation sociale ont rapproché le droit du travail du statut des agents de l'Etat. »

« Il n'y a qu'un domaine où une différence sensible sépare la Fonction publique du reste du salariat : c'est celui des rémunérations. »

« Trop d'indices prouvent qu'un fossé se creuse entre la « haute administration » et les pouvoirs publics : telle, l'importance excessive donnée de plus en plus au Cabinet ministériel par rapport aux chefs de service. »

« L'Angleterre, qui n'a jamais connu la rigidité de nos distinctions juridiques, tient le Civil Service pour une carrière hors série, comportant autant de sujétions que d'avantages : au nom de la démocratie, elle n'a pas hésité à neutraliser politiquement ses fonctionnaires. »

Sujets de méditation qui conduisent l'auteur à dire que « l'étude des vrais problèmes est inéluctablement différée ».

Souhaitons qu'en Belgique, comme en France, son œuvre inspire un homme et lui fasse concevoir l'organisation nécessaire, qu'il s'en trouve d'autres pour le comprendre et l'approuver et que, grâce au fait encourageant que « le sens du service public reste vivace », une réforme, ou moins bien, des réformes soient apportées au régime d'aujourd'hui

Comme celui de la France, il n'est pas mauvais. Il devrait être meilleur.

*
* *

Un livre passionnant — un livre utile.

M. Grégoire a réussi à écrire avec précision et mesure sur un sujet trop souvent abordé avec passion et obscurité.

Emile JANSON.

Les Sciences sociales dans l'Enseignement supérieur. Droit. Rapport présenté par M. Charles EISENMANN, professeur à l'Université de Paris, au nom du Comité international de Droit comparé, Unesco.

Ce rapport sur l'enseignement du droit est le troisième de cinq rapports généraux, présenté à la Conférence générale de l'Unesco, ensuite de la décision de celle-ci, en mai-juin 1950, « d'entreprendre dans quelques pays des enquêtes sur les genres de cours et les méthodes d'enseignement dans les sciences sociales ».

Le rapport contient deux parties et deux annexes.

La première partie est relative au « problème des fins et du caractère de l'enseignement du droit ».

Il contient une discussion — nécessaire et inévitable — sur l'enseignement du droit à fins exclusivement pratiques ou sur l'enseignement scientifique du droit. Sa conclusion est en faveur de l'enseignement scientifique.

La deuxième partie contient une étude de l'enseignement du droit dans les pays sur lesquels a porté l'enquête : Grande-Bretagne, Egypte, Liban, Yougoslavie, Belgique, Etats-Unis, France, Inde, Mexique, Suède.

La documentation est très importante.

Ceux que ces problèmes retiennent ne sauraient se passer de lire le rapport.

Il contient même d'utiles enseignements pour tous ceux qu'intéressent la science et la civilisation.

E. J.

C. A. W. MANNING, *Les Sciences sociales dans l'Enseignement supérieur. Relations internationales*, Unesco.

La Conférence générale de l'Unesco a décidé, lors de sa cinquième session, en 1950, d'entreprendre dans quelques pays des enquêtes sur les genres de cours et les méthodes d'enseignement dans le domaine des sciences sociales.

Les pays choisis ont été l'Egypte, les Etats-Unis, la France, l'Inde, le Mexique, la Grande-Bretagne, la Suède et la Yougoslavie.

Le résultat de cette enquête a été obtenu en 1952; des conclusions en ont été dégagées qui ont été publiées dans le *Bulletin international des Sciences sociales* (Unesco, Paris, vol. V, n° 1, 1953, pp. 161-168).

Le présent volume contient le second volume d'une série de cinq rapports généraux : 1. Sociologie, psychologie sociale et anthropologie; 2. Relations internationales; 3. Economie politique; 4. Science politique; 5. Droit.

Il est le rapport général sur ces problèmes.

Rédigé par M. Manning, il est pourtant une œuvre collective. Il se recommande à tous ceux que le problème préoccupe.

E. J.

Le Code international du Travail 1951. Deux volumes : I. *Le Code;* — II. *Annexes.* Bureau International du Travail, Genève.

Le B. I. T. a rassemblé dans un premier volume les « conventions » et les « recommandations » adoptées par la Conférence Internationale du Travail de 1919 à 1951 et dans un second volume des « annexes » contenant d'autres normes de politique sociale formulées par l'Organisation Internationale du Travail ou avec sa collaboration de 1919 à 1951.

Dans un avant-propos dont le ton discret accuse la grandeur (bien qu'il soit très bref) M. David A. Morse rappelle ce qu'est l'Organisation Internationale du Travail : Centre d'information, d'échange d'idées, lieu de naissance de conventions et de recommandations qui ont pour but la paix sociale et au-delà la paix tout court; assistance technique aux gouvernements; et de plus en plus, organe de réalisation analogue aux Départements du Travail des Etats Membres.

« Soucieuse de prolonger son œuvre législative, l'O. I. T. a pourtant modifié ses activités » et s'est « attachée à développer et intensifier son rôle consultatif et ses interventions d'ordre pratique ».

« En soi, le Code International du Travail ne lie personne. Il constitue simplement un recueil de normes issues de délibérations tripartites, mais dont d'importantes parties ont acquis force de loi sur une vaste échelle, du fait des ratifications auxquelles les conventions ont donné lieu. »

Il ne peut être question de passer en revue le contenu des deux volumes. Une table des matières, faite suivant une méthode analytique très sûre et très claire les précède.

Puis viennent préface et note explicative. Elles constituent un enseignement de la portée des diverses parties du code et de ses annexes.

Grand travail, rendant compte d'une œuvre utile. C'est une revue d'un passé récent. C'est aussi une base qui permet d'entrevoir l'avenir, ou tout au moins ses directions.

E. J.

Les Sciences sociales dans l'Enseignement supérieur : Sociologie, Psychologie sociale et Anthropologie culturelle (rapports préparés par MM. P. DE BIE, Claude LEVI-STRAUSS, Joseph MUTTIN et Eugène JACOBSON, Unesco).

L'enquête de l'Unesco continue et s'affirme, ainsi que l'écrit, dans son rapport général, Me P. de Bie, professeur à l'Université de Louvain : « Dans notre civilisation, les sciences socio-culturelles fournissent un complément indispensable de formation humaine, tout comme les humanités ont apporté à de nombreuses générations des éléments indispensables de formation humaniste. Ces disciplines élargissent considérablement les perspectives intellectuelles et remplissent, à une époque caractérisée par la complexité de son organisation sociale, une mission que la philosophie ne peut seule assumer. Elles fournissent une base de

faits et de théories relatifs aux groupes humains et aux processus sociaux, qui permet au citoyen de mieux comprendre la société où il vit et celles qui l'entourent. »

C'est ce rapport qui est publié avec des articles de M. Lévi-Strauss, professeur à l'Ecole des Hautes Etudes de Paris, de M. Joseph Muttin, professeur à l'Université de Louvain et de M. Jacobson, professeur à l'Université de Michigan sur l'Enseignement de la Psychologie Sociale aux Etats-Unis.

Il est impossible de donner de ces rapports très substantiels, un compte rendu. Mais leur lecture est indispensable à ceux qui se préoccupent de ces problèmes.

E. J.

Philippe DEVAUX, Professeur à l'Université de Liège, *L'Utilitarisme*, La Renaissance du Livre, Bruxelles.

Une introduction qui situe pour l'esprit le problème de l'Utilitarisme, qui en conte l'histoire dans un récit vivant et substantiel, qui apprécie la doctrine dans son évolution et dans son état actuel, qui la limite.

Et puis des notes rapides mais justes sur les utilitaristes les plus marquants, avec quelques textes essentiels, Bentham, James Mill, John Stuart Mill.

La Collection qui comprend cette excellente brochure fournira aux curieux de culture générale des textes bien choisis sur des problèmes moraux et sociaux. Excellents pour les jeunes et non moins pour les autres.

E. J.

Roger ROCH, *Réformes en Bolivie. Juridictions et inspection du travail. Jurisprudence du louage d'ouvrage.* (Revue de Droit social et des Tribunaux du Travail, Bruxelles).

M. Roger Roch, qui est directeur général du Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale et conseiller technique du Gouvernement de Bolivie, a écrit cette brochure, qui constituera le titre V du rapport *Misión in Bolivia*, après avoir été envoyé en Bolivie comme expert des Nations Unies.

Elle indique la solution des problèmes qui se posent dans certains domaines dans un pays relativement neuf comme la Bolivie.

Elle s'adresse au même titre aux spécialistes de ces questions, à ceux qui s'intéressent au progrès social, à ceux que l'évolution de notre monde préoccupe.

Ils ne seront pas déçus.

E. J.

Karl Aloys SCHENZINGER, *Bei I. G. Farben*, roman, München-Wien, Wilhelm Andermann Verlag, 1953, 1 vol., 380 pages; DM 12,80.

Il s'agit ici de la continuation d'*Anilin* paru en 1936, un bestseller, dont le tirage de 1.774.000 ne peut guère être ambitionné en langue

allemande, même par un Thomas Mann. S'inscrivent dans la même ligne de vulgarisation romancée toute une série d'ouvrages similaires tels *Atom*, *Schnelldampfer* et surtout *Metall* du même auteur ou encore la saga du café contée par E. H. Jacob, pour ne citer que quelques exemples.

Il convient en effet de signaler ici l'extraordinaire engouement en Allemagne pour ces *Sachbücher*, ayant comme thème soit les matières premières, les découvertes ou la technique, etc., et dont la vogue est attestée par les tirages élevés et aussi par le fait que des maisons d'édition à tendance littéraire (Paul List, Rowohlt, par exemple) s'orientent vers la publication d'ouvrages, où une matière purement scientifique est présentée sur le mode épique; des écrivains de talent écrivent aujourd'hui, sous forme de roman, l'histoire de sciences entières.

Bei I. G. Farben reprend au fond le développement de la chimie allemande depuis la première guerre mondiale et la conduit jusqu'à la fin de la seconde — non jusqu'à nos jours, puisque les I. G. Farben comme les autres trusts ont été décartellisés depuis et n'existent plus en tant qu'entreprise.

L'ouvrage débute par le récit haut en couleurs et fortement dramatisé d'un fait connu : la contrebande de graines d'hévéa qu'un Anglais est parvenu à faire passer du Brésil dans son pays, en quantités suffisantes pour pouvoir en entreprendre la culture systématique à Ceylan et briser ainsi le monopole du Brésil. De ce prélude l'auteur passe au roman du caoutchouc synthétique, puis de l'azote, de la fluidification du charbon, de la cellulose, où interviennent les grands noms de la chimie en Allemagne, Bergius, Fischer, Tropsch, etc. Le dernier chapitre, plein de mouvement de nouveau, permet à l'auteur de parler de sulfonamides et de pénicilline, sans que cela se rattache à vrai dire au récit de l'acheminement, vers la fin de la dernière guerre, d'un train sanitaire de soldats allemands atteints du typhus, à partir de Bruxelles vers Spa.

Faut-il parler de roman, comme l'indique le sous-titre du livre? Il y aurait bien des réserves à faire, à commencer par le manque d'unité et les liens trop lâches avec lesquels certaines parties se rattachent à l'ensemble. Dans tels chapitres, l'élément technique prédomine au détriment de l'élément humain, qui sert seulement de cadre; en outre, la psychologie y est plutôt sommaire. L'ouvrage se rapproche plus des biographies romancées que du roman. Par ailleurs le style à l'emporte-pièce, où un lyrisme économique forcé fait suite au récit épique, rappelle certains jeux radiophoniques. Aux outrances du style s'ajoutent certaines exagérations dans les faits. Peut-on admettre qu'en quelques années vingt-quatre millions de nègres aient été victimes de l'exploitation du caoutchouc au Congo? Des inexactitudes de détail aussi comme l'express Bruxelles-Anvers qui aurait effectué le trajet avant guerre en 20 minutes ou encore comme l'existence, sur le même itinéraire, d'un pont de « l'Escaut » au-delà de Malines.

Il n'en reste pas moins que le livre est d'une lecture captivante et ce n'est pas un mince mérite que de faire vivre tout au long de trois cent quatre-vingts pages une matière en somme ingrate et de la rendre d'un accès facile, grâce à une langue simple et alerte.

J. PEIFFER.

Dr.-Ing. Wilhelm Gumz et Dr. phil. Rudolf Regul, *Die Kohle, Entstehung, Eigenschaften, Gewinnung und Verwendung*, 427 pages; 177 reproductions et 121 tableaux, Verlag Glückauf, Essen, 1954. Prix : relié toile, DM 28.

Au moment où s'affirme, même en sidérurgie, la supériorité du mazout, dans une proportion que l'on dit de 5 à 1, et où, en tout cas, la concurrence que les combustibles liquides font au charbon s'avère de jour en jour plus sévère, au point d'accaparer l'actualité économique, il n'est pas sans intérêt de voir où en est exactement la position de celui-ci et de faire un examen comparatif. La question revêt une importance particulière pour l'Allemagne, dont l'économie est basée essentiellement sur le charbon et ses dérivés.

On peut regretter que les auteurs n'aient pas envisagé cet aspect du problème dans leur ouvrage qui est par ailleurs une véritable encyclopédie du charbon. Par contre ils abordent l'énergie atomique, dans laquelle ils voient le successeur possible du roi « charbon ». Actuellement cependant et même dans un avenir proche (20 ans) ce ne serait pas un concurrent sérieux, mais simplement un complément, qui ne reviendrait d'ailleurs pas moins cher, présenterait des difficultés du fait de l'élimination obligatoire des déchets trop abondants et ne pourrait pas remplacer — à part en ce qui concerne la production d'énergie — les autres qualités de la houille.

Mais tout ceci n'est au fond qu'un corollaire de ce « Standardwerk », où le charbon est examiné sous ses aspects les plus divers : origine et propriétés, extraction, préparation et amélioration, répartition et utilisations. Chaque chapitre est exposé d'une façon complète, dans une synthèse succincte, mais claire et d'une lecture agréable; l'ouvrage s'adresse en effet à un public non initié. D'autre part il convient d'en signaler la compétence et la haute tenue scientifique, qui en font une réussite du genre.

L'information est sûre et remarquablement à jour. Un chapitre spécial est consacré à la C. E. C. A.; les auteurs ne nous en donnent pas seulement un bref historique, l'organisation et les buts; ils s'étendent surtout sur le marché commun dont ils poursuivent les réalisations jusqu'au 1er avril 1954, avec des détails intéressants sur la fixation des prix.

Partant de la C. E. C. A., ils parlent de zones charbonnières; ils se concentrent essentiellement sur la répartition en Europe, établissent un parallèle instructif entre la production de la C. E. C. A. et celle de l'Angleterre; ils expliquent comment celle-ci a perdu son hégémonie mondiale du charbon et en même temps la position maîtresse que l'exportation du charbon lui assurait dans le commerce international, du fait que le charbon constituait le fret de retour pour les matières premières importées. Le bassin de l'Europe centrale est traité de façon exhaustive et pour le charbon et pour le lignite, ce qui nous donne, pour l'Europe tout au moins — cinq pages seulement sont réservées aux Etats-Unis — un aperçu d'une densité rare.

Témoins également du souci d'une information objective l'évolution de l'industrie du charbon en Lorraine pendant et après la deuxième guerre mondiale ou encore les nombreuses rectifications dans l'estimation des réserves.

Un autre point qui vaut d'être relevé et qui donne à l'ouvrage son caractère actuel et pratique est qu'à côté d'un tableau comparatif des classifications du charbon en usage dans les différents pays producteurs — classifications fort divergentes parce que basées sur les variétés prédominantes dans chaque pays — les auteurs exposent le nouveau système international de classification, n'entrant en vigueur que fin 1955 après modifications éventuelles. Fort utile est également la traduction française des variétés de charbon (pp. 139, 140, 143), qui permet d'éviter des approximations.

La deuxième partie du livre (157 pp.), consacrée aux diverses utilisations du charbon, est traitée avec la même rigueur; de la théorie, les auteurs passent chaque fois aux indications pratiques, précises et raisonnées qui font des chapitres se rapportant aux usages domestiques, un véritable manuel d'économie ménagère. Certaines données, celles visant par exemple une consommation minimum ainsi que toute perte de chaleur, me semblent remonter toutefois à l'époque où le charbon était fort rationné.

Celui-ci étant une matière précieuse et coûteuse à la fois et d'ailleurs épuisable, les auteurs en préconisent l'emploi le plus judicieux; dans l'entreposage et le transport, il s'agit d'éviter les pertes; des procédés nouveaux tel le Westphal-Floss (récipients flottants) sont proposés. De même toutes les possibilités d'une efficacité plus grande dans l'usage du charbon (Fernheizung, etc.) sont soumises à un examen circonstancié.

Les illustrations (graphiques, cartes, photos) fort abondantes dépassent le caractère de simple ornementation; amplement commentées, elles s'intègrent au texte et en facilitent la compréhension.

Un très utile dictionnaire de termes techniques (47 pages), donnant des indications qu'il serait malaisé de trouver ailleurs, achève cet ouvrage à la fois solide, pratique et d'un accès facile.

J. PEIFFER.

Prof. Dr. Richard FINSTERWALDER, *Photogrammetrie*, 2., wesentlich verbesserte und erweiterte Auflage, Berlin, Walter de Gruyter, 1952, gr. in-8°, 377 pages, 140 figures, 17 tables, 2 anaglyphes et un stéréoscope bicolore; relié toile, DM 32.

La photogrammétrie a fait depuis cinquante ans des progrès considérables et les instituts cartographiques du monde entier lui ont fait une place prépondérante, parfois même presque exclusive, dans leur organisation et dans la conduite de leurs activités. Les perfectionnements techniques des instruments et le gain de temps, de personnel et d'exactitude obtenu par les méthodes photogrammétriques sont évidemment à la base de ce succès. On ne peut cependant s'empêcher de mettre en parallèle l'évolution subie depuis le XVII^e siècle par les procédés cartographiques avec une tendance générale des sciences géographiques. Avec l'élaboration de la carte de France par l'Académie des Sciences, la cartographie descend du ciel sur la terre, et on voit peu à peu la carte géographique s'inféoder aux techniques de la topographie, s'adressant à des unités de terrain restreintes et soumises à l'observation immédiate. D'autre part, à la suite d'Alexandre von Humboldt, la science géographique va s'intéresser de plus en plus aux vues synthétiques prises sur des unités complexes, mais limitées, qui finiront

par prendre le nom (plus moderne qu'on ne croit) de « paysages ». Or, qu'est-ce qu'une carte topographique, sinon la représentation à la fois rigoureuse et symbolique d'un paysage ? La photogrammétrie n'est rien d'autre qu'une technique hautement perfectionnée assurant cette représentation avec le maximum d'exactitude dans le minimum de temps. Elle est la manifestation sur le plan technique et instrumental de cette tendance générale de la géographie à devenir la science des paysages.

Il existe naturellement d'assez nombreux traités de photogrammétrie. A cause des progrès rapides de la technique, ils ont quelque peine à se maintenir au niveau de l'actualité. D'autre part, le rôle important joué par les mathématiques dans les procédés exposés rebute très souvent un lecteur qui n'est plus très au fait de la géométrie projective et de la trigonométrie. C'est pourquoi il est assez malaisé de trouver un traité général de photogrammétrie d'une lecture relativement facile et qui fasse justice à tous les aspects de cette technique attachante. A cet égard, le livre de R. Finsterwalder se recommandait ausi bien par l'accès aisé qu'il offrait aux non-géomètres que par l'étendue et la précision des exposés. L'auteur, bien connu par les travaux topographiques de l'expédition allemande au Nanga-Parbat, fait partie d'une véritable dynastie de pionniers de la photogrammétrie, et son livre résulte d'une synthèse de contributions éminentes aux progrès qu'elle n'a cessé de faire.

Cette deuxième édition tient compte de ceux-ci, et on y trouve notamment un chapitre du Dr. W. Rahts traitant des procédés photographiques à côté de l'ouvrage proprement dit, qui s'ouvre par une introduction historique consacrée à l'évolution et aux missions de la photogrammétrie. Sont ensuite étudiés avec une clarté et un sens remarquable de l'essentiel les principes de la technique, les aspects de la photogrammétrie terrestre et aérienne avec une description très complète des principaux instruments modernes. Suit enfin une étude sur l'interprétation du document ainsi qu'un chapitre sur la signification et l'utilisation pratique de la photogrammétrie. Un supplément bibliographique et un index complètent le livre qui, avec son excellente documentation iconographique, prend l'une des premières places dans la littérature photogrammétrique de notre temps.

Emile JANSSENS.

Plini Caecili Secundi Epistularum Libri novem, Epistularum ad Trajanum Liber, Panegyricus, recensuit M. SCHUSTER, *ed. altera*, Leipzig, Teubner, 1952 (Bibliotheca Teubneriana, n° 1657), in-8°, xxx-490 pages, 4 planches hors-texte, relié, DM 14,80.

La nouvelle édition des œuvres complètes de Pline le Jeune se présente avec la sobre élégance à laquelle nous ont déjà habitués les dernières publications de Teubner. Rompant avec la sécheresse de l'ancienne Bibliotheca Teubneriana, celle-ci en conserve l'appareil en latin et le classicisme dans la ligne. Mais un je ne sais quoi dans le caractère et la disposition donne à ces nouveaux livres un aspect plus aéré; ils ont davantage l'air d'ouvrages que l'on prend pour les lire et non plus seulement pour les consulter.

Pour ce qui regarde le texte, il diffère très peu de celui que l'auteur avait établi en 1932 : les quelques modifications sont annoncées à

la page XXI de la Préface. L'apparat critique, assez nourri, n'a pas non plus subi de transformations majeures. Quatre planches hors-texte représentent des reproductions de pages tirées des manuscrits les plus importants de Pline le Jeune.

Ce qui fait l'intérêt de cette édition, ce sont les mines de renseignements qui l'accompagnent. Signalons, outre l'Index des noms, l'histoire du texte et des éditions, un très précieux *Index Verborum et Locutionum* ainsi qu'une bibliographie qui paraît très complète, intitulée *Disputationes et Adnotationes*. Je dis « qui paraît », car le grand nombre (105) des travaux qui s'y trouvent mentionnés n'est qu'un choix et, selon les préoccupations de chacun, on y trouvera des lacunes. Il nous semble notamment que devraient figurer dans cette liste les titres suivants : A. Biese, *Die Entwicklung des Naturgefühls bei den Griechen und Römern*, Kiel, 1882 (pp. 162-169); M. Galdo, *Il sentimento della natura e della gloria nell'epistolario di Plinio il Giovane*, Padoue, 1906. L'importance exceptionnelle du sens du paysage chez Pline exigerait que l'on fît une place à ces travaux dans une bibliographie même réduite.

Cette légère réserve n'enlève pas grand-chose à l'éloge que nous estimons devoir adresser à ce livre d'un homme qui nous fait bénéficier de la profonde connaissance qu'il avait d'un des écrivains les plus attachants et les plus lisibles de l'antiquité romaine. Il est pénible de se dire que la mort a enlevé cet excellent humaniste au moment où la deuxième édition de son livre allait voir le jour. *Sic vos non vobis...*

E. J.

Le facteur humain et l'expansion économique du Congo belge

par **Arthur DOUCY,**
Professeur à l'Université Libre de Bruxelles

En 1949, le Ministre des Colonies de l'époque, M. Pierre Wigny, dans l'introduction — d'une haute tenue intellectuelle — au *Plan décennal pour le développement économique et social du Congo belge*, émettait quelques considérations générales sur l'économie congolaise [1].

Ces considérations, je voudrais les rappeler brièvement.

Les caractéristiques dominantes de l'économie congolaise, écrivait M. Wigny, sont la *vulnérabilité*, le *dualisme*, l'*évolution brusque*.

L'économie congolaise est vulnérable parce qu'elle ne retient en circuit fermé qu'une partie insuffisante de sa production; elle est vulnérable parce qu'elle se fonde trop exclusivement sur les exportations.

Elle est *dualiste* parce qu'à côté d'une économie européenne subsiste une économie indigène.

Quant à l'évolution brusque qui est la troisième marque de l'économie congolaise elle procède de la révolution technique. Divers phénomènes de rareté en ont résulté : rareté de la main-d'œuvre, rareté des terres non érodées, pénurie de l'équipement public.

Voilà donc, succinctement esquissé, le schéma d'une économie en pleine expansion. « Elle produit plus de biens et distribue plus de revenus, mais sa masse élargie branle dangereusement sur une base trop restreinte. C'est un moment critique de son évolution, concluait M. Wigny. Le tournant sera bien pris si nous calculons exactement le virage et si nous disciplinons nos efforts. »

[1] Page xv et suiv., Bruxelles, 1949.

Depuis l'époque — 1950 — de la mise en œuvre du Plan décennal, l'expansion économique du Congo belge a dépassé les prévisions les plus optimistes. Après quatre ans, l'exécution du programme d'investissements atteint le niveau prévu à la fin de la décade [2].

Par ailleurs, le mouvement conjoncturel a provoqué un excédent des recettes sur les dépenses et a favorisé ainsi la constitution de réserves budgétaires qui s'élevaient à plus de 12 milliards à la fin de 1953 [3].

Le capital souscrit par les sociétés qui se sont constituées entre 1950 et 1953 atteint 5 milliards 610 millions; et durant la même période 124 sociétés procèdent à des augmentations de capital considérables, le capital souscrit étant de l'ordre de 8 milliards 900 millions [4].

De son côté, l'évolution des importations permet de constater que le développement économique du Congo belge a pu s'effectuer depuis 1948 par un recours fortement accru aux biens de consommation et d'équipement produits par l'industrie locale [5].

Dans les mêmes temps la Belgique a poursuivi son action sociale, déjà si généreuse et si lourde et pourtant, comme l'écrivait récemment M. le Gouverneur général Pétillon, « si rudimentaire encore, au regard des besoins [6] ».

Dans les quatre dernières années, plus de 3 milliards de francs destinés au Service médical ont grevé le budget ordinaire pendant que le budget extraordinaire marquait dans ce domaine des progrès identiques.

Et on ne parlera pas ici de l'action du Fonds du Bien-Etre indigène, ni de l'Office des Cités africaines, ni de tous les Offices et Fonds dont la destination est de développer l'action sociale. Nous voudrions, en effet, aborder sans plus tarder le problème du *facteur humain*.

L'expansion économique du Congo belge, au sujet de laquelle viennent d'être fournies quelques indications sommaires, destinées uniquement à montrer la tendance qui la

[2] *Plan décennal, op. cit.*, p. XVII.
[3] *La situation économique du Congo belge en 1953*, p. 297.
[4] *Ibid.*, pp. 289-290.
[5] *Ibid.*, pp. 297-302.
[6] *Discours du Gouverneur Général au Conseil du Gouvernement de 1954*, p. 18.

caractérise, n'a pu se faire sans un recours accru à la main-d'œuvre indigène.

Quelle a été et quelle est la situation à cet égard?

En 1939 la main-d'œuvre indigène représentait 17,5 % de la population autochtone. En 1949, la ligne de tendance montrait — nous citons le Plan décennal — « que l'effectif de la main-d'œuvre se situera en 1959 aux environs de un million 100.000 unités; bien entendu si les conditions actuelles du marché du travail n'étaient pas modifiées [7] ». Les travailleurs occupés pris comme base de référence (1er janvier 1948) étaient au nombre de 755.000 [8]. Au début de l'année dernière ils atteignaient 1.110.000 [9], c'est-à-dire plus que le nombre prévu pour 1959. Il n'est pas téméraire d'avancer que cet effectif pourrait être dépassé dans un proche avenir.

Et supposons un instant, toutes les autres conditions restant égales, que l'expansion économique du Congo se poursuive jusqu'à la fin de la décade sur le rythme qui a marqué les années 1950 à 1954. Cela exigerait un surcroît de main-d'œuvre que l'on peut évaluer à *250.000 personnes*. Or, au 31 décembre 1953, les services du Gouvernement Général estimaient qu'il existait dans les milieux coutumiers une disponibilité réelle totale de 138.000 hommes adultes, valides, répartis sur tout l'ensemble du territoire [10].

La situation est donc préoccupante car même si l'hypothèse que nous venons d'évoquer ne se réalisait pas, il n'en reste pas moins que les disponibilités de main-d'œuvre sont très faibles et risquent de ralentir la tendance expansionniste fondamentale qui semble conduire l'économie congolaise.

On trouve d'ailleurs une cause d'aggravation supplémentaire de la situation dans le fait que l'exode rural se dessine comme étant lui aussi une des caractéristiques actuelles de l'évolution du Congo.

Et pour reprendre une expression de M. le Gouverneur général Pierre Ryckmans « l'exode rural qui pouvait devenir

[7] *Plan décennal, op. cit.*, p. 15.
[8] *Ibid.*, p. 14.
[9] *La situation économique du Congo belge en 1953*, p. 30.
[10] *Source :* Services du Gouvernement général.

un vigoureux essaimage est devenu en fait désertion de la terre [11] ».

Certaines données méritent d'être soulignées à ce sujet.

En 1935, la population vivant en milieu extracoutumier représentait 6 % de la population totale; en 1953, elle en représentait 22 %. Et quand on examine les chiffres de population eux-mêmes on relève aussi quelques constatations qui ne manquent pas d'intérêt.

En 1935, il y avait dans les milieux coutumiers neuf millions 200.000 individus; en 1953, il y en a 9.400.000.

En 1935, il y avait dans les milieux extracoutumiers 600.000 individus; en 1953, il y en a 2.600.000.

Et la population congolaise a augmenté durant ce laps de temps de 2.251.000 unités [12].

Cet accroissement de population indigène s'est donc réalisé essentiellement au profit des centres extracoutumiers, des milieux urbains, mais ce qui est plus grave pour les milieux traditionnels, c'est que parmi les habitants des centres extracoutumiers, il y a une proportion considérable d'hommes âgés de quinze à trente ans. En fait, ce sont les hommes les plus vigoureux qui ont été recrutés ou qui s'engagent en usine ou en plantation, ce qui accentue encore la charge des travaux coutumiers et de la production alimentaire impartis aux indigènes restés en milieux traditionnels. Ceux-ci sont menacés de vieillissement et de dénatalité et malgré l'action sociale intense qui y est menée par les pouvoirs publics, il est à craindre que la situation aille en s'aggravant d'année en année. De sorte que l'on se trouve à l'heure présente devant un problème dont l'importance capitale doit être soulignée, car sa solution conditionne l'expansion économique et sociale du Congo belge : c'est le problème du facteur humain qui se présente sous les trois aspects suivants [13] :

1. La pénurie de main-d'œuvre dans les entreprises européennes;

2. La désagrégation des milieux coutumiers sous l'effet de l'exode rural;

[11] *Réflexions sur le problème de la main-d'œuvre (Bulletin de l'Institut Royal Colonial Belge*, t. XXIII, fasc. 2, p. 17).

[12] *La situation économique du Congo belge en 1953*, p. 16.

[13] Voir P. RYCKMANS, *op. cit.*, p. 17.

3. Le déséquilibre entre la population productrice de vivres et la population consommatrice.

Nous allons à présent examiner d'un peu plus près ces trois questions, qui s'imbriquent d'ailleurs l'une dans l'autre.

*
* *

Auparavant, certains indices méritent d'être rappelés : en 1948, le budget de la Belgique était de l'ordre de 60 milliards; pour la même année, le budget du Congo belge était de 4 milliards, pour un territoire quatre-vingts fois plus vaste que la mère patrie et pour une population de 50 % plus élevée.

Or, malgré des ressources financières extrêmement modestes, le développement de la colonie s'est poursuivi inlassablement. De quelle manière?

En créant du capital susceptible d'accroître la productivité à laquelle le développement du pays était lié.

Or, ce capital n'a pu être créé qu'en sacrifiant le bien-être présent au bien-être de l'avenir, en transférant des activités du secteur « consommation » au secteur « production », c'est-à-dire en mettant à charge des indigènes eux-mêmes, une part importante de la création du capital.

Si nous considérons en premier lieu le secteur des indigènes occupés par les entreprises européennes, il faut admettre que, durant cette période, la politique des bas salaires a été l'un des axes du régime colonial.

« Si à l'époque, écrivait à ce propos, M. le Gouverneur général Ryckmans, il avait fallu construire les chemins de fer et le réseau routier au moyen d'une main-d'œuvre gagnant fût-ce la moitié des salaires européens, il n'y aurait pas au Congo 1 kilomètre de voie ferrée [14]. »

Il faut bien reconnaître que cette politique a eu comme conséquence, dans le secteur public comme dans le secteur privé, une certaine indifférence tant à l'égard du volume des effectifs occupés que vis-à-vis de la productivité de ces mêmes effectifs. Tous les efforts, répétons-le, étant orientés vers la création de capital.

[14] P. Ryckmans, *Réflexions sur les problèmes coloniaux actuels (Comptes rendus des Travaux de la Société d'Economie politique*, décembre 1948, Bruxelles, p. 9).

Mais à présent, les investissements réalisés dans le cadre du Plan décennal ont modifié radicalement les méthodes propres à développer le Congo belge.

Ces efforts financiers permettent de faire appel aux procédés en usage dans les pays occidentaux, pour accroître la productivité totale, partant pour améliorer le niveau de vie des populations.

C'est-à-dire que le régime des bas salaires ne peut plus être considéré désormais comme un impératif catégorique.

C'est-à-dire aussi que la recherche des facteurs qui expliquent le niveau peu élevé de la productivité du travail s'impose à l'attention des pouvoirs publics et des chefs d'entreprises.

C'est-à-dire enfin, que l'économie sociale du Congo belge doit être reconstruite — patiemment, mais sûrement — en prenant en considération un postulat de structure : au terme de l'évolution, au terme d'une période donnée, les divers éléments (nature, capital, travail) qui concourent à l'œuvre de production devront être à même de recevoir la rémunération correspondant à la part qui leur est imputable dans l'œuvre de production.

En réalité la clef du problème se trouve dans le relèvement de la productivité du travail, dont l'importance mérite qu'on s'y attarde quelque peu. Une analyse des facteurs susceptibles d'expliquer le bas niveau de la productivité du travail montrerait notamment [15] :

1° *Que le régime alimentaire* des indigènes est insuffisant, déséquilibré, irrégulier, marqué par la mauvaise qualité des produits, et que le bilan de la sous-alimentation chronique qui en résulte se solde par la pauci-natalité, une mortalité infantile considérable, une fréquence trop grande des maladies, le manque de vigueur physique des individus;

2° *Que l'état sanitaire* de la population laisse à désirer et que, malgré les efforts de l'administration, les travailleurs indigènes, au départ, subissent de ce fait un handicap sérieux;

3° *Que le manque de formation professionnelle* résultant de la carence de l'enseignement est d'ores et déjà lourd de conséquences;

[15] A. Doucy, *Productivité du travail et politique sociale du Congo belge* (Institut Royal Colonial Belge, *Bulletin des Séances*, XXV, 1954, 2).

4° *Que l'organisation du travail dans les entreprises* européennes laisse souvent à désirer; que l'empirisme qui y règne fréquemment a conduit à des gaspillages de main-d'œuvre et de matériel;

5° *Que l'encadrement européen* est réduit au strict minimum et qu'il permet rarement à l'entreprise d'assurer la surveillance, la coordination du travail, la formation technique sur le tas des travailleurs;

6° Que dans de trop nombreuses entreprises *la main-d'œuvre européenne subalterne d'encadrement* n'est pas à la hauteur de la mission éducative qui, en Afrique plus que partout ailleurs, doit être jointe très étroitement aux tâches techniques;

7° *Que les influences coutumières* de leur côté continuent de se manifester en milieu industrialisé par la permanence d'un certain nombre de comportements traditionnels ou par la survivance de formes institutionnelles archaïques en milieu moderniste.

Les droits coutumiers assurant la mainmise de la famille ou du clan sur les revenus des travailleurs, la puissance temporelle du village transplantée en milieu urbain, l'attrait « historique » du milieu ancestral sur l'indigène détribalisé, les échanges continuels entre deux mondes en présence, la survivance des interdits traditionnels sont autant de facteurs dont l'action doit être prise en considération, car générateurs d'instabilité, ils sont, partant, source de faible productivité.

Le monde africain, caractérisé par des démarches de l'esprit très différentes de celles qui caractérisent notre univers rationaliste, échappe, reconnaissons-le, aux déductions strictes et logiques du colonisateur.

Voilà ce qu'une analyse du problème mettrait sans doute en lumière.

Le chercheur peut se placer dans la situation du chef d'entreprise, ou du responsable de la chose publique et se demander alors si, de la connaissance de ces faits et de leur action, il est possible d'entrevoir les directives dans lesquelles devrait s'engager une politique réaliste de la productivité du travail.

Le chercheur n'oubliera pas que le concept de travail chez

les Africains se forme dans une perspective qui n'est pas comme en Occident, économique et sociale uniquement. Averti de ce qu'il y aura toujours pour nous une marge infranchissable, au-delà de laquelle les interventions négatives du monde traditionnel annihileront l'action sur les travailleurs des formes institutionnelles européennes, il lui appartiendra en conséquence de déterminer les stimulations, les motivations susceptibles d'animer les travailleurs dans leur vie de travail.

Ceci posé, le chercheur s'étant placé dans la situation du chef d'entreprise, sera amené à se poser la question de savoir si l'optique sous laquelle l'entreprise est envisagée généralement n'est pas sujette à révision. Trois points retiendront vraisemblablement son attention : l'organisation du travail, le rôle du facteur humain dans l'entreprise, la politique sociale de celle-ci.

L'organisation du travail, parce qu'elle reste encore très souvent dominée par les concepts qui régnaient à l'époque où le coût de la main-d'œuvre ne jouait qu'un rôle mineur;

Le facteur humain, parce que son impact sur la production s'intensifiera continuellement;

La politique sociale, le paternalisme, parce que celui-ci correspondait à un dispositif de circonstances, qui subit en ce moment une mutation profonde, cédant la place, lentement mais de manière irréversible, à un nouveau dispositif, auquel devra correspondre, qu'on s'en réjouisse ou qu'on le déplore, une politique sociale nouvelle.

Si à présent le chercheur se plaçait dans la situation des responsables de la politique coloniale, il serait certainement impressionné par l'importance capitale que présenterait pour la productivité du travail une intensification de l'action sanitaire dans les milieux coutumiers avec lesquels, il va sans dire, les rapports des travailleurs restent fort étroits.

Tout de suite il serait confronté avec un problème auquel déjà nous avons fait allusion : *le niveau des salaires*. Celui-ci est très bas et nous en avons indiqué les raisons précédemment.

Le chercheur à ce moment serait amené à se poser les questions suivantes :

1. Le relèvement du niveau des salaires peut-il se concevoir en dehors du plan d'accroissement de la productivité?

2. Les besoins des travailleurs indigènes étant encore fixés à une limite très basse, l'augmentation des salaires n'aurait-elle pas pour effet une diminution du travail?

3. Toutes les entreprises pourraient-elles supporter une élévation des salaires, sans accroissement concomitant de la productivité?

4. Les principaux bénéficiaires de cette hausse de salaires ne seront-ils pas un certain nombre de commerçants qui s'empresseront d'élever le prix de vente de leurs marchandises?

A ces quatre questions qui lui viendraient sans doute à l'esprit, le chercheur pourrait répondre :

1. Qu'il n'est pas exclu qu'une élévation préalable du niveau de vie des travailleurs ne puisse stimuler leur productivité;

2. Que des mesures conservatoires pourraient être prises par le gouvernement et les chefs d'entreprises en vue de pallier une chute de productivité résultant d'une élévation des salaires,

3. Que parmi les entreprises il en est une série qui sont marginales et que dans une économie en expansion le rôle social de ces entreprises est justement d'être « marginales »;

4. Qu'il appartient aux pouvoirs publics de prendre les dispositions propres à éviter que les hausses de prix suivent immédiatement les hausses de salaires.

Toutes les objections, et il y en a beaucoup, qui pourraient être faites au relèvement général des salaires des travailleurs indigènes doivent être considérées avec intérêt car la plupart comportent en elles-mêmes des indications au sujet des précautions à prendre. Néanmoins, le chercheur se rappellera alors que les écoles modernes d'économie politique placent le bien-être des populations comme mobile dominant de l'activité économique et considérera qu'un effort généralisé et unanime devrait être tenté dans cette voie. En conséquence, tout en pesant soigneusement le pour et le contre, il ne pourrait faire autre chose que de recommander la mise en place — urgente — d'une politique d'élévation du niveau général des salaires.

Restant un instant encore dans la situation des respon-

sables de la politique coloniale, le chercheur verra défiler dans son champs de vision des chapitres entiers de la politique coloniale auxquels, dans le domaine qui le préoccupe il attachera une importance déterminante : l'alimentation des populations indigènes, l'éducation, l'enseignement et singulièrement l'enseignement professionnel.

Il se demandera pour finir, si les procédés de détermination des facteurs de productivité, la coordination des techniques d'accroissement de celle-ci, l'étude des politiques fondamentales, n'exigeraient pas la création d'une forme institutionnelle à laquelle une mission de toute première importance serait dévolue.

L'étude du facteur du problème humain ne se résume pas à celui de la productivité des travailleurs indigènes occupés dans les entreprises européennes. Mais nous croyons personnellement que seule une augmentation continue de la productivité est susceptible de déclencher le mécanisme propre à résoudre le problème dans son ensemble.

Tout d'abord en libérant des contingents importants de main-d'œuvre, actuellement en surnombre dans beaucoup d'exploitations, ce qui permettrait vraisemblablement de faire face aux exigences du développement économique. Ensuite, parce que l'élévation du pouvoir d'achat qui accompagnera cet accroissement de productivité, augmentera la demande de biens de consommation.

Peut-être est-il bon de rappeler à ce sujet que les individus dont le pouvoir d'achat est insuffisant pour leur permettre de satisfaire l'ensemble des besoins primaires qu'ils ressentent, portent leurs désirs d'achats sur des biens correspondant à des besoins secondaires, sinon aberrants. L'expérience des colonies françaises d'Afrique occidentale le prouve clairement : au moment où en Côte-d'Ivoire, par exemple, le pouvoir d'achat a dépassé la limite au-delà de laquelle il permettait, en puissance, de satisfaire les besoins primaires, on a vu diminuer dans des proportions étonnantes les achats de biens aberrants. Contrairement à une opinion courante il arrive en effet un moment où ce ne sont plus les brasseurs qui recueillent le bénéfice des augmentations de salaire, mais le boulanger et le tailleur.

Nous allons donc raisonner dans l'hypothèse d'un recours

accru aux biens de consommation. C'est-à-dire que les indigènes restés en milieu coutumier doivent s'attendre à une augmentation de la demande de certains vivres.

Dans quelle mesure ce recours élargi de l'économie coutumière est-il compatible avec l'exode rural qui continue de vider les milieux traditionnels? Ceci pose le problème de la valorisation de la production de la population rurale. Jusqu'ici on a d'ailleurs obtenu des résultats appréciables.

Faut-il rappeler que l'Ineac, dont on ne dira jamais assez les services qu'il a rendus dans ce domaine au Congo belge, est parvenu en vingt années, à faire passer la production de maïs, de 400 kilos à 2 tonnes à l'hectare, la production de manioc, de 10 tonnes à 48 tonnes, la production de patates douces, de 5 tonnes à 20 tonnes. Et nous en passons.

Faut-il signaler également que le régime des paysannats indigènes a été développé en vue de provoquer le relèvement du milieu rural, et que le régime est censé répondre comme le rappelait notre Collègue, le professeur Malengreau de l'Université de Louvain, à la politique préconisée en 1953 par le roi Léopold [16] : « établir un paysannat sous sa forme intégrale, permettant à l'indigène d'accéder à la propriété et de jouir de la liberté économique qui lui est garantie par notre charte coloniale ».

Mais on ne peut pas dire que les résultats auxquels ont conduit et la promotion de la production vivrière et l'instauration de paysannats, aient amené un relèvement marqué de la condition des indigènes et freiné l'exode rural.

Certains disent que l'une des raisons de cet état de choses résulte de ce que « les critères de l'évolution des Noirs n'ont pas été basés sur des facteurs économiques tangibles, concrets, susceptibles d'exercer un attrait et dont l'existence se mesure avec la précision des chiffres et non selon l'opinion qu'en a l'administration [17] ».

C'est la thèse défendue avec beaucoup de distinction par M. Henri Depage, qui n'hésite pas à déclarer que l'indigène, tout comme le cultivateur européen, ne sera tenté d'améliorer

[16] G. MALENGREAU, *Les lotissements agricoles au Congo belge*, p. 92 (Institut Royal Colonial Belge, *Mémoires*, t. XIX, p. 2, Bruxelles, 1949).

[17] Henri DEPAGE, *Variations réactionnaires sur un thème progressiste (Comptes rendus des Travaux de la Société d'Economie politique de Belgique*, novembre 1951).

le sol qu'il cultive, d'entretenir la maison qu'il occupe, que lorsqu'il pourra le transmettre par voie d'héritage à son fils.

D'autres invoquent des raisons différentes, proposent de nouvelles formules. Celles-ci sont toutes imprégnées du désir de voir résoudre ce problème complexe du facteur humain.

Quelle est celle de ces formules, avec toutes les modalités qu'impose l'application d'une mesure à des populations aussi variées, qui contient en elle-même le remède aux maux constatés?

Tout le monde l'ignore.

Tout le monde l'ignore car jusqu'ici l'empirisme — qui n'a certes pas fait faillite dans tous les domaines — l'empirisme a marqué beaucoup de mesures d'économie sociale prises au Congo belge en faveur des populations indigènes.

Il faut bien reconnaître, et il faut en même temps le regretter, que la recherche scientifique appliquée aux sciences humaines n'est pas encore à l'honneur au Congo belge.

On ne peut même faire pour conclure sur ce thème, nous semble-t-il, qu'émettre le vœu de voir les pouvoirs publics, les chefs d'entreprises, les Universités s'engager dans la voie d'une collaboration fructueuse dans le domaine des sciences humaines. Collaboration dont les premiers bénéficiaires seront les populations africaines.

De la pierre taillée à la fission de l'uranium (1)

par **Marcel E. DENAEYER,**
Professeur de Minéralogie à l'Université

Ce fut à la fin d'une admirable journée de décembre 1949, par 2.210 mètres d'altitude.

Le soleil déclinant accentuait les silhouettes des hauts volcans. La chaîne des Virunga se déroulait au loin, barrant l'horizon, baignée de lumière violette. Aucun des noirs géants ne manquait à l'appel et j'épelais leurs noms étranges et fascinants : Nyamuragira, Nyiragongo, Mikeno, Karisimbi, Visoke, Sabinyo, M'Gahinga, Muhavura...

Je savais de quelles laves ils étaient faits et l'époque, pas très lointaine, où ils commencèrent à se dresser au travers du fossé des grands lacs, renversant le cours des rivières.

A mes pieds brillait l'acier gris des eaux du lac Luhondo; au-delà, moutonnait la sombre verdure d'une forêt.

A proximité du promotoire ruandais d'où je contemplais ce paysage prestigieux dont chaque plan s'ordonnait logiquement, les antiques collines de schiste de Kifuruwe, découpées en gradins, au pic et à la pelle, exposaient à mes regards le réseau serré de leurs veines de quartz d'où l'homme moderne extrait le précieux Wolfram qui durcit l'acier des engins de mort.

Quelques minutes plus tôt, j'avais assisté au travail des indigènes occupés à séparer, à coup de marteau, le minerai de sa gangue.

(1) Conférence faite sous les auspices des Sections coloniales de l'Union des Anciens Etudiants de l'U. L. B., à Usumbura (16 avril 1952) et à Bukavu (24 avril 1952) et sous les auspices de l'Union africaine des Arts et des Lettres (U. A. A. L.), à Goma (3 septembre 1954)

Moi-même, le long de l'itinéraire qui m'avait conduit, par les vallées de la Nyawarongo et de la Mukungwa, des mines de Katumba à celles de Kifuruwe, j'avais rompu maints cailloux, accomplissant exactement les mêmes gestes que ceux des hommes de couleur.

Mais l'effort qui, pour ces travailleurs, représentait la contre-partie obligée d'une satisfaction matérielle et immédiate : un modeste salaire, était pour moi, passionné de minéraux et de roches, un jeu; c'était l'accomplissement gratuit d'une tâche librement choisie, au bout de laquelle se trouvait, peut-être, mais pas sûrement, une acquisition scientifique nouvelle, une pure satisfaction de l'esprit, n'ayant qu'un rapport fort incertain avec l'exploitation intéressée de richesses minérales.

En somme, pensais-je, notre geste élémentaire : rompre la pierre, est identique, mais, pour moi, sa signification n'est pas du tout la même. Il y a entre le travail du mineur et celui du naturaliste toute la différence qui sépare le dur labeur du marinier de l'ardeur que dépense à l'entraînement et à l'accomplissement d'une performance, un compétiteur des régates. Il y a toute la distance qui sépare la lutte pour le pain quotidien et le record sportif.

Mais que de degrés entre ces deux extrêmes! et que de prolongements sociaux, économiques, politiques, psychologiques et philosophiques n'impliquent-ils pas! Mon dessein n'est pas d'examiner ces divers points de vue, mais seulement d'en effleurer quelques aspects.

*
* *

Le diamant n'est rayé par aucune pierre.
Il les coupe toutes.
Le cœur des grands est plus dur que le diamant.

Ainsi nous parle un vieux poème sanscrit dans sa sagesse concentrée.

Le diamant n'est rayé par aucune pierre : ceci est l'affirmation d'une vérité scientifique basée sur des comparaisons et des observations objectives. C'est une acquisition de l'esprit qui est de la même essence que celle qui nous fait dire que le poids atomique de l'oxygène est égal à 16 ou que les corps

s'attirent en raison directe des masses et en raison inverse du carré des distances. C'est de la science pure.

Il les coupe toutes : c'est la même affirmation, mais renversée. Sous cette forme, nous comprenons que l'acquisition scientifique donne à l'homme un grand pouvoir : celui de dominer la matière à son profit. Il utilisera le diamant pour graver et polir les gemmes et, beaucoup plus tard, pour perforer les rochers et sonder les couches géologiques.

Le cœur des grands n'est rayé par aucune pierre : ici apparaît le moraliste. Il constate que l'égoïsme des hommes qui possèdent la puissance et la richesse n'a pas de limite et qu'il peut, à son gré, broyer — mieux que le diamant les pierres plus tendres — la vie et le foyer d'autres hommes.

C'est hélas! une constatation qui est toujours d'actualité.

*
* *

La nuit avait complètement envahi le promontoire de Kifuruwe et recouvert de son silence pesant et hostile les volcans du Kivu et les montagnes du Ruanda. Seule, la lueur rougeoyante couronnant le cratère du Nyiragongo, là-bas, loin sur ma gauche, évoquait la vie interne de la Terre et me rappelait que, dans les profondeurs, des roches neuves s'élaborent, qu'un jour peut-être des hommes se disputeront avidement, comme ils le font depuis l'origine de l'humanité, pour peu qu'ils leur découvrent une application encore insoupçonnée.

Ma méditation m'entraîna ainsi vers les millénaires révolus et je songeai à tout ce que l'humanité devait à la science du mineur et au travail de la pierre : le meilleur et le pire; la sécurité, le confort, la richesse, la beauté, mais aussi les armes de guerre.

L'homme est, on le sait, de tous les animaux supérieurs, celui qui se trouve le plus dépourvu de moyens de défense physique contre ses ennemis et de protection contre le froid et le chaud. Et pourtant, malgré des conditions si peu favorables, l'homme s'est répandu sur toute la surface du globe, se multipliant suivant une inquiétante progression géométrique.

On sait aussi que son extraordinaire pouvoir adaptif est dû, essentiellement, à trois choses : un cerveau hypertrophié, le langage articulé et des doigts déliés, prodigieusement aptes à toutes sortes de manipulations. — Le cerveau et le langage qui exprime et communique les démarches de la pensée et du raisonnement ont multiplié dans des proportions inouïes les facultés d'abstraction de l'être humain : ce fut donc l'*homo sapiens*.

Et bientôt, de ses doigts dirigés par la pensée créatrice sortirent des choses merveilleusement utiles ou merveilleusement belles. Et ce fut l'*homo faber*.

Sans doute, les réactions élémentaires de l'homme ne diffèrent-elles guère de celles de l'animalité : l'instinct grégaire, la soumission à la force, la peur et la fuite devant le danger se muant soudain en bravoure quand il faut bien l'affronter, ce danger, ou pourvoir à la subsistance, une cruauté inconsciente qui naît du sentiment de la supériorité, que tout cela et bien davantage, est quotidien et éternel!

L'animal observe mieux que l'homme social en qui se sont atrophiés les réflexes primitifs et il est parfaitement capable de tirer de son instinct d'observation les conséquences d'une situation et d'y répondre par son comportement. Autrement dit, l'animal est fort capable de déduction et de raisonnement. Mais l'*homo sapiens* a *inventé* plusieurs choses essentielles impliquant un pouvoir d'abstraction d'un degré supérieur et grâce auxquelles il a pu compenser sa faiblesse physique et échapper à la destruction. Ces choses essentielles sont : le vêtement, le feu, le travail du bois, de la pierre et des minerais, et finalement, la culture et l'élevage.

Tous les perfectionnements et les aboutissements modernes de l'industrie humaine gravitent autour de ces inventions primordiales que je qualifierais volontiers de « constantes humaines ».

Encore l'homme eut-il dans le règne animal des précurseurs en quelques-unes de ces matières. N'est-ce pas une préfiguration de l'usage de la pierre — pour ne citer que celui-là — quand certains oiseaux brisent à coups de caillou la coquille des mollusques dont ils se nourrissent? et quand un singe lance gauchement de grosses pierres à la tête de ses ennemis?

A quelle époque de son évolution l'humanité naissante a-t-elle utilisé la pierre? Probablement de très bonne heure, mais c'est là une question qui n'est pas près d'être résolue, car, si les témoins de l'industrie lithique abondent dans les habitats humains, les ossements des hommes primitifs, — qui permettraient d'utiles comparaisons — y sont fort rares. C'est la première utilisation de la pierre taillée qui est considérée, assez artificiellement, comme le critère de l'apparition de l'homme, mais il est probable que celui-ci a d'abord utilisé le bois pour la confection de ses outils; mais le bois est un matériau trop périssable pour s'être conservé jusqu'à nous. On ne connaît guère qu'une pointe en bois façonnée, qu'une lapidification fortuite a préservée de la destruction, à Clacton-on-See, en Angleterre.

L'usage de la pierre taillée remonte à environ un million d'années.

En Europe, la civilisation la plus ancienne est représentée par les grossiers coups de poing d'Abbeville, dans la Somme. Mais, en Afrique, des découvertes assez récentes ont montré l'existence d'une civilisation notablement plus antique, débutant avec le Quaternaire, à une époque immédiatement postérieure à la phase d'effondrement des fossés jalonnés par les grands lacs africains (les « Rift Valleys » des géologues anglais).

A cette époque vivait une faune composée de formes archaïques d'Eléphants, de Girafidés, de Suidés, etc. en même temps que les derniers survivants des faunes mio-pliocènes représentés par des Mastodontes, des Dinotherium et des Chevaux à trois doigts. C'est en association avec cette faune qu'en Egypte, au Kenya et en Uganda on a découvert une civilisation très primitive, à galets taillés, dite « Pebble Culture ». Les hommes de cette époque se contentaient de faire aux galets naturels de légères retouches : la taille est en général limitée à un côté du galet, souvent à une face seulement, de manière à créer un tranchant à l'aide d'une ou de plusieurs facettes. Cette industrie a été ensuite découverte au Katanga, dans le bassin de la haute Kafila, par trois de nos compatriotes; le regretté André Jamotte; Jacques Lepersonne, Conservateur au Musée du Congo, et mon ancien élève et ami, Georges Mortel-

mans, professeur de Géologie à l'Université de Bruxelles. D'après l'illustre préhistorien, l'abbé Breuil, le but de cette technique était de créer des instruments aptes à façonner des outils en bois.

En somme, l'existence de cette industrie très primitive, en Afrique, semble montrer qu'un tiers environ du Pleistocène, c'est-à-dire de la première période du Quaternaire, s'était déjà écoulé au moment où les coups de poing abbevilliens faisaient leur apparition en Europe. On sait que d'autres arguments encore — tirés notamment de la paléontologie humaine — paraissent situer provisoirement en Afrique le berceau de l'Humanité.

Contrairement à l'opinion courante, l'industrie de la pierre taillée ne s'est pas éteinte avec les temps préhistoriques. Elle a persisté jusqu'à nos jours : les Indiens d'Amérique utilisaient la pierre lors de la pénétration des Européens. Les Australiens l'utilisent encore. Les Bushmen font encore usage de pierres percées à facies mésolithique, identiques aux « Kwés » ou — plus exactement — aux « Kiwi », si abondants dans l'Est et le Sud-Est de la Colonie.

« Il faudra — comme l'a dit quelque part Mortelmans — il faudra l'apparition des Bantous, porteurs du fer, pour que soit progressivement réduit le domaine occupé en Afrique par les dernières civilisations de la pierre dont le drame final s'est joué tout récemment, lorsque les Bantous, venus du Nord, et les Européens, montant du Cap, ont écrasé et rejeté dans le Kalahari, les dernières hordes de Bushmen et de Hottentots. A ce moment se sont terminés, en Afrique, les âges de la pierre qui, commencés beaucoup plus tôt qu'en Europe, s'y sont aussi poursuivis beaucoup plus tard, jusqu'à quelques décades à peine de la bombe atomique. »

Pendant toute la longue durée du Paléolithique, les hommes ont travaillé les galets roulés des alluvions fluviatiles, des plages et des argiles à silex superficielles.

Ce n'est que très tardivement — au Néolithique, semble-t-il — c'est-à-dire aux environs de 6.000 ans avant notre ère, qu'ils eurent l'idée d'exploiter les veines de silex dans les roches.

Une des vitrines de l'Institut royal des Sciences natu-

relles de Bruxelles expose un squelette humain en position accroupie, tenant encore en main un pic en bois de cerf : c'est le mineur néolithique d'Obourg. La craie d'Obourg, dans le Hainaut, renferme des cordons d'un beau silex noir. C'est grâce au déblaiement d'une antique galerie, en 1891, qu'Emile de Münck a trouvé ce mineur dans la position même où — surpris en plein travail par la descente subite d'une poche de sable surplombant l'étroit boyau — il extrayait la matière première qui était ensuite débitée en surface.

C'est le premier accident de travail inscrit dans les longues et tragiques annales des drames souterrains. Il date d'environ 4.000 ans avant J.-C.

Un autre accident célèbre est celui de Strépy, découvert en 1905 et dont les victimes sont également conservées à l'Institut national. Le corps du mineur gisait enseveli, face contre terre, au fond d'une ancienne tranchée. Il était accompagné d'un enfant de quatre ans dont le squelette a été trouvé entre ses jambes. Ses outils, deux bois de cerf, étaient à côté de lui.

Le silex de la craie de Spiennes a été activement exploité par l'homme néolithique vers l'an 2.000 avant J.-C. On a pu étudier très exactement, dans cette localité, la technique d'exploitation du silex.

Les mineurs de Spiennes creusaient des puits d'environ un mètre de diamètre s'évasant en entonnoir de façon à éviter l'éboulement des terres et le comblement du puits. Du fond, partaient des galeries basses et irrégulières dans lesquelles étaient réservés, de place en place, des piliers de soutènement, c'est-à-dire des portions de roches non exploitées. C'est là une technique pratiquée encore couramment de nos jours; j'en donnerai comme exemple les carrières souterraines d'extraction du beau marbre noir de Mazy, ou de la pierre de Gobertange.

Le mineur néolithique agissait avec une parfaite connaissance du métier. Les puits et galeries épuisées étaient remblayées avec les débris de craie stérile provenant du creusement d'autres galeries, de manière à ne plus devoir remonter les déblais au jour et à prévenir les éboulements et les tassements de terrain.

Il pratiquait aussi la division et la spécialisation du travail que l'homme moderne croit avoir inventées : les ateliers de

taille établis à l'orifice des puits comprenaient des ateliers de débitage du silex en lames, des ateliers d'ébauche de haches, des ateliers de finissage et, enfin, des ateliers pour le façonnage des pics de mineurs. On a trouvé à Spiennes plus de 1.500 pics en silex, presque tous émoussés ou brisés, hors d'usage, abandonnés dans la mine par les ouvriers.

Ainsi voyons-nous à travers les âges les techniques d'extraction se perfectionner, partant du caillou brut, à peine retouché, et aboutissant à l'emploi de la dynamite, du marteau pneumatique, de la pelle mécanique et du fil hélicoïdal, sans que jamais, cependant, les techniques primitives aient été complètement et simultanément abandonnées partout à la fois. En fait, elles se chevauchent et se déplacent au gré de l'évolution et des migrations humaines.

C'est d'ailleurs un aspect passionnant et tout récent de la préhistoire qui nous montre nos lointains ancêtres au travail, confectionnant leurs outils, leurs armes, et les perfectionnant. De minutieuses observations nous renseignent sur les techniques opératoires utilisées par eux pour obtenir telle ou telle facture de la pierre. C'est ainsi, par exemple, qu'on a pu expliquer la fabrication des très petits silex de l'industrie appelée tardenoisienne, par la fragmentation de grandes lames de silex préalablement régularisées et préparées par des encoches. L'étude des pièces inachevées ou ratées est des plus utile à cet égard. Des haches polies inachevées enseignent que la taille précédait le polissage et, qu'entre les deux opérations, s'intercalait parfois une opération de bouchardage. Les haches destinées à être emmanchées étaient creusées, par percussion, de deux cavités coniques se faisant vis-à-vis sur les deux faces, ou bien la cavité destinée à recevoir le manche était obtenue par la rotation rapide, à l'archet, d'un os creux qui détachait de la pierre un cylindre analogue à une carotte de sondage. Les grains des colliers étaient percés de la même façon à l'aide d'un foret en silex. Le poinçon à archet est encore utilisé par les populations du Nord de l'Europe et de l'Amérique qui vivent auprès des grands troupeaux de rennes. Ainsi, des comparaisons ethnologiques nous aident à comprendre les techniques préhistoriques.

L'expérimentation vient aussi à notre secours.

De jeunes savants français ont pu établir que certains silex chelléens étaient taillés par percussion violente au moyen de coups portés avec une pierre, tandis que d'autres, d'âge acheuléen, ne peuvent être imités qu'avec un percuteur en bois.

*
* *

Laissons maintenant se développer les techniques utilitaires de la pierre : la fabrication des coups de poing, des haches, des pointes de flèches, des harpons, des grattoirs, des perçoirs et autres armes de guerre, de chasse et de pêche et ustensiles ménagers.

Le Néolithique, qui fut une période extraordinaire d'invention met peu à peu l'homme à l'abri du préoccupant souci de la poursuite du gibier.

Cette période voit naître l'élevage et la domestication, ainsi que la culture des céréales. Elle donne à l'homme la sécurité du pain quotidien et lui laisse le loisir d'embellir sa vie et de réfléchir à sa destinée.

Parvenu à ce plan supérieur, c'est encore par la pierre que l'homme va manifester sa vie spirituelle.

A la vérité, il a déjà accédé à celle-ci au Paléolithique moyen puisque les premières sépultures inaugurant le culte des morts comme celles de la Chapelle-aux-Saints, datent de cette époque. Mais il semble n'avoir eu accès aux arts qu'un peu plus tard, à l'âge du Renne, c'est-à-dire au Paléolithique supérieur.

Jusqu'à la fin du Paléolithique et au Mésolithique, les morts continuent à partager la demeure des vivants, enterrés dans une fosse ou déposés dans les cendres du foyer, parfois encadrés de pierres. Mais, à partir du Néolithique, ils sont déposés, comme de nos jours, dans une demeure séparée qui devient un lieu sacré. On les voit, successivement, enfermés dans des jarres, dans des coffrets de pierres, puis dans des grottes sépulcrales artificielles fermées par une pierre. Enfin, des constructions spéciales peuvent abriter des ossuaires : ce sont, après le Néolithique, les dolmens et les allées couvertes. Les morts, comme dans l'ancienne Egypte et ailleurs, sont pourvus d'un mobilier funéraire; armes, parures, objets rituels,

nourriture — preuve indiscutable de la croyance à une survie, à une existence *post-mortem* et, cela, dès l'époque de l'homme de Néanderthal.

La signification des menhirs et autres mégalithes — hautes pierres monolithiques dressées et parfois disposées en alignements qui ont fait la célébrité de Carnac, en Bretagne — est encore très énigmatique. Ces mégalithes, quelle qu'ait été leur destination, évoquent une forte organisation hiérarchique des communautés humaines et la recherche, à travers des rites qui nous demeureront sans doute toujours obscurs, d'une réalité suprahumaine et supranaturelle.

A l'âge des métaux, l'art d'édifier des constructions durables, faites de pierres assemblées, va prendre l'essor extraordinaire que l'on sait. Bientôt, l'art de construire se conjuguera avec le souci d'embellir la demeure des dieux et des hommes par l'appoint de la sculpture et de la peinture. L'architecture aboutira à ce sommet d'harmonie et de spiritualité qui s'appelle le Parthénon.

Les premières manifestations artistiques de l'homme apparaissent, je le disais il y a un instant, au Paléolithique supérieur, à l'âge du Renne, au temps de la dernière glaciation et des indiscutables *Homo sapiens*.

Les artistes de l'âge du Renne ont d'emblée inventé les diverses techniques dont les artistes font usage et c'est encore et toujours la pierre et des produits minéraux qui leur ont fourni la matière et les outils des chefs-d'œuvre des abris et cavernes d'Altamira, du Mouthiers, des Eyzies, du Mas d'Azil et autres lieux célèbres.

A côté de simples dessins tracés avec le doigt ou avec un silex sur l'argile, on y trouve de fines gravures au burin sur os ou sur pierre, des sculptures avec les modalités les plus variées, allant du champlevé au bas-relief et à la ronde bosse et dont l'outil est encore le burin de pierre. Les peintures qui n'ont mis en œuvre que des terres broyées, noires, rouges, jaunes ou blanches, fournies par les couches géologiques, ont atteint, par le jeu de l'estompe et le mélange des teintes à des altitudes artistiques qui ne le cèdent en rien aux plus beaux chefs-d'œuvre de nos musées. C'est l'art franco-cantabrique, essentiellement animalier et réaliste qui a produit — à l'époque magdalénienne — ce Bison chargeant, inouï de vérité, de force

et de dynamisme, que nous avons tous en mémoire, ne fût-ce que pour l'avoir vu en reproduction : souvenez-vous de cette tête à l'œil de feu, unie d'un seul bloc rouge au corps massif, énorme, qu'on sent catapulté par le ressort d'acier des pattes et de l'arrière-train ramassés, à peine indiqués, simplement estompés dans les gris. Je ne connais aucune peinture qui donne, à ce point, l'impression de la puissance physique, réalisée avec des tons d'une plus grande sobriété.

De l'âge du Renne date aussi l'art charmant de la parure. A l'époque solutréenne apparaissent les colliers, bracelets et bagues faits de vulgaires cailloux ou pierres fines taillées, telles que l'améthyste ou la fluorine. La céramique, utilisant l'argile, n'apparaît qu'au Néolithique.

En présence du Bison d'Altamira ou, encore, de cette délicieuse peinture rupestre de Biscrop, en Espagne, représentant une jeune femme cueillant du miel sauvage au sommet d'une falaise, est-ce à dire qu'il faille adopter la thèse de l'art pour l'art? Certes non. La plupart des œuvres sculptées et graphiques de ces temps reculés reflètent des préoccupations religieuses ou des superstitions attachées aux pierres : c'est la déesse des sépultures de la stèle funéraire de l'allée couverte de Dampmesnil; ce sont les Vénus stéatopyges aurignaciennes au sexe énorme et les animaux gravides ou accouplés du Mouthiers, symboles de la fécondité; ce sont les hommes masqués magdaléniens; c'est le célèbre sorcier de la Caverne des Trois Frères, ce sont, enfin, les scènes de chasse parfois enfouies au plus profond des cavernes, à l'abri du regard. Ces représentations ne pouvaient avoir qu'une signification magique.

La valeur emblématique ou symbolique des pierres et leur emploi comme talisman est de tous les âges. Les Egyptiens et les Chaldéens portaient des cylindres de pierre gravés de scènes symboliques qui protégeaient leurs possesseurs pendant les jours néfastes de l'existence. Ils les emportaient même dans leurs tombes, dans l'Au-delà.

A chacune des planètes, à chaque mois de l'année, les anciens avaient consacré une gemme gravée des signes du Zodiaque. Ne lit-on pas aussi dans un traité des pierres du moyen âge cette recette ahurissante dans laquelle les mots eux-mêmes ont un sens magique : « Sur un saphir, faites graver

une autruche tenant en son bec une merluche; sous la pierre, mettez un peu d'orchis et, avec de la pierre broyée qui vient de l'estomac de l'autruche, un morceau de la peau du même estomac : vous aurez un remède infaillible contre l'indigestion. »

Et de nos jours même, les bonnes gens ne croient-elles pas encore que l'opale est une pierre maléfique, que la malachite soulage les maux de ventre et que le cristal de roche guérit de la goutte et du lumbago!

*
* *

Laissons maintenant l'humanité poursuivre sa conquête du monde minéral, découvrir la métallurgie, ciseler l'or et les gemmes, construire et perfectionner ses demeures de briques, de marbre ou de granite, créer ses entrepôts, ses quais, ses aqueducs et ses barrages de pierre, édifier ses palais magnifiques et ses banques orgueilleuses, élever ses temples avec son âme vers les hauteurs sereines de la spiritualité, percer les montagnes dans les « batailles du rail », conquérir l'énergie enfouie dans les profondeurs de la terre à des centaines et des milliers de mètres, éventrer des régions entières et ouvrir d'immenses carrières pour en extraire du fer, du plomb, de l'étain, du cuivre ou de l'uranium, laissons maintenant cette humanité à sa fièvre et à sa soif inextinguible de richesse, de confort et de domination, pour nous pencher sur cette petite minorité d'hommes bizarres, dédaigneuse des biens matériels comme des félicités surnaturelles, mais possédée de l'esprit de curiosité et assoiffée de connaissance. Son idéal est de lever le voile qui couvre l'origine et l'essence des choses.

Cet idéal n'est sans doute pas très pur chez les Egyptiens. Le manuscrit de Saint-Marc dit, en effet, que « tout le royaume d'Egypte est soutenu par l'art de traiter les sables, les terres et les minerais métalliques et qu'il n'est permis qu'aux prêtres de s'y livrer ». Mais la science métallurgique élaborée en secret dans les temples de Memphis et de Thèbes et l'Art sacré, c'est-à-dire l'art de fabriquer de l'or, furent transmis par la Cabale et les Arabes qui forgèrent le mot « alchimie », c'est-à-dire la chimie avec une idée de grandeur, d'excellence.

Faire de l'or... voilà quelle sera, pendant des siècles, une des idées directrices qui orientera les recherches chimiques.

Elle repose sur le dogme de l'unité de la matière et de la possibilité de la transmutation des métaux. Après un long détour, les chimistes et les physiciens modernes nous y ramèneront. Mais, entre temps, l'œuvre de la chimie, depuis Lavoisier, a été, au contraire, de démontrer que la matière est formée d'atomes *insécables et indestructibles* dont les combinaisons forment tous les composés. Cette œuvre, qui représente un immense effort, aboutit à la distinction de 92 éléments dont les propriétés sont bien définies mais que l'on peut cependant grouper d'après leurs analogies en sept périodes.

Les chimistes du XIX^e^ siècle avaient repris l'idée atomique lancée par Démocrite d'Abdère et par Lucrèce en y introduisant, avec Dalton, la notion de poids. L'analyse chimique démontrera que tous les corps sont composés d'atomes unis en proportions définies.

Après avoir, pendant des millénaires, brisé les pierres, l'homme avait aussi brisé la matière qui les constitue et l'avait réduite à ce qu'il croyait être ses éléments fondamentaux.

Toutefois, la philosophie hellénique n'écartait pas l'existence d'une matière unique, primordiale et indéterminée d'où dérivaient toutes les substances connues.

Il était réservé à notre siècle de ressusciter cette idée qui rejoignait celle des alchimistes. Mais, nous ne sommes parvenus à démontrer l'unité de la matière qu'en brisant, cette fois, les atomes réputés insécables.

Il n'y a pas encore très longtemps, on imaginait l'atome comme quelque chose d'analogue à un système stellaire en miniature formé d'un noyau spécifique chargé d'électricité positive, entouré d'électrons planétaires chargés négativement et évoluant sur des orbites situées à des niveaux déterminés.

Mais les phénomènes de radioactivité naturelle qui démontrent l'existence d'une transmutation spontanée des atomes les plus lourds, (l'Uranium et le Thorium) obligèrent les physiciens à reviser ce schéma. Ils s'attaqueront alors avec des moyens de plus en plus puissants au noyau même de l'atome. Ainsi est née la physique nucléaire actuelle. Le noyau de l'atome présente une complexité croissante de l'hydrogène à l'uranium. Mais on sait maintenant qu'il est fait de l'assem-

blage d'un petit nombre de particules fondamentales : les protons et les neutrons.

L'énergie libérée dans les phénomènes de fission artificielle de l'atome d'uranium est telle qu'elle nous fait craindre le pire si, d'aventure, les briseurs d'atomes, ces modernes prêtres de l'Art sacré, s'avisaient de l'utiliser à des fins impérialistes, comme les prêtres égyptiens leurs secrets métallurgiques.

Tout ceci nous écarte un peu des vraies pierres d'où cependant la plupart des produits chimiques sont extraits.

Parallèlement aux efforts des chimistes de la fin du XVIII^e siècle et du XIX^e, les savants qui se consacraient à l'étude des pierres et des minéraux réussirent à leur manière à leur arracher quelques secrets. Et cette manière fut d'abord celle des hommes préhistoriques.

J'ai raconté ailleurs comment un humble prêtre français, l'abbé René-Juste Haüy, échappé par miracle aux hécatombes de la Révolution de 93, avait réussi, à l'aide d'un simple marteau, à réduire la plupart des espèces minérales — dont les formes géométriques sont si variées et parfois très compliquées — à quelques solides élémentaires simples comme le cube, l'octaèdre, le rhombe et le prisme, droit ou oblique. Il avait, en effet, remarqué que les minéraux cristallisés possèdent des joints internes généralement invisibles, suivant lesquels ils se débitent sous le choc, en l'un ou l'autre de ces solides élémentaires, appelés noyaux de clivage. Quel que soit le degré de finesse de la poudre obtenue par le concassage d'un cristal, on observe que les grains en ont toujours rigoureusement la même forme, celle du solide de clivage. Haüy en tirait deux conclusions importantes.

La première était l'existence d'une molécule cristalline ultime, dite molécule intégrante, qui rejoignait la conception de la molécule des chimistes, mais en lui assignant une forme géométrique invariable.

La seconde conséquence était que les formes géométriques des cristaux, pour compliquées qu'elles fussent, s'expliquaient très simplement par des empilements réguliers de ces molécules suivant des lois qu'Haüy découvrit également.

Ainsi peut-on construire une pyramide ou un octaèdre en empilant dans un ordre déterminé un certain nombre de

petits cubes. Les enfants dans leurs jeux font, en empilant des cubes, de la cristallographie sans le savoir, comme M. Jourdain faisait de la prose.

Pour se rendre compte du pas franchi par Haüy il suffit de rappeler les idées qui avaient cours avant lui sur la nature des minéraux. Elles n'avaient pas beaucoup progressé depuis Pline qui écrivait que « le cristal de roche est de la glace fortement congelée », depuis Jehan de Mandevil qui admettait, en 1561, que le diamant « croît de la rosée du ciel en diverses montagnes », ou depuis le célèbre botaniste Tournefort qui, en 1700, assimilait les cristaux à des organismes se reproduisant par semence et se développant par nutrition à l'instar des plantes. On se rend difficilement compte aujourd'hui de la confusion des concepts qui régnait encore au cours du XVIII^e^ siècle. Chaque penseur édifiait à partir d'observations fortuites et isolées son système du monde auquel il ne manquait pas d'intégrer pêle-mêle toutes ses autres observations, sans grand esprit critique. Disons-le, les systèmes philosophiques de l'époque n'étaient que logomachie...

Quand on examine de près les progrès des méthodes et des acquisitions scientifiques de la fin du XVIII^e^ et du début du XIX^e^ siècle, on saisit ce que nous devons à l'effort sans précédent des savants qui surent, à ce moment, se dégager du confusionisme, sérier les problèmes, classer les phénomènes naturels et ensuite tirer du rapprochement des conclusions auxquelles ils étaient parvenus indépendamment, des synthèses solides qui sont maintenant l'armature de notre connaissance du monde.

Mais revenons à notre briseur de cristaux, je veux dire à Haüy. Sa théorie de la molécule cristalline s'avéra par la suite incompatible avec la conception physique et mathématique de l'atome; par contre, sa notion de distribution régulière suivant les trois dimensions de l'espace d'un motif cristallin, aboutissant à l'édification du cristal, cet élément fondamental de toutes les pierres et de tous les minerais, cette notion a reçu la plus éclatante confirmation que l'on puisse imaginer, à la suite de la découverte, en 1912, de la diffraction des rayons X par les cristaux.

*
* *

Voici comment, aujourd'hui, nous concevons l'architecture du monde minéral. Imaginons une surface plane sur laquelle nous distribuons une infinité de points équidistants suivant deux directions conjuguées. Nous pouvons distribuer ces points de plusieurs façons différentes. Relions-les maintenant par des traits : nous obtiendrons un réseau, une trame, formée de carrés, de losanges, de rectangles, de triangles ou d'hexagones. Superposons ensuite à des distances invariables une infinité de ces réseaux plans, tous identiques, et relions les points qui se font face. Nous obtiendrons alors un réseau à trois dimensions formé de cellules cubiques ou prismatiques d'une forme déterminée; on peut comparer cette construction à une espèce de cage qui serait garnie de barreaux non seulement sur les côtés, mais aussi à l'intérieur. Ce n'est là qu'un cadre géométrique imaginaire, mais c'est dans ce cadre, qui nous est imposé par les possibilités de division des cristaux par clivage, c'est-à-dire par les observations de Haüy, que les atomes des chimistes se distribuent d'une façon rigoureusement périodique. Nous pouvons assimiler une telle distribution à celle qui régit un motif architectural : le motif chimique est au réseau ce que la brique ou la pierre est à l'édifice, ce que la colonne est à la colonnade, ce que le balustre est à une balustrade ou encore ce que le motif décoratif est à un papier peint ou à un tissu.

En langage mathématique, nous dirions que le réseau cristallin est le lieu des points homologues d'un point quelconque du motif. Or, il se fait que les distances qui séparent ces points homologues sont du même ordre de grandeur que les longueurs d'onde des rayons X. C'est grâce à cette circonstance que ceux-ci peuvent être réfléchis et diffractés par les plans successifs de particules étagés en profondeur dans les cristaux.

Nous sommes donc tout à fait sûrs que notre conception de la structure des substances minérales, et de toutes les substances cristallisées en général, est légitime et véritable.

Cela nous a encore été confirmé, plus récemment, par la diffraction des ondes électroniques peu pénétrantes, à la surface des cristaux.

Nous voyons ainsi que, grâce à la collaboration du minéralogiste, du géomètre, du chimiste, du physicien et du mathématicien, chacun compétent dans son domaine, mais curieux

de voir ce qui se passe dans le laboratoire du voisin, nous sommes parvenus à une synthèse presque parfaite, à une représentation simple de la structure des solides, synthèse chargée d'un énorme potentiel énergétique et d'une grande signification philosophique. Il a suffi pour cela aux hommes de rester dans la ligne des instincts de leurs ancêtres de l'âge de la pierre. En répétant simplement le geste du mineur d'Obourg et de l'homme du Néanderthal, Haüy a ouvert la voie, grâce à son génie analytique et généralisateur, aux découvertes modernes sur la structure de la matière.

Une autre voie royale dans le domaine de la connaissance des pierres avait été préparée par les perfectionnements du microscope, depuis longtemps déjà l'outil le plus puissant du biologiste, lorsqu'il y a près d'un siècle, on eut l'idée de combiner cet instrument avec des prismes polarisants. Ces prismes inventés par le physicien anglais Nicol ont les mêmes propriétés que les actuels polaroïdes dont on fait des verres qui protègent les yeux de l'ardeur du soleil. Ils ne laissent pénétrer dans le microscope et dans nos yeux que des ondes lumineuses dirigées parallèlement à un plan déterminé.

Un minéral incolore placé entre deux prismes de Nicol ou entre deux polaroïdes dont les plans de polarisation sont croisés à angle droit, se pare de couleurs d'interférence magnifiques dont le minéralogiste peut tirer parti pour son identification.

Nous avons ainsi à notre disposition un instrument capable, à la fois de scruter la structure intime des pierres de la croûte terrestre et le moyen physique d'identifier les minéraux qui s'y trouvent assemblées. Mais ici encore intervient une technique de la taille des pierres. Ils faut les rendre transparentes pour pouvoir les observer sous le microscope et pour cela, il faut les réduire en minces pellicules d'une fraction de millimètre, de façon à éviter une absorption trop considérable de la lumière. On y est parvenu en s'inspirant des méthodes des lapidaires.

Il serait fort tentant, pour le spécialiste que je suis, de vous décrire les merveilles architecturales que l'on peut découvrir dans de vulgaires cailloux et la splendeur des couleurs que les jeux de la lumière polarisée y font naître. Un décorateur ou un peintre trouverait là matière à de belles créations.

Qu'il me suffise de dire que la technique microscopique a fait progresser la connaissance du monde minéral autant que celle du monde organique.

*
* *

Depuis que le géologue, ce casseur de cailloux, héritier des hommes des âges de la pierre, s'est assimilé la technique microscopique des minéralogistes, la science des roches et par contrecoup celle de la Terre, a fait des pas de géant.

Suivez-le dans ses excursions. Vous le verrez parcourir le pays sans s'inquiéter des chemins traditionnels, gravissant et dévalant les pentes comme une feuille agitée par le vent, faisant creuser des trous apparemment inutiles, mettant en station au haut des buttes, des instruments brillants autour desquels il se livre à des mouvements mystérieux. Dans les rivières, il récolte des galets quelconques et de l'alluvion. Il frappe chaque rocher de son marteau et en détache un fragment qu'il marque et range soigneusement dans son sac.

S'il ne le prend pas pour un chercheur d'or, seule raison plausible d'une activité aussi extravagante, l'indigène le considère comme un sorcier malveillant qui, tôt ou tard, jettera un mauvais sort aux hommes et au bétail. Sa méfiance serait à son comble s'il pouvait le surprendre le soir quand, au gîte, il extrait ses cailloux de son sac, les retourne de tous côtés, les examine à la loupe, puis en écrase une parcelle qu'il dissout dans des liquides inconnus. Ou bien, quand, ayant sorti du fond d'un coffre où il le dissimule soigneusement, un microscope hérissé de vis et de leviers. il passe de longs moments à étudier la poussière de ses échantillons, l'œil rivé à l'oculaire. Jusque tard dans la nuit, il le verrait encore couvrir d'écriture des carnets de notes ou tracer des lignes incohérentes sur des cartes qu'il bariole ensuite de couleurs vives.

Ce sont des casseurs de pierres de cette sorte, ce sont les Jules Cornet, les Josué Henry de la Lindi, les Robert, les Delhaye, les Sluys, les chanoine Salée et combien d'autres qu'il faudrait citer, qui ont donné gratuitement à la Belgique l'or et l'étain de l'Est congolais, le cuivre et l'uranium du Katanga, les diamants du Kasaï, que sais-je encore.

Mais ce n'est ni le cuivre, ni l'uranium, ni l'or, ni

l'étain qu'ils cherchaient. A cela suffit le prospecteur subalterne. Ce qu'ils voulaient, c'était déchiffrer le visage du Congo, c'était connaître la nature et la structure de ses formations géologiques. Le reste, les richesses minérales, venaient par surcroît; elles s'intégraient presque nécessairement dans le cadre de la géologie générale. Les traits géologiques du Congo s'inscrivent maintenant sur la carte récemment publiée par la Commission géologique du Ministère des Colonies. Cette carte résume dans l'espace d'un bon mètre carré le résultat de l'étude de centaines de milliers d'échantillons, de dizaines de milliers d'affleurements, de *millions de coups de marteau*. Elle est l'aboutissement provisoire d'un labeur humain énorme et d'un courage physique et moral qui mérite d'être honoré et que ceux qui en tirent les fruits ignorent ou feignent d'ignorer trop souvent.

Trois de nos casseurs de cailloux déjà sont tombés victimes de leur devoir, de leur mission de géologue à laquelle ils étaient voués corps et âme. J'ai connu ces héros. C'est en saluant leur mémoire que je veux terminer.

Ce fut d'abord Fernand Delhaye, poignardé au cours de sa mission de 1920 à 1922, en Ruanda-Urundi. Voici comment son ancien adjoint Maurice Sluys raconte le drame : « Un jour de juin 1922 il s'éloigna exagérément de son camp et s'égara dans la brousse au soir tombant. Le ronronnement du tam-tam se faisait entendre au loin. Avec ses huit porteurs et son capita, Delhaye marcha vers la colline d'où venait ce bruit cadencé et lancinant. Il déboucha, à l'improviste, sur une aire où une foule d'indigènes se livraient à une fête bachique. Bientôt, il fut entouré d'hommes ivres gesticulant... C'est en dansant, en chantant, en s'excitant mutuellement que, tout à coup, l'exaltation de ces indigènes se transforma en folie meurtrière. Delhaye reçut deux coups de poignard sous les aisselles. La lame glissa entre les côtes et lui perfora le poumon. Le capita, blessé d'un coup de lance à travers la cuisse, lui passa son revolver dont Delhaye — ce pacifique entre tous — usa en tirant à bout portant sur son agresseur qui fut abattu net... La foule, impressionnée par le coup de feu, se dispersa comme une volée de moineaux. Delhaye fit quelques pas, titubant, puis tomba sur le sol. Le lendemain

seulement, des missionnaires alertés vinrent le relever. Son capita et ses huit porteurs avaient été assassinés.

« Delhaye fut en péril pendant quelques semaines, puis entra en convalescence. A peine remis, il alla reprendre son tracé géologique à l'endroit exact où il l'avait abandonné.

» Ce grave incident se déroula non loin de l'Akanyaru... »

« Par une coïncidence au moins curieuse, écrit encore Sluys, dans ses souvenirs de géologue, dix ans plus tard, l'abbé Salée qui fut l'adjoint de Delhaye de 1920 à 1922, traversant le pays en automobile, fit une fausse manœuvre et fut projeté dans un ravin, où on le retrouva l'épine dorsale brisée. Quelques jours plus tard, il mourait. Cet accident qui privait l'école géologique africaine d'un de ses meilleurs serviteurs eut comme théâtre la même vallée de l'Akanyaru, où son chef de mission avait failli perdre la vie. »

Enfin, récemment, en octobre 1951, nous apprenions avec stupeur à Bruxelles que l'avion qui ramenait notre collègue André Jamotte, professeur à l'Ecole Polytechnique du Hainaut et ancien directeur du Service géologique du Comité spécial du Katanga à Elisabethville, s'était écrasé sur une montagne de l'Atlas, privant la géologie congolaise d'un autre de ses membres éminents.

Ce sont des hommes de cette trempe qui créent le prestige de la science coloniale belge. Ils rejoignent dans les Annales de la conquête du monde minéral, ceux qui ont, depuis la préhistoire, apporté plus de sécurité, plus de bien-être, plus de richesses à l'humanité, ceux qui ont accru son patrimoine spirituel et sa noblesse morale.

Mente et malleo, par l'esprit et par le marteau. Telle est la devise des géologues. Delhaye, Salée et Jamotte l'ont illustrée, ici, d'une façon éclatante.

Les premiers exorcismes juifs et judéo-chrétiens

par **Léon HERRMANN,**
Professeur à l'Université Libre de Bruxelles

Deux passages de Flavius Josèphe nous entretiennent des exorcismes de démons qu'on opère à l'aide d'une plante mystérieuse. Le premier est dans *Guerre*, VII, 6, 3. Il nous apprend que dans une vallée au nord de Machéronte (à 60 stades à l'est du Jourdain, au nord de la mer Morte) poussait une plante nommée du même nom que la vallée Baaras (la flamme). Cette plante couleur de flamme et lumineuse la nuit ne pouvait être prise qu'arrosée d'urine de femme et de sang menstruel. Même alors elle était mortelle pour qui la touchait, si bien qu'on se servait pour la déraciner d'un chien dont le sacrifice épargnait une vie humaine. Devenue alors inoffensive et même bienfaisante, la plante avait la propriété de chasser les démons, c'est-à-dire, comme dit Josèphe, les esprits méchants qui entrent dans les corps des vivants et les tuent.

Le second passage est dans *Antiquités*, VIII, 2, 5 à propos de la sagesse de Salomon qui aurait laissé, avec des formules contre les maladies, des incantations chassant définitivement les démons. Un compatriote de l'historien nommé Eléazar avait, devant lui et en présence de Vespasien, de ses fils, des tribuns militaires et de l'armée, opéré des exorcismes à l'aide d'un anneau dans le chaton duquel se trouvait une plante qu'Eléazar faisait flairer aux possédés; puis, pour démontrer l'efficacité de ce talisman de Salomon, une fois chaque possédé tombé à la renverse, l'exorciste faisait culbuter par le démon chassé un vase d'eau placé à quelque distance, ce qui prouvait bien qu'il était sorti du corps qu'il tourmentait.

Il y a entre les deux passages des liens étroits car il est question dans les deux cas d'une plante et si, dans *Guerre* il s'agit de Machéronte et dans *Antiquités* d'Eléazar, il se trouve que, dans le récit de la prise de Machéronte par Lucilius Bassus, c'est précisément un nommé Eléazar qui, une fois tombé entre les mains des Romains, a conseillé aux assiégés de se rendre (*Guerre*, VII, 6, 4). Comme ce passage suit sans interruption le passage sur la plante Baaras, il y a lieu de croire que l'Eléazar de *Guerre*, VII, 6, 4 est le même que celui d'*Antiquités*, VIII, 2, 5. La séance d'exorcisme s'est-elle produite seulement à Rome puisque Domitien n'était pas à la guerre avec son père ou « ses fils » est-il un pluriel emphatique ? On ne peut le dire avec certitude, mais ce qu'il y a de sûr c'est que l'exorciste, à une date située entre le siège de Machéronte et la mort de Vespasien, s'est servi d'une bague dont le chaton contenait du « baaras » afin de guérir des possédés qui n'étaient sans doute tout simplement que des épileptiques.

Or aucun texte de l'Ancien Testament ne nous renseigne sur les exorcistes juifs, car on ne peut considérer la guérison de l'hypocondrie de Saül par la harpe de David (*Rois*, XVI, 14-16 et XXX, 9 — voir Flavius Josèphe, *Antiquités*, VI, 8, 2 et VI, 11, 2) comme un exorcisme proprement dit et d'autre part l'exorcisation de Sarah épouse du jeune Tobie par l'archange Raphaël dans le livre de *Tobie* nous reporte en réalité à une époque postérieure au début du christianisme.

Si on fait abstraction des exorcismes du Christ ou des apôtres relatés dans les évangiles synoptiques à l'exclusion de l'évangile selon saint Jean, il n'y a de renseignements que dans trois textes du Nouveau Testament.

Le premier nous montre Jean se plaignant à Jésus d'un exorciste étranger au groupe des apôtres et chassant les démons au nom de Jésus, sur quoi celui-ci répond à Jean qu'il faut le tolérer (Mc., IX, 38).

Le second est dans les *Actes des Apôtres* et concerne saint Paul qui commande au nom de Jésus à un démon de sortir du corps d'une esclave possédée, dans la ville de Philippes (XVI, 16-19).

Le troisième est encore dans les *Actes* (XIX, 11-20). Après

avoir dit que non seulement les mains de saint Paul mais encore les mouchoirs ou tuniques qui l'avaient touché guérissaient les malades et terrassaient les démons, l'auteur ajoute que, comme certains exorcistes juifs en tournée essayaient de chasser les mauvais esprits en disant : « Je vous conjure par le Jésus que prêche Paul », l'esprit malin répondit : « Je connais bien Jésus et je sais qui est Paul. Mais vous qui êtes-vous ? » Et l'homme en qui était l'esprit malin sauta sur eux, les maîtrisa et, après les avoir blessés et dépouillés, il les chassa de sa maison. Les *Actes* nous disent que les sept fils d'un grand-prêtre juif nommé Scaeva opéraient ces exorcismes. On nous apprend aussi que beaucoup de gens amenèrent leurs livres de magie sur la place d'Ephèse pour les brûler et qu'il y en avait pour cinquante mille drachmes.

On remarquera que, dans les trois textes, il s'agit d'exorcismes faits au nom du Christ tandis que dans les deux textes de Flavius Josèphe il s'agit d'exorcismes faits selon une tradition remontant à Salomon.

Ces exorcismes juifs sont chronologiquement postérieurs aux premiers exorcismes judéo-chrétiens et nous avons vu que, si la tradition de Salomon magicien se trouve dans le Talmud d'où elle se prolongera jusque dans la seconde sourate du Coran, aucun texte antérieur à Josèphe n'atteste d'exorcismes juifs.

Or il y a dans les Evangiles (Mt., XII, 42; Lc., XI, 31) un endroit où le Christ fait allusion à la Reine du Midi (la reine de Saba) venue pour reconnaître la sagesse de Salomon et déclare, après avoir guéri un démoniaque aveugle et sourd-muet (Mc., XII, 22; Lc., XI, 14) et non loin d'un développement sur le retour d'un mauvais esprit chassé avec sept autres plus méchants que lui (Mt., XII, 43-45; Lc., XI, 24-26), qu'il est lui-même plus que Salomon. N'est-on pas là sur la trace d'une rivalité entre le Christ considéré comme fils de David et le fils de David qu'était le roi Salomon ?

Il y avait en Palestine, à défaut d'une légende de Salomon magicien, une légende de la sagesse du roi Salomon, sagesse purement politique et judiciaire d'ailleurs, et il passait pour avoir composé non seulement 3.000 proverbes et 5.000 vers lyriques, mais encore un traité sur les plantes depuis le cèdre

jusqu'à l'hysope (I *Rois*, V. 9); Eléazar a donc pu attribuer la découverte des propriétés du Baaras au roi Salomon comme les fils de Scaeva ont pu lui attribuer leurs livres magiques. Puis le *Testament de Salomon*, livre postérieur à *Tobie* et dû à un judéo-chrétien, a fondu, semble-t-il, la tradition de la magie de Salomon et celle de la magie chrétienne et il y est question, sinon de la plante, du moins de l'anneau. C'est probablement à ce livre, déclaré apocryphe en 494 par le décret de Gélase, qu'Origène faisait allusion dans son chapitre 35 sur saint Mathieu, XXVI, 63, dont nous avons conservé une traduction latine (Migne, *P. G.*, XIII, c. 17). Au IV^e^ siècle l'*Iter Burdigalense* parle de la crypte où Salomon tourmentait les démons et la pélerine Aetheria ou Silvia raconte avoir vu l'anneau d'ambre avec lequel Salomon a scellé douze hydries d'argent de la basilique Constantinienne où il a enfermé les démons, car cet anneau se trouvait au Golgotha! Le mélange des deux traditions était alors complet et les pèlerins chrétiens croyaient que Salomon avait été, pour exorciser les démons, un précurseur du Christ.

Revenons à la mystérieuse plante d'Eléazar. A quoi l'identifier? Après avoir songé et à la *mandragore* phosphorescente, arrachée à l'aide d'un chien excité à bondir par un appât après avoir été attaché à la racine, et passant pour guérir les épileptiques, et à la *chenamychea* ou *nyctegretum*, arbuste phosphorescent, je suis revenu à l'idée qu'il s'agit plutôt de la plante dite *cynospastos* ou *aglaophotis* qui passait aussi pour guérir l'épilepsie (voir A. Delatte, *Herbarius*, Liège, 1948, p. 145-146). Selon le pseudo-Démocrite dont Pline se fait l'écho (*Histoire Naturelle* XXIV, 17 (102), 160), cette plante croissait parmi les « marbres » (?) d'Arabie et de Perse, ce qui la ferait appeler aussi *marmarotes*, et les mages s'en servaient en Perse pour évoquer les Dieux. Mais il faut avouer que tout cela reste très incertain. Peu importe du reste l'identité de la plante. Le principal est que les deux passages de Flavius Josèphe nous aient permis de montrer que les exorcismes chrétiens ont précédé les exorcismes juifs.

L'Age des peintures de la grotte de Lascaux

par **Elisabeth della SANTA,**
Chargée de cours à l'Université Libre de Bruxelles

La question de l'âge des peintures de la grotte de Lascaux est fort importante. En effet, elle dépasse l'ensemble qui se trouve dans la grotte de Montignac car, selon que l'on aboutit sur ce sujet à telle conclusion ou à telle autre on est amené à modifier des données qui, jusqu'aujourd'hui, étaient considérées comme acquises.

Quelle est la thèse de l'abbé Breuil au sujet de l'âge des peintures de Lascaux ?

La voici, très brièvement résumée : les peintures de Lascaux datent du Périgordien, c'est-à-dire qu'elles sont comprises dans la phase la plus ancienne du Paléolithique supérieur, mieux connue sous le nom d'Aurignacien.

Une remarque préliminaire s'impose. Le nom de Périgordien a été proposé pour la première fois en 1933. On le doit à D. Peyrony (1). Cet auteur, au cours des 27 années de fouilles, poursuivies avec L. Capitan dans l'abri sous roche de La Ferrassie, près Le Bugue (Dordogne) avait observé de bas en haut du gisement : trois couches moustériennes, deux couches périgordiennes et trois couches aurignaciennes (2). Cependant, à Laussel, on avait déjà auparavant observé la présence d'une industrie distincte de l'Aurignacien. Carac-

(1) D. Peyrony, *Les industries « aurignaciennes » dans le Bassin de la Vézère* (*Bull. de la Soc. préhistor. franç.*, t. 30, 1933, pp. 543-559).

(2) D. Peyrony, *La Ferrassie*. Extr. de *Préhistoire*, Paris, t. III, pp. 1-92, 1934, spéc. pp. 4 à 7 et fig. 4.

térisée par des retouches abruptes, on lui avait donné tout d'abord le nom de Capsien (3).

Le nom de Périgordien acquit doit de cité dans le vocabulaire de la Préhistoire dès 1933, mais plus encore à partir de 1936, à la suite des articles de M. Lacorre (4), de D. Peyrony (5) et de A. S. Barnes et H. H. Kidder (6). Anglais, Allemands et Espagnols préfèrent au nom de « Périgordien » celui de Gravettien.

Le Périgordien se distingue de l'Aurignacien dont il est en partie le contemporain, à la fois par les hommes qui ont développé cette civilisation et qui appartiennent au type de Combe-Capelle (7) (tandis que les Aurignaciens proprement dits sont des hommes du type de Cro-Magnon) et par les caractéristiques de leur industrie lithique.

L'industrie périgordienne se reconnaît aux retouches abruptes des outils qui vont du type des pointes de Châtelperron (8) au type des pointes de La Gravette (9). Au contraire,

(3) J. G. Lalanne et J. Bouyssonie, *Le gisement paléolithique de Laussel. Fouilles du Dr Lalanne* (*L'Anthropologie*, t. 50, 1940-1946, p. 15).

(4) M. Lacorre, *Les armatures de flèches de La Gravette. Niveau et industrie auxquels elles se rattachent.* Extr. des *Procès-verbaux de la Société Linnéenne de Bordeaux*, 21 juin 1933-1934, C. R. dans *L'Anthropologie*, Paris, t. 48, 1938, pp. 300-301.

(5) D. Peyrony, *Le Périgordien et l'Aurignacien. Nouvelles observations* (*Bulletin de la Soc. préhistorique française*, n° 11, 1936, pp. 616-619).

(6) A. S. Barnes et H. H. Kidder, *Différentes techniques de débitage à La Ferrassie.* (*Bull. de la Soc. préhistorique franç.*, n° 4, 1936, pp. 272-288; — v. aussi : *Rapport à propos du « Périgordien ». L'Anthropologie*, t. 45, 1935, pp. 489-490).

(7) M. Boule, *Les hommes fossiles. Eléments de Paléontologie humaine*, 3e éd., par H. J. Vallois, Paris, Masson, 1946, pp. 295-296.

(8) H. Breuil, *Essais de stratigraphie des dépôts de l'âge du renne* (*Congrès préhistoriques de France*, Périgueux 1905, pp. 74-83); — v. aussi H. Breuil, *L'Aurignacien présolutréen, Epilogue d'une controverse.* Extr. de *Revue préhistorique*, 4e année, 1909, Paris, Vigot, 1909, pp. 19-20. Le gisement de la Grotte des Fées à Châtelperron (Allier) a été publié dès 1867 dans *Matériaux pour l'histoire positive et philosophique de l'Homme*, t. 3, p. 192.

(9) Les pointes de La Gravette coïncident avec le Périgordien IV de Peyrony. La Gravette se trouve en Dordogne, commune de Bayac. Ce gisement a été fouillé par M. et Mme Lacorre. V. *L'Anthropologie*, t. 42, 1932, pp. 207-209 : *Nouvelles fouilles à La Gravette*, par R. V. Ces fouilles scientifiques des Lacorre avaient été précédées par des recherches qui avaient rendu classique ce gisement. (V. H. Breuil, *Revue mensuelle de l'Ecole d'Anthropologie de Paris*, 1906, p. 242).

les outils typiquement aurignaciens sont plus larges, plus massifs et leurs retouches moins abruptes.

Toutefois il convient d'attirer l'attention sur le fait qu'au gisement de La Ferrassie, si caractéristique du Périgordien, seulement deux pierres couvertes de traits informes ont été trouvées dans les strates appartenant à cette civilisation (niveaux E et J) ([10]). Ce sont là les seuls rudiments d'un art plus qu'embryonnaire. Au contraire, le même gisement contenait dans les strates aurignaciennes d'assez nombreuses œuvres d'art par ailleurs frustes et très sommairement exécutées ([11]).

Le Périgordien de l'abri sous roche de La Colombière, près Poncin, dans l'Ain, a donné à Mayet et Pissot tout d'abord ([12]), à Hallam Movius Jr. ensuite ([13]), des galets et un os de mammouth qui portaient des gravures. Celles-ci représentent des animaux : rhinocéros, chevaux, rennes, ours, ovibos et capridés. Quant aux autres découvertes d'œuvres d'art prétendûment périgordiennes, elles proviennent de gisements dans lesquels leur découverte reste entourée de circonstances peu précises. C'est le cas du cerf peint et du cheval de l'Abri Laba-

([10]) D. Peyrony, *La Ferrassie, op. cit.*, p. 85, fig. 87 (Périgordien supérieur = couche J.).

([11]) D. Peyrony, *La Ferrassie, op. cit.*, p. 51, fig. 50; p. 56, fig. 56; p. 58, fig. 57 et 58; p. 59, fig. 59; p. 63, fig. 63; p. 64, fig. 64 et 65; p. 65, fig. 66; p. 69, fig. 69-70; p. 70, fig. 71; p. 71, fig. 72; p. 73, fig. 75; p. 74, fig. 76; p. 75, fig. 77; p. 76, fig. 78; p. 77, fig. 79; p. 79, fig. 80.

Les fouilles de l'abri périgordien de Laraux, dans la Vienne, publiées en 1950 (*L'Anthropologie*, t. 54, 1950, pp. 214-227) par le Dr L. Pradel et par A. Chollet n'ont fourni que quelques ébauches des plus sommaires, comme le constatent p. 224 les auteurs de ces découvertes.

([12]) L. Mayet et J. Pissot, *L'abri sous roche préhistorique de La Colombière près Poncin (Ain)*, Lyon, A. Rey, 1915, pp. 117, fig. 42; p. 118, fig. 43 et 44; p. 119, fig. 45; p. 120, fig. 46; p. 121, fig. 47; p. 122, fig. 48; p. 123, fig. 50; p. 124, fig. 51 à 53; p. 125, fig. 54-55; p. 126, fig. 56 et p. 127, fig. 57; et pl. XX à XXII et pl. XXIV.

([13]) Hallam L. Movius Jr, *El Arte mobiliar del Perigordiense superior de la Colombière (Ain) y su relación con el desarrollo del arte contemporaneo en la region franco-cantabrica. Comisión internacional para el estudio del arte prehistorico (seccion española)*. Ampurias XIV, Barcelona, 1952, p. 7, fig. 4; p. 8, fig. 5*a* et 5*b*; p. 10, fig. 6 et p. 12, fig. 7*a* et 7*b*.

Le tout se trouve gravé sur un seul galet, v. pp. 7-9.

Peut-être n'est-il pas inutile de constater que l'Aurignacien supérieur (Périgordien) de la Colombière n'est séparé du Magdalénien que par une couche stérile de 100 cm. à 30 cm. Il n'y a pas de Solutréen à Poncin.

tut, à Sergeac ([14]). Quant aux gravures pariétales de Pair-non-Pair (Gironde) elles avaient été datées par F. Daleau, l'auteur de la découverte, du Solutréen ou du Magdalénien ancien ([15]). Plus tard, seulement, l'abbé Breuil ([16]) préféra classer les assises supérieures de ce gisement à l'époque aurignacienne. Enfin, la gravure sur schiste de Péchialet que l'on peut voir au Musée de Saint-Germain-en-Laye a fait l'objet de discussions si vives ([17]) qu'il nous semble préférable de ne pas le proposer en exemple, si l'on veut s'entourer, au point de vue chronologique, du maximum de garanties.

La thèse de l'abbé H. Breuil qui propose de situer au Périgordien les peintures de Lascaux a été exposée dans deux notices ([18]). La seconde de ces notices est particulièrement

([14]) H. Breuil, *Gravures aurignaciennes supérieures de l'Abri Labatut à Sergeac.* Extr. de *Revue anthropologique*, Paris, Nourry, 39e année, n° 4-6, 1929, pp. 147-151; spécialement p. 148, fig. 1; — V. aussi H. Breuil, *Œuvres d'art paléolithiques inédites du Périgord et Art oriental d'Espagne* (*Revue anthropologique*, n° 4-6, avril-juin 1927, p. 105). A propos du cerf peint de l'Abri Labatut : « Un bloc était tombé du plafond de l'abri sur un niveau du foyer aurignacien supérieur à nombreux burins de Noailles. » L'auteur ajoute que des foyers périgordiens ont été allumés par dessus ce bloc et attestent ainsi son âge très archaïque.

Si intéressantes que soient ces données elles nous semblent être de seconde main puisque l'abbé Breuil n'a pas effectué lui-même les fouilles et que L. Didon n'a pas publié cet objet.

De plus, la force de chute du bloc a pu le faire pénétrer dans un niveau antérieur. Pour ces raisons cet exemplaire, si intéressant qu'il soit, ne nous paraît pas absolument convaincant.

([15]) F. Daleau, *Les gravures sur rocher de Pair-non-Pair.* Actes de la Soc. archéol. de Bordeaux, 1897.

([16]) H. Breuil, *Essai de stratigraphie des dépôts de l'âge du renne*, *op. cit.*, pp. 76-77.

([17]) H. Breuil, *Œuvres d'art paléolithiques inédites du Périgord et art oriental d'Espagne* (*Revue anthropologique*, n° 4-6, avril-juin 1927), pp. 101-108; spéc. p. 102 : « La visite... avait pour motif de vérifier les conditions de trouvailles de quelques objets préhistoriques recueillis accidentellement... »; — v. aussi *ibid.*, p. 104, fig. 1. Rappelons toutefois ce passage du même article p. 102 : « MM. Didon, Peyrony et Bouyssonie, qui l'avaient visitée avaient en vain cherché une couche archéologique d'où puissent provenir les silex et les ossements paléolithiques supérieurs épars et s'étaient demandé s'il ne s'agissait pas d'objets introduits de provenance du voisinage. » Ceci à propos de la caverne de Péchialet d'où provient la plaque de schiste dont il est question ici.

([18]) H. Breuil, *Découverte d'une remarquable grotte ornée au domaine de Lascaux, Montignac (Dordogne)* (*C. R. de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, sept.-oct. 1940, Paris, H. Didier, pp. 387-

intéressante. L'abbé Breuil soutient en effet qu'il existe un rapport direct entre l'art périgordien de la France et l'art rupestre du Levant espagnol ([19]). Il en résulterait que l'art du Levant espagnol doit se situer au début du Paléolithique supérieur ([20]).

L'art de l'Espagne orientale serait directement inspiré par l'art périgordien de la France ([21]).

R. Lantier, l'éminent conservateur en chef du Musée des Antiquités nationales, à Saint-Germain-en-Laye, sans apporter d'éléments nouveaux à la thèse de l'abbé Breuil, donne cependant à ce dernier l'appui de sa conviction.

Toutefois, il est dès à présent utile d'attirer l'attention sur ce fait : si l'art français de l'époque préhistorique a influencé l'art de l'Espagne orientale, comme le croient l'abbé Breuil et R. Lantier, cette influence n'a pu s'exercer que pendant le Périgordien (contemporain de l'Aurignacien) puisque, nous disent ces auteurs, dès le Solutréen, les conditions climatiques conditionnées par un net refroidissement de la température ont pratiquement empêché le passage à travers les Pyrénées ([22]) Toute l'argumentation tourne donc autour de la croyance à la parenté indubitable entre les œuvres pré-

390); — H. Breuil, *Une Altamira française : la caverne de Lascaux, à Montignac (Dordogne)* (*ibid.*, sept.-oct. 1941, pp. 347-376).

([19]) On a attribué aux peintures des abris sous roche de l'Espagne orientale des dates très diverses. Si d'aucuns les croient paléolithiques (Breuil, Obermaier, Kühn), d'autres dont nous partageons l'avis (Hernandez-Pacheco) pensent que les plus anciennes ne peuvent être antérieures au Mésolithique. Miles C. Burkitt, *Prehistory. A Study of Early Cultures in Europe and the Mediterranean Basin*, Cambridge, University Press, 1921, pp. 284 et 285, et R. Vaufrey, *L'Anthropologie*, t. 51, 1947, p. 141 ont même proposé de les rajeunir et de les situer au Néolithique. Toute cette question mérite d'être réétudiée avec le plus grand soin. Ceci d'autant plus que H. Breuil dans un articulet récent (*Peintures rupestres d'Afrique et d'Espagne orientale*, *L'Anthropologie*, t. 57, 1953, pp. 576-578) arrive lui-même à la conclusion qu'un tiers des séries anciennes de l'Espagne orientale et la plupart des découvertes récentes datent du Mésolithique.

([20]) Breuil, *Une Altamira française*, *op. cit.*, 1941, p. 373; — et R. Lantier, *La caverne de Lascaux et les origines de l'art rupestre de l'Espagne orientale* (*Revue archéologique*, 6e série, t. 20, 1942-1943, pp. 78-79).

([21]) H. Breuil, *op. cit.*, *loc. cit.* (*C. R. de l'Acad. des Inscript. et Belles-Lettres*, 1941).

([22]) *Ibid.*, p. 374; — R. Lantier, *op. cit.*, p. 78.

historiques de la région franco-cantabrique (et, en particulier, les œuvres de Lascaux) avec celles qui ornent les abris sous roche de l'Espagne orientale.

Dans notre livre : *Les Figures humaines du Paléolithique supérieur eurasiatique*, nous avons déjà dit pour quelles raisons nous partagions plutôt l'avis de Hernandez-Pacheco ([23]) et pourquoi nous estimions que, dans leur ensemble, les œuvres de l'Espagne orientale ne pouvaient être antérieures au Mésolithique ([24]). Mais naturellement, il n'est pas *a priori* impossible d'étendre le nom de Périgordien aux industries mésolithiques, puisqu'il existe, au Tardenoisien par exemple, une technique de la retouche abrupte qui se manifeste sur grand nombre de microlithes ([25]). Mais une telle extension du terme n'est pas, jusqu'ici, dans l'intention de l'abbé Breuil ni de M. Lantier ([26]).

Quant aux œuvres de Lascaux, bornons-nous à les étudier de façon objective en établissant nos comparaisons sur des données certaines, c'est-à-dire sur des objets d'art trouvés dans des niveaux archéologiques bien caractérisés par leurs armes et par leur outillage. Cette comparaison nous permettra de constater si l'âge périgordien, attribué aux œuvres de Lascaux, mérite ou non d'être maintenu.

La grotte de Lascaux a été découverte, on s'en souvient, en septembre 1940. De jeunes garçons : Ravidat, Marsal, Queroy, Cuencas et Estregil, en parcourant un bois du domaine de La Rochefoucauld, situé à 2 kilomètres au sud de la petite ville de Montignac-sur-Vézère, pénétrèrent dans ce qu'ils croyaient être un terrier. A leur grand étonnement, ils trou-

([23]) E. Hernandez-Pacheco *Las pinturas prehistoricas de las Cuevas de la Araña (Valencia) (Comisión de Investigaciones paleontologicas y prehistoricas*, mem. n° 34, Madrid, Mus. nac. de Ciencias naturales, 1924, pp. 158 et ss.).

([24]) E. della Santa, *Les Figures humaines du paléolithique supérieur eurasiatique*, Anvers, De Sikkel, 1947, pp. 4 à 9.

([25]) Voir par exemple H. Obermaier, *Fossil Man in Spain*, New-Haven, The Hispanic Society of America by the Yale University Press, 1925, pp. 324 et 325, fig. 135-136 par exemple.

([26]) D'ailleurs J.-G.-D. Clark, *Die Mittlere Steinzeit*, dans *Historia Mundi. Ein Handbuch der Weltgeschichte*, 1. Bd. : *Frühe Menschheit*, Francke-Verlag, Bern, 1952, pp. 319-320, insiste sur les différences qui existent entre la taille abrupte du Gravettien et celle des instruments mésolithiques, malgré les apparentes similitudes.

vèrent, au bas d'une forte pente, formée par des éboulis, la grotte si justement célèbre aujourd'hui.

Nous avons visité cette caverne pour la première fois en été de 1941 alors qu'elle n'était pas encore connue en Belgique et nous avons fait paraître un bref article à son sujet ([27]). Mais ce sont les notices de l'abbé Breuil ([28]), déjà mentionnées plus haut, qui donnent tous les détails descriptifs souhaitables, tandis que la magnifique illustration du livre de F. Windels constitue un ensemble iconographique de tout premier choix ([29]).

La Grotte de Lascaux comprend une grande salle à peu près ovale, de 30 m $\times$ 10 m; un diverticule qui s'ouvre dans l'axe de la grande salle; un passage surbaissé, une petite salle ronde que l'on appelle l'Abside, au fond de laquelle s'ouvre un puits profond d'une dizaine de mètres et une salle qu'on appelle la nef à cause de la forme de sa voûte et de sa faible largeur. La Nef se prolonge par une crevasse assez étroite qu'on nomme le « Cabinet des Félins » à cause des représentations de félins relevées sur ses parois.

Le Passage et le « Cabinet des Félins » contiennent essentiellement des gravures; dans la Nef, peintures et gravures se combinent avec bonheur. Dans la Salle des Taureaux, ou grande salle d'entrée, et dans le Diverticule axial, les peintures prédominent et les artistes ont utilisé une polychromie plus vive que ne l'ont fait les décorateurs de la Nef et de l'Abside.

Les superpositions partielles ou totales de certaines des œuvres d'art de Lascaux ont permis à l'abbé Breuil de distinguer 17 techniques différentes ([30]). Toutefois, à l'examen, il nous semble que ces techniques peuvent être ramenées à

([27]) E. Saccasyn-della Santa, *La Grotte de Lascaux à Montignac-sur-Vézère. Apollo* n° 6, Bruxelles, nov. 1941, pp. 6-8.

([28]) V. note 18 ci-dessus.

([29]) F. Windels, *Lascaux, Chapelle Sixtine de la Préhistoire.* Centre d'études et de documentation préhistoriques, Montignac-sur-Vézère (Dordogne), 1948.

Quelques relevés de dessins exécutés par Maurice Thaon et imprimés sous la forme de cartes illustrées avaient déjà contribué à faire connaître la grotte avant que ne paraisse le travail de F. Windels.

([30]) H. Breuil, *op. cit.*, 1941, pp. 352 à 359. Aux 13 techniques s'ajoutent celles que décrit l'auteur des pp. 359 à 367 pour les autres parties de la grotte.

7 ou 8 groupes d'œuvres d'art. En effet, on a pu, à la même époque, utiliser des couleurs différentes : il ne s'ensuit pas nécessairement qu'un procédé technique différent a été appliqué.

Nous distinguerons donc à Lascaux :

1. La technique des traits linéaires peu épais, tracés au moyen de couleur rouge ou noire;

2. La technique des contours larges avec bavures souvent intentionnelles;

3. La technique des figures pommelées;

4. La technique du pommelage diffus qui crée l'impression d'une teinte plate ([31]). En réalité cette technique n'est qu'une variante de la technique n° 3;

5. La technique qui combine les tracés linéaires rouges, bistres ou noirs avec un remplissage de la figure au moyen d'une ou de deux teintes.

Nous serions tentés d'ajouter trois techniques dont il n'est fait mention qu'occasionnellement dans les articles de l'abbé Breuil :

6. La technique des contours ponctués : on constate sa présence dans la Salle des Taureaux, devant et au-dessus de la tête du taureau n° 9 ([32]) ainsi que sur la voûte du diverticule axial entre les têtes des *Bos longifrons* ([33]) (n[os] 23, 24 et 44);

7. La technique citée cependant par Breuil ([34]) sans toutefois qu'elle soit mise assez en évidence : c'est la technique de

([31]) Les admirables photographies de Windels permettront à ceux qui n'ont pas eu l'occasion de visiter Lascaux de constater que nombre de figures qui, à distance, paraissent avoir été exécutées en teintes plates, ont été peintes en réalité au moyen d'un tampon circulaire (extrémité effibrée d'une branche ?). La couleur forme donc des disques juxtaposés; ensuite l'artiste a étendu la couleur par estompage, afin de réunir les taches circulaires. C'est cela qui crée cette impression de pommelage diffus.

([32]) L'abbé Breuil, il est vrai, *op. cit.*, 1941, p. 354, signale un bouquetin du Diverticule axial « tracé en ponctuations bistres assez atténuées ». On l'aperçoit p. 18 de l'ouvrage de Windels, sous-jacent au bovidé n° 24; toutefois, par dessus les ponctuations de la ligne dorsale on peut suivre un trait noir continu qui délimite l'animal. A cause de cela, nous hésitons à le faire entrer dans la 6[e] technique. Pour le museau ponctué de la Salle des Taureaux, v. F. Windels, *op. cit.*, p. 94, n° 9.

([33]) F. Windels, *op. cit.*, p. 18.

([34]) H. Breuil, *op. cit.*, 1941, pp. 362-365.

la peinture cernée subséquemment au moyen de traits de gravure. Cette gravure est, à quelques exceptions près, déliée et délicate : elle révèle une perfection très grande des silhouettes représentées. Elle se manifeste surtout dans la Nef.

8. La technique qui remplace le pommelage diffus par un hachurage en larges bandes. La figure 33 du Diverticule est typique à cet égard ([35]).

On remarquera en outre que plusieurs des figures combinent, en une seule représentation, plusieurs des techniques précitées. Prenons l'exemple du *Bos longifrons* rouge à tête noire qui porte le n° 21 des relevés de Windels ([36]). On voit : la technique des traits peints linéaires pour la reprise de la ligne dorsale et pour les cornes; la technique du pommelage diffus pour le corps; la teinte plate noire pour la tête; la technique des larges traits à bavures intentionnelles au bas du poitrail et au départ de la ligne abdominale.

Dès lors, on peut se demander si la superposition des techniques picturales de Lascaux peut réellement fournir des données précises pour établir la chronologie des œuvres d'art. Nous estimons qu'il faut se montrer à ce sujet d'une extrême prudence.

En effet, il est des endroits où les peintures sous-jacentes offrent un aspect beaucoup plus usé que celui des œuvres surimposées. C'est le cas par exemple, dans la Salle des Taureaux, d'un des petits cerfs en bistre et noir, qu'oblitère en partie le grand *Bos longifrons* n° 13 ([37]) ou encore, dans le Diverticule axial, du capridé en partie oblitéré par le bovidé n° 24 ([38]). Dans des cas comme ceux-là naturellement, la superposition et l'usure plus forte d'une des images peuvent fournir une indication intéressante. Par analogie, une figure comme celle qui, au fond du puits, représente un rhinocéros tichorhinus ([39]) et qui offre un degré d'usure beaucoup plus accentué que la scène peinte à la droite de cet animal peut être considérée comme plus ancienne.

([35]) F. WINDELS, *op. cit.*, p. 85, en haut.
([36]) *Ibid.*, fig. p. 74.
([37]) *Ibid.*, p. 77, fig. en couleurs.
([38]) *Ibid.*, fig. p. 59.
([39]) *Ibid.*, p. 56, fig. à comparer avec la scène de droite p. 57.

Mais toutes les superpositions ne fournissent pas de semblables indications.

Pour illustrer ceci, l'exemple le plus remarquable qui se présente à Lascaux est, à coup sûr, celui que montrent les groupes de taureaux blancs et des animaux rouges et noirs, dans le fond de la Salle des Taureaux.

Tandis que dans le groupe formé par les animaux auxquels Windels a donné les indicatifs 8 à 11 ([40]) on constate les superpositions suivantes, partielles ou complètes :

1. Petit cerf d'aspect usé, peint en bistre clair, à légers contours linéaires noirs (fait partie du groupe n° 11);

2. Ponctuations rouges sous le museau du *Bos longifrons* n° 9;

3. *Bos longifrons* cerné d'un large trait noir à bavures intentionnelles, avec rehauts blancs et ponctuations noires (n° 9);

4. Cheval « chinois » n° 8 peint en ocre rouge avec contours noirs, crinière et sabots noirs;

5. Deux petits chevaux « chinois » ([41]) en bistre foncé et noir.

Ce qui, dans ces superpositions nous intéressera surtout, c'est que le cheval « chinois » n° 8 est superposé au grand bovidé noir et blanc, n° 9.

En effet, une superposition exactement inverse si situe dans le groupe voisin : le grand bovidé noir et blanc n° 13 surmonte cette fois la vache ocre rouge à tête et sabots noirs, n° 14, ainsi que le démontre très judicieusement Windels ([42]) au moyen d'une photo à l'infra-rouge. L'abbé Breuil avait sans doute remarqué cette contradiction dans les superpositions d'œuvres de techniques différentes, puisqu'il suppose que. dans le groupe 8-9 (il dit à tort 9 et 10) l'apparente superposition de la figure rouge et noire pourrait être due au fait que le rouge, « couleur plus riche » a prédominé sur le noir ([43]). Remarquons cependant que, dans le groupe n[os] 8

([40]) F. Windels, *op. cit.*, fig. p. 20.

([41]) L'abbé Breuil a donné à ces chevaux le nom de « chevaux chinois » par certaine analogie de leur forme avec celle des terres cuites ou des peintures chinoises.

([42]) F. Windels, *op. cit.*, p. 93, les 2 figures.

([43]) H. Breuil, *op. cit.*, 1941, pp. 356-357.

et 9, c'est la tête et la crinière noires du cheval rouge et noir qui se superposent à l'échine du bovidé noir et blanc.

Il faut donc admettre que des techniques différentes ont pu être utilisées simultanément ou qu'elles se sont succédé alternativement. La partie gauche de la scène prouve qu'on a d'abord peint le bovidé noir et blanc et seulement plus tard (bien que pas nécessairement longtemps après) le cheval rouge et noir. Au contraire, dans la partie droite de la scène, on a commencé par peindre le bovidé rouge et noir (de même technique que le cheval n° 8) et ensuite (mais peut-être pas très longtemps après) on a exécuté par dessus le grand bovidé noir et blanc.

Cet exemple montre combien il faut être prudent lorsqu'on veut faire coïncider une technique avec une époque déterminée (ce qui, en Préhistoire, implique souvent une durée de plusieurs millénaires).

Que conclure de cet exemple ?

Ou bien que le taureau n° 13 a été exécuté ultérieurement au taureau n° 9 et à l'imitation de celui-ci; ou bien que les figures rouges et noires et que les figures blanches et noires sont, à peu de chose près, contemporaines les unes des autres. L'artiste a pu utiliser une technique, recourir ensuite à une autre technique puis reprendre sa première manière. En y regardant de près, on s'aperçoit que l'on a donné le nom de technique à des procédés destinés à rendre le mieux possible l'impression créée par la vue de l'animal. Superposition n'implique donc pas nécessairement durée fort longue.

Ceci dit et ces réserves étant faites, examinons les œuvres les plus caractéristiques de la Grotte de Lascaux et comparons-les, dans la mesure du possible, avec des objets d'art bien datés.

On ne pourra tenir compte, comme objets d'art bien datés, que des œuvres d'art sur objets mobiliers trouvés par des chercheurs qualifiés, dans des couches archéologiques contenant un outillage et des armes caractéristiques : entendons par là, pour le Périgordien, des pointes à retouches abruptes évoluant du type de Châtelperron au type de La Gravette; pour le Solutréen, des feuilles de laurier, des feuilles de saule ou des feuilles de gui, ou encore des pointes à cran; pour le Magdalénien, des burins « bec de perroquet » ou encore des pointes

à base fourchue, des harpons, des tridents ou des propulseurs.

En outre l'analyse des œuvres elles-mêmes pourra, dans une certaine mesure, faciliter le rapprochement avec des élément morphologiques propres à une subdivision du Paléolithique supérieur. Nous reprendrons ceci en détail dans les pages qui vont suivre.

Mais une remarque préalable vient encore à l'esprit : un des éléments qui, aux yeux de l'abbé Breuil, constitue une preuve de l'âge périgordien, donc très ancien, des œuvres de Lascaux est la représentation en perspective tordue, des cornes des bovidés d'une part et de leurs sabots bisulques d'autre part.

Cet argument ne possède à nos yeux qu'une valeur très relative : en effet, s'il est vrai que quelques-uns des bovidés de Lascaux ont les cornes représentées en perspective tordue, [cela est vrai notamment pour les bovidés nos 9, 13, 15, 18, 24, 26 et 53ter (44)] il existe dans la même grotte et en nombre aussi considérable, des bovidés dont les cornes sont soit en profil absolu, soit en perspective normale [voir par exemple les bovidés nos 21, 23, 40, 62, 63 et 65 (45)]. Il en est de même pour les cervidés : dans un même groupe d'œuvres, considérées comme assez anciennes vu leur état d'usure relative [nous faisons allusion au groupe de petits cerfs n° 11 qui orne le fond de la Salle des Taureaux (46)] on voit que la ramure du cerf qui se trouve le plus à gauche est vue en perspective tordue. Le cerf qui occupe le centre possède des ramures représentées en perspective exacte ou peu s'en faut. Il ne semble donc pas qu'il y ait là un stade inévitable dans l'évolution de l'art. Ceci d'autant plus que, sur une même figure, on voit les cornes en profil absolu et les sabots en perspective tordue [les deux bisons mâles opposés par la croupe et qui portent le n° 65 notamment (47)] ou encore, les cornes en perspective normale et les sabots en perspective tordue, [comme c'est le cas du *Bos longifrons* n° 40, dans le Diverticule axial (48)]. D'autre part, si l'on songe aux bovidés sculptés ou peints

(44) F. Windels, *op. cit.*, pp. 20, 77, 79, 115, 84 et 107.
(45) *Ibid.*, pp. 21, 51, 58, 61, 64 et 75.
(46) *Ibid.*, p. 25.
(47) *Ibid.*, p. 21.
(48) *Ibid.*, p. 61.

dans les tombeaux égyptiens de l'époque pharaonique, on constate que l'utilisation de la perspective tordue pour la représentation des cornes était chose très courante ([49]), malgré l'âge relativement tardif de ces œuvres. Comme les mains au patron que l'on retrouve jusque dans l'art néolithique de la Nouvelle-Guinée hollandaise ([50]), il nous semble que ces éléments ne fournissent aucune indication chronologique.

L'abbé Breuil, pour prouver l'âge périgordien des animaux qui, à Lascaux, ont les cornes en perspective tordue, fait état du cerf élaphe peint sur un bloc de pierre long de 40 cm et que Didon a recueilli jadis dans l'Abri Labatut à Sergeac (Dordogne) ([51]). Didon, si soucieux de faire connaître au public ses intéressantes découvertes, est malheureusement décédé avant d'avoir publié cette pièce. S'il est vrai que l'Abri Labatut a fourni un niveau archéologique qui date de l'Aurignacien (*sic*) supérieur ([52]), il convient de rappeler que le bloc en question s'était détaché de la voûte. Il nous semble que, malgré son intérêt, la peinture de l'Abri Labatut doit être considérée avec autant de prudence que de réserve. Répétons-le : la représentation des cornes en perspective tordue, loin d'être une particularité propre au Paléolithique supérieur se retrouve en bien des endroits et à des époques extrêmement éloignées dans le temps. Qu'il me suffise d'ajouter à ce qui a été dit, l'exemple des *Bubalus antiquus* du Fezzan, publiés par Frobenius ([53]) et que plus personne, depuis les remarquables articles d'Hugo Obermaier ([54]) et de R. Vaufrey ([55]) ne date encore du Paléo-

([49]) V. par ex. A. MEKHITARIAN, *Peinture égyptienne*, Ed. Skira, 1954, pl. pp. 11, 76, 96, 98 etc.

([50]) J. RÖDER, *Felsbildforschung auf West Neu-Guinea. (Paideuma*, Bd. I, 1938, Heft 2); — J. RÖDER, *Praehistorische onderzoekingen in de Mac Luer Golf, Nederlandsch West Nieuw-Guinea*, vol. III, n° 4, 1938; — G. L. TICHELMAN en W. J. DE GRUYTER, *Nieuw-Guineesche Oerkunst*, Deventer, W. Van Hoeve, 1944, pl. III, IV, V, XVIII, XXXIII, XL, XLI.

([51]) H. BREUIL, *Gravures Aurignaciennes supérieures de l'Abri Labatut à Sergeac. (Op. cit., loc. cit.)*.

([52]) *Ibid., loc. cit.*

([53]) L. FROBENIUS, *Ekade Ektab. Die Felsbilder Fezzans*, Leipzig, O. Harrassowitz, 1937, pl. IV, Va, XIX, XXXVIII, XLIII, LXV, LXVII.

([54]) H. OBERMAIER, *L'âge de l'art rupestre nord-africain (L'Anthropologie*, t. 41, 1931, pp. 65-74).

([55]) R. VAUFREY, *L'âge de l'art rupestre nord-africain (Ipek*, 1938, pp. 10-29) et R. VAUFREY : *L'art rupestre nord-africain (Archives de l'Institut de Paléontologie humaine*, mém. n° 20, Paris, Masson, 1939). Spéc. p. 120.

lithique, mais bien plutôt d'un Néolithique, plus ancien cependant que celui de l'Europe occidentale.

La représentation des cornes ou des sabots bisulques, en perspective tordue, nous paraît être simplement un des aspects particuliers que peut revêtir cette disposition de l'esprit que Luquet a appelée le « réalisme intellectuel » ([56]) et que le professeur G. Smets et moi-même avons préféré dénommer le style discursif ([57]). C'est une tournure d'esprit de l'artiste qui peut se manifester dans divers pays et aux époques les plus différentes : ce n'est nullement une nécessité liée au facteur temps. Elle n'implique aucune antériorité et ne peut en aucun cas servir de critère pour l'attribution d'un âge à une œuvre d'art.

Dans l'ensemble des œuvres de Lascaux, les petits cerfs n° 11 au fond de la Salle des Taureaux ([58]) et le petit cerf n° 16 de la même salle ([59]) sont incontestablement, avec le rhinocéros du puits ([60]), les œuvres les plus anciennes de Lascaux, du moins les plus anciennes des œuvres peintes. Ces figures sont plus usées, plus estompées que celles qui les environnent et qui leur sont partiellement surimposées.

Les cerfs très délicats, beaucoup plus petits que les autres figures, ont pu naturellement faire penser aux jolis cervidés et capridés de la Cueva de la Araña par exemple ([61]). Cependant la technique est très différente en Dordogne de ce qu'elle est en Espagne orientale. De plus, il est étonnant que l'art contemporain de la Dordogne, tel qu'il est figuré sur des blocs calcaires trouvés dans les strates bien datées de La Ferrassie, soit à ce point différent des cerfs élégants et impressionnistes de Lascaux. Les rudiments de peintures et les gravures au burin, maladroites et sans art des niveaux aurignaciens de La Ferrassie nous incitent à une grande prudence lorsqu'il s'agit de situer dans le même moment les cerfs des groupes 11 et 16. La lourdeur et l'immobilisme sont assez typiques de l'art auri-

([56]) G.-H. Luquet, *L'Art primitif*, Paris, Doin, 1930, pp. 67-69.

([57]) E. Saccasyn-della Santa, *Les Figures humaines du Paléolithique supérieur eurasiatique*, *op. cit.*, pp. 107-112.

([58]) F. Windels, *op. cit.*, pp. 76 et 77.

([59]) *Ibid.*, p. 79.

([60]) *Ibid.*, pp. 56-57.

([61]) E. Hernandez-Pacheco, *Las pinturas prehistoricas de las Cuevas de la Araña (Valencia)*, *op. cit.*, 1924, pl. XXI.

gnacien et périgordien. Les galets gravés de la Colombière en fournissent la preuve ([62]). Ici au contraire, les cerfs sont en mouvement, les uns en pleine course, les autres tendant le cou comme pour prendre le vent. On songe davantage aux hardes de cerfs de Limeuil ([63]) ou au troupeau de rennes de Teyjat ([64]) qui datent du Magdalénien.

Néanmoins, le rhinocéros à narines cloisonnées qui, au fond du puits, à Lascaux, semble s'éloigner du groupe dont nous parlerons plus loin, mais dont il ne fait pas partie ([65]), n'est pas sans offrir quelques similitudes avec le rhinocéros gravé que Mayet et Pissot ont déchiffré sur un galet de La Colombière ([66]). Mais ce dernier est plus lourd, un peu moins adroitement exécuté. En tout cas, le rhinocéros de Lascaux, bien plus que les ébauches périgordiennes trouvées par Hallam Movius Jr. ([67]), bien plus aussi que l'esquisse provenant d'Arcy-sur-Cure, dans l'Yonne ([68]), se rapproche du rhinocéros peint de Font-de-Caume que Capitan, Breuil et Peyrony dataient jadis du Magdalénien ([69]). Il est vrai, rappelons-le, que les œuvres pariétales ne peuvent, par elles-mêmes, fournir de donnée chronologique. Il n'est pas *a priori* impossible que le rhinocéros de Lascaux, qui est l'une des plus anciennes

([62]) L. Mayet et J. Pissot, *op. cit.*, pl. XX à pl. XXIV (à l'exception toutefois de la tête de cheval, pl. XXI, n° 6).

([63]) L. Capitan et J. Bouyssonie, *Un atelier d'art préhistorique : Limeuil, son gisement à gravures sur pierre de l'âge du renne (Publ. de l'Inst. intern. d'Anthr.* n° 1, Paris, Nourry 1924, pl. XV, n° 58).

([64]) L. Capitan, H. Breuil, Bourrinet et Peyrony, *La Grotte de la Mairie à Teyjat (Dordogne)*. Fouilles d'un gisement magdalénien (*Rev. de l'Ecole d'Anthr. de Paris*, 18e année, 1908, p. 212, *fig. 97c*).

([65]) Voir note 60 ci-dessus.

([66]) L. Mayet et J. Pissot, *op. cit.*, p. 126, fig. 56, descript. pp. 126-128 et pl. XXII.

([67]) Hallam Movius Jr, *op. cit.*, p. 10, fig. 6, nos 5 et 6 et p. 12, fig. *7a*.

([68]) H. Breuil, *Rhinocéros gravé sur schiste de la Grotte du Trilobite, à Arcy-sur-Cure (Yonne)* (*Rev. de l'Ecole d'Anthropol.*, Paris, 1906, p. 243).

([69]) L. Capitan, H. Breuil et D. Peyrony, *La caverne de Font de Gaume*, Monaco-Chêne, 1910, p. 144, fig. 113, descript. p. 143 à 145 et pl. IV.

Il existe aussi une ébauche de rhinocéros, mais des plus sommaire à la Ferrassie (*op. cit.*, p. 76, fig. 78) dans l'Aurignacien IV. Une tête de rhinocéros certainement magdalénienne a été recueillie dans la grotte de Gourdan (Haute-Garonne) dans l'assise des gravures sur harpons. v. E. Piette, *Classification des sédiments formés dans les cavernes pendant l'âge du renne* (*L'Anthropologie*, 1904, p. 147, fig. 27).

œuvres de la Grotte, à en juger par son aspect usé de l'extrême fin du Périgordien ou peut-être du Solutréen ou même d'un Magdalénien primitif.

L'une des premières figures peintes que l'on aperçoit sur la paroi gauche en pénétrant dans la Salle des Taureaux, à Lascaux, représente un animal hybride que, faute de mieux, on a appelé « La Licorne » ([70]). Exécuté au trait large, à bavures intentionnelles, cet animal porte sur le flanc de grandes ocellations. Les cornes font songer à l'antilope saïga, la bosse de l'échine rappelle plutôt le bison, la patte postérieure est d'un équidé, ce que vient contredire la queue très courte. Bref, il s'agit à n'en pas douter d'un animal hybride, né de l'imagination de l'artiste. En effet tous les autres animaux sont très reconnaissables et on ne sent pas non plus ici que la maladresse ou l'incapacité de l'artiste serait à l'origine de l'image. Au contraire celle-ci est vigoureuse; les pattes postérieures sont habilement rendues.

En recherchant dans les œuvres d'art mobilier, on constate que c'est au Solutréen qu'apparaissent les premières représentations d'animaux hybrides. L'atelier solutréen du Roc, découvert en 1927 par le Dr Henri-Martin ([71]) contenait, enfouie dans les dépôts, une frise sculptée d'un très haut intérêt. Sur l'un des blocs sculptés qui la composent on aperçoit un bovidé à tête de suidé ([72]). D'autre part des femelles gravides ont aussi été représentées. La « Licorne » à en juger par sa panse très tombante est, elle aussi, une femelle gravide. Il nous semble que La Licorne ne peut remonter à une époque antérieure au Solutréen car ni l'Aurignacien ni le Périgordien n'ont donné de représentations d'animaux hybrides et gravides. Quant aux petits chevaux au corps lourd, aux pattes fines et assez courtes et à la tête très petite, on en aperçoit une importante série dans la Salle des Taureaux et surtout dans le Diver-

([70]) F. Windels, *op. cit.*, p. 52.

([71]) Henri-Martin, *La frise sculptée et l'atelier solutréen du Roc (Charente) (Archives de l'Institut de Paléontologie humaine*, n° 5, Paris, Masson, 1928); — Henri-Martin, *L'atelier solutréen du Roc (Charente). Sa frise sculptée* (*L'Anthropologie*, t. 38, 1928, pp. 1-16); — Henri-Martin, *Les sculptures du Roc (Charente)* (*Préhistoire*, t. 1, 1932, pp. 1-8 spécialement).

([72]) Henri-Martin, *L'atelier solutréen du Roc (Charente)*, *op. cit* , p. 7, fig. 2, descript. pp. 6-7.

ticule axial. L'abbé Breuil les a appelés les « chevaux chinois » à cause de leur ressemblance avec les chevaux funéraires, en terre cuite de l'époque T'ang.

Tout d'abord, signalons qu'il n'est pas nécessaire de penser que les « chevaux chinois » correspondent à une race distincte des autres chevaux représentés pendant le Paléolithique. Dans la Nef, à Lascaux, il existe aussi une grande vache noire dont le corps est très massif et dont la tête offre des dimensions extrêmement réduites. Ce peuvent donc être, sans plus, des tendances à la stylisation.

A Cabrerets (Lot), deux des chevaux de la Caverne David ([73]) offrent les mêmes caractéristiques, poussées à l'extrême. Mais ils sont superposés à un très beau saumon réaliste qui rappelle, bien plus que des œuvres aurignaciennes, les saumons du bâton de Lortet ([74]) qui datent du Magdalénien.

On ne voit donc pas sur quoi se base l'attribution à l'Aurignacien (ou Périgordien) des chevaux de Cabrerets. On ne l'a jamais clairement expliquée. Quant au petit cheval de l'Abri Labatut à Sergeac c'est lui qui, selon Breuil ([75]), fournirait la preuve de l'âge périgordien des chevaux chinois. Nous avons déjà dit que les circonstances de la découverte de cette pièce manquent de précision. D'autre part, on sera frappé par la ressemblance qui existe entre les chevaux de Lascaux et le cheval (ou la jument) de Teyjat, gravé à proximité des diablotins dans lesquels S. Reinach voyait des ratapas ou esprits d'ancêtres ([76]).

Le bâton de Teyjat provient bien d'un niveau magdalénien. On est frappé aussi en contemplant le fragment de bâton de commandement orné d'un cheval gravé et qui provient du

([73]) A. Lémozi, *La Grotte-temple de Pech-Merle*, Toulouse, *Les Arts graphiques*, s. d.

([74]) E. Piette, *Notes pour servir à l'histoire de l'Art primitif* (*L'Anthropologie*, t. 5, 1894, p. 144, fig. 15, descript. pp. 144-145).

([75]) H. Breuil, *Gravures aurignaciennes supérieures de l'Abri Labatut* (*op. cit., loc. cit.*, spéc. p. 149, fig. 1).

([76]) S. Reinach, *Le bâton de Teyjat et les ratapas. Cultes Mythes et Religions*, t. IV, Paris, Leroux, 1912, pp. 361-368, spéc. p. 367; — L. Capitan, H. Breuil, P. Bourrinet et D. Peyrony, *Observations sur un bâton de commandement orné de figures animales et de personnages semi-humains* (*Rev. de l'Ecole d'Anthropologie de Paris*, t. 19, 1909, pp. 62-76, spéc. p. 65, fig. 5).

Magdalénien ancien du Kesslerloch, à Thayngen (Suisse), de la ressemblance qu'il offre avec les chevaux gravés et peints dans la Nef, à Lascaux ([77]). A Limeuil le type du « cheval chinois » à tête fine existe à côté de chevaux plus lourds ([78]).

Les Magdaléniens ont aimé représenter des chevaux. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les représentations de cet animal trouvées à La Madeleine ([79]) ou à Isturitz ([80]) pour s'en convaincre.

Si on compare les chevaux de Lascaux si élégants, malgré leur silhouette ramassée, avec les chevaux gravés de La Colombière par exemple ([81]), on constate que ceux-ci, loin d'avoir la petite tête des chevaux de Lascaux, de Thayngen ou de Teyjat ont la tête massive et assez grande ([82]).

Sur la paroi gauche, vers le fond du Diverticule axial, l'artiste préhistorique a peint une patte de cheval isolée. Les représentations partielles d'animaux sont tout à fait typiques du Magdalénien. Rappelons les pattes sculptées de chevaux qui ont été trouvées à Isturitz dans le niveau magdalénien ([83]). L'une de ces figures, percée à son extrémité, devait même servir de pendeloque.

Dans le passage qui conduit de la Salle des Taureaux vers l'abside, les gravures parfois encore rehaussées de peinture se substituent aux peintures polychromes de la grande salle et du diverticule. Vers le milieu de la paroi droite sur une hauteur totale de 18 cm on peut voir une petite tête de bouquetin gravée avec hardiesse. Les longues cornes recourbées, l'œil

([77]) A. Schenk, *La Suisse préhistorique. Le Paléolithique et le Néolithique*, Lausanne, 1912, p. 129, fig. 40.

([78]) L. Capitan et J. Bouyssonie, *Un atelier d'art préhistorique : Limeuil, op. cit.*, pl. XXII, n° 92; pl. XXIV, n° 16*bis*.

([79]) L. Capitan et D. Peyrony, *La Madeleine, son gisement, son industrie, ses œuvres d'art*, Paris, Nourry, 1928, Public. de l'Instit. intern. d'Anthropol., p. 42, fig. 19; p. 48, fig. 24, 2*a* 5*b*; pl. X.

([80]) R. de Saint-Périer, *La Grotte d'Isturitz*. — I. *Le Magdalénien de la salle de Saint-Martin* (*Arch. de l'Inst. de Paléontol. hum.*, mém. 7, Paris, Masson, 1930, p. 88, fig. 71; p. 91, fig. 74; pp. 97 à 100, fig. 81 à 85 et pl. IX).

([81]) L. Mayet et J. Pissot, *op. cit.*, pl. XX, fig. 2 et pl. XXI, fig. 6.

([82]) Hallam Movius Jr, *op. cit.*, p. 7, fig. 4, et p. 10, fig. 6, n° 4.

([83]) R. de Saint-Périer, *op. cit.*, p. 61, fig. 46, p. 62, fig. 47, et p. 104, fig. 88. Voir aussi E. Piette, *op. cit. Anthropologie*, t. 5, 1894, p. 136, fig. 4 et 4*a*, étude d'un pied de ruminant (bovidé) du Mas d'Azil.

oblique, la glandule et la ligne de l'échine que remplacent une série de petits traits verticaux et parallèles ([84]) rappellent de façon étonnante la tête de bouquetin gravée sur le dos de la lampe magdalénienne trouvée en 1898 à La Mouthe par E. Rivière ([85]).

A l'entrée de l'Abside, sur la paroi droite, se déroule une longue plume ou une liane ([86]). C'est le nom que l'on a donné en réalité à un signe, peut-être magique ou symbolique, mais que l'on rencontre fréquemment sur des objets mobiliers du Magdalénien. C'est une ligne plus ou moins droite, plus souvent sinueuse, tracée sur divers objets. Elle se hérisse de part et d'autre de traits parallèles. Ceux-ci forment un motif qui peut aussi bien rappeler une plume qu'une palme schématisée, qu'une arête ou une épine dorsale stylisée. Nous citerons quelques exemples. Qu'il nous suffise de rappeler le signe identique trouvé dans l'art mobilier de Limeuil ([87]) : ce signe est gravé sur un schiste ardoisier et la pièce a été extraite d'un milieu caractérisé par des burins bec de perroquet et par des harpons à deux rangs de barbelures.

La Grotte du Mas d'Azil a livré deux objets identiques : l'un se trouvait dans la collection Ladevèze ([88]), l'autre dans la collection Piette ([89]). L'assise des gravures simples de la Grotte des Espélugues, à Lourdes, a fourni un motif analogue ([90]); de même, l'assise des gravures et des harpons de Gourdan ([91]) ainsi que la couche E d'Isturitz ([91']).

Un propulseur de Saint-Michel d'Arudy porte un ornement

([84]) F. Windels, *op. cit.*, p. 103 en bas à droite.

([85]) E. Rivière, *La lampe en grès de la Grotte de La Mouthe (Dordogne)*. Extr. du *Bull. de la Soc. d'Anthrop. de Paris*, t. X, IV[e] série, Paris, 1899, p. 7, fig. 2. Descript. pp. 1-11. Trouvée en 1899 dans un foyer magdalénien.

([86]) F. Windels, *op. cit.*, p. 105 en bas à droite.

([87]) L. Capitan et J. Bouyssonie, *Un atelier d'Art préhistorique : Limeuil*, *op. cit.*, pl. XXXI, fig. 130. Voici ce qu'en disent les auteurs : ...« peut représenter soit un simple ornement de fantaisie, soit un végétal (pin), soit des arêtes de poisson très stylisées ».

([88]) E. Piette, *L'art pendant l'âge du renne*, Paris, Masson, 1907, pl. 56, n° 4.

([89]) *Ibid.*, pl. 48, n° 4.

([90]) *Ibid.*, pl. 36 et pl. 34, n° 9.

([91]) *Ibid.*, p. 88, fig. 86.

([91']) E. Passemard, *La Caverne d'Isturitz en Pays Basque* (*Préhistoire*, t. IX, 1944, p. 69, fig. 43).

de ce genre ([92]) et l'on sait que le propulseur a toujours été considéré jusqu'ici comme typiquement magdalénien. Un objet en ivoire de La Madeleine ([93]) est gravé du même signe et l'on se souviendra qu'on le rencontre aussi sur la curieuse scène de Raymonden (Chancelade) ([94]) où l'on voit des personnages groupés devant une tête et des pattes de bison. Enfin on retrouve à Teyjat cette ligne barbelée représentée sur un fragment de stalagmite ([95]), de même qu'au Salève ([96]) et qu'à Isturitz ([97]). Si nous ne devions nous montrer très réservée à l'égard de la date à attribuer aux peintures pariétales, nous ajouterions l'exemplaire relevé sur la paroi de la Grotte de Pindal, par l'abbé Breuil lui-même qui le date du Magdalénien ([98]) ainsi que celui de la Grotte de Marsoulas (Haute-Garonne).

Les nombreux objets d'art mobilier permettent d'affirmer que ce motif, pourtant peu esthétique, date incontestablement du Magdalénien ou du moins des niveaux auxquels on est convenu jusqu'ici de donner ce nom. L'objet en bois de renne, hérissé de pointes et qui provient des niveaux magdaléniens de Veyrier (Haute-Savoie) ([99]) est peut-être apparenté aux représentations dont nous venons de parler.

Les bisons opposés par la croupe [Windels leur a donné le n° 65 ([100])] forment incontestablement un groupe inten-

([92]) H. Alcalde del Rio, H. Breuil et L. Sierra, *Les cavernes de la région cantabrique*, Monaco, Chêne, 1911, p. 231, fig. 235.

([93]) L. Capitan et D. Peyrony, *La Madeleine*, *op. cit.*, p. 58, fig. 31 n° 7 et 8*b*.

([94]) M. Hardy, *La station quaternaire de Raymonden à Chancelade* (*Bull. de la Soc. histor. et archéol. du Périgord*, 1891, pl. III, n° 2.

([95]) L. Capitan, H. Breuil, Bourrinet et Peyrony, *La grotte de la Mairie à Teyjat (Dordogne)*, *op. cit.*, p. 215, fig. 100*d* *et descrip.* p. 216.

([96]) Mais au Salève il semble bien qu'on a voulu représenter une branche feuillue. V. *Matériaux pour l'histoire de l'homme*, 1868, t. 4, fig. 40, face p. 137.

([97]) E. Passemard, *Les stations paléolithiques du Pays Basque et leurs relations avec les terrasses d'alluvions*, Bayonne, 1924, p. 153, fig. 98.

([98]) H. Alcalde del Rio, H. Breuil et L. Sierra, *Les cavernes de la région cantabrique*, *op. cit.*, p. 65, fig. 60, n° 1, descript. p. 64.

([99]) E. Pittard, *La première découverte d'art préhistorique (gravure et sculpture) a été faite dans la Station de Veyrier (Haute-Savoie) par le Genevois François Mayor* (*Revue anthropologique*, t. 39, 1929, p 301, fig. 2, descript. pp. 301-303).

([100]) F. Windels, *op. cit.*, p. 21.

tionnel. Contrairement aux autres animaux qui, en partie se superposent, ils forment une véritable composition symétrique : la silhouette, la façon dont les pattes postérieures paraissent être entrecroisées; la façon dont les queues convergent l'une vers l'autre en décrivant un arc de cercle, tout indique que l'on est en présence d'un de ces groupes de deux animaux qui font pour la première fois leur apparition au Solutréen, avec les mammouths affrontés de Laugerie-Haute ([101]).

Le Solutréen du Roc a livré parmi des bas-reliefs sur blocs de calcaire, un bloc qui se trouve au Musée de Saint-Germain-en-Laye, et qui montre deux bouquetins affrontés.

Pour le Magdalénien, nous citerons les bouquetins luttant, conservés au Musée de Pujol à Montesquieu-Avantès ([102]) et qui ornent l'extrémité d'un propulseur à crochet. Rappelons en passant que ces bouquetins sont acéphales et que cette acéphalie résulte d'une intention de l'artiste et non point d'un accident.

Les couples d'animaux représentés à Isturitz ([103]), dans la Grotte de la Mairie à Teyjat ([104]); à Laugerie-Basse ([105]), à

([101]) D. PEYRONY, *L'industrie et l'art de la couche des pointes en os à biseau simple de Laugerie-Haute (L'Anthropologie*, t. 39, 1929, pp. 361-371, spéc. p. 366-367, fig. 3). — Trouvée vers 1924 cette œuvre plus tard avait été datée de l'Aurignacien supérieur par le comte R. de Saint-Périer : *Manuel d'Art préhistorique*, Paris, Rieder, 1932, p. 28 et pl. VII, fig. 3. Mais d'après les conclusions que l'on peut tirer de l'article de D. Peyrony, elle est plus récente et son âge solutréen paraît établi.

([102]) H. BÉGOUEN, *Les grottes de Montesquieu-Avantès (Ariège) : Tuc d'Audoubert, Enlène, les Trois-Frères, Musée de Pujol*, Toulouse, Editions du Travail, 1936, p. 32, fig. en bas de page.

([103]) R. de SAINT-PÉRIER, *La Grotte d'Isturitz* : II. *Le Magdalénien de la Grande Salle (Arch. de l'Inst. de Paléontol. humaine*, mémoire 17; Paris, Masson, 1936, p. 99, fig. 58, n° 13).

([104]) L. CAPITAN, H. BREUIL, D. PEYRONY et P. BOURRINET, *Les gravures sur cascade stalagmitique de la Grotte de la Mairie à Teyjat (Dordogne) (Congrès Int. d'Anthrop. et d'Archéol. préhistoriques*, Genève, 1912, p. 502, fig. 3); — H. BREUIL, *Quatre cents siècles d'art pariétal. Les cavernes ornées de l'âge du renne.* Réalisation F. Windels, Centre d'études et de documentation préhistoriques, Montignac-sur-Vézère (Dordogne), 1952, p. 314, fig. 374, et p. 315, fig. 375). Nous remercions la Comtesse R. de Saint-Périer qui a attiré notre attention sur cette œuvre d'art.

([105]) R. de SAINT-PÉRIER, *L'Art préhistorique*, Paris, Rieder, 1932, pl. XXXIII, n° 2.

Bruniquel ([106]) et ailleurs montrent la fréquence au Magdalénien des représentations de couples d'animaux ou de deux animaux de même espèce en train de lutter : c'est là une des premières formes que revêtent à l'époque préhistorique les compositions artistiques. Nous rappellerons que l'abbé Breuil a daté du Magdalénien le couple de rennes de la paroi gauche de la Caverne de Font-de-Gaume ([107]) que nous ne mentionnons ici que pour mémoire. Les loups affrontés qu'a découverts R. Robert dans la grotte de La Vache (Ariège) datent, eux aussi, du Magdalénien ([108]).

Quant au félin gravé du « Cabinet des Félins » ([109]), il n'est pas sans ressemblance avec le félin en relief recueilli jadis à Isturitz par E. Passemard ([110]) dans un niveau magdalénien.

Rappelons aussi que l'un des félins des Combarelles (dont la date ne nous paraît pas prouvée si ce n'est par comparaison aussi avec des objets mobiliers) a été daté par Capitan, Breuil et Peyrony du Magdalénien ancien ([111]).

Dans le Diverticule axial de la Grotte de Lascaux, on peut voir, devant les sabots du cheval n° 28 ([112]) et devant le grand taureau noir n° 26 ([113]) un signe peint qui, dans le second cas, affecte la forme d'un trident et, dans le premier cas, celle d'un instrument à 4 dents. Ce signe fait songer soit aux pointes tridentées que l'on a recueillies dans le Magdalénien, tant à La Madeleine ([114]) qu'à Bruniquel (Tarn-et-Garonne) ([115]), soit

([106]) E. Piette, *L'Art pendant l'âge du renne*, Paris, Masson, 1907, pl. III et IV; — B. Bétirac, *L'abri Montastruc à Bruniquel (Tarn-et-Garonne)* (*L'Anthropologie*, t. 56, 1952, p. 224) date ces pièces du Magdalénien IV.

([107]) L. Capitan, H. Breuil et D. Peyrony, *La caverne de Font-de-Gaume*, *op. cit.*, pl. XXVIII, descript. pp. 74-76, v. aussi p. 76, fig. 46.

([108]) R. Robert, *Une gravure inédite de la Grotte de La Vache (L'Anthropologie*, t. 57, 1953, p. 101, fig. 1 et pp. 101-103).

([109]) F. Windels, *op cit.*, p. 106 en bas.

([110]) E. Passemard, *La caverne d'Isturitz en pays basque* (*Préhistoire*, t. 9, 1944, pl. XXVI, n° 1). Un autre félin en grès est représenté pl. XXV, *ibid*, il provient aussi de la couche E.

([111]) L. Capitan, H. Breuil et D. Peyrony, *Les Combarelles aux Eyzies (Dordogne)*, Paris, Masson, 1924, pl. XIV et p. 50 fig. 43.

([112]) F. Windels, *op. cit.*, pp. 78 et 80.

([113]) *Ibid.*, pp. 84 et 89.

([114]) L. Capitan et D. Peyrony, *La Madeleine*, *op. cit.*, p. 67, fig. 36.

([115]) B. Bétirac, *op. cit.*, p. 224; — E. Cartailhac, *Les stations de Bruniquel sur les bords de l'Aveyron — Grotte du Roc du Courbet ou*

à une branche dépourvue de ses feuilles. On se souvient que des signes assez voisins de ceux-ci ont été relevés sur les deux œuvres d'art suivantes qui datent du Magdalénien : sur la scène gravée du Château des Eyzies ([116]) : des personnages très schématiques ont l'air d'officier devant une protome de bison tandis que quatre signes que l'on a interprétés tantôt comme des branches, tantôt comme des mains et des bras schématiques sont groupés deux par deux sur les bord de la lame gravée. La scène de Raymonden ([117]) dont nous avons parlé plus haut, montre que les personnages schématiques tiennent une sorte de palme qui n'est pas sans rappeler le signe dont nous nous occupons. Arme de chasse ou signe magique, voire symbolique, c'est en tout cas au Magdalénien que nous rencontrons des objets ou des représentations qui peuvent leur être comparés. De même, les signes peints à proximité des chevaux n[os] 43 (Diverticule axial) ([118]) et 42 ([119]) pourraient être des représentations schématiques des harpons à double rang de barbelures; or ces armes, comme on sait, sont tout à fait typiques du Magdalénien ([120]). Enfin, sur la croupe du bovidé n° 44 du Diverticule axial ([121]) l'artiste a tracé un propulseur qui rappelle le propulseur peint que nous voyons aussi dans la partie droite de la scène du Puits ([122]). Vu l'identité de ces deux dessins et vu l'interprétation (la seule possible d'ailleurs) par l'abbé Breuil lui-même ([123]) du dessin du Puits qui serait un propulseur, il nous semble nécessaire d'étendre aussi cette interprétation au signe peint sur la croupe du

des Forges (*L'Anthropologie*, t. 14, 1903, p. 302). Voir aussi H. Breuil et R. de Saint-Périer, *Les Poissons, les Batraciens et les Reptiles dans l'Art quaternaire* (*Arch. de l'Inst. de Paléont. humaine*, mémoire 2, Paris, Masson, 1927, p. 80, fig. 33).

([116]) D. Peyrony, *Une gravure nouvelle provenant du gisement magdalénien du Château des Eyzies* (*Bull. archéol. du Comité des travaux historiques et scientifiques*, Paris, Leroux, 1921, p. 5, fig. 2). (Il s'agit d'une gravure sur une côte.)

([117]) *Op. cit., loc. cit.*

([118]) F. Windels, *op. cit.*, pp. 67 et 53.

([119]) *Ibid.*, p. 67.

([120]) L. Capitan et D. Peyrony, *La Madeleine*, *op. cit.*, pp. 35, fig. 16; p. 67, fig. 36; p. 88, fig. 51.

([121]) F. Windels, *op. cit.*, p. 24.

([122]) *Ibid.*, pp. 56-57 (n° 52*bis*).

([123]) H. Breuil, *La caverne de Lascaux à Montignac*, *op. cit.*, 1941, p. 369.

bovidé n° 44. Le propulseur est un instrument typique du Magdalénien, jusqu'à preuve du contraire tout au moins.

En deux endroits de la nef, on peut voir des théories de têtes d'animaux : c'est tout d'abord la série très usée, elle aussi, et très abîmée des huit têtes de bouquetins peintes et gravées sur la paroi gauche, à l'entrée de la Nef (n° 56*bis* de Windels) ([124]); c'est ensuite la belle frise des têtes de cerfs élaphes qui surmonte la corniche de la paroi droite de la Nef (n° 64) ([125]). Ce procédé est très courant au Magdalénien et on ne l'a pas rencontré jusqu'ici dans des milieux périgordiens ou aurignaciens. Les nombreuses têtes de chevaux de La Madeleine ([126]); les têtes de chamois et d'isards de Gourdan ([127]); les têtes trouvées à Raymonden ([128]) et à Laugerie-Basse offrent les mêmes particularités ([129]). Il convient de rappeler la ressemblance entre les cerfs du groupe n° 64 de Lascaux et les têtes de rennes en relief, du Mas d'Azil, publiées par E. Piette ([130]). On songe aussi aux gravures de Bruniquel qu'a publiées E. Cartailhac ([131]). Et que dire des théories d'animaux entièrement figurés : rennes de Teyjat ([132]), chevaux du Chaffaud ([133]), chevaux de La Madeleine ([134]), etc... Ce procédé de répétition décorative qui n'exclut pas d'ailleurs un souci de composition est absolument caractéristique du Magdalénien ([135]).

([124]) F. Windels, *op. cit.*, p. 82.

([125]) *Ibid.*, pp. 90-91.

([126]) L. Capitan et D. Peyrony, *La Madeleine, op. cit., loc. cit.*; — E. Lartet et H. Christy, *Reliquiae Aquitanicae being Contributions to the Archaeology and Palaeontology of Perigord and adjoining provinces of Southern France*, London, 1865-1875, pl. XXX-XXXI, n^{os} 2 et 4.

([127]) E. Piette, *op. cit.*, pl. LXXXIII.

([128]) H. Alcalde del Rio, H. Breuil et L. Sierra, *Les cavernes de la région cantabrique, op. cit.*, p. 227, fig. 228, n° 1.

([129]) *Ibid.*, fig. 228, n° 6.

([130]) E. Piette, *Notes pour servir à l'histoire de l'Art primitif, op. cit.*, p. 137, fig. 5.

([131]) E. Cartailhac, *op. cit.* (*Anthropologie*, 1903, p. 297, fig. 63, et p. 298, fig. 65).

([132]) V. note 64, ci-dessus.

([133]) R. de Saint-Périer, *L'art préhistorique, op. cit.*, pl. XX, n° 3.

([134]) L. Capitan et D. Peyrony, *op. cit.* (V. note 79 ci-dessus).

([135]) La sagaie en bois de cervidé, ornée d'une tête de cerf gravée et qui provient des niveaux magdaléniens d'Isturitz montre une parenté de style avec les têtes de cerfs de la frise n° 64 de Lascaux (V. R. de Saint-Périer, *Les derniers objets magdaléniens d'Isturitz (L'An-*

Nous en arrivons pour terminer à la « Scène du Puits » dans la Caverne de Lascaux.

Comme nous l'avons déjà fait remarquer, l'ensemble auquel on a donné le nom de « Scène du Puits » se compose de deux parties distinctes : le rhinocéros de gauche, d'une part et le groupe de droite d'autre part : celui-ci comprend : un bison blessé, un personnage à tête d'oiseau et à caractère ithyphallique, ainsi que des accessoires : sagaie et propulseurs. Cette partie droite de la « Scène de Lascaux » est nettement plus récente que le rhinocéros qui est fort usé et estompé ([136]).

Le bison paraît charger le personnage hybride qui tombe à la renverse ou qui est déjà étendu sur le sol. Le bison semble perdre ses entrailles et une longue javeline traverse son flanc.

Détail curieux : le petit personnage ithyphallique possède une tête d'oiseau. S'il est vrai que les graffiti d'Altamira ([137]) qui représentent aussi des personnages à tête d'oiseau ont été attribués par l'abbé Breuil à l'Aurignacien, on constate cependant que les figures masculines au sexe accentué et à la tête d'animal sont surtout caractéristiques du Magdalénien : je citerai le personnage phallique à tête d'animal de La Madeleine ([138]); le couple humain à tête de mammifère indéterminé, gravé sur deux faces d'un galet en calcaire dur de La Madeleine ([139]); les diablotins de Teyjat, aussi magdaléniens ([140]). Au contraire, les statuettes de femmes obèses sont plus typiques des phases anciennes du Paléolithique supérieur : Willendorf, Laussel et Lespugue en ont fourni de remarquables exemples.

De plus, sous le petit personnage de Lascaux on aperçoit

thropologie, t. 51, 1947, p. 405, fig. 4, n° 1, et p. 406). L'auteur s'attache à démontrer l'unité de la civilisation magdalénienne (spéc. pp. 414-415).

([136]) F. Windels, *op. cit.*, pp. 56-57.

([137]) E. Cartailhac et H. Breuil, *La caverne d'Altamira à Santillane près Santander (Espagne)*, Monaco, Impr. de Monaco, 1906, p. 57, fig. 42, et p. 58, fig. 43, descript. p. 52. Nous avons cru devoir réviser notre opinion à leur sujet.

([138]) L. Capitan et D. Peyrony, *La Madeleine*, *op. cit.*, p. 57, fig. 30*bis*, descrip. pp. 56-57.

([139]) *Ibid.*, p. 56, fig. 30, 2 et 3, descript. p. 55.

([140]) L. Capitan, H. Breuil, Bourrinet et Peyrony, *op. cit.*, pp. 62-76, spéc. p. 72, fig. 11.

deux propulseurs ([141]). L'un de ceux-ci est orné d'une représentation d'oiseau. L'abbé Breuil n'a voulu reconnaître qu'un seul propulseur dans la « Scène du Puits » et il interprète comme un poteau ce signe qu'il décrit cependant avec exactitude : « le poteau *à base paraissant muni d'une barbelure*, et son *couronnement, oiseau conventionnel sans pattes et presque sans queue...* » ([142]). L'interprétation de cet objet comme un propulseur orné nous semble la seule adéquate. En effet, si l'on excepte l'oiseau ornemental, l'objet a exactement la même forme que la tige voisine, munie d'un crochet et que Breuil lui-même a interprétée comme un propulseur ([143]). Or, au Magdalénien, il existe de très nombreuses et très belles représentations d'animaux, sculptées à l'extrémité des propulseurs. Nous citerons à cet égard le propulseur de Bruniquel ([144]); les propulseurs du Mas d'Azil ([145]), le propulseur des Trois-Frères ([146]) et le beau propulseur de La Madeleine ([147]). On n'a, au contraire, jamais découvert d'objet de ce genre dans des strates aurignaciennes ou périgordiennes, le propulseur étant en soi un objet tout à fait caractéristiques du Magdalénien. Toutefois, la frise solutréenne du Roc ([148]) porte sur un des blocs un bas-relief qui montre un bison en train de charger un personnage humain. Celui-ci semble fuir à toutes jambes. La scène magdalénienne du Puits perpétuerait un sujet qui a intéressé aussi les chasseurs du Solutréen.

Quelles conclusions tirer de tout ceci ?

L'analyse des œuvres les plus typiques de Lascaux et leur comparaison avec les œuvres d'art mobilier que l'on a trouvées dans les couches archéologiques dont la date ne peut

([141]) F. Windels, *op. cit., loc. cit.*

([142]) H. Breuil, *Une Altamira française, op. cit.*, p. 370.

([143]) H. Breuil, *Une Altamira française*, p. 370.

([144]) B. Bétirac, *op. cit.*, pp. 227 à 230.

([145]) M. et St. J. Péquart, *Récente découverte de deux œuvres d'art magdalénien au Mas d'Azil* (*Revue Scientifique* (revue rose), 1942, pp. 91-95); — R. Robert, *Une nouvelle œuvre d'art magdalénienne* (*L'Anthropologie*, t. 55, nos 1-2, 1951, pp. 87-90 et fig. 1).

([146]) Comte H. Bégouen, *Les Grottes de Montesquieu-Avantès. Le musée de Pujol, op. cit.*, p. 32, fig. en bas de la page, descript. p. 34.

([147]) L. Capitan et D. Peyrony, *La Madeleine, op. cit.*, p. 50, fig. 26.

([148]) Henri-Martin, *L'atelier solutréen du Roc (Charente). Sa frise sculptée* (*L'Anthropologie*, t. 38, 1928, p. 13, fig. 5, descript. pp. 11-14).

faire de doute (si du moins on s'en tient à cet égard aux critères traditionnels), mène à la conclusion qu'il existe une analogie entre les plus anciennes œuvres de Lascaux et les œuvres du Solutréen français et que, d'autre part, les œuvres plus récentes de Lascaux — et ce sont les plus nombreuses — sont apparentées à un nombre assez impressionnant, on doit le reconnaître, d'œuvres d'art mobilier du Magdalénien : en particulier du Magdalénien ancien et du Magdalénien moyen.

R. Lantier ([149]) avait cru trouver un argument en faveur de l'Age périgordien de Lascaux dans les découvertes des plaquettes peintes de la Grotte du Parpallo (Gandía, Espagne). Mais l'auteur de ces extraordinaires découvertes, Luis Péricot Garcia a montré que si, dès le Périgordien (terme auquel il préfère celui de Gravettien), il existe au Parpallo des représentations peintes d'animaux, celles-ci sont raides, maladroites et incomplètes ([150]). Nous avons vu que la même remarque s'imposait pour les œuvres de l'Aurignacien et du Périgordien de La Ferrassie. Au contraire, Péricot estime que celles des œuvres du Parpallo susceptibles d'être comparées à celles de Lascaux datent du Magdalénien ancien et l'auteur a même tendance à rajeunir le Magdalénien pour lequel il propose les dates de 14.000 à 8.000 avant J.-C. ([151]).

Les quadrillages, nombreux au Parpallo comme à Lascaux, apparaissent au Parpallo avec le Magdalénien II et ils atteignent avec le Magdalénien III le maximum de développement ([152]).

C'est là un argument supplémentaire que n'avaient pas fourni les œuvres du Magdalénien français.

L'attribution au Périgordien des œuvres pariétales de la

([149]) R. Lantier, *op. cit.*, p. 79.

([150]) L. Pericot Garcia, *Sobre el arte rupestre cantabrico.* Universidad internacional Menendez Pelayo. Discurso leido en el acto de apertura del curso academico de 1953. Santander, La Libreria moderna, 1953, p. 17.

([151]) L. Pericot Garcia, *La Cueva del Parpallo (Gandia).* Consejo superior de investigaciones cientificas. Instituto Diego Velasquez, 1942; C. R. par R. Vaufrey dans *L'Anthropologie*, t. 52, 1948, pp. 280-288; — L. Pericot Garcia, *Sobre el arte rupestre, op. cit.*, pp. 18-19.

([152]) L. Pericot Garcia, *La cueva del Parpallo.* C. R. *Anthropol., op. cit.*, pp. 281-282.

Grotte de Mussidan en Périgord ([153]) est basée essentiellement sur leur ressemblance avec les œuvres de Lascaux. Mais il s'agit là d'un raisonnement vicié puisque les auteurs n'ont pas songé que les œuvres de Lascaux pourraient être attribuées à un âge postérieur au Périgordien.

Enfin, les méthodes récentes mises au point grâce aux recherches de Merrill, de J. R. Arnold et de W. F. Libby ([154]) sur le C 14, méthodes dont le professeur Hallam Movius Jr. a donné un excellent résumé en langue française ([155]) ont été appliquées aux peintures de Lascaux ([156]). Elles fixent comme évaluation d'ancienneté, la date de 14.000 ans avant J.-C. Mais Breuil conteste ce résultat.

Comme le dit avec beaucoup de bon sens L. Péricot Garcia ([157]), ou bien il faut admettre le bien-fondé de cette méthode nouvelle, basée sur la radioactivité du carbone et, dans ce cas rajeunir aux environ de 14.000 ans le début du Magdalénien, ou bien il faut penser que la méthode est mal au point et peut conduire à des erreurs. Pourtant Movius montre que l'on peut remonter jusqu'à 17.000 ans dès que les objets examinés contiennent du C 14 réduit au 1/4 ou au 1/8 de sa valeur originelle ([158]).

Pour terminer, disons que, à l'exception peut-être du rhinocéros de la « Scène du Puits », les œuvres de Lascaux par leur comparaison avec les œuvres d'art mobilier bien datées, comme par l'analyse du C 14 datent au plus tôt du Solutréen final et surtout du Magdalénien ancien. Leur com-

([153]) D. et E. Peyrony, *Une nouvelle grotte gravée en Périgord* (*Bull. de la Soc. histor. et archéol. du Périgord*, mars-avril, 1941 et *Bull. de la Soc. préhistor. franç.*, t. XXXIX, n° 7-8-9, 1942, pp. 234-235). Cette grotte est plus connue sous le nom de grotte de Gabillou. Nous devons les renseignements relatifs à cette grotte à M. E. Peyrony auquel nous adressons nos vifs remerciements.

([154]) J. R. Arnold et W. F. Libby, *Radiocarbon Dates* (*Science*, vol. CXIII, n° 2927, 1951, pp. 111-120). P. 112, âge : 15.516 pour charbons prélevés à Lascaux avec erreur possible de ± 900 ans.

([155]) H. L. Movius Jr, *Le C 14. La datation des matériaux archéologiques et géologiques par leur contenu en carbone radioactif.* Extr. de *La Découverte du Passé. Progrès récents et techniques nouvelles en préhistoire et en archéologie*, Paris, Picard, 1952, p. 6.

([156]) *L'Anthropologie*, t. 56, 1952, p. 501.

([157]) L. Pericot Garcia, *Sobre el arte rupestre*, *op. cit.*, p. 19.

([158]) Hallam Movius, Jr, *op. cit.*, *C. 14*, p. 6.

paraison avec les œuvres du Parpallo semble confirmer cette attribution chronologique.

Nous ne pouvons admettre l'âge périgordien des peintures de Lascaux, proposé par l'abbé Breuil et par R. Lantier, à moins de donner à ce terme un prolongement dans le temps dont on n'a pas jusqu'ici envisagé la possibilité. Il n'est pas impossible — les fouilles des Péquart au Mas d'Azil permettaient d'envisager la chose ([159]) — que le Solutréen et le Magdalénien aient pu être contemporains l'un de l'autre. Mais, bien que ceci demande encore des confirmations supplémentaires, ce qui semble en tout cas acquis c'est que le complexe solutréo-magdalénien est en tout cas postérieur au complexe aurignaco-périgordien ([160]).

Avec L. Péricot Garcia, nous estimons que Lascaux ne peut être antérieur, dans son ensemble, au Magdalénien ancien. Mais cette conclusion n'entraîne pas nécessairement, à notre avis, cette conséquence que l'art du Levant espagnol (entendons par là les œuvres peintes des abris sous roches de l'Espagne orientale) serait lui aussi, contemporain au Magdalénien. C'est là un problème différent, car l'art levantin semble appartenir à un complexe particulier et sans doute plus jeune. C'est une question qui mériterait d'être revue d'une façon systématique.

Quant à l'art de Lascaux, magnifique témoignage des possibilités intellectuelles de l'homme de l'Age du Renne, il nous a paru digne d'un examen quelque peu austère mais qui aura pu apporter quelque lumière sur la situation chronologique de cet ensemble unique et émouvant.

([159]) M. et St.-J. PÉQUART, *Nouvelles fouilles au Mas d'Azil (Ariège)* (*Préhistoire*, t. VIII, 1942, pp. 7-42)). V. aussi H. BREUIL, *Quatre cents siècles d'art pariétal*, *op. cit.*, C. R. *L'Anthropologie*, t. 56, 1952, p. 502.

([160]) L'article de D. Peyrony dans *B. S. P. F.*, consacré à l'industrie de Lascaux, a décrit des lames à dos abattu et des sagaies. Il nous paraît prématuré de conclure, en se basant sur ces quelques découvertes, étant donné que la plus grande partie des recherches *in situ* reste à faire.

Du rôle de la science appliquée dans l'évolution de la construction architecturale

par **Marcel D. MUELLER,**
Diplômé de l'Institut d'Urbanisme de l'Université de Paris,
Architecte S. A. D. Br., S. C. A. B.

> L'architecture, c'est l'art d'organiser l'espace,
> c'est par la construction qu'il s'exprime.
>
> Auguste PERRET.

Une des questions que pose la construction moderne, est l'aspect des relations entre l'ingénieur civil et l'architecte. A ce sujet il semble intéressant de se pencher sur la genèse de la construction architecturale, et de voir comment la science appliquée a fait son apparition.

Dans l'antiquité, la construction repose par la force des choses sur des données essentiellement empiriques, qui apparaissent aujourd'hui comme étant fort simples. On fait usage de bois, de pierres, de bronze, de cuivre, d'étain, de plomb et plus tard de verre. Les Egyptiens, grands constructeurs s'il en fut, s'ils ont vraiment connu la voûte 2.500 ans avant J.-C. comme certains l'affirment, ont surtout utilisé la platebande, qui est la caractéristique de leur architecture. Ils ne se sont pas préoccupés de la résistance de la matière, leurs éléments portants étant toujours surdimensionnés, n'ayant pas le moindre rapport avec les possibilités de la pierre. Les Grecs apparaissent déjà comme ayant fait preuve de connaissances plus précises, quant aux limites de la résistance des matériaux. Mais d'une manière générale, leur architecture est plus orientée vers l'esthétique pure, que vers les problèmes de construc-

tion à proprement parler. Ainsi dans le domaine de la charpente, ils s'en tiennent à des procédés simples comportant le poteau, qui constitue malgré tout un progrès par rapport aux constructions par empilage des Chinois. S'ils semblent avoir connu très tôt la voûte, dont ils s'attribuaient d'ailleurs l'invention, il n'en est pas moins vrai que c'est la plate-bande qui caractérise leur architecture. Ce ne sera qu'à l'époque hellénistique qu'elle prendra dans le monde grec un nouvel essor, s'attaquant à des programmes plus vastes, et faisant appel à des procédés de construction plus savants. Les architectes grecs ne craindront pas d'avoir recours à des solutions audacieuses, dont témoignent les ruines de Gérasa, Apamée, Damas, Antioche, Palmyre, etc. L'alimentation en eau de cette ville n'était-elle pas assurée non pas au moyen de l'aqueduc, mais d'une conduite forcée en bronze, comportant des siphons de plus de 150 mètres! La stéréotomie va se constituer, par ailleurs les architectes commençant à mieux connaître les possibilités d'utilisation de la matière, font que l'on voit se réaliser des coupoles impressionnantes. La géométrie trouve son application, notamment pour l'étude des proportions des façades et l'établissement des tracés des plans de villes, comme le révèle celui d'Apamée. Dès le III^e^ siècle, des philosophes, comme Archimède, formés à l'Ecole d'Alexandrie, commencent à poser certains problèmes de la mécanique.

Dans l'Empire romain, les problèmes architecturaux prennent de l'ampleur. On fait appel à des architectes grecs du monde hellénistique subjugué, et leur influence sera profonde sur la Rome impériale. De nombreux progrès dans la construction, tout comme dans la science du plan, caractérisent cette époque. Des perfectionnements sont apportés aux charpentes, et on voit apparaître la ferme avec le poinçon. Au début, c'est un poteau faisant travailler l'entrait à la flexion, avant de devenir un ensemble triangulé indéformable, où l'entrait travaille à l'extension. Si les constructeurs ne savent pas dimensionner les pièces, ni en déterminer les sollicitations, du moins ont-ils le sens des forces et de l'importance de la matière à leur opposer. C'est sous Auguste, soit au premier siècle, que la voûte atteindra son plein développement. Celle du Panthéon d'Agrippa à Rome, est une réalisation technique

dont la conception statique se place à un niveau remarquablement élevé.

C'est sous Auguste qu'écrira Vitruve, architecte romain, dont l'ouvrage *Libri decem de architectura*, fait le point de l'état des connaissances des architectes de son époque. Il traite les matières suivantes :

1. Des considérations générales sur l'architecture;
2. Historique de l'architecture et des matériaux;
3. Les règles de l'architecture;
4. Les ordres;
5. Les bâtiments publics;
6. L'architecture privée;
7. La maçonnerie, les enduits, la peinture;
8. La mesure du temps;
9. Les machines.

Avec Trajan, soit au IIe siècle, l'art de l'ingénieur atteint un niveau particulièrement élevé, voire le point culminant de l'antiquité, ceci toujours grâce à l'apport grec. Rappelons en passant qu'Appollodore de Damas, l'architecte des forums impériaux, était un Grec du monde hellénistique. A Byzance, un Isidore de Milet et un Arthémius de Tralles construisent Sainte-Sophie avec sa coupole en calotte sphérique ayant 40 mètres de portée.

L'architecture romane, qui sortira des troubles qui suivront la décadence romaine et les invasions, fait preuve de qualités esthétiques remarquables. Par contre, rien de nouveau ne sera créé sur le plan constructif. Les nefs des églises sont couvertes de lourdes voûtes en berceau reposant sur d'épaisses maçonneries percées de fenêtres rares et étroites. Il faudra attendre les maîtres d'œuvres de l'Ile-de-France, dont l'audace constructive et la science créeront la croisée d'ogive, élément essentiellement constructif qui est à l'origine de l'architecture gothique, avant de voir de réels progrès se réaliser. Ils mettent sur pied un système statique qui répond aux données de la mécanique, reposant sur des déductions justes, basées sur la localisation des tensions. Comme le relève Léonce Reynaud, les constructeurs de l'époque gothique sauront résoudre non seulement le problème posé par la stéréotomie de l'appareil des voûtes à pénétration, mais aussi leur équilibre. Lorsque

l'on a la curiosité de procéder à un calcul de vérification d'une voûte ogivale, comme a fait notamment feu le professeur Eugène Dhuicque, on est amené à constater que la ligne des pressions passe par les arcs boutants, le poids des pinacles la ramenant dans le tiers central du pilastre. L'équilibre statique se trouve réalisé de la sorte.

Les philosophes de la scolastique vont contribuer, à la fin du moyen âge, à donner de l'impulsion à l'étude des sciences. Petit à petit elles cesseront d'être de pures spéculations de l'esprit pour trouver un champ d'application dans la construction. Dès la fin du XIV^e^ siècle, un Blaise de Parme aura posé le problème du levier et du plan incliné.

Avec la Renaissance, on voit apparaître un nouveau type d'architecte qui petit à petit prend la place du maître-d'œuvre bâtisseur de cathédrales. En effet, cet homme de chantier fait place à *un homme de cabinet,* possédant des connaissances plus étendues, qui se met à écrire. Un Leo-Battista Alberti (1404-1472) a été formé dans une Académie, et son savoir est considérable. Sa devise sera « magna est res architectura ». Il proclame dans ses écrits l'utilité des mathématiques pour l'architecte. Il publiera un traité pratique de stéréotomie et jettera les bases de l'application du moment statique. Léonard de Vinci (1482-1519) qui s'attaquera à d'innombrables problèmes posés par la construction, proposant des solutions souvent originales voire audacieuses, est en avant sur son époque. Le livre de chevet des architectes de la Renaissance sera la *Théorie des ordres de Vignole* (1507-1575). A la même époque Philibert Delorme (1515-1570) est le premier architecte qui en France fait figure d'intellectuel cultivé. Palladio (1518-1580) envisage à son tour le rôle des mathématiques dans l'architecture, mais dans ses rapports avec la théorie des proportions.

Avec l'Anversois Simon Stévin (1548-1620), on se trouve devant un physicien à la recherche de solutions à des problèmes de mécanique. Il s'attaque à la décomposition des forces, et publie en 1580 un ouvrage sur le parallélogramme des forces en langue néerlandaise. Il semble avoir été un des premiers chercheurs ayant représenté les forces graphiquement. Galilée (1564-1642) donnera une définition claire de la notion des forces, et doit avoir été le premier à utiliser le terme « moment ». Il pose le problème de la poutre encastrée

en porte-à-faux, question reprise par l'architecte français François Blondel (1617-1686). Mariotte (1620-1684) définit la notion de l'axe d'équilibre ou fibre neutre, et détermine le principe fondamental du calcul de la pièce fléchie. C'est Parent (1666-1716) qui établit la relation entre les sollicitations à la traction et à la compression. Newton (1642-1727), puis Jean Bernoulli, le physicien bâlois (1667-1748), s'attaquent au polygone des forces et au polygone funiculaire. Ce sera un autre Bâlois, Léonard Euler (1707-1783) qui mettra sur pied la théorie du flambage. En 1757 il publie son ouvrage *Sur la force des colonnes* écrit en langue française.

Dès le XVII[e] et surtout le XVIII[e] siècle, on peut dire que les physiciens ont réuni un appareil de mécanique et de mathématiques qui autoriserait le recours à la science, en vue de la détermination des pièces sollicitées à des tensions diverses des ouvrages d'architecture et de génie civil. Par ailleurs la méthode expérimentale commence à s'introduire, si l'on songe aux essais sur des matériaux auxquels se livrent les Alberti, Vasari, Mariotte, Parent, Hooke, Buffon, etc. Jusqu'ici les résultats de ces travaux étaient restés aux mains des seuls hommes de science, sans que l'on eût jamais songé à solliciter leur concours. L'empirisme est encore roi, et l'ouvrage que publie l'architecte tessinois Carlo Fontana (1634-1714) en 1694 sous le titre « Il tempio Vaticano e sua origine », mentionne bien un ceinturage métallique pour la coupole de Saint-Pierre avec ses 42 mètres d'envergure, mais cet élément apparaît comme un simple renforcement, et non pas comme faisant partie de la structure de l'ouvrage. Perrault (1613-1688) fera également usage d'ancrages pour la construction de la colonnade du Louvre, mais ces éléments sont cachés, et apparaissent comme des corps étrangers dans une construction en pierre!

En 1742 l'état de la coupole de Saint-Pierre à Rome suscite des inquiétudes. L'architecte Vanvitelli appelé en consultation a l'impression que les moyens employés ne sont pas en mesure d'assurer l'équilibre statique de l'ouvrage. On décide de consulter des physiciens et de leur demander une expertise; ce sont Le Seur, Jacquier et Boscovitch. Les experts tirent des conclusions qui permettent de concevoir une

méthode de consolidation basée sur le glissement virtuel. Cette façon de procéder marque une étape importante dans l'évolution des méthodes de construire. C'est en effet la première fois que l'on voit s'établir une collaboration de l'architecte avec des spécialistes d'une question déterminée.

Dans le cas de la coupole de Saint-Pierre, il s'était agi d'un calcul de vérification, or au milieu du siècle on verra s'édifier à Paris un édifice considérable où le concours du staticien est requis dès la genèse de l'œuvre. Il s'agit donc ici d'un calcul d'établissement. En 1757 l'architecte Soufflot entreprend la construction d'une grande église sur la rive gauche, l'église Sainte-Geneviève, soit le Panthéon actuel. Etant donné l'importance de la coupole conçue par l'auteur, l'ingénieur Gonthey, un élève de Perronet, est désigné comme conseil technique. C'est la première fois dans l'histoire de la construction que l'on voit l'architecte doublé d'un ingénieur chargé de calculer un élément de structure important en faisant appel aux connaissances statiques et mathématiques de l'époque. Dès le début, l'architecte Patte élève des craintes quant à la résistance des piles destinées à recevoir les retombées. L'ingénieur Gonthey, conscient des difficultés du problème, s'appuie sur la méthode de calcul mise sur pied par De La Hire, et arrive à la conclusion que l'ouvrage conçu par l'architecte Soufflot présente toutes les conditions devant assurer sa stabilité. Gonthey publie en 1771 son *Mémoire sur l'application de la mécanique à la construction des voûtes et des dômes.* Son collaborateur, l'ingénieur Rondelet, décrit les travaux dans une publication *Mémoire historique sur le dôme du Panthéon.* Il est également l'auteur d'un *Art de bâtir.*

Jusqu'à la fin du XIX^e^ siècle, soit l'époque de l'invention du béton armé, la stéréotomie joue un rôle essentiel dans la construction. L'ingénieur Perronet lui laisse une large place dans sa description de la construction du Pont de Neuilly, vers le milieu du XVIII^e^ siècle. Ch. Aug. Coulomb (1736-1806), officier du génie stationné à la Martinique, se livre à des expériences dont il rend compte dans une publication, les *Essais sur une application des règles de maximes et de minimes,* qui paraît en 1773. Il étudie notamment la fibre neutre et la théorie du moment, et propose une solution au problème de

la flexion et traite du calcul des murs de soutènement (méthode de Coulomb). Malgré les progrès réalisés, de nombreux ouvrages d'art sont encore conçus sur des bases purement empiriques, notamment les ponts en bois du fameux constructeur suisse, originaire du canton d'Appenzell, J. V. Grubenmann (1709-1783), qui construisit notamment celui de Wettingen, en Argovie.

Lorsque l'architecte Vanvitelli exécuta les travaux de renforcement de la coupole de Saint-Pierre avec le concours de physiciens, cette méthode souleva un tollé général dans le monde des architectes. Il en fut de même à Paris lorsque Soufflot travailla avec la collaboration de l'ingénieur Gonthey, pour la détermination statique de la coupole du Panthéon. On connaît les réserves formulées par l'architecte Patte. Or au début du siècle suivant, certains esprits continuent à exprimer leur opposition envers la méthode scientifique. En 1805, Ch. F. Viel, architecte des Hôpitaux et membre du Conseil des Travaux publics, fait paraître un ouvrage qui porte pour titre *De l'impuissance des mathématiques pour assurer la solidité des bâtiments*. Aucune équivoque n'est possible quant à la position prise par l'auteur! On relève dans son livre des affirmations proclamant que « ... en architecture, pour la solidité des édifices, les calculs compliqués, hérissés de chiffres et quantités algébriques avec leurs puissances, leurs radicaux, leurs exposants, leurs coefficients, ne sont nullement nécessaires ». En Angleterre, l'état d'esprit des architectes n'est pas différent, et l'architece Tredgold (1788-1829) ne craint pas de proclamer que la solidité d'un édifice était inversement proportionnelle à la science du constructeur!

Ces affirmations ont de quoi nous étonner, mais il y a lieu de tenir compte de l'époque et d'une évolution qui devait se faire dans les esprits. L'architecture était considérée comme un tout, comme la médecine, et l'architecte eut autant de peine à admettre le spécialiste de la statique que le médecin le biologiste. L'enseignement de l'architecture n'a pas évolué et au début du XIX[e] siècle, la section d'architecture de l'Ecole Impériale des Beaux-Arts (ancienne Académie Royale d'Architecture fondée sous Louis XIV) ne comporte dans ses cours théoriques que : 1. La théorie de l'architecture; 2. Les mathé-

matiques; 3. La stéréotomie; 4. La construction. Sans doute Poinsot (1777-1859) publie en 1804 ses *Eléments de Statique*, destinés non pas aux physiciens, mais bien aux constructeurs, mais il n'est pas encore question de traiter de la statique dans l'enseignement des grandes écoles formant des architectes ! Au milieu du siècle, le rationalisme en architecture sera encore l'objet de polémiques restées célèbres, qui opposeront Durant, professeur à l'Ecole Polytechnique, et César Dally, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts.

Si l'on considère les faits, on est obligé de constater que dès la moitié du XVIII[e] siècle, les effets de l'industrialisation commencent à se faire sentir. On voit apparaître le puddelage, et le fer laminé fait son apparition sur le marché, conséquence d'une véritable révolution que subit la métallurgie. Il est parmi les architectes des esprits progressistes, qui n'hésitent pas à faire des applications des nouveaux procédés de construction, et c'est ainsi que la structure du nouveau plafond du grand salon du Louvre est exécuté en charpente métallique en 1780. En 1785, on exécute la toiture du Théâtre Français et celle de la Bourse de Commerce en fer laminé. On a également recours au fer pour la construction d'ouvrages d'art comme le Pont du Louvre et en 1806 le Pont d'Austerlitz. Sans doute la méthode de calcul est encore mal définie et le problème posé par les points d'attaches n'est pratiquement pas encore résolu. Il semble d'ailleurs que ce ne sera que vers 1820, avec la mise au point de Navier, qui enseignait à l'Ecole Royale des Ponts et Chaussées, que l'on saura vraiment réaliser le calcul de la poutre fléchie au point de vue mathématique. Et si l'on n'avait pas obtenu plus tôt des résultats valables, c'est surtout faute de moyens mathématiques suffisants.

Le XIX[e] siècle sera celui du triomphe du fer, dont l'emploi va en se généralisant dans la construction. Selon Vierendeel, il semble que ce serait lors de la construction du Palais d'Hiver à Saint-Pétersbourg que l'on aurait pour la première fois fait application de profils rivetés, soit en 1835. La fabrication de la fonte selon le procédé Bessemer va permettre l'emploi de points d'appuis à faible section en même temps que l'apparition des aciers au nickel permettra de plus grandes portées.

En 1841 l'architecte allemand Schinkel ose concevoir le nouveau Musée de Berlin avec une structure métallique apparente. C'était faire acte de révolutionnaire, car l'acier n'était pas un matériau noble! En 1843 l'architecte français Labrouste fait usage d'une structure métallique visible avec des retombées reçues par des colonnes en fonte pour la salle de lecture de la Bibliothèque Nationale à Paris. Les progrès vont à pas de géant : en 1849 l'ingénieur français Joly fait usage de profils laminés en U.

C'est l'époque où l'italien Cremona met sur pied une méthode de calcul simple, qui aboutira au procédé moderne de la grapho-statique. Ce dernier est mis définitivement au point par le professeur Cullmann, enseignant à l'Ecole polytechnique de Zurich. En France, Clapeyron calcule la poutre continue.

Au milieu du siècle, l'architecte Baltard construit les Halles Centrales de Paris, entièrement en charpente métallique. En 1879 l'architecte bruxellois Balat conçoit les fameuses Serres du Palais de Laeken en profilés d'acier pour le roi Léopold II. A l'Exposition Universelle de 1889 de Paris, la Halle des Machines, le clou de l'exposition, est conçue par l'architecte Dutert et l'ingénieur Contamine. En 1900 la Tour Eiffel, édifiée par les ingénieurs Eiffel et Koechlin, en collaboration avec l'architecte Sauvestre apparaît comme un tour de force.

Avec les Labrouste, Baltard, Dutert, la voie avait été ouverte à une architecture où l'élément structural est apparent et constitue un de ses moyens d'expression. Elle atteindra son point culminant avec l'architecte parisien Guimard et Victor Horta en Belgique.

Pendant ce temps, on met au point un nouveau procédé qui est le béton armé, auquel sont liés les noms de Coignet, Féret, Mesnager, Considère, Hennebique, Mörsch, etc. Tirant la leçon donnée par les architectes du fer, deux jeunes architectes français, qui sont d'une part Sauvage et d'autre part Perret, se lancent au début du siècle délibérément dans une conception architecturale basée sur l'élément constructif qui est le béton armé. Ils rendent le squelette apparent, lui faisant parler le langage de l'architecture, pendant que l'architecte Tony Garnier à Lyon faisant usage du même matériau le traite

comme masse. Le point de départ est donné, et la nouvelle architecture sera liée aux possibilités que lui offrira l'évolution de la technique du béton armé. Les travaux de Le Châtelier sur la qualité des ciments et la granulométrie, ceux de Mesnager sur la photoélasticité, ceux de Frey sur la vibration, ou encore les études de Freysinnet sur la précontrainte ou de Kleinlogel sur le système des cadres rigides etc. mettent une technique au point, qui ouvre de grandes possibilités à l'architecture moderne.

Il est certain que l'état de la technique constructive moderne est devenu un domaine particulièrement vaste. Pour le maîtriser il faut être le spécialiste dans le vrai sens du terme, l'ingénieur cantonné dans ce domaine stricte, qui est celui de l'ingénieur civil. Lui seul possède une formation tant mathématique que scientifique le préparant à aborder les problèmes que pose la construction en béton armé.

La conception et la direction des travaux appartenant à l'architecte, qui est, comme le précise le compte rendu du Congrès de l'Union Internationale des Architectes tenu à Lisbonne en 1953, le directeur général de l'œuvre, il est indispensable que ce dernier possède des connaissances le préparant à cette tâche. Non seulement il doit posséder une culture générale étendue, mais aussi une formation technique lui permettant de parler à l'ingénieur dans le langage de ce dernier. Le travail de collaboration qui doit s'établir entre l'architecte et l'ingénieur, doit commencer *dès la genèse de l'œuvre.* L'avant-projet, sur lequel ce dernier est appelé à se pencher, doit être statiquement déterminé, afin que son travail soit simplifié. M. le professeur Louis Baes a précisé dans un discours qu'il a prononcé à l'Assemblée générale de la Société Centrale d'Architecture de Belgique en février 1954, quelle devait être cette collaboration entre ingénieur et architecte. Nul ne pouvait mieux le faire que lui, qui enseigne la statique tant aux futurs ingénieurs qu'aux futurs architectes. Non sans raison, notre ancien professeur a insisté sur le travail fécond qui résulte du travail en équipe pour les études concernant le bâtiment, le génie civil, l'urbanisme, entrepris — et il insiste sur ce point — dès la genèse.

Cela nous amène à conclure qu'à notre époque moderne,

en tenant compte de l'état de la technique constructive, les rôles respectifs de l'architecte et de l'ingénieur sont clairement définis et essentiellement complémentaires, sans interférences possibles.

Anatole France : une vie, une œuvre, une pensée

par **A. VANDEGANS,**
Docteur en philosophie et lettres

A Jacques Suffel.

Il semble bien que pour lui l'heure de la réparation commence de sonner. Des indices en existent, qu'on ne peut récuser. Le tirage de ses livres, tombé très bas à la veille de la dernière guerre, nul pendant le conflit, est remonté constamment à partir de l'armistice; il atteint aujourd'hui un chiffre très respectable. On le traduit à nouveau avec ardeur et, sur ce plan également, on relève une courbe ascendante : en 1948, l'*Index Translationum* signalait douze traductions de ses œuvres; en 1951, vingt-quatre. La critique universitaire l'annexe régulièrement et les dix dernières années ont vu paraître en France, en Italie et aux Etats-Unis des travaux qui apportent sur l'homme et ses livres des lumières nouvelles. La liste n'en est pas close et nous tenons de bonne source qu'elle s'enrichira bientôt d'une étude importante où les démarches spirituelles du maître s'éclaireront d'un jour singulièrement nouveau. Enfin, soucieux d'utiles synthèses, des biographes, qui sont aussi des psychologues et des critiques, bénéficiant maintenant du recul nécessaire et des conquêtes de la recherche contemporaine, reprennent sur nouveaux frais le portrait de l'écrivain, dont ils nous livrent une image moins édifiante peut-être, mais plus nuancée, plus attachante à coup sûr parce qu'elle est plus vraie.

L'importance de ce renouveau d'intérêt, à quoi la jeunesse apporte sa part de ferveur, ne doit certes pas être surestimée.

Mais un tel mouvement à valeur de signe et mériterait d'être expliqué. Ce sera, il faut le souhaiter, la tâche de l'historien littéraire de demain. Sans doute nous montrera-t-il une fraction du public lassée de certaines formes tendues de l'humanisme moderne; des mornes climats où la plongent les maîtres de l'heure; d'un art qui confond trop souvent vigueur et obscénité, profondeur et obscurité, richesse et volume, respect du réel et reproduction maniaque du plus insignifiant donné. Il nous décrira le retour de ce public vers un écrivain qui, tout en proposant une vision pessimiste et parfois atroce du monde, enseigne avec une douce fermeté des vertus propres à diminuer la peine des hommes : la bonté, l'indulgence, la tolérance, — et il suggère des attitudes spirituelles qui, pour n'être pas audacieuses, n'en sont pas moins recommandables. Notre temps ne perd rien, semble-t-il, à écouter un peu les leçons d'un scepticisme générateur de modération, d'un épicurisme conseiller de jouissances délicates. Surtout, au contact de compositions harmonieuses, de la plus fine des langues, du style le plus transparent, il restaure quelque peu son goût délabré, son architecture mentale saccagée.

Si, en retournant à l'œuvre d'Anatole France, le public veut apaiser une nostalgie des valeurs que nous avons dites, il faudrait peut-être reconnaître dans sa démarche la manifestation d'un nouvel attachement à l'humanisme traditionnel, si éprouvé durant le dernier demi-siècle. Le souhaitent tous ceux pour qui garde son prix une tradition nous venant de l'Antiquité en passant par Rabelais, Montaigne, Molière et Voltaire; une tradition qui, dans une très large mesure, se confond avec l'esprit même de la France.

Parmi les plus récentes marques de vénération témoignées à l'auteur des *Dieux ont soif*, il convient de relever la commémoration du trentenaire de sa disparition. Elle a provoqué des cérémonies et des conférences, suscité des publications. Peut-être une assez longue familiarité avec l'œuvre francienne nous autorise-t-elle à nous acquitter ici, très imparfaitement, d'une dette de reconnaissance à l'égard d'un maître qui nous aida beaucoup dans la découverte de notre personne. Nous le ferons

d'une manière simple mais peut-être efficace : en évoquant à larges traits, souvent à la lumière des plus récentes enquêtes, sa vie, son œuvre et sa pensée.

*
* *

Anatole France naît le 16 avril 1844, l'année de Verlaine, quatre ans avant la fin de Chateaubriand. Il meurt le 12 octobre 1924, deux ans après Proust, un an après Barrès et Loti, au moment même du *Manifeste du Surréalisme*. Après tout, le plus étonnant n'est peut-être pas que son œuvre soit si diverse mais qu'elle témoigne d'une telle fidélité à des modèles tôt choisis.

On peut naître en plus mauvais lieu. Lui a vu le soleil sur les bords de la Seine, dans une jolie maison du quai Malaquais, au n° 19, où son père tenait boutique de libraire. Un libraire comme il y en avait pas mal en ce temps-là, sans doute, mais assez singulier tout de même. Catholique zélé, monarchiste fervent, admirateur respectueux des grands romantiques, il se spécialisait dans la vente des livres et des brochures se rapportant à un événement qui lui faisait horreur : la Révolution de 1789. C'était un homme grave, réfléchi, cérémonieux, un peu triste. Il ne comprit jamais bien son garçon, que, du reste, il aima. M^me^ France était très différente de son époux : gaie, spirituelle, vive, sujette pourtant à des mélancolies subites et s'exagérant démesurément les torts et les qualités de son Anatole. Elle l'aima passionnément. Il le lui rendit.

Il pousse au milieu des bouquins et il les dévore avec un appétit stupéfiant. Tous : les bons, les moins bons et les détestables. Les Anciens, les classiques français et étrangers, les historiens, les mémorialistes, les pamphlétaires. Et aussi des documents inédits, des pièces rares, des pages maculées du sang de Marat. Quand il ne lit pas, il écoute. Au quai Voltaire, où le libraire a planté sa tente en mai 1859, fréquente une clientèle de littérateurs et d'érudits dont la conversation est un enchantement. Ils s'installent commodément, feuillettent des volumes qu'ils n'achètent pas, devisent à l'infini. On aperçoit là le comte de La Bédoyère, les Goncourt, le comte du Bois du

Bais, tous amoureux du XVIII^e siècle; Paul de Saint-Victor, Louis de Ronchaud, grands connaisseurs des Anciens; Brunet, l'incomparable bibliographe, Paul Lacroix, polygraphe insigne, beaucoup d'autres. A vivre dans ce milieu de noble érudition, à lire ces ouvrages savants, Anatole se fait évidemment de la littérature et de l'écrivain une idée très différente de celle que se forgeait, au même âge, Balzac.

Au Collège Stanislas, il poursuit nonchalamment et sans éclat des études classiques. C'est un rêveur, un distrait, l'application est sa moindre qualité. Au reste, il sait bien le latin, qu'il traduit habilement; et ses compositions françaises, faiblement originales sans doute, — mais c'est la règle à l'époque, — sont claires, élégantes; elles témoignent déjà, et c'est à retenir, d'une surprenante faculté d'assimilation des procédés littéraires.

Pour ce curieux du passé, ce jeune amateur d'idées et de formes (très tôt les arts plastiques le séduiront : surtout les Anciens et les Renaissants, le XVIII^e siècle, Ingres) le premier problème sera, au lendemain d'un baccalauréat franchi à vingt ans seulement, de choisir une carrière. Noël France souhaitait que son fils fût libraire comme lui. Mais Anatole ne veut rien entendre. Ce n'est pas qu'il nourrisse de hautes ambitions. Simplement le commerce lui sourit peu. Il n'a pas davantage le goût des études régulières : il ne sera pas chartiste comme ses amis les plus intimes Etienne Charavay, Fernand Calmettes et Camille Pelletan. Ce qu'il veut : lire, écrire, rêver, aimer. Occupations divines mais peu nourrissantes. Anatole le sait bien. Aussi le voit-on attelé durant ces années obscures mais fécondes à des besognes sans grandeur mais dont l'incomparable avantage est de le laisser presque libre : travaux de librairie pour des collègues de Noël France, collaboration à des revues bibliographiques et à des entreprises collectives. Ces tâches ingrates contribueront dans une mesure considérable à la formation de sa culture; elles sont au principe même de ses méthodes de création littéraire. D'ailleurs il les aimait et les poursuivit très longtemps.

Le voici à vingt-quatre ans. Grand, mince, maladroit, sans beauté. Dans le visage asymétrique, un peu chevalin, une promesse pourtant : celle des yeux bruns, admirables. Ils

contemplent longuement, interrogent sans se lasser, caressent avec amour, jugent malicieusement et se ferment déjà sur un monde d'images et de rêves. Ce jeune homme a vécu puisqu'il a pensé et qu'il a aimé.

Il a pensé. Son goût littéraire s'est fixé. Sensible, et très vivement, aux prestiges romantiques, c'est décidément aux manifestations du classicisme éternel que vont ses plus intimes préférences. Sophocle, Virgile, Racine, Chénier, voilà quelques-uns de ses dieux; et, parmi les modernes, ceux qui troublés et inquiets, savent dominer leur angoisse et la draper harmonieusement : Vigny, Gœthe; ceux-là encore dont le lyrisme tendre ou puissant s'épanche dans une création objective : Balzac, Dickens. Il s'est inquiété de la destinée : il s'est voulu passionnément immortel, il a pleuré sur la finitude humaine, il a regardé du côté des religions et des modernes pseudo-philosophies du salut. Et maintenant il écoute la voix grave mais décevante du positivisme contemporain. Par la bouche de Taine, de Renan, de Littré, des naturalistes, elle lui apprend beaucoup de cet univers dont toutes les formes l'intéressent et le séduisent (il y a, chez France, un grand curieux des choses de la terre et du ciel); elle l'invite à ne plus se poser les éternelles, les irritantes, les vaines questions. Il essaye d'obéir. Et pourtant, qu'est-ce que tout cela qui n'est pas éternel?

Il a aimé. Il a même adoré une actrice intelligente et sensible qui, très satisfaite des services d'un riche protecteur, a poliment éconduit son assez minable soupirant. Aventure banale, dirait-on, s'il en était pour une âme que rien ne touche sans qu'elle ne le transfigure aussitôt, tant elle a soif, à hauteur égale, de dialogue, de communion; et tant l'étreint aussi ce désir de conférer à ce qui l'émeut sa signification la plus lourde.

Il a beaucoup écrit aussi. Des pages qui, aujourd'hui, n'ont plus d'autre intérêt que documentaire, mais, celui-là, capital. Des comptes rendus de livres, des notices littéraires, des variétés, des nouvelles, une biographie de Vigny; le tout dans une prose élégante, un peu facile, mais qui, par endroit, révèle la griffe d'un futur maître. Des vers aussi, plus maladroits :

pastiches néo-classiques, explosions romantiques, essais parnassiens.

D'ailleurs, c'est comme poète qu'il entre en littérature. A cela, rien d'étonnant. Depuis 1866, il accomplit pour l'éditeur Lemerre, providence des Parnassiens, de menues besognes de librairie. Dans la boutique du passage Choiseul, il rencontre bientôt la nouvelle Pléiade. Tout naturellement, il en devient le familier. On le voit chez Leconte de Lisle, José-Maria de Hérédia, Louis-Xavier de Ricard et Catulle Mendès, où il prend part aux discussions esthétiques. Peu après il publie dans les revues du groupe et se fait une place dans la fraction des jeunes dont, au lendemain de la guerre de 1870, il sera écouté comme un maître plus bienveillant et plus accessible que l'auteur des *Poèmes antiques*, admirable sans doute, mais un peu réfrigérant. Sur un autre plan, qu'il ait choisi de s'exprimer d'abord en vers, et en vers parnassiens, n'a rien de singulier non plus. Ne l'oublions pas, il n'est pas tenaillé par le désir de recréer le monde qu'il a sous les yeux, d'animer des personnages nombreux dont il scruterait les âmes. Mais il est savant, curieux du passé; son esprit est riche d'images des civilisations disparues, il vénère l'Antiquité. Sans doute, il aime écrire, mais, à ce moment du moins, il a le souffle plutôt court, et le poème lui convient mieux que le roman, le conte ou la nouvelle. Enfin, le code parnassien, qui contraint à l'objectivité, à l'exactitude historique et psychologique, au souci de la forme, n'a rien qui heurte cet esprit réservé, épris de vérité, amoureux de perfection.

Mais précisément, certaines de ces qualités sont au principe de son échec poétique. France est faiblement lyrique, et la transposition objective d'émotions vives et sincères est chez lui souvent banale; il réussit mal à incarner ses idées; son pittoresque manque d'originalité. Pour comble, le travail du vers lui est pénible, et cela se sent. Le vers parnassien est moins musical qu'il n'est plastique. Il reste pourtant que les meilleurs vers parnassiens restent audibles même après Baudelaire. Ce n'est pas toujours le cas de ceux d'Anatole France. Sans doute peut-on faire un sort à quelques *Poèmes dorés* de 1873 et à de nombreux passages de ces *Noces corinthiennes* de 1876 qui valurent à l'écrivain sa première notoriété. Mais

dans toute cette production dont l'intérêt documentaire, encore une fois, ne saurait être assez souligné, il y a peu qui, en fin de compte, mérite de survivre.

France sentit qu'il faisait fausse route. Poète parnassien, il était contraint de sacrifier une part importante de lui-même, et sans nul profit. La vision des choses qui devenait sienne, toute une philosophie de la vie, un certain ton enfin — l'essentiel peut-être — rien de cela ne passait avec bonheur dans sa poésie. Il y renonça. Au Parnasse il avait étendu sa culture et réfléchi à des problèmes d'expression; il avait vécu l'expérience de la littérature en marche, il avait connu des hommes; tout compte fait, il avait sinon appris, du moins affermi son futur métier.

Il est maintenant âgé de trente-trois ans et va tenter d'autres voies. Sur le triple plan de sa vie, de sa pensée et de son œuvre règne un équilibre relatif. Depuis peu il s'est installé dans le confort bourgeois en épousant la ravissante Valérie Guérin de Sauville, issue d'une ancienne famille d'excellents peintres et miniaturistes. Le jeune ménage s'établit à Neuilly, rue Chalgrin, dans une demeure que France ornera de bibelots et d'estampes. Ses ressources s'améliorent en effet. Il vient d'être nommé commis-surveillant à la Bibliothèque du Sénat : sinécure dépourvue d'éclat mais qui lui vaut un traitement décent et lui laisse d'abondants loisirs. Ainsi deux irritants problèmes de sa jeunesse sont résolus ; celui de la femme, celui de la situation.

Son attitude philosophique prend à ce moment un contour net : il confesse un agnosticisme résolu, mais sans joie profonde car il sait la valeur et le charme des croyances religieuses; il croit à l'existence d'une nature phénoménale dont l'esprit peut et doit pénétrer les structures, mais la connaissance de cette nature, si elle le séduit, si elle l'enchante même, ne le console pas de ne saisir jamais que des apparences mouvantes et fugitives. Peu d'écrivains du XIX^e^ siècle auront éprouvé à un degré aussi haut que lui la nostalgie de l'absolu. On ne l'a pas assez remarqué parce que, chez France, presque tout s'exprime en termes d'intelligence et que nous avons accoutumé d'entendre confesser l'inquiétude romantique dans le langage du cœur. D'ailleurs cette nostalgie n'est pas tou-

jours envahissante et France, le plus souvent, s'en défend par l'ironie : une ironie douce, sans méchanceté, mais pénétrante et efficace. Au reste, bien qu'il ne croie nullement à l'excellence de l'insondable nature, il l'aime dans sa spontanéité touchante ou brutale; pour elle, il a toutes les indulgences et pour ce qui vient la brider, toutes les rigueurs.

L'écrivain, s'il n'a trouvé encore sa manière, ni même sa forme d'élection s'est du moins fait une esthétique à la mesure exacte de son tempérament littéraire : classique, entendons intégrant de la tradition française, et dans une faible mesure étrangère, tout ce qui répond à une exigence de clarté, de sobriété, de naturel, de beauté, sans exclusive d'ailleurs à l'endroit du bouffon, du grotesque, du laid même, pour autant qu'ils ne procèdent pas d'un parti pris, d'une volonté systématique de déformation. Au temps de l'*Après-midi d'un Faune* et de *L'Assommoir*, France se pose en mainteneur. C'est sa faiblesse, dira-t-on. C'est, tout aussi bien, son mérite. Car il a parfaitement rempli son propos. Durant l'aventure audacieuse que l'intelligence et la sensibilité françaises ont assumé durant un demi-siècle, — une aventure dont on ne saurait nier la grandeur ou répudier les fruits, bien que leur saveur spéciale soit parfois indifférente à des palais même exercés; bien que ces fruits ne soient tous, il s'en faut, de la meilleure qualité; bien que les plus médiocres aient corrompu le goût et engendré d'autres médiocrités, — durant cette aventure donc, qui est en somme celle du symbolisme, du naturalisme et de leurs conséquences, France va dérouler un discours cohérent, élégant et limpide sur un ton naturel, ironique ou tendre, et parfois comme imprégné d'un lyrisme contenu dont la pulsation, doucement, anime la chair délicate des mots.

*
* *

Au moment où nous sommes, France devient un écrivain de profession. Il collabore à une foule de revues, préface des éditions demi-savantes d'auteurs classiques dont il établit en même temps le texte, s'attelle, sur commande d'Alphonse Lemerre, à une *Histoire de France* qui ne paraîtra jamais. Surtout, il travaille à deux récits dont la publication mar-

quera, en somme, son entrée dans l'histoire de la prose française : *Jocaste* et *Le Chat maigre*. Dans ces pages qui se ressentent exagérément de l'influence de Daudet et de Dickens où apparaît trop nettement le désir de n'adopter du naturalisme que les audaces les plus inoffensives, France, dirait-on, n'a pas osé être lui-même. Sans doute lui semblait-il, — à tort, il allait le prouver, — que son univers, le meilleur de sa pensée et de sa sensibilité n'intéresseraient personne en ces temps de littérature férocement documentaire.

En 1881 pourtant, avec *Le Crime de Sylvestre Bonnard*, son premier livre important, France enfin s'accepte. L'auteur a trouvé sa manière : une narration capricieusement filée, assez peu de personnages, la plupart légèrement caricaturaux; au centre un héros d'âge très mûr, d'esprit libre et bienveillant, disert, prodigieusement érudit, extrêmement intelligent et, malgré cela, d'une grande simplicité de cœur : à la fois très près et très loin de la nature; des situations attendrissantes ou cocasses, parfois bouffonnes, de l'ironie, de la gentillesse, beaucoup de délicate pitié, un style d'une savante simplicité qui tire ses meilleurs effets d'un étonnant jeu de contrastes entre les mots d'une part (France est un virtuose des alliances de termes, il possède une science consommée de l'épithète), d'autre part entre l'expression, le ton et ce qui fait l'objet de la réflexion : ceux-là volontiers solennels, oratoires, fleuris, à tout le moins très soutenus, celui-ci, au contraire, d'une réalité commune, triviale ou saugrenue.

Sylvestre Bonnard, membre de l'Institut, érudit à l'esprit sagace et au cœur ingénu, dont le seul tort est d'ignorer qu'un sentiment généreux peut conduire à un acte que la morale réprouve, est une première épreuve de Jérôme Coignard et de M. Bergeret.

Tous les écrits de cette époque — songeons notamment aux articles qu'Anatole France, journaliste fécond, publie dans l'*Univers illustré* — révèlent l'étrange mais attachante dualité d'un esprit voltairien et renanien à la fois : irréligieux mais respectueux et même amoureux des croyances; libéral mais attaché aux traditions de l'ancienne France; un tantinet chauvin, et rien moins qu'internationaliste.

Ici un tournant, ou tout au moins l'amorce d'une courbe.

Sylvestre Bonnard avait été couronné par l'Académie. France, sans être encore célèbre, commençait d'être connu grâce surtout à sa collaboration au *Temps*. On le voyait auprès de Renan, de Taine, de Daudet. Barrès, Bourget, très admiratifs, le considéraient comme un maître. Les salons essayaient de l'accaparer. Il était bien reçu chez M^me^ Aubernon, Juliette Adam, la comtesse de Martel, la princesse Mathilde, la comtesse de Loynes et, enfin, chez M^me^ Arman de Caillavet. Celle-ci s'efforçait de rassembler dans son hôtel de l'avenue Hoche une partie de l'élite parisienne et, avec non moins d'ardeur, tentait de s'attacher un grand homme. M^me^ de Caillavet, mal mariée, était intelligente, sensible, ardente. Anatole France, hésitant, timide, légèrement balbutiant, d'abord ne lui plut guère. Mais elle sut bientôt distinguer les exceptionnelles qualités de son esprit, la délicatesse d'un cœur qu'avait froissé le comportement d'une épouse peu compréhensive et assez acariâtre. Une liaison s'établit, qui dura, non sans quelques orages, jusqu'à la mort de M^me^ Arman, en 1910. L'amour de M^me^ de Caillavet consola France de ses déboires, stimula l'écrivain, lui donna cette force que procure l'assurance d'être toujours compris.

Un premier grand livre naquit : *Thaïs*. France en portait le sujet depuis 1867, c'est-à-dire depuis sa vingt-quatrième année, où il publiait dans le modeste *Chasseur bibliographe* la *Légende de sainte Thaïs*, long poème narratif sur le ton mi-badin mi-sérieux cher au Musset de *Namouna*.

En 1890, France reprend le sujet, riche d'une vaste culture classique, bien informé de la littérature hagiographique chrétienne, et solidement armé sur le terrain historique et philosophique par les travaux de Renan, de Maspéro et de Brochard. Pourtant le roman n'est pas, de l'aveu même de l'auteur, une reconstitution historique. Si les procédés du Flaubert de *Salammbô* sont ici visibles à chaque page, l'influence du maître de Croisset ne s'est pas étendue au-delà. *Thaïs* est un conte philosophique qui, en dernière analyse, veut insinuer dans l'esprit un doute fécond en lui montrant que la justice divine n'est pas la justice humaine et que les voies de Dieu sont impénétrables. Thaïs, la courtisane, après une vie d'effroyables débauches, gagne le ciel parce que son péché comme

son repentir furent inspirés par l'amour. Paphnuce, au terme d'une vie de macérations, sera damné parce que son ascèse fut orgueilleuse. Depuis longtemps Satan, dans l'ombre, attend que Dieu lui permette de basculer dans l'abîme cette âme coupable du seul péché irrémissible : le mépris de la créature humaine.

Le livre marque sur *Le Crime de Sylvestre Bonnard* un immense progrès. France réussit admirablement dans l'évocation poétique du monde alexandrin, voluptueux et fatigué, mièvre et cruel, accablé d'une culture à quoi il ne sait plus ajouter que bagatelles, s'étirant nonchalamment en face du jeune monstre chrétien et assez insoucieux de ses aboiements. La psychologie n'est pas sacrifiée à l'idée que le roman se propose de dégager. Tout au plus peut-on regretter ça et là quelque manque de naturel. Et le grand dialogue philosophique qui occupe une partie du livre fait un peu hors-d'œuvre.

L'ouvrage connut un vif succès et suscita une âpre polémique. Dans la revue *Les Etudes*, le P. Brucker stigmatisa l'impiété du roman. Il était aisé, bien sûr, d'en souligner le caractère équivoque. La religiosité sensuelle que favorisait l'auteur ne pouvait satisfaire le vrai croyant, comme devait le choquer la condamnation un peu sommaire d'un ascétisme, somme toute, borné. La pensée intime de l'écrivain, il fallait la découvrir chez le pyrrhonien Nicias, suprêmement élégant, supérieurement intelligent, que la déception philosophique conduit à un épicurisme raffiné.

Au moment où les Jésuites condamnaient *Thaïs*, Paul Bourget, rallié aux idées conservatrices et favorable au spiritualisme religieux, publiait son grand roman *Le Disciple*. Il y dénonçait les conséquences morales du déterminisme psychologique et mettait en garde contre une doctrine propre à réduire à néant le sentiment de la responsabilité. Brunetière, pragmatiste, soutenait avec son habituelle vigueur le point de vue de Bourget dans des articles massifs de la *Revue des Deux Mondes* : « Toutes les fois, écrivait-il, qu'une doctrine aboutira par voie de conséquence logique à mettre en question les principes sur lesquels la société repose, elle sera fausse, n'en faites pas de doute. » De telles idées choquaient en Anatole France ce qu'il y avait de plus enraciné. Il prit fermement

position contre Bourget et Brunetière. Dans les colonnes du *Temps*, il n'eut pas de peine à établir que « toutes les idées sur lesquelles repose aujourd'hui la société ont été subversives avant d'être tutélaires » et que « c'est au nom des intérêts sociaux qu'invoque M. Brunetière, que toutes les maximes de tolérance et d'humanité ont été longuement combattues ». Bref, il montrait que la subordination de la philosophie aux impératifs sociaux du moment, c'était la mort de la pensée et de la civilisation. Et il n'hésitait pas à affirmer que si la science et la philosophie ne font pas le bonheur, elles concourent à l'adoucissement des mœurs et qu'elles « élaborent obscurément une morale qui n'est point faite pour nous, mais qui semblera peut-être un jour plus heureuse et plus intelligente que la nôtre ».

On voit quelle transformation s'opère. Jacques Suffel l'a bien établi : au moment des attaques contre *Thaïs* et de la querelle du *Disciple*, France aperçoit la collusion existant entre l'opportunisme conservateur, qui est, en gros, sa doctrine depuis vingt ans, et une philosophie réactionnaire. Il la découvre? Non pas. Il ouvre les yeux sur ce qu'il n'a pas trop voulu regarder jusqu'ici. Et bien plus qu'il n'évolue, il met en pleine lumière ce qu'il avait quelque peu voilé durant les dernières années (1).

Car enfin, il a bien pu, en 1869, s'émouvoir de la renaissance de l'Internationale; en 1871, détester la Commune; en 1888, défendre, dans *L'Univers illustré*, les cléricaux contre les libres-penseurs; en 1888 encore, témoigner beaucoup de mépris aux parlementaires, — il n'en reste pas moins que cette attitude ne fut jamais que la manifestation d'un esprit blessé par la plus légère atteinte à la liberté de conscience ou indigné par le gâchis politique. Et jamais, au cours de ces années, on ne l'a vu mépriser la science, nier le progrès, attaquer le peuple. Disons donc qu'à la suite des circonstances qui viennent d'être évoquées, auxquelles il faut ajouter l'effondrement du général Boulanger, en qui France avait mis un temps son espoir, l'écroulement de sa carrière admi-

(1) Jacques Suffel l'a bien montré dans son excellent *Anatole France*, Paris, Ed. du Myrte, 1946.

La présente synthèse doit beaucoup à l'ensemble des travaux du plus récent biographe d'A. F., — qui est aussi le meilleur.

nistrative à la Bibliothèque du Sénat, l'effritement de son ménage, — à la suite de tout cela France se libère et, dans un sens, s'élargit. Entre 1890 et 1892, on le voit, dans ses articles du *Temps* attaquer parfois âprement le spiritualisme et la religion sous toutes ses formes; afficher un relativisme qui, s'il refuse à la science le pouvoir de nous éclairer sur le fond des choses, lui reconnaît au moins la vertu de découvrir les lois des apparences. Il lui arrive de louer Zola, de prendre plaisir à Mallarmé, de ne plus considérer le symbolisme comme une maladie et d'égratigner les Parnassiens un peu trop sûrs de leur évangile.

Oui, il nourrit des certitudes. *Le Jardin d'Epicure*, recueil de pensées publié en 1894, condamne le nihilisme intellectuel de Téodor de Wyzewa, son mépris de la science et sa mystique nuageuse. *La Rôtisserie de la Reine Pédauque* parodie les romans occultistes dont s'engoue tout un public de cette fin de siècle nerveuse et inquiète; et dans ce même roman, l'un de ses chefs-d'œuvre, Anatole France, par la bouche de l'extraordinaire abbé Coignard dévoile l'absurdité des préjugés sociaux.

Et pourtant, on sent qu'il manque de foi. A vrai dire, autour de lui tout n'est que médiocrité. Le personnel républicain se compromet laidement dans l'affaire de Panama. Mais ceux qui la dénoncent, anarchistes et socialistes, ne sont pas à l'abri de la moquerie tant sont fumeuses, parfois, leurs spéculations. Les actes et les paroles des uns et des autres fournissent à France l'occasion de s'expliquer une bonne fois sur tous les sujets qui lui tiennent à cœur : les formes du gouvernement, la justice, la guerre, la science. *Les Opinions de M. Jérôme Coignard* sont un bréviaire de pessimisme amer, la constatation désolée de la médiocrité humaine et de la vanité des révolutions, car rien ne change que sous l'effet de poussées lentes et aveugles. Ce pessimisme est, en partie, issu d'un scepticisme qui n'est pas sans rapport avec l'analyse des fondements de la connaissance à quoi se livrait alors la philosophie contemporaine. Et ce scepticisme n'épargne que la lucidité intellectuelle et la « charité du genre humain ». Mais prenons garde qu'il recouvre mal une impatience. Il n'est pas serein.

De cette inquiétude, France se distrait par un voyage en Italie, avec M^me^ de Caillavet. Il en rapportera des contes d'assez inégale valeur qui, réunis, formeront *Le Puits de sainte Claire*, et des notes pour un roman mondain : *Le Lys rouge*. France l'écrira sans trop d'enthousiasme, pour plaire à M^me^ de Caillavet, soucieuse de voir son amour éternisé par l'art, mais désireuse aussi de prouver que son grand homme réussissait quand il le voulait là où s'exerçait quotidiennement M. Bourget. L'œuvre, assez factice, a perdu beaucoup de ses parfums, mais c'est un document important pour qui veut connaître Anatole France. Car, ainsi que l'établit la correspondance toujours inédite de l'écrivain et de M^me^ de Caillavet — une correspondance dont Jacques Suffel nous fait pressentir l'intérêt en en publiant de suggestifs passages (²) — leur drame, plus orageux qu'on ne l'aurait cru, leurs âmes, plus tourmentées qu'il n'y paraissait, sont ici peints au naturel.

Sans conteste, l'œuvre capitale de cette période, où s'ébauche encore l'*Histoire contemporaine* et où se poursuit très lentement la *Vie de Jeanne d'Arc*, c'est *La Rôtisserie de la Reine Pédauque*. Le roman, sans doute, pastiche les contes libertins du XVIII^e^ siècle, mais c'est bien une création originale et personne, avant France, n'avait tenté de ressusciter de la sorte ce délicieux passé. Le morceau est prodigieux de couleur et de mouvement, et rien ne contribue plus à l'animer, à lui conférer une saveur dont les reconstitutions archéologiques sont habituellement dépourvues que le personnage de l'impayable abbé Coignard : professant le respect du dogme et en même temps le scepticisme le plus inquiétant dans toutes les matières étrangères à la foi; admirateur de la morale chrétienne, mais assez incapable de l'observer et plutôt soucieux d'assumer toutes les faiblesses de la condition humaine; érudit de premier ordre qu'on verrait diriger paisiblement une congrégation de moines savants, mais dont la vie incertaine n'est qu'un tissu d'aventures troubles, cocasses ou tragiques. Figure étonnante dont France a doté le musée des créatures imaginaires et qu'après l'avoir rencontrée on n'oublie plus. Mais le plus réussi de l'œuvre, c'est sans doute le style. Tous les

(²) Dans son récent *Anatole France par lui-même*, Paris, Ed. du Seuil, 1954.

prestiges de la langue du XVIII^e siècle sont ici enfermés. Voltaire, Diderot, l'abbé Prévost connaissaient l'aventure singulière de voir naître un rival posthume.

France est arrivé maintenant — lentement, tardivement — au premier rang. Depuis 1895, il habite 5 Villa Saïd, dans l'avenue du Bois. Ses revenus ont considérablement augmenté. Aussi achète-t-il sans marchander livres précieux et objets d'art. Il reçoit régulièrement le Paris des écrivains (Schwob, Moréas, Maurras, Porto-Riche), des peintres, des philosophes et des érudits (Boutroux, Gaston Paris, Remy de Gourmont, Téodor de Wyzewa, Abel Lefranc, Léon Brunschvicg), des hommes politiques et des journalistes. Chez M^me^ de Caillavet, il est le plus bel ornement de grands dîners où l'on rencontre Louis Barthou et Raymond Poincaré, Sarah Bernhardt et Réjane, le duc Decaze et le prince Bibesco, Carrière et Forain, Feydeau et Marcel Proust. C'est l'époque des voyages en Italie, en Grèce, en Espagne, en Belgique, en Europe Centrale et des croisières en yacht.

Le 24 décembre 1896, à la suite d'une campagne menée avec brio par M^me^ de Caillavet, France est reçu à l'Académie. Il y occupe le fauteuil de Ferdinand de Lesseps. C'est la consécration. Une consécration qui ne le détournera pas de sa voie. Une voie où il rencontre soudain Jaurès.

*
* *

Durant la décade suivante, Jaurès exercera sur France une influence que l'on n'a pas fini de mesurer. D'abord métaphysicien brillant — il avait écrit en 1881 une thèse universitaire sur *La Réalité du monde sensible* — Jaurès était passé rapidement à l'histoire politique avec une étude sur *Les Origines du socialisme allemand*. Son *Histoire socialiste* exprime le plus fortement sa pensée généreuse et décevante à la fois. Il tente d'y concilier, d'une manière un peu vague et assez oratoire, le matérialisme historique et l'aspiration à un idéal moral. Sa préoccupation majeure, très représentative du socialisme français, est de sauver la liberté individuelle et d'assurer par là un développement sans limite à l'art. Jaurès fut un orateur exaltant, à la parole sonore et envoûtante.

On s'étonne un peu aujourd'hui que France, tout de mesure et de réserve, esprit précis, dilettante raffiné, soit tombé sous le charme de ce prophète, — d'ailleurs singulièrement cultivé. Mais il faut songer à l'état d'esprit de Jérôme Coignard dont l'ironie amère recouvrait mal, on l'a dit, un désir lancinant de s'évader des jeux stériles de l'intelligence critique; il faut penser aussi à la sympathie que son créateur n'a au fond de lui-même jamais cessé de vouer à la cause de l'émancipation politique et sociale, et à celle de toutes les libertés; surtout, il faut évoquer les contingences historiques dont la pression ne peut manquer d'offenser un noble esprit et un cœur généreux.

La France, à peine remise du scandale de Panama et de la crise anarchiste, est secouée entre 1896 et 1906 par l'Affaire Dreyfus, qui déclenche un conflit d'une violence extrême. Alfred Dreyfus, d'origine israélite, capitaine d'artillerie attaché à l'Etat-Major général, avait été en 1894 arrêté, jugé à huis-clos par un conseil de guerre et, malgré ses véhémentes protestations d'innocence, condamné à la déportation à vie et à la dégradation militaire. On l'accusait d'être l'auteur d'une lettre ni datée ni signée, où il annonçait à l'attaché militaire d'une puissance étrangère l'envoi de documents secrets. Dreyfus était innocent, et toute l'histoire, une détestable machination, produit de la collusion d'aventuriers et de factions d'antisémites agissants. La vérité mit dix ans à s'établir parce que l'événement, en soi d'assez médiocre importance, fut immédiatement utilisé par les forces de droite à des fins politiques.

Tous les partisans du principe d'autorité incarné dans un gouvernement personnel et fort, excédés qu'ils étaient des progrès du socialisme et des méfaits de l'anarchie, tous ceux-là proclamaient Dreyfus coupable. Ils ne le croyaient pas toujours, mais ils subordonnaient leurs opinions à ce qu'ils appelaient l'honneur de l'armée et l'unité du pays. En face d'eux, les partisans de la révision du procès, toute la gauche, reprochaient à leurs adversaires, en proclamant intangible le principe d'autorité, de s'inspirer d'idées cléricales et réactionnaires. Ils dirigèrent contre l'Etat-Major et les généraux de violentes attaquent qui furent le point de départ du mouvement anti-

militariste du XX^e siècle. La campagne pour la révision du procès engendra le déchaînement des nationalistes, c'est-à-dire de la droite antidreyfusarde, contre les institutions républicaines. Elles amena les républicains à adopter en face de leurs adversaires une politique de défense et d'action.

En 1898, Anatole France qui, jusqu'ici, avait assisté aux événements en témoin attentif, à la suite de la fougueuse prise de position de Zola, signait la pétition des intellectuels en faveur de la révision. Il ne cessera plus de s'occuper de l'Affaire dont les intérêts se confondaient de plus en plus avec ceux d'un socialisme qui l'attirait toujours davantage. Le socialisme, chez France, manque d'ailleurs d'assises doctrinales très solides. Il procède d'un humanitarisme foncier que la contingence politique et sociale excite. Le dire, ce n'est pas en restreindre la valeur, c'est en dégager la signification. Une signification qui plonge ses racines dans le plus particulier pour s'étendre à l'universel.

Presque toute l'œuvre de cette période est profondément marquée par les préoccupations nouvelles de l'auteur; mieux elle en est presque complètement sortie. Y a-t-elle beaucoup gagné? Sans doute, les quatre volumes de l'*Histoire contemporaine* révèlent toujours les précieux dons de l'écrivain. Ils nous proposent une troisième épreuve de Sylvestre Bonnard, Monsieur Bergeret : sceptique et désenchanté d'abord, ne trouvant que d'insuffisantes consolations à ses disgrâces conjugales et à la modestie de sa condition dans les ressources de son intelligence critique et de son imagination d'esthète; ensuite témoin engagé dans l'Affaire Dreyfus, y puisant des espoirs et une raison de vivre, sans, pour autant, rien perdre de sa douloureuse lucidité. Autour de ce personnage central, qui, une fois de plus, s'élève au rang des meilleures créations littéraires, l'auteur a campé un monde de provinciaux et de Parisiens d'un vivant relief. Et, comme toujours, le style — plus spontané ici qu'ailleurs — a de solides vertus. Mais l'œuvre, publiée d'abord en articles de journal, porte les défauts d'une chronique filée au jour le jour, sans trop de souci de composition. L'actualité y est exagérément envahissante et pondéreuse. Tout compte fait, cette évocation, par

endroit exquisement savoureuse, manque de mouvement, d'épaisseur, et, aujourd'hui, de profond intérêt.

L'Affaire Crainquebille, publiée en 1902, croque avec bonheur un marchand des quatre-saisons injustement accusé d'avoir poussé un cri séditieux. Mais le réalisme du conte nous paraît aujourd'hui assez faux. Sa valeur est d'enfermer une protestation à jamais émouvante et respectable : celle de l'innocent happé par un mécanisme que pare le nom de Justice, accusé et condamné sans qu'il comprenne rien à ce qui lui est arrivé.

On ne saurait évoquer la production extrêmement abondante de ces années, et parmi laquelle nous sommes bien obligé de faire un choix (on nous excusera de citer seulement *Pierre Nozière*, *Clio*, *Histoire comique*, *Sur la pierre blanche*), sans dire un mot de la riche prédication révolutionnaire qu'Anatole France répand alors en articles et en discours. Dans les journaux de gauche, à la tribune, en de grandes occasions (funérailles de Zola, commémoration Renan), il milite en faveur de la cause. Il salue les grands ouvriers des lumières (Gutenberg, Diderot, Hugo), accable cléricaux et nationalistes, soutient et inspire le gouvernement Combes dans l'affaire des congrégations religieuses et dans celle de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. L'ensemble de cette production, jusqu'ici incomplètement réunie, sera bientôt accessible grâce au patient travail de Claude Aveline qui recueille sous le titre *Trente ans de vie sociale*, la totalité de l'œuvre militante d'Anatole France (3). Elle contient des morceaux de premier ordre, et qui étonnent le familier de *Sylvestre Bonnard*. Un texte comme *L'Eglise et la République* ressortit à la grande éloquence. Couleur, mouvement, nombre, puissance, variété du style servent ici sans défaillance une pensée nourrie, sûre de sa vérité et impatiente de sa victoire.

Si pourtant les socialistes croyaient avoir rallié complètement le maître à leurs vues, s'ils pensaient l'avoir converti à leur philosophie de l'histoire, ils se trompaient. France, qui avait déçu déjà, on le conçoit, une clientèle conservatrice que son art et toute la part aristocratique de lui-même continuaient

(3) En cours de publication chez Emile-Paul.

de lui attacher passionnément, allait échapper aussi, à plus d'une reprise, à ses nouveaux alliés. Il ne les trahira jamais, mais il saura garder ses franchises, quitte à leur déplaire. Ce qu'il fait en 1908 avec cette amère et grinçante *Ile des Pingouins*, un des livres les plus pessimistes de notre littérature. Il ne suffit pas pour expliquer cette satire à la manière de Swift d'évoquer les réticences que la *Vie de Jeanne d'Arc* venait de provoquer de la part de quelques spécialistes, ni le second mariage de la fille d'Anatole France avec un prétendant peu apprécié du maître; ni même d'alléguer l'ennui que lui procure maintenant sa liaison avec une M^me^ de Caillavet devenue bien tyrannique. Ce furent là des causes réelles, mais secondaires. Il faut penser plutôt à la déception que provoqua chez France la division du fameux bloc des gauches après sa victoire aux élections de 1906. Les dreyfusards étaient maintenant au pouvoir. Pour Clemenceau et les siens, la révolution, qu'ils réduisaient allègrement aux proportions de la révolution dreyfusienne, était faite. Et sur le plan social, ils s'en tenaient à peu près à l'œuvre de leurs prédécesseurs. Charles Péguy, Georges Sorel, lassés, cherchèrent des voies personnelles. France, fidèle à Jaurès, que les nouveaux gouvernants écartaient, s'en tint au socialisme de son inspirateur. Parallèlement à une philosophie pratique nourrie des idées et des sentiments traditionnels de la gauche, il développera une méditation très sombre qui procède de ce fond pessimiste qui chez lui n'a jamais fini d'affleurer.

Un événement pénible devait accroître pour longtemps sa vision douloureuse des choses. M^me^ de Caillavet mourut subitement à Paris le 12 janvier 1910, âgée de soixante-six ans. Ses derniers mois avaient été assombris par une infidélité de l'écrivain. Celui-ci, entouré, fêté, s'était détourné parfois de Madame, un peu agaçante à certaines heures. Mais il l'aimait profondément et sa perte lui causa une douleur dont on peut mesurer l'étendue depuis la publication de fragments des *Carnets intimes* par le regretté Léon Carias (4).

Durant les années qui précèdent la guerre, France voyage beaucoup : il retourne en Italie, visite l'Afrique du Nord, la Belgique, les Pays-Bas, l'Allemagne et se rend en Russie. Sur

(4) Paris, Emile-Paul éd., 1946.

le plan politique, il ne cesse d'appuyer le bloc des gauches, notamment lors de la campagne de 1913 contre la loi du service de trois ans. Mais, une fois de plus, son œuvre littéraire exprime une réflexion singulièrement plus nuancée que son œuvre militante. *Les Dieux ont soif* et *La Révolte des Anges* livrent sur presque tout l'essentiel la pensée profonde d'Anatole France. Et ces testaments philosophiques sont en même temps des maîtres livres; ceux qui ont affronté le temps avec le plus d'aisance et dont la survie n'est pas douteuse.

Les Dieux ont soif sont un des meilleurs romans qu'ait inspirés la Révolution de 1789. Elle est évoquée ici dans sa réalité quotidienne, terrible et bouffonne, sublime et méprisable, toujours avec un sens aigu du vrai, un souci constant d'éviter le romanesque et l'épique. Roman historique donc, bâti sur une documentation riche et précise. Roman psychologique aussi. Mais France néglige les grandes figures du drame au profit de seconds ou de troisièmes rôles. Il les étudie sans complaisance, sinon sans tendresse. Son Evariste Gamelin, fanatique de la pureté qui, par amour du genre humain, envoie des charretées de suspects à la guillotine et témoigne d'ailleurs d'une âme sensible, est une création vigoureuse, d'une profonde humanité. Roman à thèse enfin. Une thèse anti-rousseauiste qui déçut Jaurès et tous les partisans du bloc des gauches mais réjouit fort l'Action française : quiconque prétend gouverner au nom de la vertu est immédiatement condamné à faire périr le plus grand nombre de ses semblables. En face de la faiblesse humaine, il n'est d'attitude possible que l'indulgence et la bonté. Ainsi le livre apparaît comme une condamnation parfois véhémente du fanatisme, et c'est bien là sa plus noble leçon. Elle est donnée avec un art consommé. Le ton grave, le style très nu, tous deux assez rares chez France, confèrent au message toute sa force.

La Révolte des Anges ramène des accords plus typiques. Cette prodigieuse et amère bouffonnerie orchestre avec puissance tous les thèmes dominants de la réflexion francienne, qu'elle entrelace savamment; elle dessine dans leur netteté définitive les contours d'une pensée qui prend sa figure d'éternité. La fiction, déroulant dans le Paris du XX^e^ siècle une révolte des anges contre Ialdabaoth, le maître du ciel, est

cocasse. Mais elle s'achève sur un tableau saisissant sorti d'une idée profonde. A l'instant où les troupes de Satan vont triompher, leur chef les arrête. Elles n'iront pas plus loin et lui ne se pervertira pas dans la victoire. Il n'est de vraie grandeur que chez les vaincus, chez ceux qui souffrent. Assis sur le trône de l'antique Iadalbaoth, Satan deviendrait bientôt aussi cruél que lui. Et ce rôle-là, l'éternel inspirateur de l'intelligence humaine, le plus ancien ami des hommes quoiqu'en prétendent les esclaves d'Ialdabaoth, ce rôle-là, il ne veut pas même risquer de le jouer.

On ne saurait, nous semble-t-il, témoigner tout ensemble de plus de confiance et de plus de méfiance à l'homme, l'encourager davantage à se défaire des antiques erreurs et lui montrer mieux le péril où l'entraîne sa domination sur les êtres et les choses, lui révéler plus profondément enfin que sa grandeur est dans sa révolte éternelle contre un ordre qui l'écrase. Cette belle idée s'accordait mal avec les enseignements de l'Internationale socialiste. Une fois de plus, on passa l'éponge, le livre ne ménageant guère la société bourgeoise.

*
* *

La guerre de 1914 ébranla profondément Anatole France et lui causa un pénible désarroi. L'assassinat de Jaurès, l'attitude de certains pacifistes et d'anarchistes intellectuels, jetèrent d'abord l'écrivain dans l'Union sacrée. Mais, la guerre se prolongeant, il souffrit de n'être plus en complet accord avec son passé. Il revint au pacifisme, se désolant de l'extension d'un conflit dont, selon lui, ne pouvait sortir ni vainqueur ni vaincu en raison de l'interdépendance que les lois économiques instaurent entre les peuples. Il reprit sa place auprès de ses amis et, dès 1919, stigmatisa le Traité de Versailles, accumulation d'erreurs grosse d'un lourd avenir. A ce moment, France, sans adhérer au Parti communiste en partage les idées : il condamne l'occupation française de la Ruhr, dénonce inlassablement les méfaits de la guerre et appelle de ses vœux une Fédération européenne. Mais le quatrième Congrès de l'Internationale communiste, tenu à Moscou en décembre 1922, ayant réclamé l'exclusion des intellectuels

« qui entrent dans le Parti en amateurs », Anatole France décida de ne plus écrire dans les journaux communistes.

Durant ces dernières années, la popularité du maître s'étendit encore. Dans sa propriété de la Béchellerie, à Saint-Cyr-sur-Loire, où il séjourne maintenant le plus volontiers, c'est un défilé ininterrompu d'amis littéraires, d'artistes, de ministres, de militants, de disciples, de simples admirateurs. On le prie d'autoriser des adaptations scéniques de *Sylvestre Bonnard* et des *Dieux ont soif*. On lui demande des préfaces. A tous, il se montre inlassablement accueillant et bienveillant. 1921 est l'année d'une haute consécration : le prix Nobel de littérature. 1922 en voit une autre, assez différente : l'œuvre entière d'Anatole France est mise à l'Index par le Saint Office.

Mais la santé du maître s'altère. Il souffre depuis quelque temps de troubles respiratoires, de maux de tête, de rhumatismes. A la manifestation organisée en son honneur au Trocadéro, le 24 mai 1924, il paraît pâle et amaigri. Rentré à la Béchellerie, il est contraint de s'aliter. L'artério-sclérose l'attaque. Elle a raison de lui le 12 octobre. L'Etat fit à l'écrivain des funérailles nationales. Elles se déroulèrent en présence du Président de la République et des membres du Gouvernement, au milieu d'un vaste concours de peuple.

Pendant cette ultime décade, l'activité littéraire d'Anatole France s'était à peine ralentie. Il avait publié nombre d'écrits de circonstance, entrepris un recueil de dialogues philosophiques, retouché ses grandes œuvres et préfacé des volumes de jeunes.

Mais le meilleur de lui-même, il le consacra à l'évocation poétique de son passé d'enfant, complétant ainsi ce qu'il avait révélé beaucoup plus tôt de l'adolescent dans *Le Livre de mon ami* et dans *Pierre Nozière*.

Evocation poétique certes, car à considérer *Le Petit Pierre* et *La Vie en fleur* comme des fragments d'autobiographie minutieuse, on se tromperait singulièrement. D'ailleurs il ne faudrait pas attribuer à cette transposition des buts qui furent étrangers à l'auteur. Il ne désire pas enjoliver le réel; il ne s'en évade point à des fins esthétiques. Jean Levaillant l'a bien vu : le passé personnel ne possède aux yeux d'Anatole

France aucune éminente dignité (5). Il se sent coupé de l'être qu'il fut, et tout à fait libre de modifier le détail de son aventure. L'enfance n'est pas un paradis perdu. Elle est seulement le temps où s'éveille l'inquiétude d'un univers inconnu dont l'esprit souffre d'être séparé. Que si alors cet esprit blessé se refuse à la contemplation amoureuse de lui-même, son odyssée ne sera qu'une suite de tentatives avortées pour appréhender les choses dans leur précieuse réalité. Car on n'atteint du monde que ce que l'esprit en contient. Et c'est nous encore que nous contemplons dans les choses.

Ainsi, les livres de souvenirs nous restituent surtout une âme. Une âme frémissante encore de l'espoir de réfléchir un jour la totalité de ce monde inconnu qui, jusqu'à la fin, demeurera sa plus haute nostalgie.

(5) Voir Jean LEVAILLANT, *Anatole France et la connaissance de soi*, conférence prononcée le 4 janvier 1954 à la Sorbonne et publiée dans *Le Lys Rouge*, n° 63-64, Eté-Automne 1954

BIBLIOGRAPHIE

J. VERGOTE, *Les noms propres du P. Bruxelles Inv.. E. 7616, Essai d'interprétation*, Lugdunum Batavorum, 1954, 24 pages in-4°.

Notre très érudit collègue de Louvain étudie et confronte dans cette remarquable étude les noms propres d'un papyrus gréco-romain trouvé en Egypte, et acquis depuis par les Musées royaux d'Art et d'Histoire de Bruxelles.

Il s'agit d'une liste de ces κατ'οἰκίαν ἀπογραφαί qui furent rédigées en Egypte pendant les quelque deux siècles et demi, où le recensement quatrodécennal y fut appliqué par l'administration romaine. On sait que ce document fut à l'origine d'un mémoire exemplaire dû à la sagacité des professeurs Marcel Hombert et Claire Préaux de l'U. L. B., mémoire intitulé *Recherches sur le recensement dans l'Egypte romaine*, Lugdunum Batavorum, Brill, 1952, in-4° 186 pages.

L'étude du professeur Vergote en est donc le complément égyptologique indispensable. Nul n'ignore, en effet, qu'un bon nombre de noms grecs d'Egypte ne sont que des noms autochtones hellénisés. Seul un égyptologue éprouvé, doublé d'un helléniste, était à même, par conséquent, d'en entreprendre l'étude systématique et d'en tirer des conclusions générales pour l'anthroponymie, la phonétique, l'histoire des religions et même l'histoire en général.

Pour ne pas entrer dans des détails qui n'intéresseraient guère les lecteurs d'une revue de haute vulgarisation, bornons-nous à résumer les conclusions générales du savant auteur : « Les cent cinquante-huit noms différents contenus dans notre papyrus, dit-il, se répartissent comme suit : 26 noms grecs, 12 noms égyptiens traduits en grec, et 122 noms égyptiens en transcription... La grande majorité ont un contenu religieux... » Antérieurement au Moyen Empire, « c'eût été un sacrilège pour un simple mortel de s'appeler le fils d'un dieu »; ce type « apparaît en effet au Nouvel Empire » et se perpétue jusque dans l'ère chrétienne.

A la période hellénistique, le culte d'Osiris ayant été absorbé par celui de Sérapis, il en résulte que le nom du dieu des morts ne se présente plus guère qu'en combinaison avec celui d'Apollon; autrement, il est supplanté par Sérapis, qui se rencontre tantôt seul, tantôt associé à un autre dieu.

Nous pourrions multiplier bien davantage les remarques judicieuses du professeur Vergote. Ces trois exemples suffiront sans doute à en

montrer toute la pertinence, ainsi que l'intérêt hiérologique qu'elles présentent, même pour les simples profanes soucieux des choses de l'esprit (1).

M. STRACMANS.

Energie nucléaire et bombe atomique. Un sondage d'opinion publique, Institut universitaire d'Information sociale et économique, Bruxelles, 1954.

M. Jacquemyns, professeur à l'U. L. B., a dirigé ce sondage de l'opinion publique.

Le compte rendu de son enquête est précédé de trois introductions de MM. J. Geheniau, professeur à l'U. L. B. (*De la radioactivité naturelle à la fission du noyau*), P. Springs, professeur à l'Université de Liège (*La découverte et l'emploi de la bombe atomique pendant la dernière guerre*), de Hemptinne, professeur à l'Université Catholique de Louvain (*Vers l'utilisation industrielle de l'énergie nucléaire de 1940 à 1954*).

Pour être brèves, ces introductions n'en sont pas moins des sources d'information remarquables. Elles sont l'œuvre d'hommes de notre pays, doublement conscients des exigences de la science et de l'humanité.

Quand au sondage lui-même, il répond à quatre questions posées, selon les méthodes Gallup, à des personnes de toutes les catégories sociales.

Le sens des réponses est :

Il faut empêcher toute nouvelle explosion expérimentale.

Il faut interrompre la fabrication des bombes atomiques.

Aucun pays ne pourrait faire usage de ces bombes.

L'emploi des bombes atomiques constituerait un danger grave pour une grande partie de l'humanité.

Les majorités dans ce sens dépassent 75 % des personnes consultées.

Puissent ces voix être entendues. Puisse notre monde éviter la folie et la destruction.

De temps en temps, des voix retentissantes s'élèvent pour arrêter le péril. Elles rencontreraient un assentiment qui ne dépasserait plus les trois quarts mais qui serait unanime si, par ailleurs, un vent de compétition ne soufflait sur le monde.

Serait-il vrai que ces sentiments unanimes puissent être inhibés par une lutte pour la vie, qui ressemble davantage à une course pour la mort ?

N'est-il donc pas vrai que la concurrence des hommes à assez de terrains où ils peuvent faire le bien aux autres et à eux-mêmes. Et faudra-t-il toujours que leurs efforts aient pour objet la destruction des autres ?

Telle est la portée de cette enquête, tel est le problème qu'elle pose et dont elle dicte aussi, impérieusement pour chacun, individuellement, et pour tous, collectivement, la solution indispensable.

E. JANSON.

(1) La bibliographie très abondante pourrait encore s'enrichir de la mention de Th. HOPFNER, *Aegyptische theophore Personennamen* (*Archivum orientale pragense*, 1944, t. XV, p. 1 et sq.).

L'Unesco et son programme. — Les sciences sociales, Unesco, 1954.

Cette brochure est consacrée aux efforts de l'Unesco pour stimuler la paix et la prospérité communes.

L'Unesco poursuit deux objectifs complémentaires : d'une part faciliter le développement international des sciences sociales et les orienter vers certains problèmes essentiels du monde moderne, d'autre part étudier les comportements nationaux et la formation des attitudes sociales, les méthodes de la coopération internationale et l'efficacité des programmes internationaux de coopération, les conséquences sociales du progrès technique, les aspects sociaux de réforme agraire, les problèmes de population et de migrations, les questions raciales et les droits de la femme.

La brochure montre comment l'Unesco s'attache à mettre à la disposition du grand public et des spécialistes les données scientifiques de ces problèmes sociaux de notre temps.

E. J.

S. C. Harland, *Nicolai Ivanovitch Vavilov, 1885-1942* (*Obituary Notices of Fellows of The Royal Society*, vol. 9, November 1954, pp. 259-264; portrait hors texte).

Activité démoniaque, aristocratique et révolutionnaire, la science a ses martyrs illustres : Servet meurt deux fois, brûlé en effigie par les catholiques et en chair et en os par Calvin; Bruno périt sur le bûcher et Lavoisier sur l'échafaud; mais ce n'était pas le savant que la société a visé en eux. Il faudra attendre le vingtième siècle et l'Union soviétique pour voir perpétrer délibérément le meurtre d'un savant en tant qu'homme de science; la persécution est le seul aspect vraiment social de la science...

Généticien et botaniste prestigieux, récompensé du titre insigne de membre étranger de la Royal Society, sollicité d'accepter la présidence du Congrès international de Génétique (1939) — honneur auquel les autorités de son pays le contraignirent de renoncer, N. I. Vavilov a été délibérément assassiné par le parti communiste. Arrêté en 1940, à l'époque du pacte Hitler-Staline, accusé à la fois d'espionnage en faveur des Britanniques et de fidélité aux idées de Huxley, il fut déporté en Sibérie.

Des notices lui avaient déjà été consacrées (*Nature*, vol. 156, 1945, nov. 24, pp. 621-622; *The Journal of Heredity*, vol. 38, pp. 227-232, 1947). Le professeur Harland étudie succinctement la vie et l'œuvre. Voici qui donne une idée de l'activité, de la solitude et des capacités de Vavilov : « The expedition to Abyssinia, Vavilov carried out single-handed. He was given the sum of £ 1.000 by Lenin for his total expenses. For six weeks he did not even take off his overcoat. During the day he travelled and collected. When night came he flung himself on to the floor of some native hut. He ate whatever native foods were available. Dysentery afflicted him throughout his expedition... He could work twenty hours a day for weeks on end... He spoke several European and some Asian languages fluently... » La seconde moitié de l'éloge est remplie par la bibliographie; plusieurs travaux intéressent très directement l'histoire de la botanique.

Jean Pelseneer.

Prof. Dr Horst WAGENFÜHR, *Schöpferische Wirtschaft. Pionierleistungen deutscher Erfinder und Unternehmer*, Heidelberg, Werkschriften-Verlag, 1954, 1 vol., 320 pages; relié toile, DM 16.80.

Le lecteur qui s'attend à trouver ici la narration adroite de quelques vies exemplaires d'inventeurs sera déçu; l'ouvrage de Wagenführ est autre chose et plus que cela; il gravite tout entier autour de l'esprit créateur dont l'auteur dégage d'abord l'essence et les composantes, pour montrer ensuite comment en découlent les réalisations dans les différents domaines de l'économie moderne.

Celles-ci ne sont pas exposées en détails, mais seulement comme exemples pour illustrer chaque aspect du problème, d'où un certain fractionnement et aussi le fait que le même nom intervient parfois dans différents chapitres. D'autre part les citations nombreuses, où Wagenführ fait parler les inventeurs eux-mêmes se ressemblent trop, au point de créer une certaine monotonie. Enfin les énumérations en vue de défendre sa thèse font parfois penser à un palmarès des réalisations, présentées en des raccourcis frappants sans doute, mais souvent identiques.

L'auteur expose d'abord le processus éliminatoire qui va de l'idée à l'invention rentable. A côté des inventions de pionniers, il distingue des inventions de méthode (viscose) et des inventions par analogie. Est créateur, pour lui, aussi bien celui qui exploite mieux une invention déjà faite par quelqu'un d'autre. A l'encontre de beaucoup de théoriciens, l'économie ne tend pas exclusivement, pour Wagenführ, à satisfaire des besoins existants. Quant à la conjoncture, le rôle des initiateurs est non pas de l'attendre, mais de la provoquer.

Les réalisations de l'esprit créateur sont telles que l'auteur, reprenant une idée de Swift, propose de dénommer les périodes de l'histoire — tout au moins depuis la fin du XVIIIe siècle — non d'après les souverains et les hommes politiques, mais d'après les faits marquants économiques; on pourrait ainsi parler d'une ère du textile, de l'acier, de la chimie, etc.

Après avoir illustré par trois exemples typiques (Fr. König, A. Opel et M. Hohner) l'origine et le destin des inventeurs, il étudie la question de l'extraction sociale de ceux-ci et en montre l'évolution. Par ailleurs il ne se contente pas d'un aperçu des réalisations, il développe également des vues sur l'avenir et dégage des perspectives nettement optimistes, notamment dans le tableau de l'agriculture en l'an 2050 d'après E. Saba (p. 43), de même que pour les matières premières et produits de base, où un renouvellement incessant transforme les rapports de l'homme avec ses matériaux de travail.

Wagenführ accorde une attention particulière au facteur humain et au progrès social; il relate à ce propos le rôle novateur d'Abbe chez Zeiss ainsi que l'initiative de Heye qui a introduit dans l'industrie verrière la journée de huit heures et qui, dès 1863, a mis des maisons à la disposition de ses ouvriers — dans le but, il est vrai, de les retenir à leur lieu de travail. Quant à l'entreprise actuelle, il importe, selon lui, d'intéresser tout le personnel à l'idée de l'entreprise, de donner à chacun le sentiment d'avoir un devoir à remplir; il cite l'exemple de Nordhoff qui à cette fin convoque régulièrement son personnel, pour lui faire un exposé simple, mais plus circonstancié de la marche des

affaires que celui réservé aux actionnaires et qui ainsi a créé chez ses ouvriers la fierté d'appartenir au Volkswagenwerk. D'autres entreprises encore font appel à « l'homme », en sollicitant par exemple de la part des ouvriers des propositions en vue d'améliorer la technique qui est de leur ressort propre et en rénumérant par des primes les idées qui s'avèrent fructueuses.

Les ennemis de l'économie créatrice, il les voit dans la bureaucratie qu'il fustige en termes sévères — il l'appelle ironiquement l'internationale grise — et dans le capitalisme d'Etat. Il se montre un partisan résolu de l'économie libre, dont il voit le succès affirmé dans les réalisations de la Soziale Marktwirtschaft du Dr Erhard.

Comme Röpke, il adopte des positions libérales; s'il admet le capital, il n'en défend pas pour autant la société anonyme; visiblement il penche en faveur des classes moyennes et de l'entreprise privée. Il est faux, d'après lui, de parler de la disparition de l'artisanat, et l'importance des entreprises familiales (opposées aux sociétés anonymes) est encore actuellement plus grande en Allemagne qu'on veut bien l'admettre. L'entrepreneur existe toujours, mais il est sur la défensive. Si l'initiative s'avère plus difficile de nos jours, elle est cependant toujours possible.

Pour étayer ses vues, l'auteur apporte une masse impressionnante de connaissances, de détails des plus instructifs dans les domaines les plus divers. A la base de son ouvrage il y a d'ailleurs une bibliographie d'une richesse peu commune (13 pages). Exception faite de quelques comparaisons avec ce qui se passe dans d'autres pays — en ce qui concerne par exemple les différents types d'entrepreneurs ou les public relations — il a dû, devant l'étendue du problème, se limiter à l'Allemagne du XIXe et du XXe siècle. L'information ample et variée peut intéresser également le philologue, qui y trouve des notions intéressantes comme les nuances entre les mots « Kaufmann » et « Händler » (p. 144) ou encore une différenciation fort précise entre « Werkzeug », « Maschine » et « Apparat » (pages 271-282).

En résumé, malgré les légères réserves du début, une œuvre très riche et personnelle qui entraîne le lecteur.

J. PEIFFER.

S. SULZBERGER, *A la découverte de l'art*, Office de Publicité, Bruxelles, 1955, in-12, 138 pages, 6 planches hors-texte.

Si nous devions caractériser de la manière la plus succincte le nouvel ouvrage de Mademoiselle Sulzberger, nous pourrions, sans aucun doute, l'appeler « le livre du bon sens ».

Désirant fournir aux futurs professeurs d'histoire de l'art un guide destiné à les aider dans leur tâche délicate, l'auteur a mis ici son projet à exécution avec beaucoup de justesse, de raison, et en même temps beaucoup d'enthousiasme, ce qui insuffle chaleur et vie aux préceptes formulés.

Mademoiselle Sulzberger met d'emblée l'accent sur ce qui fait l'essence de l'historien d'art : c'est-à-dire que, contrairement à l'archéologue qui envisage le témoignage artistique comme s'il s'agissait d'un document d'archive, l'historien d'art doit porter des jugements de valeur et être conscient de la notion d'appréciation et de sélection. Cette idée, nous la retrouverons particulièrement développée et approfondie

dans les chapitres consacrés à l'autonomie de l'histoire de l'art et à la méthode comparative.

La formation de ce jugement de valeur chez les élèves sera donc un devoir essentiel du professeur, aussi essentiel que l'enseignement des connaissances générales. On y parviendra grâce à l'éducation de la sensibilité.

L'auteur montre que, tout en s'insérant dans le cadre de certaines branches (histoire, littérature, religion, morale ...), l'histoire de l'art possède cependant son autonomie : autonomie due surtout à l'importance accordée à l'œil et au développement de la mémoire visuelle.

L'œil permet de regarder, mais il ne faut pas se limiter à ce stade · l'œuvre doit être pénétrée et analysée. Mettre en évidence ce qui est essentiel et maintenir les détails à leur rang, tel est le moyen permettant de donner sa pleine signification à chaque élément et de l'intégrer à sa juste place dans l'ensemble.

Approfondissant encore, l'auteur touche le point qui pourrait être considéré comme un couronnement : l'appréciation. Ici intervient la méthode comparative, grâce à laquelle on parvient à concevoir une échelle des valeurs. Les comparaisons sont en effet indispensables pour suivre une évolution, pour trouver des correspondances, des influences. Cette méthode est donc la condition *sine qua non* de la formation d'un jugement de qualité.

Au point de vue psychologique, une des grandes difficultés qu'éprouve le professeur d'histoire de l'art réside dans le fait que son auditoire est d'une réceptivité très inégale. Le professeur décèle lui-même l'élève doué et le soutient dans l'épanouissement de son sens esthétique.

Mademoiselle Sulzberger fait enfin ressortir l'importance de la terminologie propre à l'histoire de l'art : sur le plan pédagogique, cette question contribue à l'enrichissement du vocabulaire.

Remarquons en passant le chapitre consacré à l'historiographie : il témoigne d'un souci de clarté et de concision auquel il convient de rendre hommage.

Nous souhaitons que les futurs professeurs d'histoire de l'art tirent le meilleur parti possible des conseils éclairés que Mademoiselle Sulzberger met à leur disposition. Ils ne pourront certes que s'en féliciter.

Jacques JANSSENS.

Livres reçus :

F. MAUGE, *La synthèse totale des sciences, ses conditions et son principe*, Paris, 1955 (Actualités scientifiques et industrielles, n° 1223), Hermann et C^ie^.

C. VERLINDEN, *Les origines de la frontière linguistique en Belgique et la colonisation franque*, Bruxelles, 1955, 138 pages, 1 hors-texte, 192 pages.

BULLETIN DE LA VIE UNIVERSITAIRE

Deuxième séance académique annuelle du « Centre scientifique et médical de l'Université Libre de Bruxelles en Afrique Centrale » (Cemubac) 8 février 1955

Rapport de M. Baugniet,

Ancien Recteur de l'Université,
Président du Cemubac

Au cours de l'année 1954, le Cemubac a été cruellement éprouvé par la perte de M. Marcel Wanson, Conseiller important et écouté.

Né à Schaerbeek le 17 novembre 1905, M. Wanson conquit en 1930, à l'Université de Liège, avec grande distinction, son diplôme de docteur en médecine. En 1931, l'Université de Bruxelles lui décerna, également avec grande distinction, le diplôme de médecin hygiéniste.

Et ce fut aussitôt le début d'une carrière coloniale qui devait se révéler brillante.

Au cours des nombreuses années qu'il passa au Congo, tantôt comme attaché à la mission de la maladie du sommeil, tantôt comme médecin en chef du service de la quarantaine à Banana, tantôt comme médecin hygiéniste à Matadi, tantôt comme chef du service de l'hygiène à Léopoldville, tantôt enfin, comme médecin en chef adjoint, il fit preuve d'une continuité fidèle et d'un dynamisme remarquable dans les recherches orientées vers la parasitologie.

Grâce à ses connaissances zoologiques et médicales, il put mettre au point une méthode originale destinée à combattre efficacement les transmetteurs de la filariose qui était devenue un fléau dans la capitale congolaise. Les brillants résultats qu'il en obtint le firent admettre au nombre des membres du Comité d'experts de l'O. M. S.

A son départ de la Colonie, M. Wanson, après avoir passé avec éclat les épreuves de l'agrégation de l'Enseignement supérieur, fut appelé à enseigner à la Faculté de médecine de l'Université Libre de Bruxelles, la pratique de la Parasitologie tropicale, avec le titre de professeur extraordinaire. Entre temps, il avait été nommé professeur à l'Institut de Médecine tropicale à Anvers.

La mort de Marcel Wanson laisse parmi nous un vide qui sera difficilement comblé. Nous garderons de lui un souvenir ému et reconnaissant.

*
* *

Le Centre scientifique et médical de l'Université Libre de Bruxelles, en Afrique Centrale (Cemubac) est, comme vous le savez, un établissement d'utilité publique de droit congolais, constitué conformément au décret du 19 juillet 1926.

Fondé en 1938, sous la forme d'A. S. B. L. de droit belge, le Cemubac s'intéressa tout d'abord aux problèmes d'assistance médicale aux indigènes. La guerre de 1940-1945 le força à suspendre son activité.

Il se transforma, en 1952, en établissement d'utilité publique de droit congolais. Sa section médicale s'attacha tout d'abord à déterminer par la radiophotographie de masse, l'incidence de la tuberculose pulmonaire chez les indigènes du Maniéma, puis chez ceux du Ruanda-Urundi. Sur les instances de M. le Ministre des Colonies Wigny, elle joignit à ce programme, celui de la lutte antituberculeuse dans ces deux régions. La société Cobelmin lui offrit, pour s'installer, un sanatorium qu'elle venait de bâtir à Shabunda. Plus tard, l'Administration du Ruanda-Urundi mit à sa disposition deux sanatoriums, ceux de Kibumbu et Rwamagana, alors en construction, grâce aux subsides du F. B. E. I.

Par leur générosité et leur appui constants, le Département des Colonies, l'Institut Royal Colonial Belge (aujourd'hui Académie Royale des Sciences Coloniales), le F. B. E. I., la Société Générale de Belgique, les entreprises de son groupe colonial et plus spécialement l'U. M. H. K., la Cobelmin, le C. N. Ki., le C. S. K., la Société Minière des Grands Lacs, la Miluba, la Symétain, la Société Coloniale d'Electricité, la Société des Chemins de Fer Vicinaux du Congo, la Matermaco, la Comuélé, la Société Sanga, la Banque Hallet, les Usines Textiles de Léo, la Banque Centrale du C. B. et du R. U., la Société des Cultures du Congo, l'International Business Machines, Sarma-Congo, ainsi que de nombreuses personnalités coloniales et universitaires permirent au Cemubac d'étendre son activité à d'autres domaines que celui de la médecine. C'est ainsi qu'à l'heure actuelle, le Cemubac compte sept sections, dont nous allons tour à tour brièvement analyser l'action.

1° *Section médicale.* — Au cours de l'année écoulée, le Cemubac, grâce à ses médecins, les Drs Tenret, Crokaert, Mercenier et Sydranski, a assuré la gestion des sanatoriums de Kibumbu et de Shabunda. Il a veillé à l'achèvement et à l'équipement du sanatorium de Rwamagana, dont l'inauguration se fera très prochainement.

La Symétain a bien voulu se charger de la tâche ingrate de surveiller les travaux de construction de l'hôpital de pneumologie de Tongoni. Le sanatorium de Shabunda, édifié grâce à l'aide de la Miluba, fut ouvert en 1952. Sa capacité théorique est de 50 lits. Il faut souligner que le nombre de malades hospitalisés a, dès le début, dépassé ce chiffre. Pour satisfaire une partie de ces demandes, des lits supplémentaires ont été ajoutés dans les salles, un camp de secours a été créé. Afin de faire face à cette situation, le Cemubac a été amené à prévoir que la capacité du sana sera augmentée de 50 lits en 1955; cependant, le camp de secours ne pourra être agrandi, sous peine de voir le nombre d'hospitalisés atteindre 200 et plus, ce qui exclurait la possibilité d'une surveillance attentive des traitements.

Les frais de gestion de ce sana sont couverts conjointement par le Gouvernement, la Cobelmin et le Cemubac.

Le sanatorium de Kibumbu a rencontré un succès analogue.

Construit par l'Administration de l'Urundi, avec un crédit accordé

par le F. B. E. I., il est équipé pour recevoir 100 tuberculeux. Ici aussi, le nombre de malades a toujours dépassé ce chiffre.

Le Cemubac, qui en assume la gestion depuis 1953, a demandé à être déchargé de ce travail pour pouvoir concentrer ses efforts à la lutte antituberculeuse systématique de la région de Rwamagana au nord du Ruanda. Cette action comprendra le dépistage, la vaccination et la cure sanatoriale en vue de laquelle un sanatorium a été construit par l'Administration du Ruanda, avec des crédits du F. B. E. I.

Le sanatorium de Rwamagana s'ouvrira prochainement et pourra héberger 175 malades — dont 25 dans une section comportant des aménagements spéciaux pour les évolués.

La campagne de dépistage au Ruanda (Rwamagana) a débuté par la radiographie et la détection du taux d'imprégnation tuberculinique de la population scolaire de Kigali.

D'autre part, plusieurs centaines d'indigènes ont été examinés au sanatorium. Les malades pouvant bénéficier d'un traitement ambulatoire se sont représentés au sana, les autres, susceptibles de guérir, ont été dirigés sur les hôpitaux avoisinants et surveillés.

Le programme qu'applique actuellement la section de prophylaxie de Rwamagana prévoit la vaccination régulière des anallergiques de certaines sous-chefferies qui sont suivies par la radiographie. Les résultats ainsi acquis sont comparés avec ceux des sous-chefferies non vaccinées.

Dans d'autres sous-chefferies, il est procédé à la vaccination régulière, suivant la méthode de Foley et Parrot, sans test tuberculinique préalable. La surveillance radiophotographique permettra de comparer les résultats obtenus, au cours des années à venir, dans ces milieux.

Enfin, des essais de *vole vaccination*, au départ du bacille du campagnol, sont en cours.

L'étude de l'infestation possible de la population par le BK bovin se fera par l'envoi de matériel pathologique à Bruxelles.

Le succès remporté par les formations du Cemubac à Shabunda, Kibumbu et Rwamagana, constitue la preuve de l'utilité de la lutte antituberculeuse en milieux coutumiers et de la valeur des méthodes sanatoriales.

2° *Section de géographie.* — M. le Professeur P. Gourou, directeur de la Section de géographie et trois chercheurs, ont étudié en 1953 l'habitation indigène rurale et l'habitat rural dans les diverses régions du Congo et dans les Territoires sous Tutelle. Cette mission a rapporté des observations intéressantes et originales qui, jointes à la documentation se trouvant déjà en Belgique, permettent de dresser une carte d'ensemble, qui constituera une base sérieuse pour les recherches ultérieures. Ces résultats seront publiés dans le courant de l'année.

En 1954, un licencié en géographie de l'U. L. B., s'est rendu au Kivu, pour faire une étude approfondie du pays d'Uvira, comportant :

1. Le relief des rives du lac Tanganyika et des versants est et ouest des montagnes, la morphologie, l'érosion, les éboulis, le débit liquide et solide des rivières;

2. La morphologie du plateau du mont Mabende et l'étude attentive des sols, pour rechercher des vestiges d'une civilisation préhistorique;

3. La végétation, notamment au point de vue de l'action exercée par l'homme;

4. Les aspects divers de la géographie humaine, densité et nature de la population, technique d'exploitation de la nature, influence de la présence des Européens, migrations, etc.

Trois monographies sont en cours de rédaction : une sur les régions en bordure du lac, la deuxième sur les versants de la montagne et la troisième sur le plateau de Mabende. Ces résultats seront publiés dans quelques mois.

3° *Section de psychologie.* — La section de psychologie a confié à M. le Professeur A. Ombredane, une mission de longue durée, dans le but d'étudier la psychologie comparée des Assalampahsu et Baluba du territoire de Luisa (Kasaï), les uns vivant en milieu coutumier, les autres en milieu extracoutumier. Ce travail, qui a débuté en août 1953, a été poursuivi activement en 1954. Il produit de fructueux résultats. Les chercheurs étudient les multiples facteurs dont dépend l'adaptation du Noir aux conditions européennes du travail. Pour atteindre ce but, le Professeur Ombredane compare les comportements d'une population sous-évoluée, d'une part dans son milieu coutumier et d'autre part, dans les milieux du travail au service du Blanc. Les travaux en milieu coutumier sont achevés.

Ils ont porté sur les niveaux de compréhension des Noirs, testés au moyen d'épreuves filmées, afin d'intéresser dès le début les indigènes à ces études psychologiques. Une étude comparative des niveaux de compréhension des Blancs et des Noirs devant les mêmes films a été faite.

Les différences de perception et de compréhension des informations filmiques sont apparues moins grandes qu'on ne le croit communément.

Les techniques artisanales coutumières ont fait l'objet d'analyses systématiques par le film. Le tissage, la poterie, la fonderie, la construction de la case, etc., ont été filmés.

Des investigations ont été menées sur la vie sociale des Assalampahsu, afin de pouvoir étudier ultérieurement les motivations des Noirs, leurs consentements et leurs résistances aux pressions culturelles européennes.

L'étude des capacités, dites intellectuelles, a fait l'objet de recherches de la mission. Il s'agit moins de déterminer l'intelligence brute que la mesure dans laquelle l'indigène profite de son expérience précédente dans une épreuve répétitive. Il est en effet dangereux d'utiliser les tests d'intelligence, car ils font inévitablement appel à la culture. Des comparaisons seront établies avec les résultats obtenus par l'application des mêmes tests aux enfants des écoles de Belgique.

De plus, un relevé des somatotypes, selon la technique de Sheldon, a été entrepris par procédé photographique. Il permettra de compléter l'étude du tempérament des indigènes.

Le Professeur Ombredane se consacre actuellement à l'étude des milieux de travailleurs de Bakwanga. Il reçoit une aide efficace de la Forminière qui met tout en œuvre pour faciliter sa tâche. Les recherches seront terminées à la fin de l'année.

M. le Professeur Ombredane a publié, en 1954, une importante étude sur l'Exploration de la mentalité des Noirs congolais au moyen d'une épreuve projective, le *Congo T. A. T.* (*Thematic Aperception Test*).

C'est l'application de ce test, éprouvé au cours de sa mission de 1952 sur plusieurs groupes distincts de Noirs congolais, que le Professeur Ombredane poursuit sur la population des Assalampahsu.

4° *Section économique et sociale.* — Envoyé en Afrique par la section économique et sociale, M. le Professeur A. Doucy a dirigé, en 1953, une mission d'études des problèmes relatifs au rendement de la main-d'œuvre indigène au Congo belge. Il a publié, dans une brochure intitulée *Productivité du travail et politique sociale du Congo belge*, la synthèse de ses recherches qui feront l'objet d'un ouvrage plus important.

D'autre part, le Professeur Doucy a été invité par l'Unesco à participer à un Congrès qui s'est tenu en Côte-d'Ivoire et où a été étudiée l'influence de l'industrialisation sur les indigènes du sud du Sahara.

Au cours de cette mission, M le Professeur Doucy a procédé à certaines comparaisons de méthodes employées dans d'autres territoires d'Afrique, en vue d'accroître la productivité. Je n'en dirai pas plus sur ses travaux, puisque vous allez avoir le plaisir, dans quelques instants, d'entendre M. Doucy vous faire lui-même l'exposé de ses méthodes.

5° *Section de l'enseignement.* — La section de l'enseignement, placée sous la présidence de M. le Pro-Recteur M. Barzin, poursuit l'étude des problèmes complexes posés par l'éducation des indigènes, en général, et en particulier, des meilleurs moyens à mettre en œuvre pour former de bons instituteurs noirs qui seront à la base de l'éducation et de l'instruction de toute la population du Congo belge. Elle examine également les méthodes à employer pour promouvoir l'enseignement professionnel dont l'extension répond à un besoin impérieux et urgent.

Afin de compléter les données des différents problèmes d'enseignement qui se posent, il est prévu qu'une mission se rendra dans les territoires d'outre-mer dans le courant de 1955. C'est avec une particulière satisfaction que Cemubac a salué la création, par M. le Ministre des Colonies, du Conseil supérieur de l'Enseignement au Congo belge et que la présidence de ce Conseil, dont l'importance n'échappe à personne, a été confiée à M. le Pro-Recteur Barzin.

6° *Section des sciences naturelles.* — La section des sciences naturelles, installée au début de 1954, a confié à M. le professeur M. Denaeyer une mission volcanologique dans les Virunga. Le Comité du Fonds J. Cassel a bien voulu accorder son patronage à ce projet.

La mission de M. le Professeur Denaeyer entre dans le cadre des préoccupations actuelles tendant à ordonner les recherches entreprises dans ce domaine par les divers savants qui s'y sont consacrés.

M. Denaeyer a été chargé, d'accord avec l'Institut des Parcs Nationaux, de l'observation et de la récolte des produits de l'éruption récente du Nyamuragira.

Il s'est aussi attaché à l'étude des tufs volcaniques en bordure du lac Kivu et des produits pyroclastiques des cratères satellites des grands volcans dans les régions du Tongo, du Kibumbu, du Bugoyi.

Cette mission accomplie, M. Denaeyer concentre actuellement l'activité de son laboratoire sur l'étude pétrochimique des laves des Virunga, à l'aide d'un spectrophotomètre qui permet l'investigation chimique d'un grand nombre d'échantillons.

Deux communications, ayant pour titre *Caractères chimicominéra-*

logiques d'une Kivite du volcan Mihaga (coulée du Mushamangabo) (février-mars 1954) et *Les anciens volcans sous-lacustres de la bordure nord du lac Kivu*, ont été faites par M. Denaeyer.

Pour cette année, un projet de recherches dans le Katanga méridional est à l'examen. Elles porteront sur les gisements d'industries préhistoriques découvertes par M. le Professeur Mortelmans dans le quaternaire ancien.

7° *Section des sciences appliquées.* — Une nouvelle section, celle des sciences appliquées, vient d'être créée.

Sa dénomination ne s'oppose certainement pas à la notion de science pure.

« Tout travail scientifique implique aujourd'hui la reconnaissance d'un fait et son analyse et il contiendra un apport à la science pure, du moment que les réflexions qu'il provoque ajoutent quelque chose à la richesse acquise du patrimoine humain [1]. »

Cette section se consacrera particulièrement à l'étude des problèmes intéressant les disciplines propres à la Faculté des sciences appliquées. Nous espérons que ses travaux auront le même retentissement que ceux qui ont été accomplis par les autres sections.

Pendant l'année 1954, la collection des publications du Cemubac, outre les études citées ci-dessus de MM. Doucy et Ombredane, s'est enrichie d'une série de volumes :

La transformation des paysages congolais par le chemin de fer du B. C. K., par H. Nicolaï et J. Jacques, Licenciés en sciences géographiques de l'U. L. B.;

La population rurale du Congo belge. Introduction à l'étude de sa répartition géographique, par le Professeur P. Gourou;

Progrès de la connaissance géographique au Congo belge et au Ruanda-Urundi en 1953, par le Professeur P. Gourou;

L'Industrialisation et la lutte antituberculeuse en Afrique Centrale, par le Dr J. Tenret, Médecin-Directeur du Cemubac au Ruanda-Urundi.

Ce bref exposé vous a permis de vous rendre compte que le Cemubac poursuit inlassablement la mission scientifique qui doit conduire à une connaissance meilleure de notre Colonie et de ses habitants.

Ces réalisations ne sont possibles que grâce à l'appui bienveillant des pouvoirs publics, des sociétés et instituts coloniaux et des personnalités qui ont accepté de subsidier le Cemubac et de se consacrer à son action.

Pour permettre à ceux qui suivent nos travaux avec sympathie de s'y associer par une modeste contribution, nous avons créé une section des « Amis de Cemubac ».

Nous espérons que tous nos amis auront à cœur de s'y inscrire en grand nombre et de soutenir ainsi notre œuvre.

[1] A. Dorsinfang-Smets, *Acculturation. Ethnologie appliquée* (*Revue de l'Institut de Sociologie*, 1954, 390).

Les chefs de mission et leurs collaborateurs ont apporté à notre Fondation, le précieux concours de leur compétence et de leur intime désir d'aider l'évolution du Congo belge et du Ruanda-Urundi.

Les projets ne manquent pas et les programmes des sections sont chargés.

Votre présence ici est un encouragement à la poursuite de nos travaux, qui seront menés à bien avec l'aide de tous ceux qui s'intéressent aux problèmes coloniaux.

Nous vous en remercions bien vivement

COMMUNIQUÉ

Fondation Universitaire

Prix Emile Bernheim 1956

But. Encourager et récompenser l'auteur d'un mémoire apportant une contribution importante à l'étude des problèmes relatifs à l'intégration européenne.

Montant du prix. Le Prix Bernheim 1956 sera exceptionnellement d'un montant de 200.000 francs.

Conditions de présentation. Peuvent se porter candidats au Prix, les titulaires d'un diplôme de docteur, licencié ou ingénieur, décerné depuis trois ans au moins, par une Université belge ou l'une des Hautes Ecoles reconnues par la Fondation Universitaire.

Les travaux présentés peuvent relever du domaine des sciences économiques, sociales, politiques, administratives, commerciales, financières ou juridiques, sans que cette énumération soit limitative. Ils doivent être rédigés en français ou en néerlandais.

Date de remise des mémoires. Les candidats doivent adresser leur demande et déposer leur mémoire au Secrétariat de la Fondation Universitaire, 11, rue d'Egmont, à Bruxelles, au plus tard le 1er décembre 1955.

*
* *

Pour tous renseignements s'adresser au Secrétariat de la Fondation Universitaire.

Jean sans Peur
Programme, moyens et résultats

par **B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ,**
Professeur à l'Université de Rennes

Pendant les onze années de mon séjour à la Faculté des Lettres de Dijon, j'ai fréquenté assidûment les archives des Ducs de Bourgogne qui sont conservées dans cette ville. Mes recherches ont fait l'objet de nombreuses études. Le moment est venu de réunir dans une vue d'ensemble celles qui ont porté sur la sombre et énigmatique figure de Jean sans Peur. J'ai essayé de scruter les mobiles de ses actes et c'est la résultat de mes méditations que je communiquerai maintenant (1).

Jean sans Peur pose, en effet, une grave question. Deuxième de ces Grands Ducs d'Occident à qui l'on doit la

(1) Parmi mes travaux consacrés à l'histoire des ducs Valois de Bourgogne, Philippe le Hardi et Jean sans Peur, je citerai : *Deux Féodaux, Bourgogne et Bretagne, 1363-1491* (Paris, Boivin, 1935). — *Philippe le Hardi régent de Bretagne* (*Mémoires de l'Académie de Dijon*, 1934, et *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, XVI, 1935). — *Le Connétable de Richemont seigneur bourguignon* (*Annales de Bourgogne*, VII, 1935 et VIII, 1936). — *Anne de Bourgogne et le testament de Bedford, 1429* (*Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, XCV, 1934). — *Le compte de Pierre Gorremont, receveur général du royaume, 1418-1420* (*Bibl. de l'Ec. des Chartes*, XCVIII, 1937). — *Les Chefs des finances ducales de Bourgogne, 1363-1419* (*Mémoires de la Soc. pour l'histoire du droit bourguignon*, IV, 1937). — *Le Retour de Nicopolis et la rançon de Jean sans Peur* (*Annales de Bourgogne*, IV, 1937). — *La Succession de Bourgogne en 1361* (*Annales de Bourgogne*, X, 1938). — *Jean sans Peur, son but et sa méthode* (*Annales de Bourgogne*, XIV, 1942). — Voir aussi les nombreux ouvrages de Léon Mirot consacrés à cette époque et particulièrement à Jean sans Peur, entre autres l'*Enlèvement du Dauphin et le premier conflit entre Jean sans Peur et Louis d'Orléans, juillet-octobre 1405*, dans la *Revue des questions historiques*, t. XCV et XCVI, 1914.

fondation, en un siècle, d'un nouvel Etat, Jean sans Peur ne saurait être présenté comme le plus brillant ni le plus sympathique d'entre eux. L'assassinat de son capital adversaire, le duc d'Orléans, entraîna des conséquences néfastes, qui pèsent encore lourdement sur sa mémoire. La guerre civile qu'il déchaîna, provoqua à son tour l'invasion étrangère, et l'envahisseur fut à deux doigts de s'installer définitivement sur le royaume conquis. Jean sans Peur a lui-même avoué sa responsabilité dans ce geste brutal, fruit d'une haine inextinguible. Les historiens ont interrogé le passé pour en découvrir l'origine vraie et la cause initiale. Des principaux chroniqueurs de ce temps, l'un Monstrelet qui n'avait ni la couleur de Froissart, ni le nombre de Chastelain, dit sèchement que la haine ressentie par le duc de Bourgogne contre son cousin germain venait de ce qu'il lui attribuait l'échec de la campagne entreprise pour reconquérir Calais. Le religieux de Saint-Denis, qui s'est fait le narrateur du règne de Charles VI, a une vue plus large des choses : « sans remonter aux raisons secrètes et ignorées de cette haine, dit-il, je me bornerai à exposer celles qui étaient connues de tout le monde : Pendant la maladie du roi, le gouvernement étant remis entre les mains de son frère (le duc d'Orléans) et de son cousin (le duc de Bourgogne), ces deux princes qui ne pouvaient se résigner à partager entre eux l'autorité souveraine, étaient rarement d'accord sur la direction des affaires. La différence de leurs caractères se faisait sentir dans toutes leurs opinions. Suivant ce qui m'a été rapporté par des gens de la cour, tout ce que l'un jugeait utile de faire, l'autre le condamnait ou s'en montrait irrité. Cette rivalité finit par allumer entre eux une haine implacable. » Tout cela est exact, mais on peut pousser plus loin l'analyse. Certes, les deux princes étaient en désaccord sur tout, mais pourquoi? et pourquoi Jean sans Peur en est-il venu si vite à une résolution de la dernière violence? En supprimant l'obstacle qui barrait sa route, quelle route se proposait-il de suivre? Telle est la question qui se pose invinciblement et à laquelle je voudrais essayer de répondre. Nous allons donc étudier successivement les buts, puis les moyens de la politique de Jean sans Peur, pour en examiner finalement, en guise de conclusion, les résultats.

Il est naturel d'évoquer en premier lieu la jeunesse de Jean sans Peur, pour savoir si, dès cette période de sa vie, s'annonça son caractère et se dessinèrent ses vues. Mais la tentative est décevante. Jean sans Peur, lorsqu'il recueillit la succession de son père, en 1404, était un homme de trente-trois ans (de trente-quatre ans lorsque lui échut l'héritage de sa mère Marguerite de Flandre). Il avait derrière lui une carrière déjà longue et même une renommée qui s'était répandue bien au-delà des limites de la France. Il avait commandé la croisade lancée en 1396 contre les Turcs, et qui, malheureusement, n'avait abouti qu'au retentissant désastre de Nicopolis. Après une captivité fort périlleuse, rentré en Occident, il s'était montré aux sujets de son père, avait présidé des assemblées d'états, était pompeusement entré dans des bonnes villes, avait apposé sa signature et son sceau au pied de mandements. Eh bien! malgré toute cette activité, ou, pour mieux dire, toute cette parade, ni la pensée de Jean n'est perceptible ni son caractère définissable.

Pendant la croisade, du récit d'un témoin on ne récolte sur la personnalité de Jean absolument rien. On dirait qu'il assista dans le même silence impuissant aux discussions de son état-major, comme aux exécutions par lesquelles le vainqueur satisfit sa soif de vengeance. Dans le duché, il est aussi hermétiquement clos, aussi secret. A vrai dire, il y avait une raison à cela, une raison d'ordre financier. Quelles initiatives aurait pu prendre un prince qui n'avait pas un denier en propre? Certes, il était comte de Nevers, mais il ne possédait nullement ce territoire et n'en percevait pas les revenus; certes, il s'entourait d'un brillant hôtel, composé de nombreux serviteurs de tout rang, mais c'était son père qui l'avait constitué et qui en faisait les frais; certes le roi lui allouait une pension mais cette pension s'acheminait directement vers les caisses ducales, et le Duc n'en rendait nul compte à son fils. En un mot, tout l'argent dont disposait le comte de Nevers provenait uniquement des libéralités de son père. La vigilance affectueuse de celui-ci tenait son fils en d'étroites lisières.

Un pareil système aurait pu engendrer chez ce fils un incoercible besoin de réaction qui se serait satisfait au moment où la mort l'aurait débarrassé d'une pareille tutelle. Il aurait pu jouir avec ardeur d'une indépendance toute fraîche

et prendre hardiment le contre-pied de tout ce qu'avait fait son père. Ainsi agit Louis XI en semblable occurrence.

Il n'en fut rien quant à Jean sans Peur. Tout se passa comme s'il avait compris, admiré peut-être, la politique paternelle et consenti à s'en faire le coopérateur.

On doit s'attendre dès lors à ce que ce prince ait été le continuateur de l'œuvre paternelle. Il importe donc de rappeler les traits essentiels de celle-ci. La simple inspection de la carte géographique les suggérera. Philippe le Hardi, fondateur de la dynastie des ducs de Bourgogne de la maison de Valois, possédait deux groupes principaux de seigneuries : A l'est le duché de Bourgogne, augmenté du comté de Charolais, et le comté de Bourgogne (que nous appelons Franche-Comté) ; au nord, le comté de Flandre et le comté d'Artois, puis, échelonnées de l'une à l'autre masse, des terres éparses, comme pour offrir des gîtes d'étape de l'une à l'autre : comté de Rethel, fiefs en Champagne, comté de Nevers. Cette énumération doit faire ressortir deux circonstances dont les conséquences furent décisives.

Tout d'abord, si les possessions du Duc sont pour la plus grande partie situées dans les limites du royaume de France, il en est qui sont en dehors, qui relèvent de l'Empire. C'est le cas de la Comté de Bourgogne et d'une faible partie du comté de Flandre, c'est le cas des magnifiques domaines que convoite le Duc, et dont il prépare l'acquisition par d'heureux mariages et d'habiles négociations : comtés de Hainaut et de Hollande, duché de Brabant. Ce que nous appelons aujourd'hui l'empire bourguignon se trouvait donc à cheval sur les frontières du royaume de France et du Saint-Empire germanique. On doit en déduire que le Duc de Bourgogne ne pouvait s'inféoder strictement ni à la politique du roi ni à celle de l'empereur, qu'un conflit entre ces deux puissances aurait menacé ses domaines de dislocation, et qu'un voisinage pacifique entre les deux zones était la condition *sine qua non* de la stabilité bourguignonne.

Précisément à cette époque s'était ouvert un débat qui divisait la chrétienté d'Occident, le Grand Schisme. Or tandis que la France soutenait le pape d'Avignon, l'Empire avait adhéré au pape de Rome. Philippe le Hardi voyait ses sujets partagés. De toutes ses forces il visa à rétablir l'unité de

l'Eglise, non pas par la victoire de l'un des prétendants, mais par la démission de l'un et de l'autre au bénéfice d'un successeur unique.

Sur un autre point la position géographique de l'empire bourguignon traçait la conduite de son duc : l'Artois et surtout la Flandre, avec la longue étendue de leurs côtes, avec le développement de leur commerce et de leur industrie, ne pouvaient se passer de leurs échanges avec l'Angleterre. Leur prospérité n'était possible que si leurs relations avec les Anglais étaient libres et sûres, c'est-à-dire pacifiques.

Sur ces deux articles, la politique que la géographie dictait à la Bourgogne, se heurtait aux visées traditionnelles de la France. La lutte contre l'Angleterre, dont le souverain s'intitulait roi de France, était une nécessité vitale pour les Valois. Charles V avait, par les campagnes libératrices de ses armées, auréolé cette politique d'un éclat impérissable. Après avoir expulsé l'envahisseur du territoire conquis, les Français rêvaient maintenant de lui arracher les derniers lambeaux du patrimoine des Plantagenets. Ce vœu, déjà caressé par les derniers Capétiens directs, était devenu une aspiration nationale.

Dans la question du schisme, même désaccord entre la Bourgogne et la France : Charles V s'était prononcé pour le pape d'Avignon. Le séjour presque séculaire du Saint-Siège en cette cité voisine du royaume, avait créé un lien d'apparence indissoluble entre les Français et la résidence provençale de la Papauté. Il leur sembla que le triomphe du pape d'Avignon devait s'obtenir et pouvait légitimement s'obtenir par la force. Et la reconquête du patrimoine italien de Saint-Pierre par les soldats du roi de France s'harmonisa avec le rêve de rentrer dans des régions très désirées, soit au sud soit au nord de ce patrimoine, à Naples et à Milan.

Après la mort de Charles V, la politique du sage roi fut continué par ses ministres, les Marmousets, et par le connétable de Clisson. Lorsque la maladie eut immobilisé Charles VI, son jeune frère, le duc d'Orléans s'en fit à son tour le champion. Les vicissitudes des faits reflétèrent fidèlement l'opposition entre les deux princes émules.

Tantôt l'influence du duc de Bourgogne domina, et alors se conclut avec l'Angleterre en 1396 une très longue trêve,

équivalant presque à une paix, et de même pour astreindre les deux papes à se démettre, la France prononça la soustraction d'obédience qui était un schisme dans le schisme, mais dont le but était le rétablissement de l'unité.

Tantôt, au contraire, ce fut l'action du duc d'Orléans qui l'emporta dans le conseil du roi, et alors, à l'occasion de l'usurpation d'Henri de Lancastre, ce fut un déchaînement belliqueux contre les Anglais, et en France et au pays de Galles, et sur terre et sur mer. Ce fut aussi la restitution d'obédience au pape d'Avignon, et des tentatives d'établissement en Italie par la maison d'Anjou ou par l'époux de Valentine Visconti.

Comme si ces champs de discorde ne suffisaient pas à faire s'affronter deux politiques antinomiques, sur le plan intérieur elles se rencontraient dans un duel plus âpre et plus direct. Il s'agit de l'administration financière du royaume et de la participation des grands feudataires aux recettes de la couronne. C'est ici que les archives de Bourgogne me permettent d'apporter des précisions peu connues et de mettre dans un jour cru la concurrence entre les deux rivaux (²).

Des chiffres que l'on puise dans les registres soigneusement tenus de la comptabilité ducale, ressortira l'importance des subventions accordées par le roi au duc. La proportion de ces subsides dans le revenu général du duc est telle que, s'il en avait été privé, toute sa démarche en aurait été comme paralysée.

Pour mesurer justement l'apport du roi au trésor bourguignon, il faut indiquer d'abord le montant du revenu total annuel de ce prince. D'une somme de 100.000 francs au début du règne de Philippe le Hardi, il s'éleva, après la réalisation de l'héritage flamand, jusqu'aux alentours de 500.000 francs. Disons en passant, que les francs dont on parle ici sont la monnaie d'or émise par Jean le Bon, à l'imitation du « noble »

(²) On trouvera les références aux archives et d'amples détails dans mes articles que je me permets de citer : *Dons du roi aux grands feudataires, les ducs de Bourgogne* (*Revue historique*, t. CLXXXII, 1938). — *Les Dons ordinaires et extraordinaires* (*Mémoires de la Société pour l'histoire du droit bourguignon*, VI, 1939, et VII, 1940). — *Le Don des aides* (*Annales de Bourgogne*, X, 1938). — Voir aussi : *Les Aides en Bourgogne* (*Revue historique de Droit*, 1939). — *Géographie des aides* (*Mémoires de l'Académie de Dijon*, 1940-1942).

d'Angleterre, pour acquitter sa rançon et dont chacun équivalait à une livre tournois.

Maintenant, cherchons quel était dans ce revenu total la contribution du roi. Elle s'effectuait à deux titres différents. Tantôt c'étaient des dons ordinaires, comme des rentes ou des pensions dont le taux était fixe et la périodicité régulière, tantôt c'étaient des dons extraordinaires, survenant pour des motifs particuliers, à des dates variables et pour des sommes différentes.

Examinons, en premier lieu, les dons ordinaires.

Charles V avait rétribué son frère, le duc de Bourgogne, quand celui-ci était à son service, à l'armée ou en missions, sur le pied de 1.000 francs par mois. Charles VI convertit cet émolument en une pension constante, que le duc fût employé ou non, et il la porta, depuis 1392, à 3.000 francs par mois, 36.000 francs par an. A cette première pension, s'en ajoutaient trois autres, dont deux sur la tête des fils du duc, mais réellement au profit de leur père : A partir de 1396, 12.000 francs par an, théoriquement au comte de Nevers; à partir de 1401 : 6.000 francs par an, nominalement à son jeune frère Antoine, comte de Rethel, futur duc de Brabant. Charles VI assurait au duc, depuis 1397, une quatrième pension de 12.000 francs, pour compenser les frais de garde militaire du port de L'Ecluse, jugé nécessaire à la défense du royaume. Enfin une cinquième pension de 17.000 francs par an sur la moitié, revenant au roi, dans les aides d'Artois, était encore versée au duc. Le total atteignait 83.000 francs. A la date du 31 janvier 1403, toutes ces pensions furent fondues en une pension globale, unique de 100.000 francs par an, ce qui majorait de 17.000 francs le total précédent. Le duc Philippe en jouit depuis cette date jusqu'à sa mort survenue le 27 avril 1404.

Les dons extraordinaires ne sont pas mesurables de la même façon. On peut seulement établir des moyennes pendant des périodes convenablement choisies. On constate ainsi que, de 1382 à 1388, le duc encaissa, sous cette forme, 73.500 francs par an; c'est l'époque où il gouvernait le royaume en maître indiscuté. De 1389 à 1395, consécutivement à une demi-disgrâce, la moyenne annuelle tomba à 13.500 francs. En revanche, de 1396 à 1403, elle se releva à 123.340 francs. Ces dernières générosités royales furent provoquées par la néces-

sité de régler la rançon du comte de Nevers après Nicopolis.

Ces chiffres sont déjà éloquents; cependant l'on ne peut s'en contenter. Il est juste d'y joindre les libéralités faites à Philippe à l'occasion de son mariage. A ce moment, Charles V céda au comte de Flandre les châtellenies de la Flandre française : Lille, Douai, Orchies, Philippe promit secrètement de les restituer le jour où il hériterait de son beau-père. Mais, en fait, il ne les rendit jamais. D'autre part dans son contrat de mariage, le conjoint s'était engagé à payer à son beau-père une somme de 200.000 francs. De ce capital, Philippe versa effectivement 30.000 francs; le reste, 170.000 francs, lui fut donné par le roi, pour être transmis au comte de Flandre.

On ne peut pas encore s'en tenir là, et l'on doit mentionner le don des aides. Nous appelons aides, ces impôts généraux, à peu près permanents, institués par Jean le Bon, pour acquitter sa rançon, et couvrir les frais de la guerre. Les unes étaient directes, on les appelait « tailles », les autres étaient indirectes, on les nommait « impositions », c'est à ces dernières que nous réservons aujourd'hui le terme d'aides. Ces impôts récents formaient la ressource la plus abondante de la couronne; or le roi les abandonna, en tout ou en partie, mais inégalement suivant les lieux, au duc de Bourgogne, dans l'étendue de ses possessions.

En Flandre, le roi ne percevait aucune taille ni aide, c'est dire qu'en ce comté les facultés contributives des sujets étaient exclusivement à la disposition du comte-duc. Dans le duché de Bourgogne, Charles V, pour acclimater les aides, les introduisit en abandonnant au duc leur profit durant la première année. En fait, Philippe le Hardi continua de lever l'aide pour lui-même, pendant les années suivantes, au grand dépit de Charles V qui n'osa pas y contredire.

Au comté d'Artois le produit des aides était partagé en deux : moitié au Roi, moitié au Duc; à partir de 1394, le Roi, comme nous l'avons dit, prélevait annuellement sur la moitié lui appartenant, une somme de 17.000 francs qu'il octroyait au Duc.

Il n'est pas nécessaire de fournir de plus amples détails, croyons-nous, pour que l'on admette la nécessité vitale qui s'imposait au duc de Bourgogne de continuer à recevoir ces dons du roi. En les évaluant en gros à la moitié de ses res-

sources, on ne doit pas être loin de la vérité. Or ces dons ne lui suffisaient pas. Le train de la cour de Bourgogne était coûteux, les grands desseins du maître l'étaient plus encore; lorsque Philippe le Hardi mourut, il était en déficit, en déconfiture, et la Duchesse, d'un geste symbolique, pour montrer qu'elle renonçait à la communauté, jeta sa ceinture dans la fosse où venait d'être déposé le corps de son époux. Philippe le Hardi ne laissait donc à son fils aucune épargne en numéraire, bien au contraire.

Regardons maintenant ce qui se passa sur ce plan financier à l'avènement de Jean sans Peur (avril 1404), depuis ce jour jusqu'à celui où il assassina son rival, le 23 novembre 1407. On constate avec évidence que les sources des bienfaits du roi envers le titulaire du duché de Bourgogne tarissent brusquement au moment où change la personne du Duc. De la rente de 100.000 francs (en laquelle s'étaient fondues les diverses pensions ordinaires dont Philippe avait été gratifié), il ne demeura au profit de son fils que celle de 12.000 francs créée au titre de la garde de L'Ecluse. Ce fut seulement le 21 décembre 1407, donc après le meurtre de Louis d'Orléans, que fut rétablie celle de 36.000 francs : il faut l'attribuer à la volonté du duc de Berry de satisfaire aux plus criantes revendications de son neveu. Quant aux dons extraordinaires ils se raréfient dangereusement. Je n'en relève que trois; la perte du compte de 1405 empêche ici un calcul complet. En janvier 1406, Jean sans Peur reçut un don de 18.000 francs pour réparer le château de L'Ecluse; en juin de la même année, un don de 15.000 francs à l'occasion des noces de Jean, fils de Charles VI, avec Jacqueline de Hainaut, fille de Marguerite de Bourgogne; en avril 1407, furent octroyés au duc Jean, 20.000 francs, en dédommagement du bois pris dans sa forêt de Saint-Omer pour charpenter des engins de guerre, ce qui était, au moins partiellement, un payement et non pas un don.

Les deux dernières sommes furent effectivement encaissées par les agents ducaux. De la réception de la première je n'ai pas trouvé la preuve. C'est un fait que les donations du roi n'étaient pas toujours honorées immédiatement. Le bénéficiaire attendait parfois longtemps et parfois vainement. Jean sans Peur ayant réuni en un mémoire la liste de tous les arriérés qui, selon lui, devaient lui être versés par la cour,

le roi tomba d'accord avec lui pour reconnaître, le 15 avril 1407, qu'il était débiteur envers la succession de Philippe le Hardi exactement de 189.666 livres et personnellement envers Jean sans Peur, pour les frais que lui avait causés la récente guerre contre les Anglais, de 157.925 livres, soit au total, de 347.591 livres.

Or cette somme comptée avec tant de précision fut-elle réellement payée avant le 23 novembre? Je n'en ai pas trouvé trace. Nul doute que le mauvais vouloir des agents du roi et la parcimonie du Conseil envers le nouveau duc de Bourgogne n'aient fortement contribué à l'irriter et à l'inquiéter.

Cette colère n'hésita pas sur la personne responsable des iniquités qui la soulevaient. Non seulement le duc d'Orléans, conseiller immédiat et préféré du roi, dirigeait habituellement la politique gouvernementale, mais il s'adjugeait dans les bienfaits de la munificence royale une portion qui semblait croître de tout ce dont diminuait la ration bourguignone. Le parallèle entre les deux est convaincant (3).

Le duc d'Orléans recevait, lui aussi, sa petite collection de pensions, pour lui-même, pour la duchesse, pour son fils aîné, Charles le poète, pour la garde des châteaux de l'Angoumois. Le total atteignait 72.000 francs lorsque Charles VI, le 2 mars 1403, y substitua une pension de 100.000 francs, égale à celle que touchait, depuis un mois, le duc de Bourgogne. Après la mort de Philippe le Hardi, le Roi supprima les deux pensions versées tant à son oncle qu'à son frère. Le lot du duc d'Orléans fut ramené, sous forme de diverses pensions, à 96.000 francs. La différence en moins était modique.

D'autre part, le Roi lui accorda des faveurs extraordinaires, dont il nous est impossible de faire le recensement complet : don de 35.000 francs pour dégager des bijoux donnés en garantie d'emprunt; de 20.000 francs pour l'achat d'un rubis; de 61.000 francs pour achever de payer l'acquisition des comtés de Blois et de Dunois; de 30.000 francs pour figurer à une entrevue avec les Anglais. Le roi lui versa 500.000 francs en contrepartie de sa renonciation à ses droits sur Savone et sur Gênes; 500.000 lui furent remis lorsque son fils aîné épousa la fille du Roi. La dot de cette princesse y figu-

(3) Sur Louis d'Orléans voir l'ouvrage classique d'E. JARRY, *La vie politique de Louis de France, duc d'Orléans*, Paris, 1889.

rait pour 300.000 francs. Les autres 200.000 francs représentaient la cession au roi des droits d'Isabelle de France sur Henri de Lancastre, droits dont le recouvrement était douteux. Sans doute, ces grosses sommes n'étaient-elles pas des donations pures et simples, mais elles entraient néanmoins dans l'actif du duc d'Orléans. Enfin le duc percevait, par la bonté du Roi, la totalité des aides ayant cours sur ses domaines.

Cette liste n'est certainement pas exhaustive : elle est suffisante pour permettre d'imaginer de quel œil Jean sans Peur pouvait contempler ces libéralités.

Une envie furieuse dut se développer en lui, d'autant plus que son émule se conduisait en adversaire et semblait prendre plaisir à menacer ses plans et même la sécurité de son édifice politique.

Dans le vaste triangle qui a Paris pour sommet, et dont les côtés se dirigent vers la Bourgogne, d'une part, et vers l'Artois de l'autre, Louis d'Orléans s'était assujetti un vaste territoire, comme s'il avait voulu couper les communications entre les pièces principales de l'empire bourguignon.

Possesseur à titre d'apanage des comtés de Valois(4) et de Beaumont-sur-Oise (5) dont les résidences de Pierrefonds (6) et de la Ferté-Milon (7) étaient l'ornement, il en avait fait la base d'une progression vers la Champagne, la Picardie et même au-delà. Son duché d'Orléans, autre élément de son apanage, était une seconde base de départ dans la même direction. Il y ajouta, en don du roi, Château-Thierry, Montargis (8) et Châtillon-sur-Marne (9). Il possédait par ailleurs, Brie-Comte-Robert (10), et la Ferté-Alais (11), ainsi que le comté de Vertus (12), en Champagne, héritage de son beau-père, Jean-Galéas Visconti. Les terres dont il se fit acquéreur, grâce surtout à la dot de Valentine Visconti, augmentèrent le nombre de ces jalons. Ce fut dès 1395, Fère-en-Tardenois (13) et le vidamé

(4) Chef-lieu Crépy-en-Valois, Oise, arr. Senlis.
(5) Seine-et-Oise, arr. Pontoise, C^{n} L'Isle-Adam.
(6) Oise, arr. Compiègne, C^{on} Attichy.
(7) Aisne, arr. Château-Thierry, C^{on} Neuilly-Saint-Front.
(8) Loiret.
(9) Marne, arr. Reims.
(10) Seine-et-Marne, arr. Melun.
(11) Seine-et-Oise, arr. Etampes.
(12) Marne, arr. Châlons-sur-Marne.
(13) Aisne, arr. Château-Thierry.

de Châlon-sur-Marne ([14]), en 1400 le comté de Porcien ([15]), confinant au comté de Rethel, possession bourguignonne; puis, de 1400 à 1404, la baronnie de Coucy ([16]) et son magnifique donjon, le comté de Soissons ([17]) avec les châtellenies de Ham ([18]), Pinon ([19]), Montcornet ([20]), Origny-en-Tiérache ([21]); enfin fut acheté et occupé par ses troupes le duché de Luxembourg. Par là s'enfonçait un coin menaçant dans l'articulation la plus sensible de l'empire bourguignon.

A ces conquêtes territoriales, s'ajoutaient des adhésions personnelles qui n'étaient pas plus négligeables. Par des pensions et par des fiefs de bourse le duc d'Orléans s'était créé une clientèle de vassaux et d'alliés dans la zone d'influence bourguignonne. On n'a pas compté moins de vingt-six pactes de ce genre qu'on ne connaît pas tous. Pour ne citer que les plus notables de ces personnages énumérons : le comte de Clèves, qui fut le premier, dès 1398, sinon le plus constant; puis, en 1400, le comte de Salm; en 1401, le duc de Gueldre, ennemi mortel de la maison de Bourgogne et marié par le duc d'Orléans à sa parente, Marie d'Harcourt. La même année, la garde de Toul fut confiée par Charles VI au duc d'Orléans. De 1402 à 1404 se rangent dans le vasselage du duc Louis le comte de Deux Ponts, seigneur de Bitche, le comte de Linange et Richecourt, le comte de Sulz près Colmar, le comte Frédéric de Veldenz, le marquis de Bade, le comte de Saarwerden, le marquis de Pont (Pont-à-Mousson). Louis d'Orléans arrache enfin à l'alliance bourguignonne le comte Waleran de Saint-Pol, dans l'Artois, qui, époux d'une fille du roi détrôné d'Angleterre, partageait la haine des Orléans pour l'usurpateur Lancastre.

L'inégalité, le déséquilibre entre les lots des deux princes, Bourgogne et Orléans, était patent. Même ce qui restait au duc de Bourgogne était ébranlé. Jean sans Peur n'en prit pas son parti. Comment pourrait-il conjurer son mauvais sort, remé-

([14]) Marne.
([15]) Chef-lieu Château-Parcien, Ardennes, arr. Rethel.
([16]) Aisne, arr. Laon.
([17]) Aisne.
([18]) Somme, arr. Péronne.
([19]) Aisne, arr. Laon, C^{n} Anisy-le-Château.
([20]) Aisne, arr. Laon, C^{n} Rozoy-sur-Serre.
([21]) Aisne, arr. Vervins, C^{n} Hirson.

dier aux malheurs qui l'accablaient et menaçaient d'aller en s'aggravant? Rétablir sa situation en se frayant un accès au Conseil, non pas à une place quelconque mais au siège présidentiel afin de gouverner le royaume sous le nom du roi, tel fut alors le but concret et immédiat du duc de Bourgogne et le moyen de tous les succès qu'il escomptait. Mais là encore, il se heurta à d'insurmontables barrières.

Sa proche parenté avec le roi qui, jointe à sa grande puissance territoriale, lui ouvrait la porte du Conseil, ne lui offrait que la dernière place. Jadis son père avait été le maître du Conseil, parce que, pendant la jeunesse de Charles VI, après la mort en lointain pays du duc d'Anjou, seul le duc de Berry aurait pu revendiquer la prééminence; mais l'indolence naturelle de ce prince artiste s'accommoda de laisser la place principale à son frère puîné.

Jean sans Peur trouva une situation tout autre. Fils du plus jeune oncle du Roi, il devait céder le pas, non seulement aux trois fils du Roi qu'il allait voir devenir dauphins à tour de rôle, non seulement au duc d'Orléans et à ses trois fils, mais encore au vieux duc de Berry, son oncle, au duc d'Anjou, son cousin germain, qui avait lui-même un frère et trois fils. C'est une nombreuse lignée masculine que la hiérarchie familiale faisait passer avant Jean sans Peur. Sans doute plusieurs de ces princes étaient des enfants et n'entraient pas en concurrence avec lui, mais cela n'ouvrait pas à Jean l'accès à la présidence. Ses qualités personnelles ne comblaient pas l'intervalle qui l'en séparait. Il n'avait rien du prestige qu'avait valu à son père une expérience consommée des affaires, jointe à une habileté diplomatique non exempte d'astuce. Jean ne s'imposait nullement, et le frère du roi qui avait impatiemment supporté le rang éminent de Philippe le Hardi, ne pouvait concevoir que Jean s'emparât d'une place qui lui revenait incontestablement à lui-même.

Jean sans Peur et déjà son père avaient songé à pallier cette infériorité en se ménageant méthodiquement des alliances matrimoniales destinées à leur procurer de puissants appuis à la cour : Marguerite, fille aînée de Jean sans Peur, avait d'abord été promise au dauphin Charles, mort à neuf ans en 1401, elle avait été ensuite mariée, en août 1404, au dauphin Louis, qui mourut prématurément, en décembre 1415.

Le nouveau dauphin, Jean, avait été lui-même marié, dès juin 1406, à Jacqueline de Hainaut, nièce de Jean sans Peur, et s'était trouvé dès lors graviter dans l'orbite bourguignonne. D'autre part, Philippe, qui sera le duc Philippe le Bon, seul fils de Jean sans Peur, fut marié, en juin 1409, avec Michelle, fille du Roi. Ces alliances étaient des appoints, elles ne procuraient pas les titres suffisants. La reine Isabeau, lors de l'avènement de Jean sans Peur, avait renouvelé avec lui le pacte d'alliance jadis conclu avec son père, mais elle ne tarda pas à l'abandonner et passa au parti de Louis d'Orléans.

Dans le système monarchique alors en vigueur, si le consentement populaire était un élément nécessaire, si le concours du peuple à la marche des services publics était requis, c'était dans la volonté du souverain que résidait, en dernière analyse, le droit public Là était la source de la légitimité. Comme plus tard on fondera le pouvoir sur le suffrage populaire, on l'appuyait alors sur la décision royale. On vit donc Jean sans Peur, désireux de s'emparer du pouvoir, chercher à le légitimer en s'abritant derrière un prince qu'il pût présenter comme incarnant la volonté du Roi, de préférence, un dauphin, et, faute de mieux, la reine Isabeau. Il s'agissait par là d'impressionner la foule, de frapper son imagination et de conquérir son cœur.

Par d'autres moyens, le duc de Bourgogne avait entrepris d'endoctriner les raisonneurs, ceux qui discutent et ceux qui comptent : l'Université et les Bourgeois.

Comme la Bourgogne, l'Université de Paris était une puissance internationale. La Faculté des Arts avait ses quatre nations et les étudiants qui hantaient la montagne Sainte-Geneviève, y venaient de tous les points de l'horizon. Ce cosmopolitisme poussa l'Université à prendre dans la question du Grand Schisme la même position que le duc de Bourgogne. Comme lui, elle préconisa la soustraction d'obédience, et ce fut contre sa préférence que le duc d'Orléans, en juin 1404, fit prononcer la restitution d'obédience au pape d'Avignon.

Jean sans Peur était assuré de trouver dans cette auguste corporation des orateurs et des dialecticiens jamais à court d'arguments, empressés à rédiger des manifestes ou à prononcer des harangues. La cour de Bourgogne s'assurait le zèle de ces savants en offrant des subventions à des maîtres

réputés. Parmi les pensionnaires des ducs j'ai relevé trois noms d'universitaires, fameux à des titres divers : Jean Gerson, Jean Petit, Pierre Cauchon. Le premier reçut une pension depuis 1393, il fut rayé en 1400, probablement comme inféodé au duc d'Orléans, car Gerson était gallican. Jean Petit qui prononca la justification du tyrannicide après l'assassinat de Louis d'Orléans, était pensionné par Jean sans Peur depuis février 1406, avec le titre de conseiller ducal. C'est en février 1409 qu'apparaît dans les comptes bourguignons, Pierre Cauchon, licencié en décret, le futur juge de Jeanne d'Arc ([22]).

La Bourgeoisie, elle, vint au parti bourguignon par une autre voie. Le terrain était favorable, car elle détestait et méprisait Louis d'Orléans. Ses dépenses de luxe, son mécénat lui paraissaient un gaspillage éhonté, et de ses entreprises désordonnées elle ne constatait que les échecs. Son gouvernement qui, en pleine paix, levait les aides destinées à couvrir les frais de la guerre, lui semblait inconséquent et malhonnête. Jean sans Peur n'avait qu'un geste à faire pour conquérir cette classe, il le fit en critiquant la perception des aides et en les abolissant dès qu'il le put.

Les aides, supprimées à la suite d'émeutes parisiennes, au début du règne de Charles VI, avaient été rétablies après la victoire de Roosebeek, en même temps qu'on enlevait aux Parisiens le droit de barrer leurs rues par des chaînes. Cet impôt était donc associé, dans le sentiment des Parisiens, au souvenir d'une cuisante humiliation. Dès 1402, Philippe le Hardi s'était posé en adversaire des aides ordonnées par Louis d'Orléans. Jean sans Peur, venu à Paris en 1405, se rendit vite populaire en restituant à la capitale les chaînes des rues et en protestant hautement contre la levée des aides. Un jour vint où il alla jusqu'à la conclusion logique de son attitude : en janvier 1418; il abolit complètement les aides.

On est étonné que des bourgeois, marchands, artisans ou hommes de loi, tous au sens rassis, aient pu concevoir qu'un gouvernement, quel qu'il fût, pût se priver du jour au lendemain, d'un contingent si important de ses recettes. Et pourtant beaucoup se laissèrent prendre à ce leurre. Enthou-

([22]) Voir notre étude sur *Les Pensionnaires fieffés des ducs de Bourgogne de 1352 à 1419* (*Mémoires de la Société pour l'histoire du droit bourguignon*, VIII, 1942).

siastes, les villes ouvrirent leurs portes devant l'armée bourguignonne : Jean sans Peur put avancer sans coup férir à travers la Champagne et la Picardie et pénétrer dans Paris.

On n'est pas moins étonné que Jean sans Peur ait osé supprimer une source de richesses à laquelle il comptait s'abreuver et dont le principal tort était, à ses yeux, d'arroser d'autres pâturages que les siens. S'il se décida tardivement à cette suppression radicale, c'est qu'il savait comment il remplacerait ce qu'il perdait. En effet, à la place des aides, des ressources immédiates et abondantes lui furent procurées par les mutations monétaires. Sans doute, c'était tomber de Charybde en Scylla; c'était sauver momentanément ses finances au prix d'une crise économique dont tous les Français allaient pâtir. Jean sans Peur prévit-il ces inconvénients? Il ne pouvait pas les ignorer car cette forme médiévale de l'inflation n'était pas chose nouvelle. Il passa outre.

Ni les accointances de Jean sans Peur avec la cour, ni la faveur de l'Université et de la bourgeoisie ne lui parurent et ne furent suffisantes pour l'appeler au pouvoir. Il lui fallut recourir à un moyen d'une autre nature, à un procédé moins avouable, à la force. Certaines provinces bourguignonnes étaient des pépinières d'hommes d'armes. Philippe le Hardi les avait solidement organisées. Jean sans Peur en usa.

Dès 1405, c'est par la force qu'il met la main sur le Dauphin, en route pour rejoindre la reine sa mère; il le ramène à Paris et le fait garder par ses gens dans le Louvre, qui est un château-fort, et non pas dans la résidence du roi, l'hôtel Saint-Pol, qui est un logis de plaisance. Jean était venu à Paris avec une petite armée. Désormais il ne paraîtra dans la capitale qu'ainsi escorté et, par contre, il fera interdire par le Roi aux autres princes de mobiliser leurs troupes.

L'année 1405 montre en jeu tous ou presque tous les ressorts qui vont être utilisés par Jean sans Peur pendant son règne. Or, à cette date, ni la marche de son armée ni la capture du Dauphin ni la démagogie ne lui procurèrent la maîtrise du pouvoir. Il n'osa pas déchaîner une guerre civile de grand style. Il céda devant les instances des princes et conclut l'une de ces paix fourrées qui jalonnent sa carrière, simples suspensions d'armes, pendant lesquelles les combat-

tants reprenaient haleine, sans rien déposer de leurs ambitions ni de leurs passions.

Jean crut parvenir à ses fins par un autre coup de force. Il machina secrètement l'assassinat de son rival, supputant que sa mort, attribuée à une rixe fortuite dont les auteurs seraient mis à l'abri par lui et chez lui, dégagerait le terrain, et que la première place lui écherrait fatalement. Illusion! Il se découvrit lui-même par son propre aveu, pour ne pas être honteusement découvert par la police. Il fut chassé du Conseil et s'enfuit de Paris presque seul, comme un criminel. Quelle chute!

Son désarroi fut de courte durée et bientôt il revint à la charge. Seulement il se sentit faible en face des princes français ligués contre lui. Il chercha un allié.

Le renfort décisif qu'il lui fallait, il n'hésita pas à le demander à l'Angleterre. Depuis longtemps, des trêves et des traités particuliers, destinés à faciliter l'entrecours de la marchandise, existaient entre la Flandre et l'Angleterre. Charles VI avait autorisé ces arrangements. Ils servirent de paravent à des négociations d'une nature infiniment plus grave. Jean ne les entreprit pas sans crainte. Il savait quel effet produirait en France sur l'opinion la découverte d'un traité d'alliance avec l'Angleterre. Il n'en souscrivit jamais, du moins on n'en a retrouvé aucun. Et cependant, dès 1411, il a été aidé contre les Armagnacs par un corps expéditionnaire anglais. A cette date, la guerre ne s'était pas rouverte entre les deux royaumes, et l'on peut soutenir que Jean sans Peur embauchait des Anglais comme il aurait enrôlé des routiers de n'importe quel autre pays. D'ailleurs, les Armagnacs firent comme lui.

Mais lorsqu'il négocia ses alliances avec l'Angleterre en 1414 et en 1417, il en allait autrement. En 1414, Henri V avait succédé à son père, il avait refusé de renouveler la longue trêve avec la France sous le régime de laquelle on vivait depuis 1396, et que son père avait confirmée. La guerre était donc certaine. Or quand Henri V débarqua en France, quand il livra bataille à Azincourt, l'armée de Jean sans Peur fut retenue loin du combat. En 1417 lors du débarquement d'Henri V en Normandie, et avec une coïncidence remarquable, Jean sans Peur mit ses troupes en marche, non pas pour aller combattre les Anglais mais pour se rendre maître

de Paris et du pouvoir. Si l'alliance de Jean avec l'Angleterre n'a pas été écrite sur le parchemin, elle se lit clairement dans les faits.

Cette alliance apportait au Duc le succès, mais un succès combien précaire et combien illusoire! Car les victoires anglaises plongeaient le Bourguignon dans une cruelle incertitude. Le mot de Froissart disant de Philippe le Hardi qu'il « voyait loin » revient ici à la mémoire. Jean sans Peur ne voyait pas loin, et l'usage de la violence ne lui a apporté que des déceptions. La capture du Dauphin en 1405 ne lui avait pas donné la prééminence au Conseil, l'assassinat du duc d'Orléans ne lui avait pas livré sa place auprès du Roi. Les excès de ses amis les Cabochiens, qu'il n'osa pas réfréner, l'obligèrent à fuir la capitale. En face de l'invasion victorieuse des Anglais, il était joué et débordé, une fois de plus, par les événements. Ce n'était plus un corps auxiliaire qu'il avait à son service, comme un instrument docile. Dans la pensée du roi anglais, c'était le duc de Bourgogne, l'instrument.

C'est le moment d'éliminer une accusation articulée contre Jean sans Peur par ses contemporains et répétée par des historiens modernes : le duc de Bourgogne aurait rêvé de se faire reconnaître roi de France. Quoi de plus simple, en effet, puisqu'il possédait la réalité du pouvoir, que le roi était malade, et que le duc était son proche parent? N'y avait-il pas un exemple analogue et tout récent en Angleterre? Mais, outre que Jean n'a jamais formulé une pareille pensée, il ne pouvait même pas la concevoir. A supposer qu'il n'ait pas été retenu par la montagne de sentiments et d'intérêts que son usurpation eût soulevée, il ne pouvait se proclamer roi de France alors que son allié, le roi d'Angleterre, se disait, lui-même, roi de France. Jadis Charles le Mauvais qui, lui, avait des titres juridiques sérieux à revendiquer la couronne de France, avait dû faire taire ces prétentions, son allié Edouard III se qualifiant, lui aussi, de roi de France. A plus forte raison Jean sans Peur, qui n'avait aucun titre à la royauté, était-il incapable de s'aliéner Henri V en lui arrachant sa prétendue qualité, prétexte juridique de sa conquête.

Ce que Jean convoitait, c'était la réalité du pouvoir. Mais cela même, pouvait-il l'espérer en présence d'un Henri V

installé en France, et n'était-ce pas une duperie que d'avoir remplacé le débile Charles VI par le dynamique Lancastre!

Cette appréhension poursuivit Jean dans la dernière phase de son existence où, entre lui, Henri V et le dauphin Charles, se poursuivirent de ténébreuses négociations triangulaires. Jean sans Peur resterait-il l'allié du roi anglais contre le Dauphin, ou s'unirait-il au Dauphin contre les Anglais? C'est, croyons-nous, à cette solution qu'il se rangea finalement. C'est pour la mettre en pratique qu'il convint de l'entrevue de Montereau. Mais, ne nous y trompons pas, pour Jean sans Peur faire alliance avec le Dauphin, c'était amener le Dauphin dans son parti et gouverner le royaume sous son nom.

On ignore le détail des propos qui s'échangèrent dans cette suprême conférence. Le Dauphin refusa-t-il de se livrer désarmé au Duc? Quelle parole, quel geste provoquèrent la généreuse mais intempestive indignation de Tanneguy du Chastel? On est réduit aux conjectures. En tout cas, je crois fermement qu'en cet acte dernier, le but immédiat visé par Jean n'était pas nouveau, et qu'il répétait son geste de 1405 quand ses hommes d'armes avaient arrêté le dauphin Louis.

Si l'on m'a suivi dans l'analyse des ressorts qui ont agi sur la politique du second duc Valois de Bourgogne, on conviendra que les initiatives individuelles ne comptent pas peu en histoire. Dans cette rivalité, le drame psychologique est au premier plan.

Il est d'ailleurs instructif de comparer ces deux hommes, morts tragiquement, à ceux qui leur ont servi de modèles. Louis d'Orléans fut le continuateur ou pour mieux dire, le médiocre imitateur de son père, Charles V. Il poursuivit les buts qu'avait visés son père, mais sans avoir assez le sens de la proportion de moyens à la fin, et il ne récolta que des déboires.

Le père de Jean sans Peur avait, pendant presque toute sa carrière, disposé des forces du royaume. Dominer le Conseil n'avait requis chez lui qu'une facile habileté.

Dans cette position élevée, il avait été merveilleusement armé pour jeter les bases de l'empire bourguignon. En bon féodal, il avait cherché à arrondir ses terres, il y avait dépensé un esprit subtil et ne s'était pas remis au seul hasard de servir ses intérêts. Avait-il pressenti que, d'une portion de ces fiefs agglomérés surgirait une nation nouvelle? Ce serait beau-

coup lui demander. Les hommes politiques les plus avisés ne sont pas des prophètes. C'est assez méritoire que Philippe ait préparé un vaste édifice même sans qu'il ait pu deviner si l'empire ainsi formé ressemblerait à celui des Plantagenets, à celui de la maison de France, ou à celui de la maison d'Autriche.

Quant à Jean sans Peur, absorbé par la conquête du pouvoir, ses regards portèrent plus souvent vers la cour de France que vers l'empire bourguignon; il négligea le soin d'augmenter ses fiefs, non pas qu'il ait dédaigné ou compromis l'œuvre de son père, il l'a, au contraire, conservée et entretenue. Par exemple, il a donné à son fils Philippe un précepteur, Pierre Taquelin, maîtres ès arts, chargé de lui enseigner à lire, à écrire et à parler en langage flamand (25 mars 1400) ([23]). Mais il n'a rien ajouté d'original aux conceptions paternelles. S'il avait réussi à s'emparer du pouvoir et à disposer des vastes ressources qu'il en espérait, on peut supposer qu'alors son attention se serait tournée vers son « empire ». Qu'aurait-il entrepris, quels succès aurait-il recueillis? Je l'ignore, et je doute qu'ils aient été très grands. Cette violence et cette imprévision des conséquences de ses coups de force qui l'avaient frappé d'impuissance dans la poursuite du pouvoir ne l'auraient pas quitté. En somme, lui, aussi, de même que son adversaire, il a voulu copier son père, mais il l'a plagié servilement, sans lucidité.

Ce fut un malheur pour la France à cette époque, pendant l'éclipse de la royauté causée par la longue maladie du roi, qu'il ne se soit pas trouvé à son chevet un prince ou une reine énergiques, clairvoyants et désintéressés, capables de concilier la politique nationale traditionnelle avec les circonstances. La voix de la France n'était plus entendue. Le souffle patriotique s'affaiblissait et semblait près de s'éteindre.

Il fallut la foi d'une bergère venue des marches de Lorraine, pour le ranimer. Alors se réparèrent (mais à quel prix, et avec quelle lenteur!) les calamités qu'avait engendrées l'ambition impatiente et aveugle de Jean sans Peur.

([23]) Même référence que ci-dessus, note ([22]).

La pédagogie de la grandeur

par **Jean CHÂTEAU,**

Professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux

Si j'ai intitulé cette conférence *Pédagogie de la grandeur*, ce n'est point, je tiens à le dire tout de suite, pour faire une louange de cette pédagogie qui, à mon sens, caractérise notre époque; c'est au contraire, pour tenter d'en montrer les défauts et les dangers; c'est pour essayer de prouver que cette pédagogie ambiguë, par un retour aussi inattendu que tragique, peut bien commencer par la recherche de la grandeur, mais s'achève dans l'acceptation de l'anéantissement de la personne, dans l'aliénation la plus parfaite et la plus cruelle, parce que c'est une aliénation acceptée, désirée, recherchée. Ne vous étonnez donc point si, en cours de route, je suis amené à exprimer quelques idées paradoxales, et parfois brutales. Je ne parle point seulement en éducateur qui a lui-même longuement vécu cette vie d'apostolat qu'est l'enseignement philosophique en France. Je parle en philosophe de l'éducation, c'est-à-dire au fond en moraliste, car la philosophie de l'éducation n'aurait guère de sens si elle n'était toujours sous-tendue par le souci des valeurs humaines les plus hautes. Aussi pardonnez au philosophe des paradoxes, car philosopher vraiment, c'est toujours émettre des paradoxes apparents; et pardonnez au moraliste son accent et ses brutalités, car il n'est point de morale réelle sans inquiétude et sans angoisse.

(1) Leçon donnée à l'Ecole des Sciences de l'Education, le 7 février 1955, dans le cadre des échanges culturels franco-belges.

L'éducation, d'ailleurs, n'est-elle point toujours une source légitime d'angoisse? Un grand nombre de travaux récents nous ont, une fois de plus, rappelé qu'un pays ne vaut que ce que vaut son éducation; l'éducation du premier âge, l'éducation du bébé dans sa famille conditionne et façonne déjà la mentalité générale des adultes, en leur fournissant une « personnalité de base » commune à tous, et variable d'une culture à une autre, comme varient les modes d'éducation. En toute époque, le problème le plus urgent, c'est le problème éducatif, parce que c'est la solution donnée à ce problème qui, en fin de compte, en modelant l'âme d'une nation, modèle toutes ses institutions, aussi bien son régime politique et sa religion que les rapports entre les concitoyens et même les rapports conjugaux. Je ne voudrais point insister sur ces points, malgré leur importance, parce qu'ils restent quelque peu en marge de mon sujet. Je me contenterai de remarquer qu'il n'est point de démocratie possible si les enfants n'ont appris d'abord à être libre, c'est-à-dire à contrôler les impulsions spontanées; il n'est point non plus de mariages heureux dans une nation si, à la famille ou à l'école, les enfants ont contracté une méfiance générale des êtres qui sont leurs semblables, ou leurs complémentaires. Sur ces points, trop de preuves ont été accumulées récemment pour qu'il soit besoin d'insister. Il suffit d'en tirer la conséquence évidente, c'est que, pour le salut d'une culture ou d'une nation, le statut de l'éducation est, comme écrivait Bachelard, plus important que le statut de la République.

Mais, si chaque mode d'éducation retentit aussi profondément sur la génération suivante, n'aurons-nous point autant de cultures que de modes d'éducation? Et inversement chaque culture ne répond-elle point à un certain mode d'éducation? Rien n'est plus sûr. Une culture se définit sans doute moins par sa philosophie ou par son économie que par la manière dont s'élèvent les bambins sur les bancs de nos classes. Mais cela ne veut point dire qu'entre la culture d'une époque et l'éducation de cette même époque, il y ait toujours une profonde harmonie; cela n'est vrai que dans les périodes statiques où la civilisation stagne, s'embourbe, s'amortit. Dans les autres périodes, on trouve bien souvent un décalage; la génération des parents s'étonne alors de voir combien la jeune

génération peut différer d'elle, et il ne s'agit plus seulement de cette naturelle et légitime opposition des jeunes pleins d'ardeur et des vieillards chenus, il s'agit d'une opposition beaucoup plus profonde qui ne tient plus à des différences d'âge, mais à des différences de personnalité, à des différences de culture.

Le problème se pose d'ailleurs de la même manière dans toute famille. Pour que les parents puissent se retrouver en leurs enfants, il faudrait que les deux générations aient eu exactement la même éducation, ce qui est à peu près impossible, étant donné les changements de l'éducation aussi bien familiale que scolaire, et ceux du milieu social en général, par lequel l'enfant se trouve toujours quelque peu modifié.

Si l'on pouvait d'avance prévoir exactement les résultats d'une éducation, comme l'on prévoit les résultats d'un élevage de canards domestiques, il n'y aurait point si grand mal. Chaque génération pourrait améliorer le système d'éducation reçu, et faire que les fils s'élèvent au-dessus des pères. Mais rien n'est plus trompeur qu'un système d'éducation. Il ne s'agit pas seulement, en effet, de techniques, de ces techniques que peut étudier la pédagogie expérimentale, il s'agit d'une atmosphère générale diffuse à la famille, à l'école et dans la rue. Il s'agit aussi et surtout d'un système de valeurs à assurer. Or il est ici bien difficile de procéder par des expérimentations, car, comme le remarquait Herbart, c'est à l'adulte qu'on juge l'écolier. A eux seuls, les résultats scolaires ne sont jamais probants; ils ne peuvent que permettre un pronostic incertain sur des résultats que l'on ne pourra observer que quelque vingt ans plus tard, à la maturité. Et il y a parfois bien des surprises.

Si l'on envisage l'éducation comme une préparation à la vie sociale, il est nécessaire de préparer l'enfant non point à la vie sociale actuelle, mais à celle qu'il connaîtra dans vingt ans. Est-il utile de dire que, surtout dans une époque où tous les changements sociaux s'accélèrent, il est bien difficile de prévoir vingt ans à l'avance? Je pense aux jeunes nobles russes que l'on avait préparés, avant 1917, à la vie seigneuriale, aux jeunes Anglais que l'on avait destinés, il n'y a point si longtemps, à faire carrière dans l'Inde, comme tant de leurs pères; je pense à tant d'apprentis à qui l'on avait

appris un métier aujourd'hui en voie de disparition, maréchal-ferrant ou cordonnier ou brodeuse.

Or je crois — et c'est là l'essentiel de la thèse que je vais développer — que nous risquons de commettre une faute plus grave et plus ample, si nous n'y prenons garde. Peut-être notre culture, cette culture qui s'est développée dans la pointe de l'Europe, est-elle menacée actuellement par de faux pronostics sur les résultats de notre éducation. Ce ne serait pas la première fois qu'il se produirait ainsi un décalage entre les visées des éducateurs et les résultats réels. L'exemple le plus net d'un tel décalage me paraît être celui que donne l'éducation des Jésuites au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle. Ces gardiens de l'orthodoxie catholique ont préparé et armé leurs plus grands adversaires, parce que leur méthode dépassait leurs visées. Ils ont formé Descartes, Montesquieu, Fontenelle, et même Voltaire; leur éducation humaniste s'est trouvée aussi propre à former des esprits libéraux que de purs orthodoxes. Sans doute peut-on penser que notre civilisation occidentale en a profité. Mais nous risquons qu'un décalage analogue ne mène demain notre civilisation à son agonie, malgré nos visées. Nous risquons, en particulier, de préparer aux sociétés de demain des citoyens auxquels manquera totalement l'esprit de liberté. Et il vaut la peine de tenter d'assurer, autant qu'il est permis, les pronostics que nous faisons sur les résultats de notre éducation, en procédant à une analyse aussi complète que possible de ses processus d'action, et en tentant de les appuyer autant que possible sur des considérations valables tirées autant de l'histoire que de la psychologie.

Le tableau de notre éducation depuis un siècle et demi est, pensons-nous, bien significatif. Il ne fait pas de doute que le XIX^e^ siècle ait été, pour une bonne part, préoccupé avant tout des problèmes économiques et matériels. Les philosophes y ont souvent cédé le pas aux économistes; et Hegel a moins marqué cette époque que Marx. C'est le siècle du libre échange, de l'industrialisation, le siècle des machines. Dans une telle atmosphère, il était naturel que la condition humaine fût surtout considérée sous son aspect économique et la philosophie de cette époque en porte bien la trace. Elle tend, surtout à la fin du siècle, à expliquer l'homme par des tendances et des associations entre ces tendances, comme si l'homme était tou-

jours l'*homo œconomicus* guidé par la recherche de la satisfaction de ses tendances, en un mot par ses intérêts. De là est provenue cette psychologie associationniste qui, partant de Comte et Stuart Mill, se développe jusque vers 1900, avec Wundt, Ribot et tant d'autres. Entre l'atmosphère sociale et la philosophie, il y avait une certaine harmonie.

Or ces influences ont évidemment réagi sur la pédagogie. Et c'est ainsi qu'aux alentours de 1900, et dans les deux décades qui ont suivi, on a vu proliférer les doctrines qui mettaient au premier plan de l'éducation les tendances et les intérêts. Les noms ici sont si nombreux qu'il suffit de rappeler quelques-uns des plus célèbres, Claparède, Dewey, Kerschensteiner, Decroly, et bien d'autres. Et sans doute chacun d'eux a-t-il développé une doctrine plus complexe, sans doute pourrait-on, à propos de chacun, discuter la place exacte qu'il donne à l'intérêt; mais jugeant le problème en gros, comme il convient à une vue sociologique, il faut bien reconnaître que la pédagogie officielle qui procède de ces grandes doctrines, a tendu un peu partout à faire une place essentielle aux intérêts de l'enfant, que ce soit en tenant compte d'étapes successives avec Claparède, en faisant appel à des intérêts quotidiens avec Dewey, en mettant au point des centres d'intérêt avec Decroly, ou, avec Kerschensteiner, en insistant sur l'enseignement technique.

Or cet accent mis sur les intérêts de l'enfant s'alliait avec un souci parallèle d'instaurer par là une éducation d'hommes libres, une éducation démocratique. Si bien que l'on peut dire que ces deux préoccupations — faire appel aux intérêts et construire une éducation démocratique — sont les deux principes essentiels de l'éducation que, depuis longtemps, on appelle nouvelle.

Une telle éducation était-elle légitime? Pouvait-elle préparer cette génération d'hommes libres et pacifiques dont on rêvait vers 1900? Il faut reconnaître que, depuis lors, les choses ont bien changé, et que nous avons maintenant plus d'éléments pour en juger qu'au début du siècle, à l'époque où naissaient de partout ces doctrines.

Une première remarque est d'importance. C'est que, malgré l'apparence, notre siècle s'est jusqu'ici montré le moins utilitaire, le moins matérialiste des derniers siècles. Jamais,

depuis l'époque des Croisades, on n'a fait tant de place aux idéaux, aux croyances, et aux sectes. De nos jours, un des principaux soucis est de faire ou de préparer la guerre, qui est toujours la guerre juste du droit et de la civilisation, qui est toujours une Croisade des Bons contre les Méchants — et ceci des deux côtés évidemment. Notre époque est celle des groupements clos, des nationalités ou de groupes de nations, des sectes fermées, des programmes orgueilleux. Le souci de productivité lui-même n'est point seulement un souci de bien-être; c'est aussi un souci de record, un témoignage de notre goût du Kolossal, un moyen de nous imposer. Le développement des compétitions, du sport, de l'alpinisme, des explorations témoigne dans le même sens. Et la politique elle-même est bien souvent devenue un véritable sport; pensez au plaisir que donne la réunion publique et même — et surtout — la contradiction, à tant de jeunes hommes. Parlant des luttes syndicales Monnerot écrit bien : « on ne se fait pas tuer pour une question de salaire », on se fait tuer pour la Cause, à propos du salaire. Bien plus qu'une époque matérialiste, notre époque est celle des héros de Nietzsche, qui vont jusqu'à l'extrême de leurs forces, et cela explique pourquoi nous vivons toujours dans un état de guerre plus ou moins larvé, toujours prêts à nous dévouer à une Cause, à un parti, à une secte, et même à gagner la Paix par une guerre. Notre époque est une époque de grandeur.

Et j'en arrive maintenant au cœur de mon sujet, à la pédagogie de la grandeur, qui s'accorde bien avec une telle atmosphère. Cette pédagogie n'est point toujours avouée, mais il me semble qu'elle imprègne bien des domaines de notre éducation, bien des activités que nous recommandons aux jeunes. Et il ne pouvait en être autrement, comme nous le verrons maintenant, en faisant cette fois appel à la psychologie de l'enfant.

On nous conseille de faire appel aux intérêts de l'enfant. Mais à quels intérêts? Sur ce point, nos psychologues répondent qu'il faut rechercher les intérêts propres à chaque âge. Selon la célèbre formule lancée par Rousseau, « chaque âge a ses ressorts » — mais Rousseau disait aussi bien autre chose, et même le contraire dans la fin de sa phrase. Et certes, s'il est vrai que chaque âge a ses ressorts, il est bien évident qu'on

doit ou plutôt qu'il est nécessaire d'en tenir compte. Il n'est point sûr d'ailleurs qu'il faille toujours appuyer et favoriser ces intérêts. Le prétendre, c'est admettre implicitement ce principe philosophique que ces intérêts sont bons, ce qui implique que le développement naturel de l'homme est bon. C'est refuser de voir dans l'humanité une construction difficilement faite par les générations qui nous ont précédés, et difficilement conservée par une éducation appropriée. C'est dire que l'humanité va de soi. Rien n'est moins sûr, comme en témoignent toute l'histoire de l'espèce, ses progrès et ses reculs vers la barbarie, ses grandeurs et ses cruautés. Dire cela, c'est oublier que, dans les temps de guerre et de désordre, l'humanité, ce mince vernis de civilisation, s'efface souvent pour permettre les millions d'hommes massacrés par un Genghis Khan, ou les millions d'hommes brûlés dans les fours crématoires. Non. hélas, l'humanité ne va pas de soi, c'est une conquête fragile, une réussite rare.

Mais ces remarques qui valent si l'homme est constitué de tendances et mené par ses intérêts, pèsent encore plus si cette psychologie sur laquelle s'appuie la pédagogie des intérêts est insuffisante ou erronée. Or il semble bien qu'il en soit ainsi. La psychologie des tendances, et l'associationisme qui l'accompagne sous des formes multiples, de Ribot à Freud, nous paraissent aujourd'hui assez archaïques. Le développement de l'existentialisme, ou plutôt des divers existentialismes, prouve aujourd'hui à quel point l'associationisme est dépassé. Et si nous nous retournons vers la psychologie de l'enfant elle-même, peut-être faut-il, là aussi, abandonner une psychologie désuète, une psychologie statique, en faveur d'une psychologie plus dynamique. Et par suite aussi, abandonner la pédagogie fonctionnelle, la pédagogie des intérêts, pour une pédagogie du dépassement.

Regardons l'enfant de plus près. Sans doute trouverons-nous en lui des intérêts successifs. Mais les progrès de la psychologie comparée nous montrent aujourd'hui combien ces intérêts diffèrent d'une culture à une autre culture. L'enfant des îles Manus ne présente nullement, d'après M. Mead, ces préoccupations animistes et magiques que Piaget a découvertes chez les enfants de Genève. L'enfant de l'île d'Alor, écrasé sous l'oppression des adultes, s'intéresse avant tout à

l'alimentation; et le petit Comanche, choyé pendant toute sa jeunesse, s'intéresse au cheval, au vol et à la guerre, et ne s'intéresse point à une nourriture qu'il a en abondance. Même dans notre culture occidentale, les intérêts enfantins varient en fonction du milieu socio-économique, en fonction du milieu familial, en fonction même des événements politiques. Si l'on veut trouver le principe actif et comme le cœur de l'enfance, c'est ailleurs qu'il faut le chercher.

Si, comme en témoignent ses ambiguïtés et ses difficultés, le mouvement pédagogique né vers 1900 porte en lui une contradiction grave, c'est qu'il fait appel à une psychologie erronée. En faisant appel aux intérêts présents, aux tendances, on oubliait que, à ce propos, Rousseau lui-même avait signalé combien ces éléments tirent l'essentiel de leur vigueur d'un facteur sous-jacent, de l'imagination guidée par le désir de grandeur. Si on laisse de côté les tendances les plus primitives, assez restreintes dans l'espèce humaine, presque toutes nos tendances tirent leur force avant tout de la valeur que, consciemment, nous leur accordons; elles prennent place dans un système de valeurs; elles n'ont d'action efficace que par notre approbation, par notre volonté d'user d'elles en vue d'affirmer notre être, de manifester notre personne, de prouver notre liberté et notre grandeur.

Une analyse même superficielle des activités adultes les plus simples suffit à établir ce point. Dans nos actes les plus importants, nous sommes, la plupart du temps, poussés moins par des tendances déterminées que par le souci de montrer à nous-mêmes et aux autres nos capacités, par la considération de notre personne. Le souci de bien faire ce que l'on fait s'étend bien au-delà du domaine de la simple conscience professionnelle. Dans son magnifique ouvrage sur *Mars ou la guerre jugée*, Alain a jadis tenté de montrer que l'homme n'allait point tant à la guerre par haine ou par des tendances inférieures, que par la peur d'avoir peur, par le souci de ne pas déchoir à ses propres yeux; et il est difficile de ne pas accorder quelque valeur à cette thèse, sans renier tous ces éléments de grandeur qui ennoblissent la plupart des actes humains, et en venir à une vue de l'homme aussi injuste que désespérée. La matière de nos actes compte moins que la manière dont nous les menons à leur fin; et souvent, pour le com-

merçant, le gain — même s'il ne se l'avoue pas — passe après l'habileté; le grand meneur d'affaires est rarement un jouisseur. Pensons encore à ce que les Anglais nomment leur « hobby », leur manie, dont J. Romains a magnifiquement analysé la nature dans ses *Hommes de bonne volonté*. La « hobby », comme celle du collectionneur de timbres, ou celle des tulipes, ou celle du ménage, c'est une ligne que, plus ou moins arbitrairement, l'on se donne à suivre. Au lieu de collectionner des timbres, on pourrait collectionner des tabatières; au lieu de cultiver des tulipes, on pourrait cultiver des chrysanthèmes. Peu importe, une fois que l'on a fait un choix, en fonction de quelque hasard, on se tient à ce choix, et l'on s'y donne tout entier. Sans doute n'y a-t-il point de prédisposition originelle pour collectionner les timbres ou cultiver les tulipes, mais ces activités ne sont, au fond, qu'une occasion, ou, pour ainsi dire, un champ de courses sur lequel on peut montrer ses qualités propres. Or ce n'est point là un cas isolé. Tout homme, plus ou moins, profite des événements et des situations auxquels il est confronté, pour en tirer occasion de montrer sa grandeur. L'homme est un être qui peut se donner tout entier à ce qu'il a choisi de faire. L'homme digne de ce nom, l'homme en général, vaut plus que ses intérêts, plus que ses occasions; il cherche — même s'il ne l'avoue point — bien autre chose que la simple satisfaction de tendances parfois secondaires. Si l'on voulait définir l'homme par ce qui fait de lui un animal sans égal sur notre terre, il faudrait sans doute le définir comme l'être qui cherche toujours — en quelque domaine que ce soit — à s'élever, à aller plus loin, à exprimer sa propre grandeur. L'homme, c'est l'être des au-delà, des horizons; c'est un être de mouvement, et la direction du mouvement reste assez secondaire.

Mais cette impulsion primitive par laquelle l'homme a toujours, comme disait Malebranche, du « mouvement pour aller plus avant », on la trouve déjà chez l'enfant. Et, si l'on ne veut pas ramener l'enfant à être un petit animal guidé par ses instincts et ses tendances, c'est à cet élan qu'il faut d'abord songer.

Qu'il en soit ainsi, c'est ce qui nous semble aujourd'hui prouvé par un grand nombre de recherches. Même dans le monde animal, on a retrouvé des ébauches de cet élan humain,

et des chercheurs de l'Université du Wisconsin étudient chez les singes des tendances purement gratuites de ce genre. Dans le domaine des aptitudes de l'enfant, on revient aujourd'hui à des conceptions en accord avec ce que savaient depuis longtemps les bons maîtres : on ne considère plus qu'il soit possible de délimiter précocement des aptitudes diverses; on reconnaît que les aptitudes scolaires et professionnelles dépendent avant tout de l'intelligence générale et de la volonté. Les intérêts particuliers viennent de circonstances parfois minimes, qui déséquilibrent l'harmonie psychique. Qu'un enfant, maniaque de géographie, cité par Gal, soit extraordinairement savant en noms de localités par suite de sa passion des cartes, et en chiffres de production ou de population, et se montre tout à fait rétif à la terminologie des sciences, cela ne prouve nullement l'existence d'un intérêt originel et comme physiologique pour la géographie, mais plutôt la direction de son élan primitif dans un sens particulier par suite de facteurs fortuits dont l'influence a été amplifiée par un besoin évident d'accomplir des prouesses. Il en est de ce cas comme du cas du collectionneur de timbres dont nous parlions tout à l'heure. En réalité, si l'on met de côté des cas exceptionnels comme celui des diverses aptitudes musicales, il faut reconnaître que les aptitudes particulières résultent pour la majeure part du fait que l'élan primitif, ouvert à toutes les activités, a donné lieu à un entraînement dans un domaine très strict, en vertu de certaines influences de l'environnement : ce sont des acquêts expérimentaux et non des dons faisant partie du trésor primitif de l'individu. C'est pourquoi, lorsque l'on fait, au sujet de ces aptitudes, des enquêtes aussi sérieuses et précises que celles faites par Bonnardel dans les lycées de Paris, on constate que les prétendues aptitudes aux lettres et aux sciences n'apparaissent pas — du moins dans l'éducation secondaire française — avant 14 ou 15 ans. Il ne s'agit donc là que de structurations imposées par l'expérience à l'élan primitif non spécifié.

Nous avions nous-même été amené à cette idée, il y a quelque dix ans, à la suite de huit années d'observations à peu près quotidiennes des jeux des enfants entre 3 et 14 ans. Contrairement à ce que l'on prétendait vers 1900, à la suite de Groos, on ne peut expliquer les jeux enfantins uniquement

par des tendances particulières. Leur principe moteur, c'est ce désir d'être grand, ou mieux ce désir de grandeur qui nous intéresse; il use des tendances particulières comme d'une matière, mais c'est lui qui fixe le but du jeu. Dans la conduite de jeu, l'essentiel, ce n'est nullement la matière du jeu, c'est sa forme, c'est l'intention abstraite qui joue sur cette matière et trouve en elle un instrument utile à son expression. Ce qui compte, quel que soit le jeu, c'est de réussir, de triompher de l'épreuve, d'accomplir une prouesse. Et l'on accomplit aussi bien une prouesse en bâtissant une tour de cubes à 3 ans, en sautant plusieurs marches d'escaliers ou en suivant le bord du trottoir lorsque l'on est plus âgé. On accomplit aussi bien une prouesse simplement en jouant avec les « grands » lorsque l'on fait partie des « petits », en gagnant une partie de barres, en faisant l'ascension d'un pic, ou en explorant une région mal connue. Souvent même, le jeu consiste uniquement à affirmer cette intentionalité abstraite, cet élan ouvert, par exemple lorsqu'on joue à se tenir en équilibre sur un pied, à fixer le soleil, à se mordre jusqu'au sang ou à se tirer les cheveux. Il serait trop aisé ici de multiplier ces exemples, et pour tous les âges de l'enfance. Je n'insiste pas.

On peut comprendre maintenant en quoi les prétendus intérêts particuliers sont, le plus souvent, à la surface de l'être et pourquoi ils peuvent se modifier rapidement, comme on le voit lorsque l'on étudie les choix de vocation professionnelle chez les enfants. Les intérêts ne sont que des expressions d'une impulsion bien autrement forte, celle qui pousse l'être humain à ne pas se contenter du donné — comme fait l'animal —, mais à chercher toujours un au-delà, un au-delà de ses forces, un au-delà de son intelligence, un au-delà de ses amours. Les intérêts sont comme les cibles sur lesquelles on dirige la flèche; mais ce qui compte, ce n'est pas la cible, qui peut bien être changée, c'est l'habileté de l'archer.

Lorsque l'enfant se laisse aller à un intérêt particulier, comme l'intérêt pour la géographie que je citais tout à l'heure, en réalité, bien loin de montrer qu'il présente dans sa nature propre une impulsion particulière vers la géographie, il témoigne du fait qu'il a laissé canaliser, dompter l'élan primitif qui l'animait. De cet être ouvert à tous les intérêts qu'est l'enfant normal, de cet être qui peut s'intéresser aussi bien

au calcul ou aux tulipes, au jeu de barres ou à la vie des chats, il a fait un être pris dans un corset d'habitudes, un être défini, structuré, un être englué. Nous retrouverons tout à l'heure, hélas, cet engluement.

S'il en est ainsi, on devine aisément que, pour nous, la véritable éducation consistera avant tout à conserver cette force vive et libre qui est au cœur de l'être enfantin. Notre pédagogie sera moins une pédagogie des intérêts qu'une pédagogie de l'élan. Mais une pédagogie parfaitement consciente de cet élan et de son rôle car, lorsqu'on veut ignorer l'élan, on ne le supprime point, on le pervertit. Et c'est ce drame de l'élan perverti que nous allons maintenant examiner. Nos analyses vont, en effet, nous permettre de montrer comment, sous la pédagogie prétendue des intérêts, reparaît l'élan enfantin, mais un élan sans barrière, sans frein, sans raison, préoccupé par la seule grandeur.

Lorsque l'on croit faire appel à l'intérêt de l'enfant, on fait en réalité généralement appel en lui à cette puissance d'affirmation de soi, mais on lui demande d'exprimer cette puissance dans un domaine particulier où cette impulsion est aidée par des habitudes et des intérêts acquis antérieurement, et même parfois partiellement primitifs. L'essentiel de l'effort de l'enfant, s'il en fait un, est constitué plus par l'élan que par l'intérêt antérieur. Et cela pose bien des problèmes que je ne puis analyser ici en détail. Je me contenterai de remarquer combien il est important de distinguer, autant que cela est possible, ces deux facteurs, et, pour la pratique, de les doser en fonction du sujet. Il est bien évident que, lorsqu'il s'agit d'enfants dont l'élan est trop pauvre, d'enfants amorphes qui manquent de ressort, qui — comme on dit vulgairement — n'ont pas de vie, l'appel aux intérêts déjà acquis est essentiel. Il s'agit alors, comme l'on dit encore, d' « accrocher » l'enfant, de trouver un moyen de lui faire utiliser dans une direction déterminée l'énergie psychique qui reste en lui. Plus tard, on tentera de passer de ce domaine où il a été « accroché », à d'autres domaines, d'élargir le champ d'activité de l'énergie psychique. On ne peut ici faire autrement. Et l'on comprend par là pourquoi l'appel aux intérêts enfantins a souvent été prôné d'abord par les spécialistes d'enfants défi-

cients, en particulier par des médecins. Ils avaient raison dans le domaine qui était le leur.

Mais, lorsqu'on applique la même méthode à des enfants normaux, deux choses peuvent se produire, et d'ailleurs se produisent souvent en même temps. Ou bien l'enfant se laisse mener par les intérêts acquis, et ne fait pas grand effort, d'où par la suite une personnalité faible, sans contrôle suffisant de soi — sans Surmoi, diraient les psychanalystes — ce genre de personnalité que montrent d'une part les enfants gâtés qui n'ont pas eu à faire suffisamment d'efforts, d'autre part les enfants misérables qui ont dû lutter pour satisfaire les tendances seulement vitales, comme les enfants de l'île d'Alor, dont je parlais tout à l'heure. Mais, outre ces deux cas, bien connus des spécialistes, et qui sont assez analogues au fond, il en est un autre, d'un tout autre genre. L'enfant qui n'est point tenu par des soucis vitaux pressants, ou incité à satisfaire aisément des caprices superficiels, peut en venir à exercer, à propos de quelque intérêt, en lui-même secondaire, la force de l'élan qui l'anime. Cet intérêt n'est plus qu'une occasion pour lui de chercher sa grandeur. Ainsi se développent ces enfants férus de géographie ou de dictionnaires ou d'indicateurs de chemins de fer, qui semblent présenter des aptitudes toutes particulières. Ce que l'on développe alors chez ces enfants, c'est un souci de grandeur mal dirigé, ou plutôt nullement dirigé. L'élan primitif fuse au hasard. Or il nous semble que c'est là un fait assez général dans la gent enfantine d'aujourd'hui. Si l'école résiste encore plus ou moins à cette libération du désir de grandeur, il n'en est pas de même de bien des activités parascolaires, qui se prêtent à cette libération ou même la favorisent (²).

Nos enfants et surtout nos adolescents cherchent aisément

(²) En fait, ce qu'il faut incriminer ici, ce n'est point seulement un mode d'éducation défectueux, car il faut reconnaître à la louange du corps enseignant qu'il a offert à certains excès une résistance qui était bien loin d'être simplement de l'inertie — comme le disent trop souvent les théoriciens de la pédagogie des intérêts — une résistance active, quoique trop souvent muette. Mais l'atmosphère générale dont procède cette pédagogie des intérêts s'est infiltrée dans toutes nos institutions, et c'est elle qu'il faut surtout incriminer. La ruine des anciens cadres par l'action combinée de facteurs économiques et politiques et l'action de guerres destructives des disciplines sociales, a procédé plus vite que la mise en place des cadres nouveaux nécessaires à une culture nouvelle.

leur satisfaction essentielle non plus dans les résultats scolaires, mais dans les prouesses extrascolaires. Pour montrer cette déviation de l'activité enfantine en général, il nous faudrait ici esquisser des analyses multiples. En particulier, il faudrait étudier le rôle des compétitions sportives et le rôle des groupements de jeunes, dont nous allons parler un peu. Mais il faudrait aussi souligner la part croissante que — du moins en France — prennent certaines activités comme l'alpinisme, les voyages plus ou moins aventureux, la pratique des engins de transport rapide, du cycle à moteur à l'automobile, et même le jeu à l'aide de ces « machines à sous » qui, importées d'Amérique, deviennent en ce moment de plus en plus nombreuses dans les cafés et débits de boissons français. Dans tous les cas, il ne s'agit que de prouesse, et une passion pourra rapidement en remplacer une autre, car ce qui importe c'est moins la matière de l'activité que son caractère extrême, et comme dionysiaque.

Dans cette éducation — que nous approuvons plus souvent que nous ne pensons — l'élan humain compte seul. Il s'agit seulement de former, ou plutôt d'exprimer en soi un individu qui n'hésite pas à se jouer, à se mettre en question, à se risquer, à s'affirmer de n'importe quelle manière. Il y a là une sorte d'éducation négative, en ce sens qu'elle cherche une affirmation de soi par des moyens comme abstraits, sans rapports avec la vie sociale et quotidienne, je dirais presque par des « actes gratuits » au sens gidien du terme. Il s'agit d'aller à l'extrême de son être, et de trouver une activité qui permette cette marche au-delà de soi-même. On pourrait dire qu'il y a là une pédagogie guerrière. Et, en fin de compte, la guerre, par le sacrifice de soi qu'elle implique, n'est-elle point la manifestation la plus typique de cette recherche abstraite de soi? N'y donne-t-on pas le primat — du moins, c'est ce que croit l'adolescent — à cette partie de soi-même que Platon, dans sa *République*, appelait le « thumos », cette ardeur, cet enthousiasme, qui est dans la poitrine, dans le cœur, lieu du courage? Aussi est-il naturel que des générations puissent être, par une telle éducation et dans une telle atmosphère, préparées pour la guerre. Les groupes de jeunes entraînés, délibérément entraînés en certains pays, selon une telle pédagogie,

ont montré, dans la guerre dernière, à quoi pouvait aboutir cette pédagogie dionysiaque.

Il ne s'agit donc point là seulement d'une pédagogie largement répandue et bien vivante dans notre monde d'aujourdhui. Lorsque nous libérons les intérêts de nos enfants et de nos adolescents, lorsque nous laissons une si large place à des activités de prouesse, aux compétitions sportives, aux exploits des scouts, à l'alpinisme, et à toutes ces activités que nous avons signalés tout à l'heure, nous adoptons et nous pratiquons cette pédagogie de la grandeur. A plus forte raison faisons-nous appel à elle lorsque nous portons aux nues les exploits guerriers des jeunes luttant pour une Cause qu'ils sont encore bien incapables de juger sainement. C'est la même visée pédagogique qui inspire nos journalistes dans les éloges des héros de la Cause ou des « géants » du Tour de France (3).

Il est d'ailleurs juste de reconnaître qu'il est possible de trouver un aspect d'universalisme — et presque de formalisme — dans cette pédagogie déracinée de l'élan humain, dans cette pédagogie de la grandeur. Un explorateur, un athlète, un alpiniste sont des modèles pour tous; et, la guerre finie, les héros peuvent être célébrés des deux côtés de la frontière. Reconnaissons aussi que cette éducation, au lieu de s'en tenir à cette part passive de nous-mêmes qui est constituée par les tendances particulières et les intérêts particuliers, met en jeu la part active de notre être, le « thumos ». C'est là, par opposition à la pédagogie passive des simples intérêts, une véritable pédagogie active, au sens le plus pur du mot. C'est même dans la plupart des cas, la pédagogie de l'action pour l'action. Et, par là, on peut encore comprendre comment elle peut être libérée, ainsi que nous le disions tout à l'heure, par une éducation qui veut laisser la première place à la spontanéité des jeunes.

Mais, par d'autres aspects, une telle pédagogie va vers des fins inattendues, vers l'aliénation de l'élan, vers le sectarisme. La visée anarchiste finit aisément dans l'esprit totalitaire.

L'élan, en effet, ne peut se libérer et s'actualiser de lui-

(3) « Etre champion », « être star », « être un dur » : trois rêves de nos jeunes. Trois rêves qu'ils n'ont point inventés seuls.

même. Il lui faut des monstres à terrasser afin, par ces victoires, de s'affirmer dans sa plénitude. Sans doute l'obstacle choisi peut-il être quelconque; mais il faut un obstacle. Et même si le jeune méprise cet obstacle qui est seulement un moyen secondaire, puisque l'essentiel est dans l'action, dans la réalisation, il lui faudra cependant adopter un but; et ce but, parce qu'il n'est point l'essentiel, ne sera point longuement médité et choisi finalement en connaissance de cause : il sera secrètement inspiré par le milieu, et même parfois ouvertement suggéré ou imposé. Par ce biais, notre jeune dionysiaque épris de grandeur, qui tendait à s'abstraire de la société adulte pour s'affirmer dans un acte plus ou moins gratuit, accepte le plus souvent un but externe, le but du groupe qui l'entraîne. Ce sera aussi là un but généralement abstrait, le but d'un groupe clos, fermé sur lui-même, comme sont nécessairement les groupes de jeunes adolescents chez qui une timidité cachée accompagne le cynisme avoué. Mais aussi souvent le but d'une secte, sportive, politique ou religieuse, qui vise à recruter des jeunes afin d'avoir plus tard des adultes à sa disposition. Et ainsi notre jeune à la recherche de la liberté en vient à ce que je nomme une aliénation active. Il se donne tout entier à une cause, à un groupe, à une activité; il s'enfonce dans ce comportement qui, à l'origine, était assez indifférent en soi; il se prend à des structures qui le lient, il contracte des intérêts et des amours qu'il n'a point bien jugés. Il va désormais évoluer dans une mentalité close, dans un groupe clos, dans une atmosphère de maniaque ou de sectaire. Plus tard il trouvera difficile de s'abstraire de sa patrouille, de son équipe, de son gang. Et, à la limite, nous aurons ces jeunes soldats allemands de 1918 finissant, après l'armistice, dans les bandes de soudards que décrit von Salomon dans *Les Réprouvés*, prêts à se donner entièrement, mais en groupe, à n'importe quelle cause étrangère, à n'importe quelle « légion étrangère », pourvu qu'il y ait des coups de fusil à tirer. Et je ne me souviens jamais sans tristesse de ces jeunes gens de 17 ou 18 ans, élèves de ma classe de philosophie, vers la fin de la guerre, qui s'engageaient indifféremment dans la Légion ou dans le maquis, moins par souci patriotique que par goût de l'aventure et du risque, pour devenir plus tard, et comme à leur insu, des héros ou des traîtres. J'avoue que je ne puis oublier

ce souvenir de jeunes pleins d'enthousiasme et de force, voués par l'égoïsme adulte à des destins qu'ils ne pouvaient encore vraiment avoir voulus. Et d'autres souvenirs analogues se pressent à ma mémoire, depuis ceux de ces héros imberbes, que j'ai vu célébrer, dont certains n'avaient pas plus de 14 ans, jusqu'à celui de ce jeune inconscient tout dévoué à sa Cause et prêt au grand sacrifice, qui disait : « Moi, j'adore fusiller; je vise toujours entre les deux yeux. » Et, lorsque reviennent ces souvenirs d'une jeunesse perdue par sa propre richesse, je me dis que nous sommes bien coupables, nous les adultes, de mêler les adolescents à nos querelles d'adultes, à ces querelles dans lesquelles l'être s'engage tout entier, prend sa responsabilité, et jusqu'au sacrifice de soi, dans ces querelles dont nous voudrions qu'eux du moins, une fois adultes, soient délivrés. Ils auront bien le temps de faire, comme leurs aînés, des serments et des dons; ils auront bien le temps de s'aliéner en faveur de quelque cause plus ou moins inhumaine; ils auront bien le temps d'oublier la belle disponibilité de leur adolescence. Et ce que je pardonne le moins aux meneurs d'hommes, de quelque secte, de quelque groupe ou de quelque pays qu'ils soient, c'est d'engager trop tôt nos jeunes dans ces querelles fratricides, comme si, pour les préparer à aimer, il fallait d'abord commencer à leur apprendre à haïr; comme si, pour les préparer à la vie, il était nécessaire de les préparer à risquer cette vie pour des causes qui les dépassent. La jeunesse et l'adolescence valent mieux que toutes nos causes, mieux que toutes nos idéologies, car ces causes et ces idéologies, ce sont déjà celles d'hier. Mais la jeunesse, ce sont les causes de demain, les idéologies de demain; la jeunesse, c'est une richesse que nous ne pouvons ni prévoir, ni estimer, car elle n'est encore qu'espérance, elle n'est encore que promesse. Aliéner nos jeunes dans des groupes clos, dans des groupes sectaires, c'est anéantir l'espoir — si difficile — d'un renouveau moral, c'est renier cet esprit de liberté qui a porté l'humanité vers les œuvres de véritable grandeur.

Or cette aliénation — dont j'ai cité des exemples extrêmes — elle me paraît déjà visible dans des groupes en apparence moins durcis, moins clos, dans les groupes sportifs, politiques ou religieux par exemple. Et je vous prie d'excuser ici les plus brutaux des paradoxes que je vous avais annoncés,

car, pour moi, ils sont au cœur de toute éducation d'homme libre. D'ailleurs il n'est point si utile d'insister, par exemple, sur le chauvinisme local auquel donnent lieu certaines compétitions sportives — et aussi bien chez les supporters que chez nos jeunes. Il n'est pas besoin non plus d'insister sur le fait qu'à un âge encore tendre, l'enthousiasme religieux lui-même a bien souvent une propension à glisser vers l'intolérance et le fanatisme. L'adolescent et même le jeune homme ont trop aisément tendance non seulement à obéir *perinde ac cadaver* selon la célèbre formule, mais encore, par désir de grandeur, à outrer les doctrines et les ordres, à s'enfoncer le plus possible dans cette aliénation active qui est le mal de notre époque, le mal d'une humanité grégaire dans laquelle, comme chez l'adolescent, le groupe tend trop aisément vers le gang, le mal de notre 24e heure. Aucun mal ne peut être plus aisément accepté et même adoré par ces adolescents, chez qui s'unissent la richesse d'un élan vigoureux et la pauvreté de conceptions, encore nécessairement élémentaires. On a parfois dit, à la suite d'Ellen Key, que ce siècle était le siècle de l'enfant. Non, c'est plutôt le siècle de l'adolescent, un siècle dans lequel l'homme adulte a perdu sa sagesse pour se limiter à l'élan abstrait et fou de l'adolescence. Et c'est là le mal peut-être incurable de notre adolescence, qui se retrouve trop dans les modèles adultes, et se complaît à aller plus loin qu'eux dans leur abandon d'eux-mêmes, dans leur aliénation (4).

Mais c'est sans doute assez découdre, assez critiquer. Et peut-être aussi — mais je vous avais averti — trouvez-vous que c'est assez de paradoxes et de brutalités. Il serait maintenant sage de recoudre, et même de conclure. Si la pédagogie des intérêts est une pédagogie passive, lorsqu'elle fait appel aux seuls intérêts primitifs et néglige l'essentiel de l'homme, et une fausse pédagogie lorsque, sous couleur de faire appel aux intérêts, elle fait, en réalité, involontairement appel à un élan humain non réglé; si d'un autre côté cette pédagogie de l'adolescence qu'est la pédagogie de la grandeur, se révèle, en fin de compte, comme une pédagogie de l'aliénation, de

(4) Est-il utile de rappeler tant de procès de J.3 assassins qui ont fait assez de bruits ? Mais il est peut-être bon de noter qu'ils expriment l'atmosphère que nous dénonçons, aussi éloquememnt que les pseudo-héros de 14 ans.

l'anéantissement de soi, s'il en est ainsi, me direz-vous, à quelle pédagogie faudrait-il donc faire appel? Et je vous répondrai brièvement qu'il faudrait faire appel enfin — et peut-être à nouveau — à une pédagogie de la sagesse, à une pédagogie apollinienne. Je ne puis, certes, maintenant analyser les principes, même brièvement. Mais je me contenterai de faire sentir la signification en pédagogie de ce terme de sagesse par quelques remarques.

La première est qu'avant tout il ne faut pas étouffer cette richesse que représente l'élan enfantin. La seule pédagogie active est une pédagogie qui fait appel à ce principe intime, sans lequel l'homme, réduit à ses tendances animales, n'eût jamais pu accomplir cette conquête de lui-même, et cette conquête de la terre qui fait son orgueil. Il suit de là que ce serait une folie que de vouloir revenir à la pédagogie des bras croisés et de la férule, qui n'a d'ailleurs jamais été aussi fréquente qu'on veut bien le dire. Il faut, pour cela, faire confiance à l'élève. Faire confiance non point à ses penchants, mais à ce désir d'être grand, d'être un grand, de s'élever vers l'adulte qui pousse déjà le petit de quatre ans à vouloir faire cuire le rôti et mettre en ordre le bureau de son père. Et faire ainsi confiance, ce n'est point laisser faire, bien au contraire, c'est aider l'enfant, mais l'aider seulement, à développer le meilleur de lui-même, en ne lui donnant pas des tâches frivoles, des tâches de tout petit. C'est ne pas trop craindre de lui donner du travail à faire, un travail par lequel il se fera apprécier des adultes. On craint trop de fatiguer l'enfant. Si on le fatigue, c'est presque toujours aujourd'hui qu'on le prend mal; car lui, il ne craint pas la fatigue et la peine. Regardez nos petits pratiquer ces jeux d'ascétisme dont je vous ai un peu parlé; est-ce par force qu'ils s'astreignent, dans la cour de récréation, à ne pas bouger, à subir sans plaintes les brimades traditionnelles dans certains jeux, à se fatiguer jusqu'à épuisement dans des courses à perdre haleine? J'ai souvent vu des enfants de 11 ou 12 ans marcher pendant des heures — et non sans danger — pour faire l'ascension d'une montagne, et ils étaient heureux. Et que dire de nos adolescents qui pratiquent l'alpinisme acrobatique, et rêvent de voyages aventureux? Non, la pâte dont sont faits nos jeunes, la plupart de nos jeunes, n'est point une pâte molle; c'est une

pâte ferme et résistante. Ils aiment la lutte. A nous de les faire lutter, à l'intérieur de l'école, comme ils le font dans la cour; il ne manque point de moyens éprouvés. Et que l'on ne craigne point trop de leur donner des complexes d'échec, qu'ils auront aussi bien dans leurs activités extrascolaires en quête de la grandeur. Les complexes dangereux naissent plus souvent chez les enfants gâtés que chez les autres.

Ma seconde remarque est que les enfants aiment l'ordre et la discipline. Si nous ne voulons pas le reconnaître, c'est que trop souvent nous jugeons de leur désir d'ordre, à notre aune à nous, et non à la leur. M^me^ Montessori a écrit sur ce point de bien jolies pages. Mais, si l'on craint de brider leur spontanéité par la discipline, il suffit d'observer encore ce qui se passe dans la cour où les jeux sont réglés, disciplinés, stricts à tel point que bien souvent les paroles mêmes qu'il faut prononcer sont des paroles comme rituelles, et que le jeu devient, surtout chez les fillettes, une véritable cérémonie. Mon maître Alain a un jour écrit : « Qui joue a juré. » Et, en effet, jouer, s'est toujours faire serment tantôt à soi dans les jeux solitaires, tantôt aux autres, de suivre une certaine règle, règle qui fournit l'obstacle à surmonter et permet la prouesse désirée. Et regardons un peu ces jeunes adolescents qui brûlent de s'intégrer à quelque groupe pour porter un uniforme et respecter une Loi et même subir des châtiments; peut-on dire qu'ils n'aiment point la discipline? Le danger, hélas, c'est que notre jeune adolescent, qui suivra aveuglément une discipline, suivra une discipline médiocre, toujours médiocre, parce que le groupe est souvent plus constitué pour faire du recrutement que pour forcer chaque adolescent à une véritable police de soi. Ce que le jeune doit apprendre, c'est, en face d'une situation donnée, à en tirer parti, à s'en faire une règle, à l'accepter comme, une fois le mariage fait, on accepte son époux ou son épouse — toujours trop vite choisi — et l'on s'en tire au mieux et souvent très bien, par une commune tolérance et par une politesse qui demande une autre volonté que le risque couru dans un voyage aventureux. Dans ce but, il faut une discipline aussi stricte que souple, une discipline aussi définitivement fixée une fois pour toutes que sont fixés une fois pour toutes les mots de la chanson enfantine ou les syllabes de la comptine.

Une troisième remarque c'est que le contact entre enfants ne peut bien se faire à un âge tendre sur le mode de la coopération, mais qu'il doit néanmoins se faire, et qu'il faut l'aider et le favoriser de mille manières. Non point par des groupes copiés du monde adulte, mais par des procédés qui conviennent à cet âge. D'abord par la leçon commune, par de communes récitations et par le chant choral, qui soudent les êtres en des préoccupations communes. Ensuite, par une éducation de l'affectivité, qui fasse appel aux contes et aux chants d'abord, aux poésies ensuite. Enfin, par cette émulation scolaire qui, lorsqu'elle est bien conduite, ne laisse point de traces de jalousie, mais au contraire chez les plus faibles la fierté d'être ou d'avoir été le compagnon de talents supérieurs. Et, si l'on prétend qu'une telle émulation est dangereuse, je répondrai qu'elle n'est point plus dangereuse que l'émulation qui se développe sur les stades, dans la recherche du record ou de triomphes, et qui, elle, risque de faire, d'une gymnastique qui devrait être avant tout corrective, une activité déformante, favorisant la naissance de champions au développement unilatéral et dysharmonieux.

Une dernière remarque — et je m'en tiendrai là, pour ne point allonger encore une trop longue causerie — c'est que, si l'on veut éviter que le jeune ne vienne s'aliéner dans ces groupements et ces activités dont j'ai tenté de vous montrer le danger, il convient de l'en garder, en n'ouvrant point trop vite l'école sur la vie. L'école n'est point une cage, c'est une citadelle; elle n'est point faite pour emprisonner l'enfant, mais pour le garder des attaques venues de l'extérieur, de milieux humains et de choses qui ne sont point encore à sa portée, et qui ne pourraient que le déformer. Si l'on veut avoir plus tard des citoyens libres, il faut d'abord sauvegarder l'intégrité de l'enfant, comme Rousseau l'avait bien senti. L'éducation, active par la place faite à l'élan, disciplinée par le respect accordé à l'ordre, doit être aussi négative par rapport à la vie adulte, si l'on veut se garder de cette aliénation active qui est comme le revers de la recherche de la grandeur.

Mais c'est sans doute assez et même trop dire. Excusez ce dernier paradoxe, qui, pour moi, est bien loin d'être un paradoxe, mais une maxime essentielle. Car ce que je crains avant tout — et je ne crois point être le seul, fort heureusement, —

c'est que, par cet abandon de soi qui découle de la pédagogie de la grandeur, comme par cet abandon du droit international qui suit toujours une politique de grandeur, nous n'allions vers l'anéantissement de toute culture et de toute humanité. Je sais bien que pour beaucoup à l'heure des bombes A et H, il est des problèmes plus urgents que le problème pédagogique. Mais, sans ce souci éducatif, nous ne pourrons jamais éviter que demain nos jeunes, épris de grandeur pour quelque cause que ce soit, ne soient prêts à affronter des dangers encore plus grands que les bombes. Je fais pour cela confiance à leur légitime souci d'être dignes d'eux-mêmes, à leur respect de l'élan qu'ils portent en eux; si nous n'y prenons garde, si nous ne les formons à être maîtres d'eux-mêmes et à ne pas se laisser entraîner par cette richesse qui est la leur, si nous ne mettons un barrage devant cette trop précoce prétention d'être grands par laquelle ils annihilent leur spiritualité, alors, quoi que nous fassions pendant quelques années, et même si nous résolvons ces problèmes que certains jugent plus urgents, alors, oui, ce sera l'heure des guerres et des bombes, alors oui, ce sera la vingt-cinquième heure. Dans toutes les circonstances, à travers tous les périls, à travers toutes les misères, le problème capital pour toute culture, et aujourd'hui en particulier pour cette culture occidentale, la nôtre, qui a illuminé le monde, le seul problème, c'est le problème de savoir comment nous aiderons la génération montante à ne pas tomber, par le jeu combiné de son enthousiasme et de son ignorance, dans des pièges qu'elle aura elle-même creusés, le problème le plus urgent, c'est le problème d'une éducation selon la sagesse qui parvienne enfin à sauver la jeunesse d'elle-même.

La Nature complexe du Rire

par **Eugène DUPRÉEL,**
Professeur honoraire à l'Université libre de Bruxelles

La lecture d'un ouvrage récent, de grande valeur et d'un vif intérêt, *Le Rire et le Risible*, par David Victoroff(1), m'est une occasion de revenir une nouvelle fois sur la philosophie du Rire (2), et de tâcher de mettre au point l'état actuel de ma pensée sur ce sujet si captivant et si riche que l'on gagne toujours à l'explorer de nouveau.

L'auteur de cet ouvrage est tout acquis, comme moi-même, à l'idée que l'étude du rire n'aboutit à de saines conclusions que traité par la sociologie. Il a bien voulu faire une place honorable à ma contribution personnelle, mais s'il marque son assentiment sur plusieurs points décisifs, ce n'est pas pour se rallier à ma position fondamentale (3).

Il est moins exclusivement sociologue. Le phénomène du rire est, selon lui (comme dans la plupart des systèmes),

(1) *Le Rire et le Risible*, Introduction à la Psycho-Sociologie du Rire; Presses Universitaires de France, 1953.

(2) Cf. E. DUPRÉEL, *Le Problème sociologique du rire* (*Revue Philosophique*, 1928), reproduit dans *Essais Pluralistes*, Presses Universitaires de France, 1949, et E. DUPRÉEL, *Sociologie générale*, Presses Universitaires de France, 1948.

(3) Je dois tout de suite relever dans l'exposé de mes vues que fait M. V. une méprise qui n'est pas sans conséquence, M. V. écrit (p. 155) : Sur le plan physiologique il prend à son compte l'explication spencerienne : « Le rire, dit-il, manifeste ce surcroît de force dont on n'a pas l'emploi, comme un mécanicien, le travail terminé, fait fuser la vapeur demeurée sous pression (*Revue*, p. 214, non 260). — Or, je n'ai nullement pris à mon compte cette théorie; M. V. n'a pas pris garde que ce passage est situé dans la partie où je rappelle des théories que je vais combattre. Cette erreur a du prolongement dans la suite, par exemple, p. 159 où il est dit que ma théorie « reste cependant purement individuelle », ce qui est exactement le contraire de ma théorie générale.

d'abord individuel, physiologique et psychologique, et il devient social au cours de ses développements. La société s'en empare pour le faire servir à une *fonction* très importante.

Mes propres exposés, au contraire, présentent le rire comme social essentiellement; il est déjà, dans le tout petit enfant, manifestation d'une inclination innée que seuls des rapports sociaux antérieurs au langage articulé ont pu produire au cours de l'évolution montante dont notre espèce est un couronnement.

Que le rire soit tout social, qu'il n'existerait pas sans du social préalable à l'individu rieur, je n'ai sur ce point rien à changer à mes propositions antérieures. Mais j'ai à me montrer actuellement moins négateur sur le rôle de la psychologie au point de départ de l'explication.

Je n'écrirais plus aujourd'hui cette phrase que M. Victoroff rapporte au début de son résumé de mes vues : « Le problème sociologique du rire, c'est tout le problème du rire (4). » On a le plus souvent tort, disait Leibniz, plutôt dans ce qu'on nie que dans ce qu'on affirme. En produisant mon trop péremptoire aphorisme, je ne prétendais certes pas méconnaître cette évidence qu'on est toujours, s'il s'agit du rire, devant du psychologique et du corporel, je voulais dire que, si psychologiques que ne manquent pas d'être le rire et ses conditions, ce n'est jamais là que *de la psychologie sociale.*

Je pense toujours de même, mais la rectification que je désire apporter à mes affirmations antérieures consiste à montrer que le rire résulte de la combinaison d'un phénomène en soi proprement individuel, la *perception*, avec un état de choses sociologique, la pluralité des sujets.

Il me semble que les auteurs occupés du rire, à l'exception de ceux qui tiennent pour principales ses conditions organiques, sont trop exclusivement attirés vers les formes supérieures du phénomène, vers le comique du théâtre ou du cirque, vers l'union du rire et des valeurs poétiques. C'est sur ces modèles raffinés qu'ils réfléchissent pour atteindre à la nature « profonde » de la chose étudiée. Or, c'est là jouer la difficulté, car dans ses formes supérieures le rire ne peut qu'être trop mêlé à toutes les valeurs humaines pour que ce qu'il a

(4) *Le Rire et le Risible*, p. 154, d'après le *Problème sociologique du Rire*, *Rev. ph.*, p. 231, *Essais plur.*, p. 43.

de tout à fait propre soit là facilement discernable. Cet attrait bien compréhensible de ce qui fait le meilleur du sujet dont on s'occupe expose à ne saisir du rire que certains de ses aspects en négligeant les autres. Et ce danger menace particulièrement les théories sociologiques puisque c'est dans la sociabilité pleinement développée que le fait de rire prend toute son importance et sa dignité.

Au risque de paraître plus élémentaire c'est sur les formes du rire les plus simples qu'il convient de porter d'abord son investigation, sans perdre de vue les avatars ultérieurs; et c'est à ce point de départ de la recherche que le présent article sera exclusivement consacré.

Une révision d'ensemble de mes positions antérieures, tout en les confirmant pour l'essentiel — un seul point excepté — aboutit à ce résumé :

Considéré dans ses éléments constitutifs, primitifs permanents, inséparables, le rire est tout à la fois :

1° *Perception* (ou, du moins, indétachable d'une perception);

2° *Agrément*, plaisir, joie, « euphorie »;

3° *Manifestation*, expression (langage);

4° *Communion*, accord dans le sentiment d'une commune valeur.

De ces quatre éléments dont le rire est synthèse, les deux premiers sont proprement psychologiques, les deux derniers sont la contribution du social, celui-ci décisif pour la nature et la production du rire. Ce sont, en effet, les deux derniers éléments du complexe qui, dans l'infinité des perceptions quelconques, permettent de distinguer celles qui s'accompagnent des éclats spécifiques d'une joie renforcée. A la base de l'explication du rire et de ses développements il faut placer un commentaire des quatre conditions de sa production.

1° *Le Rire est perception.* — Ce mot est pris ici au sens le plus large et sans souci de précision technique : sera retenue comme perception toute acquisition par un sujet d'une connaissance nouvelle. A côté de la perception par les sens d'un objet matériel ou de son mouvement, on se permet de retenir comme telle le fait de comprendre ce qu'on nous dit, de se

rendre compte de la portée d'un acte, de la valeur d'une œuvre d'art ou de celle d'un signe conventionnel (5). Le trait commun et suffisant de tous ces cas, c'est que le sujet *reconnaît* la nature de la chose perçue en la rattachant dûment à son information antérieure.

Il y a toujours *un moment* de la perception, on pourrait dire son *moment fort*, celui de sa plénitude. Ce moment peut se produire brusquement, être tout inattendu, comme un coup de tonnerre dans un ciel bleu; mais plus régulièrement il est précédé par un temps d'attente, espoir ou crainte, ou recherche, effort pour le produire ou pour l'éviter. Au reste dans le cas de la production toute brusque il n'y a perception que si le sujet raccorde d'emblée ce qu'il éprouve à sa connaissance préalable.

Subite et imprévue ou attendue et préparée, la perception peut être agréable ou désagréable, présage d'un bien ou d'un mal. L'un et l'autre de ces deux effets contraires résultent de la nature de la chose perçue et de son rapport avec les convenances du sujet percevant; mais par dessus cette distinction de sens commun il nous importe d'insister sur une propriété de la perception en général qui risque le plus souvent de passer inaperçue. Indépendamment de ce qu'elle annonce de bon ou de mauvais, toute perception, quelle qu'elle soit, paraît bien entraîner avec elle un état de conscience qui est plutôt de l'ordre de la satisfaction que du mécontentement ou de l'indifférence totale.

Cela résulte de ce que, par nature, nous avons besoin de percevoir. Un être vivant n'est jamais tel qu'un soliveau, tout inerte; qu'il s'en rende compte ou non, il est perpétuellement bandé par un souci de durer, de n'être pas altéré, de se maintenir en concordance avec l'entourage, choses et gens. Ce maintien de l'équilibre vital est grandement automatique, mais chez l'homme c'est la perception qui est à la pointe de cette tension naturelle. Notre perception s'insère sur notre contenance, sur nos entreprises et sur nos préoccupations, au titre d'indicateur; attendue, son retard nous indispose, produite enfin, nous sommes remis en bonne forme.

(5) Cela enveloppe tout ce qu'on peut désigner par le mot *aperception*, mot philosophique au sens si mal déterminé.

Il s'ensuit qu'elle nous anime, fait monter notre humeur. L'ennui est proprement l'état de dépression causé par la carence de cette occupation : apercevoir, reconnaître, comprendre, être stimulé par quelque remarque qui s'offre soudain à notre réflexion. A la longue la répétition des mêmes perceptions amortit jusqu'à l'abolir cet accueil plaisant, cette lueur de satisfaction qu'elles entraînent; de là cet état d'indifférence au train quotidien des choses qui est bientôt celui de l'adulte moyen. C'est chez l'enfant que l'on a le plus d'occasions de relever dans sa plénitude ce *plaisir général de la perception en soi*. De même qu'un « instinct de croissance » le porte à bouger, sauter, crier, à essayer sa force en cassant quelque chose, de même on voit l'enfant porter une curiosité éveillée sur tout ce qui frappe ses sens. Ce lui est un plaisir caractéristique de nommer ce qu'il voit, tel ce petit garçon qui, placé devant moi à la portière du compartiment, énumérait au long du voyage, tout ce qui défilait devant ses regards : « un wagon... un wagon, un cheval, une vache, une barrière, etc. Quel contraste entre cette attention joviale et ingénue, et l'indifférence des parents plongés dans la lecture des périodiques illustrés achetés au départ! Mais au fond enfant et adultes n'en étaient-ils pas également, chacun selon son état, livrés au plaisir de *percevoir*, accumulant, cette sorte de *moments* agréables qu'il importe au théoricien du rire de retenir pour en chercher le rapport avec l'objet de sa recherche?

2° *Le Rire est joie*, faible quelquefois mais appuyée souvent, éclatante jusqu'à l'indiscrétion. Concomitant ou immédiatement consécutif du *moment fort* de certaines perceptions, il en résulte qu'un des traits saillants à relever dans le rire est d'être un phénomène éphémère ou *discontinu*. Pour durer il a besoin d'un renouvellement de perception capable de produire chez le sujet le même genre de réaction. Si un branle de rire prolongé secoue les spectateurs d'une comédie à succès, les enfants assemblés devant un guignol, c'est que les traits comiques se succèdent à de courts intervalles; faute de quoi le rire, si fort qu'il soit n'est qu'un accès bientôt terminé. Au contraire les pleurs, gestes et cris liés à la douleur, à la tristesse, à l'angoisse, procédant plus directement du con-

tinu de la sensation brute et des sentiments profonds, peuvent, sans décroître, ne se prolonger que trop longtemps.

3° *Le Rire est manifestation.* — Mais de même que la joie du rire n'est pas toute la joie, il va sans dire qu'elle est loin d'accompagner toute sorte de perceptions. Il n'est pas question de n'y voir que le prolongement sans rien de plus, de cette satisfaction élémentaire qui accompagne ou peut accompagner toute constatation : pour n'être que cela, le rire est bien trop fort et, surtout, trop *sui generis*. On ne saurait non plus confondre l'euphorie du rire avec l'effet des seules « bonnes nouvelles » ou perceptions réjouissantes. L'émotion que produit un succès notable, un bonheur qui survient, si elle peut s'accompagner de quelque hilarité, peut aussi en être tout à fait exempte, aller parfois vers le grand sérieux de l'extase. On dit même que la joie fait peur.

Qu'est-ce donc qui lie le rire à certaines perceptions? C'est qu'il est *ostensible*. Ce n'est pas pour lui seul que le rieur contracte les muscles de son visage d'une manière si caractéristique : il ne voit même pas sa bonne grimace; il n'aurait pas besoin non plus de ces bruits variés dont il accompagne son subit contentement; tout cela s'adresse à d'autres; on rit en commun, on se rit l'un à l'autre, comme la mère et le petit enfant. C'est ici le caractère décisif, *le rire est un fait social.*

Si l'on convient de généraliser la notion de langage jusqu'à la définir comme tout moyen de s'influencer mutuellement par des perceptions sensibles appropriées, le rire apparaît comme *un langage*, au même titre que les pleurs; et si l'on veut bien ne définir l'instinct que comme une tendance héréditaire à réagir d'une manière déterminée dans une circonstance déterminée, le rire pourra être qualifié comme un langage instinctif, antérieur, dans l'évolution de l'espèce humaine, à la parole articulée. Ce qui corrobore son innéité c'est qu'il n'est pas soumis d'emblée à la direction de la volonté et que ses développements n'iront jamais jusqu'à le subordonner entièrement à cette faculté consciente. Il dérive directement des instincts d'attraction et de sympathie.

4° *Le Rire est communion.* — Qu'est-ce que l'on se communique par ce langage? C'est d'abord la joie dont on est

animé; mais cette joie a ceci de particulier qu'elle n'est pas antérieure à la circonstance, elle se fait et se renforce en même temps qu'on la déclare. D'où vient-elle donc? Elle résulte du fait que la perception qui en est l'occasion est *une perception commune.* Par l'ostentation de leur plaisir les rieurs se font part mutuellement de leur accord sur une même valeur, de leur façon de comprendre et de sentir ce qui vient de s'offrir, au même instant, à leur attention.

Dans le cas le plus simple et le plus primitif la perception commune est celle de *la rencontre,* c'est l'accueil à l'état pur, le rire de la mère et du petit enfant à son réveil; mais dans les développements de la vie en société le rire le plus significatif a pour schéma un rapport triangulaire : sous sa forme élémentaire les deux premiers termes de ce rapport sont deux individus qui rient ensemble et le troisième terme est cela qui les fait rire, chose, idée, aventure ou personnage. Dans un groupe de rieurs plus nombreux les deux premiers termes se compliquent en rapports enchevêtrés les uns dans les autres de chacun à chacun et de chacun à tous (*).

C'est l'analyse du troisième terme du rapport triangulaire qui révèle le mieux la nature complexe du rire.

La chose perçue doit réunir deux sortes de conditions : D'abord des conditions subjectives : les rieurs éventuels doivent être suffisamment informés de ce qu'il faut pour *comprendre,* pour saisir dans la chose perçue ce qu'on peut y trouver d'insolite ou de frappant, et pour le faire sans délai, faute de quoi l'unanimité et l'instantanéité feront défaut. Les conditions objectives seront tout ce qui met en relief le moment fort ou décisif de la perception, en le détachant du perçu et du connu préalables, toute particularité saillante telle que la surprise, l'inattendu, accident brusque, apparition imprévue, contraste, légère difficulté à saisir, allusion, insinuation détournée, manière de dire ce qu'il ne faut pas dire, en résumé toutes ces causes dont les théories naïves du rire cherchaient en vain la principale ou l'unique nécessaire et suffisante.

La mise en relief du moment fort de la perception a pour effet d'intensifier ou de réveiller ce plaisir général de perce-

(*) La mimique de ce complexe serait amusante à détailler : on se tourne les uns vers les autres, on se cherche du regard, on évite, parfois, de se regarder de peur du fou-rire etc...

voir que nous avons décrit plus haut; et l'impression causée va s'achever en hilarité, en joie ostensible du fait qu'étant ressentie par tous en même temps, elle atteste un accord : on se sent entre semblables, pareils par l'analogie des sentiments et des connaissances requises pour la circonstance : autrement dit un groupe se forme ou se confirme, phénomène générateur d'une chaleur de cordialité.

Il est temps de le remarquer, cette double valeur du rire, valeur de perception et valeur d'union, a toutes chances de se manifester avec une particulière vigueur si cela qui fait rire, le troisième terme du rapport triangulaire est, lui aussi, un être humain, ou du moins quelque accident, une distraction, un travers, affectant pas trop gravement un individu ou marquant une catégorie. C'est pourquoi parmi les lignes de développement du rire la plus remarquée est celle de la causticité, la dérision, la moquerie. Une maladresse, une chute, la faute de grammaire ou d'élocution d'un orateur, une « gaffe », tel indice d'un vice caché, de telles disgrâces subtilement et subitement dévoilées procurent aux rieurs une sorte de sentiment de leur commune supériorité. Exempt de cette infortune, chacun se sent être membre d'un groupe avantageux, du moins en un point qui, en ce moment, importe seul. On sait que tout groupe social, même le plus modeste, s'appuie inévitablement sur quelque supériorité, par le seul fait qu'il veut être et entend s'affirmer.

La synthèse du plaisir d'apercevoir et du plaisir de communier n'est donc jamais si assurée de se produire que lorsque le sujet dont on rit est un semblable taxé d'infériorité et comme exclu, par là même du groupe qui se moque. Ainsi s'explique, en même temps que la fréquence du rire de malignité, le dépit si fort, si exagéré que cause à chacun de nous le fait de se sentir raillé et ridicule. Cela nous laisse sur un sentiment d'abandon, d'isolement que personne ne surmonte sans effort. L'enfant moqué pleure, comme l'enfant perdu.

Lorsque le rire contrôlé par la volonté, dirigé par des intentions, sera incorporé dans la vie sociale sous les formes de l'art, comédie, satire, et de l'argumentation polémique, ce

seront les moyens du rire de causticité qui seront utilisés principalement, mais non pas uniquement (7).

A mesure aussi que le rire monte vers ses formes les plus raffinées, des deux racines de sa valeur, le plaisir de percevoir et le plaisir de s'accorder, c'est la première qui prend plus d'importance et de variété.

L'agrément délicat que procure la valeur de ce qu'on discerne compte enfin davantage que l'euphorie d'unanimité, mais celle-ci ne disparaîtrait tout à fait qu'avec le rire lui-même; elle est comme une constante fondée sur l'immutabilité des instincts sociaux.

J'avais pensé terminer cet article par un examen des pages très remarquables que M. Victoroff consacre au rire en tant que fonction sociale, afin de montrer, avec quelques réserves, que ce qu'elles apportent d'excellent s'insère mieux qu'il ne pense dans mes propres positions, mais je me suis aperçu qu'il y faudrait les dimensions d'un second article.

Je terminerai seulement par quelques rectifications encore, moins de ma pensée première que de la manière de l'exprimer.

Au lieu d'écrire : *Il n'y a pas de fonction sociale du rire, une et identique, mais il y a des réactions sociales qui consistent dans le rire* (*Essais*, p. 40., *Rev. ph.*, p. 228) — j'aurais dû mettre : *Il n'y a pas de fonction sociale une et identique, il y en a plusieurs et des plus variées.* Les unes relèvent du rire d'accueil, tel le rire de *conciliation*, effort pour ne pas fâcher, pour ne pas briser l'accord, mais la plupart et les plus frappantes utilisent, nous le savons, le rire de malignité ou d'exclusion.

Il m'est arrivé de présenter ce dernier comme le rire le plus *caractéristique* (*Essais*, pp. 28 et 46, *Rev. ph.*, pp. 214 et 234) : Cela peut être accordé si l'on prend ce qualificatif dans son sens vulgaire, voulant dire « très accentué, très frappant », « caractérisé », mais si, comme il se doit en langage scientifique, on ne retient comme caractéristique que ce qui est conforme à l'essentiel de la chose, ce n'est pas le rire d'exclusion qui sera le plus caractéristique du rire en général, c'est le rire d'accueil, son opposé. L'accueil, la cordialité est dans

(7) L'*humour* est combinaison des deux rires d'exclusion et d'accueil. (Cf. *Le problème sociologique du rire*, *Ess. plur.*, pp. 62 sq, *Rev. ph.*, pp. 252 sq.)

le rire l'élément essentiel et seul primitif. Il ne faut pas mettre rire d'accueil et rire d'exclusion sur le même plan comme deux espèces d'un même genre : c'est le rire d'accueil qui est le genre et le rire d'exclusion n'en est qu'un cas particulier. Qu'on n'oublie pas, en effet, que le dénigrement, l'hostilité incluse dans le rire satirique n'est qu'à l'égard du seul troisième terme du rapport triangulaire, tandis que l'accord, l'entente, la cordialité se retrouve, là comme dans tout rire, parmi les rieurs, les deux autres termes du rapport.

Au fait, à observer notre phénomène dans sa totalité, le rire d'accueil, du gros rire au sourire bienveillant, est bien plus fréquent que tout rire d'amoindrissement résolu, et bien plus familièrement quotidien que la froide ironie est un humour populaire et enfantin où l'on s'accorde enfin pour aimer ce dont on vient de rire et à cause de cela même.

Remarques importantes et précieuses, car elles repoussent d'avance une trop fréquente velléité de comparer le rire au sérieux et à la grandeur du tragique pour y reconnaître quelque chose de constitutionnellement inférieur.

Les Superstitions et le Juge

par **Robert LEGROS,**

Juge du Tribunal à Namur,
Professeur extraordinaire à l'Université Libre de Bruxelles

1. Dans un jugement du 3 novembre 1953, le Tribunal de Stanleyville, siégeant en degré d'appel dans une affaire de vols, s'est exprimé de la façon suivante quant à la confiscation des objets saisis :

« Attendu que ces choses semblent bien être des talismans qui posséderaient la vertu, dans l'esprit de leurs propriétaires, de leur assurer une certaine protection pendant qu'ils commettaient des vols et l'impunité de ceux-ci;

» Attendu que cette vertu est *évidemment purement imaginaire*; qu'il ne s'agit donc pas de choses qui ont servi à commettre les infractions, condition qui en l'espèce aurait dû être remplie conformément à l'article 14 du Code Pénal, Livre I;

» Que par conséquent c'est à tort que le premier juge a prononcé la confiscation des « médicaments »; que dès lors, il échet de donner mainlevée de la saisie pratiquée sur lesdits médicaments. »

2. « Vertu purement imaginaire »... N'est il pas permis de se demander s'il n'y a pas là une affirmation trop nettement affirmative, quelque peu téméraire?

Convient-il que le juge prenne parti dans le domaine des croyances et des superstitions? Car, où s'arrêtera-t-il?

Comparée à l'affirmation tranchante du Tribunal de Stan-

leyville combien apparaît généralement réservée la jurisprudence en cette matière :

Pol. Bruxelles, 2 février 1876, *B. J.*, 1876, 654 :

« Attendu qu'il résulte des éléments de la cause que la dame Leboule s'occupe de phrénologie, de physiognomonie et de chiromancie, *sciences ou hypothèses vraies ou fausses*, à l'aide desquelles elle croit pouvoir expliquer les défauts, les qualités, les passions des personnes qui s'adressent à elle. »

Corr. Luxembourg, 18 mai 1924, *J. T.*, 1925, 552 : Jugement qui constate les guérisons obtenues par certaines pratiques mystérieuses « *soit réellement, soit dans l'imagination des patients* ».

Corr. Verviers, 25 juin 1925, *Rev. Dr. Pén.*, 1925, 1086 :

« Attendu que c'est vainement que le prévenu interprète les actes qui lui sont reprochés de façon surnaturelle, et soutient s'être livré sur T... non à de simples actes d'hypnotisme, mais à la pratique d'une religion dont la moralité, selon lui, ne peut être mise en doute;

» Attendu que *quelle que soit l'interprétation ainsi donnée à ses actes* ils n'en demeurent pas moins aux yeux de la loi des actes d'hypnotisme et comme tels tombent sous le coup de l'article 2 de la loi du 30 mai 1892; »

Pol. La Fère-en-Tardenois, 26 mai 1945, *Gaz. Pal.*, 1946, 1, 147, à propos de radiesthésie :

« Qu'ainsi et sans verser dans un conformisme exagéré le rôle du magistrat dans ce domaine inexploré doit donc consister dans une *réserve prudente;* »

Corr. Lisieux, 4 janvier 1952, *J. T.*, 1952, 367, et la note; *D.* 1952, J. 460, à propos des voyants et devins :

« ... Que la prévenue... n'a commis aucun fait de divination mais s'est bornée à indiquer des vraisemblances et des possibilités...; que si l'on peut avoir *quelques doutes* sur l'efficacité de *la méthode soi-disant scientifique* employée par la prévenue, aucun texte pénal n'interdisait à cette dernière d'indiquer moyennant finances, aux personnes qui se rendaient

volontairement chez elle, les évolutions *probables* des événements humains. »

Le 29 novembre 1950, Le Tribunal d'Orléans (*Rev. Sc. Crim. et Dr. Pén. Comp.*, 1951, p. 270. Chr. Hugueney) a acquitté un radiesthésiste poursuivi pour exercice illégal de la médecine, motifs pris que les malades soignés *et guéris* étaient en péril imminent de mort et que les médecins ne pouvaient plus rien pour eux, qu'ainsi donc la nouvelle incrimination d'abstention de porter secours à personne en péril lui faisait *un devoir*, à lui *qui savait qu'il avait le pouvoir de guérir*, d'intervenir.

Autorisation de la loi, par conséquent. Ou mieux, comme le proposait M. Hugueney, état de nécessité.

En tout cas, faveur à l'égard d'une pratique bien contestée, faveur dont bénéficient aussi les magnétiseurs, dans les mêmes circonstances (Douai, 22 février 1951, *Rev. Sc. Crim. et Dr. Pén. Comp.*, 1951, p. 520, Chr. Hugueney) (1).

3. Certes, le Code pénal belge (article 563, 1°) et le Code pénal français (article 479, 7°) punissent de peines de police ceux qui font métier de deviner et de pronostiquer ou expliquer les songes.

Ce n'est pas cependant que le législateur ait cru devoir prendre parti sur l'*ars mathematica damnabilis*, hantise et obsession des hommes depuis la plus haute antiquité (2).

Et les travaux préparatoires du Code de 1867 révèlent qu'il y avait une opposition importante nettement hostile à ce

(1) Voy. encore sur l'ensemble de la question.

a) Témoins du Christ acquittés pour refus d'appeler un médecin au secours de leur enfant en danger de mort : Corr. Gap., 6-1-1954, Chr. Hugueney, *Rev. Sc. Crim.*, 1954, p. 371.

b) Invocation d'un esprit : Cass. fr., 25-6-1908, *Pas.*, 1909, IV, 147.

c) Devin magnétiseur : Corr. Seine, 7-2-1852, *D. P.*, 1853, III, 5.

d) Dans les cas de charlatans et imposteurs, par contre, condamnations pour escroquerie : Cass. fr., 4-3-1938, *Gaz. Pal.*, 1938, I, 85 (magicienne); Paris, 3 mars 1938, *Gaz. Pal.*, 1938, I, 860 (cartomancienne); Nancy 21 février 1929, *Sir.* 29, II, 85.

(2) On lira à ce sujet la préface de M. le professeur Philonenko à notre ouvrage *L'Elément moral dans les infractions*, Paris-Liège, 1952, spécialement p. XXII et suivantes, où est exposé notamment, de façon magistrale, l'historique de la question, avec la conclusion qu'il n'y a de nos jours aucune *inhibition* pour neutraliser la *perpetua curiositas* de connaître l'avenir, et que *ars mathematica damnabilis* n'est pas abhorrée.

texte, en raison précisément des questions de principe. Tout simplement on a voulu, dans la mesure possible, mettre un frein à l'activité des charlatans, souvent véritable escroquerie.

4. A cet égard, la plupart des auteurs enseignent que cette contravention participe du caractère d'une véritable escroquerie, et que si le salaire du devin consistait en des sommes importantes peu en rapport avec le temps que la consultation lui fait perdre, c'est l'article 496 du Code pénal réprimant l'escroquerie qui reprendrait son application. (Voy. Note sous Liège, 30 juin 1938, *Pas.*, 1939, II, 60, et les références citées; adde : Vouin, *Droit Pénal spécial*, n° 53, et Constant, *Manuel du Droit pénal*, III, n° 1846).

Lors des travaux préparatoires du Code de 1867 le rapporteur à la Chambre déclara : « C'est en vue d'épargner à l'auteur de cette escroquerie infime, si minime, des pénalités graves que l'on vous propose... de frapper d'une peine légère l'auteur d'une contravention qui consiste à tenter la confiance publique,... à l'abuser ».

5. Notre contravention serait donc une escroquerie « au petit pied », punie moins sévèrement en raison de sa moindre gravité. Ceci me paraît contestable. Pourquoi? Parce que, d'une part, s'il s'agissait d'une escroquerie ainsi dénaturée en contravention, les poursuites ne seraient plus possibles dans le cas où l'agent serait de bonne foi. Comparaison utile : le maraudage qui participe du vol n'est pas punissable s'il n'est pas commis avec l'intention frauduleuse. Or, il ne semble pas que ce fut l'intention du législateur de ne poursuivre que les devins et pronostiqueurs de mauvaise foi; et ce n'est assurément pas la tendance de la doctrine ni de la jurisprudence.

D'autre part, dit-on, la contravention de l'article 563, 1° relative aux devins, deviendrait escroquerie si la somme remise était importante. On ne voit pas comment ni suivant quel critère la loi ferait dépendre l'existence de l'escroquerie du montant des sommes obtenues frauduleusement. On semble oublier la règle fondamentale de la *réduction* : quand en raison de certaines circonstances spéciales une infraction est punie moins sévèrement, il n'appartient pas au juge de choisir, seule la peine moins sévère peut être appliquée. Exemple : les fausses déclarations commises dans l'intention d'éluder l'impôt

(art. 77 de l'Ar. du Régent relatif aux impôts sur le revenu du 15 janvier 1948) par rapport aux faux en écritures prévus par le Code pénal (3).

Je pense, quant à moi, que les faits de deviner et expliquer les songes sont en principe punissables de peines de police mais qu'il deviendraient des escroqueries dans les cas de mauvaise foi, sauf à contraventionnaliser l'escroquerie s'il y avait très faible préjudice. Celui qui croit en sa «science » n'est pas un escroc; il tombe sous le coup de l'article 663, 1°, simple contravention.

Sans doute, le montant exagéré des salaires pourra parfois être une présomption de mauvaise foi car normalement le « croyant » ne cherche pas à tirer honteux profit de son « art ». C'est la thèse fort bien exposée dans un jugement du Tribunal correctionnel de Liège du 18 mars 1938 confirmé en appel le 30 juin 1938 (*Pas.*, 1939, II, 60; *Rev. Dr. Pén.*, 1939, 300 et la note) (4).

Et, si dans les cas où la bonne foi existe, les poursuites sont rares, c'est précisément parce que l'on se rend compte qu'en réalité le législateur n'a entendu poursuivre que les escrocs.

6. *Extrême prudence* donc du législateur et de la jurisprudence à l'égard des devins et pronostiqueurs...

Dans le même ordre d'idées, les articles 57 et suivants et 78 du Code pénal congolais qui punissent les épreuves superstitieuses et les pratiques barbares, ne sanctionnent en réalité que les sévices et tortures et ne sont pas applicables par exemple aux simples procédés divinatoires (G. Mineur, *Code pénal congolais*, 2e éd., pp. 147 et suiv.).

7. Dès lors, ne prenons pas parti. Ne touchons pas aux croyances. Nous affirmerons ainsi, *dans un but social*, le respect de la pensée d'autrui, et la force convaincante des jugements y gagnera (5). Vraiment, convient-il de rejeter avec

(3) Compar. par exemple : Rigaux et Trousse, *Les Codes de Police*, qui admettent la règle de la *réduction* pour le maraudage (I, p. 244) mais pas pour la contravention des devins (I, p. 408).

(4) Voy. encore *Dalloz, Répert.*, Suppt., V° *Contravention*, n° 263.

(5) « Force convaincante »... notion fondamentale en Droit, notion chère à notre Maître M. Philonenko (voy. notam., *Les Actes de spoliation et le Droit*, II, nos 290 et suiv.), et développée par notre condisciple et

dédain certaines croyances superstitieuses étrangères, alors que la superstition et la pratique des sciences occultes sont courantes chez nous.

Nos journaux quotidiens nous indiquent régulièrement les données de l'astrologie. On consulte les voyantes. On accorde confiance aux guérisseurs. Et les témoins du Christ... et combien d'autres exemples... amulettes, talismans, médailles...

On peut lire à cet égard dans le tome III de Nypels, *Travaux préparatoires du Code pénal belge*, p. 795, des considérations extrêmement intéressantes, notamment au sujet de la fille Lenormand qui avait prédit le divorce de Napoléon, et qui avait été consultée par l'empereur Alexandre.

Lors des débats à la Chambre, M. Hymans se demandait lui aussi *où l'on s'arrêterait* : « ... les devins, les pronostiqueurs et ceux qui expliquent les songes pour 5 ou 10 centimes dans une foire de campagne ne sont pas plus coupables que ceux qui colportent dans les rues des morceaux de la vraie Croix ou des médailles bénites de Saint-Hubert. C'est pour moi exactement la même chose. »

M. Guillery ajoutait : « ...ce qu'il y a de mauvais dans cette disposition c'est qu'elle appelle la Justice à juger des choses qui devraient être laissées dans le domaine de l'appréciation de chacun. Ainsi, il y a des personnes, il y a des juges qui croient au magnétisme, d'autres qui n'y croient pas; les uns acquitteront, les autres condamneront. Laissez donc chacun apprécier à sa façon les effets du magnétisme; laissez chacun croire aux pronostics ou en rire. Il est des personnes qui croient aux miracles; il en est d'autres qui n'y croient pas... »

Et M. Orts concluait : « Pas de privilège ou de monopole en fait de sorcier (6). »

Je lis dans Balzac, *Le Cousin Pons* : « On ne se figure pas ce que sont les tireuses de cartes pour les classes inférieures parisiennes, ni l'influence immense qu'elles exercent sur les déterminations des personnes sans instruction; car les cuisinières, les portières, les femmes entretenues, les ouvriers, tous

collègue P. FORIERS, dans son *Cours de Droit naturel* à l'Université de Bruxelles.

(6) Lire à ce sujet ce que, déjà, écrivait ERASME dans *l'Eloge de la Folie*. Voy. encore, art. XXI de la *Caroline*.

ceux qui, dans Paris, vivent d'espérance, consultent les êtres privilégiés qui possèdent l'étrange et inexpliqué pouvoir de lire dans l'avenir. La croyance aux sciences occultes est bien plus répandue que ne l'imaginent les savants, les avocats, les notaires, les médecins, les magistrats ou les philosophes. Le peuple a des instincts indélébiles. Parmi ces instincts, celui qu'on nomme si sottement superstition est aussi bien dans le sang du peuple que dans l'esprit des gens supérieurs. Plus d'un homme d'Etat consulte, à Paris, les tireuses de cartes. Pour les incrédules, l'astrologie judiciaire (alliance de mots excessivement bizarre) n'est que l'exploitation d'un sentiment inné, l'un des plus forts de notre nature, la curiosité. »

Le juge doit tenir compte de la mentalité populaire (7) et ne jamais traiter sans ménagement les croyances. Son rôle est de s'en tenir au *prescrit de la loi.* Sa neutralité dans ce domaine sera fondée sur *l'idée élargie de la défense sociale* : défense d'un principe fondamental de notre société et de notre civilisation, la liberté absolue des croyances.

8. *Affirmation nécessaire donc du respect de la pensée d'autrui.* Même si on la considère comme simple superstition.

Mais il y a plus.

Dans certains cas, *affirmation nécessaire aussi de la foi de l'homme dans le progrès et la science.*

Car, ce qui nous paraît impossible voire absurde aujourd'hui, sera peut-être la vérité demain.

« Est-on sûr que l'avenir n'existe pas dans une certaine mesure et que le présent ait une valeur absolue », se demandait le professeur Philonenko dans sa magistrale étude précitée.

Les robots ont fait sourire..., aujourd'hui ils font peur. Les syndicats américains redoutent leur concurrence.

La cybernétique surpasse *Les Mille et une Nuits.* La construction d'un cerveau artificiel est aujourd'hui dans le do-

(7) Dans une étude récente, j'ai tenté de montrer que la répression de l'adultère heurte de front la conscience populaire lorsque le plaignant n'est pas réellement offensé; j'ai proposé que soit rendu son vrai sens à l'article 390 du Code pénal : appréciation de l'offense par le juge (R. LEGROS, *L'adultère est-il une cause péremptoire de divorce et de séparation de corps? Annales du Notariat*, 1953, 78). Cf. Cass., 12 avril 1954, *Pas.*, 1954, I, 704.

maine des possibilités. Et les prouesses des machines à calculer électroniques, douées de mémoire et capables des raisonnements les plus complexes nous confondent d'émerveillement.

9. *Mais allons plus loin encore...*

« Vertu purement imaginaire », disait le tribunal de Stanleyville, Est-ce sûr? Le talisman n'a-t-il pas finalement la vertu que lui donne celui qui y croit? Voler avec la conviction de ne pas être vu, de ne pas être pris, quelle tentation!

Et si d'autres que le prévenu, la victime par exemple, ou la police... croyaient au pouvoir mirifique des « médicaments », et réagissaient en fonction de la connaissance qu'ils auraient, par hypothèse, du port du talisman par le voleur...?

Vertu indirecte sans doute, mais *effective* certainement. *Trois stades par conséquent : affirmation du respect de la pensée d'autrui, affirmation de la foi dans la science et le progrès, vertu positive du talisman.*

10. Quoi qu'il en soit, une chose paraît certaine, c'est qu'à la question de savoir si, pour reprendre les termes exacts de l'article 14 du Code pénal congolais, les talismans avaient servi ou tout au moins étaient destinés à commettre l'infraction, on pouvait tout aussi bien répondre oui ou non. Tout dépendait du point de vue.

Point de vue subjectif : l'agent a cru que les médicaments avaient un pouvoir magique. Fort de cette protection mirifique, il s'en est allé la conscience troublée peut-être, mais l'esprit tranquille. Le port du talisman lui a donné l'audace qui peut-être lui aurait manqué. Les médicaments ont donc servi à commettre le vol.

Point de vue objectif : le juge, lui, sait que le port du talisman a été inopérant. Pratique superstitieuse à laquelle il ne veut reconnaître aucun effet. Les médicaments n'ont pas servi à commettre le vol, ils ne pouvaient pas être destinés à cette fin. Pas de confiscation.

11. Ainsi, dans le cadre pittoresque d'une espèce particulièrement intéressante, se dessinent une fois de plus les *deux grandes tendances*, à première vue contradictoires, qui se partagent et caractérisent l'évolution du Droit pénal.

Même question exactement, dans la théorie de la tentative, par exemple : faut-il prendre en considération, avant tout, la volonté de l'agent, et alors assimiler la tentative au délit consommé, comme dans le droit canonique, l'ancien droit, le droit français, et l'école positiviste; ou, au contraire, les actes extérieurs, le trouble social, et alors, comme dans l'école néo-classique, admettre pour la tentative une atténuation de la peine?

Délit impossible, délit d'omission, délit politique, théorie de l'erreur, théorie de la faute dans les contraventions, problème des interventions prédélictueuses... et combien d'autres exemples..., toujours s'affrontent les deux doctrines, les deux tendances..., *l'une* mettant l'accent sur l'aspect *subjectif*, au nom de la défense sociale (le danger est constant), de la morale (l'intention a été la même), de la raison (le coupable peut-il bénéficier du hasard?); *l'autre*, sur l'aspect *objectif*, par crainte de l'arbitraire, et en considération du trouble social causé (8).

12. Dans le fond, le cas soumis au tribunal de Stanleyville, sans lui être identique, n'est pas étranger au problème plus vaste du *délit putatif*, si instructif quant à l'opposition, précisément, des tendances subjective et objective.

On sait qu'en principe le délit putatif n'est pas punissable. L'article 49 du Code pénal italien l'a même énoncé expressément : « N'est pas punissable celui qui commet un fait ne constituant pas une infraction, dans la supposition erronée qu'il constitue une infraction. »

On connaît cependant certains cas exceptionnels, nouvelles applications de la tendance subjective. C'est ainsi par exemple qu'en France l'avortement est punissable, qu'il ait été commis sur une femme enceinte ou supposée enceinte (art. 317, alinéa 1er).

La jurisprudence française a étendu le champ d'application du délit d'abstention de porter secours à personne en péril, prévu par la législation nouvelle du 25 juin 1945, et applicable, aux termes d'un arrêt du 23 mars 1953 de la Cour de Cassation (*D.*, 1953, J. 317), « fût-il même démontré que le secours que le devoir d'humanité lui commandait de prêter dût être en définitive inefficace ». Ira-t-on cependant jusqu'à

condamner pour abstention de porter secours dans le cas extrême de mort de la victime? Autre exemple encore : la tendance à réprimer le délit impossible sans plus distinguer entre impossibilité relative et impossibilité absolue. Dans l'espèce rapportée, les indigènes avaient cru que les médicaments litigieux devaient servir ou étaient destinés à commettre le vol, alors que sur le plan purement objectif le moyen était inefficace.

13. D'une manière générale on enseigne qu'actuellement c'est la tendance subjective qui domine. Le Droit pénal s'oriente en effet de plus en plus vers les méthodes d'individualisation. On tient compte avant tout de la personnalité du délinquant, de ses tendances, de son milieu. Pour reprendre une expression souvent citée : on étudie plus le délinquant que le délit. Sur le terrain criminologique, même tendance : traitement individualisé.

Ajoutons encore que l'on tient de plus en plus compte de la faute dans les contraventions, que l'erreur invincible, même l'erreur de droit, est devenue une cause de justification, que certaines lois récentes prennent les mobiles en considération... (⁹).

14. Malgré tout ce serait une erreur d'affirmer la primauté de la tendance subjective. Dans toutes les législations pénales, même les plus récentes, *les facteurs purement objectifs sont pris en large considération.*

Quelques exemples :

a) Circonstances aggravantes objectives : le même coup porté avec la même violence et la même intention est toujours jugé selon ses conséquences objectives, souvent inattendues, parfois même fortuites (¹⁰). Nécessité d'affirmer la défense du groupe contre ceux qui y portent atteinte, nécessité de fortifier la notion du devoir social (¹¹).

(⁸) Voy. par exemple dans la matière du Droit pénal international l'arrêt Vanderhaegen : Cass., 15 juillet 1907, *Pas.*, 1907, I, 334.

(⁹) R. Tahon, *Le mobile en droit pénal belge* (*J. T.* 1948, 554).

(¹⁰) Cass., 16 novembre 1953, *Pas.*, 1954, I, 206.

(¹¹) Compar., H. Bekaert, *Circonstances aggravantes de l'imprudence*, (*J. T.*, 1954, 585) : « Cette position (peines plus ou moins sévères selon les conséquences de l'acte) n'a jamais fait l'objet d'une justification scientifique. ».

Voyez encore le cas du vol avec circonstance aggravante de meurtre (Code pénal belge, art. 475), celle-ci retenue contre les complices du vol, même ceux qui n'ont pas participé au meurtre.

b) Est-ce que le juge sanctionnera de la même façon la faute de l'automobiliste qui, la nuit, écrase une personne tombée malade sur la route, et *la même faute* commise à l'égard d'une personne couchée sur la route en état d'ivresse caractérisée?

c) Dans l'état de nécessité, l'acte individuel est vérifié par le juge quant à sa conformité avec le sentiment de la collectivité, l'état des mœurs et des consciences *objectivement* appréciés ([12]).

d) Dol général : n'est-il pas de plus en plus une notion purement fictive ([13]).

Même la pensée religieuse n'a pas échappé à la notion d'une responsabilité objective, indépendante de la connaissance : « Père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font » (Luc, XXII, 34) ([13bis]).

e) La notion du *fur manifestum*, connue depuis l'antiquité et reprise dans certaines législations récentes, vol puni plus sévèrement en cas de flagrant délit, en raison de la réaction plus vive de la victime ([14]).

Et combien d'autres exemples...

15. Ces deux tendances permanentes du Droit pénal sont-elles contradictoires?

Je ne le pense pas. Car en réalité *elles sont toutes deux reliées par le même fondement : la Défense sociale.*

Plus personne ne conteste aujourd'hui l'idée de défense sociale, accompagnée d'une action humaine et efficace de « resocialisation. » Mais la défense sociale ne sera pas complètement assurée si la société se borne à se défendre contre le crime. Car, *à propos du crime*, la société a *d'autres* défenses

([12]) M. Philonenko, Préface à l'ouvrage de P. Foriers, *L'Etat de Nécessité en Droit pénal*, Paris-Bruxelles, 1951.

([13]) R. Legros. *op. cit.*

([13bis]) Sur cette question, lire la *Quatrième Lettre à un Provincial* de Pascal.

([14]) Par exemple, Code pénal russe, art. 165.

à assurer que sa sécurité : son honneur, les réactions saines du groupe ([15]), ses conceptions morales, et, comme l'indique l'espèce rapportée, le respect des opinions d'autrui. C'est *au nom de la défense sociale* que le Droit pénal prend ces impératifs en considération, alors qu'on a l'habitude, semble-t-il, de n'y voir que des survivances d'idées anciennes. *Défense sociale élargie* par conséquent.

Un exemple caractéristique : dans la matière de la compétence pénale internationale, nous trouvons d'une part, une application directe de la défense sociale *stricto sensu* : la compétence des tribunaux à l'égard des crimes commis à l'étranger même par des étrangers dans le cas des crimes contre la sûreté et le crédit de l'Etat (Loi belge du 17 avril 1878, art. 6 et 10), compétence fondée sur la légitime défense; d'autre part, une application de la défense sociale élargie : compétence des tribunaux belges à l'égard des crimes et délits commis hors du royaume par un Belge (art. 7 et 8), compétence fondée sur la règle : *interest civitatis habere bonos subditos* (défense de l'honneur national et de la morale du groupe).

Ainsi comprise, *ainsi rattachée à la notion de Défense sociale*, la tendance objectiviste n'a plus le caractère suranné, voire amoral, qu'on lui reproche trop souvent ([16]).

16. Rapide esquisse des tendances et de leur fondement, qui permettra peut-être de prendre plus fermement parti dans la question litigieuse : fallait-il confisquer les médicaments?

Il semble que oui. Pour la raison précisément qu'ici la tendance subjective aurait dû prévaloir puisque la défense sociale y était directement intéressée, défense de la société contre le vol. Et que, par contre, aucune valeur objective n'était en jeu. Au contraire, en confisquant les talismans on refusait de prendre parti dans la question de la superstition.

Ainsi se dégage une règle générale : *primauté de la ten-*

([15]) Je lis dans un journal quotidien, à propos d'une affaire de sévices par des instituteurs sur des enfants : « Désormais, chacun saura qu'il est interdit d'infliger à ses semblables, même au nom de l'autorité, des peines incompatibles avec la dignité humaine. N'auraient-ils voulu *affirmer* que ce *principe moral*, les juges ont rendu au pays le plus grand service. » C'est exact.

([16]) Voy. par exemple, DONNEDIEU DE VABRES, *Principes modernes du Droit pénal international*, Paris, 1928, pp. 449 et 450.

dance subjectiviste quand aucune valeur objective n'est à prendre en considération (17).

17. Se pose, enfin, la question de *participation.*

Si l'on considère que le talisman sert à commettre l'infraction, il est certain que celui qui, détaché du groupe, se borne — comme cela arrive parfois — à détenir le *dawa* magique pendant que les autres membres de la bande opèrent, doit être considéré comme coauteur, au même titre que celui qui fait le guet.

Par contre, celui qui a vendu le talisman, même sachant qu'il devait servir à commettre l'infraction, ne pourra être considéré comme coupable de participation, que si est établi à sa charge le *concert préalable* qui caractérise l'élément intentionnel dans la participation criminelle (18).

En matière de participation, il ne suffit pas qu'on ait contribué *sciemment* à la perpétration de l'infraction, il faut encore qu'on y ait contribué *volontairement*, c'est-à-dire avec la volonté du résultat, intentionnellement.

Comparaison utile avec le cas classique du *serrurier* : voici un serrurier auquel on commande des fausses clefs; il sait, à n'en pas douter, qu'elles sont destinées à commettre un vol; il les fabrique cependant. Est-il complice du vol? Oui, s'il a l'intention de le favoriser, d'en partager les bénéfices. Non, s'il n'a eu pour but que de gagner un salaire en faisant un acte peu scrupuleux de sa profession; il tombera, dans ce cas, sous le coup de l'article 488 du Code pénal, délit *sui generis*, il ne pourra pas être inculpé de participation au vol (19).

(17) R. Legros, *Considérations sur le vol* (*Rev. Dr. Pénal*, mai 1955).

(18) R. Legros, *L'élément intentionnel dans la participation criminelle* (*Rev. Dr. Pén.*, novembre 1952).

(19) Voy. encore l'article 169 du Code pénal, dans la matière de la fausse monnaie, et comparez avec l'article 168 : opposition entre la simple connaissance et l'intention proprement dite.

Quelques réflexions sur la notion de libre examen

par **M. VAN DE MEULEBROEKE,**
Licenciée en philosophie et lettres de l'U. L. B.

Vaut-il la peine de vous entretenir du libre examen? C'est une de ces notions simples, claires et évidentes par elles-mêmes que chacun utilise avec aisance.

Si l'on consulte certains de ses détracteurs, le libre examen — ai-je bien compris? — est la liberté de penser ce qu'on veut et de préférence n'importe quoi, ou, mieux encore, ce qui concorde avec notre intérêt personnel. Aux yeux d'un philosophe bien connu pour ses « brillants » paradoxes, la notion en est même contradictoire : « Si rien au monde, a-t-il écrit dans un grand quotidien belge, si rien au monde n'est moins libre que la pensée authentique toujours astreinte à suivre la réalité..., penser librement est à coup sûr la meilleure façon de ne point penser du tout. La libre pensée s'annule comme pensée dès qu'elle s'efforce d'être libre. » Ainsi le savant doit soumettre sa pensée à l'autorité des faits, c'est-à-dire à l'objectivité. Par analogie, je suppose, certains concluent qu'une telle autorité s'impose d'autant plus dans les domaines de l'esprit. Une fois la Vérité définie objectivement par des personnalités compétentes, la « piétaille » n'a aucun droit à lui opposer les idées folles d'une subjectivité pure. L'anarchie spirituelle laisse l'humanité dans le désarroi : sur quelles bases l'homme fonderait-il la société, dans laquelle il doit vivre, lui et les siens, et la morale, sans laquelle il n'est pas de sécurité possible?

Je n'examinerai pas immédiatement ce point de vue. Mais, en passant, je ferai appel aux souvenirs historiques de mes lecteurs. Je leur demanderai de se poser honnêtement quelques petites questions.

Les sociétés fondées sur le principe d'autorité ont-elles connu moins de cruauté que les autres? L'individu s'y sentait-il en sécurité? Les enfants de toutes les classes y étaient-ils mieux aimés et mieux compris? S'y préoccupait-on davantage d'améliorer la condition sociale des déshérités? La paix régnait-elle, fondée sur des principes reconnus par tous? Les activités de l'esprit étaient-elles l'objet d'un souci plus constant et plus généralisé? Enfin, en ce qui concerne précisément l'objectivité, qui a servi de tremplin à notre honorable adversaire, les savants étaient-ils libres de se soumettre à elle, sans qu'aucune autre autorité n'intervienne arbitrairement?

Adversaires ou partisans du libre examen — je l'ignore toujours — il en est qui m'auront fort bien suivi jusqu'ici. « Mais, diront ceux-ci, au stade que nous avons atteint, au moment où se posent des problèmes urgents d'organisation mondiale contre la famine, la misère et la guerre, est-il bien temps d'arguer de scrupules intellectuels et bourgeois? D'ailleurs, ajouteront-ils sans transition, *nous* pratiquons le libre examen. Si votre documentation était la même que la nôtre, c'est-à-dire objective, vous penseriez librement comme nous. Toute déviation que vous opposez à la « doctrine » est due au « climat malsain de la société décadente » dans laquelle vous vivez. Nous reproche-t-on d'utiliser la contrainte même, là où nous le pouvons? Enlevons-nous toute influence à ceux qui n'édifient pas l'Homme Nouveau selon nos directives — qui, seules, émanent de la « vérité réelle »? Nous le reconnaissons. Mais lorsque nous aurons créé la société parfaite, à l'abri de toute influence « idéologiquement vicieuse », et que nous aurons pu monter scientifiquement le mécanisme de la psychologie humaine, tout le monde pensera spontanément de la même manière et nous établirons alors le plein exercice du seul vrai libre examen.

Je me limiterai à deux remarques qui me viennent à l'esprit sous forme de questions. N'est-ce pas au moment où les problèmes à résoudre sont les plus graves qu'il faut le plus froidement possible tout peser de peur de tomber dans un fanatisme dont les conséquences peuvent être désastreuses? D'autre part, est-il bien juste de considérer le libre examen comme le privilège d'une classe restreinte, qui aurait le devoir moral de sacrifier ce luxe intellectuel au bien de tous? N'est-ce

pas dans notre pensée que nous nous sentons le plus nous-mêmes? Dans ce cas, respecter un homme quelconque dans sa pensée intime, ce serait le respecter dans ce qui fait pour lui le fondement de sa personne et de sa dignité. Ne devons-nous donc pas chercher dans la peine des solutions qui tiennent compte de cette double exigence : la sécurité matérielle pour tous et le respect du sens intime de chacun?

Pour les uns, anarchie spirituelle qui lance l'humanité dans les voies dangereuses de l'aventure, pour les autres, produit raffiné d'une classe décadente qui n'ose avancer résolument dans des voies nouvelles, que sera donc le libre examen pour ses partisans avérés? Ici du moins, espérons-le, l'opinion courante fera usage de notions claires et non-contradictoires.

Définition quasi officielle, la maxime de Poincaré nous fournira un excellent point de départ : « La pensée ne doit jamais se soumettre ni à un dogme, ni à un parti, ni à une passion, ni à un intérêt, ni à une idée préconçue, ni à quoi que ce soit, si ce n'est aux faits eux-mêmes, parce que pour elle, se soumettre, ce serait cesser d'être. »

Cette formule très juste et, à première vue, extrêmement claire fera l'objet d'interprétations diverses. Les notions les plus communément dégagées seront celle d' « antidogmatisme » et celle — que l'on estime corrélative — de « liberté dans la recherche scientifique ». Mais certains adversaires ont beau jeu de faire remarquer avec quelle fréquence nous utilisons l'argument d'autorité et, d'autre part, combien de travaux de grande valeur scientifique ont été accomplis librement par des esprits adhérant à une doctrine dogmatique. Honnêtement, de ce que X se déclare partisan du libre examen, pouvons-nous inférer qu'il le pratique sans arrêt, sans qu'aucun dogmatisme ne cristallise jamais sa pensée? Et, vice versa, de ce que Y a donné son assentiment à une doctrine dogmatisée, peut-on conclure qu'il ne pratique jamais le libre examen? Si nous définissons « libre examen » par « antidogmatisme », encore faudrait-il savoir ce qu'on entend par « dogmatisme »?

Pour beaucoup, le libre examen constitue bien plus qu'une méthode scientifique. Il implique un certain nombre de notions en « isme » telles que rationalisme, scientisme, matérialisme, athéisme. Le libre examen peut-il légitimement impo-

ser à ses adhérents une doctrine philosophique quelconque? Certains ajoutent à cette liste déjà impressionnante le scepticisme, comme s'il était possible d'être sceptique à quelqu'un qui croit déjà à tant de choses!

De l'expérience de la guerre, il ressort clairement que le libre examen, tel qu'il est généralement pratiqué, possède des affinités étroites avec certains choix de valeurs et, en conséquence, avec certaines conceptions politiques dans le sens le plus large du mot. Il est plus qu'une simple méthode intellectuelle; il paraît avoir des incidences sur le comportement total de l'homme.

Comme tout esprit, à vouloir trop le définir, on l'enferme et on le nie. Pour l'inconfort de quelques-uns, personne n'est habilité à professer, *ex cathedra* et une fois pour toutes, ce qu'est le libre examen. Une orthodoxie du libre examen constituerait d'ailleurs une notion contradictoire. On a dit souvent qu'il était une méthode. Il est aussi la clef d'un certain type d'attitudes psychologiques; il est un esprit; il est même le principe vivant de toute une tradition spirituelle.

Dès qu'il s'agit de caractériser cette méthode, ces attitudes, cet esprit, diverses opinions se manifestent. Toutes offrent certes des traits communs, mais elles n'en restent pas moins personnelles. Que l'on permette donc à la mienne de s'exprimer : elle n'engage que moi. Peut-être quelque lecteur, par opposition, prendra-t-il conscience d'une pensée plus juste. Tel est mon seul souhait.

Cependant « personnel » ne veut pas dire « inédit ». Le débat est à la fois si vieux et si actuel qu'à parcourir la littérature du sujet, on s'indigne, comme d'un vol, de rencontrer à chaque pas ce qu'on avait cru découvrir tout seul. Bref, que l'on se résigne à des banalités que je ferai miennes, me réservant, à moi exclusivement, la part de l'erreur.

Dans une brève introduction historique, je m'efforcerai de situer les conditions d'avènement de la notion de libre examen. Ensuite, partant du phénomène « dogmatisme » que j'essaierai de caractériser dans ses lignes les plus générales, c'est sur un plan psychologique que je voudrais saisir le surgissement du libre examen. Par après, je m'attellerai à l'entreprise périlleuse d'une définition. J'en tirerai enfin quelques implications morales et sociales.

*
* *

C'est à la civilisation grecque, sans doute, que, pour une large part, il faudrait faire remonter le *fait* du libre examen. Mais la pratique en était généralement trop spontanée pour qu'elle affleure à la conscience sous forme de *notion* ou de *doctrine*.

L'esprit d'autorité s'est développé, par après, avec un raffinement et, pourrait-on dire, un rationalisme rarement atteint jusque-là.

La civilisation hellénistique et son fonctionnariat paternaliste d'abord, Rome et sa volonté de puissance ensuite, mettaient l'accent sur les problèmes du gouvernement et de l'organisation. A tout notre moyen âge, Alexandre et Jules César ont légué la hantise d'un empire universel et centralisé, auquel tous les peuples de l'Europe ont sacrifié. Héritier de cette double tradition, le dogmatisme occidental chercha en outre dans l'intellectualisme grec et dans l'esprit juridique romain les instruments précis de sa définition. Aussi, à l'inverse de l'Eglise Orthodoxe par exemple ou du christianisme celtique, tentera-t-il de rationaliser, jusqu'à l'extrême limite le mystère de l'Orient, n'en laissant subsister, au fond, que ce qu'il en fallait pour conférer un caractère absolu et indiscutable à l'autorité, fondement et garant de tout le système métaphysique, moral et social que l'on désirait imposer.

L'esprit d'examen correspondait cependant à une tendance si forte que des conflits entre la pensée et l'autorité n'ont pas cessé de surgir. Sans compter l'hérésie, dont la veine transparaît à travers toute l'histoire médiévale, la défense de l'orthodoxie romaine comptait des champions audacieux dont les succès n'allaient pas toujours sans causer bien des difficultés aux pouvoirs civil et religieux. D'après les recherches des cinquante dernières années, il ne faut d'ailleurs pas se représenter le moyen âge comme une période intellectuellement stérile. Bien au contraire. Les clercs n'ont jamais cessé de recourir à la culture antique, dont le contact fut rafraîchi par l'intermédiaire de la brillante civilisation arabe. L'Europe et le bassin méditerranéen étaient le siège d'un brassement remarquable d'idées et de procédés techniques qui passaient par-

dessus les frontières politiques et même religieuses. D'Angleterre surtout vint l'esprit d'expérience et d'observation. On y formulait peu à peu les principes de la recherche scientifique. Paris constituait le centre de la réflexion philosophique et s'exerçait à la rigueur rationnelle. Sur un plan économique, le développement commercial et industriel des grandes cités de l'Italie et des Pays-Bas excitait dans la bourgeoisie un appétit d'autonomie qu'elle avait déjà au départ. Comme on le sait, c'est aussi dans les florissantes villes italiennes que, dès le XIV^e^ siècle, le goût des lettres et la nostalgie de l'antiquité suscitèrent la découverte de méthodes critiques pour établir un texte aussi sûrement que possible. La philologie était née, qui, malgré sa sécheresse allait avoir, *à la Renaissance*, une influence énorme sur le développement de notre civilisation.

En effet, au moment où la bourgeoisie était devenue une classe puissante, au moment où les grandes découvertes faisaient craquer les frontières du monde connu, où des Mercator, des Copernic, et — un peu plus tard — des Vésale bouleversaient les anciennes conceptions scientifiques, au moment enfin où l'imprimerie donnait à la diffusion des idées un instrument merveilleux, des philologues comme l'Anglais John Collet, le Français Lefèvre d'Etaples et Erasme de Rotterdam « appliquaient aux textes sacrés les méthodes critiques forgées pour les textes profanes ». Bien qu'un même esprit de libre examen animât également toutes ces activités, c'est sur le terrain de l'exégèse que le conflit allait se nouer.

On sait le rôle que joua Luther, non pas en critiquant des abus de l'Eglise, mais en soutenant sa propre interprétation de la Bible, malgré la condamnation papale. On a dit qu'il avait, par son attitude courageuse et franche, créé l'esprit moderne de la liberté. On a dit aussi, tout au contraire, qu'il n'avait fait que remplacer une autorité par une autre, celle de l'Eglise par celle de la Bible. On n'a pas pensé qu'il ne peut y avoir de substitution volontaire d'une autorité à une autre, sans que ce choix ne se fasse en vertu du libre examen. Il est certain, toutefois, que Luther aurait renié bien des traits de l'esprit moderne. Si néanmoins cet homme de foi joua un rôle décisif dans la prise de conscience du libre examen, c'est parce qu'il lui a paru impossible d'admettre, entre sa conscience et la vérité qui s'imposait à lui comme objective, l'interférence

d'une autorité extérieure. « Personne ne peut exiger de moi une simple rétractation », a-t-il écrit au Pape. « Ce sont les bons arguments qui établissent la vérité. » Ce droit, il l'a formulé et réclamé pour tous. « Je ne puis non plus permettre, écrivait-il encore à Léon X, qu'on impose une manière d'interpréter la Parole de Dieu, car il faut que la Parole, cette source de toutes les libertés, soit libre elle-même. » Enfin dans cette liberté intérieure d'examiner et de reconnaître le vrai selon sa conscience, il a vu une force qu'il a opposée avec succès à l'autorité. « L'hérésie, dit-il, est une force spirituelle... On ne peut forcer les cœurs, même si on se mettait en quatre. On arrivera tout au plus à contraindre les âmes faibles à mentir et à parler autrement qu'elles ne pensent au fond d'elles-mêmes. »

Si le XVII^e^ siècle a marqué un temps d'arrêt dans les progrès du libre examen, si, de part et d'autre, les positions s'étaient stabilisées, la révocation de l'Edit de Nantes en 1685, acte d'un dogmatisme triomphant — devait raviver la torche. Persécutés, les protestants retrouvaient l'auréole du martyre. Exilés, ils recevaient l'hospitalité d'autres pays protestants. De l'Angleterre, il répandaient en France les idées démocratiques anglaises. En Hollande, ils créaient le premier véritable journalisme et donnaient à la voix de l'hétérodoxie une audience européenne. De question en question, l'esprit d'examen n'allait plus s'arrêter.

Notre conception moderne du libre examen se ressent de l'origine protestante, en ceci notamment que, loin d'être un scepticisme, il comporte des affirmations et se vit très souvent comme une foi.

S'inspirant de la méthode cartésienne, les « rationaux » du XVIII^e^ siècle rejettent le concret et le particulier ainsi que toute tradition. Partis de la « table rase », ils croient que l'évidence de la raison pourra servir, à tous les hommes, de lumière et de principe commun. Nous sommes en plein siècle philosophique.

La Révolution française et la critique kantienne devaient ébranler cette croyance. Aussi le XIX^e^ siècle exige en toutes choses le concret. Ou bien, il retourne à la tradition, ou bien il met son espoir dans les techniques scientifiques pures pour résoudre tous les problèmes.

L'essor prodigieux des sciences qui en résulta entretint chez plusieurs un état euphorique. Du progrès des sciences, on crut que découleraient automatiquement tous les progrès. Les mots « Raison » et « Science » n'ont jamais été chargés d'autant d'émotivité. Le triomphe même des méthodes inspirées par le libre examen atténue la netteté, la vivacité des prises de conscience d'un Erasme, d'un Luther.

Par contre, s'inspirant des mêmes méthodes scientifiques, quelques esprits exigeront de la raison ce qu'elle avait semblé promettre : une certitude du type mathématique. Soumise à une critique rigoureuse, cette faculté verra sa compétence de plus en plus limitée aux techniques. Le problème des fins, des buts que se propose l'homme, ils le laissent tomber dans l'irrationnel.

Vague et lyrique d'un côté, appauvrie et sèche de l'autre, la raison ne semblait plus pouvoir aider l'homme à définir ses buts. Beaucoup en ont demandé qui soient tout faits, même irrationnels, pourvu qu'ils fussent exaltants. On a préféré la masse sentante à l'individu pensant, l'ordre apparent à la vie, on a rallumé les inquisitions du moyen âge. Plus que jamais le non-conformisme est honni. Aussi, plus que jamais peut-être, est-il précieux.

*
* *

C'est du dogmatisme, que je voudrais vous entretenir maintenant. La raison en est que libre examen et dogmatisme constituent des notions complémentaires. Aussi, c'est à partir du phénomène « dogmatisme » que nous essaierons de saisir à quel mouvement psychologique correspond le libre examen.

Dans les milieux de gauche, il est courant de se représenter le dogmatisme comme une tyrannie de groupe pesant sur la pensée. Certes, il est cela. Mais il n'est pas que cela. Et ne retenir que son aspect négatif, c'est s'exposer à ne pas le reconnaître ailleurs sous une forme nouvelle. C'est encore ne pas nous apercevoir que nous lui payons notre tribut.

En fait, le dogmatisme est la chose du monde la mieux partagée. Dogmatique, celui qui n'a jamais fait la part du dogmatisme en lui. Dogmatique, celui qui juge un homme sur son appartenance politique, nationale ou philosophique.

Dogmatique, celui qui ne s'est jamais demandé ce qu'il aurait fait ou pensé s'il était né dans un autre milieu et qui n'a jamais mis en doute la tradition qui l'a formé, — quand bien même cette tradition serait celle de l'antidogmatisme. Car si le dogmatisme est par excellence un agent de transmission et d'enseignement, le libre examen, lui ne se transmet jamais.

S'il nous était possible de débarrasser notre esprit de tout ce que l'argument d'autorité nous garantit comme vrai, pour la plupart d'entre nous, que resterait-il? Il serait trop facile de citer ceux à qui leur journal tient lieu de texte sacré. Demandons-nous plutôt qui a jamais pu refaire la preuve de tout ce qui lui a été enseigné à l'université, alors que celle-ci a précisément pour mission de nous initier à la recherche personnelle. Si même quelques spécialistes ont acquis une culture personnelle approfondie, combien de conclusions n'acceptent-ils pas, eux aussi, commme probables, dans des techniques auxquelles ils ne sont que médiocrement initiés, et ce sur la foi d'autrui?

Bref, le dogmatisme sévit partout, même dans les milieux dits libre exaministes.

De ce fait, incontestable, les tenants d'un *système* dogmatique quelconque tirent avantage pour défendre l'usage constant qu'ils font de l'argument d'autorité. Cette identification entre l'autorité scientifique et l'autorité dogmatique est peut-être habile, mais elle est complètement erronée. En effet :

1. — Toute conclusion scientifique que nous acceptons sur la foi du spécialiste, nous la savons seulement probable, et susceptible de révision;

2. — Une formation purement technique nous permettrait de la vérifier;

3. — L'autorité scientifique est de l'ordre du fait et non du droit. Elle n'impose rien; la sanction lui est inutile. — On voit mal un tribunal de savants chauffer la plante des pieds d'un individu quelconque pour lui faire avouer qu'au fond de son cœur,... il ne croit pas à la gravitation universelle ou à l'existence des vitamines.

Paresse intellectuelle ou usage inéluctable, mais relatif de l'argument d'autorité, aucun de ces deux faits n'aurait jamais suscité un mouvement libre exaministe. Laissant toutes

ces broutilles, c'est aux vrais dogmatismes rationnellement organisés qu'il faut remonter.

Etymologiquement, le mot réunit deux sens : décisions d'une assemblée, et corps de doctrine.

Une assemblée, inspirée ou non, mais habilitée à indiquer, soit le sens réel de l'histoire, soit sa signification providentielle, soit toute autre direction, a décidé et continue à décider des principes premiers à admettre et des implications qu'il faut en dégager, soit à titre définitif, soit en vue d'une action précise, locale ou temporaire.

Pareil dogmatisme naîtra dans des périodes où des besoins profonds restent insatisfaits. Qu'à ce moment surgisse une doctrine suffisamment forte et féconde pour répondre à ces besoins, elle tendra à s'imposer sur le plan social et dans les faits. Autour d'elle et pour son triomphe, s'organisera bientôt un groupe, une église ou un parti. Dès lors, les valeurs de connaissance seront subordonnées aux valeurs d'action. Toute opinion devra renforcer le système que l'on désire imposer. Le dogmatisme ne sera complet que s'il comporte une métaphysique, explicite ou implicite, rationalisée ou subconsciente... et d'autant plus tyrannique, — ce qui arrive beaucoup plus vite qu'on ne le pense.

Son empire s'étendra ou se maintiendra tant que sa doctrine répondra aux besoins sociaux et individuels qui l'ont suscitée ou tant que le système manifestera assez de souplesse pour s'adapter à de nouvelles circonstances, pour intégrer de nouveaux apports.

S'il réussit, la société qu'il formera sera statique, paternaliste et imprégnée d'un fonctionnarisme indélébile. Le conformisme pèsera sur toute initiative individuelle. Quant à la pensée, si même elle préside à des performances techniques, elle perd de sa puissance créatrice. Evidemment, sur une foule de questions encore non tranchées, elle restera libre. Qu'un certain nombre de problèmes restent soumis au libre examen, pour autant seulement que l'église ou le parti n'ait pas élevé sa voix souveraine, n'empêchera pas que l'on ait affaire à un système dogmatique.

Mais quel que soit le jugement que nous portons sur l'ensemble d'une société dogmatique, faut-il croire, comme

certains, que l'individu qui y est formé plie sous le poids de l'argument d'autorité?

Cette opinion n'est évidemment pas exacte. Si la doctrine enseignée continue à répondre aux besoins de ses adeptes, si l'argumentation utilisée par des spécialistes et des esprits généralement distingués est convaincante, si le montage psychologique que constitue l'éducation est au point, l'individu élevé dans une doctrine dogmatique quelconque considère la vérité enseignée comme objective et comme exprimant la réalité. Dès lors, il tiendra compte des vérités dogmatiques comme n'importe qui tient compte des vérités scientifiques, c'est-à-dire, comme de faits avérés qui n'entravent pas sa liberté de jugement. Pour lui, l'autorité ne crée pas la vérité à croire, mais la définit telle qu'elle est donnée, grâce à un corps de spécialistes compétents, — chaque spécialiste s'appuyant d'ailleurs sur la compétence de son voisin! Pour un tel esprit la notion de libre examen est évidemment dénuée de sens.

Le cas du néophyte présentera les mêmes caractéristiques, mais renforcées. S'il s'est converti, c'est précisément que la philosophie dont il vivait auparavant ne répondait pas à ses besoins, ne résolvait pas les problèmes que se posaient sa conscience et son intelligence. L'impression intime ressentie sera bien plutôt celle d'une libération, puisqu'il n'est plus tiraillé par des contradictions ou des manques insupportables. Il pense « librement » puisqu'il a choisi une nouvelle doctrine, puisqu'il en a reconnu librement le bien-fondé. Aussi, qu'on vienne lui parler du libre examen, il sourira. Cette notion éveillera en lui le souvenir d'une incertitude pénible et d'une philosophie qui ne le satisfait pas. Des milieux où on la prône, il aura d'ailleurs volontiers retenu certains traits comiques ou certaines opinions superficielles. Si le nouveau converti est spirituel, il aura beau jeu à user d'un humour souvent brillant et paradoxal. Songeons à un Chesterton. S'il est sensible et humain, il enrichira son église, son parti, de toute l'énergie dont il a dû faire preuve pour le choisir; il lui apportera la vision profondément pathétique de l'homme aux prises avec ses angoisses, intimes et sociales. Rappelons-nous *La Puissance et la Gloire* de Graham Greene. S'il est pontifiant, hélas, il pontifiera avec génie et lyrisme sous le poids des décorations

dont on ne manquera pas de le couvrir. Pour ma part, je pense à Claudel.

Ce n'est que dans le cas du doute que la contrainte du dogmatisme se fera sentir et que l'individu risque de prendre conscience de ce qu'est le libre examen.

L'abandon d'une doctrine autoritaire se produit à la fois lentement et brutalement. Quelques doutes, quelques difficultés ne le justifient pas. L'individu ne perdra pas foi dans l'ensemble de la doctrine tant que celle-ci lui paraît fondamentalement valable et objective.

Mais il se peut que les objections s'accumulent au point de transformer tout à coup le système dogmatique en hypothèse improbable qui rend mal compte de la réalité ou qui perd même tout sens intelligible.

Au moment où le douteur prend conscience de cet effondrement, il voit le vide se creuser autour de lui. Ceux mêmes qui ont partagé ses hésitations s'écartent, horrifiés de l'abîme où elles l'ont conduit. Source de trouble pour tous, sa conduite sera interprétée de la manière la plus défavorable possible.

Et c'est dans ce climat déprimant qu'il se sentira obligé de passer outre à la désapprobation publique, de passer outre aux condamnations d'une autorité qu'il ne reconnaît plus comme valable, mais qui garde pour lui des caractères tabous. C'est à ce moment qu'il doit, dans son isolement, se répéter : « Je ne puis penser que ce que je pense et non ce que l'on m'ordonne de penser ou ce que j'ai cru que je devais penser. »

Certains, que le conflit aura épuisés en resteront là, se considérant désormais comme dénués de toute conviction.

Pratiquera seul le libre examen celui qui rejettera toute contrainte affective du groupe, pour maintenir claires la rectitude et l'objectivité du jugement; celui qui, en matière de pensée, rejettera toute autorité parce qu'il est convaincu qu'aucune n'est démontrée comme valide; celui qui acceptera l'incertitude qui en découle, non parce qu'il n'aime pas la certitude, mais au contraire parce qu'il l'aime trop pour en accepter de fausses; celui qui ramassera ce qui lui reste, c'est-à-dire sa conscience et cette faculté rationnelle, qu'il sait sujette à erreur puisqu'elle l'a déjà trompé, mais que cependant rien

d'extérieur n'a pu réduire; celui qui, selon le mot de saint Paul, « examinera toutes choses et retiendra ce qui est bon »!

*
* *

Nous avons vu que la mentalité dogmatique est un phénomène envahissant et multiforme. Essayant ensuite de caractériser ce qu'est un véritable système dogmatique, nous avons remarqué que celui-ci peut fournir des réponses positives à des problèmes réels et que, d'autre part, il peut parfaitement coexister avec une pratique interne de l'esprit d'examen. Nous avons conclu cependant que le libre examen proprement dit se caractérise par le rejet de toute autorité et de toute interférence entre la vérité aperçue et le sujet pensant. Encore faut-il que l'autorité ainsi rejetée le soit parce que sans fondement objectif et qu'une plus grande vérité constitue la raison ultime de cette démarche de l'esprit. C'est-à-dire qu'il nous faut maintenant définir le libre examen, non plus négativement comme un antidogmatisme, mais positivement comme une méthode constructive.

Tout naturellement, c'est sur le plan scientifique que l'on songe à engager le débat. C'est dans ce domaine en effet que les notions de « liberté d'enquête » et de « vérité » sont liées de la manière la plus évidente. Et c'est parce que l'esprit s'est affirmé un jour comme indépendant, voire en révolte, à l'égard des doctrines établies ou des intérêts temporels que les sciences ont pu définir leurs méthodes, leurs exigences et qu'elles ont connu un essor prodigieux.

Mais cependant la nécessité de cette liberté dans tout travail de laboratoire ou de séminaire est apparue de nos jours, avec tant de force qu'il n'est plus une université pour la refuser à ses chercheurs. Chacun sait que celle-ci se refuserait du même coup la possibilité d'être prise au sérieux. L'éloge qu'un Prince de l'Eglise fait du travail scientifique rejoint la pensée de Poincaré. Le Cardinal Mercier « exalte le rôle des chercheurs qui, avec désintéressement, sans souci du résultat immédiat, économiquement, moralement et religieusement utile, poussent aussi loin qu'ils le peuvent la pénétration de leur vision intellectuelle et, avec une patience sereine, soumettent au contrôle de la documentation, de l'observation ou de l'expérimen-

tation, les dernières conséquences des vérités nouvelles qu'ils ont cru apercevoir ». Avec plus de force encore, un chanoine a écrit récemment : « Contre les faits, aucun raisonnement ne tient, même pas s'il croit pouvoir s'appuyer sur la révélation. » (A. Dondeyne.)

Le *hic* évidemment, c'est que la limite entre l'hypothèse et le fait n'est pas toujours nette et que dans des cas d'urgence, une autorité peut toujours se réserver le droit de condamner l'hypothèse.

Un autre *hic*, c'est que — ainsi que le signalait à l'I. N. R. M. le Professeur Abel — chaque savant est enfermé dans sa spécialité, n'osant aborder celle de son confrère, ni en tirer la moindre conclusion personnelle. Le chercheur tend à devenir un ouvrier à la chaîne. L'effort de synthèse, quoi qu'on dise, est en tout état de cause laissé au conformisme de l'école.

Enfin, troisième limitation à cette liberté chèrement acquise, les résultats scientifiques ou philosophiques sont publiés dans des volumes d'aspect rébarbatif que liront, seuls, les gens de la partie. Au niveau de la vulgarisation, on diffusera ces mêmes résultats avec « mesure »! On dira que cette politique n'est que sagesse, parce que la « masse » ferait un usage inconsidéré de notions que sa culture ne lui permet pas d'intégrer harmonieusement. Ce jugement ne manquerait ni de bon sens ni d'intérêt si, parallèlement, un effort était fait pour permettre au plus grand nombre possible d'individus d'accéder au plan d'une raison saine, équilibrée et autonome, capable d'un tri judicieux. Mais, tout au contraire, on tient à ce que la « masse » reste « masse ». On la garde soigneusement à l'abri des sources d'information; on l'enferme loin de toute influence étrangère; on énerve son sens critique; on fait appel à ses sentiments grégaires. Bref, cette politique ne se fonde pas sur le désir de développer l'individu harmonieusement, elle se fonde sur les nécessités du gouvernement — économique ou religieux — et finalement, sur le mépris de l'homme.

Quoi qu'il en soit, le libre examen en tant que stricte méthode scientifique semble proposé à tous les savants quelle que soit leur appartenance philosophique.

C'est au-delà du domaine purement technique que le pro-

blème ressurgit. C'est le contexte de la science, c'est-à-dire la manière de l'aborder et de l'intégrer dans la vie qui variera d'une université marxiste à une université catholique ou libre exaministe.

Est-ce au scientisme que nous devons demander une définition du libre examen? Les sciences nous permettent-elles de trouver la solution de tous nos problèmes?

Dans cette hypothèse, comment expliquer qu'une civilisation scientifiquement en progrès puisse commettre des crimes contre l'homme? Le progrès moral — on l'a souvent souligné — n'est pas en concomittance directe avec le progrès scientifique, ni avec la diffusion de l'enseignement.

Mais une étude psychologique et sociologique des besoins humains nous permettrait-elle dans l'avenir de satisfaire ceux-ci scientifiquement? Il faudrait alors que les fins de l'homme pussent être réduites en éléments suffisamment « clairs et distincts » à partir desquels on pût édifier un savoir logiquement organisé. Il faudrait supposer que l'homme eût une nature essentielle et éternelle ou tout au moins qu'on pût en prévoir toute l'évolution. Il faudrait que jamais un homme n'inventât une fin que nul n'avait imaginée ou prévue. Je crois bien qu'aucune de ces conditions n'est réalisée. Certes les techniques scientifiques, comme la pédagogie, la sociologie, la psychologie pourront utilement informer l'homme quant à la manière de réaliser ses fins. Mais il semble bien qu'elles ne peuvent les lui dicter. Les sciences nous décrivent ce qui *est*, mais ne nous indiquent pas ce que nous *devons* faire, elles ne résolvent donc pas *tous* les problèmes humains. Bref, s'il est loisible à un libre exaministe d'être scientiste, on ne peut cependant lui imposer cette étiquette.

Nous serons peut-être plus heureux en cherchant du côté du rationalisme, puisque aussi bien le libre examen est une affirmation des droits de la raison à reconnaître la vérité. Cependant privée du critère de l'évidence *a priori*, la raison au XIX^e^ siècle a suivi le mouvement général vers les sciences. Elle n'aura bientôt plus droit de cité si elle ne peut, en toutes circonstances et dans tous les domaines, alléguer à l'instar des mathématiques, des preuves rigoureuses. Le rationalisme s'identifiera au scientisme et les mêmes critiques vaudront pour ces deux notions.

Les exigences auxquelles on a voulu soumettre la raison allaient réduire singulièrement sa portée. Tout le domaine des fins tombait dans l'irrationnel, soit que l'homme se préoccupât uniquement des techniques, soit qu'il tirât de l'irrationalité des buts humains, une magie prenante.

Partant de l'analyse de techniques plus humaines telles que le droit, M. Perelman, professeur à l'Université de Bruxelles, essaie de constituer une nouvelle théorie de l'argumentation en philosophie. Les buts et les valeurs pourraient toujours être justifiés grâce à un ensemble de raisons objectives valables et entraînant l'adhésion, mais d'une manière non contraignante. La responsabilité et l'autonomie de l'homme se trouvent ainsi fondées deux fois.

Venu d'un tout autre point de l'horizon philosophique, Karl Jaspers estime de son côté, qu'il est urgent de mettre l'accent sur la raison, expression de l'autonomie humaine. Pour lui aussi, elle doit suivre de près l'effort scientifique, mais ne se confond pas avec lui. Si « lutter pour la raison est le propre de chaque science » c'est la philosophie qui en assume la tâche le plus consciemment. Avec un sens poétique très vif, l'auteur de *Raison et déraison de notre temps* écrit que « la raison est pareille à la révélation d'un mystère constamment accessible à chacun, elle est le silencieux espace où il est permis à tous de se retirer grâce à la pensée ».

Bref, le libre examen est une attitude de l'esprit qui a présidé à l'essor des sciences mais ne se confond pas avec lui. Elle permet de plus à l'homme, informé par les sciences et l'expérience, de soumettre les fins qu'il se propose au contrôle de sa raison et d'assumer la pleine responsabilité des actes qu'il pose, en conformité avec ces fins.

*
* *

En tant que méthode de recherche scientifique, avons-nous dit, le libre examen a fait la conquête des universités de toutes tendances. Et si même il n'est pas toujours et partout pratiqué intégralement, du moins est-il proposé comme seul principe valable à chaque spécialiste dans sa technique propre. C'est au niveau de la synthèse philosophique et de l'intégration des sciences dans la vie que ressurgit l'opposi-

tion entre libre examen et dogmatisme. Nous avons souligné que, contrairement à une opinion assez courante, le scientisme ne constituait pas, à notre avis, la seule philosophie possible du libre exaministe. Il est vrai que le scientiste courant ne croit pas qu'il fait de la philosophie. Pour lui, il y a deux sortes de gens : les gens sérieux qui utilisent des méthodes scientifiques pour connaître le monde objectif, et les autres, les philosophes, qui mettent sur le même pied des résultats scientifiques prouvés et des produits de leur imagination ou de leur sentimentalité. Par exemple, au lieu d'étudier comme il se doit, les réflexes conditionnés du chien de Pavlow, le philosophe perdrait son temps à disserter sur l'âme, substance séparée du corps, espèce de matière diffuse, irrationnelle et consolante pour ceux qui se bercent de contes bleus. Sur le plan de l'action, le scientiste espère que la psychologie et la sociologie deviendront dans un avenir assez proche, des sciences entièrement constituées et épuiseront la réalité, et qu'on pourra déduire les fins que l'homme doit se proposer, la morale à laquelle il doit se soumettre, à moins que la morale ne tombe d'elle-même, le jour où tous les besoins sociaux et psychologiques seraient scientifiquement satisfaits.

Ainsi que je l'ai déjà fait remarquer, cette prise de position comporte trois actes de foi, d'abord que la science puisse dans un avenir assez proche épuiser toute la réalité et être non pas une science en devenir mais une science « faite », ensuite qu'une fois la psychologie constituée, l'homme, c'est-à-dire l'objet de la psychologie, ne s'avise plus de changer ses besoins ou ses fins, enfin, qu'il soit rationnellement légitime de passer de ce qui *est* à ce qui *doit* être.

J'ajouterai que si l'on trouvait une mathématique universelle, si tous les problèmes moraux ou sociaux comportaient des solutions calculables, certaines et objectives, la machine électronique remplacerait avantageusement le cerveau humain, il ne serait plus jamais fait appel au choix subjectif de l'individu, et la notion même de liberté perdrait tout sens intelligible.

J'ajouterai encore que la science se caractérise par une force démonstrative telle que tous les esprits compétents sont obligés d'accepter ses conclusions. Le scientisme — c'est un fait — n'a jamais obtenu l'adhésion de tous. Or voici préci-

sément le propre de toute philosophie, c'est qu'en tant qu'hypothèse d'ensemble, nécessairement prématurée quel que soit son intérêt, elle peut être acceptée ou refusée, selon que l'on met en valeur les solutions qu'elle permet ou les difficultés qu'elle laisse subsister.

Bref, le libre examen peut se définir comme l'esprit scientifique, puisque c'est le libre examen qui a permis l'établissement des méthodes scientifiques, mais il ne peut s'identifier — bien que souvent il coexiste — avec le scientisme, qui, lui, est une hypothèse philosophique.

Dans l'état actuel des choses en tous cas, il est impossible de se passer d'une philosophie quelconque. Du simple fait que nous existons, nous avons une vision subjective plus ou moins confuse mais synthétique de la réalité, vision qui même chez un savant ne recouvre pas toutes les connaissances scientifiques actuelles, mais qui en même temps dépasse celles-ci en les intégrant dans la vie psychologique. Nous ne pouvons pas plus nous passer d'une vision de l'univers que nous empêcher d'avoir une perception personnelle des couleurs. La nécessité quotidienne de l'action nous oblige à faire un choix constant dans une réalité infiniment complexe, et à faire ce choix au nom de significations que nous prêtons au réel, ou que nous prétendons y découvrir : le philosophe n'est rien d'autre très souvent que celui qui analyse ces significations, d'habitude implicites et non rationalisées. La synthèse provisoire et personnelle qu'il construira offrira plus ou moins d'intérêt selon la rigueur de sa pensée et sera plus ou moins riche selon la finesse de sa sensibilité. Elle aura plus ou moins de succès selon le dynamisme et le nombre de significations qu'il proposera au public à une époque donnée.

Mais si chacun ne peut faire autrement que d'avoir une philosophie même rudimentaire et si je crois qu'il serait hautement souhaitable que chacun opte, en connaissance de cause, pour une synthèse critique, quelles différences établirons-nous entre l'attitude du libre exaministe et celle du dogmatiste?

Beaucoup de libre exaministes sont convaincus que toute adhésion à une philosophie, à une hiérarchie de valeurs repose sur un choix. Le dogmatique, de son côté, même s'il pense que son système est parfaitement objectif, admet cependant que certaines conditions subjectives permettront seules à l'in-

dividu d'opter pour la vérité. Mais ce choix, il le fait une fois pour toutes et souvent, d'une manière dramatique, il l'appelle parfois « conversion ». Dans la suite tout son effort portera sur la fidélité à ce choix. Le libre exaministe, au contraire, se « convertit », chaque fois que la chose lui paraît nécessaire, à ce qu'il croit la meilleure hypothèse d'ensemble, compte tenu des informations qu'il doit intégrer. Au lieu d'être épuisé d'un coup, son choix se renouvelle sans cesse.

Cette révision constante aura pour conséquence une réduction de la marge d'erreur. En effet, quelle que soit la valeur de l'hypothèse philosophique que je choisis à tel moment, dans telle société, — pour répondre parfois, il faut bien le dire, à des besoins psychologiques personnels, elle peut ne pas être tout à fait adéquate à la réalité. Cette inadéquation, à peine sensible à ce moment et étant donné la situation sur laquelle il fallait agir, risque d'avoir de graves conséquences si je continue tranquillement à déduire de ce choix antérieur, d'autres propositions pour d'autres situations, sans m'aviser de critiquer l'hypothèse première. Au contraire, si je corrige sans cesse l'ouverture du compas qui m'a servi à appréhender le réel, je réduirai la part de l'erreur.

Je crois que la différence essentielle entre le dogmatisme et le libre examinisme réside dans un déplacement de la notion de faute. Pour les uns, il y aura faute, il y aura « péché », s'il y a doute, c'est-à-dire si l'individu met en question l'hypothèse choisie — en cas de conversion — ou la philosophie établie — dans le cas de celui qui l'a reçue de son milieu. C'est pourquoi ceux-là censureront l'information et chercheront à former l'homme en vase clos, à l'abri des influences dites pernicieuses. Au contraire, pour les autres, il y a faute si, pour une raison sentimentale ou intéressée, ou simplement par paresse, l'individu n'accepte pas la discussion de ses opinions et se ferme à toute conception nouvelle ou différente.

Celui qui pratique vraiment le libre examen non seulement doit se tenir au courant d'un maximum de faits mais il ne doit jamais juger aucune attitude sans l'avoir d'abord examinée avec sympathie. Avant de vouloir convaincre, il doit entrer dans les raisons de son interlocuteur ou même de son adversaire et se demander si celui-ci n'a pas raison au moins

en partie et si une révision de ses propres positions ne s'impose pas.

On dira, je le sais, que cette souplesse philosophique ne permet pas de déduire une morale stable. C'est là un argument des plus courants dans les milieux dogmatiques. Mais celui qui choisit un système dogmatique uniquement pour imposer l'obligation morale — comme c'est souvent le cas — commet une pétition de principe. En effet, s'il veut à tout prix fonder la morale, c'est qu'il en reconnaît d'abord en lui-même l'exigence première et absolue. Alors de deux choses l'une, ou bien il estime que cette exigence est absolue pour lui mais qu'elle ne l'est pas pour la masse. Cette attitude est méprisante. Ou bien, cette exigence, il en reconnaît le caractère absolu, mais elle ne suffit pas à le pousser aux actes : il a besoin de s'inventer, de se trouver des sanctions métaphysiques pour se faire peur. Son attitude est infantile. Ou on croit à un système dogmatique quelconque et on accepte du même coup sa morale. Ou on n'y croit pas et on fait face aux réalités en les acceptant telles qu'elles sont données.

Si contre l'amoralité de quelques-uns et pour défendre la sécurité de l'individu, on veut absolument des règles nettes et des sanctions, les prisons, le droit pénal ne sont-ils pas plus que suffisants?

D'ailleurs par le truchement de l'éducation, de l'imitation et du besoin d'approbation, l'homme normal accepte les valeurs que le groupe s'est créées. Il faut un accident psychologique ou social pour briser ce conformisme spontané. L'individu mal adapté et asocial rejettera les valeurs de son milieu et obéira peut-être à des pulsions agressives et antisociales. Dans ce cas, même un raisonnement rigoureux qui déduirait les valeurs morales de principes métaphysiques n'exercerait pas grande influence sur lui. Seules des méthodes psychologiques pourraient le sauver. Mais cet individu mal adapté à son milieu peut l'être aussi parce qu'il exige plus que ce milieu, à cause d'une plus grande sensibilité aux valeurs. Il accédera dès lors à une morale de l'autonomie. L'exigence intérieure remplacera la pression extérieure et sociale.

Cette morale de l'autonomie n'est-ce pas précisément celle qu'inspire le libre examen? Selon cette morale, l'individu opte pour telle valeur, décide tel acte qu'il croit bon et qu'il

peut justifier, mais qu'il ne peut déduire automatiquement de règles fixes. Appel est fait à son initiative, à son pouvoir créateur. Quant à sa responsabilité, elle est triple, d'abord parce qu'il a commis l'acte, ensuite parce qu'il l'a choisi librement et non par obéissance, enfin parce que son choix n'était ni gratuit, ni absurde, mais fondé en raison. Sur le plan social, la morale de l'autonomie implique le rejet de toute doctrine qui ne considère pas la liberté de la personne comme la pierre angulaire. Si le mot de liberté est loin de résoudre tous les problèmes, il paraît dangereux au libre exaministe de se passer de cette composante qui est le fondement de la personne.

Bref, à la source des techniques scientifiques, le libre examen est une attitude psychologique. Il implique la recherche de la vérité sur tous les plans, l'honnêteté à l'égard de soi-même et la compréhension à l'égard d'autrui. Il peut parfaitement coexister avec l'adhésion à un idéal ou à une philosophie personnelle pourvu que celle-ci reste ouverte à toute information et soumise au contrôle de la raison.

Il n'est peut-être pas utile ni souhaitable que tout le monde adhère au principe du libre examen, puisqu'il est, après tout, à sa manière, un acte de foi. Mais si un plus grand nombre d'esprits pratiquaient un peu plus le libre examen, la vie publique tout entière s'en trouverait ennoblie.

BIBLIOGRAPHIE

Fernand DESONAY, *Ronsard poète de l'amour, Livre II : De Marie à Genèvre* (Académie royale de Langue et de Littérature françaises de Belgique), Bruxelles, Palais des Académies, 1954.

M. Desonay est de ces critiques qui aiment à bouleverser les idées reçues et qui font fi de notre « confort intellectuel ». Par un recours systématique au texte et une utilisation judicieuse de la chronologie, il nous propose une image nouvelle, surprenante à bien des égards, de Ronsard poète amoureux et poète de l'amour — expressions qui ne se recouvrent pas nécessairement. Dans un premier volume, consacré à Cassandre (1), il avait fait justice du cliché traditionnel qui ne voit dans l'amant de Cassandre Salviati qu'un pétrarquisant de stricte obédience, brûlant d'une flamme toute livresque. Le tome II est consacré à l'évolution ultérieure de Ronsard, chantre de Marie, de Sinope et de l'énigmatique Genèvre.

L'auteur a voulu, en quelque sorte, sertir son analyse entre deux évocations contrastées : le décor angevin des amours de Marie, à Bourgueil; le cadre parisien du faubourg Saint-Marcel où habita l'amoureux grisonnant de Genèvre. On peut s'étonner de ce retour à la « géographie littéraire » de la part d'un adepte convaincu de la critique textuelle : quelle valeur faut-il accorder à cette reconstruction du décor humain et naturel par la vertu d'un pèlerinage sentimental ? Fort peu, à notre sens : ni la fête au patronage de Bourgueil, ni le recours à Rochegude et aux censiers ne pourront nous apporter de véritable résurrection du passé. Il ne peut s'agir, tout au plus, que d'une approximation ou d'une métaphore fallacieuse.

Le chapitre I, probablement le plus neuf, est consacré aux *Amours de Marie*. Texte en mains, M. Desonay nous force à renoncer à nos habitudes mentales les plus solidement ancrées : on avait accoutumé de voir dans les vers à Marie un progrès vers la spontanéité et la vérité du sentiment. Il faut bien en rabattre. Pour commencer, les motifs Cassandre et Marie se superposent et le premier persiste, sous-jacent mais impérieux. A y regarder de près, le portrait physique de Marie se réduit à un centon de poncifs, bien moins précis, bien moins rayonnant que celui de Cassandre. Puissance de la tradition littéraire et d'un sentimentalisme champêtre illusoire.

L'« idyllisme bocager », lui aussi, n'est guère plus qu'une légende

(1) Ce tome I n'ayant pas été communiqué à la *Revue de l'Université de Bruxelles*, nous y renvoyons les lecteurs que le problème intéresserait.

pour lecteurs pressés : les détails rustiques sont exceptionnels, le cadre naturel est pauvre. Il n'est pas jusqu'à l'image traditionnelle de l'amoureux qui ne soit à revoir : l'amant de Marie apparaît, à l'analyse, sinon timide et chaste — la gaillardise est l'état normal du XVI^e siècle — en tout cas plus réservé que celui de Cassandre. Le lecteur sans prévention, et telle est bien la féconde attitude adoptée par M. Desonay, y décèle comme motif dominant le pétrarquisme de l'obsession et de la douleur, et nullement l'expression triomphale du désir comblé dans une nature accueillante. Entraîné par son élan, M. Desonay irait, pour sa part, jusqu'à parler d'« un amour de tête » et d'un « pur exercice littéraire » (p. 56) : nous sommes moins enclin à le suivre dans cette direction.

Il n'empêche que voilà une idylle bien contaminée de littérature et où le soupirant se soucie fort de sa survie artistique. M. Desonay aurait pu trouver là matière à un piquant rapprochement avec les amours de Goethe à Sesenheim. Marie des champs n'est plus, dès lors, que « Marie prétexte », toutes nos idées sur l'idylle angevine sont à revoir sous cette optique inattendue.

Reste pourtant le problème du « style bas », dont Ronsard lui-même annonce l'avènement dans le sonnet LXX de la *Continuation* :

Ainsi m'avés tourné mon grave premier stile,
Qui pour chanter si bas n'estoit point destiné.

Pour M. Desonay, ce n'est pas là question d'inspiratrice ou de milieu social : amour et art empruntent des voies divergentes. Le rapport du style bas au style haut est plutôt celui de la veine érotique à l'inspiration épique. C'est sur le plan du métier, et du métier seulement, que le passage prend tout son sens. La répudiation du pindarisme correspond à une plus grande maturité artistique et à la découverte d'un mètre mieux approprié, l'alexandrin, qui succède au décasyllabe. Le style bas apparaît ainsi comme l'expression apaisée de la maîtrise et de la sérénité. Aux yeux de son exégète, le Ronsard des *Continuations* serait amoureux de la poésie bien plus que de sa maîtresse et M. Desonay va même jusqu'à trouver les sonnets à Cassandre plus *inspirés* que ceux à Marie. Nous y reviendrons plus loin.

La suite de l'analyse découle logiquement du postulat initial. Les sonnets à la mystérieuse Sinope représenteraient un nouveau progrès vers une aisance souveraine. Avouons franchement que l'exemple qu'en donne M. Desonay (p. 158) nous paraît d'une rhétorique bien convenue et d'un mouvement assez mécanique : l'exégète serait-il devenu le prisonnier de son propre système ? Pour nous, c'est du côté baroque qu'il faut chercher l'origine de ces procédés, tandis que les vers sur la disponibilité amoureuse des ecclésiastiques sont de la plus authentique veine médiévale: on songe à telle pièce de Fr. Villon, tout comme les remarques salaces sur l'amour « bas » (p. 170) ont encore la crudité des fabliaux.

Dorénavant, le poète érotique va se faire de plus en plus rimeur de cour et écrivain de morceaux sur commande. On se demande, à la réflexion, pourquoi M. Desonay juge de telles pièces si sévèrement : si la poésie est affaire de métier et de technique, l'origine en importe peu (2).

Nous voilà du coup au cœur même de la question. M. Desonay pose

(2) Nous ne dirons pas grand-chose du dernier chapitre : *Ronsard autocorrecteur*. Il montre, de façon parfaitement probante, comment l'intervention du poète se fait plus malheureuse au fil des rééditions successives.

fort bien le problème, qui est celui de la sincérité en art et de son corollaire, l'expression et le style. A cet égard, il doit d'ailleurs beaucoup à ces « sourciers » dont il parle avec quelque dédain : en précisant les dettes du poète, ils lui ont permis de cerner de plus près son individualité littéraire. Et pourtant nous restons finalement sur notre faim, car si le problème est nettement mis en évidence, il n'est pas clairement tranché. Ce ne sont pas les propos emphatiques d'André Suarès qui pourraient nous y conduire. La référence à Valéry (p. 132) est plus judicieuse, certes, mais peut-on juger d'un tempérament de poète en fonction d'un autre, et Valéry, le poète de la conscience lucide, est-il un bon critère pour juger un Renaissant ? Nous en doutons. Sans tomber dans les exagérations romantiques du « poème qui n'est qu'un pur sanglot », il est permis de faire la part plus belle que ne le fait M. Desonay à l'émotion et à l'inspiration. Référence pour référence, on pourrait objecter à M. Desonay ces propos d'un autre artiste créateur, le romancier américain Thornton Wilder dans *The Bridge of San Luis Rey* : « the Conde delighted in her letters, but he thought that when he had enjoyed the style he had extracted all their richness and intention, missing (as most readers do) the whole purport of literature, which is the notation of the heart. Style is but the faintly contemptible vessel in which the bitter liquid is recommended to the world ».

Si M. Desonay était parfaitement conséquent, déclarerait-il (comme il le fait p. 147) que le Ronsard flatteur des grands « n'intéresse pas notre propos » ? Racine et Molière — pour ne pas citer de très grands peintres — n'ont-ils pas haussé jusqu'au plus grand art les œuvres de circonstance qui leur étaient réclamées ?

La thèse de M. Desonay soulève bien d'autres difficultés encore. Comment concilier par exemple ses vues sur le « style bas » avec telle affirmation du poète (p. 169):

Si j'ayme depuis n'aguère
Une belle chamberière,
Je ne suis pas à blasmer
De si bassement aymer.

Ceci dit, convenons que la stricte méthode de M. Desonay, son honnêteté intellectuelle, sa grande familiarité avec l'auteur, l'époque et les moindres recoins de son œuvre aboutissent à un certain nombre de conclusions nouvelles et importantes. Il est des poncifs qui traînent dans les anthologies et les manuels et qu'on ne pourra plus répéter après les précieux commentaires de M. Desonay. Ajoutons que le livre se lit avec agrément; son auteur a le souci de bien dire, le goût de l'expression imagée et vive. Ce même désir de « lisibilité » se marque jusque dans les notes et les renvois bibliographiques. Nous aimons moins, en revanche, le rejet de ces notes en fin de chapitre : le lecteur consciencieux mérite-t-il qu'on lui complique la tâche pour gagner la faveur problématique d'un plus large public ?

R. MORTIER.

Roger De Meyer, *Introduction au Congo belge*, Office de Publicité, S. A., Bruxelles, 128 pages.

Avec une préface de M. le Gouverneur honoraire Moeller de Ladersous, M. De Meyer nous introduit au Congo, comme le dit son titre, d'une manière extrêmement sympathique.

Le texte est relativement bref, les illustrations photographiques nombreuses et parlantes, les tableaux bien conçus, les cartes claires et révélatrices.

Il n'est pas possible, sous un aussi petit volume, de donner une idée plus complète du Congo. Rien n'y manque pour introduire profondément le lecteur et l'observateur dans la vie indigène et l'œuvre congolaise.

E. Janson.

Brief-Lexikon für Kaufleute. Herausgegeben von der Schriftleilung des Wirtschafts-Magazins. Wiesbaden, Betriebswirtschaftlicher Verlag Dr. Th. Gabler, 1954², 1 vol. 236 p. 21 × 30; 35 DM.

Le présent ouvrage, destiné avant tout à la pratique, dépasse le cadre habituel des manuels de correspondance commerciale. Chaque lettre-type en effet est accompagnée de notes marginales soulignant les points principaux à traiter et est suivie de commentaires substantiels avec renvoi aux articles et paragraphes respectifs du code. S'agit-il par exemple de l'ouverture d'un commerce, on indique à quelle autorité il faut en faire la déclaration et quand l'inscription au registre de commerce est requise. Que fait-on lorsque l'acheteur refuse, sans motif valable, d'accepter la marchandise commandée? Ou encore quelles éventualités convient-il d'envisager en cas de non-payement? Chaque fois le point de vue juridique est accentué. L'utilité de ce *Brief-Lexikon* pour la vie des affaires est évidente et la preuve qu'il répond à un besoin réel fut la nécessité d'une seconde édition quatre mois après la première. Certains chapitres traditionnels comme le « Speditionsgeschäft », « Der Makler » manquent; par contre beaucoup d'autres y figurent tels « la femme dans l'économie », la correspondance avec les bureaux de contribution, avec la poste et les chemins de fer.

A cet intérêt pratique s'en ajoute un autre pour tout quiconque s'occupe de correspondance commerciale allemande, celui d'une langue moderne, dépouillée, se conformant à la DIN (¹), alors que beaucoup de nos manuels, basés sur des ouvrages déjà anciens, utilisent une langue quelque peu désuète.

J. Peiffer.

(¹) Deutsche Industrie Norm.

Karl HOLDHAUS, *Die Spuren der Eiszeit in der Tierwelt Europas*, Mit Beiträgen von Max Bänninger, Herbert Franz, Carl Lindroth, Georg Warnecke und zahlreichen anderen Zoologen; Abhandlungen der Zoologisch-botanischen Gesellschaft in Wien, Bd. XVIII, Innsbruck, Universitätsverlag Wagner, 1954, in 4°, 493 pp., 52 pl. hors-texte et une carte en dépliant; broché 290 schillings.

Depuis *La Genèse des Faunes terrestres* de Jeannel (1943), il ne nous avait plus été présenté d'ouvrage de cette importance sur un sujet général de zoogéographie. Hâtons-nous de dire que la présente étude l'emporte de loin en solidité sur celle de Jeannel. L'auteur n'a pas la prétention d'expliquer l'histoire de la répartition des faunes à la surface du monde entier depuis les temps paléozoïques. Son objet, comme l'indique le titre, est plus restreint mais il l'aborde avec un arsenal de faits et d'observations qui résultent de plusieurs décades de travaux patients conduits personnellement ou en équipe.

Le phénomène des glaciations quaternaires est le seul élément paléogéographique qui soit pris ici en considération, mais avec une importance justifiée par son caractère incontestable et par les conclusions sûres qu'il permet de formuler. Nous possédons en effet des représentations très valables de l'état de l'Europe au cours de ces glaciations, et d'innombrables études de détail concernant la distribution de la faune européenne en fonction de ce phénomène sont à la base du présent travail. L'auteur lui-même a contribué pour une grande part à ces recherches, ainsi que Carl Lindroth, dont le volumineux *Fennoskandischen Carabidae* et la *Faune d'Islande* constituent de précieuses bases pour la synthèse que nous présente Holdhaus.

Car c'est une synthèse, un état précis de la question, que nous apporte ce gros volume. L'ère des recherches de détail est loin d'être terminée, il y a encore bien des problèmes dont la solution reste entachée de doute, mais l'on sait désormais dans quel sens il faut travailler, quelles sont les recherches rentables et qu'il faut multiplier.

A cet égard, il faut signaler deux points de vue intéressants, et dont Holdhaus s'est fait depuis longtemps le représentant. L'un considère l'influence sur la faune terricole du substrat rocheux : calcaire ou siliceux, compact ou meuble. L'autre consiste en la reconnaissance, dans des régions notoirement soumises aux glaciations (comme les Alpes), de zones « de refuge » où les faunes ont pu échapper aux destructions glaciaires pour reprendre leur extension dès l'extinction du cataclysme. Ces idées sont exposées dans les deux premiers chapitres qui s'intitulent respectivement *Über die Abhängigkeit der Fauna vom Gestein* et *Die « Massifs de refuge » in den Alpen*. L'auteur y montre notamment que les espèces pétrophiles qu'on trouve encore aujourd'hui dans les Alpes et d'autres massifs méridionaux n'ont plus repeuplé les zones rocheuses du Nord de l'Europe à cause de la barrière constituée par les terrains meubles d'Allemagne du Nord et d'Europe orientale.

Suit alors un chapitre très intéressant sur la faune des torrents de montagne, où Holdhaus utilise notamment les travaux de notre regretté compatriote A. d'Orchymont, et un autre sur la faune cavernicole, domaine où Jeannel a apporté une contribution remarquable. En

relation immédiate avec la faune des grottes vient ensuite un chapitre consacré à la faune terricole des forêts de montagne. Holdhaus ne manque pas de mettre l'accent sur l'intérêt de ces différents biotopes, qui se révèlent tous extrêmement pauvres lorsqu'on les explore concurremment en Europe septentrionale, notamment en Scandinavie et en Finlande où les études faunistiques ont été très poussées. C'est pour cette raison qu'après avoir consacré encore un chapitre respectivement aux faunes des Karpathes et du Sud de l'Europe, l'auteur s'attache à la question passionnante des espèces « boréo-alpines », c'est-à-dire dont la répartition *discontinue* les situe à la fois en Europe septentrionale et — à des altitudes élevées — dans les montagnes de l'Europe centrale ou méridionale. Ces espèces, occupant des biotopes indifférents dans le Nord, manifestent dans leurs habitats plus méridionaux une sténotopie très nette : témoin, chez nous, telle ou telle espèce qui hante exclusivement les tourbières de nos Hautes-Fagnes. Le regretté Léon Fredericq avait d'ailleurs fondé sur l'une d'elles (*Colias Palaeno*) sa théorie des reliques glaciaires.

Dans une conclusion générale, l'auteur reprend en bref l'énoncé de ses opinions essentielles, dont il faut retenir surtout sa conviction d'une influence nette du substrat minéral sur la répartition des faunes. Ils semble bien, en effet, qu'il y ait des espèces pétrophiles (et, secondairement, calcicoles ou calcifuges) ou psammophiles, ou pélophiles, outre celles que Holdhaus appelle « gesteinsindifferent », sans oser créer les termes de « sténolithe » et « eurylithe », qui seraient cependant à leur place dans la nomenclature zoogéographique.

Cette conclusion est écrite en un style vigoureux, où les citations classiques soulignent la détermination de faire à ses idées la place qu'elles méritent dans les acquisitions essentielles de la zoogéographie, et on ne peut qu'éprouver de la sympathie et même une certaine émotion devant cette conviction qui, nourrie patiemment par quarante ans d'observations et de recherches, finit par s'exprimer en un grand livre bourré de faits, mais où on ne perd jamais la forêt pour les arbres.

Notons enfin le précieux secours que nous apporte une collection de 52 cartes de répartition établies en hors-texte, ainsi qu'un grand dépliant où se retrouvent tous les lieux de capture situés dans les Alpes Orientales, où Holdhaus a conduit ses recherches les plus fructueuses.

Il convient de féliciter l'auteur et la Société de Zoologie et de Botanique de Vienne de nous avoir donné un ouvrage qui constituera désormais une base indispensable pour toute étude se rapportant à la géographie des faunes européennes.

Emile Janssens.

Ernst Kirsten u. Wilhelm Kraiker, *Griechenlandkunde. Ein Führer zu klassischen Stätten* (Bücherei Winter). Carl Winter Universitätsverlag, Heidelberg, 1955, VIII-472 pp. 8°, 9 pl., 102 fig. Rel. DM 19,80.

Ceci n'est pas un Baedeker, mais plutôt un rappel (en plus copieux) des excellents manuels « Cicerone » consacrés naguère aux villes d'art d'Italie. Les sites archéologiques et historiques de la Grèce sont décrits et commentés avec toute la précision et l'autorité que l'on peut atten-

dre d'auteurs qui tiennent compte des dernières acquisitions de la recherche moderne. Qu'on ne s'imagine pas cependant que cette précision se présente avec la sécheresse des énumérations et des mensurations techniques. Tous les sites sont replacés dans le paysage géographique et dans l'évolution historique, avec un sens attachant de la vie des choses et des peuples. N'oublions pas qu'E. Kirsten est l'auteur de ces remarquables chapitres de géographie historique qui illustrent la monumentale étude des *Griechische Landschaften* d'Alfred Philippson. Son information et ses qualités d'exposition font de cette *Griechenlandkunde* un ouvrage extrêmement original. Le livre est divisé en 15 chapitres, dont le premier esquisse en un vivant raccourci l'histoire du paysage et du peuple grecs. Les autres font défiler devant nous successivement la ville d'Athènes, l'Attique, Egine, les champs de bataille des guerres médiques, Delphes, Olympie, le pays des Spartiates, Corinthe et Sicyone, l'Argolide, la Crète, les Cyclades, les Sporades, la Thessalie et la Macédoine. Un dernier chapitre est consacré aux routes et aux voies de navigation, et les auteurs y ont fait figurer les régions et paysages qui n'ont pas reçu de traitement particulier au cours de l'ouvrage. Les planches reproduisent des photographies de sites ou de reconstitutions en maquettes, tandis que les nombreuses illustrations dans le texte représentent des plans et des cartes de détail qui donnent plus de vie encore aux commentaires. Ceux-ci révèlent chez les auteurs une connaissance profonde de tout ce qui donne à la Grèce son exceptionnelle personnalité. Rien n'est oublié de ce qui peut animer ce visage qui est celui même de notre civilisation : géologie, religion, histoire, ressources, politique, folklore, technique, tout cela, mêlé de descriptions évocatrices et de réflexions frappantes, laisse loin derrière soi ce que l'on a fait jusqu'ici dans ce genre.

Il est difficile de trouver des critiques à formuler, car la présentation matérielle de l'ouvrage est elle-même très remarquable. Bornons-nous à signaler une faute dans l'index (Amphissa, p. 153 et non 133), et regrettons qu'une carte assez détaillée ne soit pas jointe en hors-texte ou en enveloppe. En résumé, nous nous trouvons devant un livre hautement recommandable, un compagnon de choix pour un voyage en Grèce et une précieuse acquisition pour la bibliothèque de ceux qui, à n'importe quel titre, ont avec la Grèce quelque affinité classique ou simplement humaine.

Emile Janssens.

Fr. Machatschek, *Geomorphologie*, 5. Aufl., Leipzig, Teubner, 1954, 203 pp., 89 fig.; relié toile DM 9,60.

A la différence des éditions qui suivirent immédiatement la première, celle-ci se présente avec des remaniements assez sensibles, rendus nécessaires par les acquisitions récentes dans le domaine complexe de la géomorphologie. En effet, celle-ci ne peut se passer d'explications relevant à la fois de la géologie, de la géophysique, de la topographie et de la météorologie.

Sans doute, nous avons affaire ici à un ouvrage qui ne prétend pas épuiser le sujet, et qui considère surtout les phénomènes passibles d'une explication incontestable, puisqu'il s'agit de donner au public un exposé général des missions et des problèmes de la géomorphologie. Il n'empêche que même au stade envisagé, les nouveautés de détail ont pu modi-

fier certaines conceptions doctrinales, et c'est dans un souci louable de mise au point que cette édition se présente désormais avec un visage quelque peu rajeuni.

D'ailleurs, nous trouvons au début du livre une liste très suffisante de grands traités qui doivent servir de base à la recherche de détail dont l'ouvrage qui nous occupe est destiné à inspirer le goût. Et nous pouvons dire que ce but a été pleinement atteint.

En effet, il est difficile de trouver ailleurs, avec cette clarté et sous une forme à la fois aussi rigoureuse et aussi attrayante un exposé complet et immédiatement saisissable des facteurs qui ont donné à la Terre le visage que nous lui voyons. A un chapitre sur les principes de la formation verticale et horizontale de la surface terrestre succèdent les processus internes et une revue des processus externes. Ceux-ci sont ensuite repris plus en détail sous forme de détérioration et de formation des sols. L'érosion fluviatile commande ensuite un long chapitre sur les formes qu'elle détermine. Plus loin, on étudie les différentes formes de paysages en climat humide, les modelés glaciaires et les paysages de climat aride. La morphologie climatique est ensuite répartie selon les latitudes et les altitudes. Enfin, les structures littorales et insulaires sont l'objet d'un dernier chapitre.

D'excellents clichés présentent des photographies de paysages et des cartes, plans et blocs-diagrammes illustrant le texte d'une façon claire et immédiate. Un index copieux et une bibliographie nourrie complètent excellemment l'ouvrage en lui conférant, en plus de sa destination d'introduction à la géomorphologie, le caractère d'un ouvrage de référence. En résumé, l'agrément et l'utilité se combinent heureusement pour en faire un précieux instrument de travail.

Emile JANSSENS.

Max POHLENZ, *Die griechische Tragödie*, 2. Aufl., Göttingen, Vandenhoeck u. Ruprecht, 1954, Bd. I, 501 pages; br. 39 DM, rel. 42 DM; Bd. II (Erläuterungen), 203 pages, br. 16 DM, rel. 19 DM.

Le livre dont on nous donne après un quart de siècle une deuxième édition avait connu déjà en 1930 un succès mérité. Ce qui avait surtout attiré l'attention du public, c'était une conception assez neuve dans la présentation des questions. L'arsenal scientifique était rangé dans un volume séparé d'*Erläuterungen*, et l'évolution de la tragédie était traitée sous une forme non point austère, mais humaine, et cela sans aucune concession à un souci de simplification ou de vulgarisation.

La largeur de vues, la profondeur de l'analyse et le recours constant aux réalités historiques, aux constantes psychologiques, aux fluctuations et aux interactions de la tradition et du progrès ou de la décadence, tout cela donnait à l'ouvrage de Pohlenz un charme et un mérite qui ont résisté à vingt-cinq ans de recherche critique et d'études dont certaines furent éminentes.

La réédition qui paraît cette fois à Göttingen tient compte de l'enrichissement ou de la complexité qu'a apporté ce quart de siècle, *grande aevi spatium*, mais elle reste fidèle aux qualités qui ont imposé le livre comme l'un des ouvrages les plus remarquables qui aient paru sur la tragédie grecque.

On ne peut se défendre de ressentir une nostalgie souriante lorsqu'on évoque la grande querelle soulevée par la fameuse *Geburt der Tragödie* de

Nietzsche. Le vieux maître Wilamowitz rappelle dans ses *Souvenirs* comment il prit à ce moment la défense de la « Wissenschaft » contre cet audacieux et dangereux prédicateur. Heureuse époque où ces querelles avaient tant d'importance. Wilamowitz devait fonder dans cette belliqueuse inspiration le début d'une carrière exceptionnelle et apparaître comme le grand-prêtre de la tragédie grecque, au point que les jeunes philologues n'étaient pas très sûrs que son *Héraklès* ne fût pas aussi important que l'*Orestie*, l'*Oedipe-Roi* et les *Bacchantes*, si pas plus. Nietzsche, abandonné par les philologues, même par Erwin Rohde, était laissé aux dilettantes, au méprisable « grand public ».

La science est une bien belle et grande chose, mais Nietzsche n'avait pas remué en vain tous ceux qui sentent dans la tragédie autre chose que la critique textuelle. Une fois guéri de sa mésalliance avec R. Wagner, Dionysos restait présent, incontestable, irréductible aux formules, dans les chœurs et les héros tragiques.

Il fallait qu'on nous expliquât qui avait raison et qui avait tort. Mais comme il arrive souvent en pareil cas, la question n'était pas là. Des adversaires qui se combattent sur des plans différents ne risquent pas de se faire grand mal : l'intuition de Nietzsche et la science de Wilamowitz ne réclamaient en somme qu'une solution, à savoir que quelqu'un les réunît en une synthèse, comme la tragédie est elle-même une synthèse.

Et en effet, le livre de Pohlenz est un effort pour résoudre le problème antinomique de la tragédie et de son explication. Il cite dès les premières pages les termes de la lettre de Goethe au chancelier Müller : « Alles Tragische beruht auf einem unausgleichbaren Gegensatz. Sowie Ausgleich eintritt oder möglich ist, schwindet das Tragische. » Sans faire le moins du monde allusion à la querelle évoquée plus haut, il la règle en mettant à la page 8 dans la bouche de Wilamowitz ce que nous avons accoutumé de retenir de la *Geburt der Tragödie*.

C'était en effet une synthèse que Pohlenz avait réalisée en 1930. C'est encore resté le caractère essentiel de l'édition de 1954. Mais il va plus loin que le souci de réunir Apollon et Dionysos. L'auteur recommande d'examiner sans préjugé ce que les Grecs eux-mêmes disent et ce qu'ils pouvaient dire dans leur situation morale. Il nous avertit de ne point transporter dans la tragédie antique notre esthétique moderne et les problèmes de notre temps. C'est la sagesse même, et nous pensons que tous ceux qui ont fait œuvre utile dans l'étude de la tragédie grecque ont agi de cette façon.

Mais le caractère synthétique de ce livre se marque dans la disposition des chapitres et dans la préoccupation constante d'éviter les classifications et les divisions artificielles. On s'attend généralement à un chapitre consacré dans l'ordre chronologique aux trois grands tragiques, le tout précédé d'un chapitre sur les origines et clôturé par une étude sur la postérité, la survivance du genre dans les différentes littératures.

Rien de semblable ici : il y a bien, comme de juste, une introduction qui se décompose en un exposé du problème, une étude de la naissance de la tragédie et de la personnalité créatrice au sein d'une conscience commune; une étude aussi d'une certaine préoccupation d'interpréter les croyances et les mythes. Mais immédiatement après, Pohlenz passe à l'examen des poètes et des œuvres en les présentant tels que les circonstances les ont disposés. En effet, tout en se succédant chronologiquement, tout en imprimant à leurs œuvres des traits caractéristiques correspondant à une évolution chronologique elle aussi, Eschyle, Sophocle

et Euripide se sont connus, ont été contemporains à un moment de leur vie et de leur carrière, et Pohlenz tient compte de cette importante circonstance dans l'économie de son livre.

L'évolution de la tragédie met évidemment Eschyle en tête du mouvement, et c'est d'Euripide qu'on parlera en dernier lieu, mais la plus grande partie de l'ouvrage consiste en une confrontation constante et des passages de l'un à l'autre, ce qui est la vie même.

On trouvera aussi une utilisation judicieuse des apports nouveaux de la recherche. Les trésors de la papyrologie concourent à l'explication du drame satyrique notamment, et l'auteur reprend les paroles de Solon pour annoncer qu'il n'a négligé aucune des voix autorisées qui ont parlé de la tragédie depuis sa première édition : « Auch als ein alter Mann lerne ich ständig noch zu. »

Cette comparaison conduite sans relâche entre les poètes et entre les œuvres, c'est surtout entre Sophocle et Euripide qu'elle s'approfondit pour nous montrer comme des solutions différentes peuvent être données au problème de l'affirmation de la personnalité, jusqu'à ce que, dans le *Bellérophon* et l'*Héraklès*, le poète lui-même se présente avec ses questions et son tragique personnels dans une sorte de romantisme qui reste malgré tout fidèle à l'esprit de la tragédie classique. L'opposition entre Sophocle et Euripide est traitée avec une profondeur qui s'exprime d'une façon exemplaire dans un parallèle entre les deux *Electre*. Le chapitre où il est traité s'intitule *Alter Stoff und neuer Geist* et porte en sous-titre *Die beiden Elektren*; en réalité, les *Choéphores* d'Eschyle sont introduits aussi dans cette étude qui fixe remarquablement les réactions particulières des trois grands créateurs devant un sujet traditionnel identique. En fait, ce chapitre exprime en raccourci la méthode et les préoccupations qui dominent tout l'ouvrage.

Il est impossible de faire ressortir ici en détail les idées, les jugements, les interprétations et les conclusions qui font du livre de Pohlenz à la fois une somme de renseignements, une source d'inspirations et une œuvre originale. Il suffira que nous le recommandions à tous ceux pour qui l'antiquité grecque représente encore une réserve vivante de pensées et d'émotions fécondes.

Emile JANSSENS.

L'Institut de Littérature comparée

à l'Université d'Utrecht,
31, Drift

Comme les études de Littérature comparée occupent une place de plus en plus importante et qu'il importe pour ceux qui s'intéressent à cette branche d'études littéraires d'être au courant des publications récentes dans ce domaine, cet Institut a voulu pourvoir aux besoins en éditant une *Bibliographie comparatiste*.

Cette bibliographie comportera les publications importantes, qui paraissent en *Hollande*, aux *Flandres* et en *Afrique du Sud* (de ce dernier pays autant que possible).

Le titre de chaque publication figure sur une ou plusieurs fiches,

format 7 1/2 × 12 1/2 cm, qui ont à l'angle droit un *mot-matière* en allemand, anglais, français ou hollandais, au choix de l'abonné.

Qu'on compare pour mieux s'orienter les fiches ci-jointes à titre d'essai, qui ne comportent que les titres de quelques publications parues ces derniers trois mois en 1954.

Ceux qui prennent un abonnement en remplissant et en envoyant la carte de réponse ci-jointe, recevront quatre fois par an les fiches mentionnées ci-dessus, qui seront au nombre d'environ deux cents.

La souscription étant suffisante, la bibliographie commencera l'édition des fiches des publications à paraître en 1955.

Les frais d'abonnement à verser à l'avance au compte de la Nederlandse Handelsmaatschappij à Utrecht, c. c. p. 116.23, en faveur de la *Bibliographie comparatiste*, sont de 10 florins par an.

Livres reçus :

DAGOBERT D. RUNES, *Of God, the Devil and the Jews*, New York 1952.

MAURICE LEROY, *Orientamenti attreali della Linguistica generale* (Atti del II. Convegno Internazionale di Linguisti, Milano 9-12 settembre 1953).

*

REVUE DE L'UNIVERSITÉ

de Bruxelles

TOME VII (1954-1955)

*

TABLE DES MATIÈRES

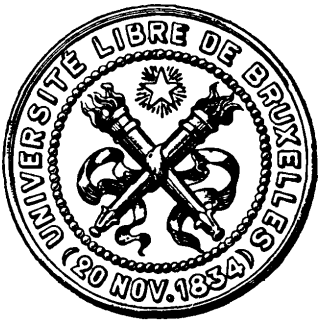

REDACTION : 56, AVENUE FRANKLIN ROOSEVELT, BRUXELLES
ADMINISTRATION : 31, AVENUE DES COCCINELLES, BOITSFORT

Table des matières du tome VII (1954-1955)

Pages

C. Backvis, Les Slaves devant la « leçon » turque à l'aube des temps modernes 125

E.-J. Bigwood, Des devoirs de la Nation à l'égard de l'enseignement de la médecine dans les hôpitaux (Discours rectoral) . . 225

J. Chateau, La pédagogie de la grandeur 405

A. Claude, Le Centre de diagnostic et de dépistage des tumeurs à l'Institut Jules Bordet 16

P. de Groote, Discours de rentrée du Président du Conseil de l'Université 216

L. Degueldre, Personnel scientifique des Universités et recherche scientifique 240

E. della Santa, L'âge des peintures de la grotte de Lascaux . . . 309

M.-E. Denaeyer, De la pierre taillée à la fission de l'uranium . . 285

L. Doucy, Le facteur humain et l'expansion économique du Congo belge 273

F. Dumon, Réflexions sur la Démocratie 24

E. Dupréel, La nature complexe du rire 427

M.-A. Flamme, De l'adjudication publique en tant que mode de conclusion des marchés de l'Administration, et du contrôle exercé par le Conseil d'Etat 155

P. Goldschmidt-Clermont, Technique et humanisme 106

P. Gourou, La population rurale du Congo belge. Introduction à l'étude de sa répartition géographique 5

L. Herrmann, Les premiers exorcismes juifs et judéo-chrétiens . . 305

R. Legros, Les superstitions et le juge 437

R. Mortier, Un grand historien des idées : Paul Hazard (1878-1914). 48

— La littérature des lumières dans les Pays-Bas autrichiens . . 198

M.-D. Mueller, Du rôle de la science appliquée dans l'évolution de la construction architecturale 338

Pages

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé, Jean sans Peur. Programme, moyens et résultats 385

H. Poincaré, Le libre examen en matière scientifique 95

P. Remy, Les « cours d'amour » : légende et réalité 179

A. Vandegans, Anatole France : une vie, une œuvre, une pensée . . 349

M. van de Meulebroeke, Quelques réflexions sur la notion de libre examen 450

Bibliographie 71, 253, 372, 471

La vie universitaire 71, 250, 378

16

Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'Université libre de Bruxelles et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », publiées par l'Université Libre de Bruxelles, ci-après ULB, et mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB, ci-après A&B, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celles-ci sont reproduites sur la dernière page de chaque copie numérique mise en ligne par les A&B. Elles s'articulent selon les trois axes : protection, utilisation et reproduction.

Protection

1. Droits d'auteur

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire.

2. Responsabilité

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines défectuosités peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -. Les A&B déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, les A&B ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination des 'Archives & Bibliothèques de l'ULB' et de l'ULB, ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

3. Localisation

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom_du_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les A&B encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

Utilisation

4. Gratuité

Les A&B mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires publiées par l'ULB : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

5. Buts poursuivis

Les copies numériques peuvent être utilisées à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux Archives & Bibliothèques de l'ULB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).
Demande à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Archives & Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles. Courriel : bibdir@ulb.ac.be.

6. Citation

Pour toutes les utilisations autorisées, l'usager s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles – Archives & Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition).

7. Liens profonds

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :
a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB ;
b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB'.

Reproduction

8. Sous format électronique

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre *base de données*, qui est interdit.

9. Sur support papier

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

10. Références

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références à l'ULB et aux Archives & Bibliothèques de l'ULB dans les copies numériques est interdite.